



Grandvilliers  
Breteuil  
Montdidier  
CC de l'Oise Picarde  
CC de la Picardie Verte  
CA du Beauvaisis  
Lachapelle aux-Pots  
Beauvais  
CC du Pays de Bray  
CC du Clermontois  
Clermont

# PETR GRAND BEAUVAISIS

# L'observatoire 2024

CC du Pays de Bray  
CC de l'Oise Picarde  
CC de la Picardie Verte  
CC du Clermontois  
CA du Beauvaisis

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1. ORGANISATION TERRITORIALE.....</b>	<b>6</b>
1.1 Présentation générale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Beauvais .....	7
1.1.1 Le PETR : une structure pour porter un projet de territoire.....	7
1.1.2 Situation géographique .....	7
1.1.3 Organisation politique et administrative.....	9
1.2 L'armature territoriale du PETR Grand Beauvais .....	10
1.2.1 Un territoire organisé autour d'une polarité principale à l'échelle régionale : la ville de Beauvais .....	10
1.2.2 Un territoire rural et périurbain sous l'influence des aires d'attractions de Beauvais et Paris .....	17
1.2.3 Un territoire caractérisé par une prédominance des activités résidentielles .....	24
1.3 Des plans pour la mise en œuvre d'un projet .....	25
1.3.1 A chaque échelle son document.....	25
1.4 Une prise en compte des enjeux du changement climatique.....	30
1.5 Une réflexion supra-communautaire sur la thématique de l'eau qui se consolide .....	32
1.6 L'habitat : une thématique traitée de manière significative.....	33
1.7 Un territoire agricole où les réflexions sur l'alimentation sont avancées.....	33
1.8 Synthèse .....	34
<b>CHAPITRE 2. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE.....</b>	<b>35</b>
2.1 Evolution démographique .....	36
2.1.1 Une augmentation continue de la population.....	36
2.1.2 ... avec des évolutions contrastées selon les territoires .....	37
2.1.3 Un territoire qui suit les dynamiques démographiques du département de l'Oise.....	40
2.1.4 Une évolution démographique portée par un solde naturel positif .....	41
2.1.5 Des projections de population optimistes pour le futur .....	46
2.2 Qui sont les habitants du PETR Grand Beauvais ? .....	50
2.2.1 Une population toujours jeune mais qui vieillit.....	50
2.2.2 Des ménages plus nombreux mais de plus petites tailles .....	57
2.2.3 Des ménages dont les revenus médians se situent autour de la médiane nationale .....	64
2.3 Quels ont été les mouvements résidentiels de ces ménages sur une année ?.....	66
2.3.1 Combien de ménages sont concernés et où vont-ils ?.....	66
2.3.2 Qui arrive dans le PETR et qui en part ? .....	68
2.3.3 Qui bouge à l'intérieur du PETR ? .....	69
2.4 Synthèse .....	70
<b>CHAPITRE 3. DYNAMIQUE HABITAT.....</b>	<b>71</b>
3.1 L'offre de logements.....	72
3.1.1 Une augmentation continue du nombre de logements... ..	72
3.1.2 Une production de logements génératrice de vacance.....	74
3.1.3 Un poids significatif de la vacance de rotation.....	76
3.1.4 Un parc de bonne qualité générale, mais des segments plus sensibles.....	77
3.1.5 Une majorité de grands logements individuels occupés par leurs propriétaires et une sous occupation grandissante.....	82
3.1.6 Une offre d'hébergement pour personnes âgées encore un peu faible et mal répartie .....	89
3.2 Les dynamiques de marché .....	91
3.2.1 Une production neuve qui reste dynamique, malgré une tendance récente à la baisse.....	91
3.2.2 Un marché de l'ancien dynamique .....	92
3.2.3 Des niveaux de loyers locatifs privés élevés .....	96
3.2.4 Un marché locatif social globalement tendu avec des différences internes importantes....	98
3.3 Synthèse .....	101

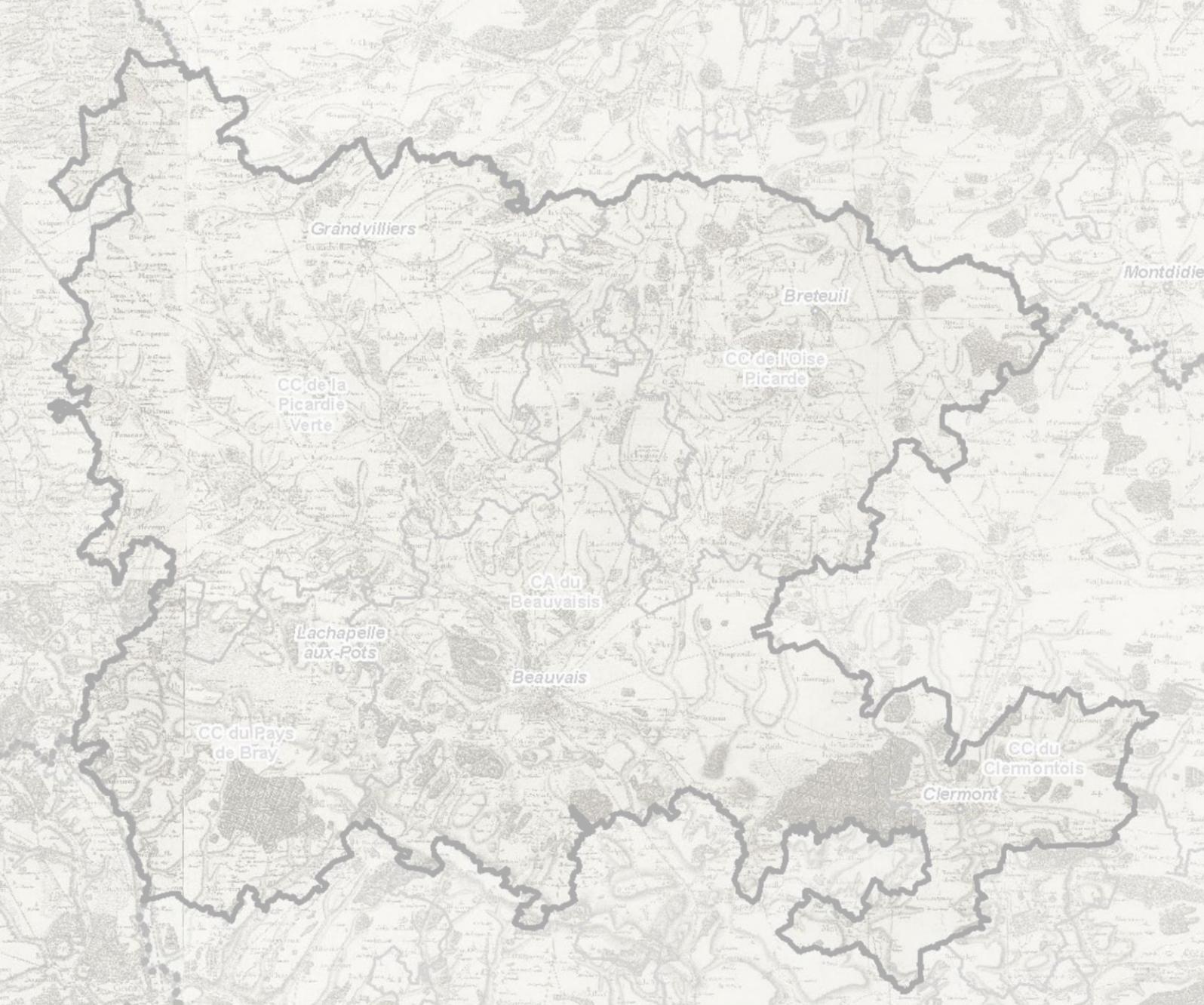
<b>CHAPITRE 4. L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</b>	<b>102</b>
4.1 Une tendance à la baisse et à la concentration de l'emploi .....	103
4.1.1 Un nombre d'emploi en baisse.....	103
4.1.2 ... mais un territoire qui répond à une grande partie des besoins des actifs .....	106
4.1.3 Un léger recul du taux de chômage à l'échelle du PETR.....	109
4.2 Une répartition de la population active source de disparités territoriales.....	114
4.3 Une économie majoritairement tertiaire mais qui a conservé un tissu industriel important ....	118
4.4 Un tissu économique diversifié autour de gros employeurs et d'un réseau de petites entreprises .....	123
4.5 Synthèse .....	128
<b>CHAPITRE 5. L'OCCUPATION DES SOLS .....</b>	<b>129</b>
5.1 Analyse de l'occupation du sol .....	130
5.1.1 Les sols : une ressource précieuse et difficilement renouvelable .....	130
5.1.2 L'occupation des sols à large échelle : les données CORINE Land Cover (CLC) .....	131
5.1.3 L'occupation des sols à l'échelle régionale : les données OCS2D.....	138
5.2 Une consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en baisse et qui semble suivre la trajectoire du ZAN .....	146
5.2.1 Une consommation foncière liée à l'habitat en baisse qui permet de répondre aux besoins des ménages existants.....	149
5.2.2 Une consommation foncière liée à l'activité économique concentrée sur les polarités qui n'a pas permis de maintenir l'emploi .....	152
5.2.3 La production de logement.....	156
5.3 Réhabiliter les friches, quelles opportunités de renouvellement urbain ou de renaturation ? .	158
5.3.1 Des sites en friche inégalement répartis et qui concernent principalement des biens vacants .....	159
5.4 Synthèse .....	162
<b>CHAPITRE 6. EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE .....</b>	<b>163</b>
6.1 Un territoire multipolarisé et des polarités complémentaires .....	164
6.1.1 Un territoire tiraillé entre plusieurs bassins de vie .....	164
6.1.2 Un territoire qui s'inscrit dans le maillage territorial régional .....	166
6.1.3 Un réseau de polarités intermédiaire et de proximité dense à l'échelle locale .....	167
6.2 Une offre commerciale équilibrée entre grande surfaces et commerces de proximité à conserver .....	176
Une diversité commerciale à maintenir.....	176
6.2.1 Zoom sur le tissu commercial alimentaire.....	178
6.3 Des équipements et services de santé peu nombreux et concentrés dans les polarités .....	179
6.4 Une bonne couverture de service à la petite enfance et de l'enseignement .....	182
6.5 Des équipements culturels et sportifs plutôt bien répartis avec une diversité plus importante sur le Beauvaisis .....	186
6.5.1 Un important réseau de médiathèque et des équipements culturels supérieurs sur la commune de Beauvais.....	186
6.5.2 Un maillage d'équipements sportifs semblant répondre aux besoins du territoire .....	188
6.6 Des équipements et des richesses naturelles et patrimoniales propices au tourisme et aux loisirs .....	190
6.6.1 Un territoire qui contribue à l'attractivité touristique du Département de l'Oise.....	190
6.6.2 Une offre touristique principalement orientée vers le tourisme culturel, de loisirs et de nature .....	191
6.6.3 Une offre d'hébergement locatif importante, une offre hôtelière peu présente et concentrée sur Beauvais .....	203
6.7 Synthèse .....	205
<b>CHAPITRE 7. AGRICULTURE ET ALIMENTATION.....</b>	<b>206</b>

7.1	Les caractéristiques géo-morphologiques qui influent sur les pratiques agricoles .....	207
7.1.1	Le relief .....	207
7.1.2	La géologie .....	209
7.2	Une agriculture en évolution qui façonne l'occupation des sols .....	211
7.2.1	Une activité bien présente sur le territoire .....	211
7.3	Une diversité de culture, des spécificités territoriales et des changements profonds .....	216
7.3.1	Un territoire à dominante agricole .....	216
7.3.2	Une activité qui connaît des mutations profondes .....	222
7.4	Un vieillissement des chefs d'exploitation et des exploitations principalement individuelles...	227
7.5	Une diversification et une mutation des pratiques agricoles .....	232
7.5.1	Un territoire marqué par une production biologique significative .....	232
7.5.2	Des filières et des équipements agricoles permettant la valorisation de circuits courts....	236
7.6	Un système agricole soumis aux conséquences du changement climatique .....	238
7.6.1	Une pression sur la ressource en eau qui s'intensifie .....	239
7.6.2	Un recours aux produits phytosanitaires plus important qu'à l'échelle départementale ..	240
7.7	Synthèse .....	242
<b>CHAPITRE 8. MOBILITE ET DEPLACEMENTS .....</b>		<b>243</b>
8.1	Un territoire relativement bien desservi .....	244
8.1.1	Un réseau routier et autoroutier bien développé .....	244
8.1.2	Une desserte ferroviaire principalement orientée vers Beauvais et Creil .....	246
8.1.3	Des offres de transports en commun mises en place sur le Beauvaisis et le Clermontois .	252
8.1.4	Un équipement d'envergure nationale : l'Aéroport Paris-Beauvais .....	254
8.1.5	Une offre de mobilité douce principalement orientée sur le tourisme et les loisirs .....	254
8.2	Des flux domicile-travail entrants et internes principalement orientés vers Beauvais et des flux sortants orientés vers Creil et l'Île-de-France .....	258
8.2.1	Des migrations alternantes à globalement limitée à l'échelle départementale .....	258
8.2.2	Des flux internes et entrants orientés vers Beauvais des flux sortants orientés vers Amiens et la région parisienne .....	259
8.2.3	Une dépendance à la voiture individuelle qui reste prégnante.....	265
8.2.4	... Même si des pratiques alternatives se développent .....	268
8.3	Synthèse .....	272
<b>CHAPITRE 9. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES .....</b>		<b>273</b>
9.1	Un territoire principalement soumis au risque d'inondation .....	274
9.1.1	Une présence notable des risques naturels .....	274
9.1.2	Un risque inondation important et qui concerne les agglomérations les plus denses .....	276
9.1.3	Des risques de mouvement de terrain ponctuellement importants.....	282
9.2	Un territoire qui accueille des activités industrielles pouvant être sources de nuisances et de risque .....	287
9.2.1	Différents Plans de Préventions des Risques Technologiques .....	287
9.2.2	Des activités industrielles, anciennes et récentes, potentiellement sources de nuisances	288
9.2.3	Un territoire industriel concerné par de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) .....	290
9.2.4	Un risque lié au transport de marchandises dangereuses limité est concentré sur la partie sud-est du territoire.....	293
9.3	Des nuisances à maîtriser pour pérenniser la qualité du cadre de vie .....	295
9.3.1	Un territoire soumis aux nuisances sonores liées aux transports routiers et à l'aéroport .	295
9.3.2	Une pollution lumineuse qui concerne principalement les tissus urbanisés les plus denses .....	298
9.4	Synthèse .....	299
<b>CHAPITRE 10. RESSOURCES NATURELLES, TRANSITIONS ENERGETIQUES ET ECOLOGIQUES ...</b>		<b>300</b>
10.1	Des pollutions atmosphériques qu'il convient de maîtriser.....	301

10.1.1	Des émissions de polluants similaires aux tendances régionales.....	301
10.1.2	Les conséquences du changement climatique à prendre en compte .....	305
10.2	Une production d'énergie renouvelable principalement orientée vers l'éolien.....	307
10.2.1	Une production d'ENR importante à l'échelle de l'Oise.....	307
10.2.2	Les différentes installations de productions d'ENR présentes et les potentiels restants ...	309
10.3	Une ressource en eau importante qu'il convient de préserver .....	315
10.3.1	Un réseau hydrographique complexe .....	315
10.3.2	Des prélèvements en eau stables mais avec une pression plus importante des activités agricoles et industrielles .....	319
10.3.3	Des outils pour protéger la ressource en eau.....	320
10.3.4	Des cours d'eau qui se dégradent .....	323
10.3.5	Une ressource en eau souterraine particulièrement vulnérable .....	325
10.3.6	Une gestion de l'assainissement à conforter.....	327
10.4	Synthèse .....	329

## **CHAPITRE 11. PATRIMOINES NATURELS, PAYSAGERS ET HISTORIQUES..... 330**

11.1	Des milieux naturels reconnus .....	331
11.1.1	Sites Natura 2000.....	331
11.1.2	Inventaire des ZNIEFF .....	334
11.1.3	Un patrimoine géologique important ayant fait l'objet de nombreuses exploitations .....	336
11.2	Des protections règlementaires à développer .....	337
11.2.1	Les Espaces Naturels Sensibles .....	340
11.3	Un patrimoine naturel riche constitué de boisements, de cours d'eau et de systèmes prairiaux .....	342
11.3.1	Un patrimoine forestier important.....	342
11.3.2	Un vaste complexe humide le long des vallées du Thérain et de l'Avelon.....	347
11.4	Un corridor écologique d'envergure régionale : la vallée du Thérain.....	350
11.4.1	Un territoire traversé par de nombreuses continuités écologiques .....	350
11.4.2	Une pollution lumineuse importante à l'apport des agglomérations de Clermont et Beauvais .....	354
11.4.3	Des paysages diversifiés, alternant entre coteaux, fonds de vallée et tissus urbanisés .....	355
11.4.4	Les grandes évolutions des paysages .....	361
11.5	Un patrimoine bâti et culturel participant à la qualité du cadre de vie et propice au développement touristique .....	362
11.5.1	5 sites classés et inscrits .....	362
11.5.2	Un patrimoine historiques important et diversifié.....	364
11.5.3	Un Site Patrimonial Remarquable : Gerberoy .....	367
11.5.4	Beauvais : une ville labellisée « Ville d'Art et d'Histoire ».....	368
11.5.5	Un patrimoine vernaculaire participant à l'identité et à la qualité du cadre de vie .....	369
11.5.6	Des formes urbaines et bâties traditionnelles encore perceptibles.....	370
11.6	Synthèse .....	372



# ORGANISATION TERRITORIALE

## 1.1 Présentation générale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Beauvaisis

**1 959,8 km<sup>2</sup>**, un peu plus de 6% du territoire régional et un tiers du territoire départemental.

**5 intercommunalités** soit **234 communes**.

**213 055 habitants** en 2020 soit un quart de la population du département de l'Oise.

### 1.1.1 Le PETR : une structure pour porter un projet de territoire

Crés par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les PETR ont vocation à constituer un outil collaboratif mis à la disposition des territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils ont pour but de définir et de porter un projet de territoire transversal abordant l'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

Initialement impulsée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en tant que chef de file, cette entité territoriale s'est structurée en format associatif en 2009 avec l'Association du Pays du Grand Beauvaisis (APGB), avant d'envisager une évolution en syndicat mixte en 2019 avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Beauvaisis.

En se créant, le PETR du Grand Beauvaisis a l'obligation de mettre place plusieurs missions fédératrices ainsi que des temps forts pour le territoire : La Conférence des Maires (caractère consultatif), le Projet de Territoire ainsi que le Conseil de Développement Territorial.

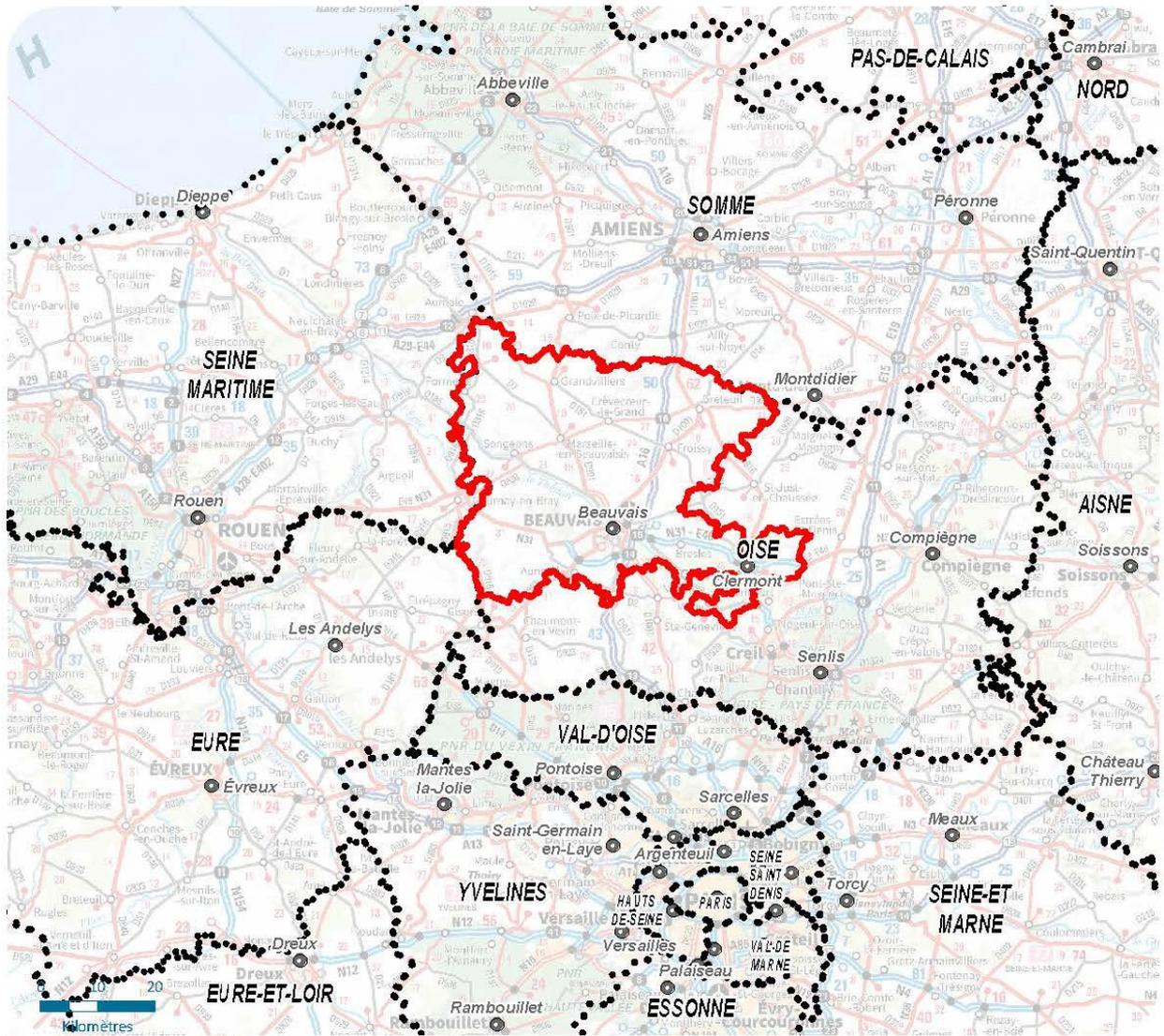
### 1.1.2 Situation géographique

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Beauvaisis est situé en région Hauts-de-France, au nord-ouest du département de l'Oise. Il présente des limites communes avec les départements de la Somme, de l'Eure et de la Seine Maritime.

Le PETR du Grand Beauvaisis est majoritairement composé de territoires ruraux mais se situe à l'interface d'agglomérations et de territoires péri-urbains. Ainsi, à moins de 60 kilomètres du territoire, on trouve les agglomérations de Rouen, Pontoise, Senlis, Compiègne et Amiens.

Le territoire est desservi par de nombreuses infrastructures de transport : réseau routier (autoroute A16 et A1, routes nationales 31 et 1), réseau ferroviaire (Beauvais/Paris, Beauvais/Le Tréport) et aéroportuaire (aéroport international Beauvais Tillé). Il présente également des infrastructures importantes pour le développement des mobilités douces (Itinéraire London-Paris, Trans'Oise, Coulée Verte...).

Présentation du territoire



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : IGN

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites départementales

### 1.1.3 Organisation politique et administrative

D'une superficie de 1 959,8 km<sup>2</sup>, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Beauvais est constitué de 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de 234 communes réparties de la manière suivante :

- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) – 53 communes ;
- Communauté de communes de la Picardie Verte (CCPV) – 88 communes ;
- Communauté de communes du Pays de Bray (CCPB) – 23 communes ;
- Communauté de communes Oise Picarde (CCOP) – 52 communes ;
- Communauté de communes Clermontois (CCPC) – 18 communes.

Orienté vers les missions de connaissances territoriales et de structuration de stratégie d'échelle grand bassin de vie, le projet de territoire du PETR est structurés autour de 4 axes de travail :

- Créer les conditions d'un territoire d'équilibre entre urbain et rural ;
- Développer l'attractivité du territoire ;
- Promouvoir les transitions ;
- Participer à l'animation territoriale en Grand Beauvaisis.

## 1.2 L'armature territoriale du PETR Grand Beauvaisis

### 1.2.1 Un territoire organisé autour d'une polarité principale à l'échelle régionale : la ville de Beauvais

#### ■ Positionnement au sein du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Hauts-de-France



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Pour la territorialisation des objectifs qu'il a définie, le document de planification régionale a défini une ossature régionale. Cette dernière résulte du croisement de deux niveaux d'analyse : une analyse fonctionnelle à l'échelle des pôles urbains permettant de définir les pôles ayant un rôle majeur dans le développement régional au regard de 4 fonctions (« Hub », « Tête de réseau », « Pôle de services supérieurs » et « Porte d'entrée régionale ») et une analyse communale permettant de repérer les communes structurantes au regard des équipements présents. Cette analyse fonctionnelle a ainsi permis la mise en évidence des rôles particuliers de Lille et Amiens dans le développement régional et d'identifier 22 pôles d'envergure régionale.

La seconde analyse à l'échelle communale permet de repérer les communes structurantes au regard des équipements nécessaires à la population présents. L'analyse s'est appuyée sur la base permanente des équipements de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

L'analyse régionale du SRADDET a repéré 6 communes du PETR comme pôles intermédiaires : Bresles, Breteuil, Crèvecœur-le-Grand, Grandvilliers, Formerie et Auneuil. De plus, la ville de Beauvais a été identifiée comme un pôle d'envergure régionale. Il faut noter que la Communauté de Communes du Pays de Bray est la seule collectivité qui ne présente pas de polarité.

## ■ Des polarités de proximité qui assurent l'organisation du territoire à l'échelle locale



Le traitement des données de la Base Permanente des Equipements (BPE) pour l'année 2021 permet d'identifier des polarités de proximité non identifiées par l'analyse régionale.

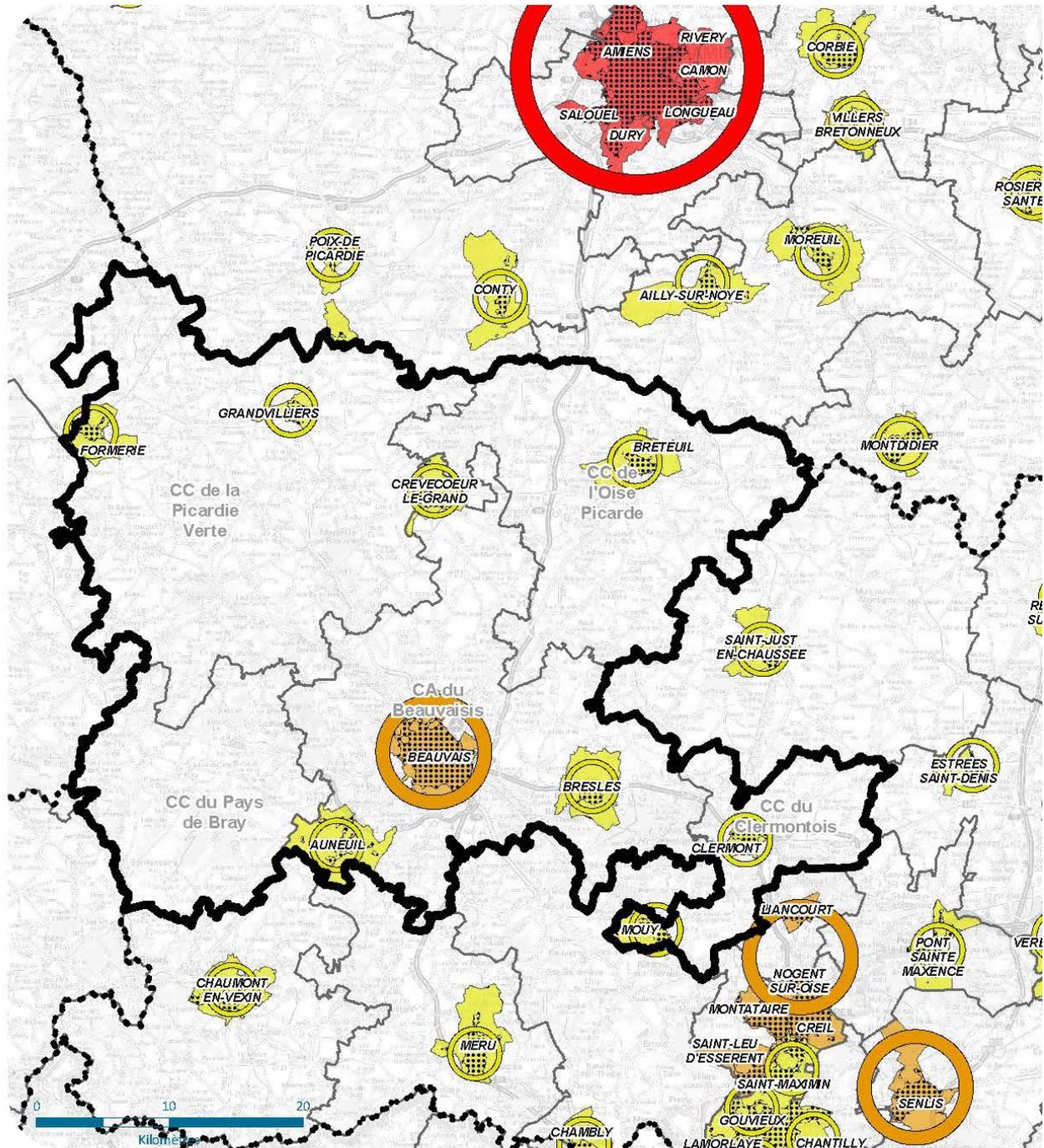
Ainsi, cette analyse prend appui sur l'exploitation de la BPE, qui est une base de données statistiques proposée par l'INSEE. Elle permet d'étudier les structures de l'offre en équipements, commerces et services d'un territoire. Ainsi, les différents équipements, commerces et services sont classés par gammes (les gammes supérieures, intermédiaires, et de proximité). Ces gammes sont définies selon les services rendus à la population dans une logique d'implantation (s'ils sont présents simultanément au sein des communes). Cela permet ainsi de réaliser une hiérarchisation des territoires en termes de services rendus à la population.

L'INSEE répartit l'offre d'équipements, commerces et services en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. Ainsi, ces trois catégories permettront de faire émerger du traitement de la BPE des polarités ; c'est-à-dire des territoires qui offrent une plus grande concentration d'équipements, commerces et services sur leur ban communal. On distingue ainsi :

- L'offre de proximité, qui comprend notamment les commerces et services tels qu'une poste, une boulangerie, un médecin généraliste, une pharmacie, etc. est assez répandue ;
- L'offre intermédiaire, qui comprend notamment les gendarmeries, magasins de vêtements, d'optique, orthophonistes, laboratoires, supermarchés, vétérinaires, collèges, etc. est moins répandue ;
- L'offre supérieure, qui comprend notamment les hypermarchés, établissements de santé, services d'urgences, etc. concerne davantage les polarités.

L'analyse de la Base Permanente des Equipements permet d'identifier sur le PETR 33 pôles de proximité, 5 pôles intermédiaires et 2 pôles supérieurs (Beauvais et Clermont). L'ensemble des polarités sont plutôt bien réparties à l'échelle du PETR. Il faut noter que la Communauté de Communes du Pays de Bray est la seule intercommunalité qui ne présente pas de pôle intermédiaire. Cette situation peut s'expliquer par la proximité de l'agglomération du Beauvaisis.

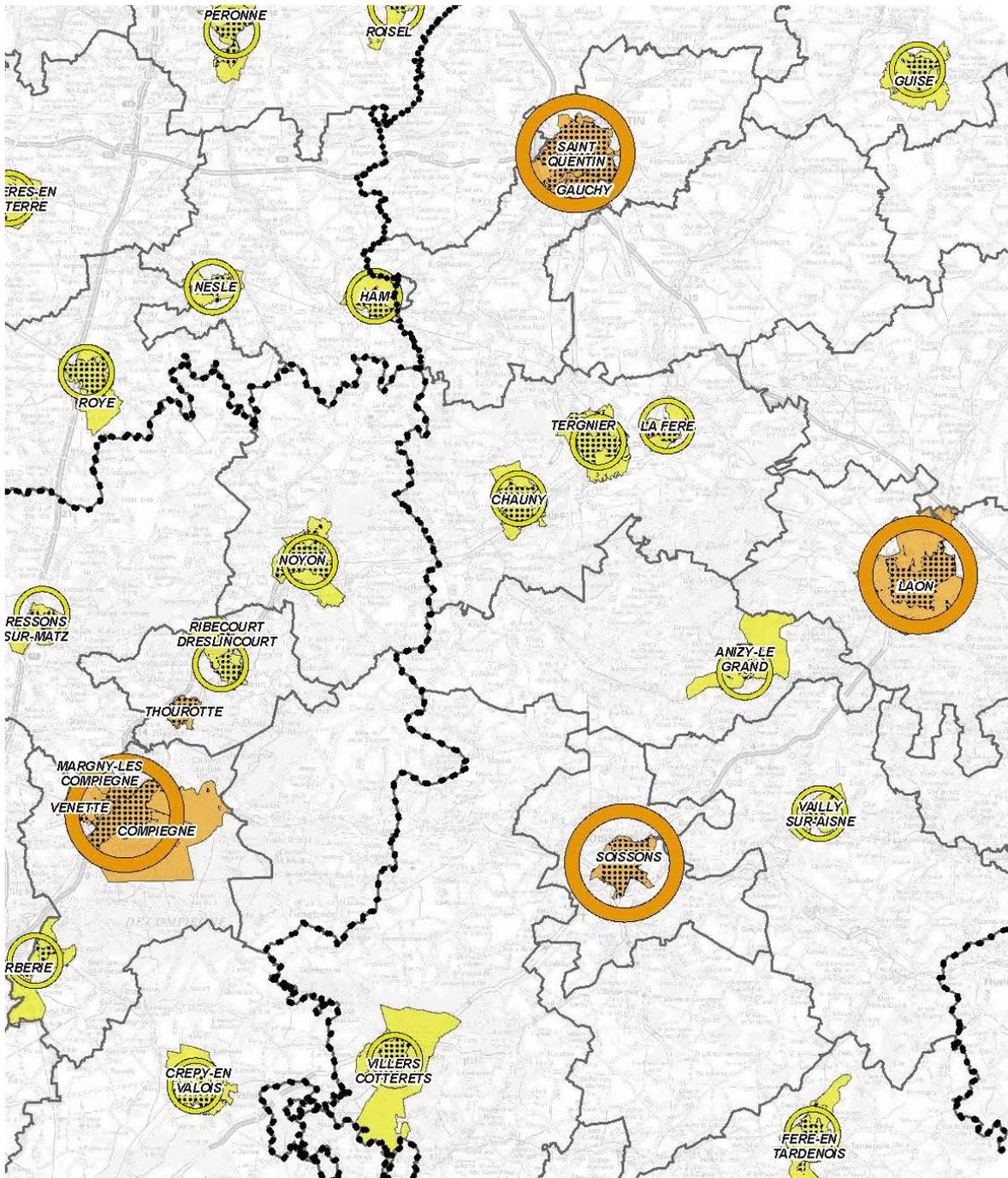
## L'ossature t (Données SRADP)



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : DREAL

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Tâche urbaine
- Ossature régionale (schématique) :**
-  Second pôle régional (Amiens)
-  Pôle d'envergure régionale
-  Pôle intermédiaire

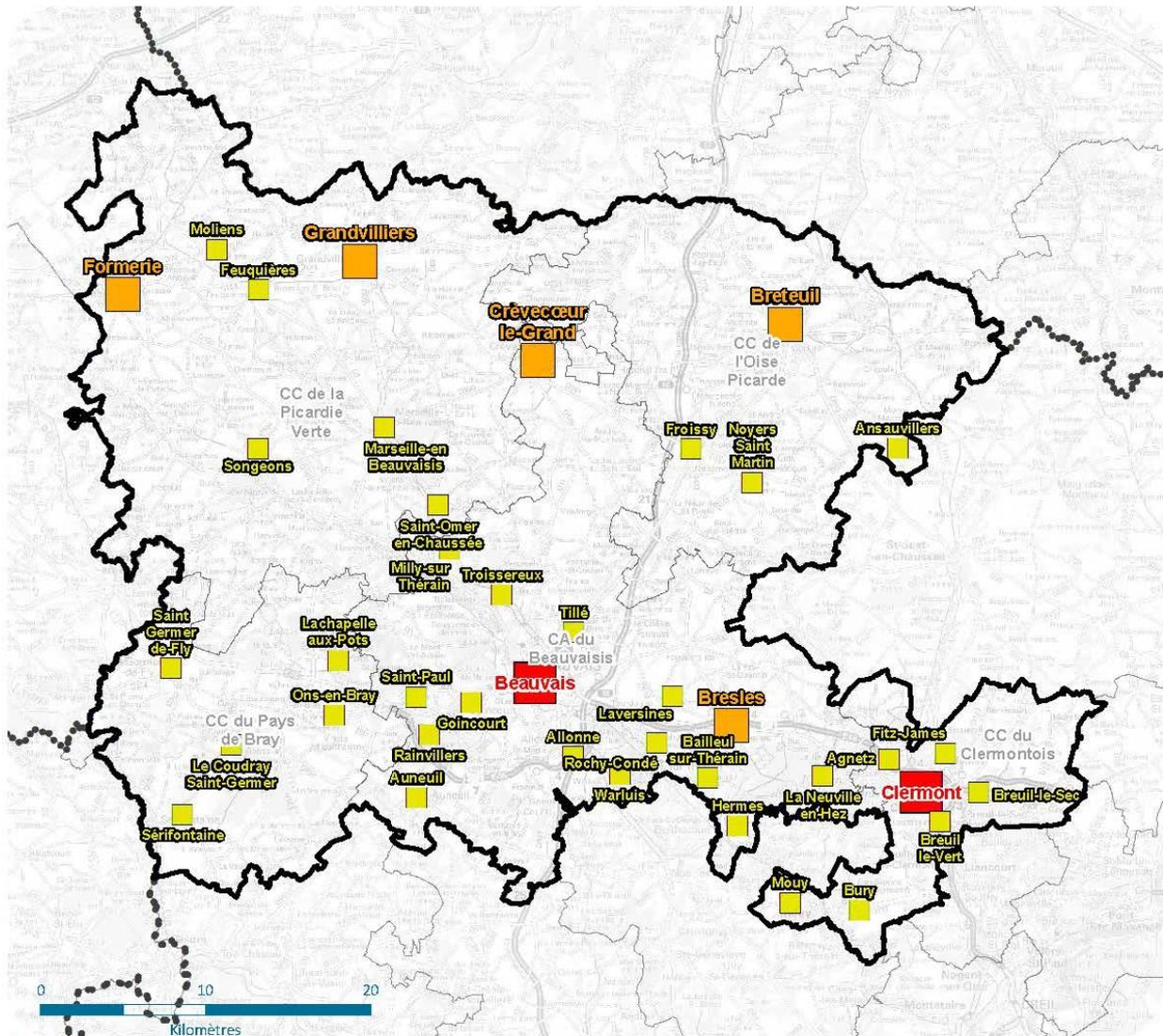
territoriale  
(DET 2020-2025)



Ossature régionale (communes) :

-  Second pôle régional (Amiens)
-  Pôle d'envergure régionale
-  Pôle intermédiaire

## Les gammes d'équipements, commerces et services



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : BPE - INSEE

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

### Classification par gamme des équipements de la BPE :

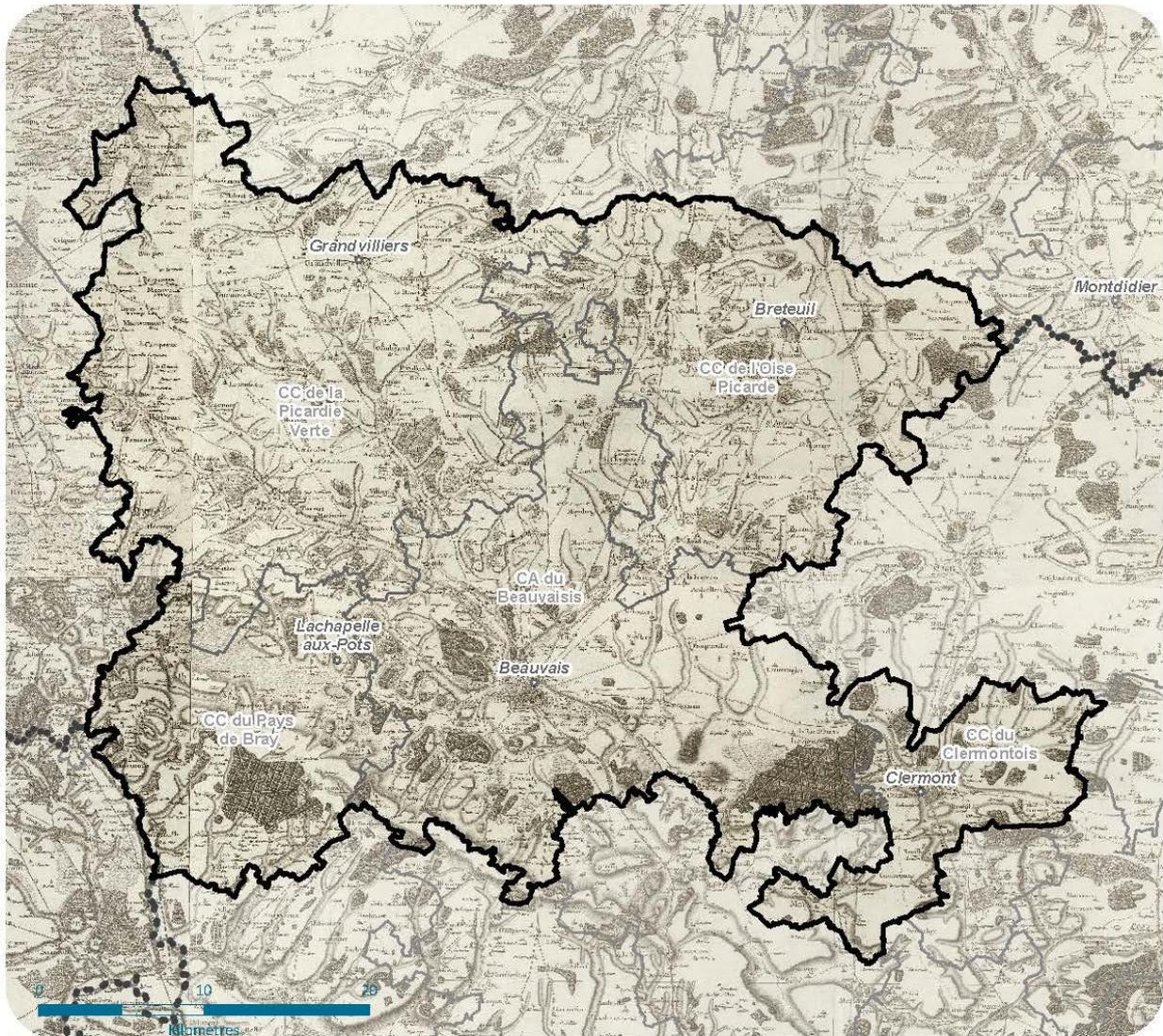
- Gamme supérieure
- Gamme intermédiaire
- Gamme de proximité

## ■ Une organisation territoriale héritée du passé

L'armature territoriale du PETR Grand Beauvaisis est principalement héritée du passé. Ainsi les polarités principales du territoire sont déjà visibles sur la carte de Cassini datée du 18<sup>ème</sup> siècle. Formerie, Grandvilliers, Beauvais, Breteuil, Crèvecœur-le-Grand et Clermont apparaissent déjà comme agglomérations importantes situées aux carrefours de plusieurs voies de communication.

D'autres polarités de proximité se sont développées aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles lors de la révolution industrielle. A cette période les activités industrielles se développent à proximité des lignes de chemin de fer ou des infrastructures de transport. L'implantation d'entreprises et d'usines s'accompagnent par l'arrivée de nombreux travailleurs qui vivent à proximité de leurs lieux de travail. Plusieurs agglomérations se développent, c'est le cas des communes de Bresles, Froissy, Auneuil ou Feuquières.

### Analyse historique du territoire - Carte de Cassini (18ème siècle)



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : SOGEH

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

## 1.2.2 Un territoire rural et périurbain sous l'influence des aires d'attractions de Beauvais et Paris

### ■ Un territoire concerné par deux aires d'attraction des villes : Beauvais et Paris



Le zonage en aires d'attraction des villes 2020 (AAV) est fondé sur l'identification de pôles de population et d'emploi, et sur la délimitation de leur aire d'attraction (couronnes) à partir des trajets domicile-travail. Il a pour objectif d'étudier les disparités territoriales selon la taille de l'aire d'attraction et la distinction entre les centres et leur périphérie.

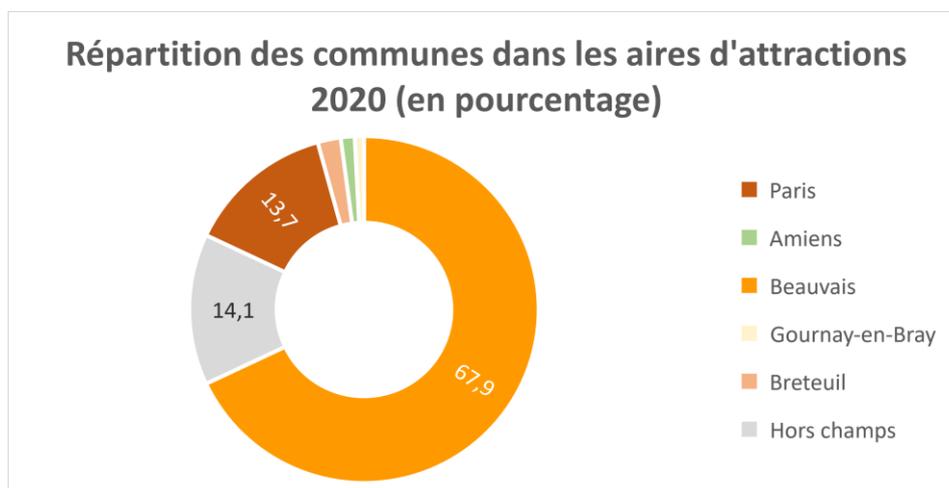
L'aire d'attraction d'une ville correspond ainsi à un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle et d'une couronne, dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée « commune-centre ». Dans certains cas, dont Paris, l'aire peut comprendre plusieurs pôles.

Plusieurs catégories d'aires d'attraction sont identifiées et classées suivant le nombre d'habitants :

- pôles et couronnes des aires de 700 000 habitants ou plus,
- pôles et couronnes des aires de 200 000 à 700 000 habitants,
- pôles et couronnes des aires de 50 000 à 200 000 habitants,
- pôles et couronnes des aires de moins de 50 000 habitants.

Les communes qui n'appartiennent pas à l'une de ces catégories sont dites « isolées », c'est-à-dire qu'elles sont situées en dehors de l'influence des pôles urbains. Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

La commune de Beauvais est la polarité qui a la plus grande aire d'attraction sur le territoire du PETR. Ainsi, 158 communes du PETR sont situées dans son aire d'attraction. Toutefois, son influence dépasse le périmètre du PETR puisque sa couronne représente 199 communes.



**Figure 1.** Répartition des communes dans les aires d'attraction en 2020 - source : INSEE

Par ailleurs, les communes du sud du PETR Grand Beauvaisis sont davantage sous l'influence de la commune de Paris et de sa couronne. Ainsi près de 14% des communes du PETR sont situées dans la couronne de l'aire d'attraction de Paris et de Creil. Les aires d'attractions des communes d'Amiens, de Gournay-en-Bray et de Breteuil ont une influence bien plus faible et concernent les communes de la frange ouest et nord du territoire du PETR.

Enfin, il faut noter que 33 communes sont situées en dehors d'une aire d'attraction des villes. Ces dernières sont principalement situées sur les franges nord et est du PETR.

### ■ Un territoire globalement rural et peu dense mais présentant deux secteurs de polarisation plus importants : Beauvais et Clermont



La classification des communes selon la grille communale de densité repose sur deux critères : le nombre d'habitants et la manière dont ces habitants sont répartis sur le territoire communal. Une commune est considérée comme dense lorsque sa population est importante et concentrée. Cependant, l'appartenance à un niveau de la grille ne dépend pas uniquement de la densité moyenne de la population calculée sur l'ensemble de la commune, incluant les espaces non habités tels que les forêts, les montagnes et les champs. La grille prend en compte spécifiquement la présence au sein de la commune de zones où un grand nombre d'habitants est concentré sur une faible surface.

Pour définir les niveaux de densité, l'Union européenne utilise le découpage du territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté, ainsi que l'agrégation de carreaux présentant une densité équivalente, formant ainsi des « taches » ou « clusters ». Chaque commune est ensuite attribuée à une catégorie en fonction de la proportion de sa population qui se trouve dans les différents types de clusters. Cette approche offre une perspective fine de la répartition démographique au sein des communes, dépassant la simple densité moyenne pour prendre en compte les zones spécifiques où la population est concentrée sur une petite superficie.

Selon la grille communale de densité en 7 niveaux, le territoire du PETR Grand Beauvaisis est principalement à dominante rurale. Ainsi, sur les 234 communes du territoire plus de 190 communes sont considérées comme rurale à habitat dispersé ou très dispersé. Les communes considérées comme urbaines se concentrent davantage sur la frange sud-est du territoire. Beauvais et Clermont sont considérées comme des centres urbains intermédiaires. Les communes limitrophes de Beauvais sont davantage considérées comme des bourgs ruraux alors que les communes proches de Clermont sont considérées comme faisant partie de la ceinture urbaine. Ceci laisse supposer une plus forte polarisation sur la commune de Beauvais qui a concentré de manière plus importante les emplois et les habitations, limitant l'expansion périphérique au contraire du Clermontois où l'urbanisation s'est faite de manière plus étalée et linéaire le long de la départementale D1016 allant à Creil.

Toutefois, les franges nord et ouest du territoire ne sont pas dépourvues de centralités puisque plusieurs communes sont considérées comme bourgs ruraux : Crèvecœur-le-Grand, Froissy, Marseille-en-Beauvaisis, Songeons, Feuquières, Formerie, Grandvilliers, Moliens, Breteuil, Esquennoy et Bonneuil-les-Eaux.

Répartition des communes selon la grille communale de densité en 7 niveaux (source : INSEE)



- Bourgs ruraux
- Ceintures urbaines
- Centres urbains intermédiaires
- Petites villes
- Rural à habitat dispersé
- Rural à habitat très dispersé

## ■ Une ruralité multiple qui oscille entre communes résidentielles et territoires productifs<sup>1</sup>



L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en partenariat avec la coopérative Acadie et Magali Taladier a récemment menée une étude sur la diversité des ruralités. Cette étude a pour vocation de caractériser l'espace rural sous deux approches : une approche « structurelle » à savoir une caractérisation des territoires ruraux selon leurs caractéristiques propres à un instant donné (population, emplois, revenus...) et une approche « systémique » qui analyse les territoires ruraux selon leur capacité à participer aux transitions territoriales en cours.

Le premier volet s'attache à construire une typologie « structurelle » des communes. Cette typologie se fonde sur des données de « stocks », c'est-à-dire un ensemble de variables descriptives de la population et des activités présentes dans les communes rurales. Elle est à la fois statique, au sens où il s'agit d'une photographie réalisée en 2022 et utilisant les dernières données statistiques disponibles, et dynamique, dans la mesure où elle intègre des variables qui correspondent à des évolutions/variabilités (relatives à la démographie, à l'emploi, aux revenus...).

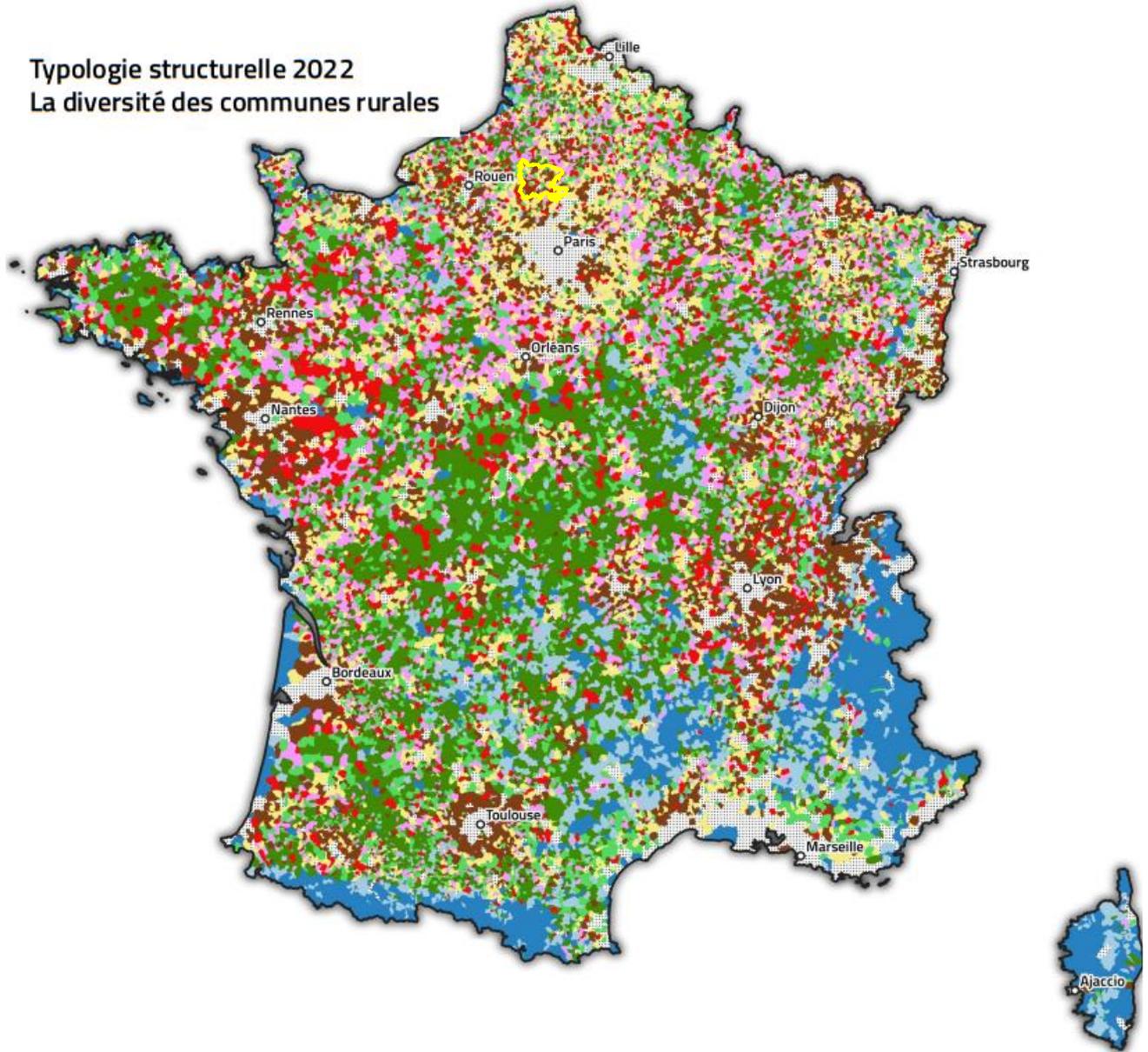
Les communes rurales du territoire du PETR Grand Beauvaisis font partie, pour la plupart d'entre-elles, des ruralités résidentielles aisées ou mixtes ainsi que productives agricoles même si l'on constate une certaine hétérogénéité et diversité des typologies de communes. En revanche, quasiment aucune commune n'a été identifiée comme ruralité productive ouvrière ou comme ruralité touristique.

On peut noter que les communes situées sur la frange nord du territoire du PETR sont davantage considérées comme des ruralités résidentielles mixtes, c'est-à-dire qu'elles présentent une économie présente, une faible concentration de l'emploi, des revenus variables et un indice de jeunesse élevé. Inversement, les communes de la frange sud sont pour la plupart considérées comme des ruralités résidentielles aisées, à savoir que les populations présentent des revenus plus élevés et en progression, une forte part de cadres ainsi qu'une forte artificialisation.

Enfin, il faut noter la présence de plusieurs communes faisant partie des « petites polarités mixtes » qui présentent un taux d'emploi important, notamment présentiel, une population avec des revenus moyens et une tendance à artificialiser de manière importante. Il s'agit surtout de communes, notamment sur la communauté de communes du Pays de Bray qui présentent des activités industrielles importantes.

<sup>1</sup> [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport\\_final\\_etude\\_anct\\_ruralites\\_-\\_acadie\\_-\\_magali\\_talandier\\_-\\_16\\_fevrier\\_2023.pdf](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport_final_etude_anct_ruralites_-_acadie_-_magali_talandier_-_16_fevrier_2023.pdf)

**Typologie structurelle 2022**  
**La diversité des communes rurales**



**Les ruralités résidentielles**

**■ Aisées**

Revenu élevé et en progression, forte part de cadres, forte artificialisation des sols, construction de logements, indice de jeunesse élevé.

**■ Mixtes**

Artificialisation plus modérée, présence d'une économie présentielle, faible concentration de l'emploi, revenus variables, pas de CSP dominante, indice de jeunesse élevé.

**Les ruralités productives**

**■ Ouvrières**

Surreprésentation des ouvriers et des jeunes, revenu moyen, faible artificialisation, faible concentration de l'emploi.

**■ Agricoles**

Part importante d'emplois agricoles, vieillissement de la population, faible niveau de retraite, fort taux de vacance résidentielle.

**Les petites polarités**

**■ Industrielles et artisanales**

Forte concentration de l'emploi, revenu moyen, taux de HLM très élevé, emplois de fabrication surreprésentés, forte artificialisation.

**■ Mixtes**

Concentration de l'emploi, revenus moyens, taux de HLM élevé, emploi présentiel, forte artificialisation.

**Les ruralités touristiques**

**■ A dominante résidentielle**

Touristiques, revenus faibles, taux de chômage pouvant être élevé.

**■ Spécialisées**

Très touristiques, éloignées des pôles, concentration de l'emploi, vieillissement de la population, taux de chômage élevé.

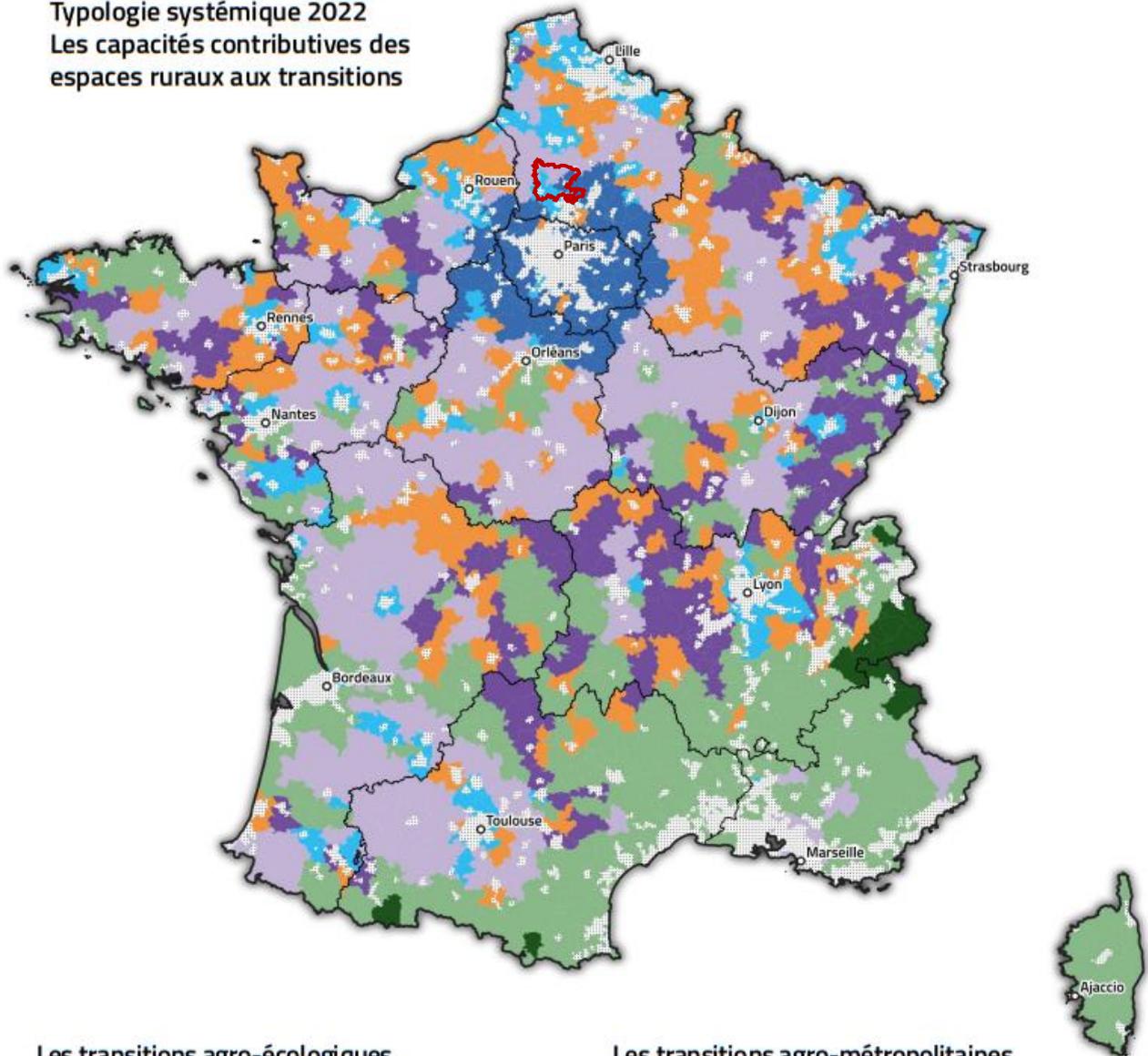


La deuxième typologie de l'étude menée pour le compte de l'ANCT s'attache à décrire les territoires ruraux de manière systémique. Il s'agit d'une tentative pour représenter non plus les stocks (de population, de logements, d'emplois etc.) mais les flux de circulation (de personnes, de biens, de ressources, de services). A partir de cette représentation, l'étude propose une approche des capacités contributives des espaces ruraux aux enjeux de la transition socio-écologique. Trop souvent décrits en creux (manque d'emploi, d'équipements structurants, de connectivité, de jeunes, etc.), cette approche vise au contraire à révéler l'apport des espaces ruraux aux grands défis que doit relever le territoire national.

Les communes du PETR Grand Beauvaisis ont été classées dans deux catégories distinctes en fonction de leur capacité contributives aux transitions. Une grande majorité des communes, situées à l'ouest et au nord du territoire font partie des communes pouvant participer aux transitions agro-industrielles dans des systèmes agricoles et industriels exportateurs et diversifiés. Ces espaces représentent des lieux centraux pour la transformation du modèle agricole intensif et dans ses relations avec les activités industrielles ou agro-alimentaire. Ces territoires sont des lieux d'expérimentation pour engager des transitions productives avec l'émergence de la production d'énergie, tout en préservant et améliorant les compétences spécialisées dans la fabrication (aéronautique, travail des métaux, bois, textile, construction mécanique, etc.). En raison de son héritage industriel et de la présence de nombreuses friches, il est également propice à la relocalisation d'activités industrielles, à condition de contrôler la diminution démographique et la perte de la main-d'œuvre jeune et qualifiée.

Les communes situées à proximité des polarités urbaines du sud-est du territoire font davantage partie des communes pouvant participer aux transitions agro-métropolitaines et sont concernées par des systèmes métropolitains à dimension régionale marqués par une pression résidentielle et économique. Les systèmes agro-métropolitains représentent des zones très attractives sur le plan démographique, avec une croissance forte de la population, résultant à la fois de migrations résidentielles et de taux de natalité élevés. Ces régions abritent des activités agricoles, principalement de grandes cultures, et des industries orientées vers l'exportation, avec une tendance croissante à l'intégration d'activités logistiques. Elles sont également le terrain privilégié pour le développement du maraîchage et des circuits courts. En tant qu'espaces ruraux étroitement liés aux systèmes métropolitains, ils jouent un rôle décisif dans la transition écologique des grandes villes en tant qu'étapes résidentielles, points clés pour les déplacements et les flux, et contributeurs significatifs à l'approvisionnement alimentaire de la population.

**Typologie systémique 2022**  
**Les capacités contributives des espaces ruraux aux transitions**



**Les transitions agro-écologiques**

- systèmes à forte valeur naturelle ou agricole sous pression résidentielle et touristique
- systèmes à forte valeur naturelle sous forte pression touristique

*Enjeu prospectif* : l'équilibre entre conservation, protection, et exploitation des espaces naturels – réserves de biodiversité et de ressources ; transformation des activités agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ; accueil de population toujours plus nombreuse dans des espaces à forte exposition aux risques, notamment climatiques.

**Les transitions agro-industrielles**

- systèmes agricoles et industriels exportateurs et diversifiés, dans des espaces d'accueil de retraités
- systèmes agricoles et industriels exportateurs et spécialisés, dans des espaces d'accueil de retraités

*Enjeu prospectif* : la garantie, voir l'opportunité de maintenir et de reconquérir une compétitivité agricole et industrielle internationale dans ces espaces qui offrent des disponibilités foncières (friches, logements vacants...), mais dans un contexte de perte et de vieillissement de la population active (avec un risque de perte des savoir-faire) et de nécessaire préservation des ressources (sols, eau, énergie...).

**Les transitions agro-métropolitaines**

- systèmes des métropoles à dimension régionale, sous pression résidentielle et économique
- systèmes de la métropole parisienne, sous pression résidentielle et économique

*Enjeu prospectif* : la coordination de différents modes d'occupation de l'espace péri-métropolitain (agriculture, habitat, fonctions productives, infrastructures de mobilités, etc.) et la conclusion d'accords de réciprocités avec les villes centres.

**Les transitions agro-techniques**

- systèmes fournisseurs de services à la production et énergétiques

*Enjeu prospectif* : le développement des activités liées aux transitions écologiques et énergétiques à dimension nationale, qui peuvent être source d'inquiétudes et de conflits au niveau local ou national, notamment au regard des risques naturels et/ou technologiques que peuvent induire ces installations et activités.

Communes urbaines

acadie + Magali Talandier

### 1.2.3 Un territoire caractérisé par une prédominance des activités résidentielles



Une zone d'emploi représente un espace géographique où la majorité des actifs résident et travaillent, et où les entreprises peuvent trouver la main-d'œuvre nécessaire pour pourvoir les emplois disponibles.

La subdivision en zones d'emploi offre une partition territoriale adaptée aux études locales sur le marché du travail. Elle sert de base pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois.

Ce découpage délimite également des territoires pertinents pour les analyses locales et peut orienter la délimitation de zones dans le cadre de la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les autorités publiques ou les acteurs locaux. Cette délimitation est établie à la fois pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

La mise à jour du découpage repose sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs, tels qu'observés lors du recensement de 2018.

Les communes faisant partie du périmètre du PETR Grand Beauvaisis sont situées sur deux zones d'emplois différentes. La quasi-totalité des communes sont situées sur la zone d'emploi de Beauvais, exceptées pour les communes situés sur la frange est du territoire qui sont rattachées à la zone d'emploi de Clermont.

Ces deux zones d'emplois du territoire sont qualifiées de zones d'emplois résidentielles. Les zones d'emploi résidentielles se caractérisent par une offre d'emplois relativement faible, avec fréquemment un nombre d'actifs occupés supérieur à celui des emplois disponibles sur le territoire. En moyenne, seulement 57 % des actifs résidant dans ces zones travaillent sur place, représentant le taux le plus bas parmi les sept types de zones d'emploi.

Cette caractéristique territoriale pourrait avoir des incidences importantes en terme de flux domicile-travail et sur l'attractivité résidentielle du territoire en cas d'augmentation importante des coûts de l'énergie. En effet, le manque d'emploi sur le territoire oblige les actifs à se rendre dans les zones d'emplois voisines (Amiens, Rouen, Creil voire Paris) pour leur travail.

**2 SCoT approuvés**

**2 SCoT en cours d'élaboration**

Les documents communaux en vigueur :

**45 cartes communales**  
**57 communes au RNU**  
**110 Plans Locaux d'Urbanisme**

Les démarches intercommunales engagées :

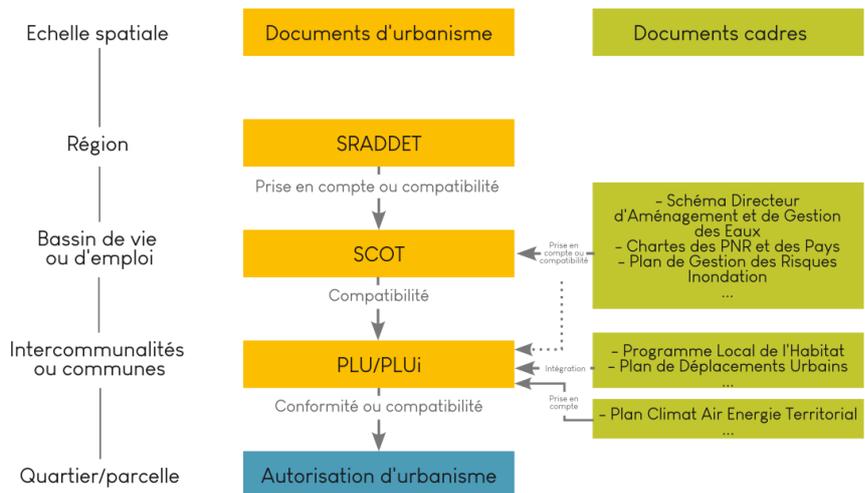
**1 PLUi approuvé**  
**4 PLUi en cours d'élaboration**

## 1.3 Des plans pour la mise en œuvre d'un projet

Les documents de planification spatiale jouent un rôle crucial dans la définition des objectifs, des orientations et des règles pour un territoire spécifique, dans le but d'organiser son aménagement et son développement durables. Ils cherchent à coordonner et à intégrer diverses politiques sectorielles telles que l'urbanisme, l'habitat, l'économie et l'environnement, tout en anticipant les défis à moyen ou long terme. Au-delà de servir de simple cadre, ces documents se distinguent par leur caractère transversal, leur échelle d'application et leur mode de gouvernance. Ils offrent aux collectivités une opportunité significative de concevoir un projet territorial cohérent et de définir les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

### 1.3.1 A chaque échelle son document

Plusieurs documents de planification, élaborés à différentes échelles administratives, contribuent à orienter les politiques publiques et à anticiper les enjeux à moyen et long termes. Trois niveaux de planification structurent le paysage réglementaire français : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).



#### ■ A l'échelle régionale : un document de planification stratégique et transversal

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un instrument de planification à l'échelle régionale. Il a été instauré par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2015 pour remplacer plusieurs anciens schémas régionaux. Le SRADDET a pour objectif de coordonner et de mettre en cohérence les politiques publiques à l'échelle régionale. Ce document stratégique intègre plusieurs dimensions du développement territorial, telles que l'aménagement du territoire, l'environnement, les transports, le logement, l'énergie, l'économie, la biodiversité, et la

transition énergétique. Il vise à concilier les impératifs de développement économique, social et environnemental, favorisant ainsi une approche globale et équilibrée des enjeux régionaux. Le SRADDET s'inscrit dans une logique de coordination avec les autres documents de planification, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) élaborés à l'échelle des intercommunalités. Il définit des objectifs et des orientations spécifiques à la région, tout en prenant en compte les particularités des territoires qui la composent.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) constitue un document de planification stratégique à moyen et long terme. Le SRADDET Hauts-de-France a été approuvé le **4 août 2020**. Les objectifs et les règles générales du SRADDET s'imposent aux documents locaux de planification. Ainsi, le SCoT doit être compatible avec les orientations générales du SRADDET, document avec lequel le PLU doit être directement compatible. Le document est en cours de modification dont l'approbation est prévue en novembre 2024.

### ■ A l'échelle supra-communautaire : un renouvellement des périmètres de planification

À une échelle plus vaste, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) s'applique à des périmètres intercommunaux. Il vise à coordonner les politiques d'aménagement sur un territoire plus large, prenant en considération des enjeux qui dépassent les limites communales. Le SCoT favorise la cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de transports et de protection de l'environnement à l'échelle intercommunale.

Sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis, on recense 4 périmètres de SCoT qui couvrent soit une soit plusieurs collectivités. Deux d'entre eux ont été approuvés et deux autres sont en cours d'élaboration. Les différents documents élaborés à l'échelle supra-communautaire sont les suivants :

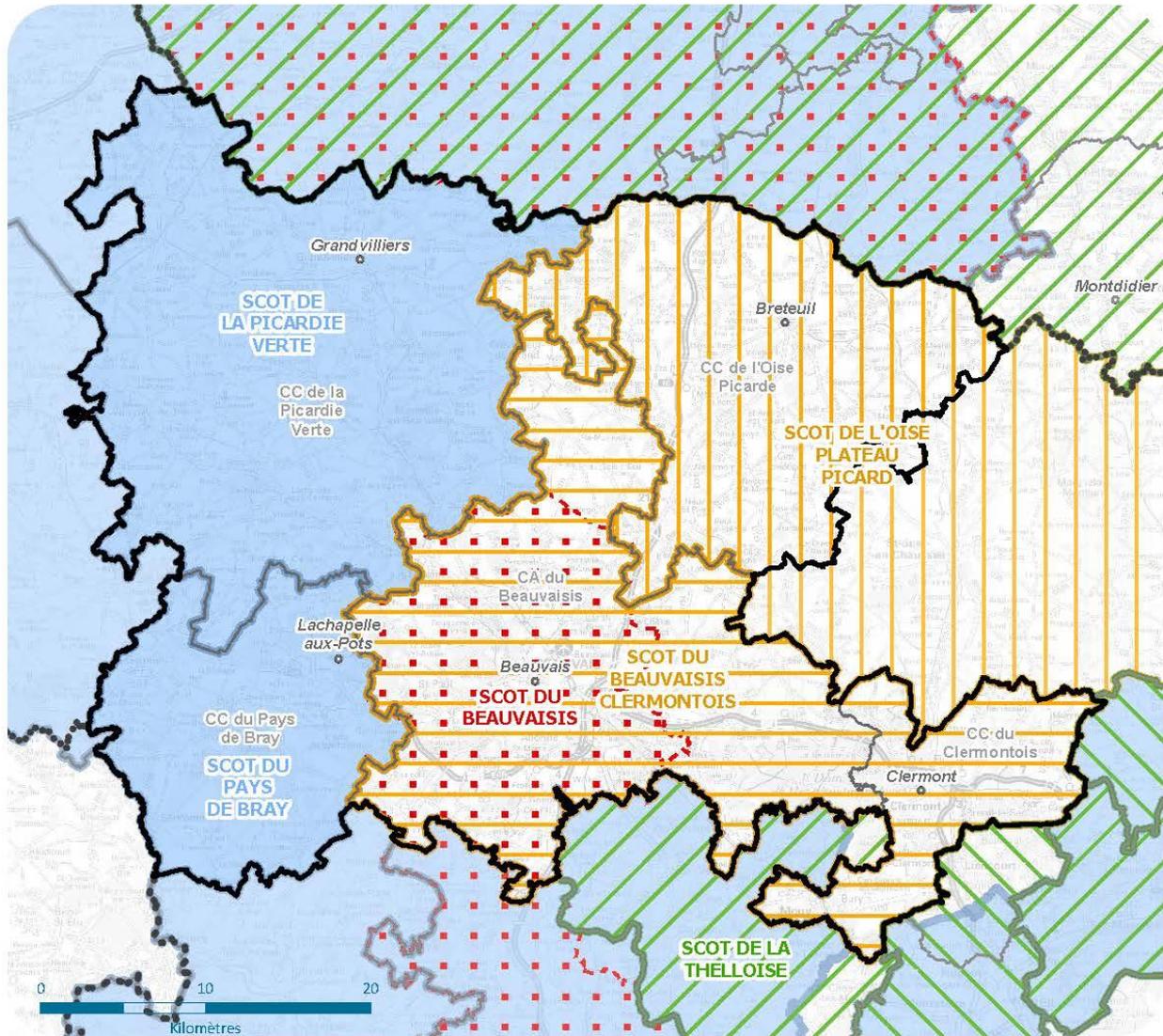
- Le Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Bray qui recouvre le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Ce dernier a été prescrit en 2009 et approuvé en 2012 ;
- Le Schéma de Cohérence Territorial de la Picardie Verte qui est élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes de la Picardie Verte qui a été prescrit en 2008 et approuvé en 2014 ;
- Le Schéma de Cohérence Territorial du Beauvaisis qui est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de Communes du Clermontois ;
- Le Schéma de Cohérence Territorial de l'Oise Plateau Picard qui dépasse les frontières administratives du PETR et concerne les Communautés de Communes de l'Oise Picarde et du Plateau Picard. Ce dernier a été prescrit en 2019.

Ainsi, en 2023 plus de 40% du territoire du PETR est couvert par un SCoT. Toutefois, cela ne concerne que 20% de la population du territoire.

Le Syndicat Mixte du SCoT Beauvaisis-Clermontois, créé par arrêté du Préfet de l'Oise le 18 février 2020, a été étendu par un nouvel arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2023, englobant désormais la CC de la Picardie Verte, du Pays de Bray, sous le nom du SCoT du Grand Beauvaisis.

Cette évolution de périmètre passe de deux à quatre intercommunalités, de 72 à 182 communes avec une population passant de 140 000 à 192 000 habitants, et une superficie augmentant de 697km<sup>2</sup> à 1 564km<sup>2</sup>.

### Etat des lieux des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : Géo2France

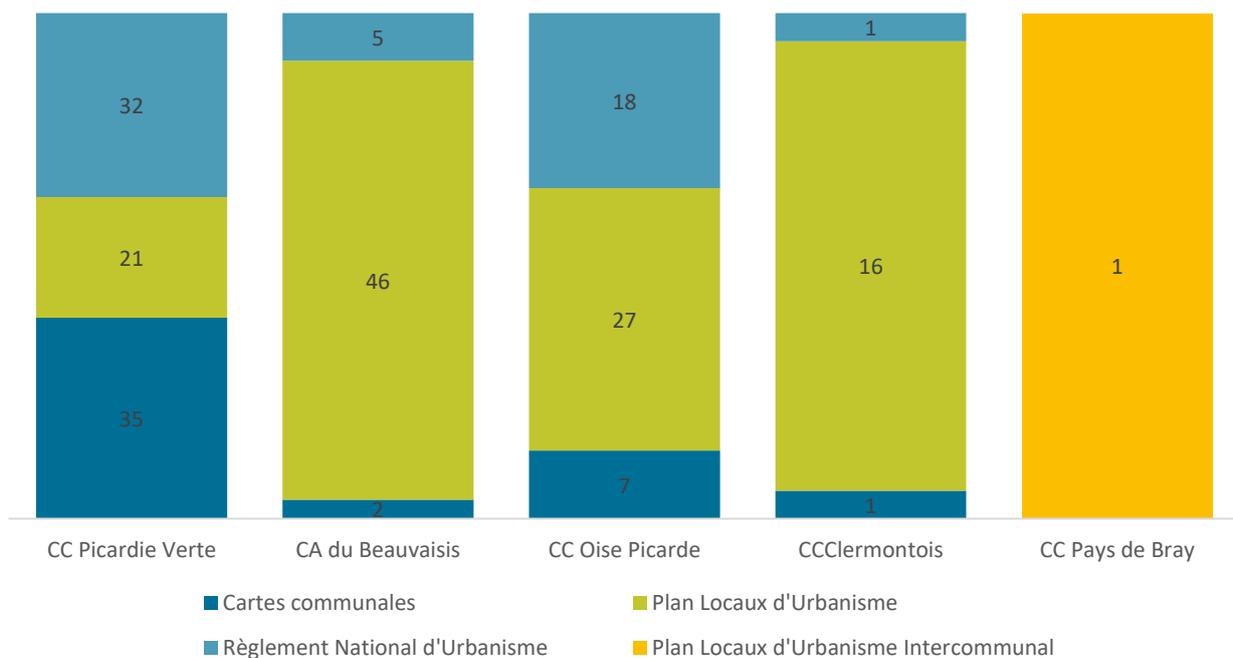
-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

- Schémas de Cohérence Territoriale :**
-  SCoT approuvé et opposable
  -  SCoT en révision
  -  SCoT en élaboration
  -  SCoT remplacé, annulé ou caduc

### ■ Vers une modernisation et une mutualisation des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue le principal document de planification à l'échelle communale. Il fixe les règles d'urbanisme applicables sur le territoire communal, en prenant en compte les enjeux locaux tels que le logement, les transports, l'environnement, et l'économie. Le PLU sert de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, favorisant ainsi la cohérence des projets au sein de la commune.

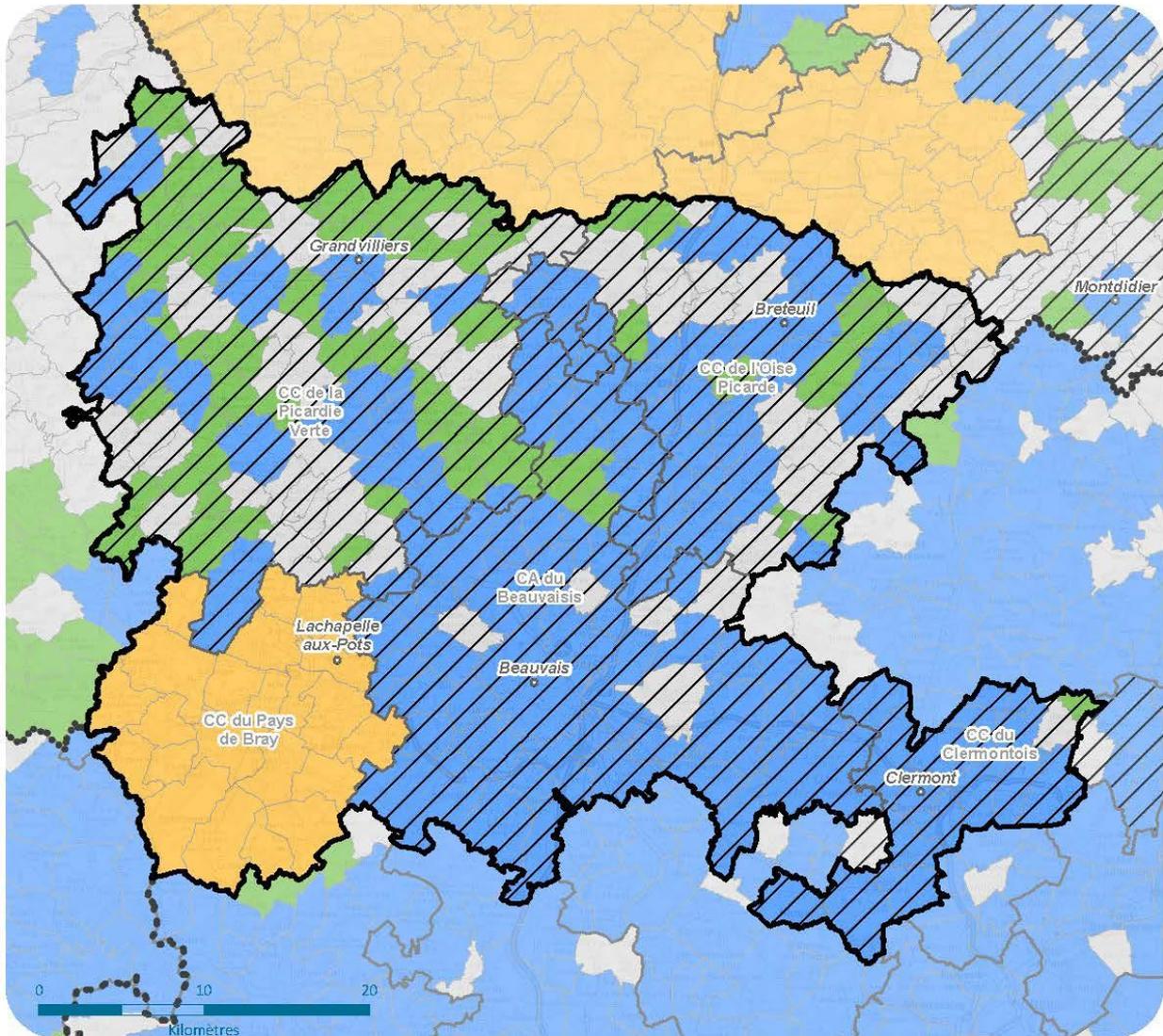
Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, on recense à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis, 156 documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux différents : 45 cartes communales, 110 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et 1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ainsi, 76 % des communes représentant 93 % de la population sont couvertes par un document d'urbanisme. Toutefois, le PETR comprend encore 57 communes soumises au règlement national d'urbanisme. Les Communautés d'Agglomération et de Communes du Beauvaisis et du Clermontois sont celles qui présentent le plus de communes couvertes par un document d'urbanisme. Ces dernières présentent également un plus grand nombre de Plan Locaux d'Urbanisme. Au contraire, près d'un tiers des communes des Communautés de Communes de l'Oise Picarde et de la Picardie Verte sont soumises au règlement national d'urbanisme. Enfin, en 2023, seule la Communauté de Communes du Pays de Bray est couverte par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé.



Ces dernières années, le législateur a encouragé la coopération entre les communes au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tels que les communautés de communes, d'agglomération, ou urbaines. L'objectif est de favoriser une vision plus globale et cohérente de l'aménagement du territoire, prenant en compte les enjeux communs et les interactions entre les différentes entités territoriales.

Cette évolution vers une approche intercommunale s'explique également par la nécessité de répondre aux défis contemporains tels que la gestion équilibrée des espaces, la préservation de l'environnement, la maîtrise de l'étalement urbain et la promotion du développement durable. L'urbanisme intercommunal offre ainsi une réponse plus adaptée aux réalités complexes et interconnectées des territoires. Cette tendance est également observée à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis car au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ensemble des intercommunalités du territoire ont prescrit un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ainsi, il est fort probable que d'ici 2025, la totalité du territoire soit couvert par un document d'urbanisme intercommunal.

### Etat des lieux des documents d'urbanisme au 31/12/2022



Sources : IGN - Audité urbanisme 2023  
Sources données : SuDocUH

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Documents d'urbanisme :**

-  Carte Communale
-  Plan Local d'Urbanisme
-  Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (sectoriel ou non)
-  Règlement National de l'Urbanisme

**Pour information :**

-  PLUi en cours d'élaboration

## 1.4 Une prise en compte des enjeux du changement climatique



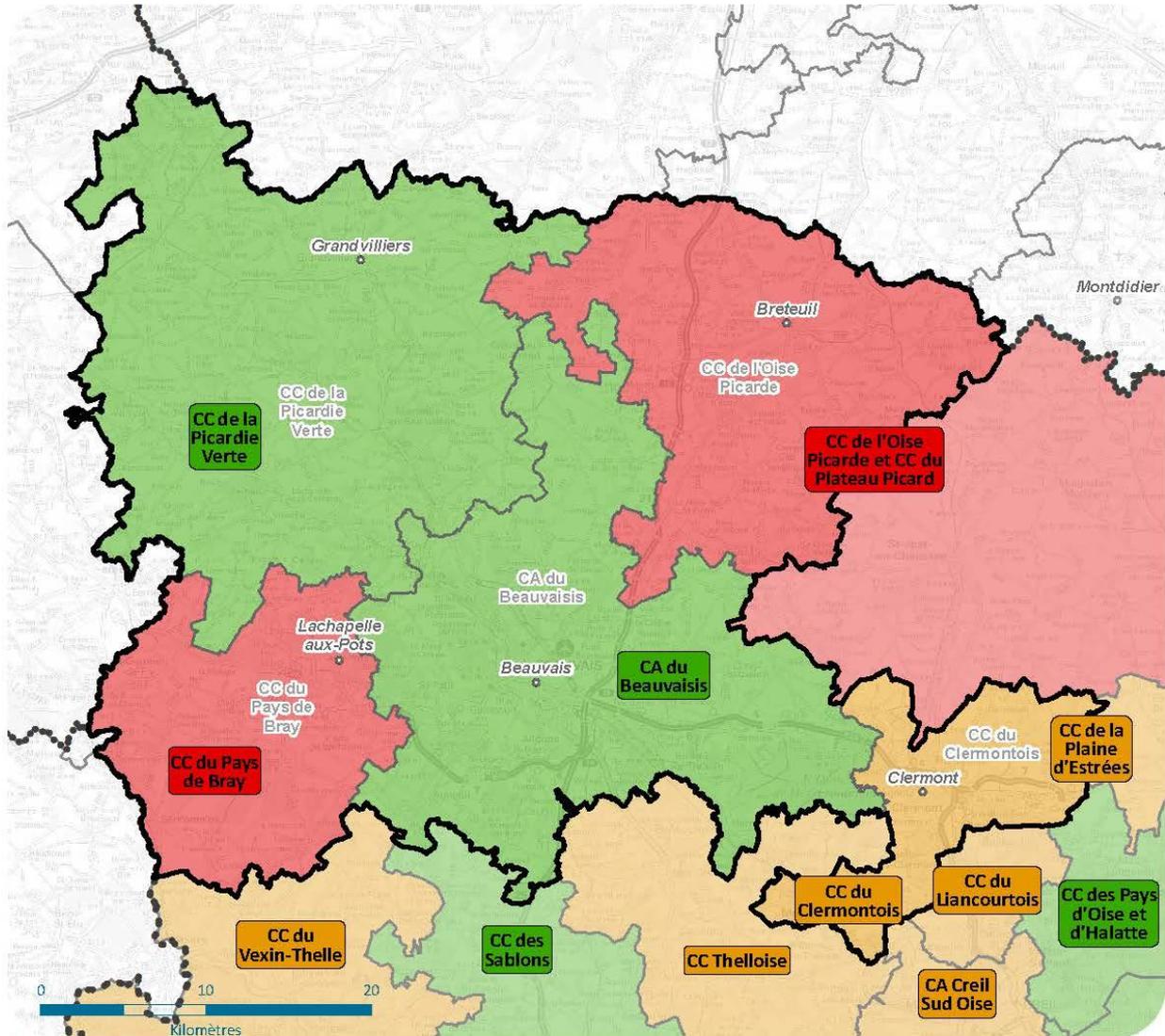
Les Plans Climat Air Énergie (PCAET) sont des outils stratégiques déployés à l'échelle territoriale pour répondre aux enjeux majeurs liés aux changements climatiques, à la qualité de l'air, et à la transition énergétique. Ces plans s'inscrivent dans une démarche globale visant à concilier le développement économique, social, et environnemental, tout en contribuant activement à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les PCAET constituent une réponse concrète et locale aux engagements internationaux et nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la qualité de l'air, et de promotion des énergies renouvelables. Élaborés par les collectivités territoriales, en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, ces plans s'inscrivent dans une logique participative et inclusive.

Sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis, l'état des réflexions autour des PCAET est assez contrasté selon les territoires et leur obligation d'élaborer ou non un tel document. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, on constate les états d'avancement suivants :

- Deux collectivités ont approuvé leur PCAET : la Communauté de Communes de la Picardie Verte en 2022 et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en 2020 ;
- La Communauté de Communes du Clermontois a engagé son document en 2021 ;
- La Communauté de Communes de l'Oise Picardie n'a pas encore engagé de procédure malgré son obligation de disposer d'un tel document ;
- Enfin, la Communauté de Communes du Pays de Bray a lancé, de manière volontariste, une étude de planification énergétique afin d'envisager la réalisation d'un Plan Climat, Air, Energie Territorial.

## Etat des lieux de l'avancement des PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) en Avril 2023 dans l'Oise



Sources : IGN - Auditedé urbanisme 2023  
Sources données : Intercommunalités

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

- Etat d'avancement des PCAET :**
-  PCAET non lancé
  -  PCAET en cours
  -  PCAET approuvé

## 1.5 Une réflexion supra-communautaire sur la thématique de l'eau qui se consolide



Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des instruments stratégiques qui favorisent une gestion équilibrée et durable des ressources en eau, en promouvant la concertation et la cohérence des actions sur les bassins versants. Ils contribuent ainsi à la préservation de la qualité de l'eau, à la protection des écosystèmes aquatiques, et à la satisfaction des besoins en eau de l'ensemble des usagers.

Les SAGE jouent un rôle crucial dans la coordination des politiques de l'eau à l'échelle locale, en favorisant une approche intégrée et transversale. Ils constituent également des outils de référence pour les autorités publiques, les aménageurs, les agriculteurs, les industriels, et les citoyens engagés dans une gestion responsable de l'eau.

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis est concerné par 5 périmètres de SAGE différents dont la quasi-totalité sont en vigueur :

- Une petite partie du SAGE de l'Oise-Aronde concerne les communes du Sud et de l'Est de la Communauté de Communes du Clermontois. Ce document a été approuvé en 2019 ;
- Le SAGE de la Brèche approuvé en 2021 concerne principalement la Communauté de Communes du Clermontois et la partie Est du PETR ;
- Le SAGE de la Somme Aval et des cours d'eau côtiers concerne toute la frange Nord du territoire du PETR. Il a été approuvé en 2019 ;
- Quelques communes au Nord-Ouest du PETR sont concernées par le SAGE de la Vallée de la Bresle. Ce dernier a été approuvé en 2016 ;
- Le SAGE du Thérain qui couvre une grosse partie du territoire du PETR et s'étend sur une diagonale allant de Formerie à Nogent-sur-Oise en passant par Beauvais est en cours d'instruction.

Enfin, il faut noter que de nombreuses communes situées au Sud-Ouest du territoire du PETR, principalement sur la Communauté de Communes du Pays de Bray ne font pas partie d'un périmètre de SAGE identifié.

## 1.6 L'habitat : une thématique traitée de manière significative



Les Programmes Locaux de l'Habitat représentent un instrument clé dans la planification urbaine et l'aménagement du territoire, visant à répondre de manière adaptée et équilibrée aux besoins en logement de la population locale. Ils contribuent à la construction d'un environnement urbain plus inclusif, diversifié, et durable. Les PLH peuvent aborder différentes thématiques particulières, notamment la diversification de l'offre en logements, l'amélioration de l'habitat existant, l'accessibilité et la mixité sociale, l'innovation et la durabilité, etc.

Les PLH sont la plupart du temps engagés en même temps que l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux. Ainsi, sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis, l'intégralité des établissements publics de coopération intercommunale sont ou seront couverts par un PLH. Les communautés de communes de la Picardie Verte, du Clermontois et de l'Oise Picarde sont en cours d'élaboration de leur premier PLH. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est en cours d'élaboration de son troisième PLH. De plus, la Communauté de Communes de Pays de Bray a approuvé son Programme Local de l'Habitat en 2022.

## 1.7 Un territoire agricole où les réflexions sur l'alimentation sont avancées



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) émergent comme des initiatives novatrices au cœur des politiques locales visant à construire des systèmes alimentaires plus durables, équitables et résilients. Ces

projets, ancrés dans une approche territoriale, englobent l'ensemble de la chaîne alimentaire, depuis la production agricole jusqu'à la consommation, en passant par la transformation, la distribution et la gestion des déchets.

Les PAT incarnent ainsi une vision holistique de l'alimentation, en intégrant des dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles. Ils représentent une opportunité pour les territoires de renforcer leur résilience, de dynamiser leur économie locale, et de créer des liens forts entre les différents maillons de la chaîne alimentaire.

A l'échelle du PETR Grand Beauvaisis, 2 Projets Alimentaires Territoriaux ont été labellisés Niveau 1, celui de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et celui de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. C'est-à-dire que les actions et les engagements menés par les territoires sont reconnus dans le cadre du réseau des PAT en France. La labellisation des PAT vise à valoriser les territoires qui s'impliquent activement dans la construction d'une alimentation locale, durable et solidaire. Il existe trois niveaux de labellisation, et le "Niveau 1" est le premier de ces niveaux.

## 1.8 Synthèse

### Forces

Un positionnement stratégique à la confluence entre la Somme, la Seine Maritime, l'Eure et aux portes de l'Île-de-France.

Une desserte optimale permise par un excellent maillage routier, autoroutier, ferroviaire et aéroportuaire.

Un territoire structuré autour de 5 polarités intermédiaires, 2 polarités supérieures et une trentaine de polarité de proximité.

Un territoire couvert de manière importante par des documents de planification.

Des thématiques de l'habitat, de l'alimentation et du changement climatique bien appropriées par les collectivités du territoire.

Un territoire polarisé par la commune de Beauvais qui permet de réduire les déplacements domiciles-travail en dehors du PETR mais qui centralise les flux vers une seule destination.

### Faiblesses

Des disparités entre les différentes EPCI du territoire, avec une inégale répartition des polarités intermédiaires et supérieures :

- Une frange Ouest marquée par sa ruralité ;
- Une frange Sud-Est plus urbaine.

Des territoires diversement avancés sur les procédures d'élaboration des SAGE, PCAET et des PAT.

### Opportunités

Finaliser les documents d'urbanisme en cours d'élaboration (SCoT et PLUi).

### Menaces

Des territoires ruraux isolés et moins attractifs sur les franges nord et est.

Un territoire davantage tourné vers des activités résidentielles qui pourrait perdre en attractivité en cas d'augmentation du coût de l'énergie et du manque d'emplois pour répondre aux actifs du territoire.

Une réflexion qui reste cantonnée aux périmètres administratifs des intercommunalités.

Un territoire situé entre deux polarités attractives : l'agglomération d'Amiens et l'Île-de-France.

## Enjeux

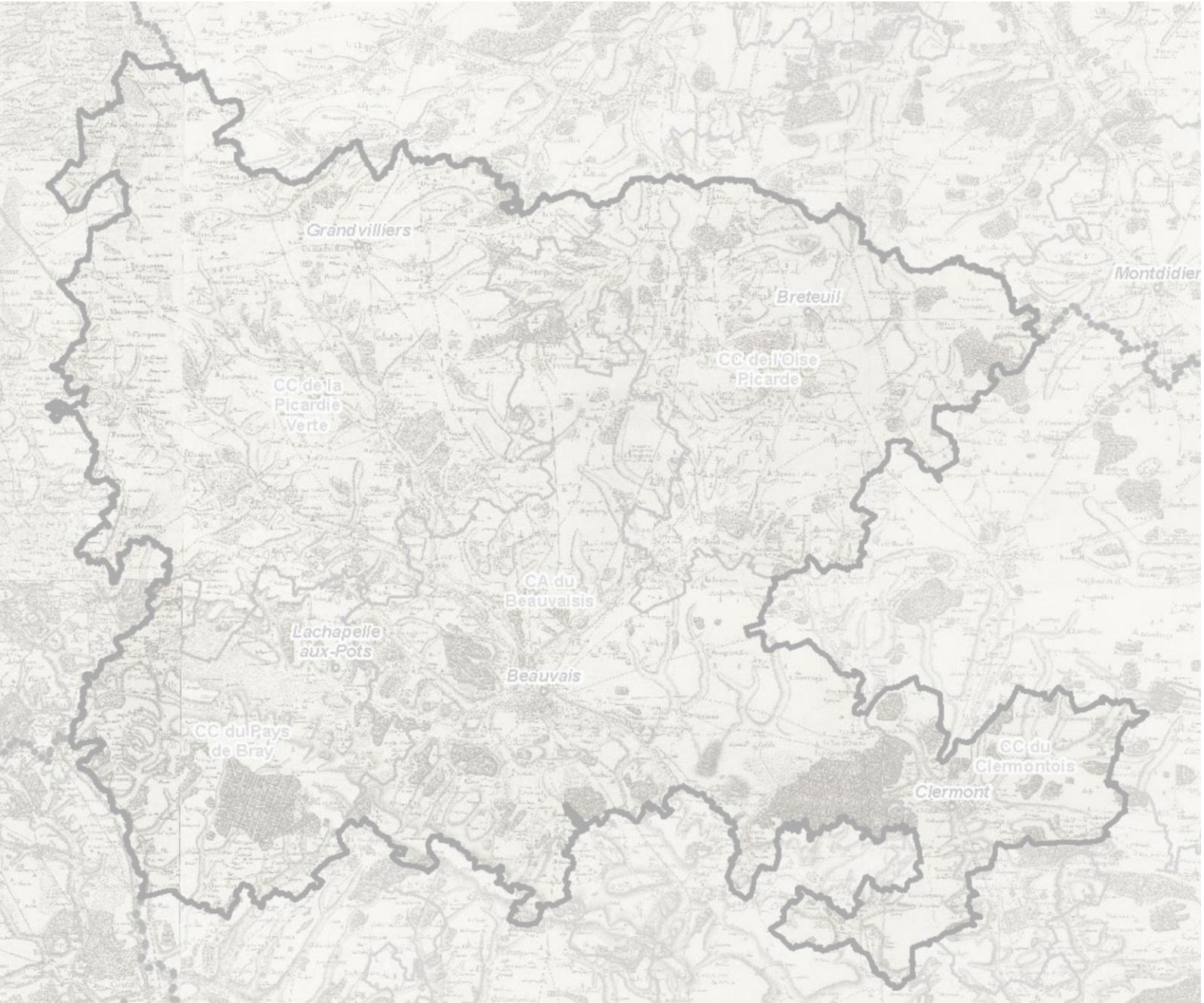
L'équilibre entre la répartition de l'offre en équipements, commerces et services sur le territoire pour pallier aux disparités observées.

La nécessité de disposer de zones d'emplois réparties et suffisantes pour répondre aux besoins des actifs.

Un déploiement des documents d'urbanisme sur l'intégralité du territoire du PETR Grand Beauvaisis.

Un élargissement et un approfondissement des documents de planification thématiques (SAGE, PCAET...).

La poursuite du développement de stratégies communes à l'échelle du PETR



# DEMOGRAPHIE

## 2.1 Evolution démographique

**213 055 habitants en 2020** un peu plus de **25%** de la population départementale.

**Une augmentation de 40%** du nombre d'habitant à l'échelle du PETR depuis 1968

**Un solde migratoire négatif** depuis le début des années 1990.

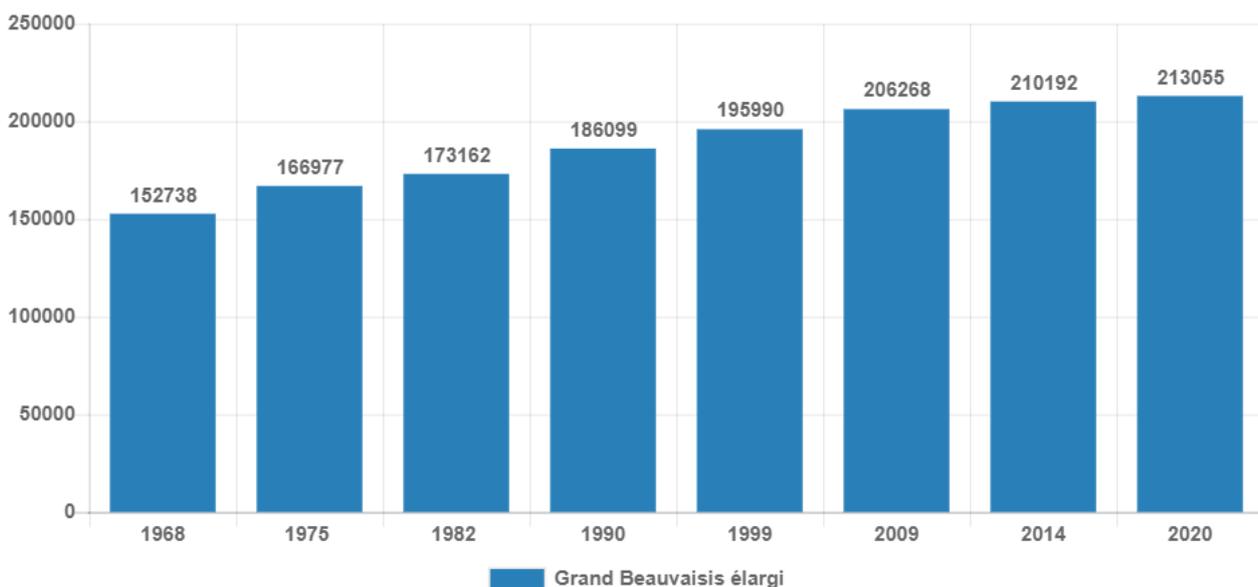
### 2.1.1 Une augmentation continue de la population...

La démographie du PETR Grand Beauvaisis a connu des variations depuis la fin des années 1960.

Entre 1968 et 1975, la population a connu une croissance significative, augmentant de 9%. Cette tendance a été suivie d'une période de croissance plus modérée, avec une augmentation de 3% entre 1975 et 1982. On constate une relance démographique entre 1982 et 1990, période pendant laquelle la population augmente de 7%. Au cours de la décennie suivante (1990-1999), la population a continué d'augmenter, bien que de manière moins marquée, avec une croissance de 5,3%. Cette tendance s'est poursuivie sur la période 1999-2009. Cependant, à partir de cette date, on observe un ralentissement notable de la croissance, avec une augmentation de seulement 1,8% entre 2009 et 2014, suivie d'une croissance encore plus modeste de 1,3% entre 2014 et 2020.

Au total, l'évolution de la population entre 1968 et 2020 représente une augmentation de 39% au sein du PETR.

**Evolution de la population depuis 1968 - Grand Beauvaisis élargi**



Sources: INSEE – Recensements de la population

## 2.1.2 ... avec des évolutions contrastées selon les territoires

L'évolution démographique au sein du PETR présente des disparités marquées dans l'espace et le temps. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Bray se distingue nettement des autres intercommunalités du PETR par une croissance importante de sa population, enregistrant une augmentation remarquable de 65% entre 1968 et 2020. Toutefois, il faut noter que cette tendance s'inverse depuis le milieu des années 2010, puisque le territoire perd des habitants.

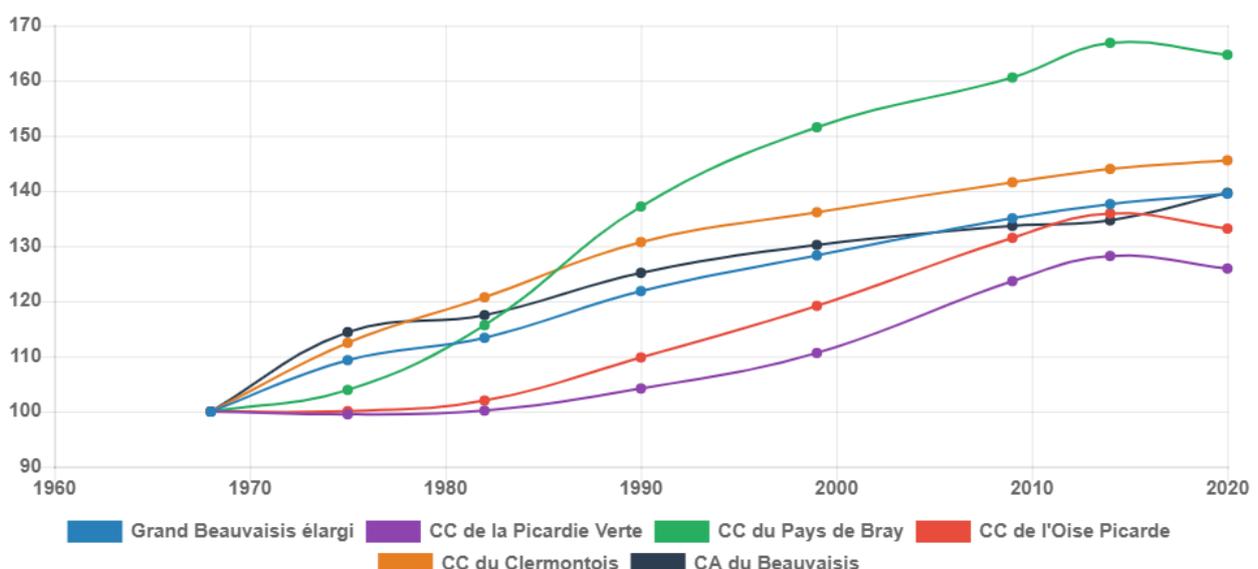
Les communautés de communes de la Picardie Verte et de l'Oise Picarde ont connu des évolutions démographiques similaires. De 1968 à 1982, leur population est restée relativement stable. Par la suite, on note une progression importante de la population sur la période 1982-2014. Entre ces deux dates, les populations de ces deux intercommunalités ont progressé respectivement de 36% et de 28%.

De son côté, la Communauté de Communes du Clermontois affiche une légère croissance démographique, se situant légèrement au-dessus de la moyenne observée dans l'ensemble du PETR.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, quant à elle, a d'abord connu une stabilisation de sa population entre 1975 et 1982. Par la suite, sa population a connu une augmentation continue jusqu'au début des années 2010. La population s'est ensuite stabilisée entre 2010 et 2014 avant de connaître une nouvelle période de croissance.

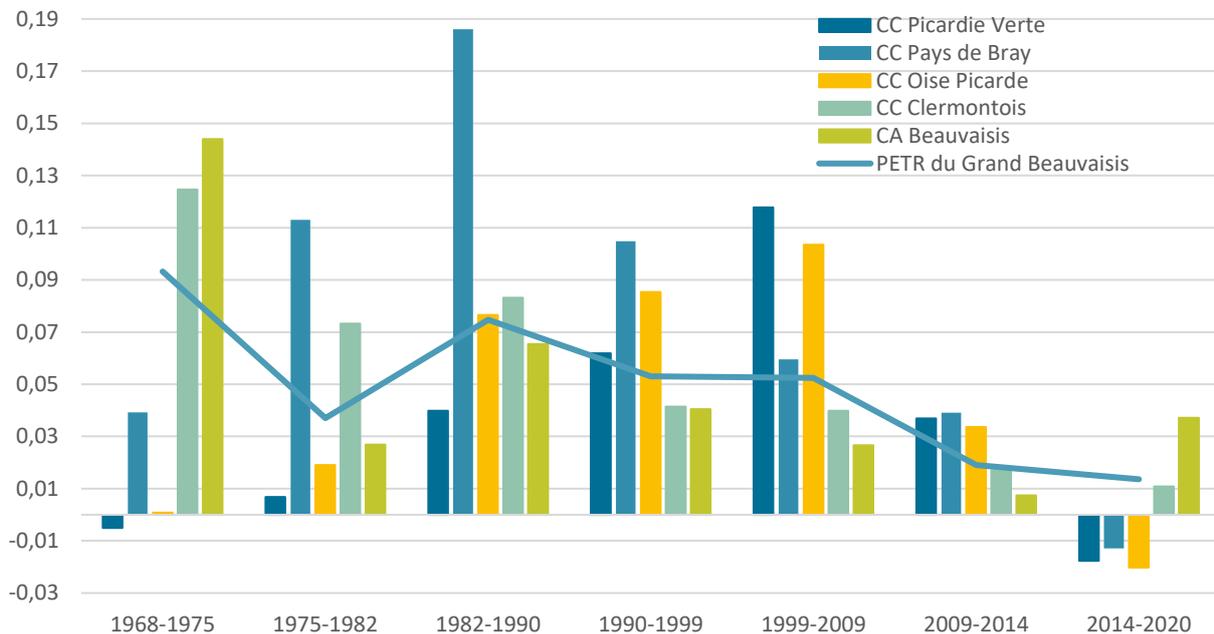
De manière générale, il faut noter que les communautés de communes rurales (Picardie Verte, Pays de Bray et Oise Picarde) ont connu des développements démographiques importants entre 1970 et 2010 mais que cette tendance s'inverse sur la dernière décennie. A l'inverse, les intercommunalités plus urbaines (Agglomération du Beauvaisis et Clermontois) ont connu des augmentations de population moins prononcées mais qui semblent perdurer.

Evolution comparée de la population sur une base 100 en 1968



Sources: INSEE – Recensements de la population

### Taux de variation de la population (%)



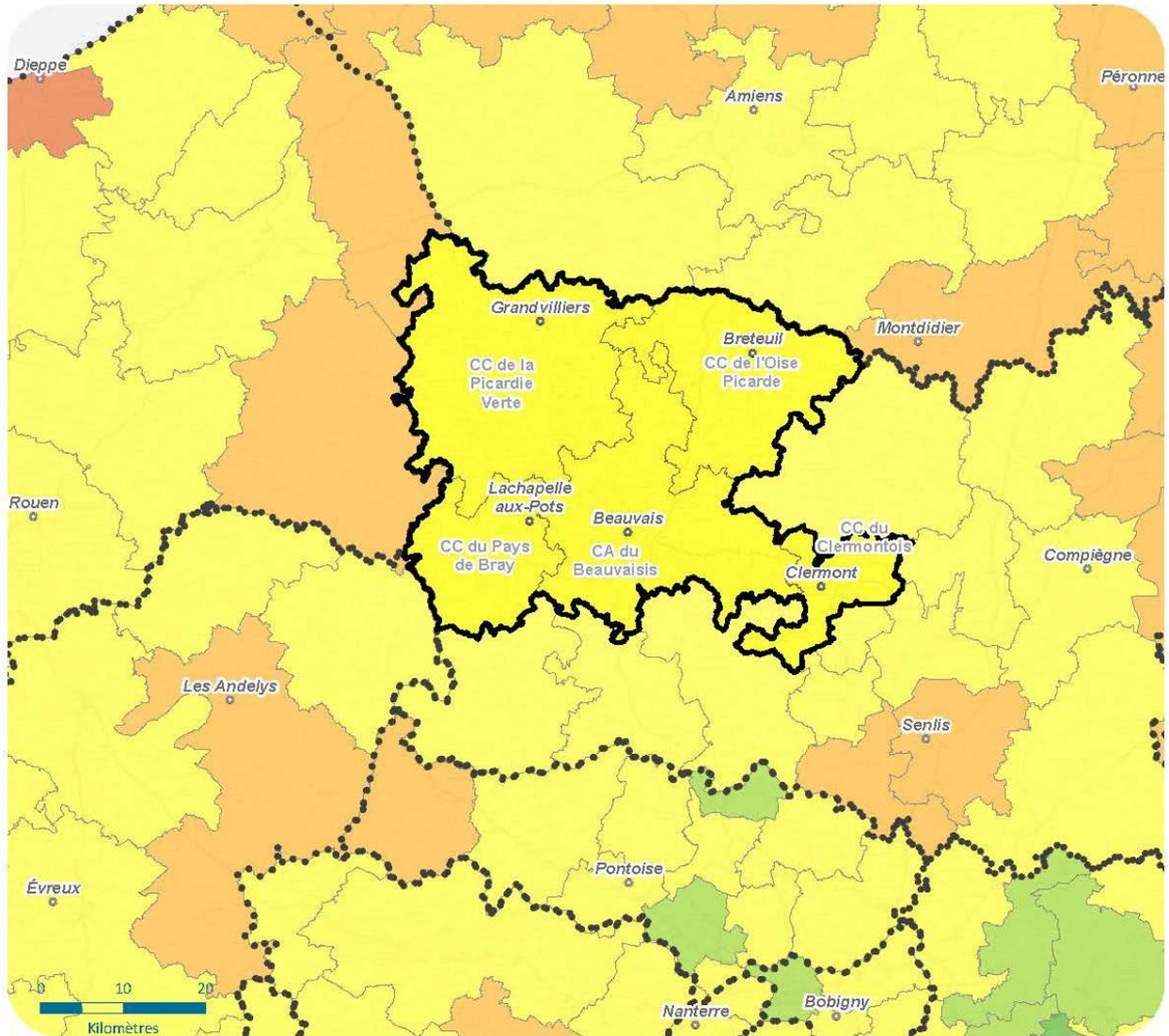
**Figure 2.** Taux de variation<sup>2</sup> de la population des différents territoires du PETR depuis 1968 (%) – source : Insee – RP 2020

L’analyse de l’évolution démographique à l’échelle communale démontre des dynamiques hétérogènes. Les villes centres et les centres-bourgs ont connu une baisse de leurs populations sur la période 2008-2019. C’est le cas pour Breteuil, Grandvilliers ou Clermont. La progression démographique a surtout profité aux couronnes péri-urbaines, notamment autour de Beauvais, Clermont, Grandvilliers et La Chapelle-aux-Pots, ainsi qu’aux communes les plus rurales, en particulier au sud-est de la Communauté du Communes de la Picardie Verte et au nord de la Communauté d’Agglomération du Beauvaisis.

- <sup>2</sup> Calcul du taux d’évolution de chaque période :  
VA = Valeur d’Arrivée  
VD = Valeur de Départ

$$Taux\ de\ Variation = \frac{VA - VD}{VD} \times 100$$

### Evolution de la population entre 2009 et 2020



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Evolution de la population entre 2009 et 2020 :

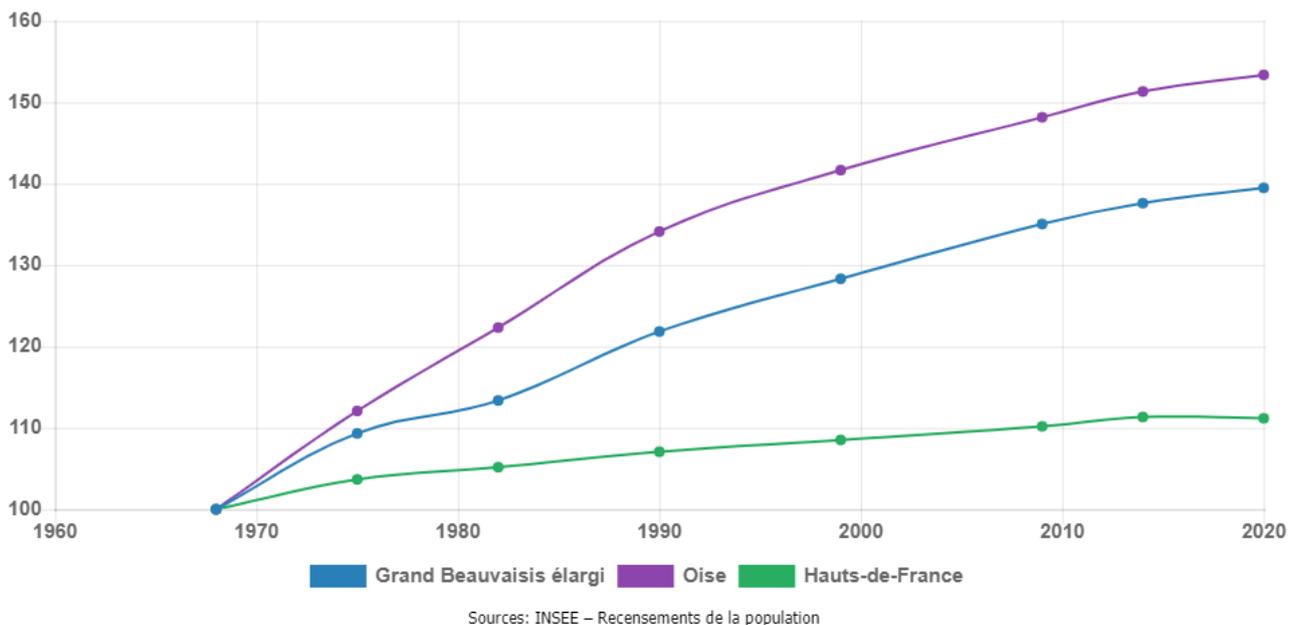
-  > - 10%
-  - 10% à 0%
-  0% à 10%
-  10% à 25%
-  > 25%

### 2.1.3 Un territoire qui suit les dynamiques démographiques du département de l'Oise

Au niveau régional, les tendances démographiques sont peu marquées. La région Hauts-de-France a connu augmentation de 10% de sa population entre 1968 et 2008. Depuis cette date, les tendances démographiques semblent conduire à une stabilisation de la population.

Dans ce contexte, le département de l'Oise se démarque en affichant une croissance plus marquée que celle observée au niveau régional. Cette tendance peut être attribuée, en partie, à sa proximité immédiate avec la Région Île-de-France. Cette proximité géographique semble avoir joué un rôle significatif dans l'attractivité démographique du département de l'Oise, notamment sur sa frange sud. Toutefois, il faut noter que la croissance démographique du PETR suit de manière quasi identique la progression de la population constatée à l'échelle du département de l'Oise depuis le début des années 1990.

Evolution comparée de la population sur une base 100 en 1968



## 2.1.4 Une évolution démographique portée par un solde naturel positif

### ■ Le PETR connaît un solde migratoire déficitaire depuis le début des années 1990

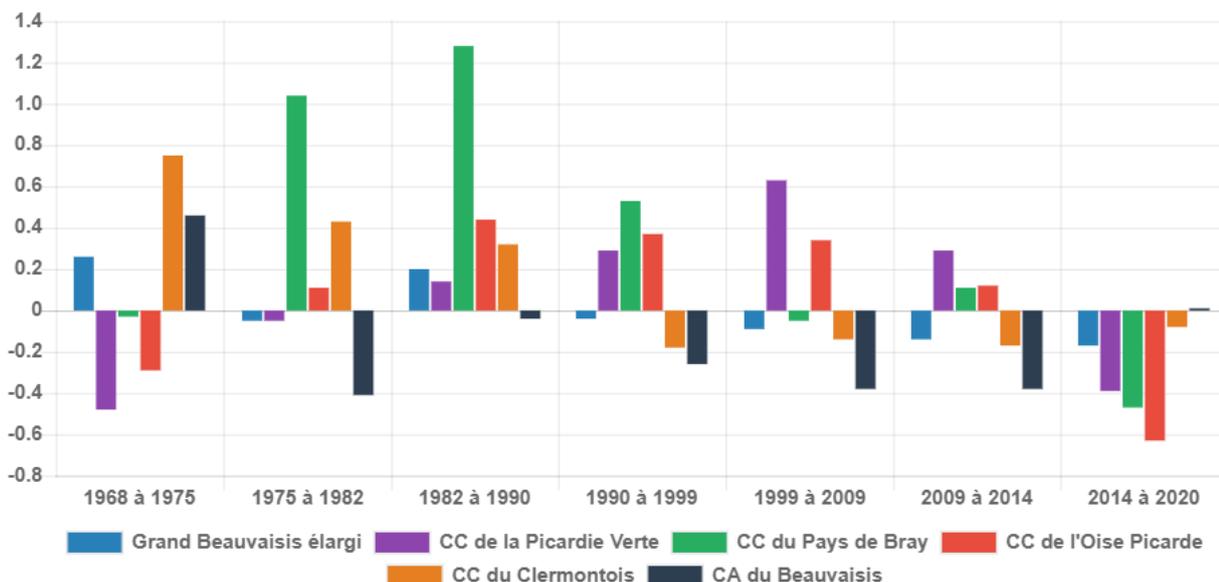


Selon l'INSEE, le **solde migratoire** correspond à la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

A l'échelle du PETR Grand Beauvaisis, le solde migratoire a connu quatre phases distinctes et des disparités importantes selon les intercommunalités :

- De 1968 à 1975, le solde migratoire a été positif et significatif, en particulier sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes du Clermontois.
- Le solde migratoire est devenu légèrement négatif entre 1975 à 1982. Sur cette période, on constate une inversion des territoires accueillant de nouvelles populations. Alors que les zones les plus urbaines avaient enregistré des soldes migratoires positifs précédemment, ce ne fut plus le cas entre 1975 et 1982. La communauté de communes du Pays de Bray a alors attiré le plus de personnes, contrairement à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, qui a enregistré davantage de départs que d'arrivées.
- De 1982 à 1990, on constate un solde migratoire positif et important qui concerne la quasi-totalité des territoires.
- À partir de 1990 jusqu'en 2020, le solde migratoire est devenu négatif et de plus en plus marqué. Cependant, deux tendances se démarquent au cours de cette période. De 1990 à 2014, ce sont les intercommunalités urbaines (Beauvaisis et Clermontois) qui ont connu les soldes migratoires les plus défavorables. Cette tendance s'est inversée depuis le milieu des années 2010, où les intercommunalités rurales (Oise Picarde, Picardie Verte et Pays de Bray) ont enregistré des soldes migratoires très défavorables, tandis que les intercommunalités urbaines ont connu des soldes migratoires proches de zéro.

Évolution comparée du solde migratoire depuis 1968



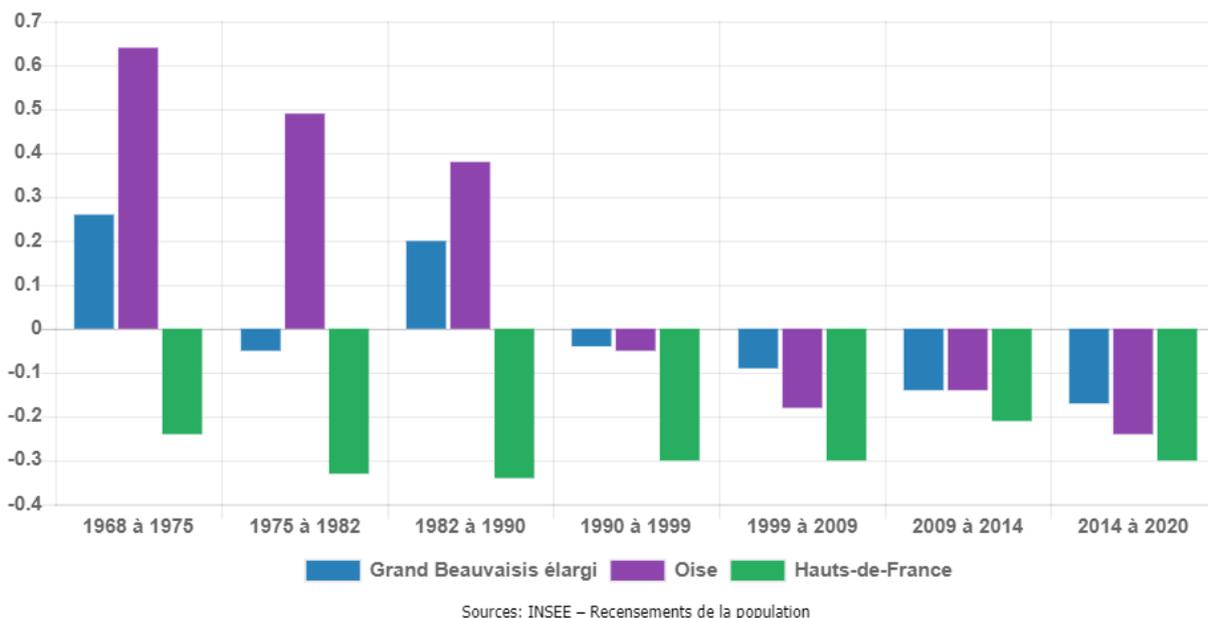
Sources: INSEE – Recensements de la population

## ■ Un solde migratoire négatif qui suit les tendances départementales depuis le début des années 1990

Le solde migratoire du PETR Grand Beauvaisis a connu les mêmes évolutions que celles constatées à l'échelle du département de l'Oise. Ce dernier a été globalement positif sur la période 1968 et 1990, même si on constate une période plus défavorable pour le PETR entre 1975 et 1982.

Depuis le début des années 1990, le solde migratoire a suivi les tendances départementales. Il s'est accentué de plus en plus entre 1990 et 2020 passant de -0.05 % à -0.3 %. Ainsi, le territoire du PETR, à l'instar du département de l'Oise, a connu des départs nets d'habitants depuis 1990.

Évolution comparée du solde migratoire depuis 1968



## ■ Un solde naturel positif et important qui compense le solde migratoire



Selon l'INSEE, le **solde naturel** correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Un solde naturel positif renseigne sur la présence ou non d'une population jeune en âge d'avoir des enfants sur le territoire, alors qu'un solde naturel négatif démontre un vieillissement grandissant de la population.

Contrairement au solde migratoire, le solde naturel est resté positif depuis 1968. L'intégralité des intercommunalités ont connu des soldes naturels positifs depuis la fin des années 1960. Toutefois, on peut constater quelques disparités territoriales. La communauté d'agglomération du Beauvaisis se démarque par une dynamique plus prononcée, caractérisée par un nombre élevé de naissances par rapport aux décès.

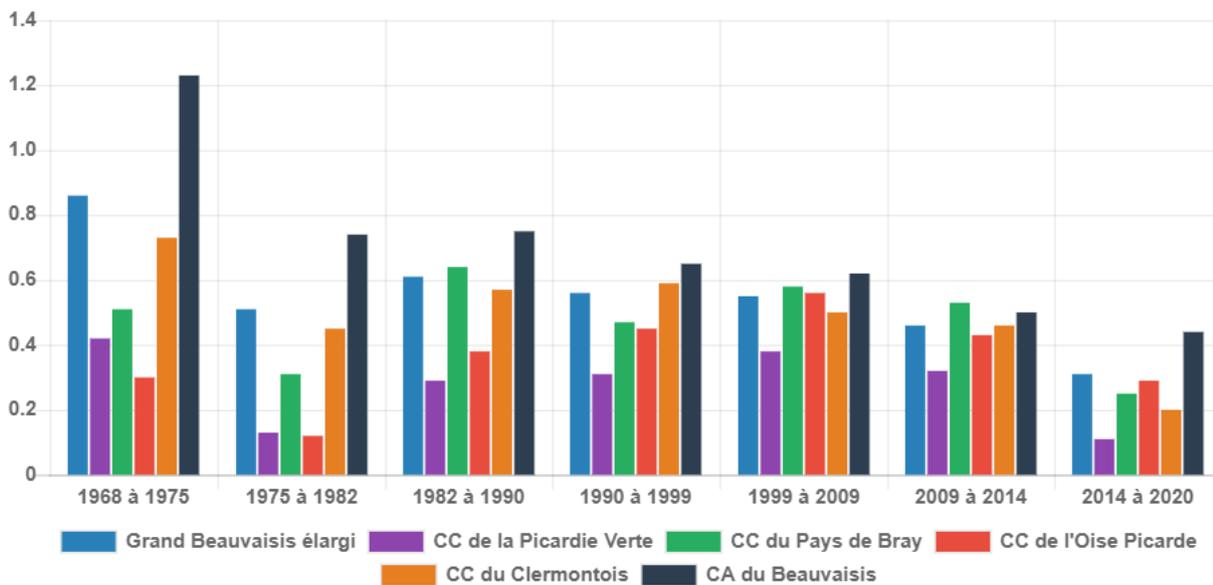
À l'inverse, la communauté de communes de la Picardie Verte présente l'un des soldes naturels les plus faibles à l'échelle du PETR depuis 1968. Ce territoire a connu des fluctuations irrégulières, marquées par des hausses et des baisses inégales du solde naturel au fil des périodes étudiées. Ceci peut s'expliquer par un vieillissement de la population plus marqué qui ne permet pas le renouvellement des jeunes générations.

La Communauté de Communes du Pays de Bray a montré une tendance oscillante, ce qui suggère des variations démographiques internes au cours des décennies marquées par l'accueil de jeunes populations par à-coups.

La Communauté de Communes du Clermontois a suivi de près la dynamique globale du PETR, bien que cette tendance se soit affaiblie à partir de la période 2014-2020, avec un solde naturel en diminution.

Enfin, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde a affiché l'un des soldes naturels les moins élevés au cours des deux premières périodes (1968-1975 et 1975-1982). Cependant, à partir de 1982, le solde naturel est devenu plus important sur ce territoire.

### Évolution comparée du solde naturel depuis 1968



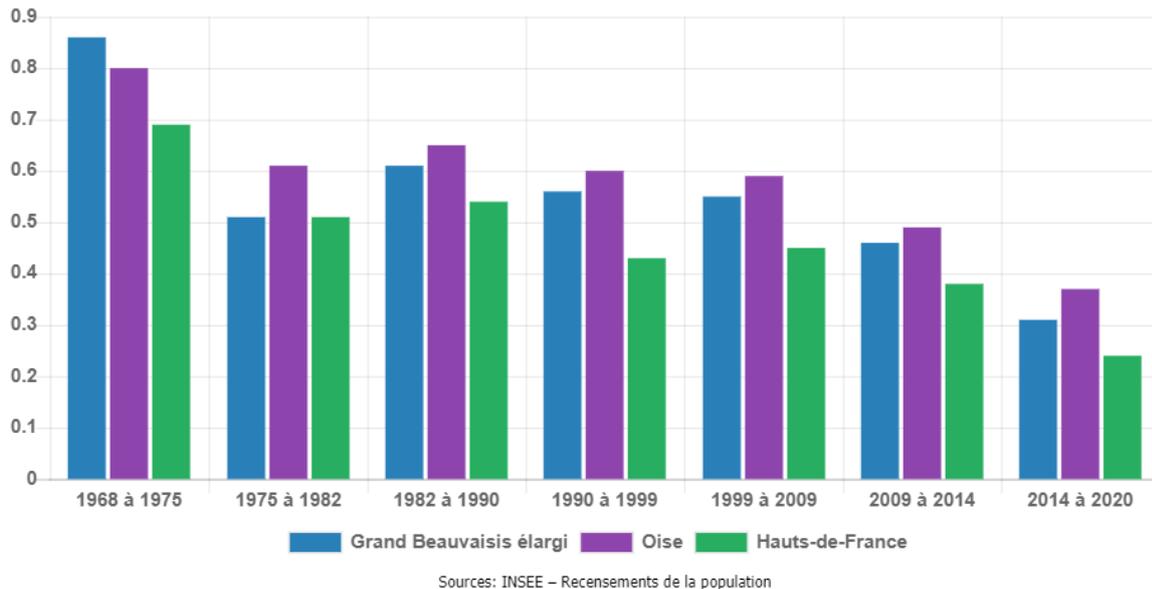
Sources: INSEE – Recensements de la population

### ■ Un solde naturel compris entre les valeurs régionale et départementale

Depuis 1968, le PETR Grand Beauvaisis a connu un solde naturel positif, bien que celui-ci ait connu une légère décroissance au fil des années, passant de 0,86% en 1968 à 0,31% en 2020.

Excepté de 1968 à 1975, le solde naturel du PETR du Grand Beauvaisis a toujours été compris les valeurs régionales et départementales. En effet, ce taux a toujours été inférieur à celui du département de l'Oise et légèrement supérieur à celui de la Région Hauts-de-France. Ainsi sur la période 2014-2020, le solde naturel du PETR Grand Beauvaisis était de 0,31%, celui constaté à l'échelle du département de l'Oise de 0,39% et celui mesuré à l'échelle de la région Hauts-de-France de 0,24%.

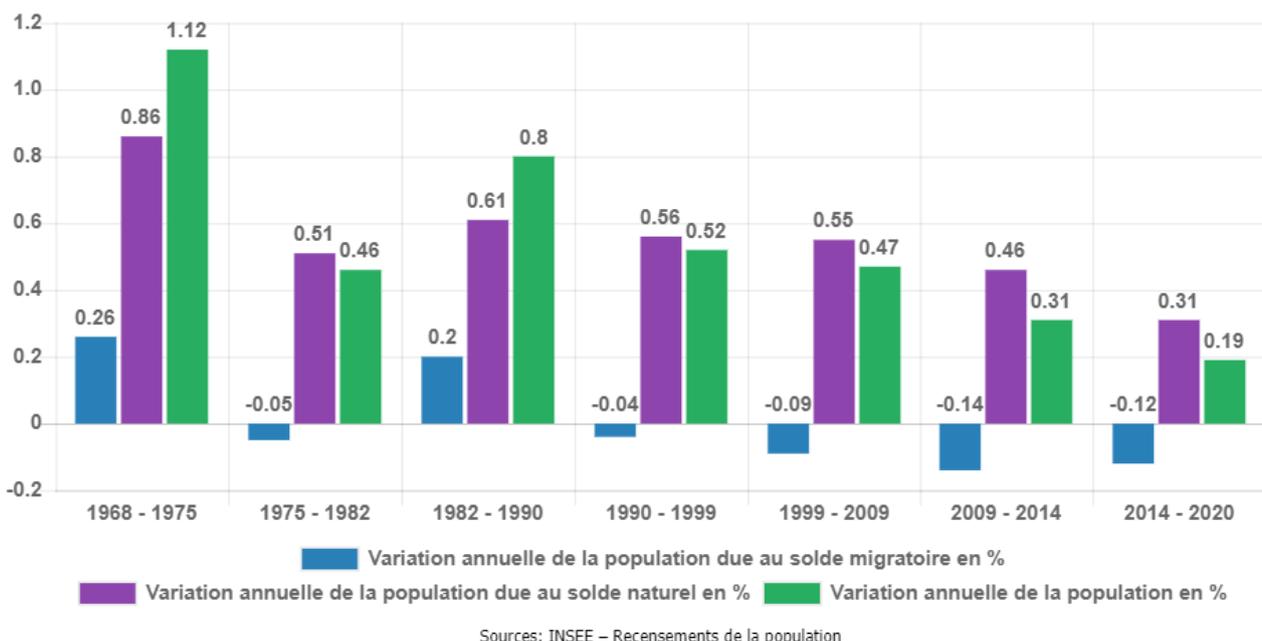
### Évolution comparée du solde naturel depuis 1968



#### ■ Un solde naturel positif qui permet de compenser le solde migratoire négatif

De manière générale, la croissance démographique sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis a été permise par un solde naturel positif et important. En effet, depuis 1968, le territoire a connu que deux périodes (1968-1975 et 1982-1990) où le nombre de personnes entrant a été supérieur au flux sortant. Le reste du temps, le nombre de personne quittant le territoire a été supérieur au nombre d’arrivant.

### Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population - Grand Beauvaisis élargi



■ **Des taux de natalité et de mortalité en baisse qui suivent les tendances locales et nationales**

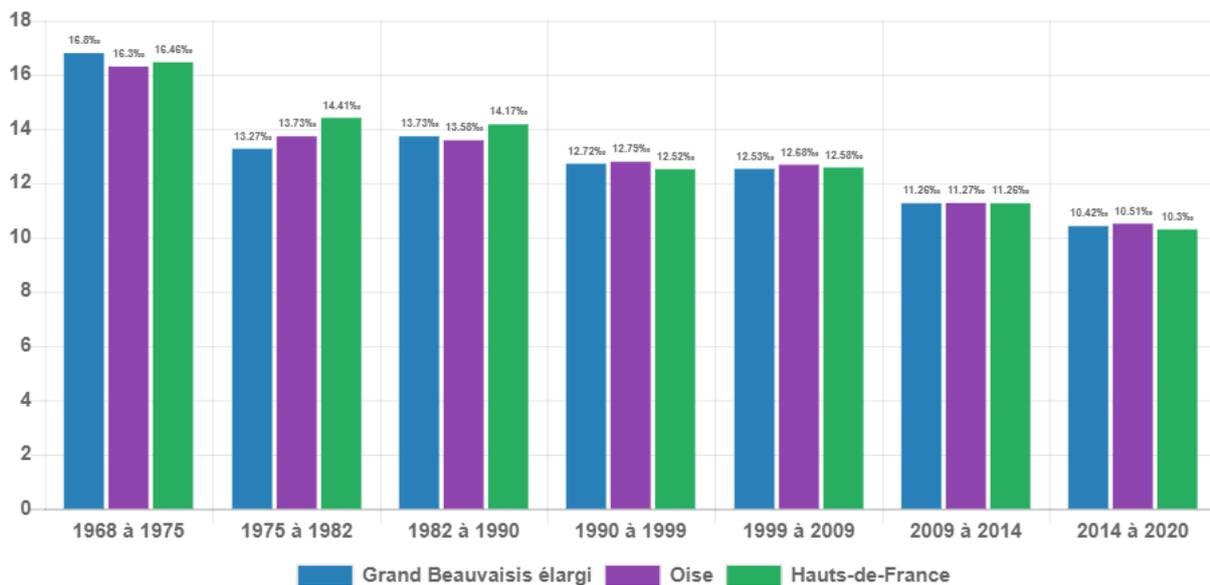


Selon l'Institut National d'Etudes Démographiques, le **taux de natalité** exprime le nombre de naissances vivantes de l'année rapporté à la population moyenne de l'année. Il est généralement exprimé pour mille habitants.

Selon l'INED, le **taux de mortalité** exprime le nombre de décès de l'année rapporté à la population totale moyenne de l'année. Il est généralement exprimé pour mille habitants.

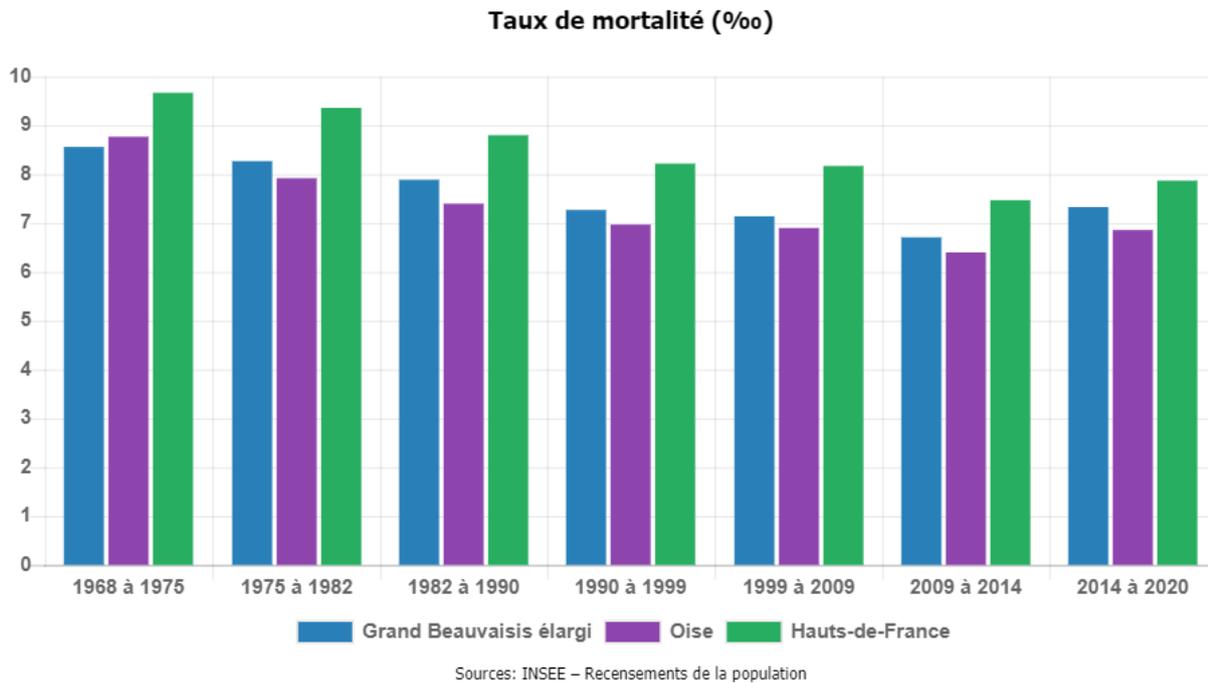
Le territoire du PETR Grand Beauvaisis et les intercommunalités qui le composent, ont connu une baisse du taux de la natalité depuis la fin des années 1960. Cette tendance n'est pas spécifique au territoire du PETR Grand Beauvaisis. En effet, cette baisse est constatée à l'échelle locale (région et département) mais également à l'échelle nationale. Ces tendances peuvent être expliquées par des changements dans les modes de vie, tels que des carrières plus longues, des préoccupations économiques comme le chômage, des difficultés d'accès au logement, la recherche d'indépendance individuelle, ou d'autres facteurs culturels. Ces éléments contribuent à des choix familiaux plus tardifs ou à des décisions de ne pas avoir d'enfants, participant de fait à la baisse du taux de natalité.

**Taux de natalité en (‰)**



Sources: INSEE – Recensements de la population

Le taux de mortalité connaît également une évolution à la baisse sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis comme au niveau régional et national depuis la fin des années 1960. Cette tendance à la baisse peut s'expliquer par les progrès médicaux, les campagnes de vaccination, l'amélioration des conditions sanitaires, l'éducation sanitaire, le développement socio-économique, le développement des technologies médicales... Ces facteurs combinés ont contribué à une amélioration globale de la santé et ont permis de réduire les décès liés à diverses affections.



## 2.1.5 Des projections de population optimistes pour le futur

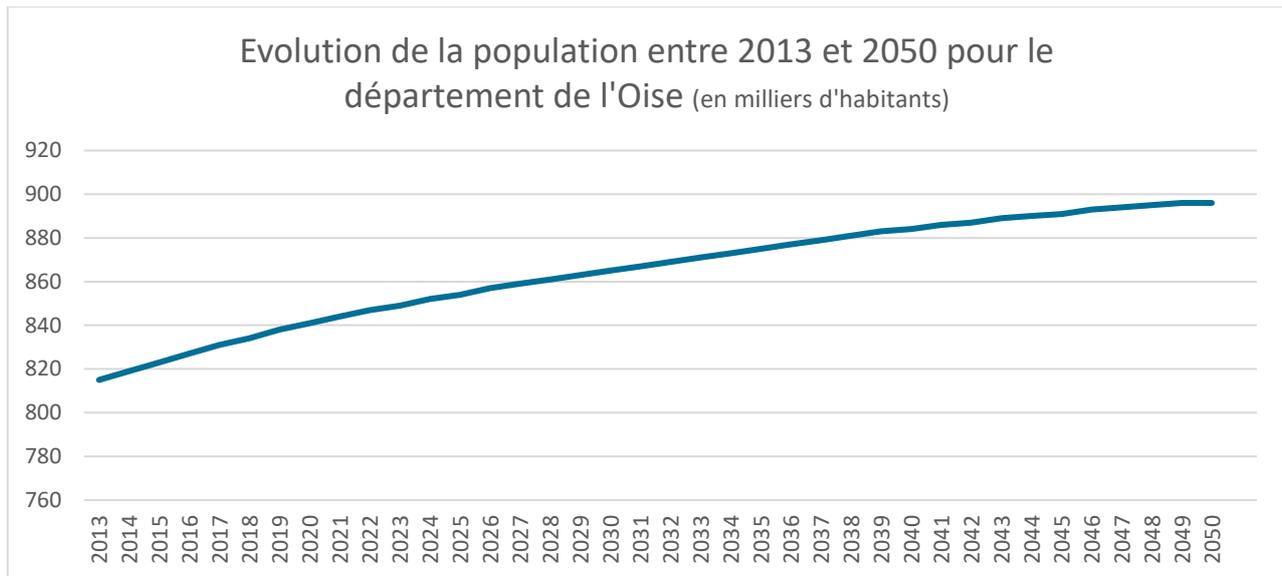
### ■ Un territoire qui devrait continuer à gagner des habitants



Cette analyse se fonde sur les projections de l'INSEE sur l'évolution de la population jusqu'en 2050 et plus particulièrement sur le scénario central à l'échelle départementale du modèle OMPHALE. Ce dernier est basé sur les hypothèses d'évolutions démographiques identiques et sur le maintien des tendances migratoires inférieures à la France observées entre 2012 et 2013. Comme toute projection, elles ne constituent pas une prévision mais une simulation de l'avenir dans le cadre théorique des hypothèses formulées.

Ces données sont disponibles à l'échelle des départements et régions. L'analyse de l'évolution à l'échelle départementales permet d'entrevoir les possibles tendances démographiques qui pourraient toucher le PETR Grand Beauvaisis.

Selon le scénario central du modèle OMPHALE de l'INSEE, le département de l'Oise devrait connaître une croissance démographique constante jusqu'en 2050. Cette dernière devrait être modérée, avec une augmentation annuelle assez faible, autour des 0,2% par an. L'évolution démographique devrait se stabiliser à l'horizon 2050 pour atteindre approximativement 890 000 habitants.



**Figure 3.** Projection de l'évolution de la population entre 2013 et 2050 pour le département de l'Oise (en milliers d'habitants) – Source : Insee – données OMPHALE – scénario central

Cette tendance devrait être également constatée à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis. En effet, les données OMPHALE à l'échelle des arrondissements de Beauvais et de Clermont permette de connaître les prévisions à l'horizon 2050 à l'échelle plus locale. Ainsi, l'arrondissement de Beauvais semble suivre les tendances départementales d'augmentation de la population. Ces tendances semblent s'expliquer par un solde naturel positif. A l'horizon 2050, l'arrondissement de Beauvais devrait gagner plus de 15 000 habitants par rapport à 2018 pour atteindre approximativement 246 000 habitants. Cependant, l'arrondissement de Clermont semble connaître une tendance inverse. Il devrait connaître une diminution de sa population à l'horizon 2050 par rapport à 2018. Malgré un solde naturel positif, cette tendance à la baisse peut s'expliquer par un solde migratoire négatif et plus important que sur le reste du territoire du PETR.

Arrondissement	Population en 2050	Évolution moyenne (nombre)	Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Beauvais	245 845	15 326	0,20	0,21	-0,01
Clermont	127 222	-3 076	-0,07	0,06	-0,13

**Figure 4.** Projection sur l'évolution des tranches d'âge entre 2018 et 2050 pour l'arrondissement de Beauvais et Clermont – source : INSEE – données OMPHALE

## ■ Une tendance au vieillissement de la population

Avec une croissance démographique continue mais modérée, un taux de natalité en constante diminution et l'augmentation de l'espérance de vie, le département de l'Oise est susceptible de suivre les tendances nationales et de voir sa population vieillir au fil des années.

Les projections démographiques du scénario OMPHALE offrent une vision prospective de la population du département de l'Oise, en segmentant celle-ci par tranches d'âge d'ici à 2050. Ces projections uniquement disponibles à l'échelle départementale et régionale, revêtent une importance cruciale dans la planification et le développement du territoire, car elles fournissent des indications sur la future composition démographique, permettant ainsi d'anticiper les besoins associés et de guider les initiatives d'aménagement du territoire.

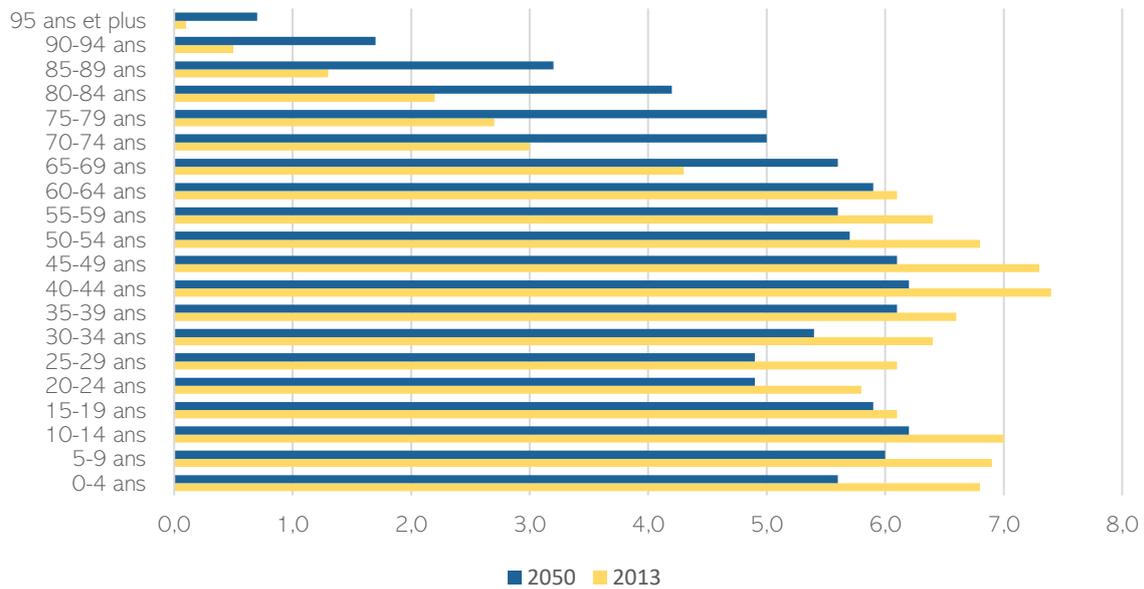
Les projections démographiques pour le département de l'Oise mettent en évidence un vieillissement progressif de la population, avec une augmentation prévue des personnes âgées.

Les projections du scénario central des données OMPHALE, concluent à une diminution des tranches d'âges les plus jeunes (0-14 ans). Cette tendance est principalement causée par la baisse du taux de natalité. Cela peut avoir des implications sur les politiques éducatives et les services pour les jeunes (équipements de sports et de loisirs, écoles, crèches...).

La tranche d'âge active (15-64 ans) devrait également connaître des évolutions importantes. Avec le vieillissement de la population, cette tranche d'âge pourrait diminuer par rapport à la population totale, ce qui pourrait avoir des implications économiques, notamment sur la main-d'œuvre disponible. Sur le territoire de l'Oise, on constate une baisse sensible des jeunes adultes (20-34 ans). Ceci peut être expliqué par des phénomènes de migrations résidentielles vers les territoires voisins en vue de poursuivre des études ou de trouver un premier emploi.

Enfin, le département de l'Oise devrait connaître une augmentation significative de sa population âgée de plus de 65 ans. Ce phénomène est principalement dû à l'augmentation de la longévité et à l'attachement des populations à leur lieu de vie (on ne souhaite pas quitter la maison dans laquelle on a passé sa vie). Cette situation pourrait entraîner des défis tels que l'augmentation des besoins en soins de santé, de logements adaptés aux personnes âgées, et d'autres services liés au vieillissement.

Evolution de la pyramide des âges entre 2013 et 2050 pour le département de l'Oise (Source : INSEE)



**Figure 5.** Evolution des tranches d'âge entre 2013 et 2050 pour le département de l'Oise – source : INSEE – données OMPHALE – scénario central

## 2.2 Qui sont les habitants du PETR Grand Beauvaisis ?

Poids dans la population :

**37% de moins de 30 ans**

**24 % de plus de 60 ans**

**90 507 ménages en 2020** à l'échelle du PETR

**Nombre moyen de personnes par ménage : 2,35**

### 2.2.1 Une population toujours jeune mais qui vieillit

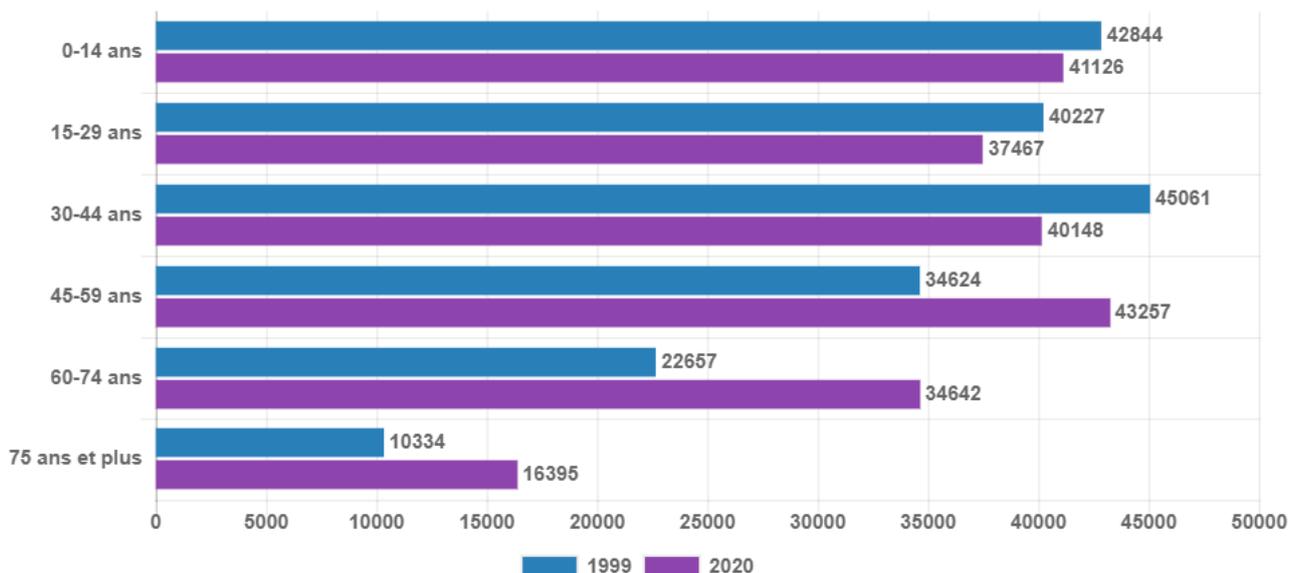
L'évolution démographique au sein du PETR Grand Beauvaisis révèle un changement significatif dans la structure d'âge de la population au fil des années.

En 1999, le PETR était caractérisé par une population relativement jeune. Ainsi, plus de 65% de la population était âgé de moins de 44 ans. Cependant, au cours des deux décennies suivantes, le territoire a connu un vieillissement progressif de sa population et un renouvellement moins marqué des jeunes populations, marquant le début d'une transition démographique. En 2020, la part des moins de 44 ans est descendu en dessous des 55%.

Entre 1999 et 2020, on constate eu un recul significatif dans les trois premières tranches d'âge (moins de 30 ans), indiquant une baisse du nombre de jeunes dans la population. La population des moins de 30 ans a diminué de 5,55% au cours de cette période. Ce déclin peut être le résultat de divers facteurs, y compris la baisse des taux de natalité et l'émigration des jeunes à la recherche d'opportunités.

En contraste, la population des 60 ans et plus a augmenté de 7,11%. Cette augmentation est souvent attribuée à l'allongement de l'espérance de vie et à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom.

**Evolution de l'âge de la population entre 1999 et 2020 - Grand Beauvaisis élargi**



Sources: INSEE – Recensements de la population

Les cartographies situées ci-après témoignent de l'évolution du nombre de personnes âgées de moins de 25 ans et celles âgées de plus de 65 ans entre 2014-2020 à l'échelle des intercommunalités du PETR Grand Beauvaisis.

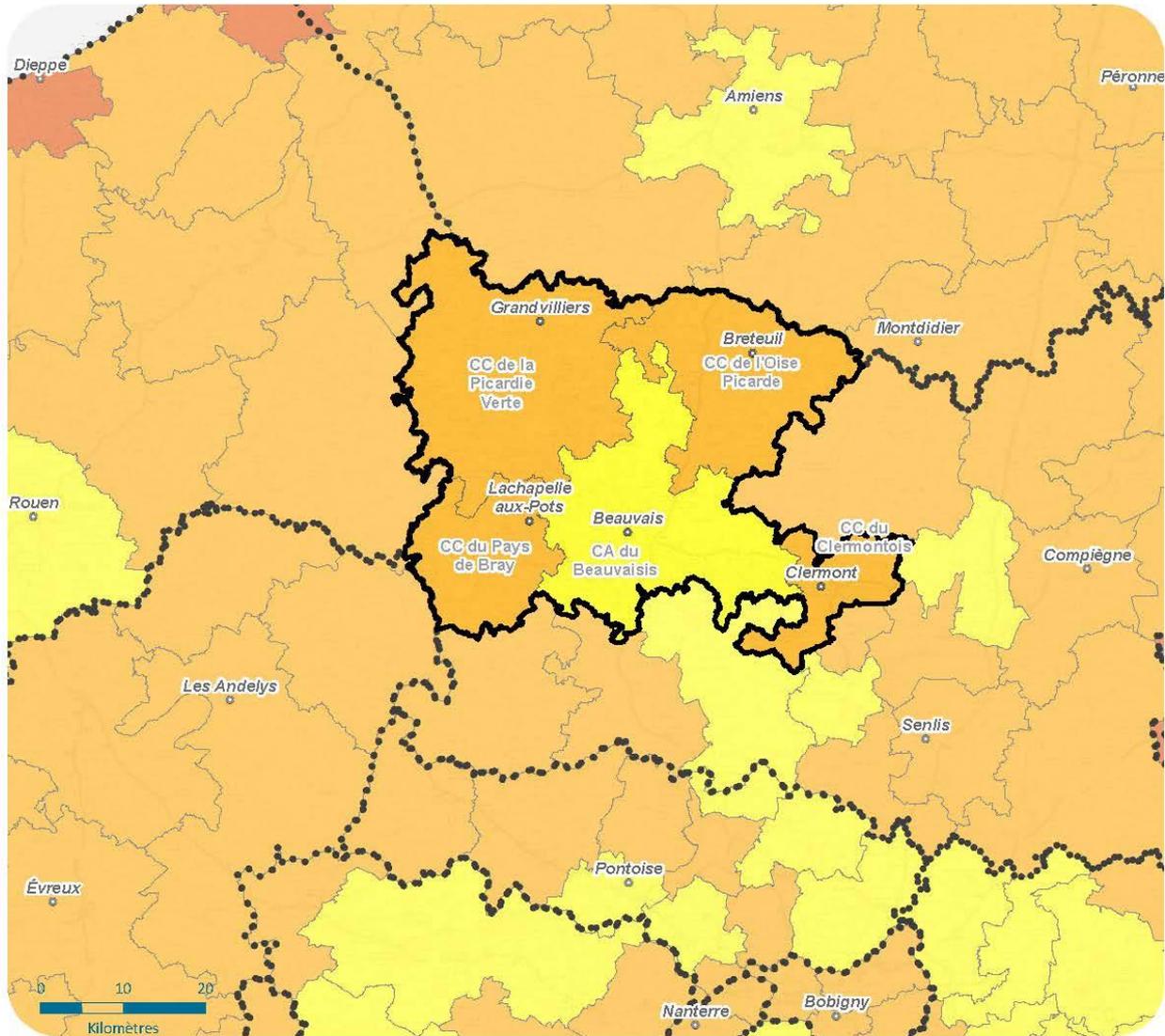
Exceptée la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, toutes les intercommunalités du territoire ont vu leur population âgées de moins de 25 ans diminué entre 2014 et 2020. Cette répartition territoriale peut être à la fois expliquée par une baisse du nombre de jeunes de moins de 25 ans sur le territoire du PETR mais également par une concentration de la population âgée de 20 à 25 ans sur la CA du Beauvaisis en vue de suivre des études supérieures ou pour chercher un premier emploi.

A l'inverse, la seconde cartographie met en lumière l'évolution du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans entre 2014-2020. On constate un vieillissement global de la population à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis mais qui est davantage prononcé sur la CC Pays de Bray et la CC du Clermontois qui connaissent toutes deux une augmentation entre 20-30% de cette tranche d'âge.

Ce phénomène peut en partie s'expliquer par la migration résidentielle, qui inclut notamment des individus âgés ou en fin de carrière, contribuant ainsi à cette dynamique démographique. Toutefois, il convient d'exercer une certaine prudence dans l'interprétation de ces chiffres. En effet, le vieillissement de la population ne peut être entièrement attribué à ce facteur migratoire.

En réalité, le PETR Grand Beauvaisis est touché par un vieillissement naturel de sa population, tel qu'observé dans l'ensemble du territoire français. Cette évolution démographique s'inscrit dans une tendance plus large où l'on constate une augmentation significative des tranches d'âge des 45-59 ans et des 60-74 ans au fil des années. Cette réalité démographique, illustrée par le graphique ci-dessus, témoigne d'une évolution structurelle de la population.

### Evolution du nombre de personnes âgées de moins de 25 ans entre 2014 et 2020



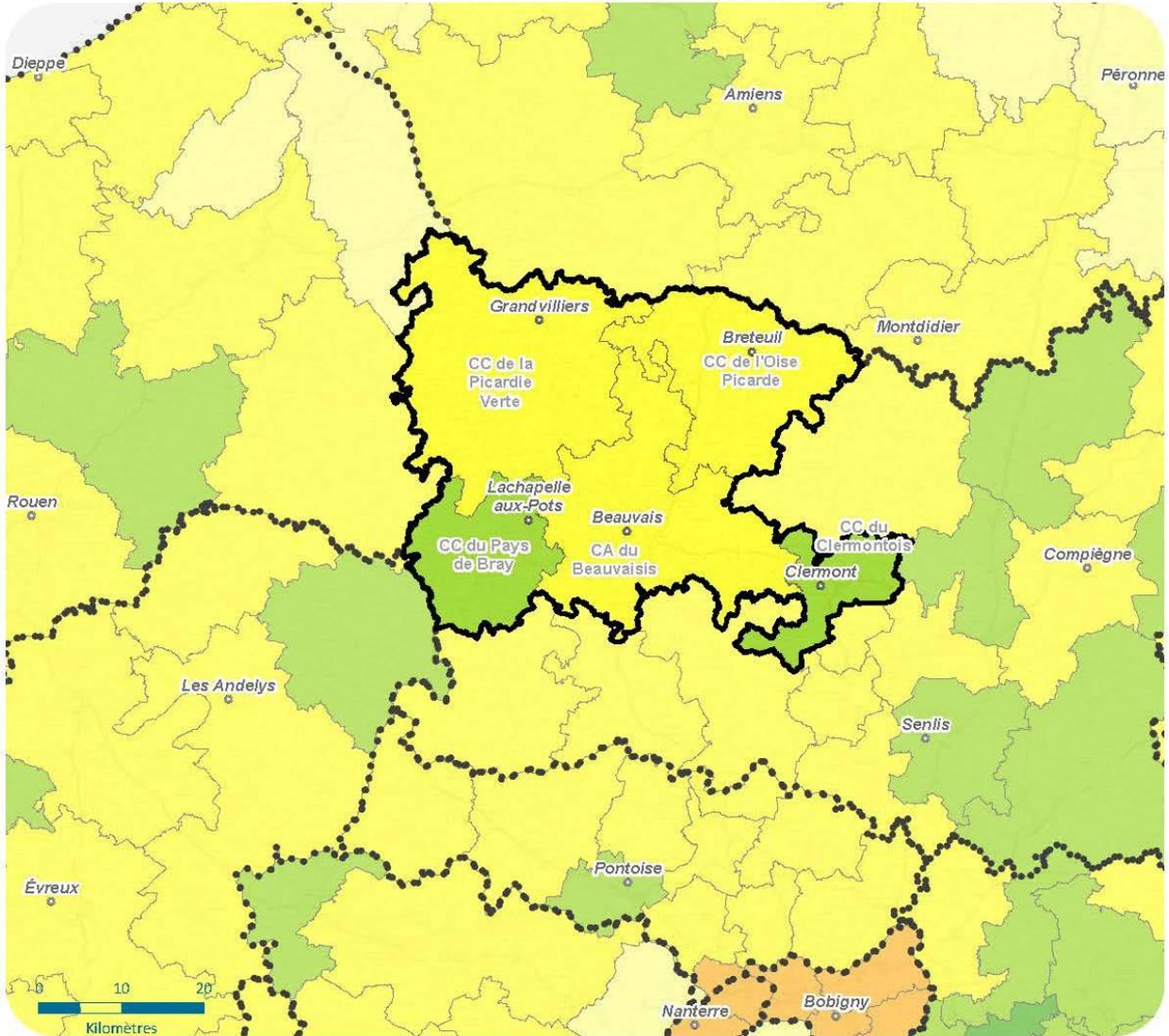
Sources : IGN - Auditedé urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Evolution du nombre de personnes âgées de moins de 25 ans entre 2014 et 2020 :

-  > - 10%
-  - 10% à 0%
-  0% à 10%
-  10% à 25%
-  > 25%

### Evolution du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans entre 2014 et 2020



Sources : IGN - Audité urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Evolution du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans entre 2014 et 2020 :

-  < 0%
-  0% à 10%
-  10% à 20%
-  20% à 30%
-  > 30%



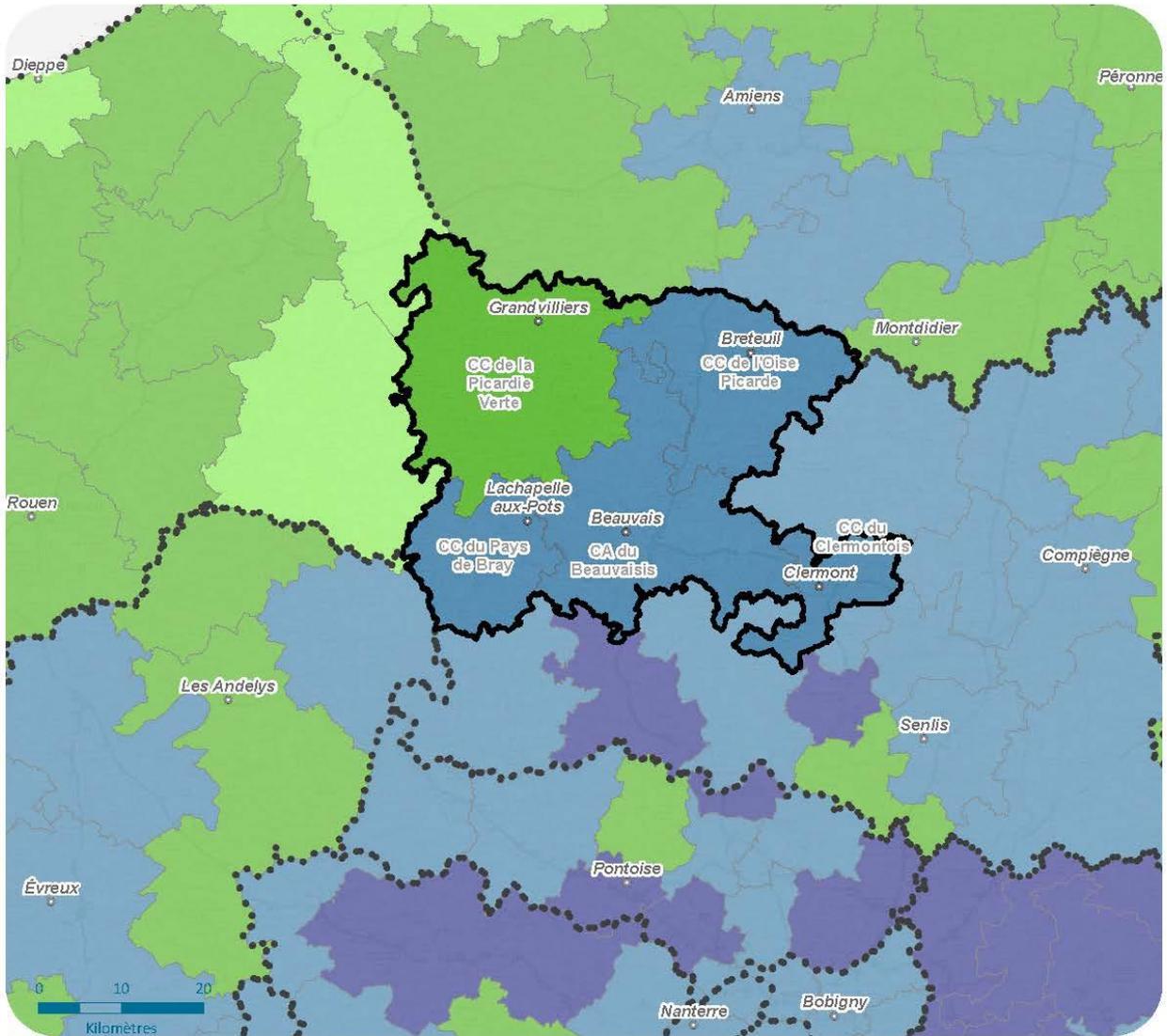
Selon l'INSEE, l'**indice de jeunesse** est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Un indice de jeunesse supérieur à 100 indique que la population âgée de moins de 20 ans est supérieure à la population de plus de 60 ans.

Selon l'INSEE, l'**indice de vieillissement** est le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et celle de moins de 20 ans. Un indice de vieillissement supérieur à 100 indique que la population âgée de plus de 65 ans est supérieure à la population de plus de 20 ans.

Le PETR du Grand Beauvaisis n'échappe pas aux tendances nationales et voit sa population vieillir. Toutefois, les indices de jeunesse et de vieillissement constatés à l'échelle du territoire, sont dans la grande majorité favorable aux jeunes populations (indice de jeunesse supérieurs à 100 et indice de vieillissement inférieurs à 100). L'indice de vieillissement reflète cette situation avec un indice moyen de 69,6 à l'échelle du PETR.

Les intercommunalités du territoire présentent des indices de vieillissement et de jeunesse relativement comparable, exceptée la Communauté de Communes de la Picardie Verte. En effet, cet EPCI présente un indice de jeunesse inférieur à 100 et un indice de vieillissement proche des 100, reflétant un vieillissement de la population plus prononcé sur ce territoire.

### Indice de jeunesse en 2020



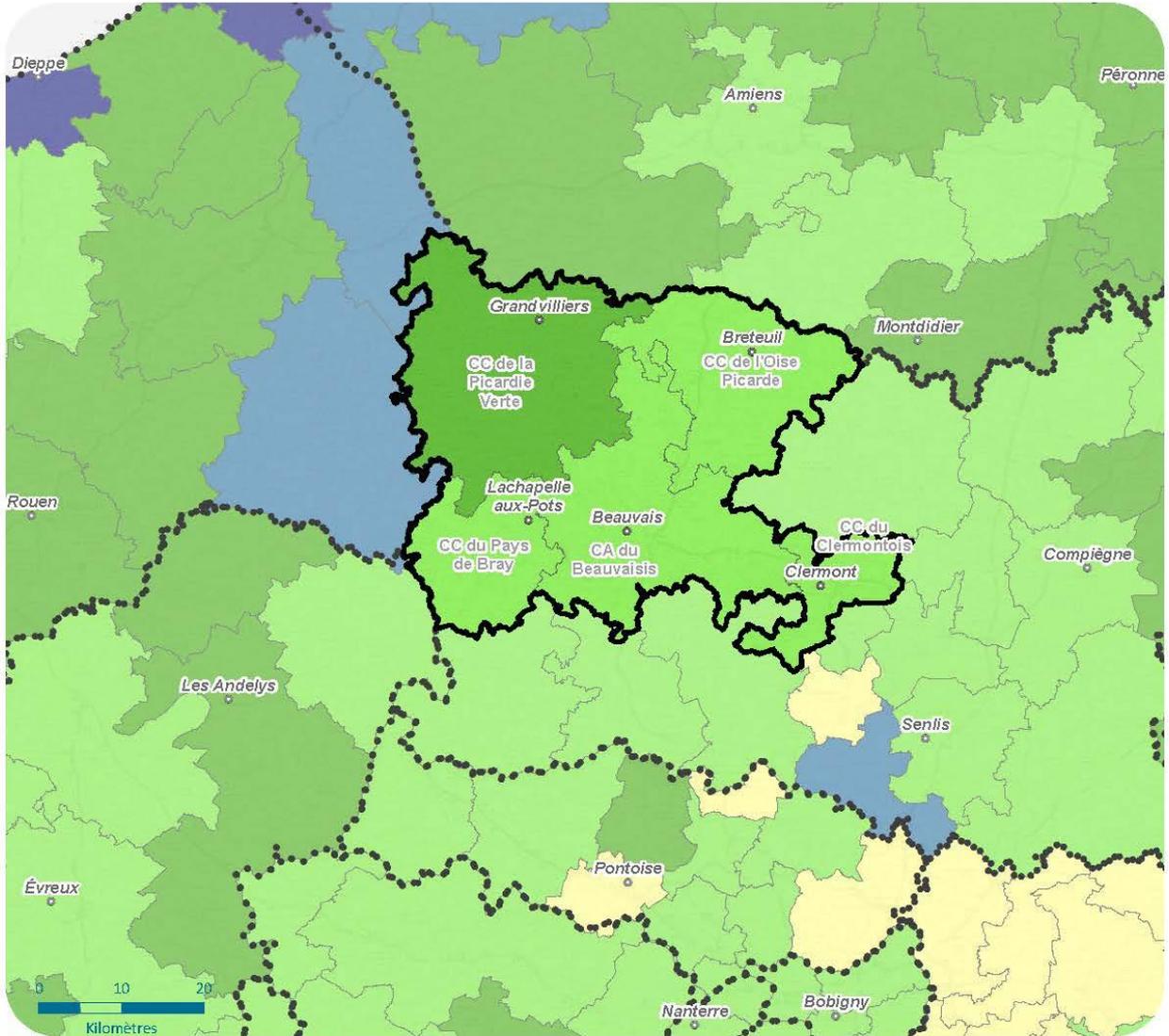
Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Indice de jeunesse (jeunes <20 ans pour 100 personnes >= 60 ans) en 2020 :**

-  < 50
-  50 à 75
-  75 à 100
-  100 à 125
-  > 125

### Indice de vieillissement en 2020



Sources : IGN - Auditedé urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Indice de vieillissement (personnes >= 65 ans pour 100 jeunes de <20 ans) en 2020 :**

-  < 50
-  50 à 75
-  75 à 100
-  100 à 125
-  > 125

## 2.2.2 Des ménages plus nombreux mais de plus petites tailles

### ■ Une augmentation du nombre de ménage



Selon l'INSEE, un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Le **desserrement des ménages** est une tendance observée sur l'ensemble du territoire français. Il se caractérise par une réduction de la taille moyenne des ménages ainsi que leur nombre, indépendamment de la croissance de la population. Ce changement dans la composition des ménages peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont le vieillissement de la population et les évolutions dans les modes de vie. C'est-à-dire, une hausse des familles monoparentales, des personnes vivant seules et/ ou sans enfants.

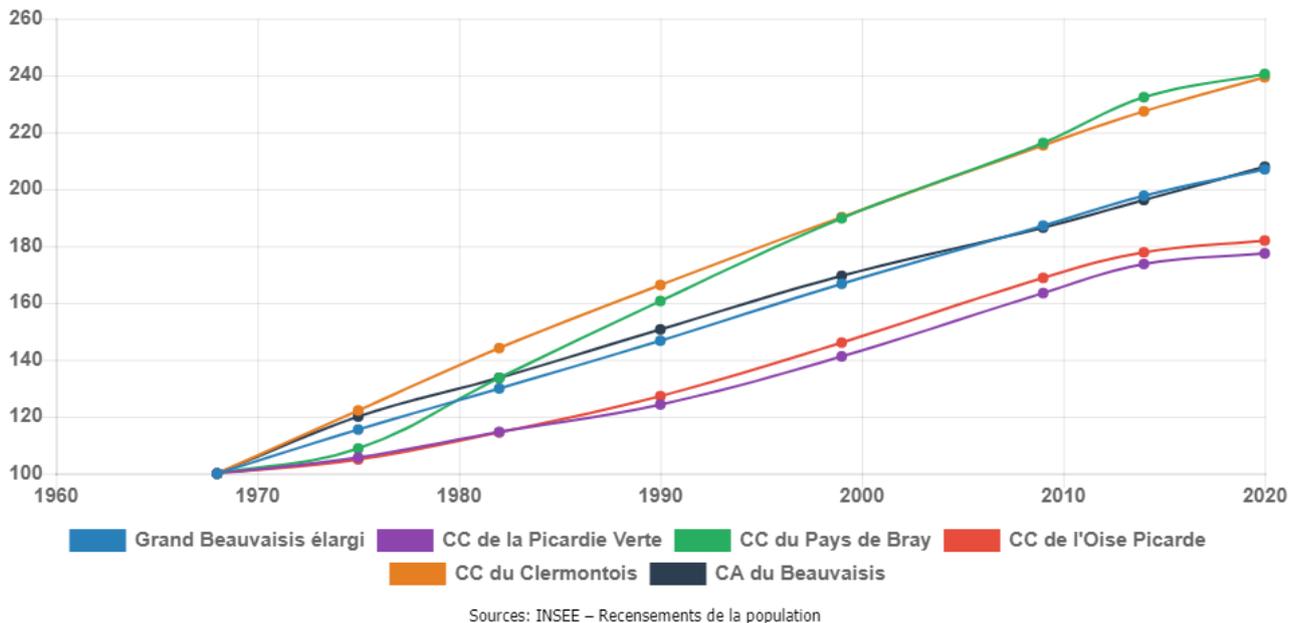
A l'instar de la population, le nombre de ménages a augmenté à l'échelle du PETR. Il est passé de 43 722 en 1968 à 90 507 en 2020. Toutefois, on constate certaines disparités territoriales à l'échelle des intercommunalités.

La CC du Clermontois et la CC du Pays de Bray se distinguent par leur croissance exceptionnellement forte du nombre de ménages entre 1970 et 2020. Cette tendance est à mettre en lien avec l'augmentation de la population depuis 1968. A l'échelle du PETR, la CC Pays de Bray et la CC Clermontois sont les deux intercommunalités qui ont vu une l'augmentation la plus importante de leur population.

La CA du Beauvaisis suit les tendances moyennes observées au sein du PETR. Elle reste stable et suit les évolutions générales de la population.

En revanche, la CC Picardie Verte et la CC de l'Oise Picarde se démarquent par une croissance moins marquée du nombre de ménage entre 1970 et 2010 et une tendance à la stabilisation sur la dernière décennie.

## Évolution comparée du nombre de ménages (base 100 en 1968)

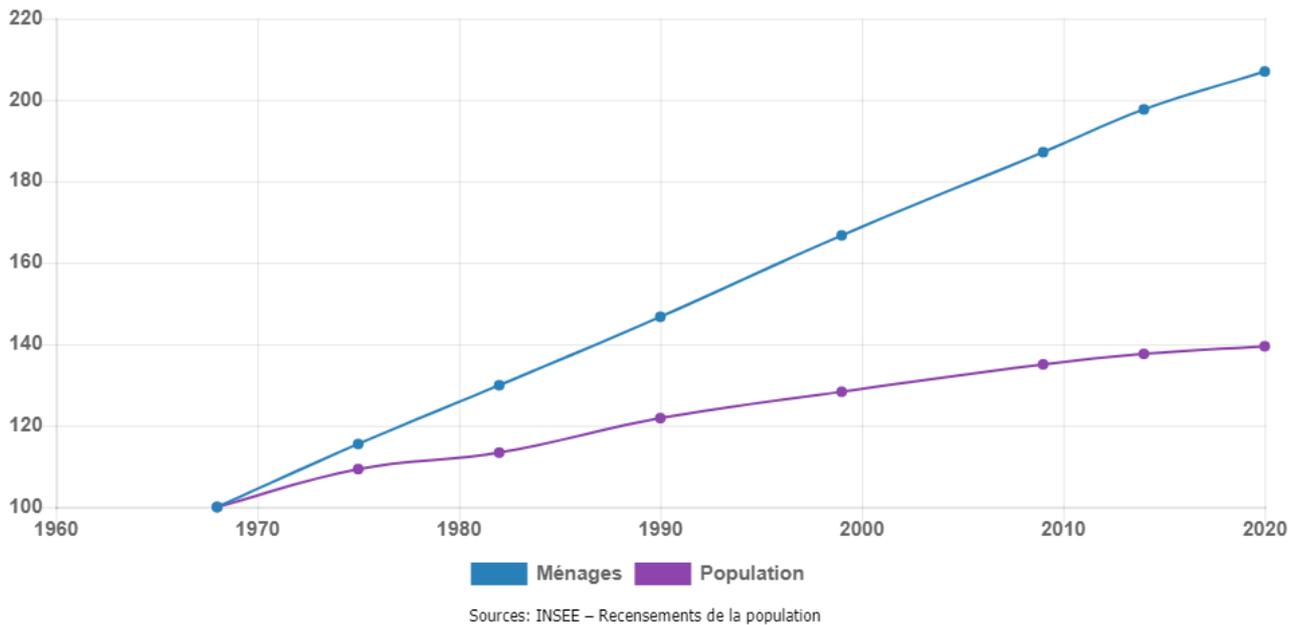


### ■ Des évolutions sociétales qui conduisent à une augmentation encore plus prononcée du nombre de ménage...

Le PETR du Grand Beauvaisis a connu une croissance démographique continue depuis 1968. Il n'est donc pas surprenant que le nombre de ménage augmente en conséquence. Toutefois, on constate que la progression du nombre de ménage a été bien plus prononcée que celle de la population. Ce phénomène découle de divers changements sociodémographiques, notamment des choix de vie individuels, des tendances familiales et des évolutions dans les structures familiales. Les explications les plus courantes sont les suivantes :

- Une tendance croissante à la vie en solitaire, que ce soit en raison du célibat, du divorce, du choix de retarder le mariage ou de la hausse des personnes vivant seules par choix personnel ;
- Le vieillissement de la population est un facteur clé. Avec une espérance de vie plus élevée, de nombreux individus âgés préfèrent vivre seuls ou dans des ménages plus petits après la retraite ;
- Les taux de divorce ont augmenté, entraînant la création de ménages supplémentaires à la suite de la séparation des conjoints. Les familles recomposées, résultant de nouvelles unions après le divorce, peuvent également contribuer à la croissance du nombre de ménages...

**Comparaison de l'évolution de la population et des ménages (base 100 en 1968) - Grand Beauvaisis élargi**



**■ ... qui conduit à une diminution de la taille des ménages**

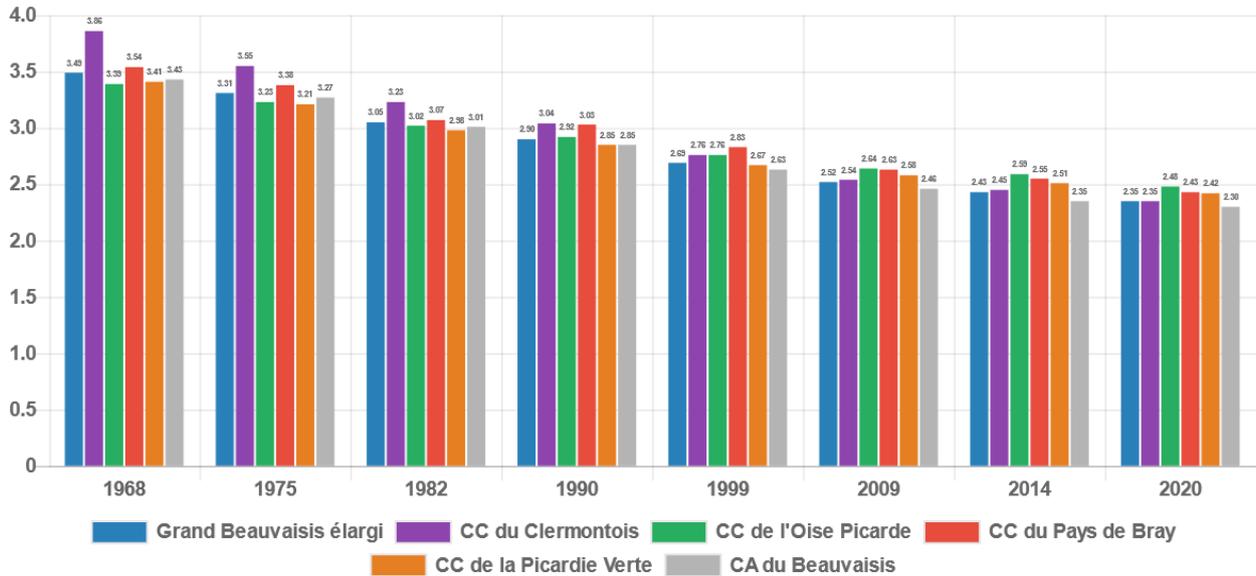
Les phénomènes sociodémographiques présentés ci-dessus ont pour conséquence la réduction de la taille moyenne des ménages. Ainsi, au cours de la période 1968-2020, la taille moyenne des ménages dans le PETR Grand Beauvaisis a baissé de manière notable. En 1968, le nombre moyen de personnes par ménage était de 3,49. Il est passé à 2,35 personnes en 2020.

**Évolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968**



Cette tendance à la réduction de la taille moyenne des ménages a concerné l'ensemble des intercommunalités du PETR Grand Beauvaisis de manière assez homogène. Toutefois, on observe qu'en 2020, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois présentent des tailles moyennes des ménages inférieures aux autres intercommunalités. Elles sont respectivement de 2,35 et de 2,30.

**Évolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968**

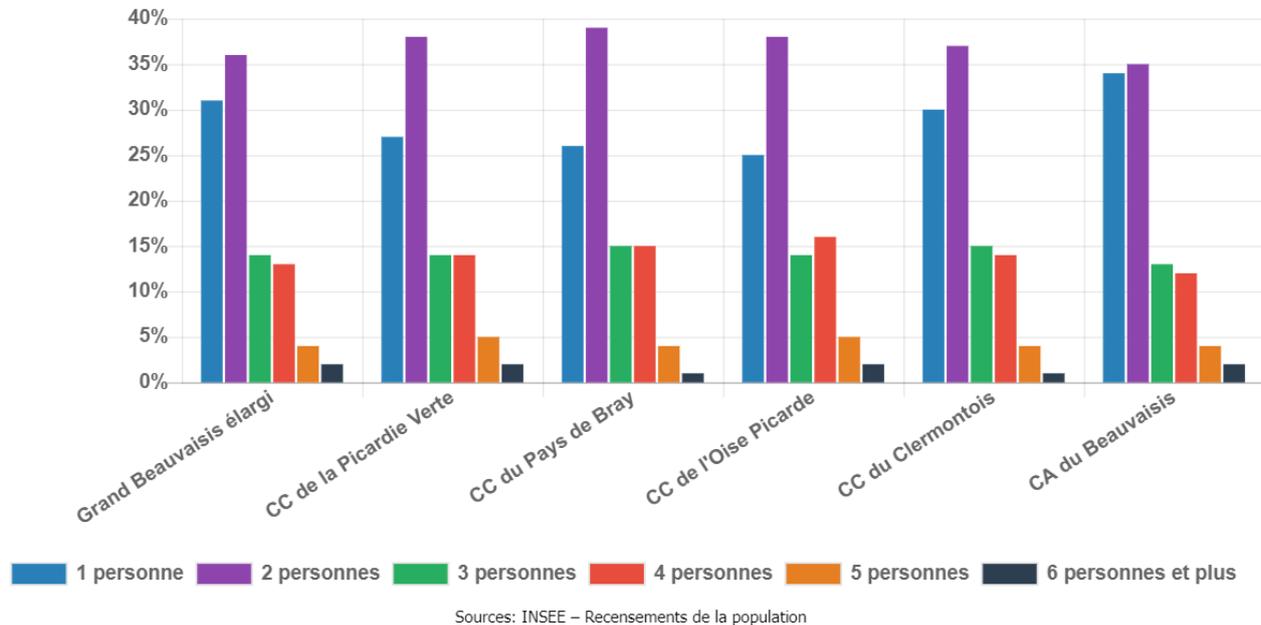


Sources: INSEE – Recensements de la population

Cette différence territoriale peut s'expliquer par le caractère plus urbain de ces territoires avec une sur-représentation des jeunes ménages (célibataires, jeunes couples sans enfants...) ou des ménages isolés (séparation, mères célibataires...). Ainsi, c'est sur la CA du Beauvaisis et sur la CC du Clermontois où le nombre de ménages constitués d'une seule personne sont les plus importants.

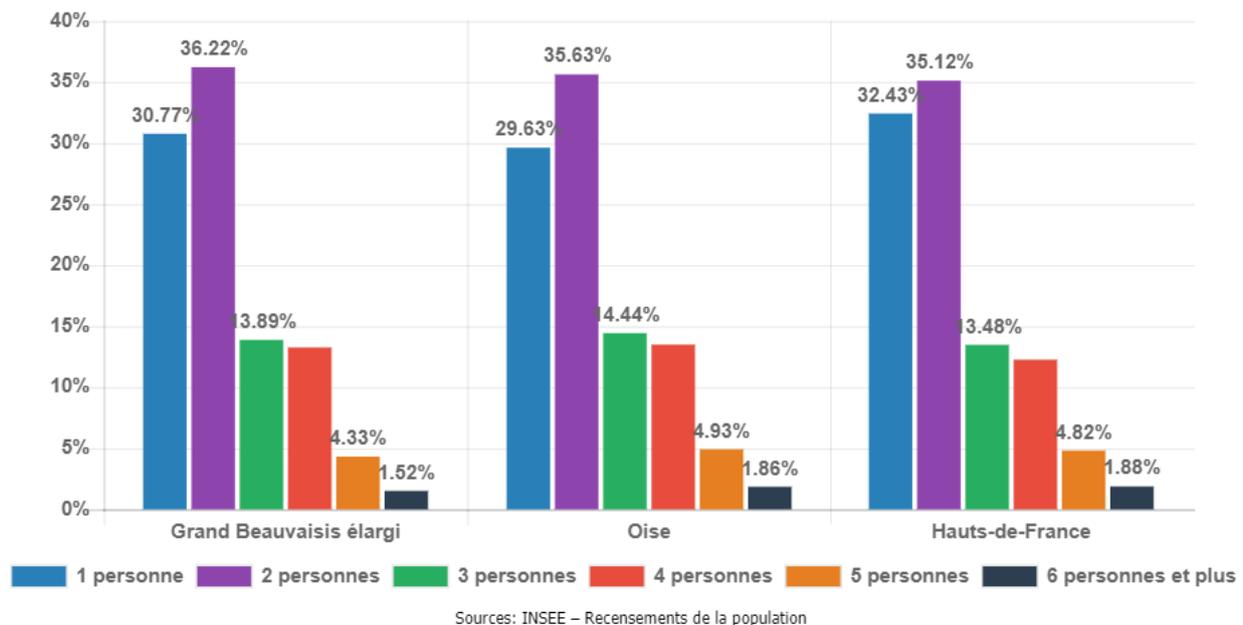
La répartition de la taille des ménages est assez homogène à l'échelle du PETR. Pour toutes les intercommunalités, plus de 55% des ménages sont constitués de moins de deux personnes. La part des grands ménages (4 personnes et plus) avoisinent les 20% pour l'ensemble des EPCI. Toutefois, on note que cette proportion est un peu plus importante sur la CC de l'Oise Picarde où elle approche les 25%.

Taille comparée des ménages en 2020 (%)



La structuration des ménages à l'échelle du PETR est semblable à celles constatées au niveau du département de l'Oise et de la Région Hauts-de-France. En effet, les ménages de moins de deux personnes représentent 65,26% des ménages du département de l'Oise, 67,55% de ceux de la région Hauts-de-France et un peu moins de 67% pour le PETR.

Taille comparée des ménages en 2020 (%)

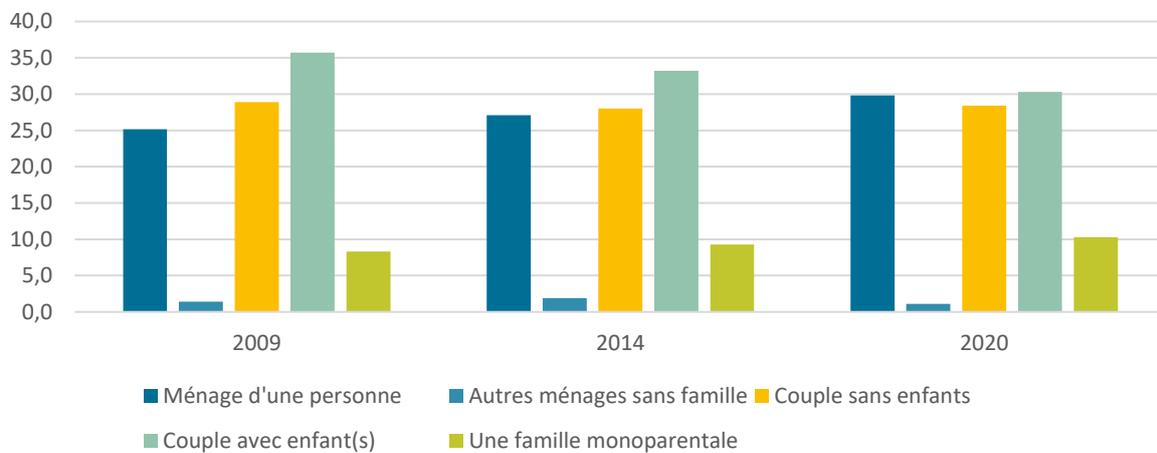


L'évolution de la répartition des ménages sur le territoire du PETR reflète une diversification croissante des structures familiales, influencée par des facteurs sociaux, économiques et culturels, qui est également

constatée à l'échelle nationale. L'une des évolutions majeures est l'augmentation des ménages composés d'une seule personne, résultant de facteurs tels que le célibat, le vieillissement de la population et des choix de vie axés sur l'indépendance.

Ainsi, à l'échelle du PETR on constate l'augmentation du nombre de ménage d'une personne. Alors que ces ménages représentaient à peine 25% des ménages du territoire en 2009, ils représentent quasiment 30% de ces derniers en 2020. On constate également une hausse non négligeable des familles monoparentales, qui sont passées d'un peu plus de 8% en 2009 à près de 11% en 2020. Parallèlement, on observe une baisse importante des couples avec enfants. En revanche, la proportion de couple sans enfant est restée relativement stable sur la période.

Evolution de la composition des ménages entre 2009 et 2020 à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis (Source : RP2020)



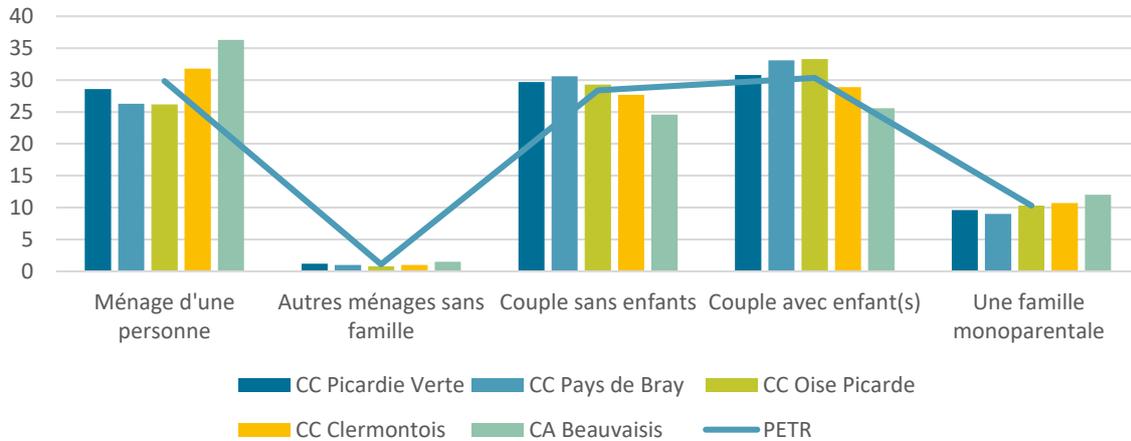
**Tableau 1.** Evolution de la composition des ménages à l'échelle du PETR entre 2009 et 2020 – source Insee – RP2020

En 2020, à l'échelle du PETR, on constate que les ménages d'une personne et les couples avec enfants constituent chacun 30% du total des ménages. Viennent ensuite les couples sans enfants qui représentent un peu moins de 28% des ménages. Toutefois, on peut noter quelques disparités territoriales. Ainsi, les ménages d'une seule personne sont beaucoup plus nombreux sur la CA du Beauvaisis que sur les autres territoires. En parallèle, elles présentent les taux les moins importants de couples avec ou sans enfant.

Inversement, les CC du Pays de Bray et de l'Oise Picarde présentent des proportions de couple avec enfant ou sans enfant plus importantes et des parts de ménages d'une personne moins prononcées.

Les CC du Clermontois et la CC de la Picardie Verte présentent des répartitions des ménages selon leur composition similaires à celle constatée à l'échelle du PETR.

Répartition des ménages selon leur composition en 2020 en pourcentage (Source : RP2020)



**Tableau 2.** Répartition des ménages selon leur composition pour les différents territoires du PÉTR en 2020 (%) – source : Insee – RP2020

### ■ Des évolutions dans la structure des ménages qui conduisent à des besoins spécifiques

Les évolutions sociodémographiques en cours, qui conduisent à une augmentation du nombre de ménages et à des ménages plus petits, peuvent avoir plusieurs conséquences, tant sur le plan individuel que sur le plan sociétal :

- Le desserrement des ménages peut accroître la demande de logements, car un plus grand nombre de ménages nécessite un nombre accru de logements individuels. Cela peut entraîner des pressions sur le marché immobilier et influencer les politiques de logement.
- Il peut entraîner des changements dans l'urbanisme et la planification urbaine, avec une demande accrue pour des logements de taille plus modeste et des aménagements adaptés aux modes de vie individuels.
- L'augmentation du nombre de ménages peut accroître la pression sur les services publics tels que l'éducation, la santé et les infrastructures, nécessitant une adaptation des politiques publiques pour répondre à ces besoins changeants.
- Les changements dans la taille des ménages peuvent influencer la demande de biens et services, avec des implications pour divers secteurs économiques. Par exemple, une augmentation du nombre de ménages peut stimuler la demande de biens de consommation.

### 2.2.3 Des ménages dont les revenus médians se situent autour de la médiane nationale

La donnée sur les revenus médians n'est pas disponible à l'échelle du PETR, par contre elle l'est à l'échelle des EPCI. Localement, les revenus médians 2020 étaient compris entre 21 170 € pour la Picardie Verte, qui affiche un revenu médian très proche de ceux de l'Oise Picarde (21 340 €) et de la CA (21 420 €) et 23 380 € pour le Clermontois. Le pays de Bray se situe à 22 260 € (Oise 22 680 €, France 22 320 €).

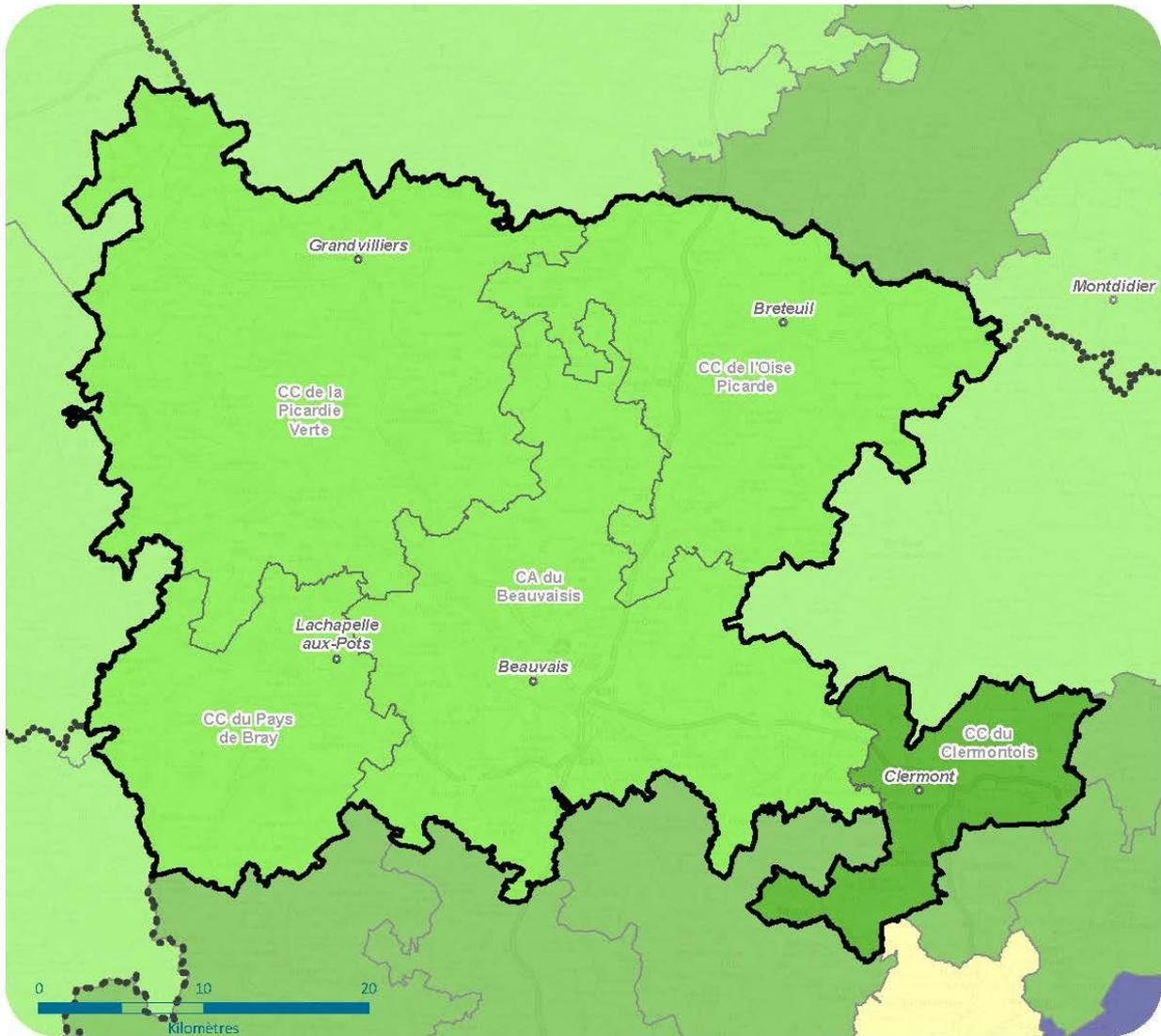


Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales : la moitié de la population gagne plus de ce seuil et l'autre moitié, moins.

Ces niveaux de revenus sont de fait variables en fonction des statuts d'occupation. Les propriétaires occupants ont un revenu médian supérieur à 25 400 € dans la CA et le Clermontois tandis qu'ils sont inférieurs de 2000 à 3 000 € dans les autres territoires.

Les revenus des locataires sont bien en dessous de ces niveaux 16 650 à 18 200 € pour les locataires du privé et 14 500 à 16 100 € pour les locataires HLM.

### Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020 :**

-  < 20 000 €
-  20 000 à 22 500 €
-  22 500 à 25 000 €
-  25 000 à 27 500 €
-  > 27 500 €

## 2.3 Quels ont été les mouvements résidentiels de ces ménages sur une année ?

### 2.3.1 Combien de ménages sont concernés et ou vont-ils ?

Durant l'année 2019, près de 14 000 migrations internes au PETR ont été opérées. 6,5% de la population qui était présente au 1<sup>er</sup> janvier a été concernée, ce qui représente un peu plus de 5500 ménages.

Ainsi, près de 2800 ménages ont déménagé dans un autre logement de leur commune de résidence. Un peu plus de 1800 ménages ont déménagé dans une autre commune du même EPCI et un peu moins de 1000 ménages ont déménagé dans un autre EPCI du PETR (Pays)..

#### Migrations internes au Grand Beauvaisis entre 2019 et 2020 (et part de la population concernée présente au 01/01/2019)

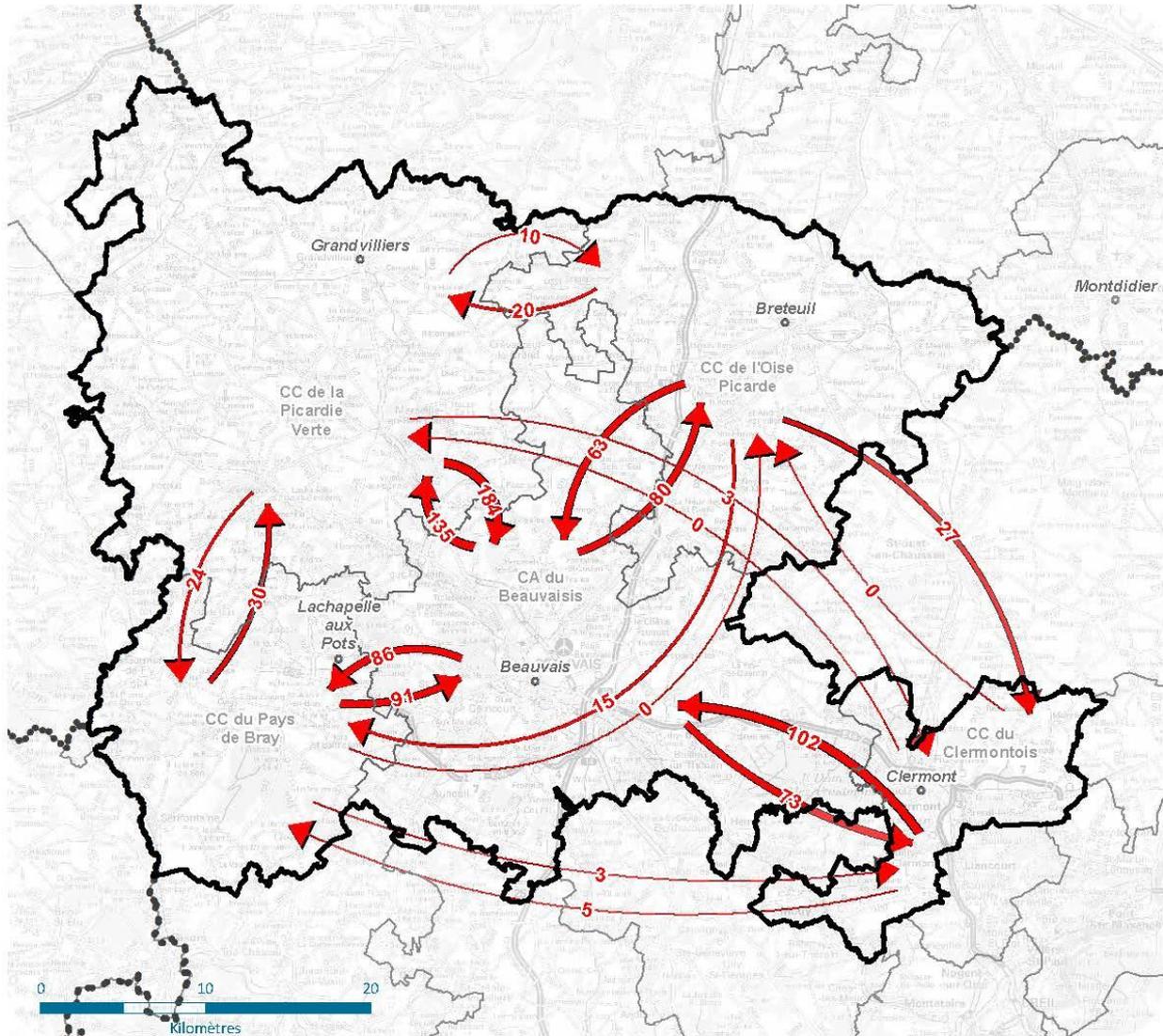
	Population	% pop 2019	Ménages	% Men 2019
Migration dans un autre logement de la même commune	7 094	3,3%	2 794	3,1%
Dans une autre commune du même EPCI	4 440	2,1%	1 807	2,0%
Dans un autre EPCI du Pays	2 405	1,1%	951	1,1%
<b>Ensemble des migrations internes au Grand Beauvaisis</b>	<b>13 939</b>	<b>6,5%</b>	<b>5 552</b>	<b>6,2%</b>

Entre 2019 et 2020, la CA du Beauvaisis a été très attractive pour les ménages des autres EPCI, notamment ceux du Clermontois, de la Picardie Verte et du Pays de Bray. A l'inverse, c'est la Picardie Verte qui a été la plus attractive pour les ménages de la CA, suivie du Pays de Bray et de l'Oise Picarde.

#### Mouvements migratoires majoritaires entre les 5 EPCI en 2019

Origine	Destination principale	Nombre de ménages concernés	Part dans l'ensemble des migrations infra Grand Beauvaisis
CC de la Picardie Verte	CA du Beauvaisis	184	83,3%
CC de l'Oise Picarde	CA du Beauvaisis	63	50,7%
CA du Beauvaisis	CC de la Picardie Verte	135	36,1%
CC du Pays de Bray	CA du Beauvaisis	91	73,7%
CC du Clermontois	CA du Beauvaisis	102	95,3%

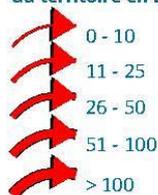
### Migrations infra-Grand Beauvaisis des ménages en 2019



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

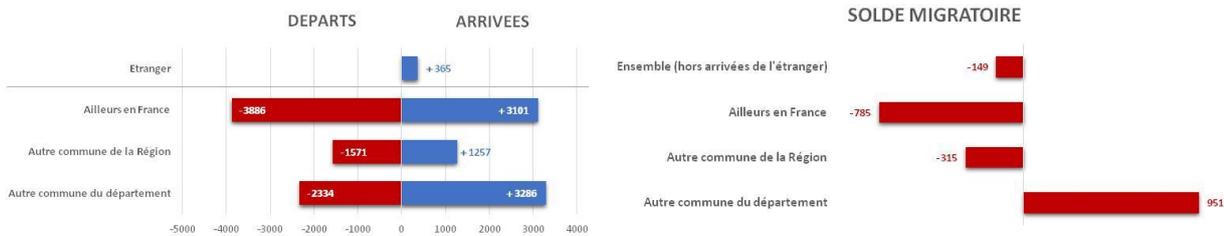
-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Nombre de migrations infra-Grand Beauvaisis des ménages, mouvements entre les 5 EPCI du territoire en 2019 :**



Le grand Beauvaisis présente une vraie attractivité par rapport au reste de l’Oise : près de 1 000 habitants sont arrivés du reste de l’Oise en 2019. Les autres migrations externes au territoire sont toutes déficitaires pour le territoire.

### Solde migratoire avec le reste de la France selon le lieu d’origine et de destination (entre 2019 et 2020)

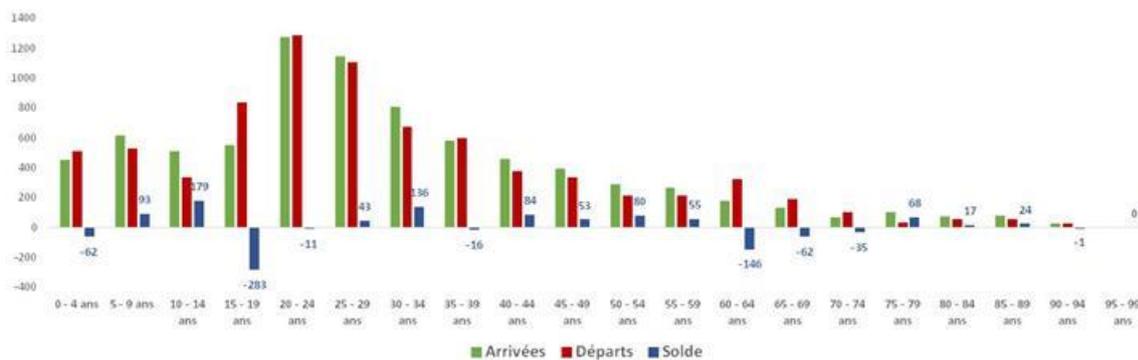


### 2.3.2 Qui arrive dans le PETR et qui en part ?

Entre 2019 et 2020, les migrations ont été très largement définies par le départ des jeunes de 15 à 19 ans (283 départs de plus que d’arrivées) qui quittent le territoire pour poursuivre leurs études.

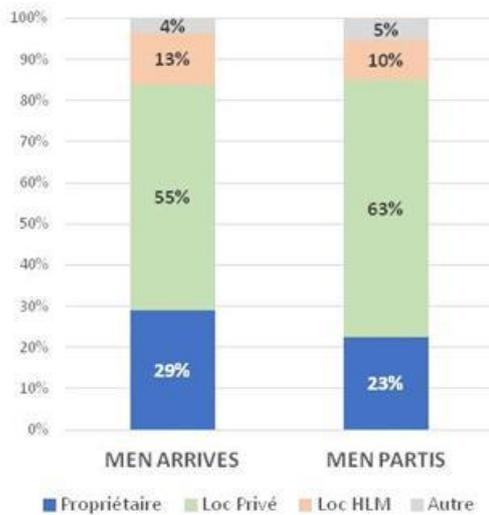
On note plus globalement une surreprésentation forte des 20-29 ans parmi les arrivants, mais aussi parmi les partants.

### Solde migratoire par âge de la population arrivée et partie du territoire entre 2019 et 2020

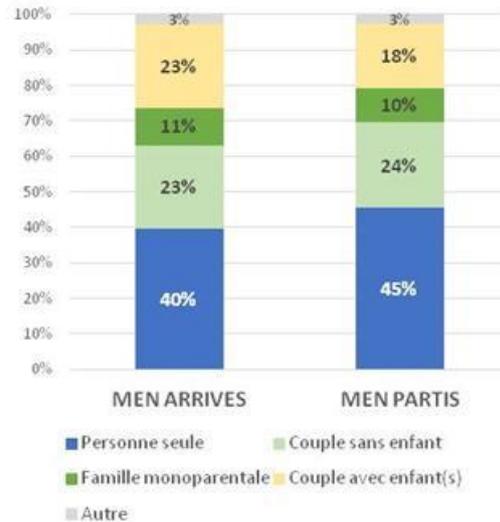


L’arrivée et le départ de jeunes ménages impliquent une forte surreprésentation de locataires du parc privé parmi les ménages migrants (55% des ménages arrivés et 63% des ménages partis) et de personnes seules et de couples sans enfant (63% des arrivées et 69% des départs).

Statut d'occupation des ménages arrivés et partis entre 2019 et 2020



Type de ménage arrivés et partis entre 2019 et 2020



### 2.3.3 Qui bouge à l'intérieur du PETR ?

Sans surprise, les ménages qui n'ont pas effectué de mobilité sont majoritairement propriétaires (63%). Par contre ils sont de tous types (isolés, couples, familles, ...) et de tous âges.

C'est le secteur locatif qui est concerné par la majorité des mobilités et en particulier le locatif privé. C'est également ce segment qui accueille les migrations internes au PETR vers la CA. A l'inverse, c'est vers l'accession à la propriété que se font la majorité des mouvements de la CA vers la Picardie Verte. Ce qui n'est pas le cas vers les autres EPCI où le locatif privé reste le segment de mobilité majoritaire.

Ce sont essentiellement des personnes seules qui migrent vers la CA et des familles avec ou sans enfants qui quittent la CA pour la Picardie Verte. Par contre, très peu de personnes seules vont de la CA à la Picardie Verte, contrairement aux départs vers les autres EPCI.

Ce sont les tranches d'âge des 25/39 ans et 40/54 ans qui sont partout majoritaires dans les déplacements entre EPCI (dans cet ordre). Les départs de la CA vers les autres EPCI concernent également les 55/64 ans. Le Pays de Bray est atypique, les 20/24 ans en partent plus qu'ailleurs, et les 55/79 ans également.

## 2.4 Synthèse

### Forces

Une croissance démographique continue et ininterrompue depuis 1968.

Une concentration de la population sur l'agglomération de Beauvais qui permet une mutualisation des équipements et des services et la réduction des déplacements mais qui peut également conduire à un isolement des intercommunalités rurales et à des problématiques de saturation de l'agglomération.

### Faiblesses

Un solde migratoire négatif en particulier sur les intercommunalités rurales, pouvant indiquer une faible attractivité du territoire ou l'influence de territoires voisins.

### Opportunités

Une croissance démographique qui devrait perdurer encore plusieurs années.

### Menaces

Une croissance démographique qui semble s'essouffler, en particulier sur les intercommunalités rurales.

Un vieillissement de la population qui pourrait être particulièrement marqué sur certaines parties du territoire.

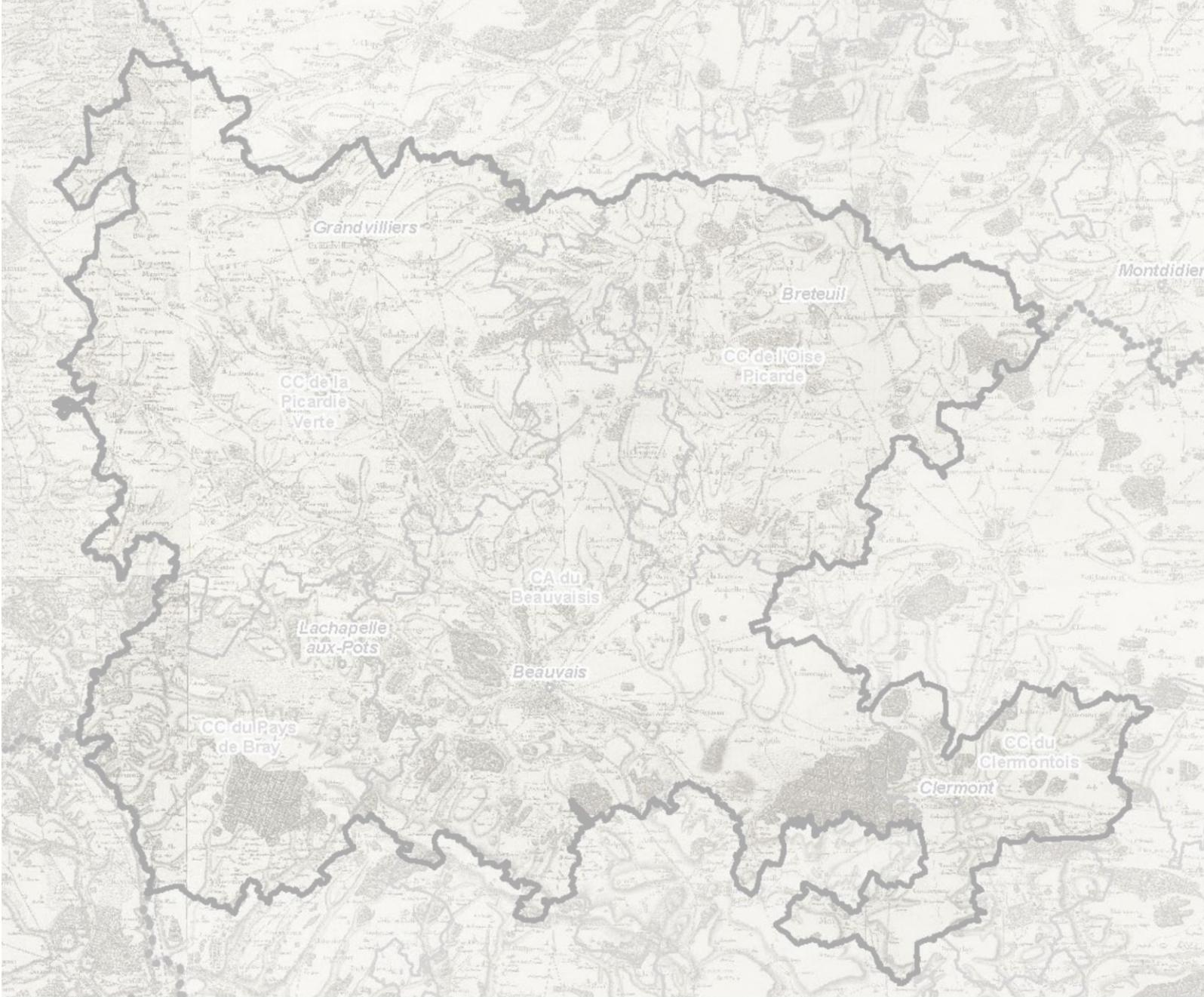
Un territoire situé entre deux polarités attractives : l'agglomération d'Amiens et l'Île-de-France.

## Enjeux

La baisse du nombre de jeunes nécessite une réflexion sur l'éducation et les opportunités d'emploi. De plus, la diminution de la population de moins de 30 ans représente un défi pour l'économie locale en termes de main-d'œuvre et de dynamisme social.

Le vieillissement de la population nécessite des logements adaptés aux besoins des personnes âgées, tout en assurant l'accessibilité pour les personnes handicapées. Cela peut impliquer la rénovation de logements existants ou la construction de nouvelles structures. Il est également nécessaire d'adapter les services aux besoins des seniors.

Le territoire devrait continuer à gagner des habitants dans les prochaines années grâce à son solde naturel positif et par une possible attractivité des centres-urbains. L'adaptation et la mise en place d'équipements, services et habitats semblent à prévoir.



# HABITAT

### 3.1 L'offre de logements

101 272 logements en 2020 soit 26,7% de l'offre départementale.

Une croissance du nombre de logements entre 1968 et 2020 plus dynamique sur le PETR qu'à l'échelle régionale.

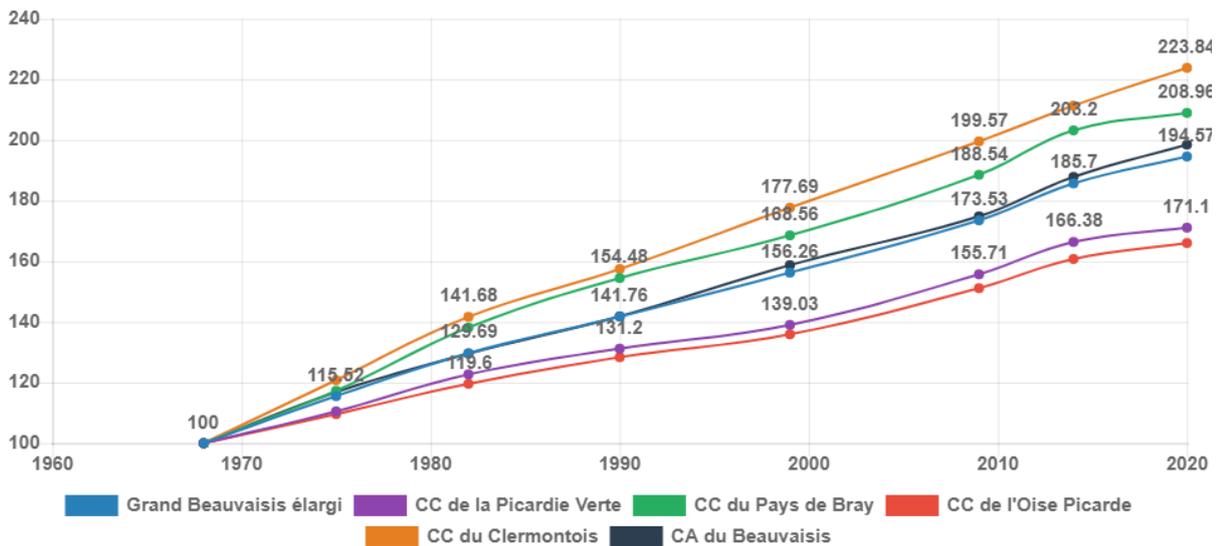
Une vacance en forte hausse depuis le début des années 1990.

#### 3.1.1 Une augmentation continue du nombre de logements...

La croissance du nombre de logements a été continue depuis les années 70 (1,29%/an en moyenne entre 1968 et 2020). Le rythme de croissance a été bien plus élevé entre 1968 et 1975 (2.08%/an) puis il a diminué régulièrement jusqu'à la période 1999-2009 (1.05%/an). Il a, à nouveau, progressé jusqu'en 2014 (1.36%/an), puis s'est effondré sur la dernière période (0.78%/an).

L'ensemble des EPCI ont vu leur nombre de logement progresser également, cette progression est particulièrement importante dans le Clermontois et le Pays de Bray, tandis que la Picardie Verte et Oise Picarde ont suivi des modèles moins dynamiques.

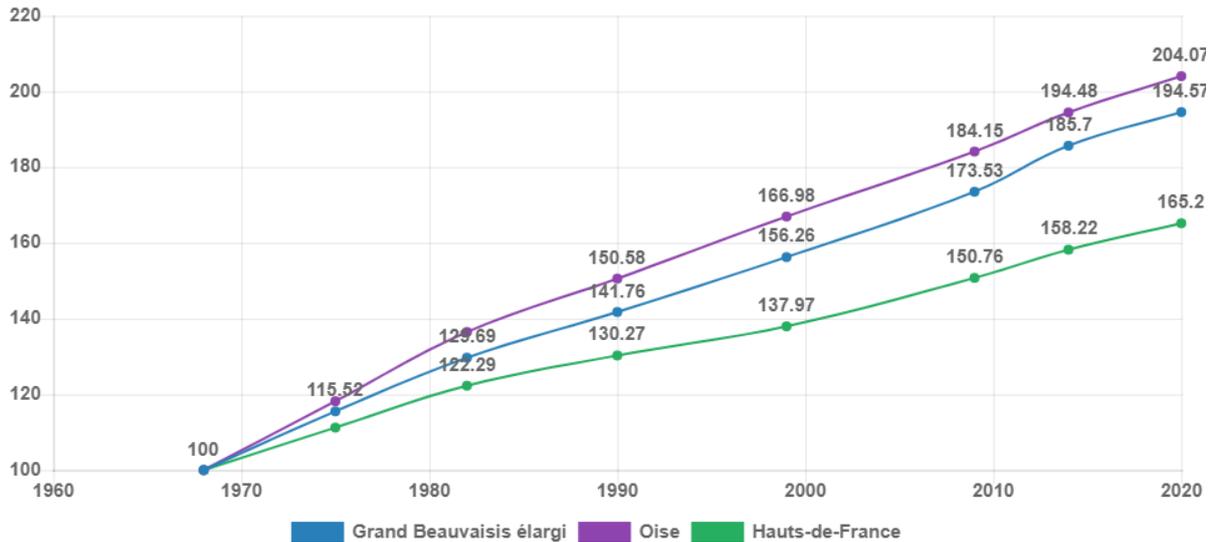
Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2020 (base 100 en 1968)



Sources: INSEE – Recensements de la population

L'évolution du nombre de logements suit la dynamique constatée à l'échelle du département, mais à un niveau légèrement moins élevé. Par contre le Grand Beauvaisis occupe une position très dynamique par rapport aux Hauts de France.

Evolution comparée du nombre de logements entre 1968 et 2020 (base 100 en 1968)



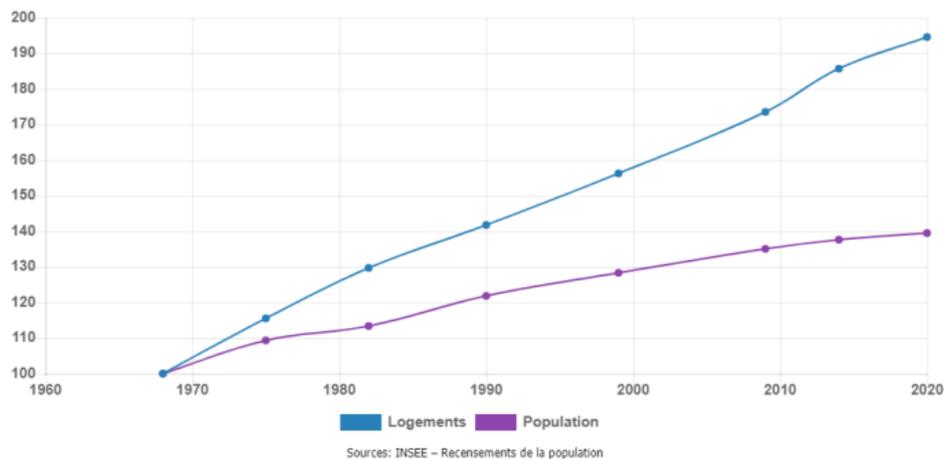
Sources: INSEE – Recensements de la population

Dans le temps, l’efficacité démographique de la production de logements est de moins en moins avérée. En effet, les courbes de variation du nombre de logements et de variation de la population s’écartent partout.

La CA du Beauvaisis et la CC du Clermontois suivent sensiblement le même modèle. La production de logements, exponentielle depuis 1968, y génère une croissance démographique de plus en plus modérée. C’est également le cas au niveau départemental.

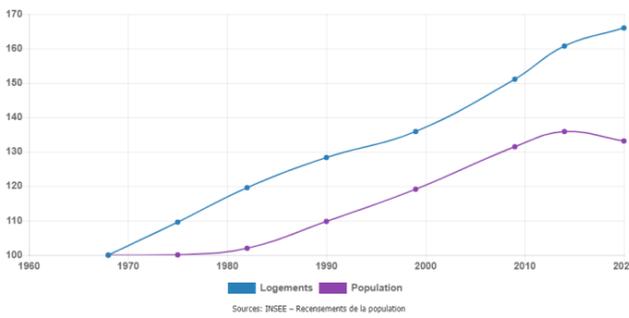
Sur le Pays de Bray et l’Oise Picarde, alors que la production était restée plutôt efficace avant 2015, elle ne permet plus, depuis, d’éviter le déclin démographique. C’est le même constat sur la Picardie Verte, avec toutefois une inefficacité démographique plus ancienne.

Comparaison de l’évolution de la population et des logements (base 100 en 1968) - Grand Beauvaisis élargi

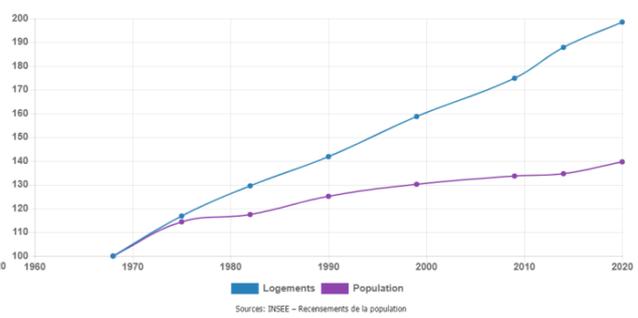


Sources: INSEE – Recensements de la population

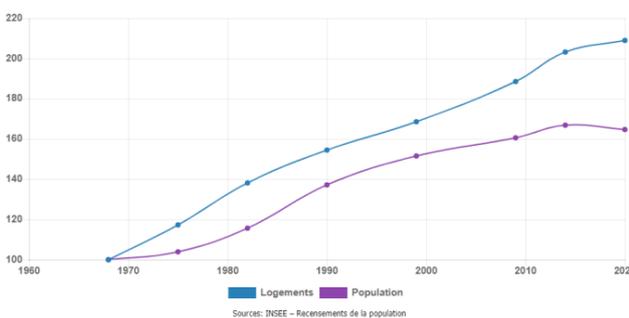
Comparaison de l'évolution de la population et des logements (base 100 en 1968) - CC de l'Oise Picarde



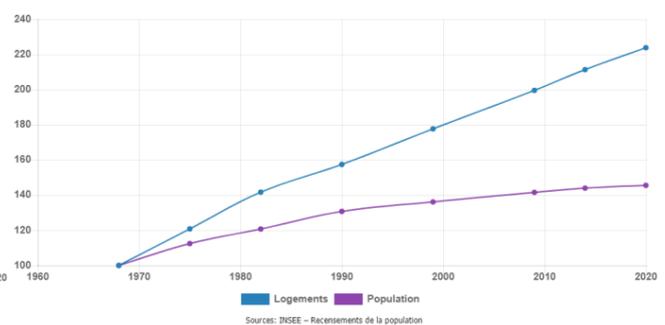
Comparaison de l'évolution de la population et des logements (base 100 en 1968) - CA du Beauvaisis



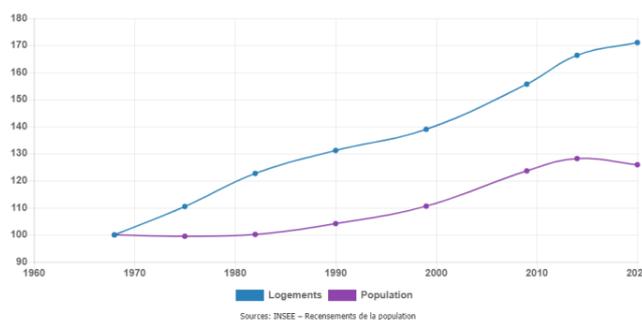
Comparaison de l'évolution de la population et des logements (base 100 en 1968) - CC du Pays de Bray



Comparaison de l'évolution de la population et des logements (base 100 en 1968) - CC du Clermontois



Comparaison de l'évolution de la population et des logements (base 100 en 1968) - CC de la Picardie Verte



### 3.1.2 Une production de logements génératrice de vacance

Sur le Grand Beauvaisis, les résidences principales représentent 89,4% de l'offre de logements en 2020, ce chiffre est stable depuis 1999.

Alors que les taux de résidences secondaires et de logements vacants étaient équivalents autour de 5,2% en 1999, les résidences secondaires ne représentent plus désormais que 2,6% de l'offre, tandis que les logements vacants sont passés à 8,1%, soit au taux plus élevé que l'Oise (7.1%) et que les Hauts de France (7,8%).

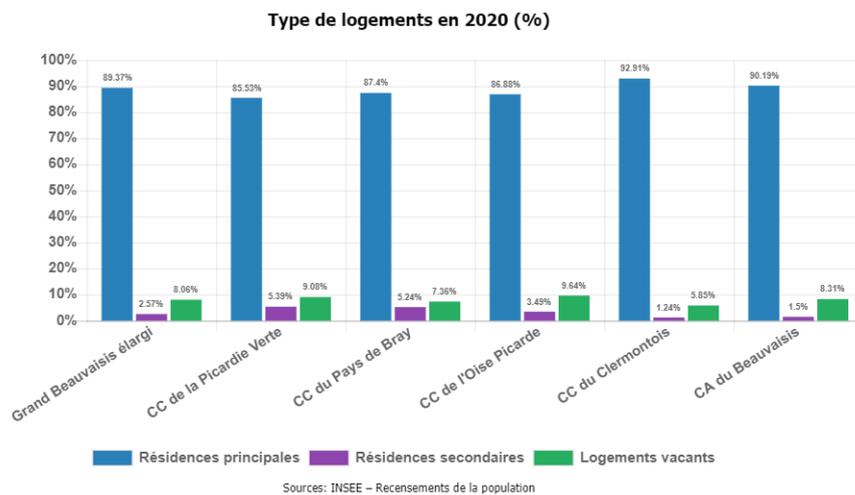
L'écart croissant entre la production de logements et son efficacité démographique a ainsi créé de la vacance.



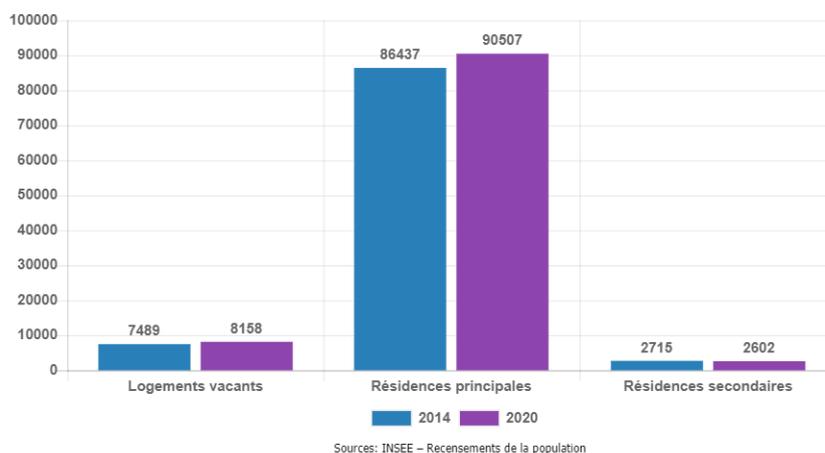
Une vacance comprise entre 5 et 6% permet un fonctionnement normal du marché immobilier, soit à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements.

Au-delà de 7%, la vacance indique un dysfonctionnement qui peut signifier, entre autre, une surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande. En-deçà de 4,5%, il reflète une forte tension sur les marchés du logement : faiblesse de l'offre au regard de la demande.

L'ensemble des EPCI a évolué sur ce modèle, toutefois seule la CC du Clermontois affiche un taux de vacance qui reste encore contenu (5,8%) et qui affiche même une baisse depuis le diagnostic PLH qui indiquait 6.4%. Les autres EPCI ont des taux de vacance à 7,4% pour le Pays de Bray, 8,3% pour la CA (soit légèrement moins qu'au moment de son diagnostic PLH qui indiquait 8,6%), 9,1% pour la Picardie Verte et 9.6% pour l'Oise Picarde.



**Evolution de la typologie des logements entre 2014 et 2020 (échelle communal) - Grand Beauvaisis élargi**



### 3.1.3 Un poids significatif de la vacance de rotation



La temporalité est une question essentielle pour analyser la vacance. La vacance de courte durée est considérée comme nécessaire à la fluidité du marché de l’immobilier (délais de changement de locataire ou du propriétaire, temps de travaux de rafraichissement, ...). Une période plus longue peut s’avérer, par contre, beaucoup plus problématique. Il est possible de considérer quatre catégories de vacance « conjoncturelle ou frictionnelle », « de projet », « de rétention » et « structurelle ».

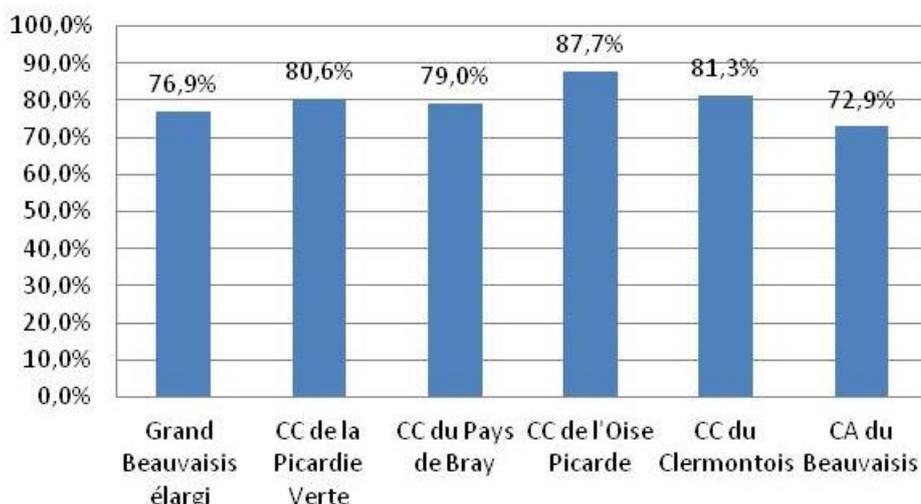
A l’échelle du Grand Beauvaisis, 76.9% des logements vacants étaient en 2019 des logements appartenant à des propriétaires privés. A l’inverse, 23,1% des logements vacants appartiennent à des bailleurs sociaux ou plus marginalement à des collectivités territoriales.

La part de logements vacants privés est plus faible sur la CA (72.9%). Ailleurs elle atteint jusqu’à 87.7% dans l’Oise Picarde et autour de 80% dans les autres territoires.

Les 2/3 de cette vacance correspondent à une vacance de moins de 2 ans. Elle est certes le reflet d’une fluidité des marchés, mais compte tenu du niveau général de la vacance partout au-dessus de 7% (sauf dans le Clermontois), elle est également le reflet d’une surabondance de l’offre ou d’une inadaptation de l’offre à la demande, avec des logiques de concurrence qui pèsent positivement sur l’offre la moins qualitative, mais qui peuvent également précipiter dans la dévalorisation la part d’offre que l’on pourrait qualifier de la plus « banale ». Sur la CA, cette vacance de rotation représente près de 75% de l’ensemble de la vacance, 63% sur le Clermontois, 58% sur la Picardie Verte, 55% sur l’Oise Picarde et enfin 51% sur le Pays de Bray. Ainsi, la vacance structurelle ou lourde pèse plus sur les territoires ruraux. Il s’agit de la vacance qui concerne des biens dégradés, nécessitants de gros investissements pour être remis sur le marché, ou de bien en rétention, ou encore de biens qui ne trouvent plus leur place dans le marché.

**Part de logements vacants privés**

Source : Plateforme Anah - Source FILOCOM 2019, MTE d’après DGFIP



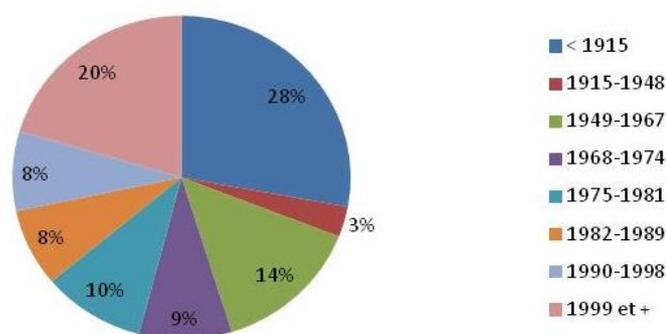
### 3.1.4 Un parc de bonne qualité générale, mais des segments plus sensibles

#### ■ Âge du parc

Sur le PETR, 54% des résidences principales ont été construites avant 1975. Le Pays de Bray affiche le taux le moins élevé de logements d’avant 1975 (48,3%), vient ensuite le Clermontois (52,7% - ce qui correspond au taux de l’Oise), la CA du Beauvais (53,4%), la Picardie Verte (57,9%) et enfin l’Oise Picarde le taux le plus élevé (59%).

Année de construction des résidences principales

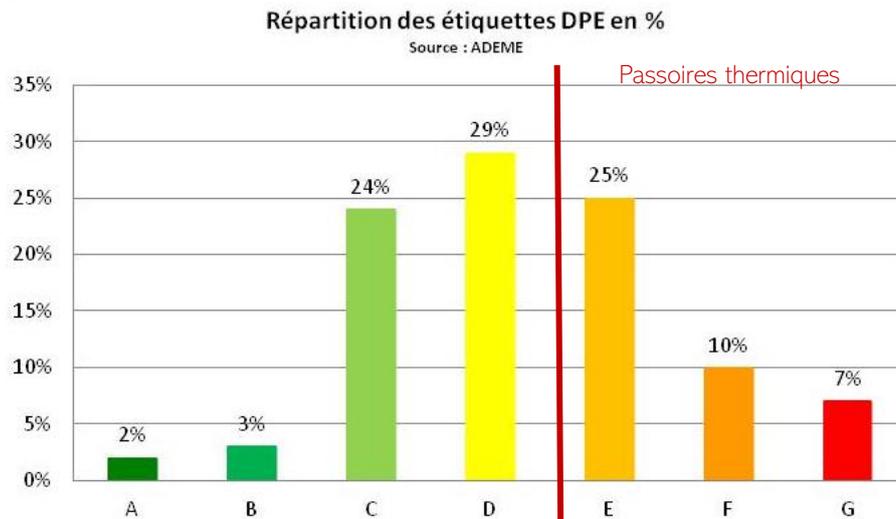
Source : Plateforme ANAH - FILOCOM 2019, MTE d’après DGFIP



Les années 70 marquent le début des normes de construction plus «rigoureuses» en matière thermique, mais il faudra attendre une à deux décennies pour entrer dans des aires de production véritablement économes en énergie.

#### ■ Etiquettes énergétiques du parc

Fin 2023, les données des étiquettes DPE étaient disponibles pour 17,5% du parc du PETR. Ainsi sur le PETR, les passoires thermiques représentaient 42% des DPE émis, taux équivalent à celui du Clermontois (43%). La part de passoires thermiques était supérieure sur les EPCI ruraux (49% sur l’Oise Picarde, 52% sur le Pays de Bray, et 61% sur la Picardie Verte). Elle était de 34% sur la CA du Beauvaisis.



### ■ Précarité énergétique des ménages

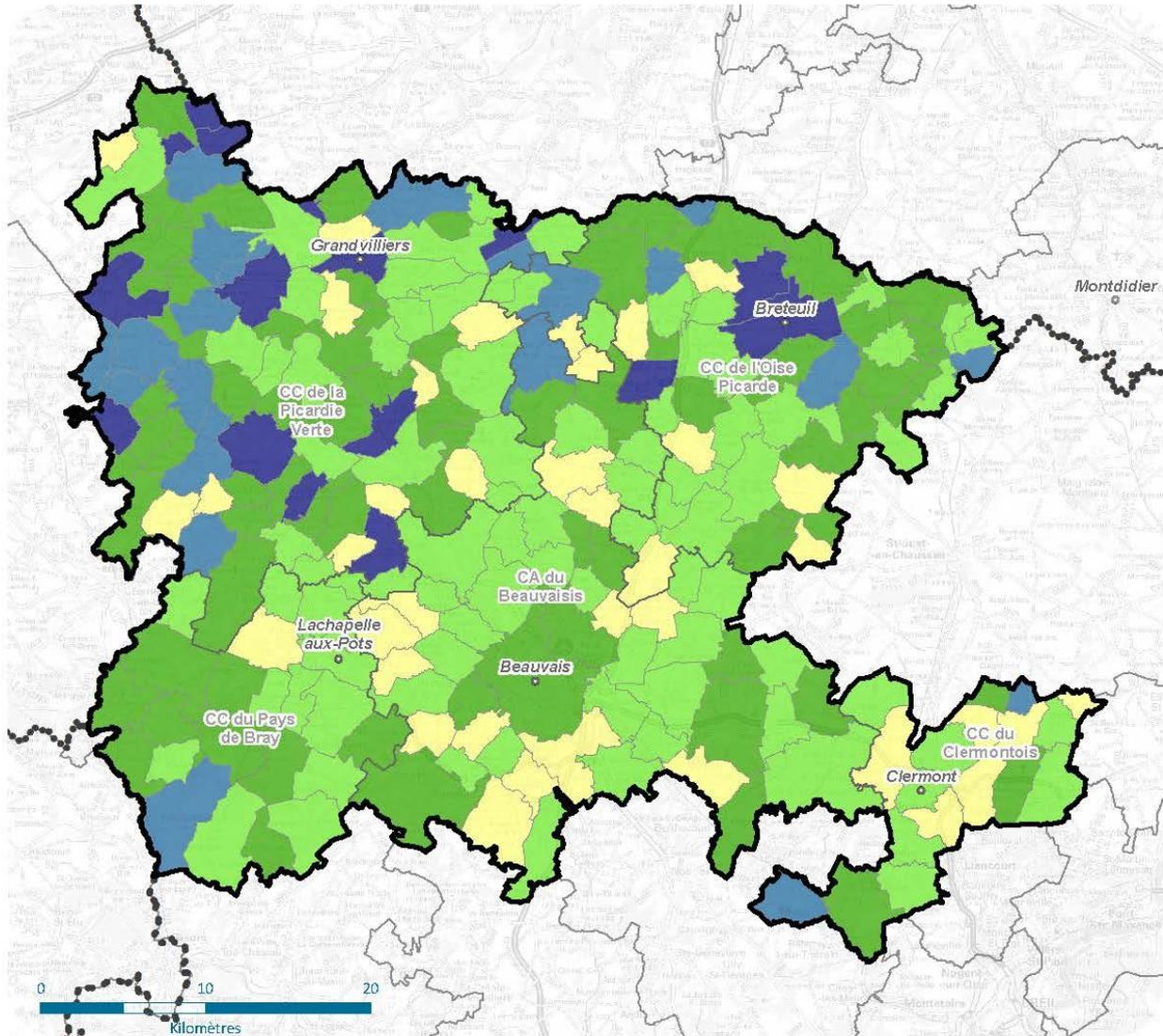
Une approche de la précarité énergétique est disponible auprès de l'ONPE (Observatoire National de la Précarité Énergétique), à l'échelle des EPCI et des communes, via la «part des ménages sous le 3ème décile de revenus dont les dépenses énergétiques pour le logement sont supérieures à 8% des revenus totaux».

Selon cette analyse en 2018, cette part était de 13,1% des 30% de ménages les plus pauvres dans le Clermontois, 15,5% pour le Pays de Bray, 16,4% pour le Beauvaisis, 16,9% pour l'Oise Picarde et 20,1% pour la Picardie Verte.



Afin de mesurer les inégalités de revenus, on « classe » la population par ordre croissant de revenu et on la découpe en tranches. Quand on découpe en tranches de 10 %, on obtient ce que les statisticiens appellent les déciles.

### Précarité énergétique



Sources : IGN - Auditedé urbanisme 2023  
Sources données : GEODIP Novembre 2023

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Part des ménages sous le 3ème décile de revenus dont les dépenses énergétiques pour le logement sont supérieures à 8% des revenus totaux :**

-  < 10%
-  10% à 15%
-  15% à 20%
-  20% à 25%
-  > 25%

■ **Parc Privé potentiellement indigne**

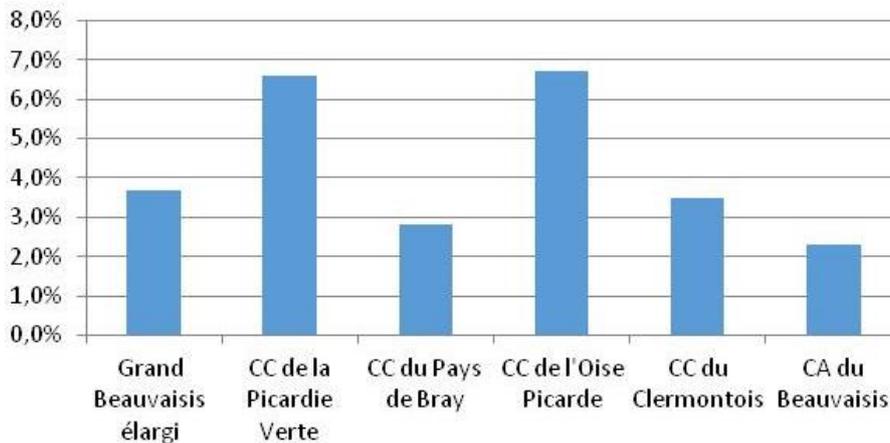


Le PPPI (Parc Privé Potentiellement Indigne) recense les logements privés de catégorie cadastrale élevée (6 à 8) occupés par des ménages à faibles revenus (en dessous de 60% des plafonds HLM). L'idée étant qu'un logement de faible qualité, occupé par un ménage pauvre est potentiellement moins bien entretenu ou remis aux normes.

Le PPPI représente 3,7% des résidences principales privées du PETER, contre 2,4% dans l'Oise. Ce qui veut dire que près de 2700 logements du PETER appartenant à des propriétaires privés risquent d'être des logements indignes. Ils sont occupés, soit par leurs propriétaires ce qui renvoie la question de l'indignité à la question du droit de propriété privée, soit par des locataires, ce qui les fait entrer dans l'obligation de louer des logements décentes et relève alors de mesures coercitives. Le secret statistique appliqué sur ce type de données ne permet pas, même à l'échelle du PETER de quantifier la proportion de locataires et de propriétaires concernés. Deux territoires sont marqués par un taux beaucoup plus élevé de PPPI (l'Oise Picarde – 6,7% soit environ 500 logements et la Picardie Verte 6,6% soit près de 800 logements). La CA du Beauvaisis et le Pays de Bray se caractérisent par des taux plus faibles (respectivement 2.3% pour la CA – 800 logements et 2,8% pour le Pays de Bray 200 logements). Le PPPI est en baisse partout entre 2011 et 2019. Le Clermontois affiche un taux intermédiaire proche de la moyenne du PETER (3.5% - 450 logements).

**Taux de PPPI**

Source : FILOCOM 2019, MTE d'après DGFIP, traitement PPPI Anah

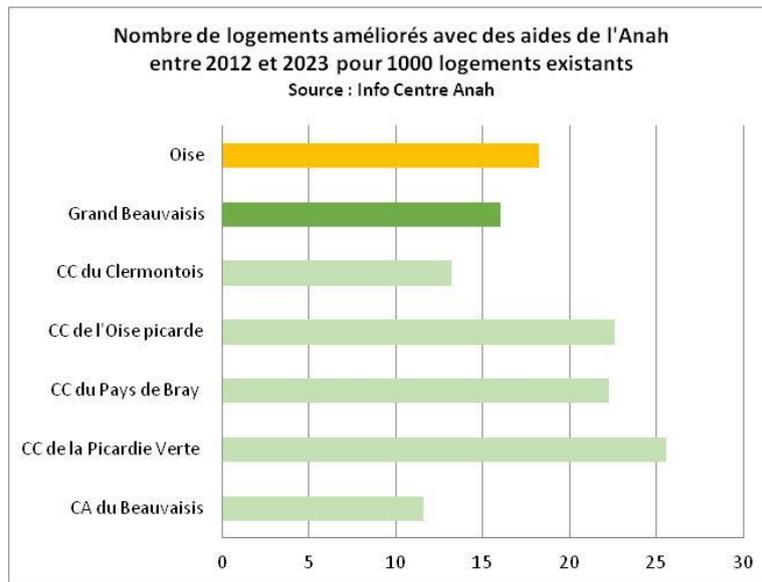


Le secret statistique ne permet pas de caractériser le plus précisément le PPPI sur le PETER, ni sur tous les EPCI. Toutefois quelques informations sont disponibles :

- Sur la CA, 4,2% des logements locatifs privés sont potentiellement indignes. C'est 10,9% sur le Clermontois, 11,9% sur la Picardie Verte et 14,1% sur l'Oise Picarde (Oise 5,1%), ces taux présagent la présence de marchands de sommeil.
- Sur la CA et le Clermontois, 1 PPPI sur 3 concerne une personne âgée. C'est quasiment 1 sur 2 dans la Picardie Verte et également 1 sur 2 dans le Pays de Bray (Oise 38%).

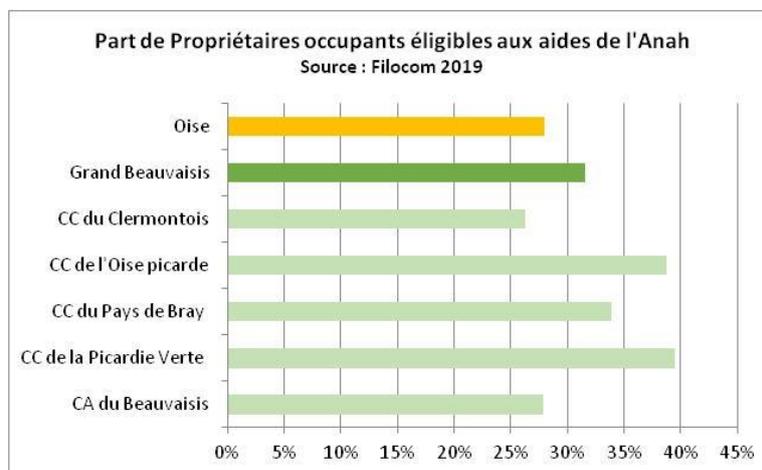
■ **Dynamique de réhabilitation avec l'Anah**

Entre 2012 et 2023, 1613 logements ont été améliorés grâce à des aides de l'Anah sur le territoire du PETR. Ce qui correspond à 16 logements améliorés pour 1000 logements existants. C'est légèrement moins que dans le département (18). C'est la Picardie Verte qui a été la plus dynamique sur ce créneau (25), suivie par l'Oise Picarde (23) et la Pays de Bray (22).

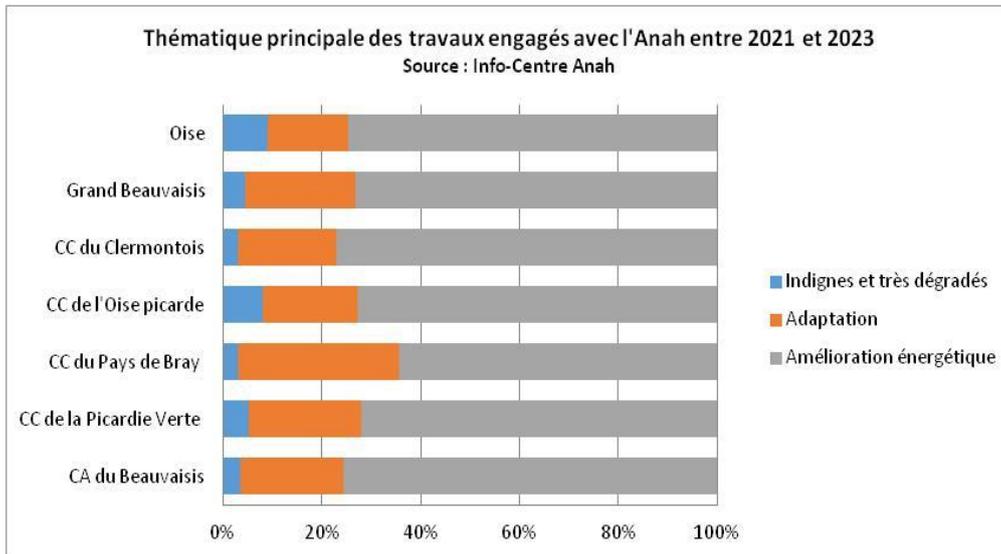


Ces travaux d'amélioration accompagnés concernent très peu le locatif. Celui-ci ne représente que 2,1% des agréments sur la période, soit 34 logements.

Au regard du potentiel de propriétaires occupants éligibles aux aides, celles-ci sont moins bien mobilisées dans le PETR qu'au niveau départemental, en particulier dans la CA et l'Oise Picarde.



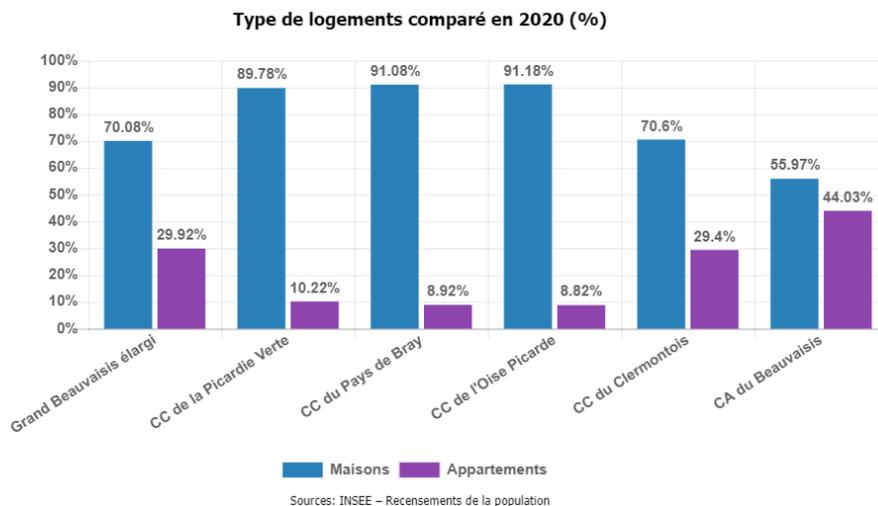
Classiquement, la thématique de travaux majoritaire est partout l'amélioration énergétique, suivie de l'adaptation, puis de l'indignité ou de la grande dégradation. Toutefois, le Pays de Bray se distingue par un taux plus élevé qu'ailleurs sur le créneau de l'adaptation et l'Oise Picarde sur celui de l'indignité et la grande dégradation.



### 3.1.5 Une majorité de grands logements individuels occupés par leurs propriétaires et une sous occupation grandissante

#### ■ Typologie des logements

Le PETR offre une majorité de logements individuels (70,1%), proportion équivalente à celle du Clermontois. Sans surprise, sur les territoires ruraux, cette part est encore plus importante (autour de 90%). La diversité est plus importante sur la CA du Beauvaisis avec 56% de maisons.



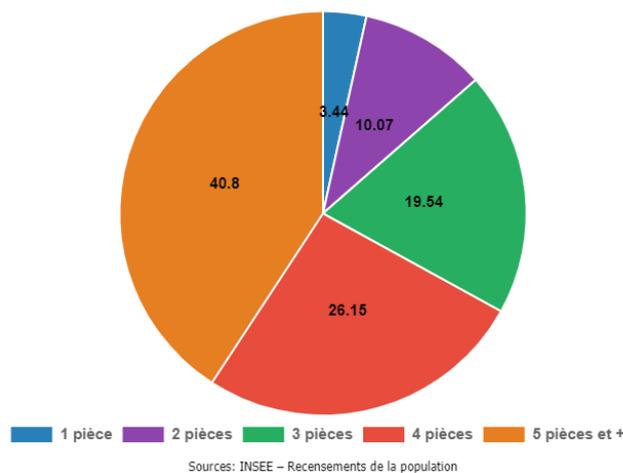
Bien que les maisons soient majoritaires sur le territoire, les appartements ont augmenté, sur 2014-2020, plus vite que les maisons, +1.2%/an contre +0.6%/an pour les maisons.

### ■ Taille des résidences principales

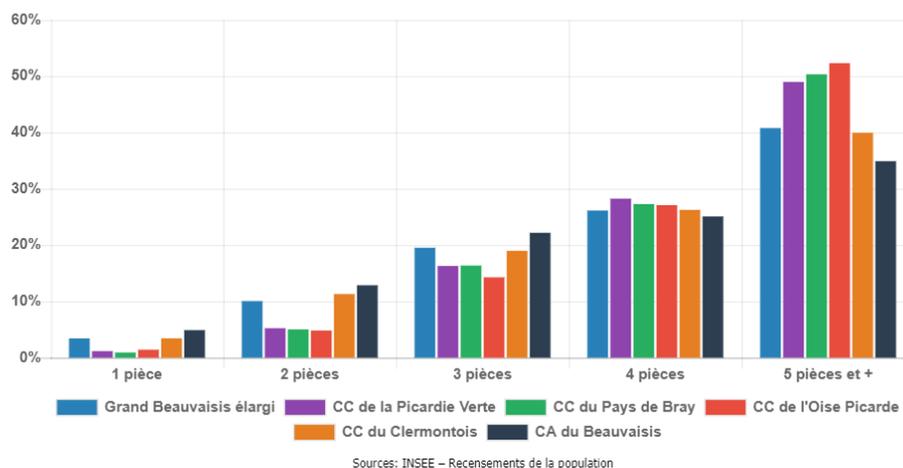
41% des logements possèdent plus de 5 pièces contre 42% à l'échelle de l'Oise et 45.5% à celle des Hauts-de-France.

Les grandes maisons individuelles majoritaires caractérisent un territoire à dominante rurale ou périurbaine. Les chiffres du taux de T5 et plus le confirment. En effet, l'Oise Picarde, le Pays de Bray et la Picardie Verte affichent les taux les plus élevés respectivement 52%, 50% et 49%. C'est également le cas pour les T4 dont la part y est supérieure de 2 à 3 points à la moyenne du PETR. Ces territoires se caractérisent de fait par leur faible part de T2 et T3.

Nombre de pièces des logements en 2020 - Grand Beauvaisis élargi



Tailles des résidences principales comparée en 2020 (%)



■ **Sous occupation des résidences principales**

Répartition des ménages du PETR selon leur taille et la taille du logement - Source INSEE RGP 2020

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou +
<b>1 pièce</b>	3,1%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>2 pièces</b>	7,6%	2,0%	0,4%	0,1%	0,1%	0,0%
<b>3 pièces</b>	8,2%	7,0%	2,7%	1,2%	0,3%	0,1%
<b>4 pièces</b>	7,0%	9,2%	4,6%	3,8%	1,1%	0,5%
<b>5 pièces</b>	4,2%	8,0%	3,9%	4,1%	1,4%	0,6%
<b>6 pièces ou +</b>	2,5%	6,7%	3,4%	3,8%	1,5%	0,6%

	Sous-occupation légère
	Sous-occupation avérée
	Sur-occupation légère
	Sur-occupation avérée



Il est considéré qu'un logement est en sous-occupation légère lorsqu'il y a 2 pièces de plus que le nombre d'occupants, et en sous-occupation avérée lorsqu'il y a au moins 3 pièces de plus. A l'inverse, il est considéré qu'un logement est en sur-occupation légère lorsqu'il y a 2 pièces de moins que le nombre d'occupants, et en sur-occupation avérée lorsqu'il y a au moins 3 pièces de moins.

Alors que la sur-occupation n'est pas un sujet sur le territoire (ni même à l'échelle des EPCI), 57% des ménages du PETR sont en sous-occupation, et 32% en sous-occupation avérée. La sous-occupation légère peut être une anticipation de l'agrandissement futur du ménage, ou tout simplement la recherche de confort. La sous-occupation avérée peut résulter d'anciennes familles où les enfants, en grandissant, ont quitté le domicile familial. Près de 13500 ménages composés de 2 personnes vivent dans un T5 et plus sur le PETR.

Les situations de sous-occupation avérée sont plus nombreuses dans les territoires ruraux (38%). Elles sont à rapprocher de la charge que peut représenter le logement avec le vieillissement (entretien, baisse des moyens financiers, inadaptation,).

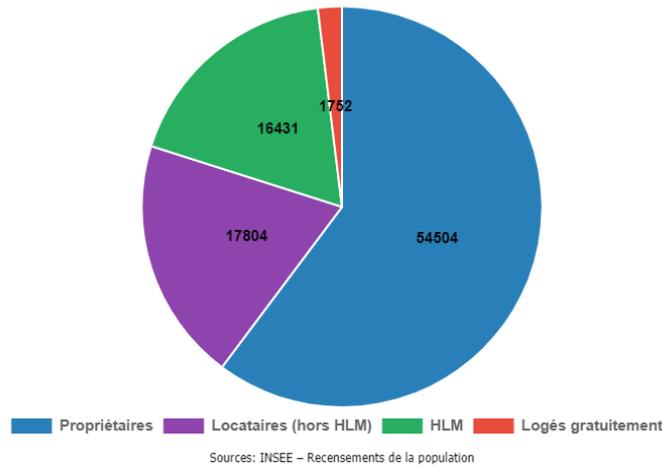
	Sous Occupation légère	Sous Occupation avérée	Nombre de ménages de 2 personnes dans un T5 et +
<b>Grand Beauvaisis</b>	<b>57%</b>	<b>32%</b>	<b>13345</b>
CC de la Picardie Verte	65%	38%	2310
CC du Pays de Bray	64%	38%	1348
CC de l'Oise Picarde	65%	38%	1549
CC du Clermontois	56%	31%	2306
CA du Beauvaisis	52%	28%	5832

■ Statut d'occupation des résidences principales

Les propriétaires occupants sont majoritaires dans le PETR, ils occupent 60.2% des résidences principales.

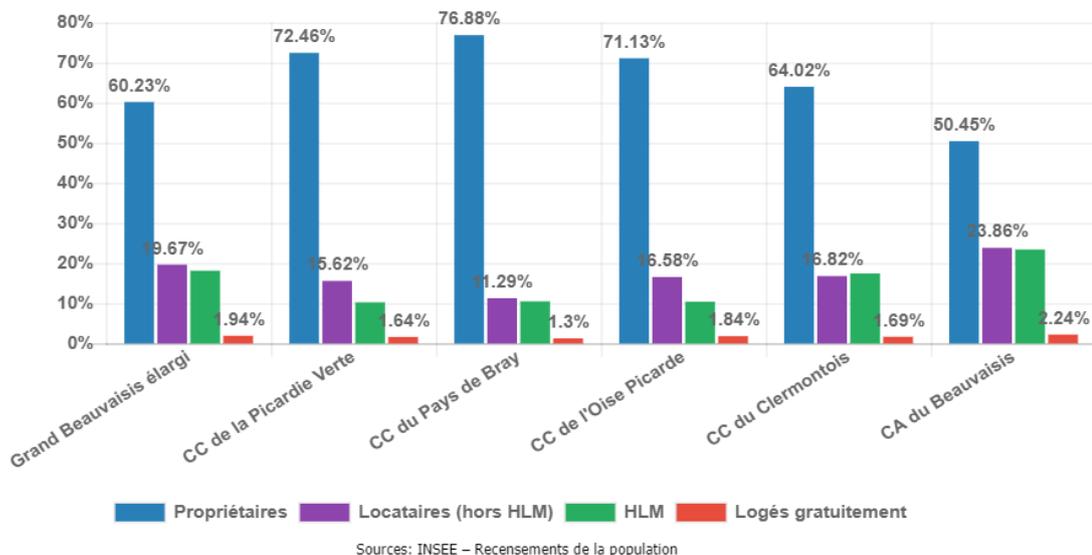
Seule la CA est en dessous de cette moyenne avec 50,4% de propriétaires occupants. Les EPCI les plus ruraux sont bien au-dessus de cette moyenne, jusqu'à 76.9% pour le Pays de Bray. Enfin le Clermontois affiche une valeur intermédiaire à 64%.

Statut d'occupation des résidences principales en 2020 - Grand Beauvaisis élargi



Cette tendance s'atténue progressivement pour aller vers plus de diversification. En effet, les résidences principales des propriétaires occupants ont augmenté de près de 2.2% entre 2014 à 2020, contre +11,1% pour celles occupées par les locataires du parc privé et +6.4% celles du parc public. Tous les EPCI suivent ce modèle dans des proportions comparables. Deux particularités toutefois, la Picardie Verte où le locatif privé progresse beaucoup moins vite (+2%) et l'Oise Picarde où le parc HLM recule (-2.7%).

Statut d'occupation comparé des résidences principales en 2020 (%)



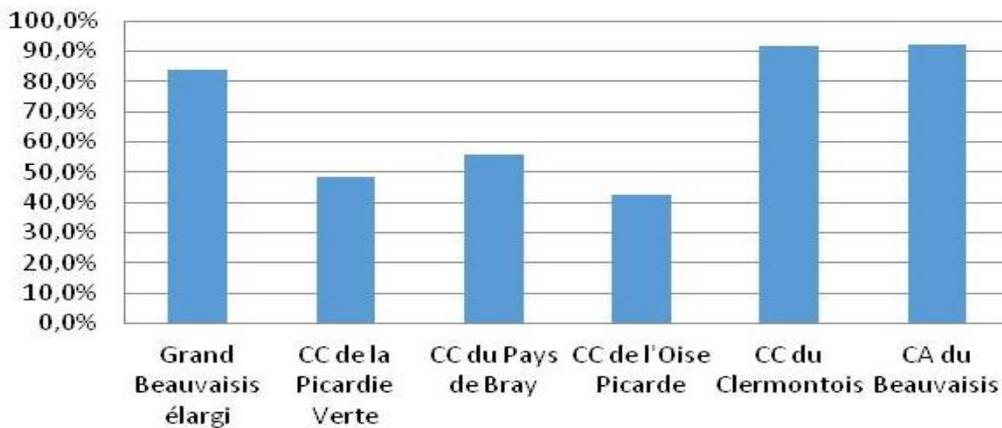
■ **Zoom sur le parc locatif social**

Le parc HLM regroupe 16 689 logements sur le PETR (Source RPLS 2022). La CA concentre 64,6% de cette offre, le Clermontois 16,2%, la Picardie Verte 8,7%, l’Oise Picarde 5,5% et enfin le Pays de Bray 4,9%.

C’est un parc majoritairement collectif 83,8%, en tout cas sur la CA et le Clermontois (92% et 91%). Ailleurs l’offre est plus équilibrée (55% sur la Pays de Bray, 48% sur La Picardie Verte et 42% sur l’Oise Picarde).

**Part de logements HLM collectifs**

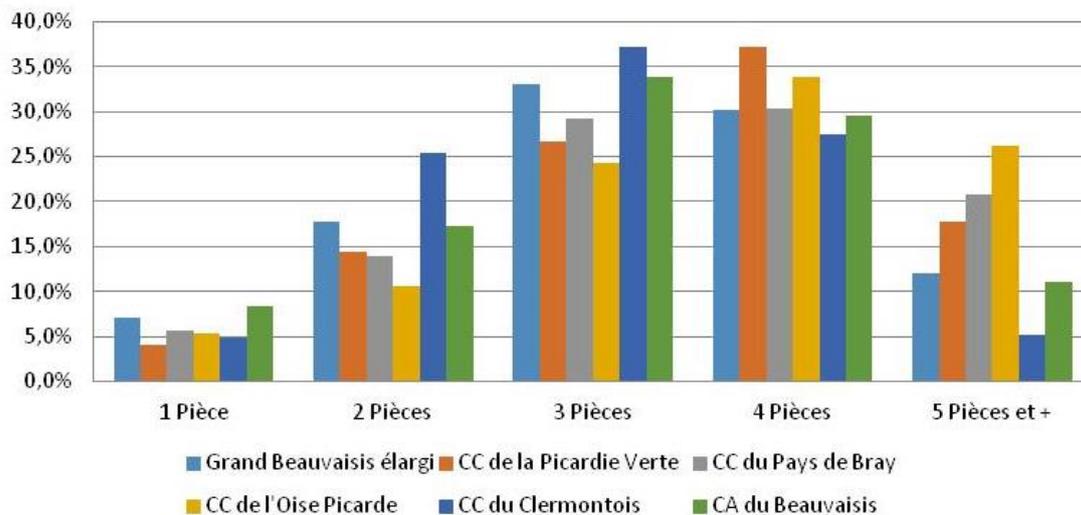
Source RPLS 2022



63,2% des logements offrent 3 ou 4 pièces principales. Ce poids est comparable dans l’ensemble des EPCI, mais un peu plus faible sur le Pays de Bray (59,6%) et l’Oise Picarde (58%). Les territoires ruraux offrent peu de petits logements locatifs sociaux, tandis que les territoires plus urbains en offrent proportionnellement moins de grands logements.

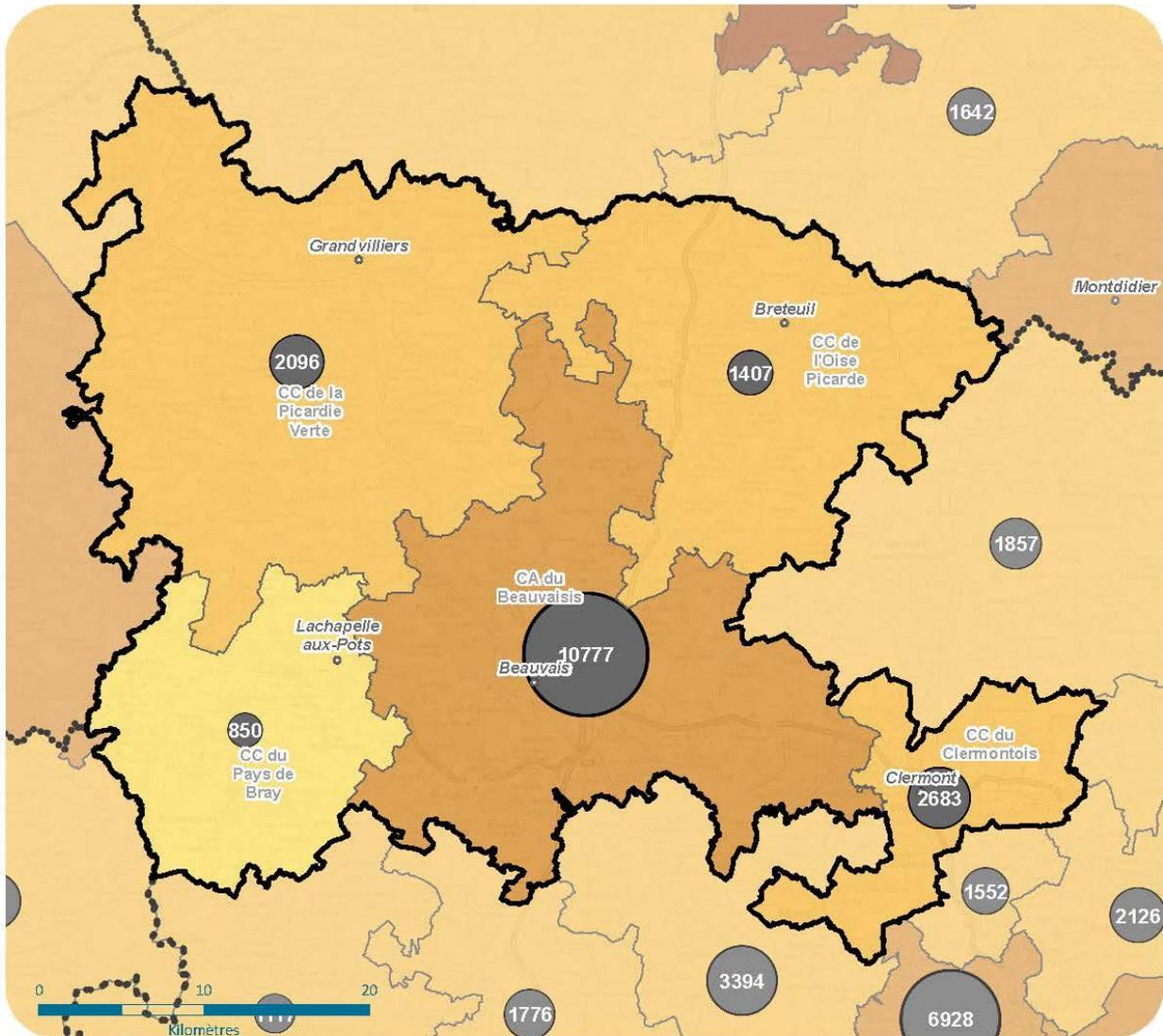
**Taille des logements HLM**

Source RPLS 2022



Les loyers moyens étaient compris en 2022 entre 5 et 6 €/m<sup>2</sup>, soit un écart élevé avec les loyers du secteur locatif privé (cf. : 1.2.3).

### Part du locatif privé en 2020



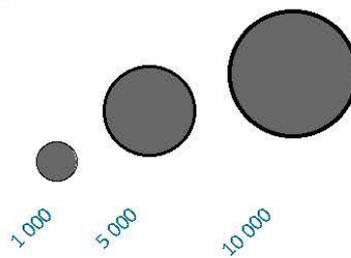
Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

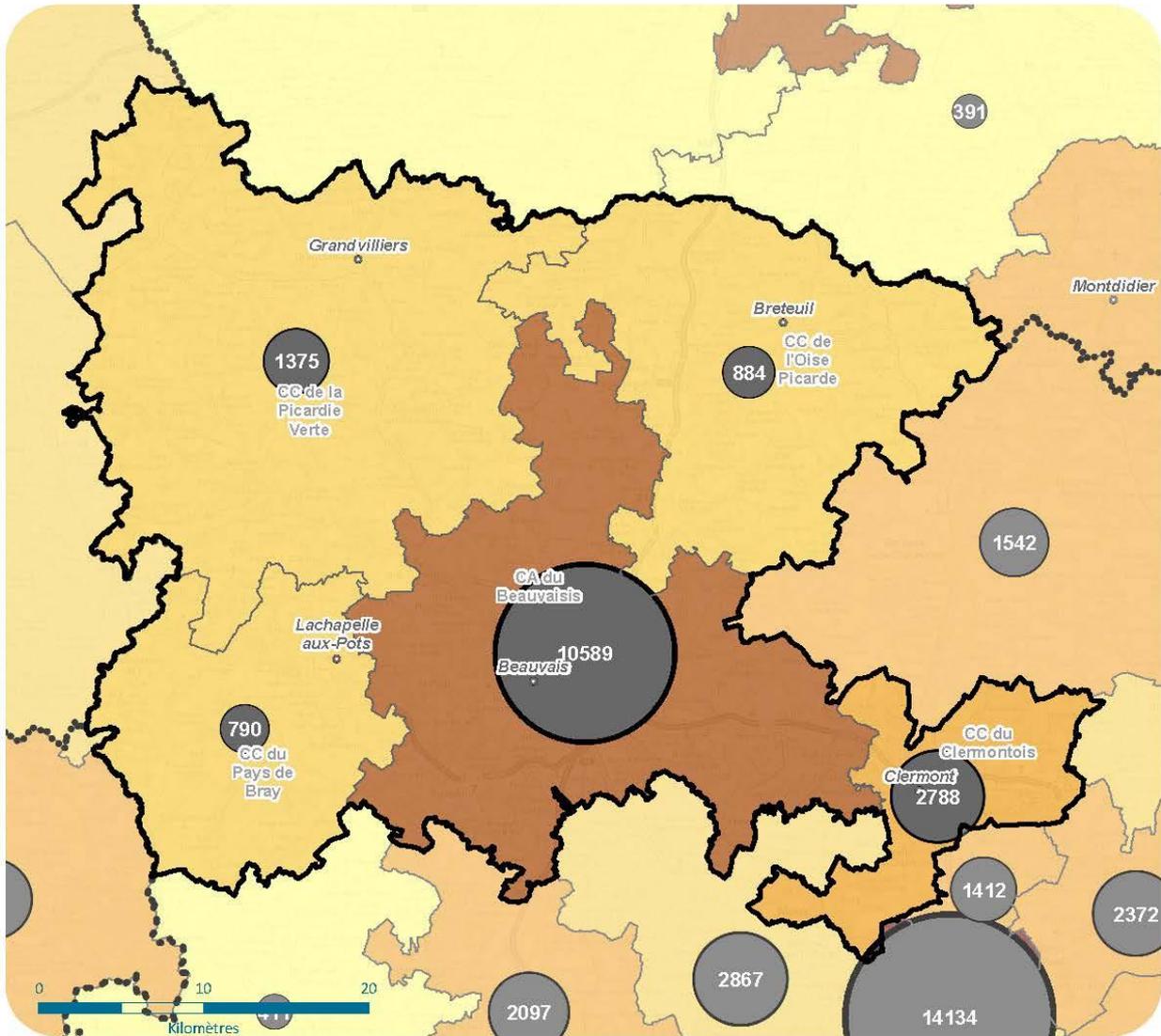
#### Part des résidences principales occupées par des locataires du secteur libre en 2020 :

- < 7%
- 7% à 12%
- 12% à 20%
- 20% à 30%
- 30% à 40%
- > 40%

#### Nombre de résidences principales occupées par des locataires du secteur libre en 2020 :



**Part des HLM en 2020**



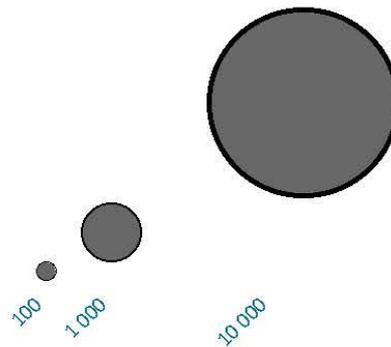
Sources : IGN - Audited urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

**Part des résidences principales HLM louées vides en 2020 :**

- < 7%
- 7% à 12%
- 12% à 20%
- 20% à 30%
- > 30%

**Nombre de résidences principales HLM louées vides en 2020 :**



### 3.1.6 Une offre d'hébergement pour personnes âgées encore un peu faible et mal répartie

A l'échelle du PETR, l'offre de type EHPAD représente 85 lits pour 1000 habitants de plus de 75 ans (Oise 103). C'est plus sur le Clermontois (115), le Beauvaisis (94) et la Picardie Verte (91). Sur l'Oise Picarde ce chiffre tombe à 41 et il n'y a pas d'offre de ce type sur le Pays de Bray.

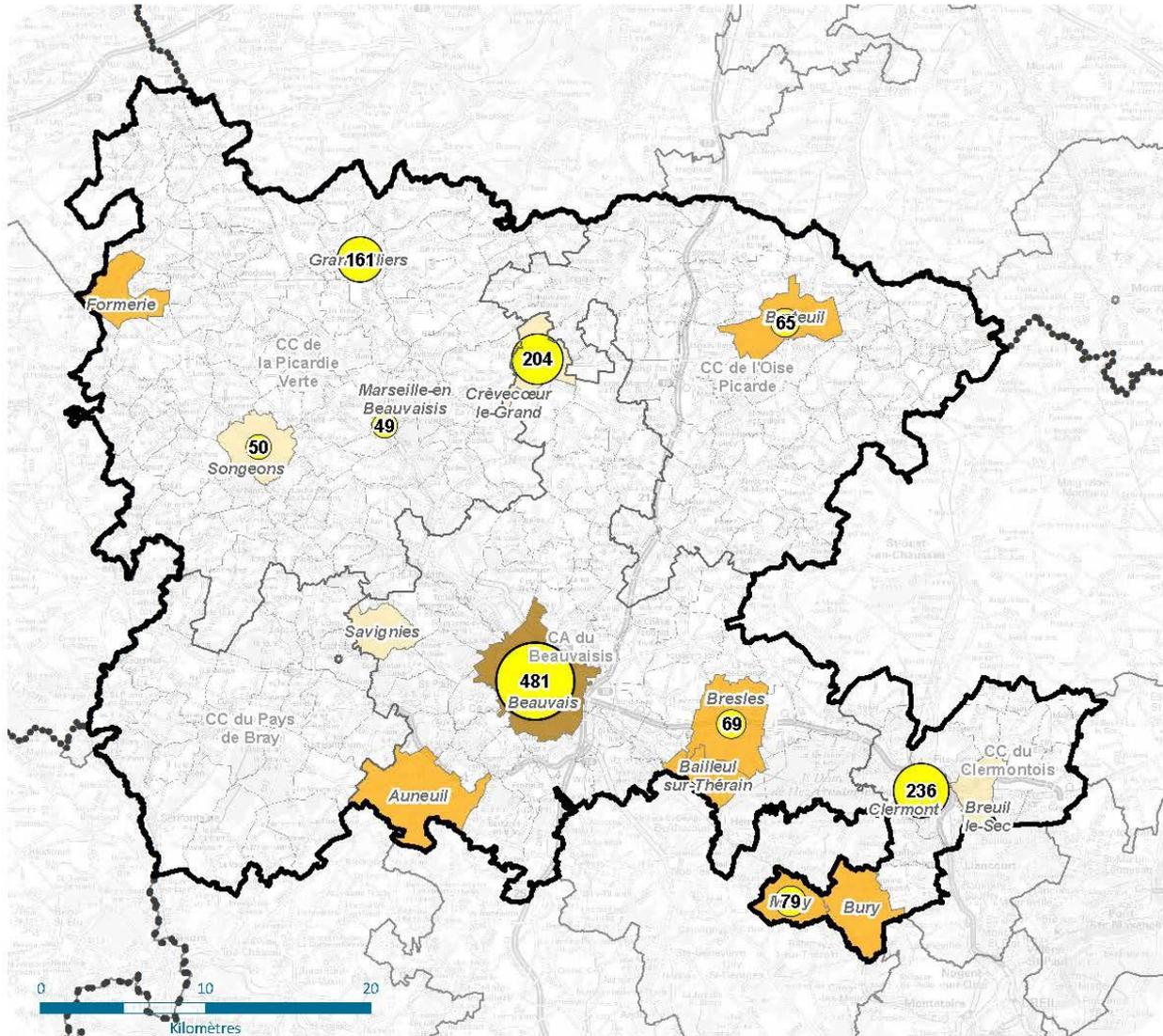
A ceci viennent s'ajouter à minima 48 logements en résidence sénior pour 1000 habitants de plus de 75 ans (68 sur le Clermontois, 32 sur la CA et l'Oise Picarde, 27 sur la Picardie Verte et aucun sur la Pays de Bray).



Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre.

Les résidences sénior représentent une solution d'hébergement adaptée aux seniors autonomes désirant préserver leur indépendance. Ces résidences sont non médicalisées, mais disposent d'un personnel présent de façon permanente afin d'organiser tous les services demandés par le résident. La location, l'achat et l'investissement en résidences seniors sont possibles.

### Nombre d'hébergements des seniors (EHPAD, Résidences services)



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites communales
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

**Nombres de lits en EHPAD :**

- 10
- 50
- 100

**Nombre d'appartements en résidence sénior :**

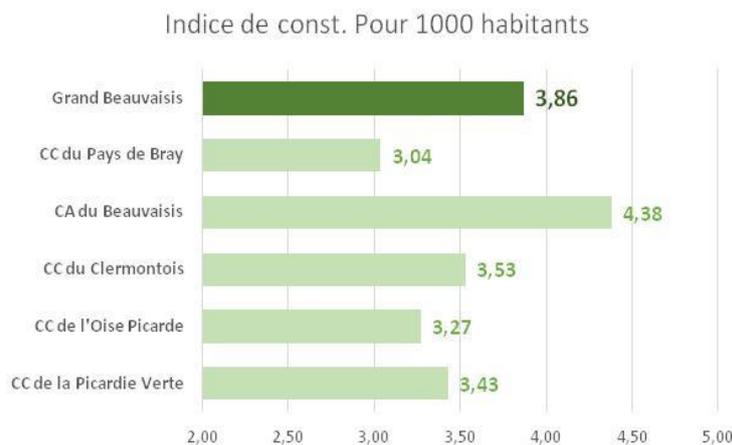
- 25 à 50
- 50 à 100
- 200 à 400

## 3.2 Les dynamiques de marché

### 3.2.1 Une production neuve qui reste dynamique, malgré une tendance récente à la baisse

Entre 2008 et 2021, 824 logements par an ont été produits sur le territoire du PETR. Ce qui correspond à une dynamique de 3,9 logements neufs pour 1000 habitants. C'est plus sur la CA (4,4 soit 456 logements annuels) et moins sur les autres EPCI : 3 pour le Pays de Bray, 3,3 pour l'Oise Picarde, 3,4 pour la Picardie Verte et 3,5 pour le Clermontois.

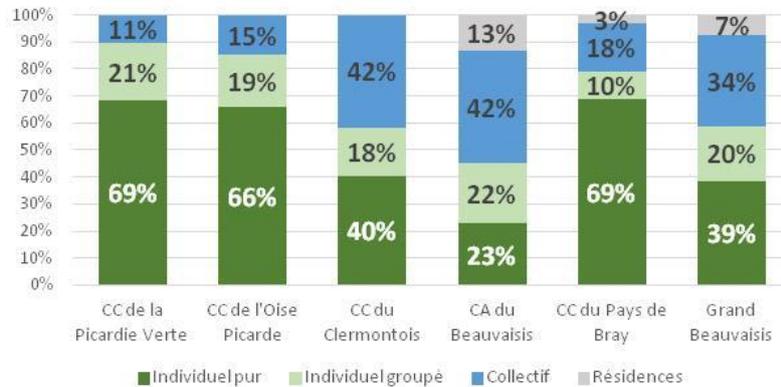
Cette production concerne pour 39% de l'individuel pur, pour 34% du collectif, pour 20% de l'individuel groupé et pour 7% des résidences. Cette répartition est quasiment similaire sur le Clermontois qui toutefois n'a pas produit de logements en résidence, mais 42% de collectif. Ce qui est équivalent à la part de collectif produite dans la CA. Celle-ci a produit moins d'individuel pur (23%) et plus de logements en résidence (13%).



Source : Sitedel logements commencés décalés

Les 3 autres EPCI ont un profil de production très différent puisqu'ils ont produit respectivement 66% (Oise Picarde) à 69% d'individuel pur et 11% (Picardie Verte), 15% (Oise Picarde) et 18% (Pays de Bray) de collectif.

Répartition par type de const. - 2008-2021



**L'individuel pur** correspond à de la maîtrise d'ouvrage individuelle (soit un permis de construire pour un logement).

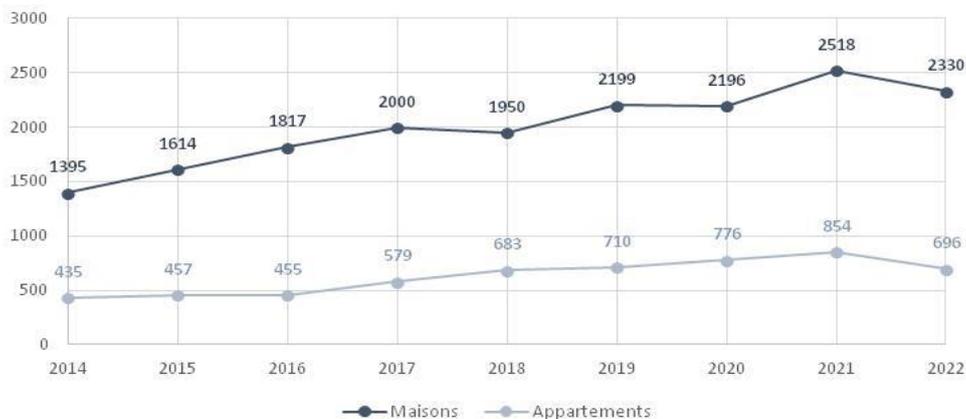
**L'individuel groupé** correspond à la construction de plusieurs logements individuels avec un seul permis de construire.

### 3.2.2 Un marché de l'ancien dynamique

La dynamique immobilière du Grand Beauvaisis n'a cessé de progresser entre 2014 et 2021, passant de 1830 à 3372 transactions annuelles. L'année 2022 marque le premier ralentissement avec 3026 transactions, soit un retour au niveau de 2020.

Le constat est le même qu'il s'agisse de ventes de maisons ou d'appartements.

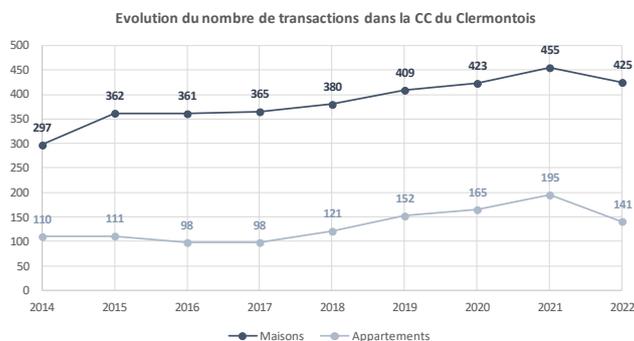
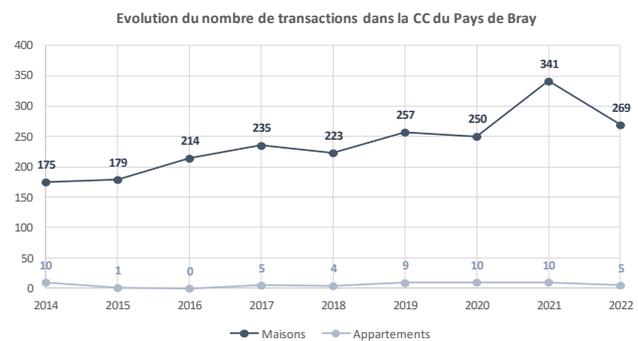
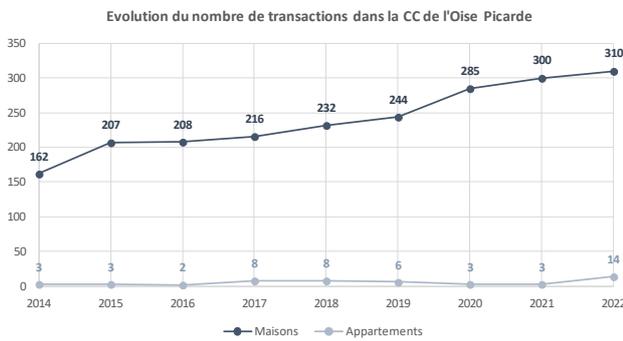
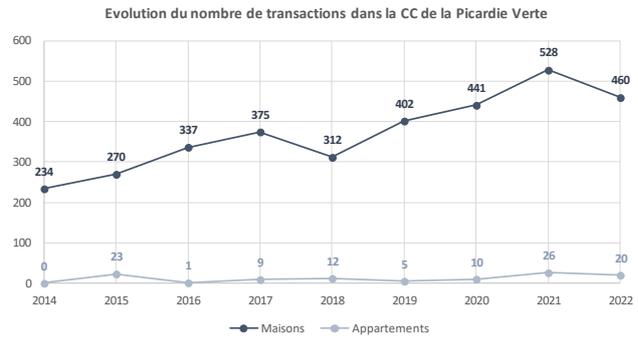
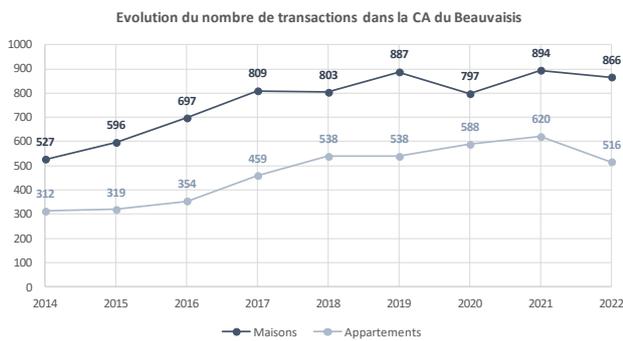
Evolution du nombre de transactions dans le Grand Beauvaisis  
Source DVF



Les ventes d'appartements représentent, selon les années, 20 à 26% de l'ensemble des transactions. Elles ont essentiellement lieu dans la CA (75% d'entre elles) et dans le Clermontois (21%).

Les ventes de maisons dans le PETR se répartissent comme suit : 38% dans la CA, 19% pour chacun des territoires du Clermontois et de la Picardie Verte et 12% chacun pour l'Oise Picarde et le Pays de Bray.

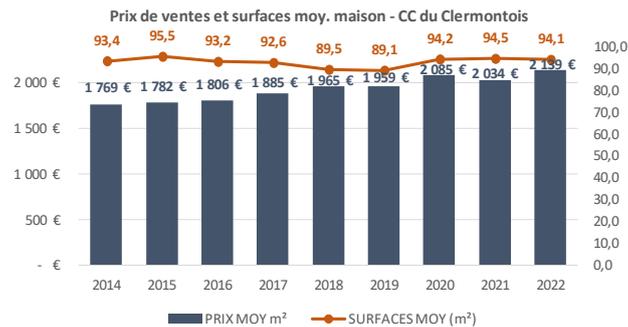
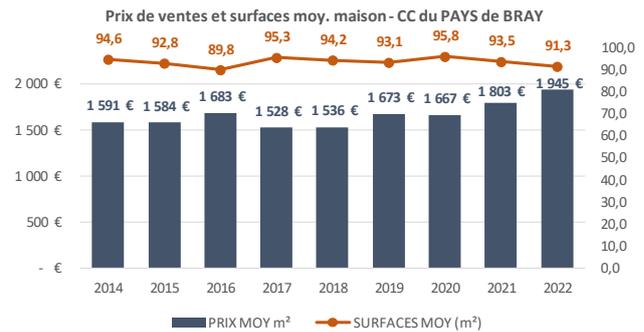
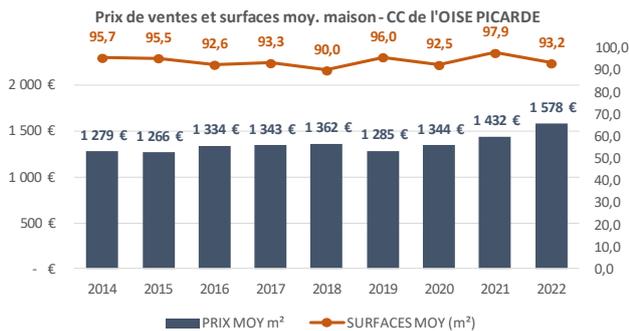
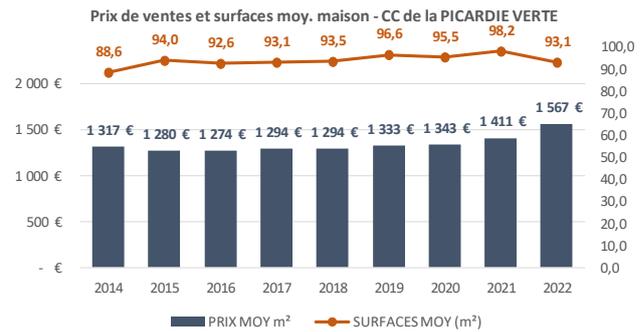
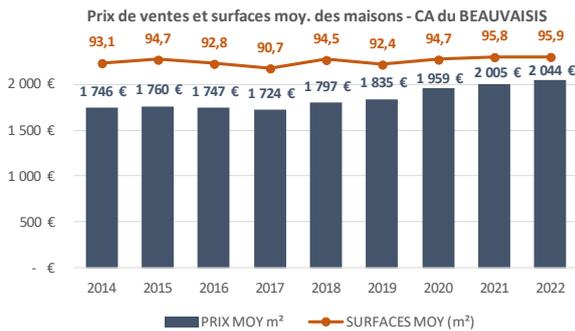
Dans le détail des dynamiques territoriales, les courbes sont similaires quel que soit le territoire à 2 nuances près : l'augmentation des transactions de 2021 (post Covid) a été particulièrement forte sur le Pays de Bray, pour retrouver en 2022 le niveau de 2020 et l'Oise Picarde n'a pas enregistré de baisse des transactions en 2022.



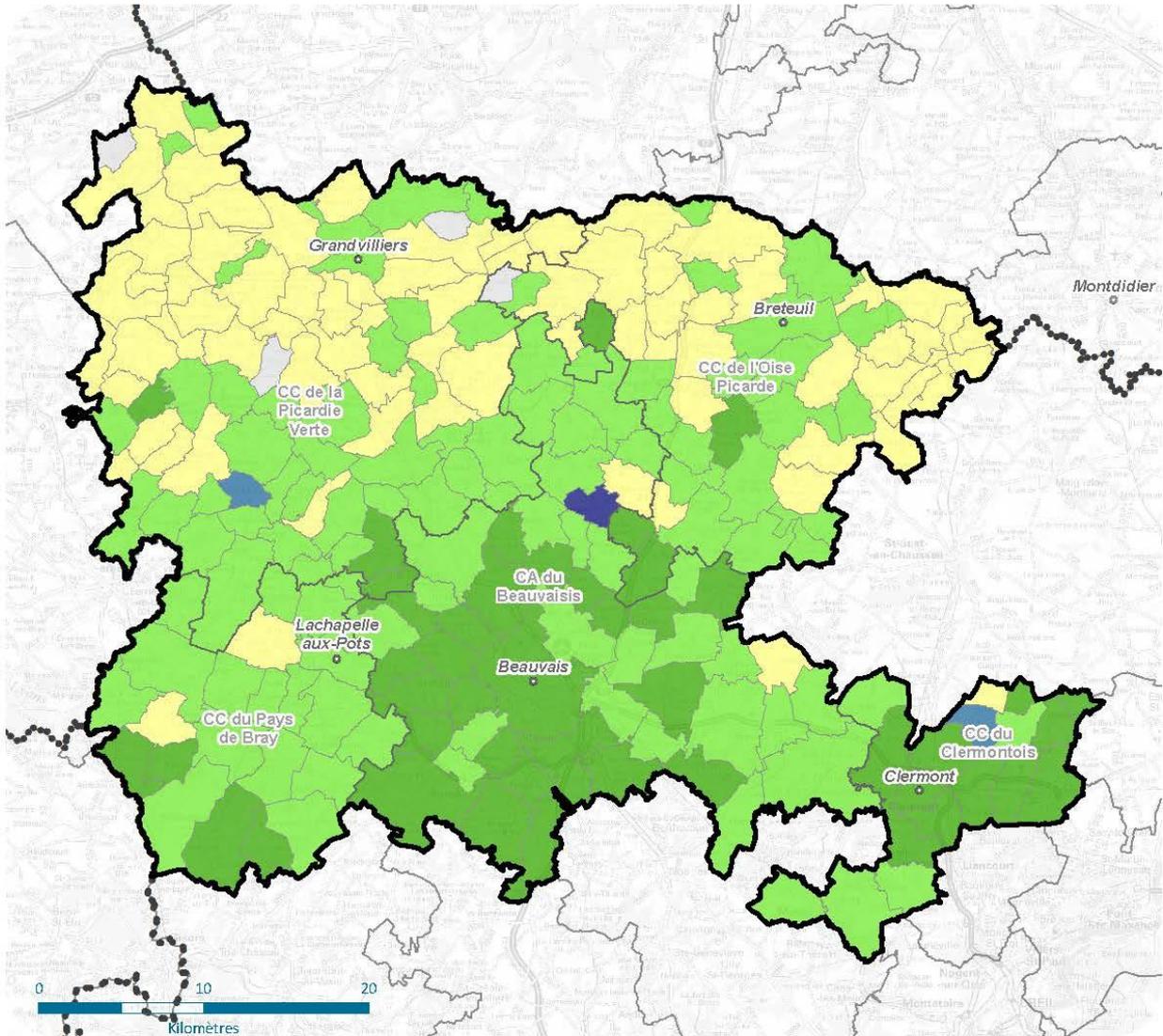
Les prix moyens au m<sup>2</sup> des maisons sont en constante augmentation depuis 2018, alors qu'ils étaient plus stables avant. En 2022 le prix moyen au m<sup>2</sup> atteint 1 896 € en moyenne sur le PETR. Il est plus faible sur la Picardie Verte (1567€) et l'Oise Picarde (1578€), plus élevé sur le Pays de Bray (1945€), le Beauvaisis (2044€) et le Clermontois (2139€).

La surface moyenne des biens vendus se situe entre 89 et 98 m<sup>2</sup> selon les années, sans différences notables entre les différents sous territoires.

**Prix de ventes et surfaces moy. des maisons - GRAND BEAUVAISIS**  
Source DVF



**Prix moyen des ventes de maisons (2021/2023)**



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : DVF

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Prix moyen au m<sup>2</sup> par commune des ventes de maisons (2021/2023) :**

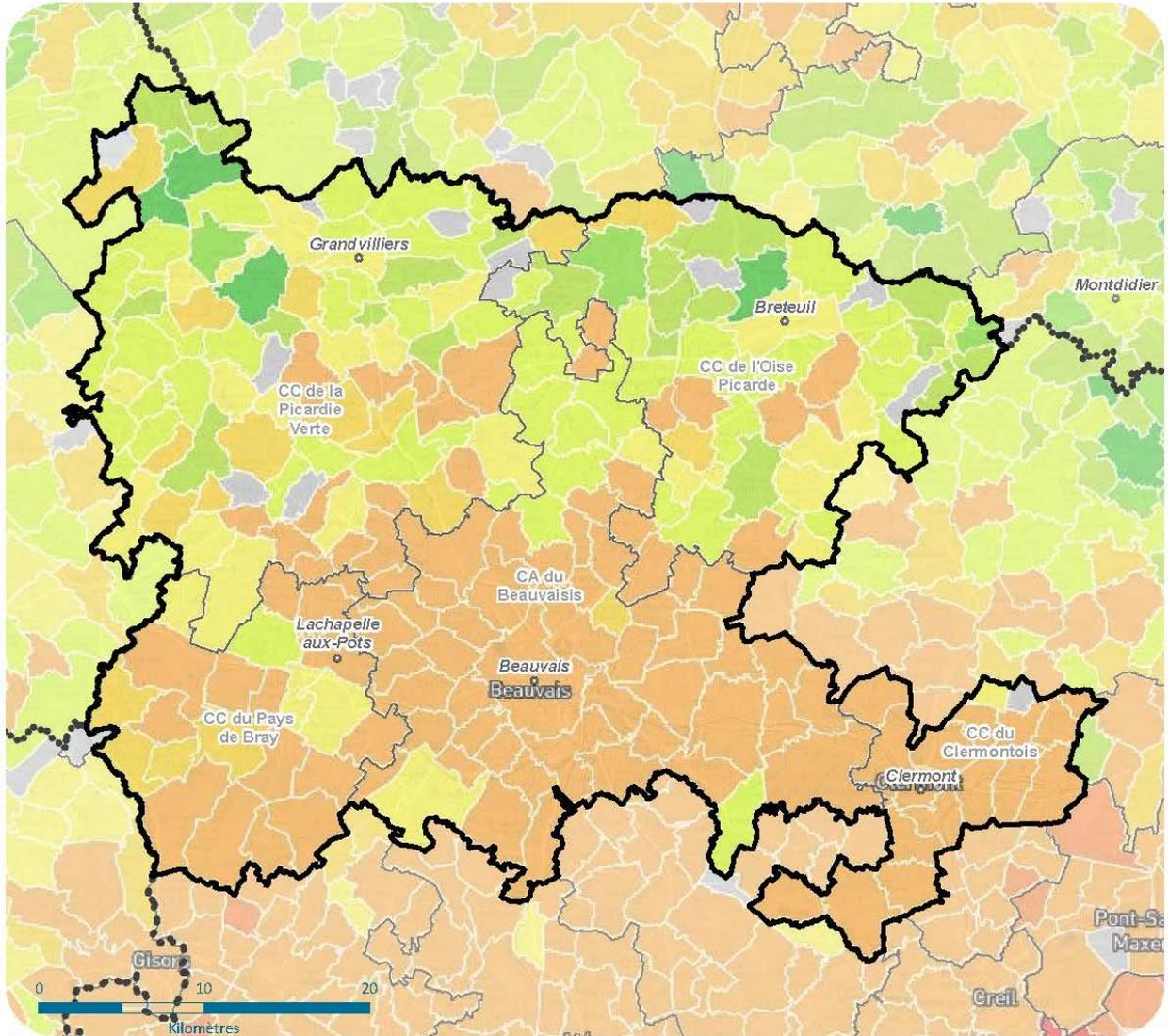
-  Données non disponibles
-  < 1500€
-  Entre 1500 et 2000 €/m<sup>2</sup>
-  Entre 2000 et 2500 €/m<sup>2</sup>
-  Entre 2500 et 3000 €/m<sup>2</sup>
-  > 3000 €/m<sup>2</sup>

### 3.2.3 Des niveaux de loyers locatifs privés élevés

Les prix moyens des loyers au m<sup>2</sup> sont élevés, notamment dans la partie sud du PETR, la plus impactée par l'influence de l'Île de France.

En 2023, le prix moyen des loyers au m<sup>2</sup> était compris entre 12 et 17 €/m<sup>2</sup>, soit dans la tranche intermédiaire de ceux du département (9 à 21 €/m<sup>2</sup> selon les secteurs).

### Prix des loyers au m<sup>2</sup>



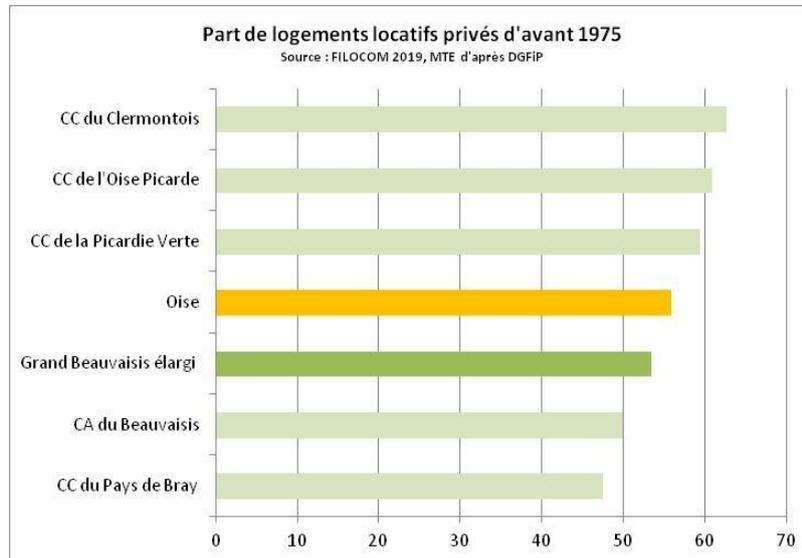
Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : Meilleursagents.com

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

Loyer au m<sup>2</sup>  > 19.2 €

Sur le PETR, 53,3% des logements locatifs privés ont été construits avant 1975. Le Pays de Bray affiche le taux le moins élevé de locatifs privés d'avant 1975 (47,4%) et le Clermontois le plus élevé (62,5%).

C'est parmi ces logements que le risque de trouver des passoires énergétiques est le plus fort.



### 3.2.4 Un marché locatif social globalement tendu avec des différences internes importantes

L'indice de tension global du marché était de 4 demandes pour une attribution au 01/01/2022, ce qui correspond quasiment à l'indice moyen de l'Oise (4,1).



Un ratio de 2 à 2,5 demandes pour une offre est généralement considéré comme le signe d'un marché équilibré avec pour les demandeurs pas trop d'attente, et pour les bailleurs pas trop de risque de vacance. Au-dessous de ce ratio le marché est détendu, au-dessus, il commence à être tendu.

L'indice de tension est plus élevé et en augmentation sur la CA (4,7 contre 4.2 au moment de la réalisation du diagnostic PLH) avec un délai d'attente moyen de 12 mois.

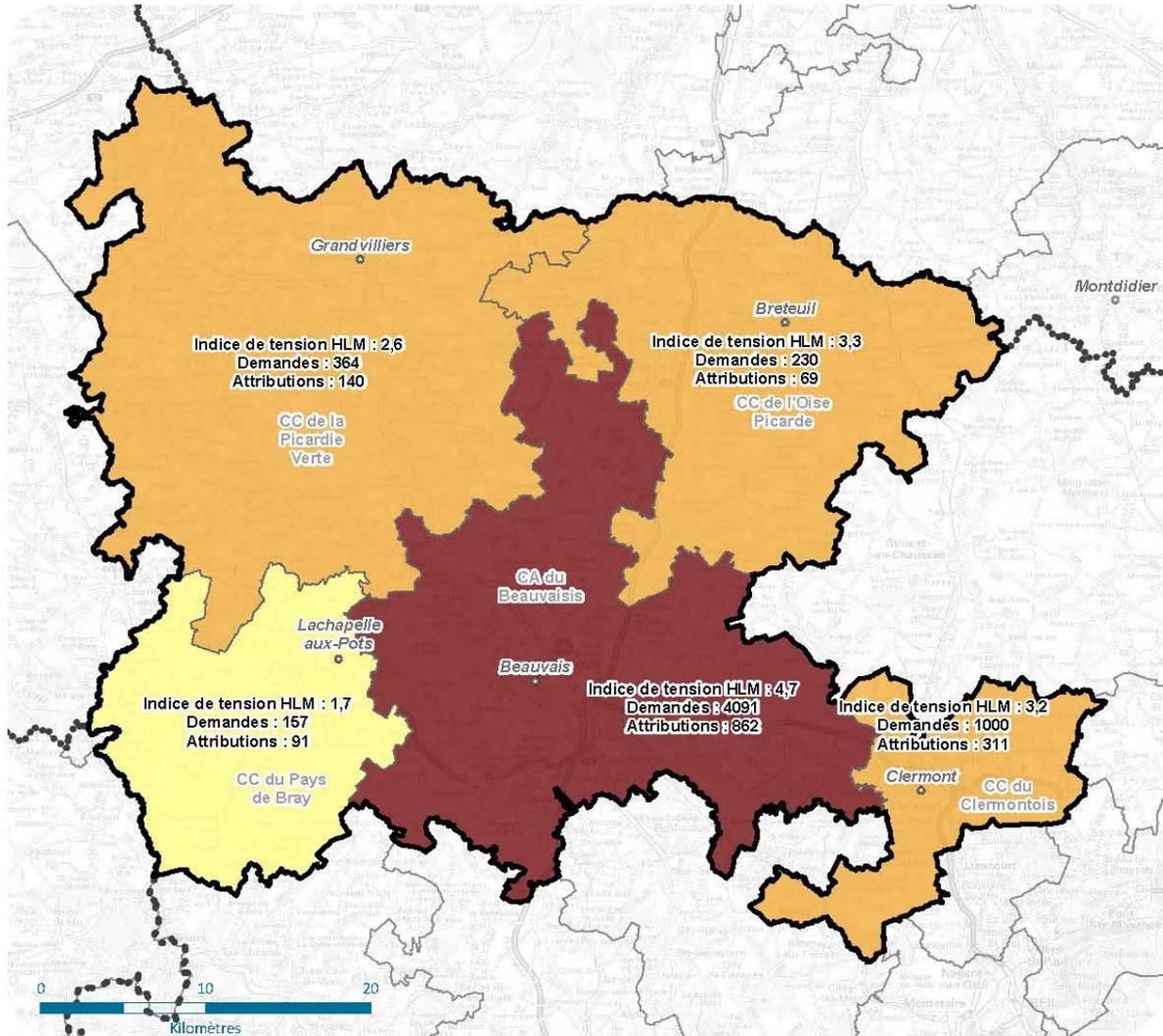
L'Oise Picarde (3,3 et délai d'attente 9 mois) et le Clermontois (3,3 – en baisse depuis la rédaction du diagnostic PLH qui indiquait 4,5 -, délai d'attente 12 mois) présentent également un indice qui présage une tension, mais moindre à celle de la CA.

La Picardie Verte offre de son côté un marché locatif social plutôt équilibré (2,6, délai d'attente 7 mois), tandis que le Pays de Bray se positionne en marché locatif social détendu (1,7, délai d'attente 6 mois).



Dans les territoires globalement attractifs où l'offre locative sociale est peu développée, un indice de tension faible peut être le reflet d'une demande qui ne s'exprime pas car elle est découragée par le manque d'offre et les délais d'attribution. Ainsi dans ce type de territoires, la seule analyse statistique ne suffit à comprendre le positionnement de ce marché, il convient de compléter la lecture statistique par des investigations auprès de différents typologies d'acteurs (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux...).

### Indice de tension du parc HLM en 2022



Sources : IGN - Audité urbanisme 2023  
Sources données : SNE - 2022

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

**Indice de tension du parc HLM en 2022 :**

- < 2%
- Entre 2% et 4%
- > 4%

Les chiffres de la vacance HLM viennent confirmer la tendance du marché. En effet la vacance est très faible : 174 logements étaient vacants au 01/01/22 soit un taux de 1%. C'est même 0.5% sur l'Oise Picarde. Le taux de vacance le plus élevé revenant à la Picardie Verte avec 1,75%. Des taux de vacance à ce niveau sont le reflet de marchés tendus.

La rotation est plus hétérogène, elle est assez faible sur la CA, le Clermontois et l'Oise Picarde (respectivement 7,4%, 7,5% et 8,2%). Elle est plus élevée, mais en restant globalement très moyenne sur le Pays de Bray (11,9%) et la Picardie Verte (12,3%).

### 3.3 Synthèse

#### Forces

Une progression régulière du nombre de logements en lien avec l'attractivité du territoire

Un parc relativement récent et d'une qualité relativement bonne

Une diversification des statuts d'occupation qui s'opère

#### Faiblesses

Une perte d'efficacité démographique de la production de logements

Un binôme production de logement /inefficacité démographique qui génère de la vacance

Un niveau de vie faible notamment sur les segments locatifs

Des problèmes de qualité dans le locatif privé sur certains secteurs

Des tensions locales sur le parc HLM

#### Opportunités

Une vacance structurelle qui reste contenue

Une sous-occupation des logements qui constitue un potentiel

#### Menaces

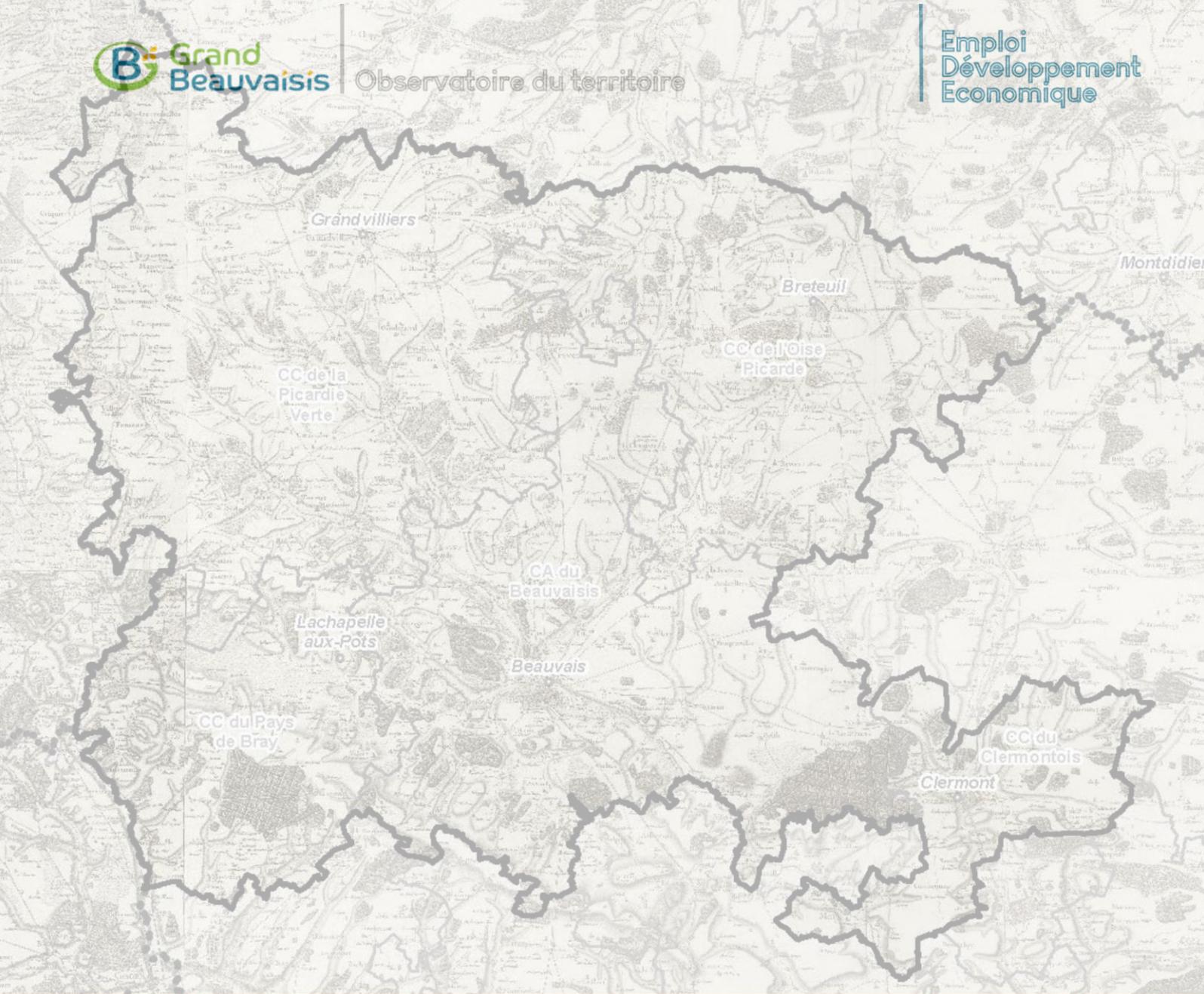
Un taux significatif de passoires thermiques qui pourrait déstabiliser le marché locatif

Un poids significatif de la précarité énergétique qui risque de croître encore avec l'augmentation des coûts des combustibles

Une présence de marchands de sommeil suspectée

### Enjeux

- Un meilleur équilibre dans la répartition des différents statuts d'occupation
- L'évolution de la structure de la population génère un besoin en adaptation de l'offre de logement
- La régulation, l'orientation et la territorialisation de la production de logements
- La rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique pour les fractions les plus fragiles du parc et de la population
- La lutte contre l'habitat indigne et contre les marchands de sommeil pressentis
- L'anticipation des transitions dans les parcours entre le domicile et l'établissement pour les personnes âgées



# EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## 4.1 Une tendance à la baisse et à la concentration de l'emploi

**77 759 emplois** sur le territoire du PETR en 2020.

**85 250 actifs** sur le territoire du PETR en 2020.

**Un taux de concentration de l'emploi supérieur à 90** qui permet de répondre à la quasi-totalité des actifs du territoire.

### 4.1.1 Un nombre d'emploi en baisse...

#### ■ Des emplois principalement concentrés sur la frange sud-est du PETR

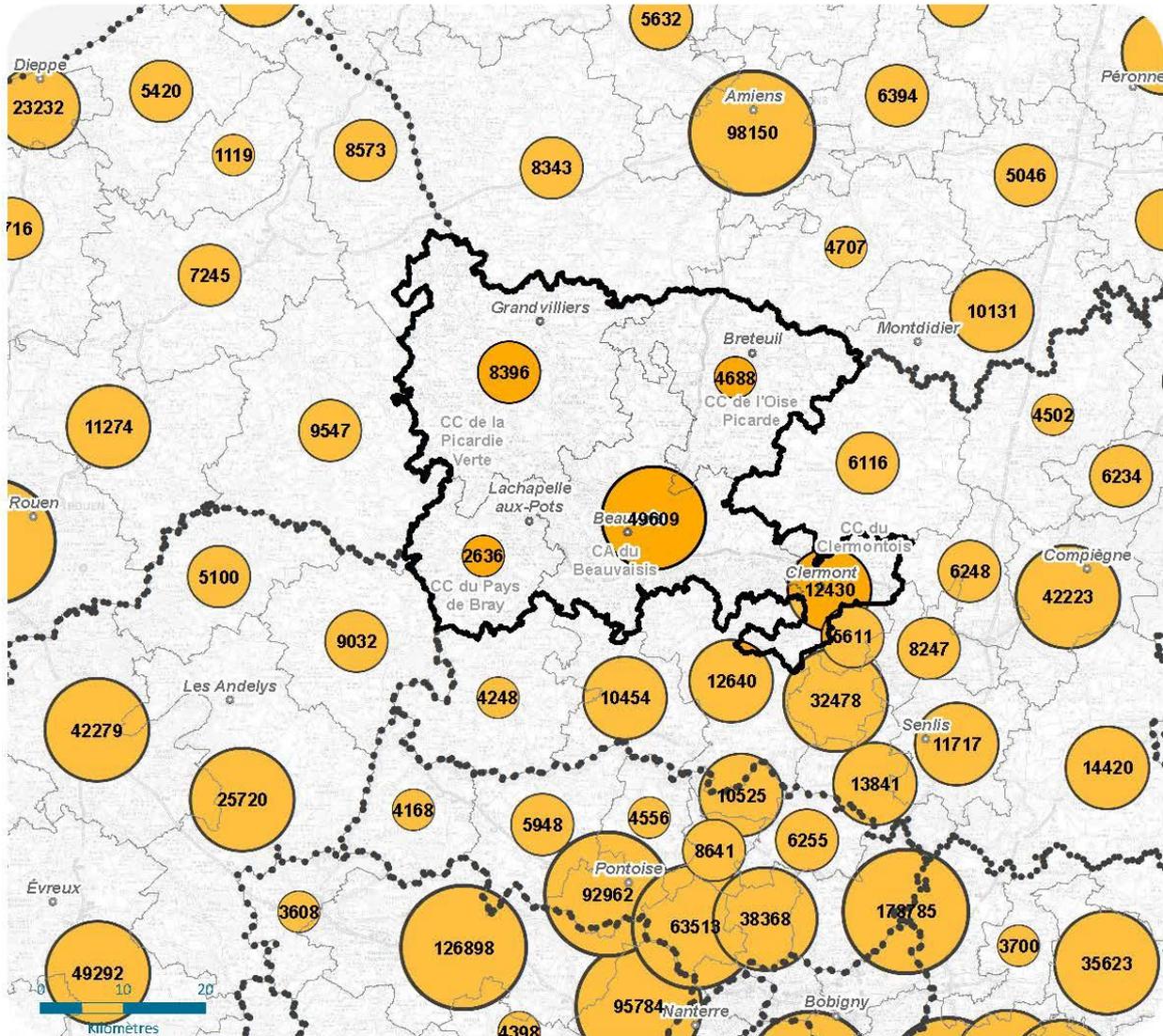
En 2020, on dénombre 77 759 emplois sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis. La répartition de l'emploi correspond plutôt bien à celle de la population. Ainsi, les deux plus gros pôles d'emplois du PETR sont situés :

- Sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui présente 49 609 emplois soit 64% de l'emploi du PETR ;
- Sur la Communauté de Communes du Clermontois qui dispose de 12 430 emplois soit 25% de l'emploi du PETR.

Toutefois, il faut noter que les intercommunalités rurales ne sont pas dénuées de toutes activités puisqu'on recense plus de 8 000 emplois sur la CC de la Picardie Verte, plus de 4600 sur la CC de l'Oise Picarde et plus de 2600 sur la CC du Pays de Bray.

Enfin, il faut également relever l'importance des pôles d'emplois situés à proximité immédiate du PETR et en particulier ceux d'Amiens, de Creil, de Compiègne et d'Ile-de-France. Ces derniers contribuent à proposer des emplois de proximité aux actifs du territoire en particulier pour les territoires les plus éloignés des pôles d'emplois de l'agglomération du Beauvaisis ou du Clermontois (frange nord et ouest en particulier).

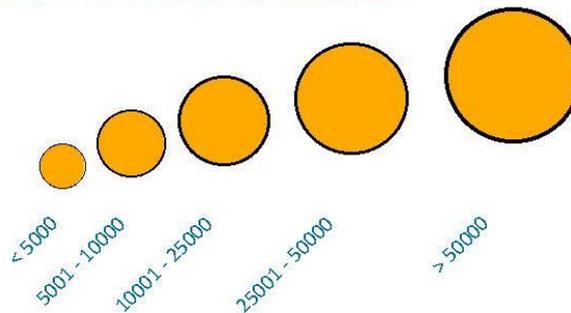
**Nombre d'emplois au lieu de travail en 2020**



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Nombre d'emplois au lieu de travail en 2020 :**



■ **Une évolution à la baisse depuis le milieu des années 2010**

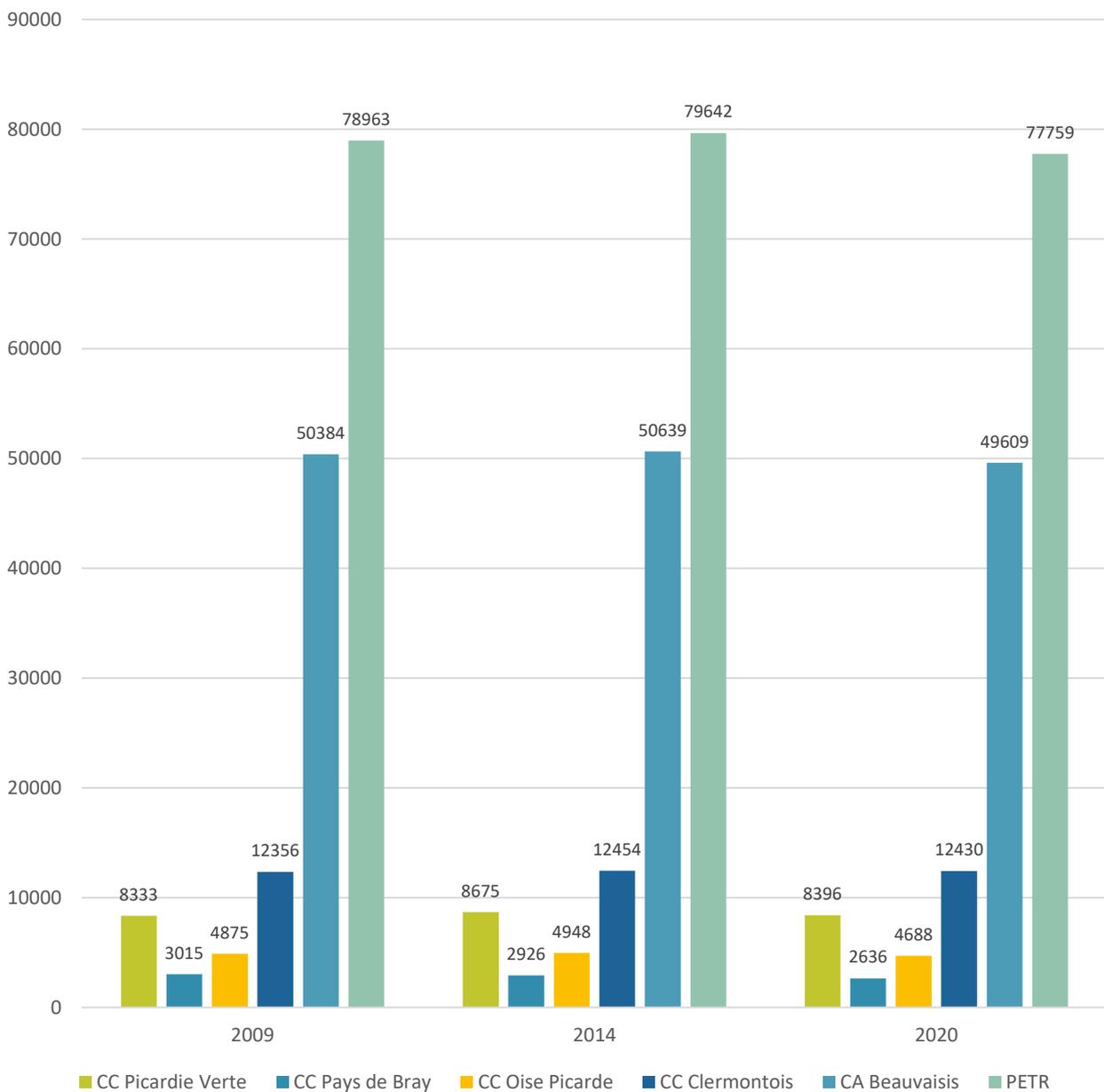
Après avoir connu une légère augmentation au début des années 2010, le nombre d’emplois sur le territoire du PETR a chuté passant de 79 642 en 2014 à 77 759 en 2020.

Cette tendance à la baisse a concerné l’ensemble du territoire. Seule, la Communauté de Communes du Clermontois a connu une stabilité de son nombre d’emploi sur la période.

La baisse du nombre d’emplois sur le territoire du PETR fait écho aux tendances départementales (perte de 3907 emplois entre 2014 et 2020) et n’est donc pas un cas isolé.

Evolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2020

(Source : INSEE)



## 4.1.2 ... mais un territoire qui répond à une grande partie des besoins des actifs

### ■ Presque autant d'actifs que d'emplois à l'échelle du PETR mais avec des disparités territoriales importantes



Selon l'Observatoire des territoires, **l'indice de concentration de l'emploi** est un indice qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi.

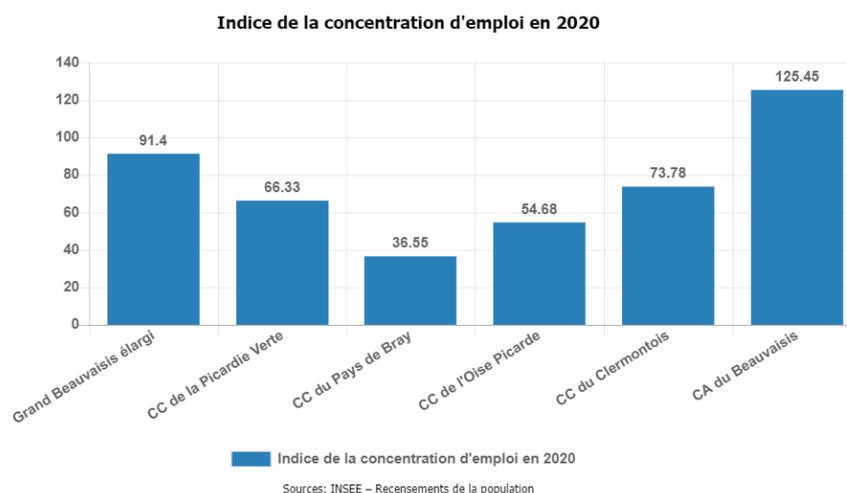
Selon l'Observatoire des territoires, un **actif** fait partie de la population active âgée de 15 à 64 ans, c'est-à-dire la population ayant un emploi ou se déclarant au chômage.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis joue un rôle significatif au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) en tant que centre d'emploi principal. Cette dernière propose davantage d'emplois que d'actifs présents sur son territoire. Ainsi, elle présente un indice de concentration d'emploi atteignant 125,45.

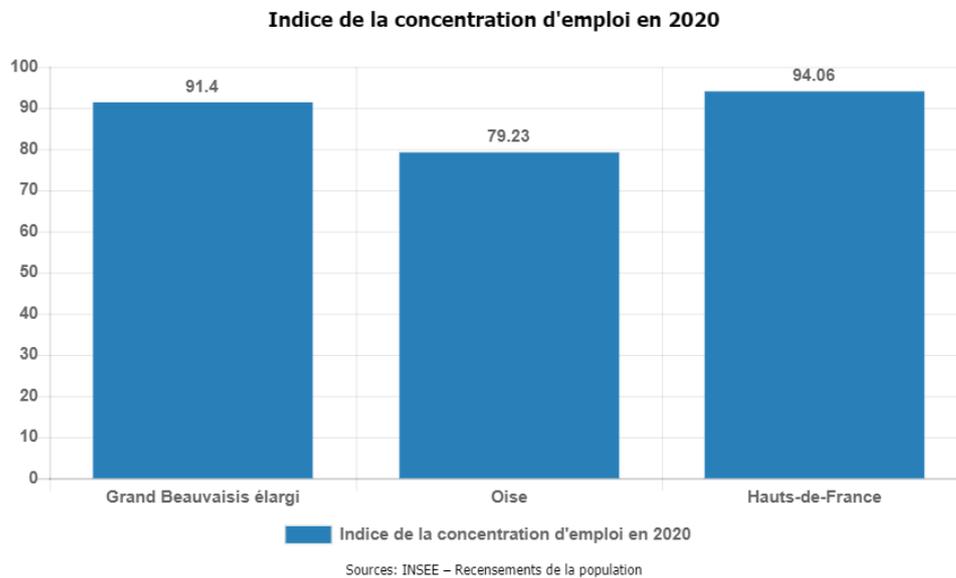
En comparaison, les autres territoires affichent des indices de concentration d'emploi plus bas et inférieure à 100 variant de 73,78 à 35,55. Cette disparité territoriale implique des déplacements importantes d'actifs. En effet, les actifs des CC du Clermontois, de la Picardie Verte, de l'Oise Picarde ou du Pays de Bray ne pouvant trouver d'emplois sur leur territoire de résidence sont obligés de se déplacer vers les pôles d'emplois voisins. Ce constat est confirmé par les déplacements domicile-travail (*cf. thématique de la mobilité*).

Le nombre d'emplois comparé au nombre d'actifs présents sur les intercommunalités sont particulièrement importants pour les Communautés de Communes du Pays de Bray et de l'Oise Picarde.

Au final, l'indice de concentration d'emploi à l'échelle du PETR s'élève à 91,4. C'est-à-dire que les emplois présents sur les cinq intercommunalités permettent de répondre à plus de 90% aux besoins des actifs du territoire.



L'indice de concentration d'emploi du PETR Grand Beauvais est plus élevé que le département de l'Oise (79,23). Toutefois, il faut noter que le reste du département de l'Oise, en particulier ses franges sud et est connaissent de fortes influences des pôles d'emplois de l'Île-de-France et explique cet indice un peu plus faible.



### ■ Des disparités selon les CSP pour trouver un emploi sur le territoire

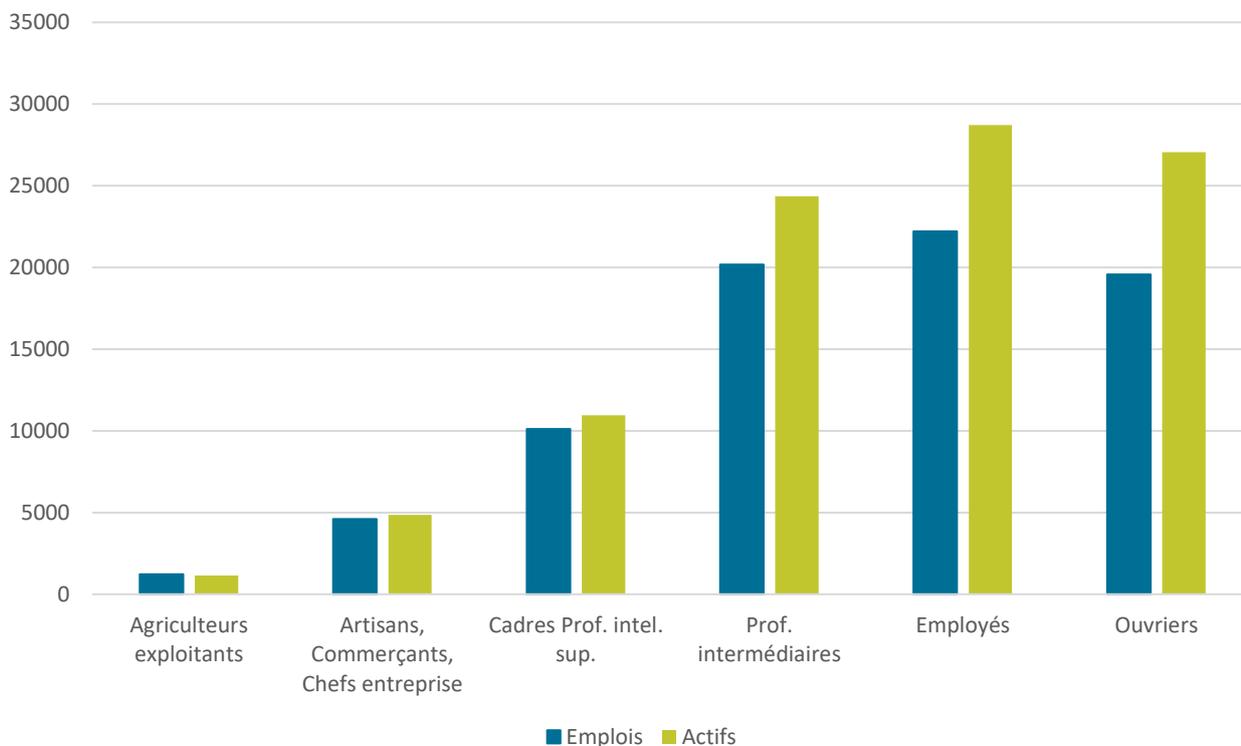
Si l'indice de concentration d'emploi est proche de 100 à l'échelle du PETR, on constate de nombreuses disparités selon les catégories socio-professionnelles (CSP). Ainsi, selon leur CSP certains actifs ont des difficultés à trouver un emploi sur le territoire.

Cette disparité est particulièrement notable parmi les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires. En effet, l'écart entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs est particulièrement important pour ces catégories socio-professionnelles. Ces dernières sont ainsi contraintes de rechercher des opportunités d'emploi en dehors du territoire.

A l'inverse, cette tendance est moins marquée pour les cadres, les professions intellectuelles supérieures, ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Il est cependant important de souligner qu'à l'échelle du PETR, il y a moins de cadres, de professions intellectuelles supérieures et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise que d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires.

Par ailleurs, dans le secteur de l'agriculture, le nombre d'emplois disponibles (1230) dépasse le nombre d'actifs (1146). Cela suggère que le secteur agricole offre davantage d'opportunités d'emploi sur le territoire.

Nombre d'emplois et d'actifs par catégories socio-professionnelles sur le PETR en 2020  
(Source : INSEE, RP)



■ **Une tendance à la baisse du nombre d'emplois qui pourrait contraindre les actifs à rechercher un emploi en dehors du territoire**

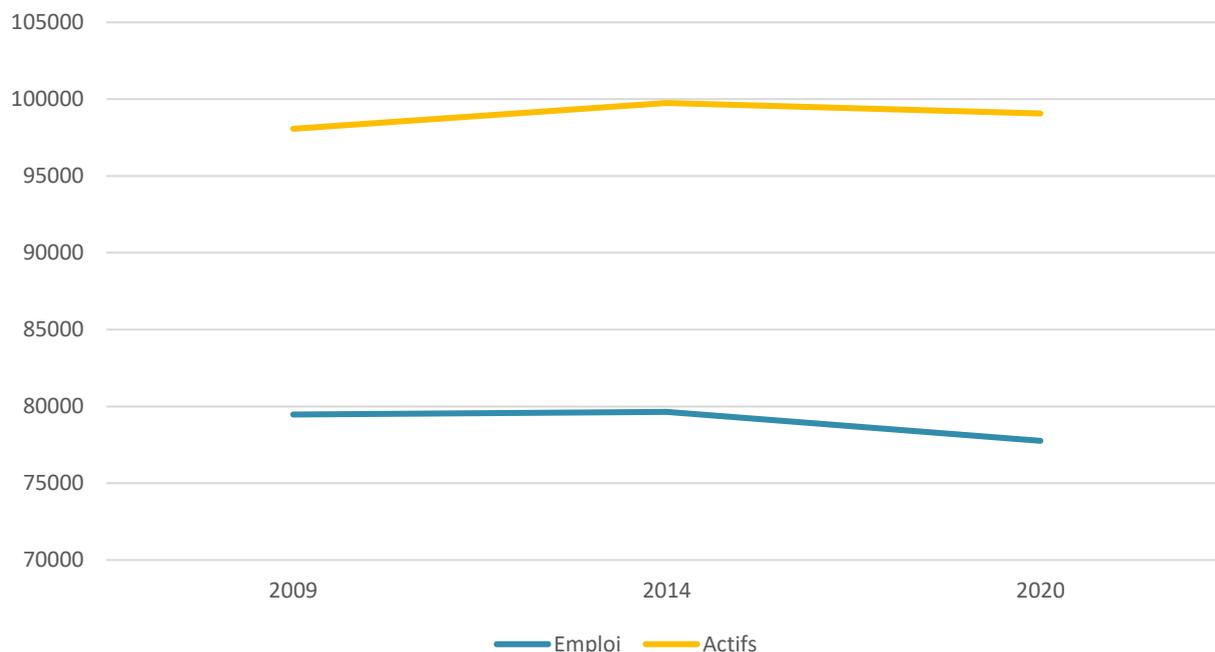
Le nombre d'actifs et d'emplois sur le territoire a connu une augmentation entre 2009 et 2014 au sein du PETR. Cependant sur la période 2014-2020, le nombre d'emplois et le nombre d'actifs ont baissé. Le nombre d'emploi baisse plus vite que le nombre d'actif entre 2014 et 2020

De plus, il est possible de constater que l'écart entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs n'a cessé de s'accroître au fil des années. En effet, en 2009, l'écart était de 11 335, tandis qu'il a atteint 49 358 en 2020. Cet écart se justifie par le nombre d'emploi moins élevé que le nombre d'actifs mais aussi par la baisse plus rapide du nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs.

Si cette tendance se poursuit, il est à craindre que les actifs du territoire ne trouvent plus d'emploi à proximité de leur lieu de vie et seront contraints soit de déménager à proximité des pôles d'emplois voisins soit d'augmenter considérablement leur temps de déplacement domicile-travail.

## Evolution des emplois et actifs à l'échelle du PETR

(Source : INSEE, RP)



### 4.1.3 Un léger recul du taux de chômage à l'échelle du PETR

#### ■ Un taux de chômage qui suit les tendances nationales



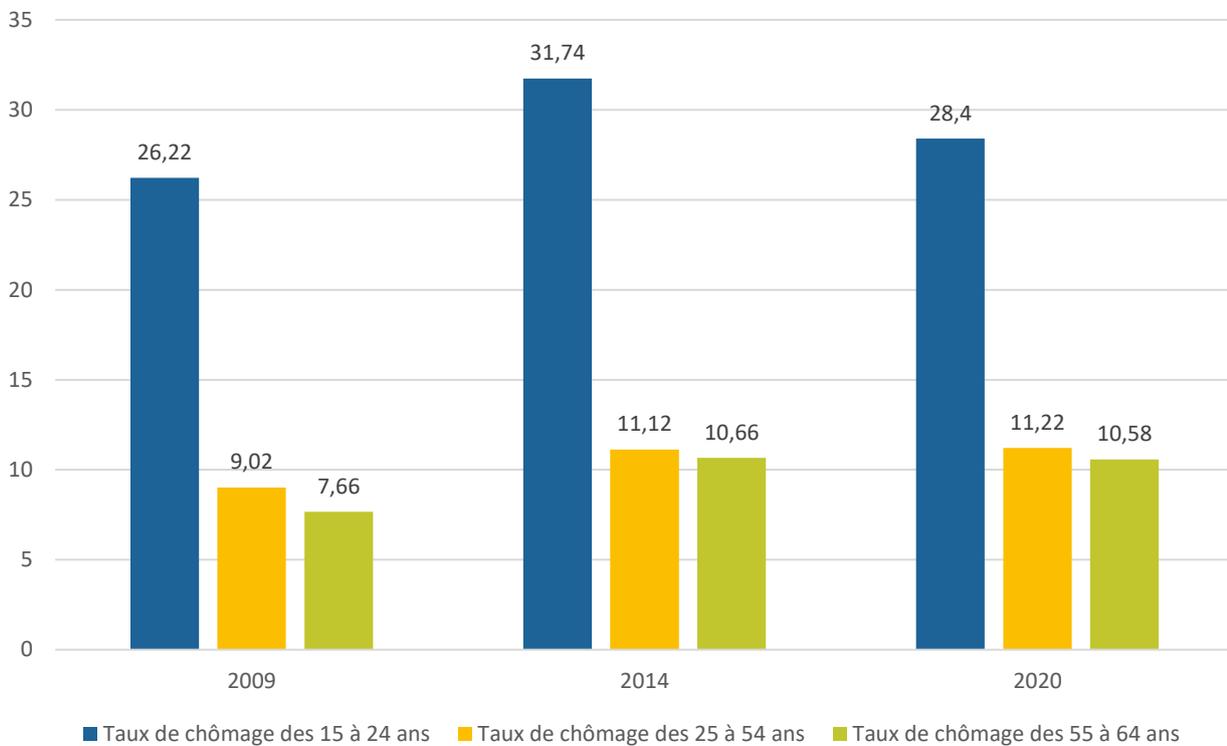
Selon l'INSEE, le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Depuis 2009, le taux de chômage constaté à l'échelle du PETR a globalement été en dessous des niveaux nationaux mais il a suivi les mêmes tendances. Ainsi, on peut remarquer deux périodes distinctes :

- De 2009 à 2014, le taux de chômage a augmenté de manière sensible passant de 11,04% à 13,44%. Sur la même période, le taux de chômage à l'échelle nationale est passé de 11,7% à 14% ;
- De 2014 à 2020, on constate une certaine stabilité voire un léger recul du taux de chômage. Ce dernier étant passé de 13,44% à 13,02% sur la période.

Toutefois, il faut noter que le taux de chômage est particulièrement prononcé pour les tranches d'âge les plus jeunes. En 2020, le taux de chômage des 15 à 24 ans atteignait 28,4%, une légère amélioration par rapport à 2014, tout en demeurant significatif. En revanche, les 25-54 ans ont connu une très légère augmentation de leur taux de chômage, passant de 11,12% en 2014 à 11,22% en 2020. A contrario, la tendance est à une légère baisse pour le taux de chômage des 25-54 ans à l'échelle régionale passant de 14,4% en 2014 à 13,6% en 2020. C'est également le cas à l'échelle départementale avec un taux de chômage à 11,5% en 2014 pour les 25-54 ans et à 11,3% en 2020.

Evolution du taux de chômage par tranche d'âge à l'échelle du  
PETR en pourcentage  
(Source : INSEE)



### ■ Un territoire plus marqué par le phénomène du chômage que ces voisins

Le taux de chômage dans le territoire du PETR Grand Beauvaisis est généralement plus élevé que dans les intercommunalités limitrophes. En 2020, le taux de chômage dans le PETR Grand Beauvaisis était de 13,02%. Comparativement, la moyenne des taux de chômage de ses intercommunalités voisines était de 11,7%, ce qui révèle une situation plus favorable du point de vue de l'emploi dans ces territoires limitrophes.

Parmi les intercommunalités voisines, plusieurs d'entre elles affichent des taux de chômage inférieurs à la moyenne du PETR Grand Beauvaisis. Par exemple, la Communauté de Communes des Quatre Rivières en Seine Maritime présente un taux de chômage particulièrement bas de 7,4%, tandis que d'autres intercommunalités dans le département de l'Oise, comme la Communauté de Communes des Sablons (11,9%) et la Communauté de Communes Plaine d'Estrées (9%), ont également des taux de chômage plus bas que le PETR.

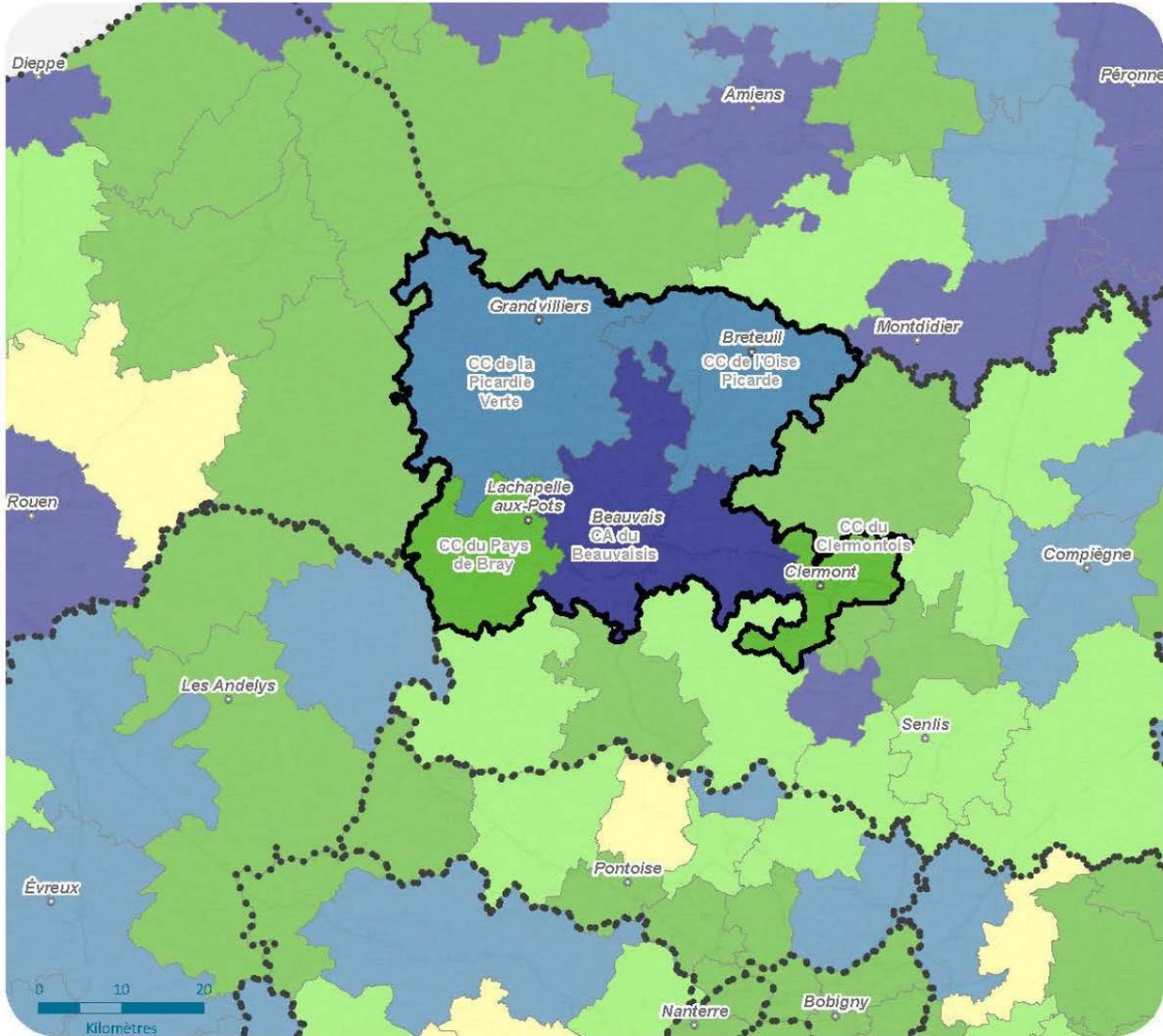
En dézoomant l'analyse, on constate que le taux de chômage mesuré à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis est supérieur à celui des intercommunalités avoisinantes.

En 2020, le taux de chômage dans le PETR Grand Beauvaisis atteignait 13,02%. En comparaison, la moyenne des taux de chômage de ses intercommunalités voisines était de 11,7%, dévoilant ainsi une situation plus favorable du point de vue de l'emploi dans ces régions limitrophes.

Pour exemple, la Communauté de Communes des Quatre Rivières en Seine Maritime affiche un taux de chômage particulièrement bas de 7,4%, tandis que d'autres intercommunalités dans le département de l'Oise, telles que la Communauté de Communes des Sablons et la Communauté de Communes Plaine d'Estrées, enregistrent également des taux de chômage inférieurs à celui du PETR, respectivement de 11,9% et 9%.

Ce constat peut être en partie expliqué par l'idée que les actifs les plus aisés se concentrent davantage en périphérie de l'Île-de-France. Les actifs plus précaires sont davantage éloignés de l'Île-de-France. Cela peut notamment expliquer le taux de chômage moins élevé sur la Communauté de Communes des Sablons, du Vexin-Thelle et de la Thelloise.

**Taux de chômage des 15 ans et plus en 2020**



Sources : IGN - Audoité urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Taux de chômage des 15 ans et plus en 2020 :**

-  < 7,5%
-  7,5 à 10%
-  10 à 12,5%
-  12,5 à 15%
-  > 15%

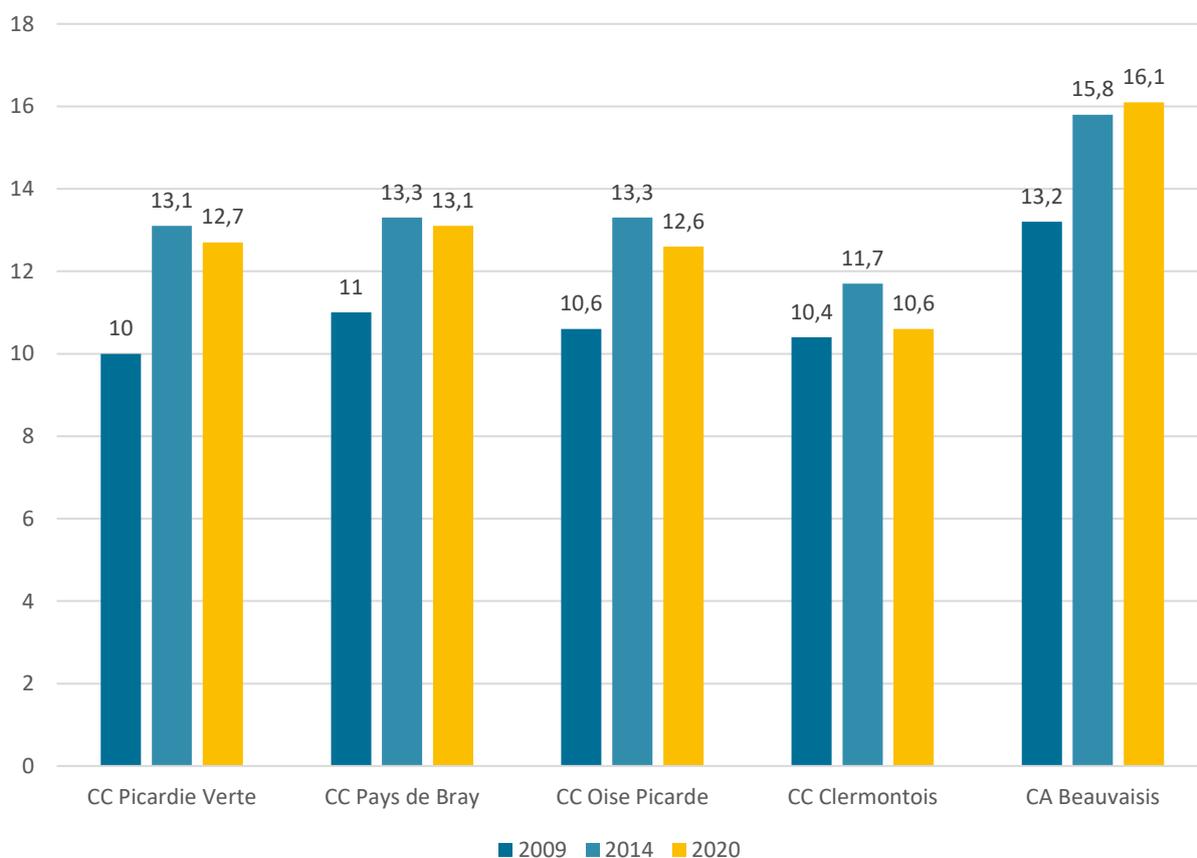
## ■ Des disparités dans les taux de chômage

Lorsqu'on analyse l'évolution du taux de chômage au sein de chaque intercommunalité, plusieurs tendances significatives se dégagent. La Communauté de Communes du Clermontois se distingue en affichant le taux de chômage le plus bas en 2020, s'établissant à 10,6%, et enregistrant une diminution de plus d'un point depuis 2014.

En contraste, la Communauté de Communes Picardie Verte, la Communauté de Communes Pays de Bray, et la Communauté de Communes Oise Picarde présentent des taux de chômage plus élevés, compris entre 12,5% et 13%, bien que stables. En 2020, le taux de chômage était de 12,7% pour la Communauté de Communes Picardie Verte, de 13,1% pour la Communauté de Communes Pays de Bray, et de 12,6% pour la Communauté de Communes Oise Picarde.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se positionne comme le territoire présentant le taux de chômage le plus élevé en 2020, à 16,1%, avec une progression constante depuis 2009, année où son taux était de 13,2%.

Evolution du taux de chômage entre 2009 et 2020 en pourcentage  
(Source : INSEE)



## 4.2 Une répartition de la population active source de disparités territoriales

### ■ Des niveaux de qualifications plus importants au sein des intercommunalités urbaines

Au sein du PETR Grand Beauvaisis, une grande part de la population sortie du système scolaire, n'a pas obtenu de diplôme ou possède au mieux le Baccalauréat : 30 % de la population n'ont aucune diplôme ou uniquement le brevet des collèges et plus de 15% de la population n'ont qu'un BAC.

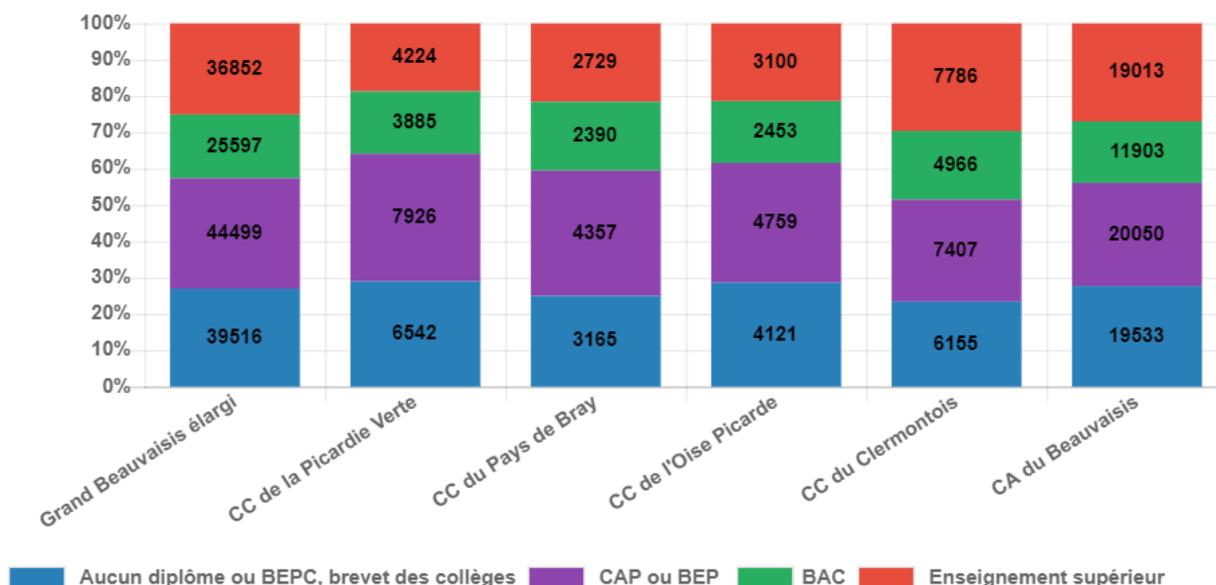
En revanche, on constate que les formations professionnalisantes (CAP ou BEP) concernent plus d'un tiers de la population sortie du système scolaire. Les diplômés de l'enseignement supérieur représentent, quant à eux, près de 25% de la population.

Si le niveau de qualifications est sensiblement le même pour l'ensemble des intercommunalités, on distingue quelques spécificités territoriales.

Au sein des Communautés de Communes de la Picardie Verte et du Pays de Bray, une proportion plus élevée de personnes a obtenu un CAP ou un BEP, indiquant un attrait plus fort pour les formations professionnalisantes et une part plus importante d'ouvriers et d'employés.

La Communauté de Communes du Clermontois se distingue par une part plus élevée de personnes ayant atteint un niveau d'enseignement supérieur, avec 29,59%, et une proportion relativement plus faible de personnes sans diplôme ou avec seulement le BEPC (23,39%). Cette caractéristique illustre la plus forte présence des cadres et des professions intermédiaires et supérieures. On constate également cette présence plus importante des diplômés de l'enseignement supérieur sur l'Agglomération du Beauvaisis.

**Qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2020**

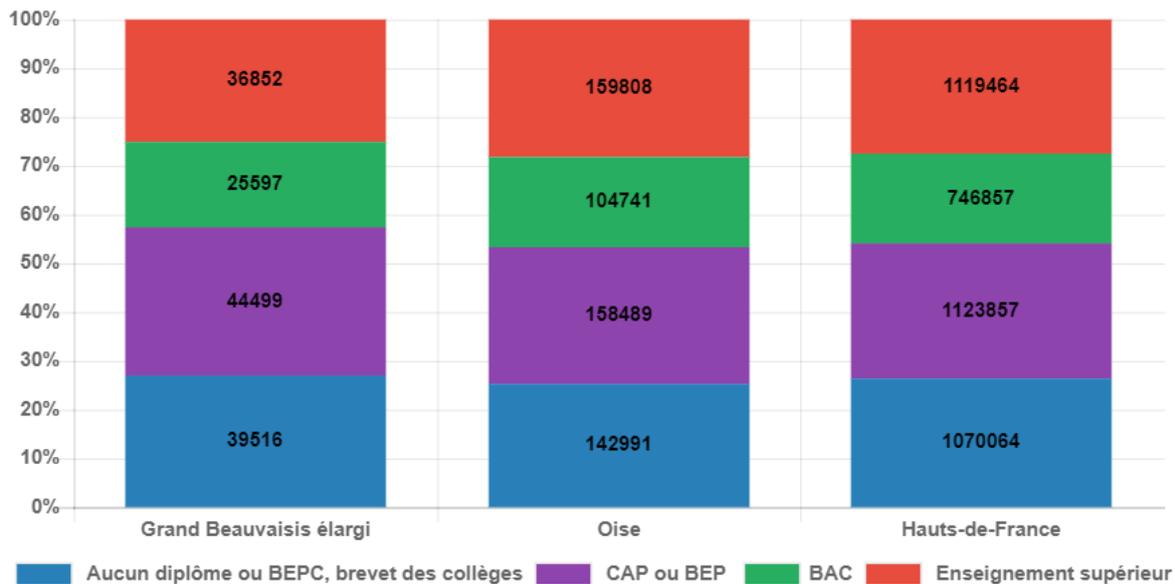


Sources: INSEE – Recensements de la population

■ **Des niveaux de qualifications globalement similaires à ceux constatés à l'échelle régionale**

En comparaison avec le département de l'Oise, le PETR du Grand Beauvaisis se distingue par une proportion plus élevée de personnes ayant atteint un CAP ou un BEP. En revanche, le pourcentage de personnes ayant obtenu un BAC est légèrement inférieur dans le PETR par rapport au département de l'Oise. Par ailleurs, à l'échelle du PETR, la proportion de la population ayant atteint un niveau d'enseignement supérieur est moins élevée qu'à l'échelle du département ou de la région.

**Qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2020**



Sources: INSEE – Recensements de la population

■ **Des niveaux de qualifications qui progressent**

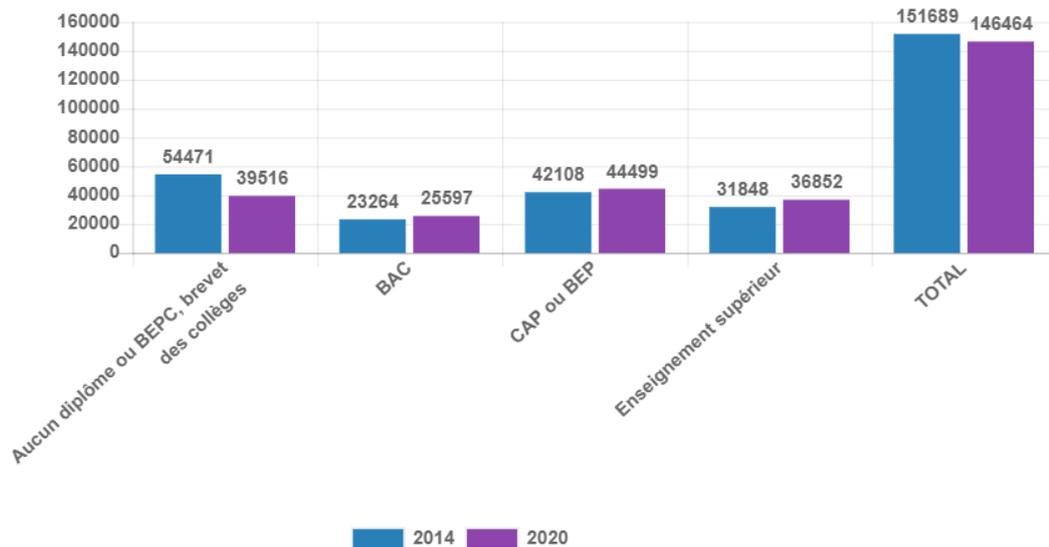
Entre 2014 et 2020, on observe des évolutions significatives dans la répartition des qualifications au sein du PETR Grand Beauvaisis.

D'abord, la proportion de la population ayant aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges a enregistré une réduction notable, passant de 54 471 en 2014 à 39 516 en 2020, soit une diminution de 27,45%. Cette tendance suggère que le nombre de personnes sans diplôme ou avec seulement un niveau de qualification de base a diminué au profit d'une amélioration de l'éducation ou d'une meilleure qualification de la main-d'œuvre.

La proportion de diplômés d'un CAP ou BEP a connu une légère augmentation de 5,68%, passant de 42 108 en 2014 à 44 499 en 2020.

Enfin, la part de la population ayant un diplôme de l'enseignement supérieur a connu la plus grande augmentation, avec une hausse de 15,71%, passant de 31 848 en 2014 à 36 852 en 2020. Cela indique une augmentation forte du nombre de personnes ayant suivi des études supérieures.

**Évolutions des qualifications de la population active entre 2014 et 2020 - Grand Beauvaisis élargi**



Sources: INSEE – Recensements de la population

**■ Des CSP majoritairement tournés vers la catégorie des employés et celle des ouvriers**



Selon l'INSEE, la **catégorie socioprofessionnelle** classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession), le statut (salarié ou non), le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise pour les indépendants et, pour les salariés, la nature de l'employeur (public ou privé) et le niveau de qualification.

Au sein du PETR du Grand Beauvaisis, la majorité de la population appartient à la catégorie des employés (29,58%), suivie de près par la catégorie des ouvriers (27,87%). Ces deux catégories regroupent la grande majorité des actifs du territoire. Les professions intermédiaires représentent également une part significative de la population à hauteur de 25,09%. En revanche, les cadres et les professions intellectuelles supérieures constituent 11,27% de la population, tandis que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent 5,01%, et les agriculteurs seulement 1,18%.

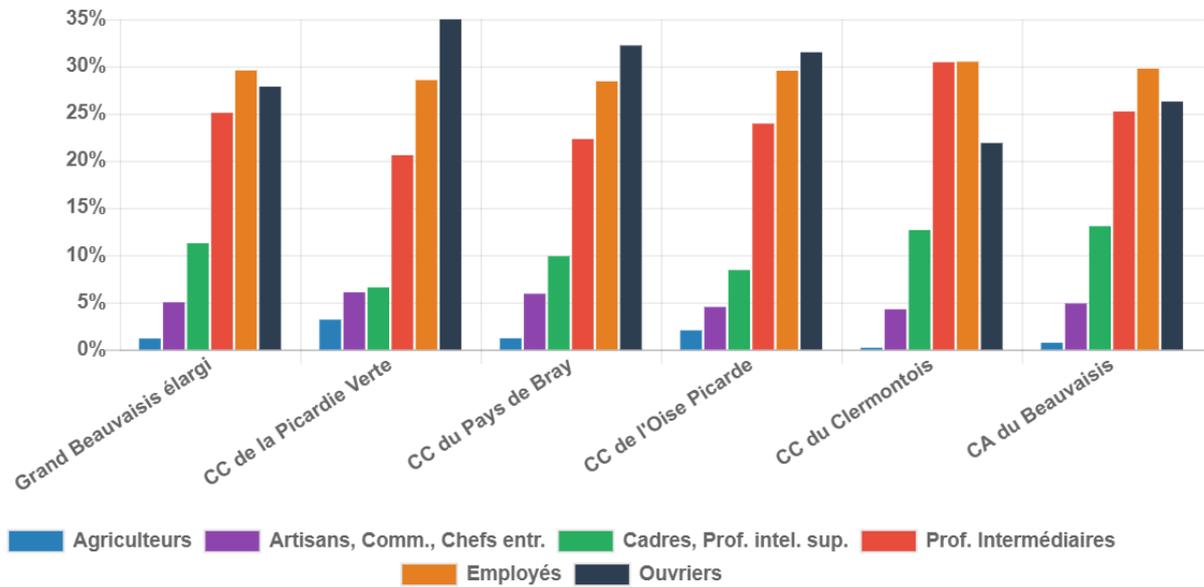
En examinant les intercommunalités de manière individuelle, on observe des variations importantes. Par exemple, dans la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la catégorie des ouvriers prédomine à 35%. Le constat est similaire pour la Communauté de Communes du Pays de Bray avec une proportion de 32,23%.

En revanche, la Communauté de Communes du Clermontois se distingue par une proportion plus élevée de professions intermédiaires (12,67%) et une part significative d'ouvriers (30,51%).

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis présente une diversification des catégories socioprofessionnelles, avec une forte représentation des professions intermédiaires (25,23%) et des employés (29,77%).

Ainsi, on constate que les intercommunalités rurales ont davantage d'employés et d'ouvriers. Inversement, les EPCI plus urbains se distinguent par leur proportion plus élevée de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

**Catégories socioprofessionnelles de 15 à 64 ans en 2020 (%)**



Sources: INSEE – Recensements de la population

## 4.3 Une économie majoritairement tertiaire mais qui a conservé un tissu industriel important

### ■ Une répartition de l'emploi stable à l'échelle du PETR mais qui connaît des évolutions sensibles sur certaines intercommunalités

À l'échelle du PETR, la répartition des emplois indique une stabilité, avec des proportions relativement équilibrées dans divers secteurs d'activité. Le secteur du Commerce, des Transports et des Services divers prédomine, représentant 38,77% des emplois, suivi de près par l'Administration publique, l'Enseignement, la Santé et l'Action sociale, avec 35,87%. L'Industrie représente 15,86% des emplois, tandis que l'Agriculture et la Construction constituent des parts plus modestes, avec respectivement 2,88% et 6,62%.

En revanche, en examinant les différentes intercommunalités, des disparités significatives sont observées. La Communauté de Communes de la Picardie Verte, par exemple, se caractérise par une forte prédominance dans les secteurs du commerce, des transports et de des services divers (36,76%) et de l'industrie (18,37%), avec une part moindre pour l'Agriculture et la Construction.

Les Communautés de Communes du Pays de Bray et de l'Oise Picarde se distingue avec une plus forte représentation des emplois industriels qui représentent respectivement 26% et 22% de l'emploi total des intercommunalités.

La Communauté de Communes du Clermontois est marquée par une prédominance dans le secteur de l'Administration publique, de l'Enseignement, de la Santé et de l'Action sociale (49,36%), avec des proportions moindres dans l'Industrie, la Construction et l'Agriculture.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis présente un profil économique plus équilibré, avec une part relativement égale entre les secteurs de l'Administration publique, de l'Enseignement, de la Santé et de l'Action sociale (41,93%) et le Commerce, les Transports et les Services divers (35,34%). L'Industrie et la Construction jouent également des rôles significatifs, reflétant la taille et l'importance économique de la CA du Beauvaisis.

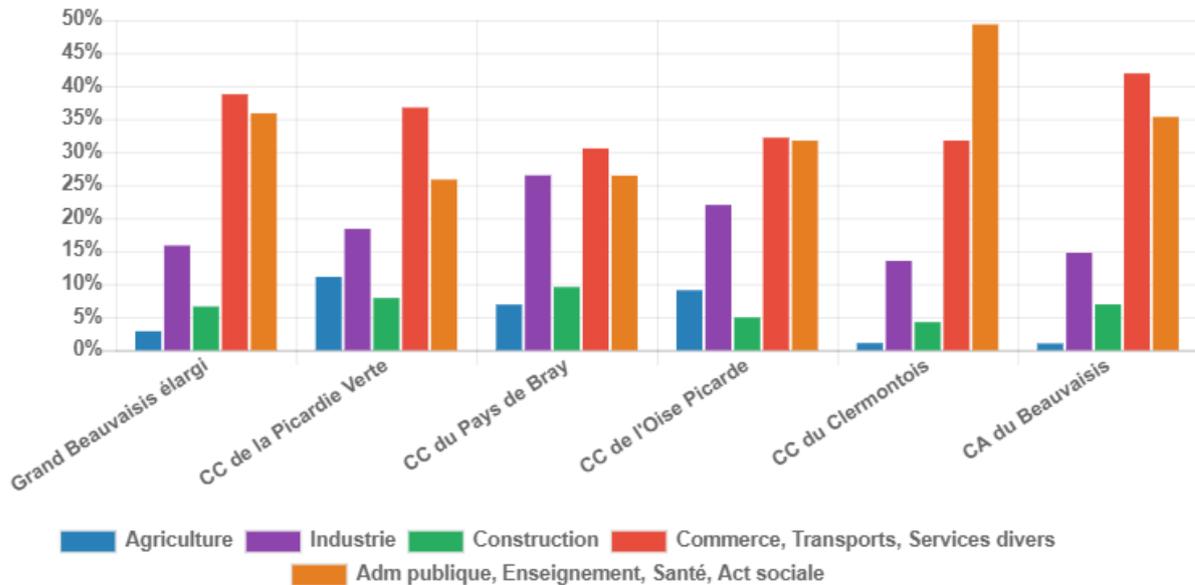
Cette répartition des emplois entre les différents secteurs d'activités a connu peu d'évolution, à l'échelle du PETR, entre 2014 et 2020. En revanche, on note quelques évolutions notables à l'échelle des intercommunalités.

Ainsi, on note une légère augmentation de la part du secteur industriel sur le territoire de la Picardie Verte. En effet, la part des emplois industriels dans l'emploi total est passée de 18% à 22% entre 2014 et 2020.

Pour la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, on observe une augmentation du secteur de l'administration public, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale et une baisse du secteur de l'industrie.

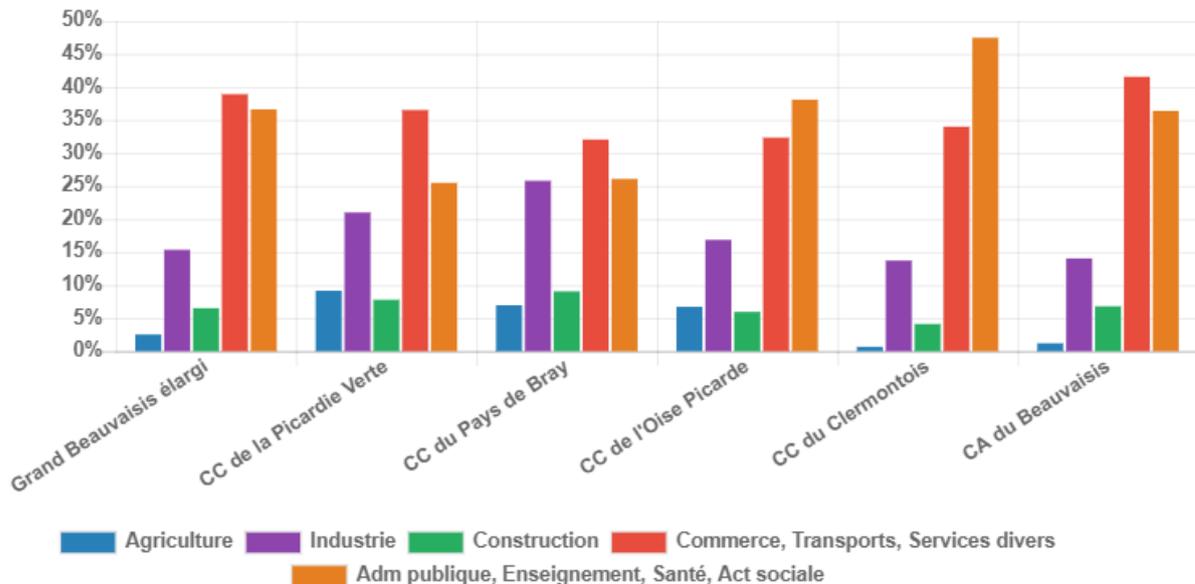
Enfin, on peut également noter une augmentation des emplois liés à l'administration public, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontois et une baisse des emplois agricoles et du commerce.

**Emplois par secteur d'activité sur le territoire en 2014 (exploitation complémentaire) (%)**



Sources: INSEE - Recensements de la population

**Emplois par secteur d'activité sur le territoire en 2020 (exploitation complémentaire) (%)**



Sources: INSEE - Recensements de la population

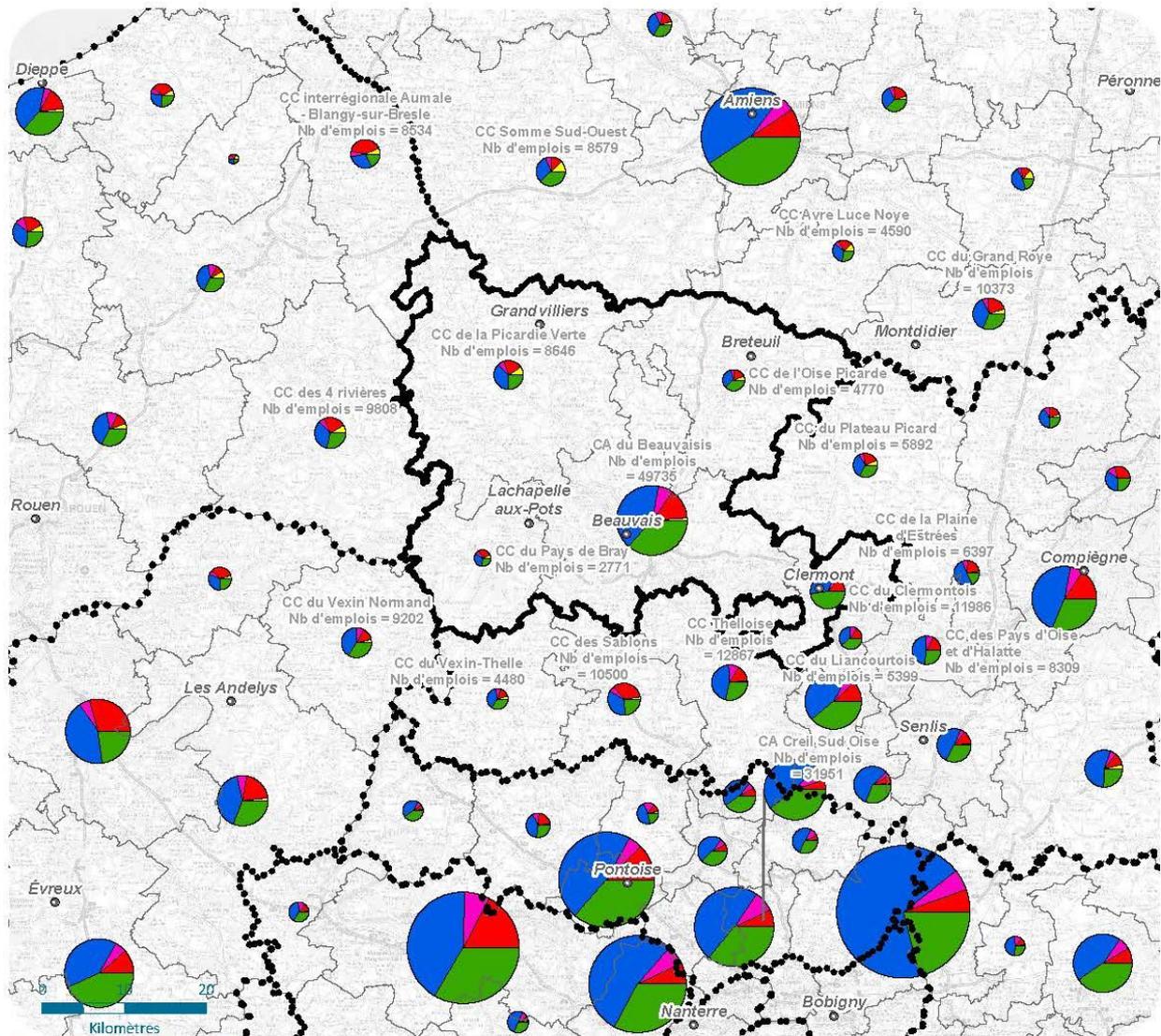
## ■ Une concentration des emplois sur la CA du Beauvaisis et la présence de pôles d'emplois importants à proximité du PETR

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis constitue le principal pôle d'emploi du territoire. Ceci n'est pas étonnant. En effet, de manière générale les zones urbaines attirent davantage les entreprises en leur offrant les dispositions nécessaires au développement de leur activité.

Le commerce, les transports et les services divers constituent la catégorie d'emploi la plus importante dans la plupart des zones, représentant plus de 40% des emplois dans certains cas. Ce secteur dynamique reflète l'importance de l'activité économique locale et la vitalité du tissu commercial. L'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale arrive en deuxième position, suivi par l'industrie et la construction. L'agriculture est le secteur le moins représenté, avec moins de 5% des emplois dans la plupart des zones.

Enfin, il faut noter que le PETR constitue un territoire intermédiaire proposant des emplois de proximité entre les pôles d'emplois d'Amiens et ceux de la région parisienne. Le maintien de l'activité sur ce territoire est crucial pour répondre aux besoins des actifs et de la population.

### Répartition de l'emploi en fonction des catégories en 2020



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Répartition du nombre d'emplois dans les différentes catégories en 2020 :**



-  Agriculture
-  Industrie
-  Construction
-  Commerce, transports et services divers
-  Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale

■ Un territoire marqué par une économie présentielle importante même si les activités productives restent présentes



Selon l'INSEE, les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

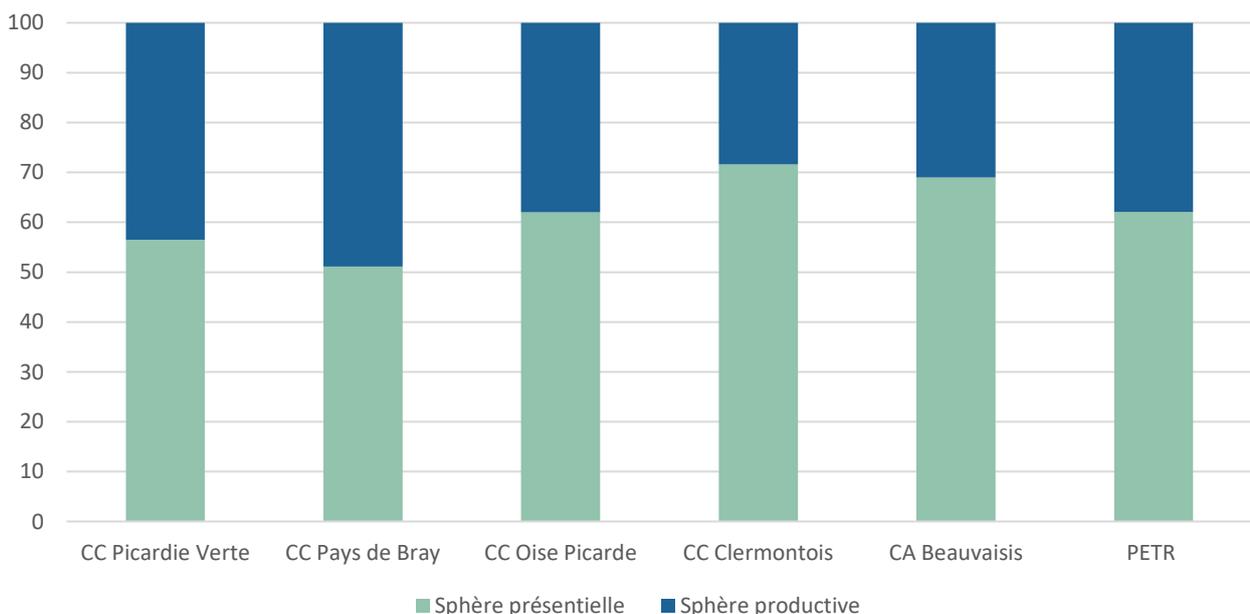
Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La grande majorité des activités du PETR sont impliqués dans la sphère présentielle. Ces activités englobent la production de biens et de services destinés à satisfaire les besoins des personnes présentes sur le territoire.

Toutefois, la répartition des activités dans la sphère présentielle varie d'une intercommunalité à l'autre au sein du PETR Grand Beauvaisis. En effet, la Communauté de Communes du Clermontois se distingue avec le pourcentage le plus élevé de la sphère présentielle à 70,16%, tandis que la Communauté de Communes de du Pays de Bray affiche le taux le plus bas à un peu plus de 50%.

Les Communautés de Communes du Pays de Bray et de la Picardie Verte présentent les sphères productives les plus importantes, illustrant l'importance des secteurs industriels sur ces territoires.

Répartition des sphères économiques selon les territoires en 2019  
en pourcentage  
(Source : INSEE)



## 4.4 Un tissu économique diversifié autour de gros employeurs et d'un réseau de petites entreprises

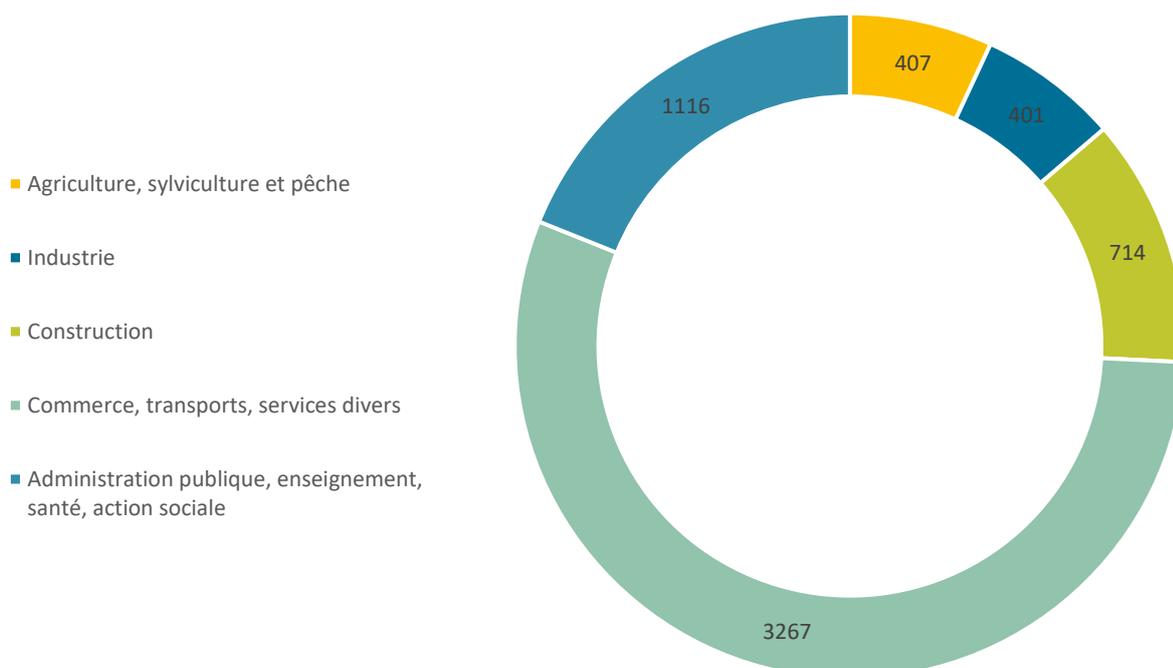
### ■ L'importance du tissu économique tertiaire

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis présente une diversité économique intéressante, caractérisée par une répartition variée des secteurs d'activité.

Toutefois, on constate une sur-représentation des établissements dédiés aux commerces, aux transports ou aux services divers. En 2021, on observe que ce secteur se distingue totalisant 3 267 établissements recensés. Ce constat concorde avec le nombre significatif d'emplois offerts dans ce secteur, comme précédemment noté, soulignant ainsi son rôle crucial pour l'économie locale et expliquant l'importance de l'économie présente.

De plus, on recense 1116 établissements liés à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale et 714 établissements à la construction. Le secteur dédié à l'agriculture, la sylviculture et la pêche représente 407 établissements. En proportion, le type de secteur le moins représenté par les établissements présents sur le territoire est celui de l'industrie avec 401 établissements.

Répartition des établissements actifs par secteurs d'activité en 2021  
(Source : INSEE)

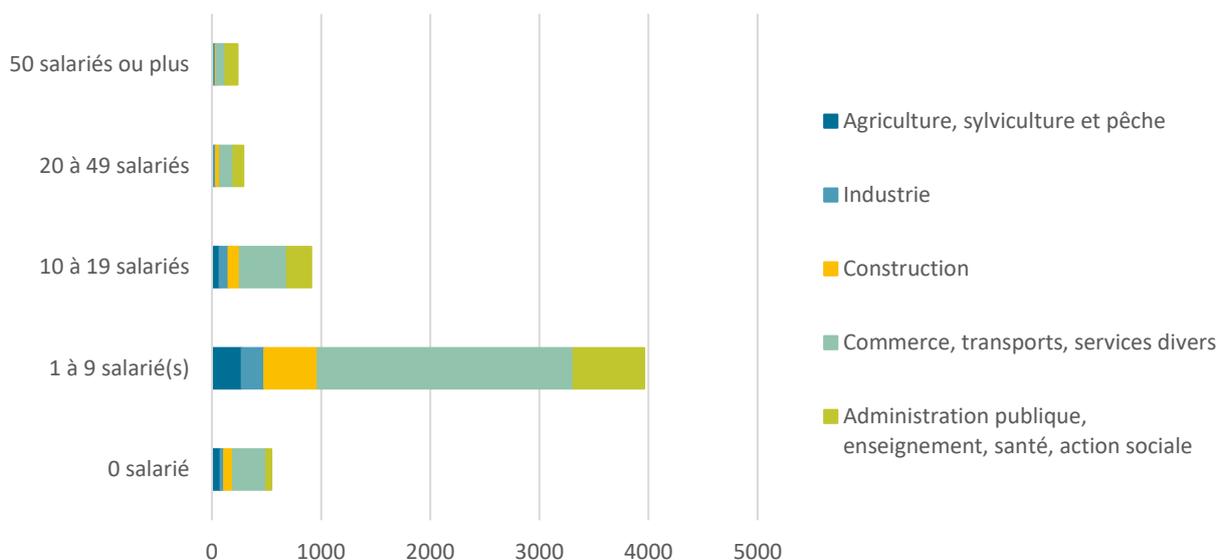


### ■ Un tissu important de petites entreprises et quelques gros employeurs

La prédominance des petites entreprises est remarquable au sein du PETR Grand Beauvaisis. En effet, le territoire est caractérisé par une grande quantité de petites entreprises, englobant celles sans employés ainsi que celles ayant jusqu'à 9 salariés. Cette tendance est observée dans tous les secteurs économique, même si cette situation est particulièrement marquée pour le secteur du commerce, des transports et des services divers.

De plus, il faut noter que le nombre d'établissements employant 50 salariés ou plus demeure relativement bas dans l'ensemble des secteurs du PETR. Les établissements présentant les plus grands effectifs sont essentiellement issus des secteurs du commerce, des transports et des services divers ainsi que de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Toutefois, il faut préciser que l'on recense également des établissements industriels présentant 20 à 49 salariés ou plus de 50 salariés.

Effectif des établissements actifs par secteur d'activité en 2021  
(Source : INSEE)



### ■ Un tissu industriel encore bien présent

Selon les données de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, le territoire du PETR, comptabilise 52 entreprises privées dont l'effectif est supérieur ou égal à 100 personnes. La plupart d'entre elles appartiennent aux secteurs de l'industrie, des services, des transports et de la logistique.

Ces grandes entreprises sont principalement localisées dans la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les dix plus gros employeurs du territoire et le nombre d'emplois associés  
(Source : CCI)



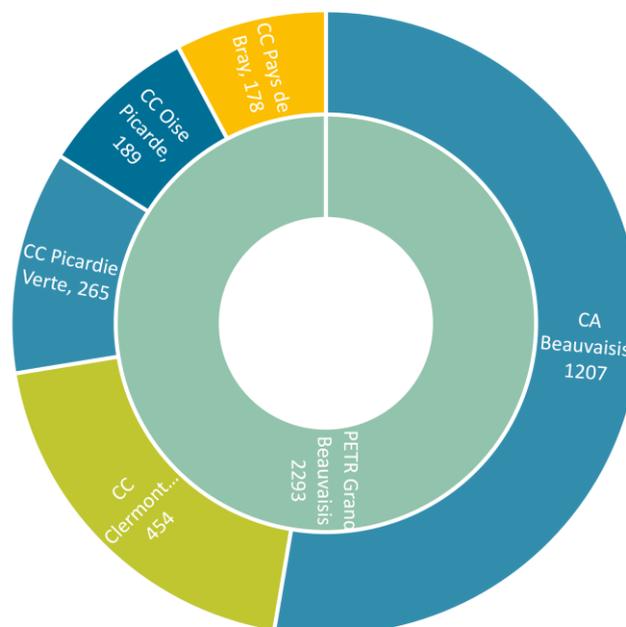
■ **Davantage d'entreprises créées sur les territoires urbains et dans les secteurs du commerce et des services**

La création de nouvelles entreprises a davantage concerné les territoires urbains que ruraux. En effet, près de trois quarts des entreprises créées en 2022 sur le territoire du PETR, l'ont été sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois.

Il faut également noter le dynamisme du territoire du PETR : 21,9% des entreprises créées en 2022 sur le département de l'Oise proviennent de ce territoire. En effet, sur cette année, 2 293 entreprises ont vu le jour.

Création d'entreprises par intercommunalité en 2022

(Source : INSEE)



Il faut également noter que la dynamique de création d'entreprises a concerné des secteurs d'activités différents selon les intercommunalités.

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde se démarque avec un taux de création d'établissements de 18,5% dans le secteur de l'industrie manufacturière, industries extractives et autres, suivi de près par la Communauté de Communes Pays de Bray (15,3%). Les autres territoires du PETR affichent des taux plus bas. Cette caractéristique traduit le dynamisme industrielle de ces collectivités rurales, avec la présence d'industries implantées depuis de nombreuses années.

La Communauté de Communes Pays de Bray présente, quant à elle, le taux de création d'établissements le plus élevé à 12,1%, suivi par la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se distingue par un taux élevé de création d'établissements dans le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration, atteignant 30,3% des nouvelles entreprises créées en 2022. Cela reflète la forte activité commerciale et de services du territoire. Ce taux dépasse celui du département de l'Oise qui est établi à 27,6%.

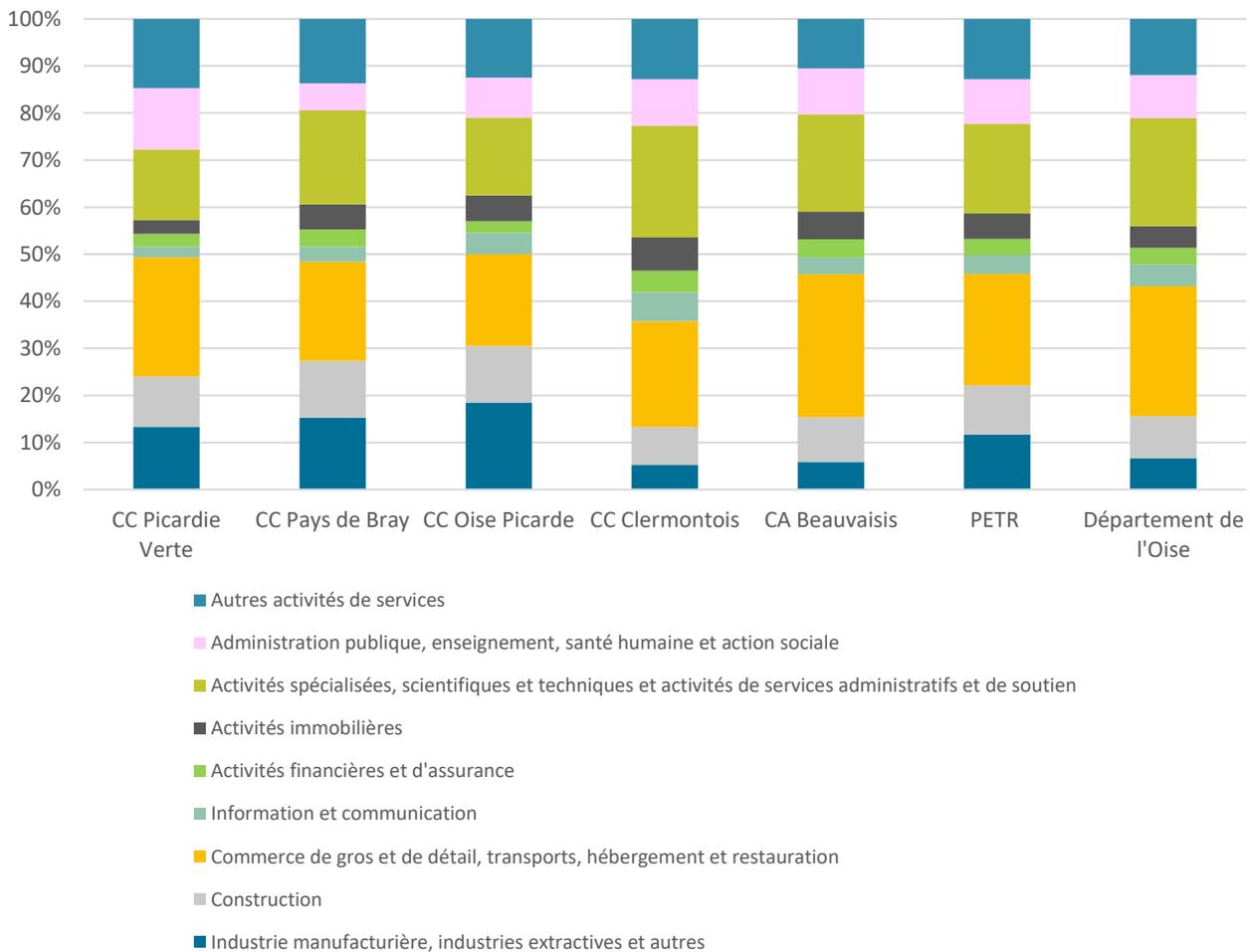
Les secteurs de l'information et de la communication, des activités financières et d'assurance, ainsi que des activités immobilières affichent des taux de création d'établissements relativement bas, ne dépassant pas 7%.

En ce qui concerne les activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les activités de services administratifs et de soutien, la Communauté de Communes du Clermontois se démarque avec un taux de 23,7%, suivi de près par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Les autres territoires du PETR affichent également des taux de création élevés.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes de la Picardie Verte présentent des taux de création d'établissements élevés dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, à 9,8% et 13% respectivement.

### Création d'établissements par secteurs d'activité en 2022

(Source : INSEE)



## 4.5 Synthèse

### Forces

Un territoire qui dispose de suffisamment d'emplois pour occuper la quasi-totalité des actifs.

Une économie dominée par le secteur tertiaire mais qui présente un secteur industriel important.

La diversité des secteurs d'activités au sein du territoire du PETR.

### Faiblesses

Des emplois qui se concentrent principalement sur la CA du Beauvaisis.

Des taux de chômage parmi les plus importants du Département de l'Oise.

Des disparités importantes entre les territoires en termes d'emplois : les agglomérations concentrent les emplois de cadres et des professions intermédiaires et les communes rurales, les emplois ouvriers.

### Opportunités

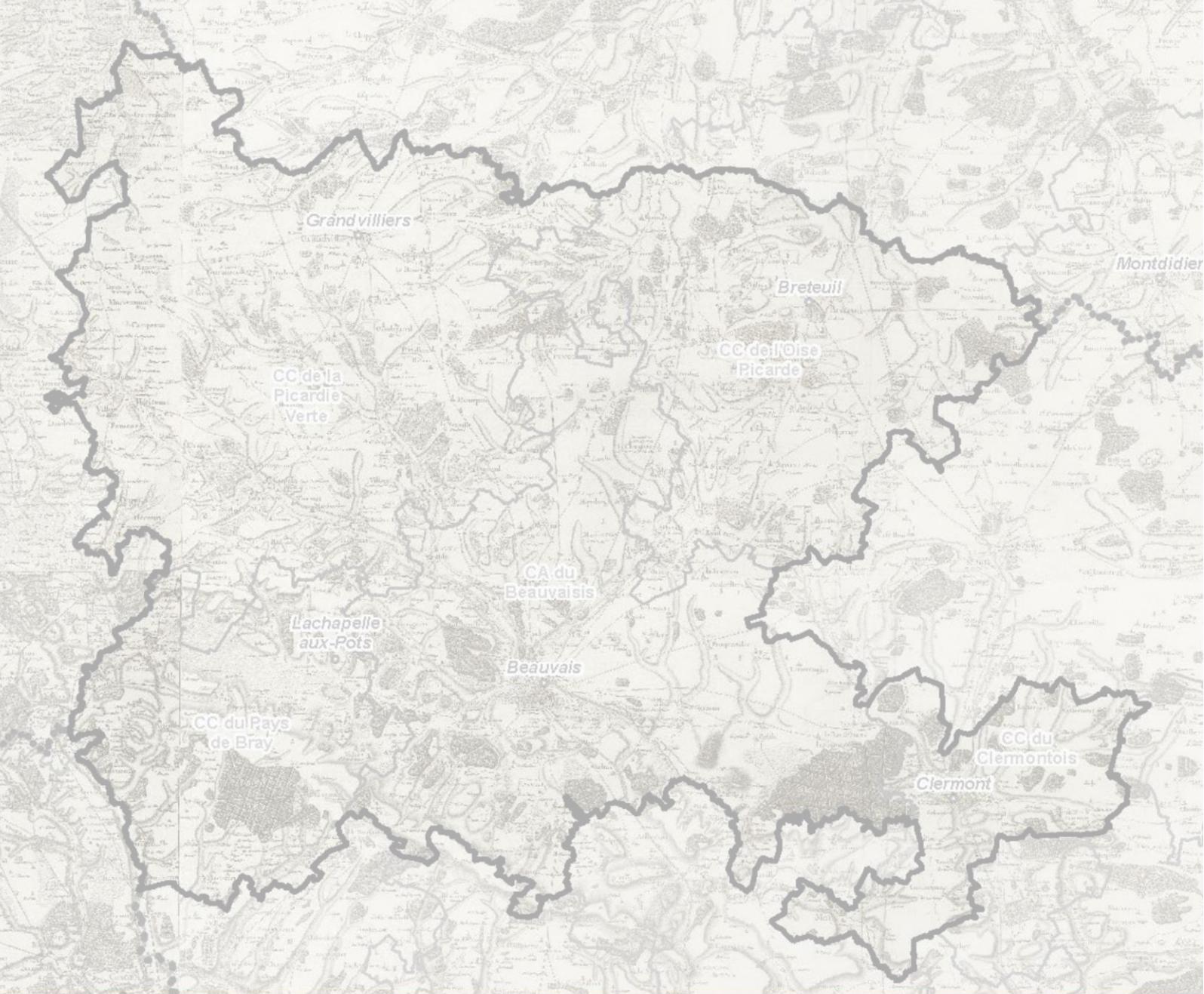
Une sphère présentielle dominante qui permet de répondre aux besoins des habitants, levier pour augmenter l'attractivité du territoire.

### Menaces

Une légère baisse du nombre d'emploi entre 2014 et 2020 qui est plus importante que la baisse du nombre d'actifs, ce qui pourrait conduire à des déplacements domicile-travail en dehors du territoire (fuite des actifs).

## Enjeux

- Le maintien de la diversité des types d'activités présentes et le développement du parcours des entreprises afin de permettre une meilleure répartition à l'échelle du PETR.
- L'adaptation des zones d'activités face à la mutation des activités économiques : certains secteurs économiques peuvent connaître des régressions importantes et il est nécessaire de réfléchir à la réutilisation des fonciers libérés.
- Le maintien du nombre d'emploi sur le territoire du PETR et du taux de concentration d'emploi proche de 100, afin de limiter les temps de déplacement domicile-travail et le report des actifs vers les pôles d'emplois extérieures.



# OCCUPATION DU SOL

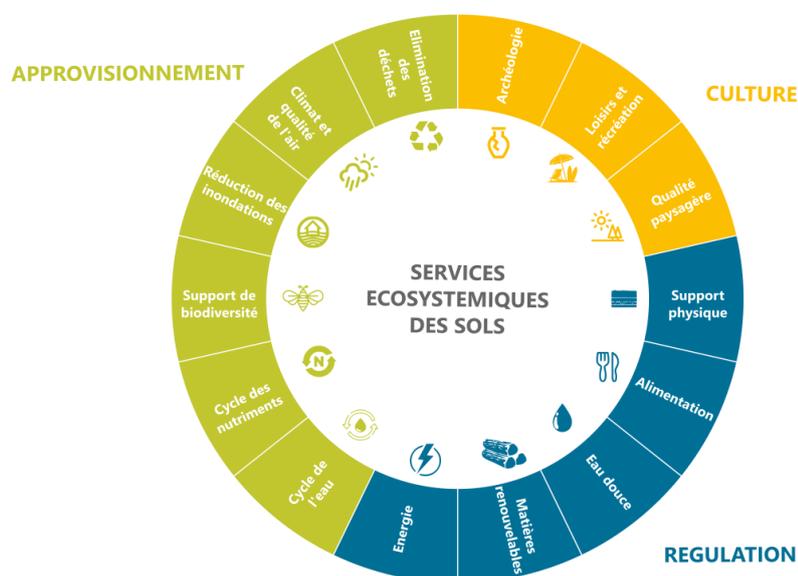
## 5.1 Analyse de l'occupation du sol

### 5.1.1 Les sols : une ressource précieuse et difficilement renouvelable

Les sols jouent un rôle essentiel dans diverses fonctions qui soutiennent la vie sur Terre. Parmi celle-ci, nous pouvons lister :

- **Support de la végétation** : Les sols fournissent un support physique et un ancrage pour les plantes. Ils permettent aux racines de s'étendre et de soutenir la croissance des végétaux.
- **Filtration et stockage de l'eau** : Les sols agissent comme des filtres naturels, purifiant l'eau qui les traverse. Ils stockent également l'eau, régulant ainsi le cycle hydrologique et fournissant une réserve d'eau pour les plantes.
- **Cycle des éléments nutritifs** : Les sols abritent des micro-organismes qui décomposent la matière organique, libérant des éléments nutritifs essentiels tels que l'azote, le phosphore et le potassium, nécessaires à la croissance des plantes.
- **Biodiversité** : Les sols abritent une grande diversité de vie, y compris des insectes, des vers de terre, des micro-organismes et d'autres organismes. Cette biodiversité contribue à la santé globale de l'écosystème.
- **Stockage de carbone** : Les sols stockent une quantité importante de carbone organique. Ils jouent ainsi un rôle crucial dans la régulation du dioxyde de carbone atmosphérique, contribuant à atténuer les effets du changement climatique.
- **Support des activités humaines** : Les sols fournissent la base pour l'agriculture, la construction et d'autres activités humaines. La qualité du sol influence directement la productivité agricole et la durabilité des écosystèmes.
- **Épuration des polluants** : Les sols ont la capacité de décomposer et de neutraliser certains polluants, contribuant ainsi à la purification de l'environnement.
- **Habitat pour la faune** : Les sols servent d'habitat à de nombreux organismes, des micro-organismes aux petits animaux. Ils constituent un élément clé des chaînes alimentaires et des réseaux écologiques.

La conservation et la gestion durable des sols sont cruciales pour préserver ces fonctions essentielles et maintenir l'équilibre des écosystèmes.



## 5.1.2 L'occupation des sols à large échelle : les données CORINE Land Cover (CLC)



La base de données CORINE Land Cover (CLC) a été créée dans le cadre d'un programme européen de surveillance des terres de Copernicus, piloté par l'Agence européenne pour l'environnement. C'est un inventaire biophysique de l'occupation des terres, produit par photo-interprétation d'images satellites.

Les données permettent de réaliser un suivi national et européen de l'environnement et de l'aménagement de l'espace, mais également d'appréhender l'artificialisation des sols, c'est-à-dire la transformation et la destruction de terres agricoles et naturelles au profit d'une artificialisation. En France, c'est l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) qui est en charge de CORINE Land Cover. Ainsi, CORINE Land Cover cartographie l'ensemble des territoires européens en définissant le mieux possible l'occupation des sols selon une méthodologie commune, permettant d'obtenir une homogénéité des données. Les bases disponibles sont 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018, avec une précision des données à 25 ha minimum.



La carte ci-après a été réalisée à partir du recensement des données CLC pour la période 2018 (précisions des données à 25 ha minimum). L'analyse de la carte permet d'appréhender de manière générale l'occupation des sols sur le territoire à partir de la nomenclature CORINE Land Cover.

A noter, le résultat des données cartographiques de l'occupation des sols doit être apprécié avec prudence. En effet, il s'agit d'une méthode de photo-interprétation d'images satellites dont la précision ne permet pas de retenir l'intégralité des éléments présents sur le territoire (seuils de superficie 25 ha). Dès lors, les hameaux et écarts bâtis pourront ne pas être relevés. A noter en complément, qu'il ne peut être exclu des erreurs d'interprétation des usages des sols.

## ■ Répartition des surfaces de l'occupation des sols



La base de données géographique **CORINE Land Cover (CLC)** est un inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une photographie complète de l'occupation des sols, à des fréquences régulières. La connaissance détaillée de l'occupation des sols est cruciale pour l'observation de l'environnement.

**66 %** de terres agricoles

**14.02 %** de forêts et milieux semi-naturels

**6.61 %** par l'urbanisation

**0.33%** par des marais et surfaces en eau

Selon la base de données géographiques Corine Land Cover de 2018, les terres agricoles sont prédominantes et représentent près de 66% de la surface à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis. Ainsi, sont recensés plus de 130 000 hectares de terres agricoles.

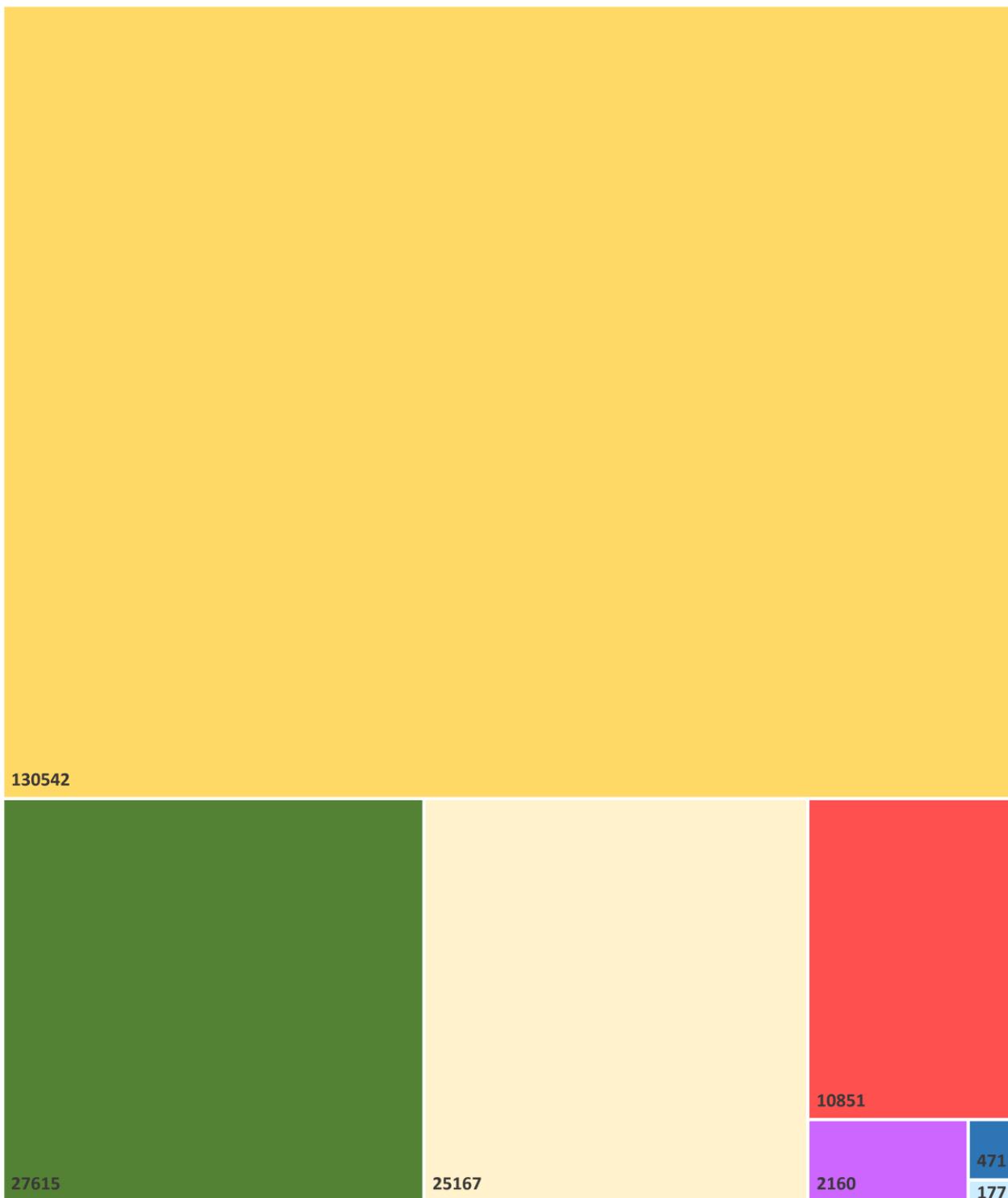
Les milieux semi-naturels, composés principalement de boisements, représentent plus de 14% des surfaces du territoire. Ils se concentrent principalement le long de la vallée du Thérain et à l'approche de la vallée de l'Oise. Toutefois, les boisements ponctuent le territoire et l'on en trouve sur tous les territoires.

Les surfaces artificialisées représentent, quant à elle, 13 010 hectares. Si les secteurs artificialisés sont plus importants à proximité des villes ou des centres bourgs, ils sont également relativement dispersés à l'échelle du territoire et on constate un certain mitage des zones agricoles.

Enfin, on constate que les surfaces en eau sont peu nombreuses. En effet, malgré la présence d'un réseau hydrographique relativement dense, les grandes étendues d'eau (marais, étangs, lacs) sont assez rares. Ainsi, moins de 600 ha de la surface du PETR est concernée par des surfaces en eau ou des milieux humides.

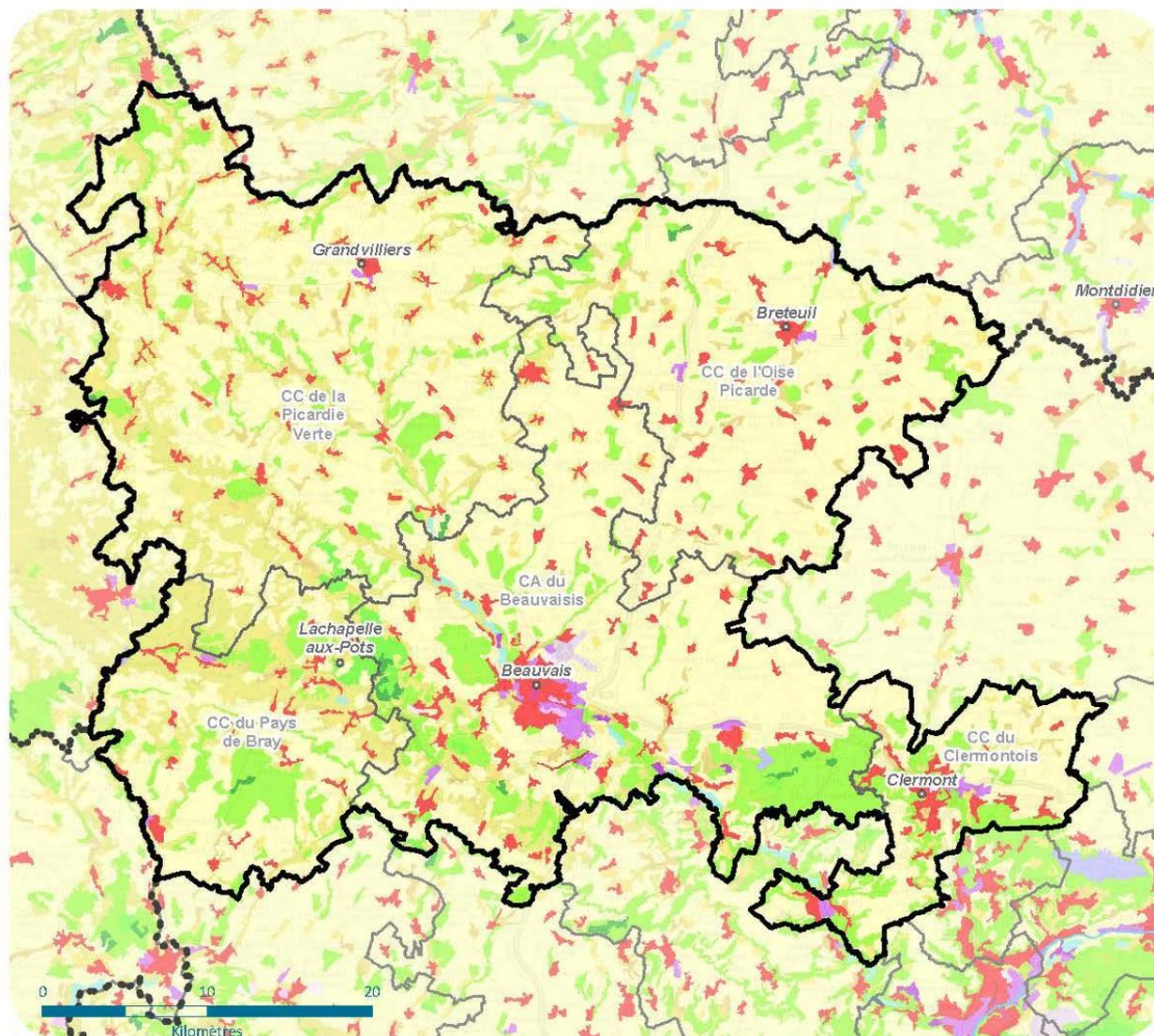
### Répartition de l'occupation des sols selon CLC en 2018 (en hectares)

(Source : IFEN)



- Forêts et milieux-semi naturels
- Marais
- Prairies
- Surfaces en eau
- Terres arables et vergers
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Zones urbanisées

### Occupation du sol en 2012 (IFEN)



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : IFEN

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li> Périmètre du PETER du Grand Beauvaisis</li> <li> Limites des intercommunalités</li> <li> Limites départementales</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li> 131 : Extraction de matériaux</li> <li> 141 : Espaces verts urbains</li> <li> 142 : Equipements sportifs et de loisirs</li> <li> 211 : Terres arables hors périmètres d'irrigation</li> <li> 222 : Vergers et petits fruits</li> <li> 231 : Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole</li> <li> 242 : Systèmes cultureux et parcellaires complexes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li> 243 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants</li> <li> 311 : Forêts de feuillus</li> <li> 312 : Forêts de conifères</li> <li> 313 : Forêts mélangées</li> <li> 322 : Landes et broussailles</li> <li> 324 : Forêt et végétation arbustive en mutation</li> <li> 411 : Marais intérieurs</li> <li> 511 : Cours et voies d'eau</li> <li> 512 : Plans d'eau</li> </ul> |
|---|--|---|
- Occupation du sol en 2012 :**
- 111 : Tissu urbain continu
  - 112 : Tissu urbain discontinu
  - 121 : Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
  - 122 : Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
  - 124 : Aéroports

## ■ Certaines disparités territoriales dans l'occupation des sols

De manière générale, les terres arables et les vergers occupent les surfaces les plus importantes pour l'ensemble des intercommunalités. Ils occupent entre 50%, pour la CC du Pays de Bray et 75 %, pour la CC de l'Oise Picarde, des surfaces des intercommunalités.

Toutefois, on constate certaines disparités territoriales entre les intercommunalités en matière d'occupation du sol.

Ainsi, les zones urbaines et industrielles sont plus importantes dans la CC du Clermontois et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Elles représentent respectivement 12% et 10% de leur territoire. Pour les autres intercommunalités, les zones urbaines et industrielles représentent moins de 6% des superficies.

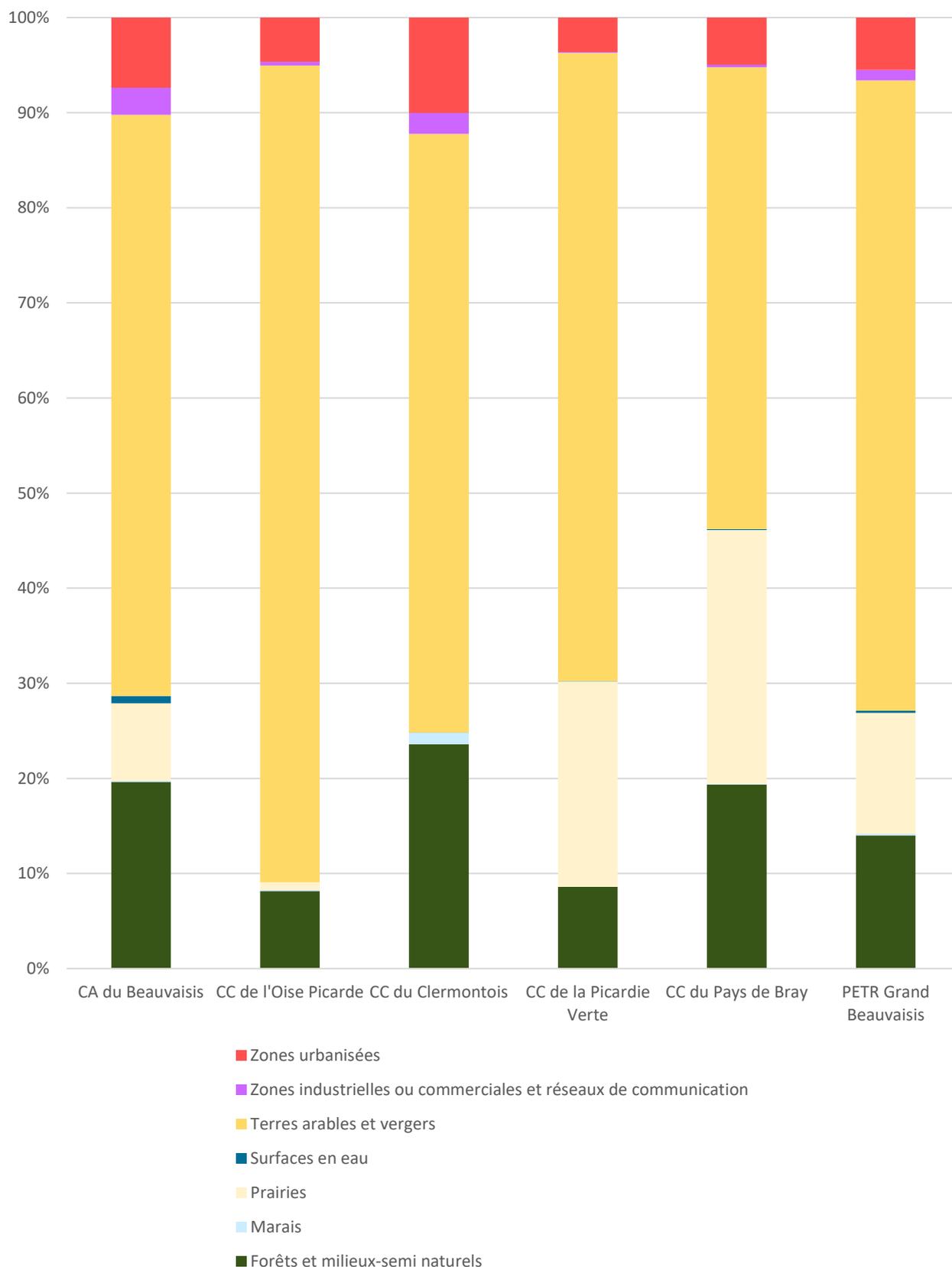
On constate également que les Communautés de Commune de la Picardie Verte et du Pays de Bray se distinguent par des étendues de prairies plus importantes. Elles représentent entre 20 et 30% de leur territoire.

L'ensemble des EPCI affiche une couverture forestière significative, dépassant les 5%. Toutefois, la couverture forestière est plus marquée sur la CA du Beauvaisis, la CC du Clermontois et la CC du Pays de Bray où elles représentent plus de 20% du territoire.

En ce qui concerne les surfaces en eau, elles restent marginales à l'échelle du territoire du PETR. Seules deux intercommunalités, la CA du Beauvaisis et la CC du Clermontois, présentent des étendues d'eau, bien que leur importance demeure faible.

### Répartition de l'occupation des sols selon CLC par intercommunalité en 2018

(Source : IFEN)



■ **Evolution des données IFEN : une augmentation des zones urbanisées principalement au détriment des surfaces en prairies**

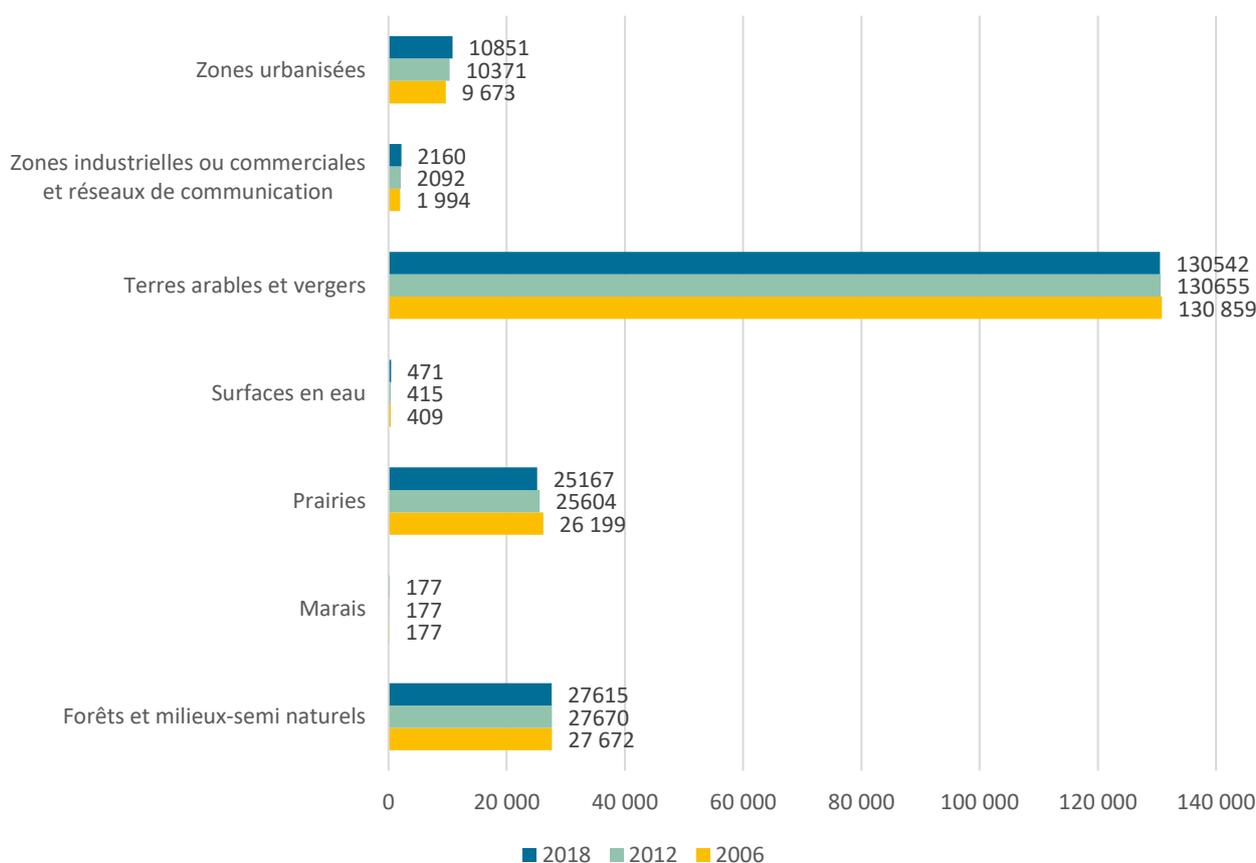
Entre 2006 et 2018, le territoire du PETR Grand Beauvaisis a été le témoin de transformations sensibles dans sa structure géographique.

Durant cette période, une diminution significative des surfaces en prairies a été observée, signalant un changement dans l'utilisation des terres.

Parallèlement, on constate une expansion notable des zones urbanisées ainsi que des zones industrielles ou commerciales sur l'ensemble du territoire.

Ces tendances reflètent des changements importants dans la configuration spatiale du PETR, mettant en évidence les défis liés à l'équilibre entre le développement urbain, l'activité industrielle et la préservation des espaces naturels.

Evolution de l'occupation des sols selon CLC entre 2006, 2012 et 2018 (en hectares)



### 5.1.3 L'occupation des sols à l'échelle régionale : les données OCS2D



La base de données sur l'occupation des sols en deux dimensions (OCS2D) a été réalisée sur le Nord-Pas-de-Calais à partir d'une photo-interprétation assistée par ordinateur d'images orthophotographiques. Des données géographiques de base ont permis d'affiner l'analyse (base IGN BDTOPPO pour l'enveloppe bâtie et les voies de communication ainsi que les données ARCH sur l'occupation des sols des habitats naturels). La force de cette base de données sur l'occupation des sols réside également dans le suivi de la production par les partenaires et la validation des données contrôlées. L'échelle privilégiée dans l'utilisation des données est le 1/5000ème ce qui est particulièrement fiable à l'échelle communale, intercommunale et départementale.

L'OCS2D permet d'analyser l'occupation des sols par le biais de deux nomenclatures :

- Le couvert de sols qui fait référence à la couverture biophysique des sols (cultures, herbes, forêt, espaces artificialisés...);
- L'usage de sols qui renvoie à l'utilisation socio-économique des sols (agriculture, sylviculture, utilisation résidentielle, économique...).

Au regard des pas de temps disponibles pour la donnée OCS2D (2010-2021), il s'agit de la donnée la plus précise et la plus pertinente pour analyser l'évolution de l'artificialisation des sols introduite par la loi Climat et Résilience.

#### ■ Un couvert des sols marqué par les surfaces agricoles

Le couvert du sol se divise en 6 catégories qui se subdivisent en différents niveaux de précision d'analyse de la donnée :

- CS1 : surfaces revêtues ou stabilisées (surfaces imperméables ou perméables, surfaces bâties, routes, etc.) ;
- CS2 : sols nus (sables, limons, pierres, roches, falaises, etc.) ;
- CS3 : surfaces en eau (mer, cours d'eau, plan d'eau, etc.) ;
- CS4 : formations arborescentes (feuillus, conifères, vergers, etc.) ;
- CS5 : formations arbustives et sous-arbrisseaux (fourrés, broussailles, etc.) ;
- CS6 : formations herbacées ou basses (prairies, pelouses, etc.).

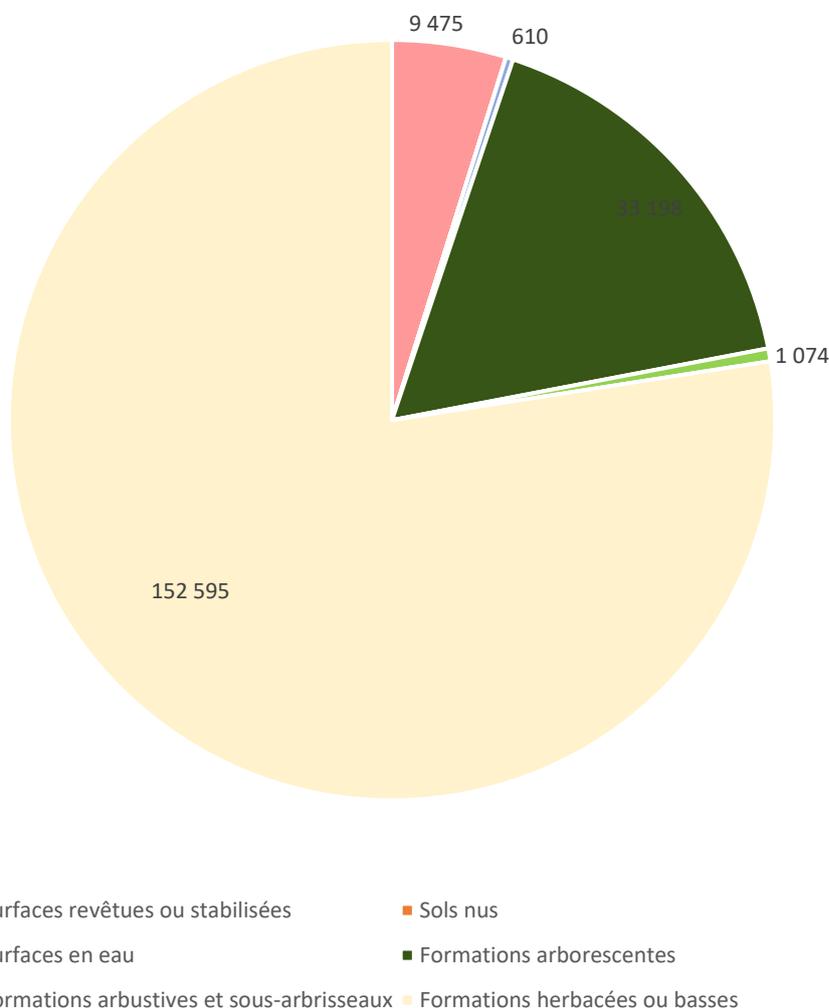
À l'échelle du territoire du PETR, les formations herbacées ou basses occupent une position prédominante, couvrant près de trois quarts de la surface totale, soit plus de 150 000 hectares.

Les formations arborescentes occupent également une part importante du territoire. Ainsi, on observe plus de 33 000 hectares de boisements et de forêts.

Les surfaces revêtues ou stabilisées occupent près de 9 500 hectares du territoire du PETR Grand Beauvaisis, soit près de 5% du territoire.

En contraste, les surfaces en eau, les formations arbustives, les sous-arbrisseaux et les sols nus sont peu présents et représentent moins de 1% du couvert du territoire.

Répartition du couvert du sol en 2021 en hectares  
(Source : OCS2D)



De manière générale, les formations herbacées ou basses occupent les surfaces les plus importantes pour l'ensemble des intercommunalités. Ils occupent entre 70%, pour la CA du Beauvaisis 85 %, pour la CC de l'Oise Picarde, des surfaces des intercommunalités.

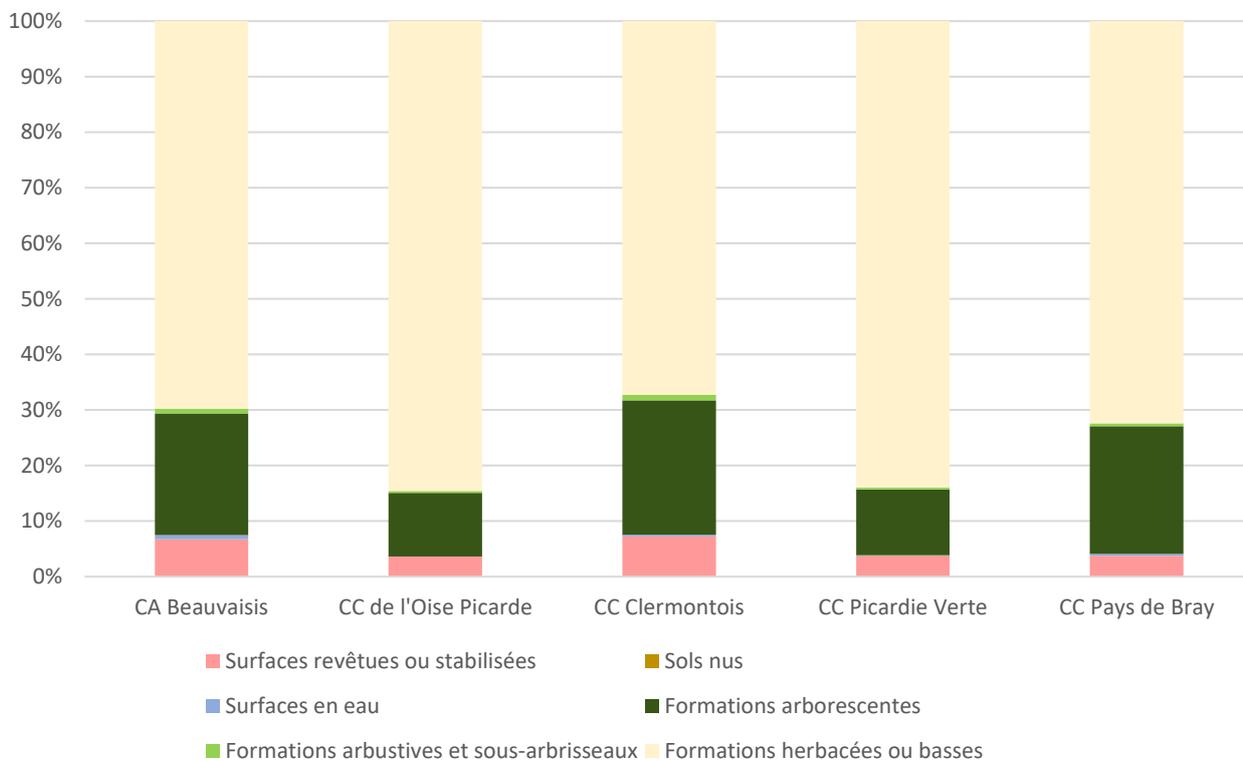
Toutefois, on constate certaines disparités territoriales entre les intercommunalités en matière de couvert du sol.

Ainsi, les surfaces revêtues ou stabilisées sont plus importantes dans la CC du Clermontois et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Elles représentent approximativement 8% de leur territoire. Pour les autres intercommunalités, les zones urbaines et industrielles représentent moins de 5% des superficies.

L'ensemble des EPCI affiche une couverture forestière significative, dépassant généralement les 10%. Toutefois, la couverture forestière est plus marquée sur la CA du Beauvaisis, la CC du Clermontois et la CC du Pays de Bray où elles représentent plus de 20% des intercommunalités.

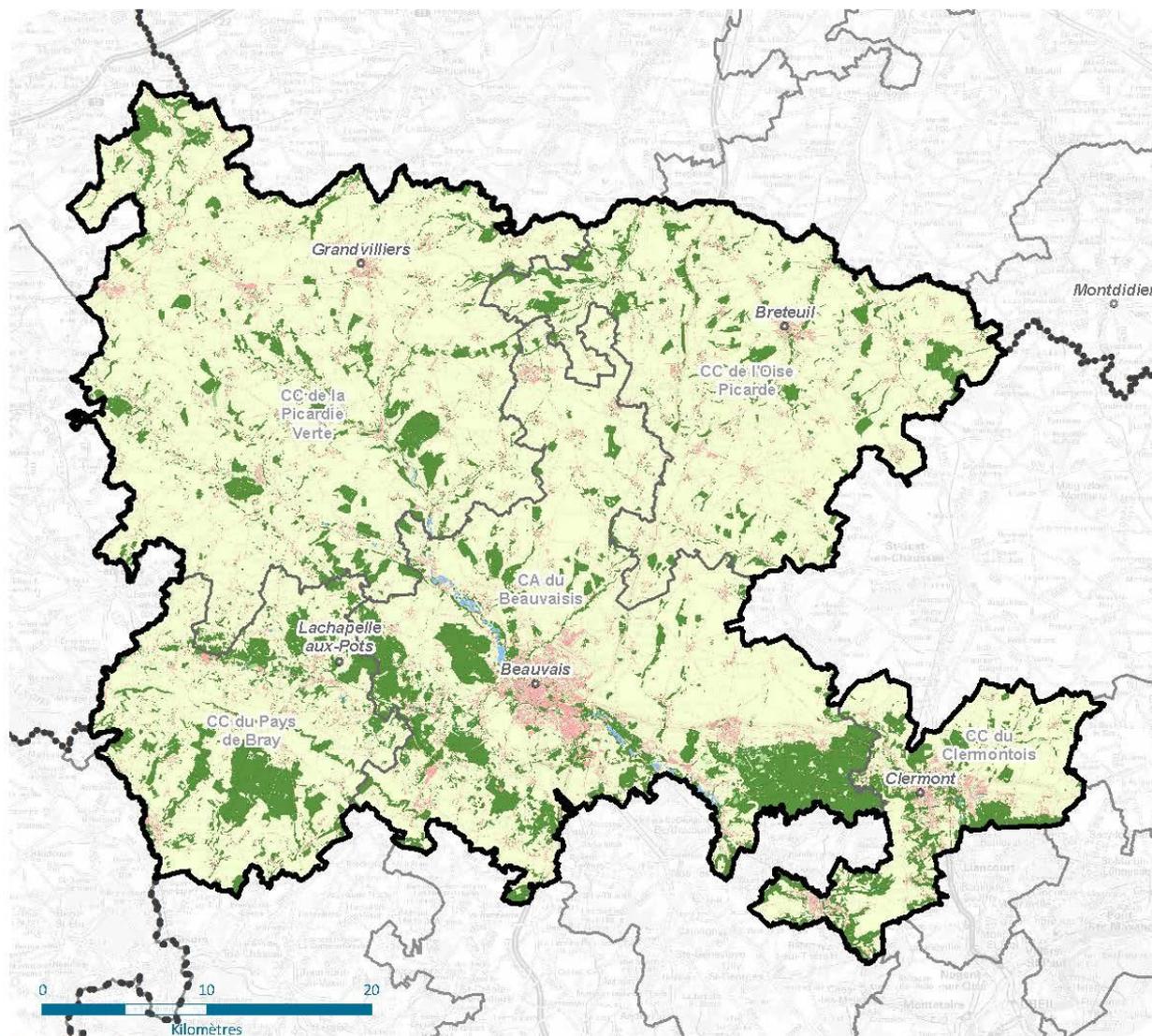
En ce qui concerne les surfaces en eau, elles restent marginales à l'échelle du territoire du PETR.

Répartition du couvert du sol en 2021 en % par intercommunalité  
(Source : OCS2D 2021)



## Occupation du sol en 2021 (OCS2D)

### Couvert du sol



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : Géo2France

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Occupation du sol (couvert du sol) en 2021 :

-  CS1 Surfaces revêtues ou stabilisées
-  CS2 Sols nus
-  CS3 Surfaces en eau
-  CS4 Formations arborescentes
-  CS5 Formations arbustives et sous-arbrisseaux
-  CS6 Formations herbacées ou basses

## ■ Un usage des sols qui reflète l'importance de l'agriculture et de l'importance des réseaux de communication

L'usage du sol se divise en 7 catégories qui se subdivisent en différents niveaux de précision d'analyse de la donnée :

- US1 : production primaire (agriculture, sylviculture, activité d'extraction, aquaculture et pisciculture) ;
- US2 : activités économiques secondaires et tertiaires (zones industrielles et d'activités économiques et zones commerciales) ;
- US3 : services et usages collectifs (services publics de type parkings, cimetières, et emprises de loisirs et services culturels de type camping, aires de jeux, parcs, etc.) ;
- US4 : réseaux de transports, logistiques et infrastructures (réseau ferré, routier, aérien, fluvial, et maritime, etc.) ;
- US5 : habitat (tissu urbain continu, discontinu, ensembles collectifs et habitat isolé.) ;
- US6 : usage temporaire (délaissés, sites en mutation, de type chantiers et friches d'activités, etc.) ;
- US7 : usages indéterminés.

À l'échelle du territoire du PETR, la production primaire occupe une position prédominante, couvrant près de 85% de la surface totale, soit plus de 177 000 hectares. Ces surfaces concernent principalement les activités agricoles ou forestières.

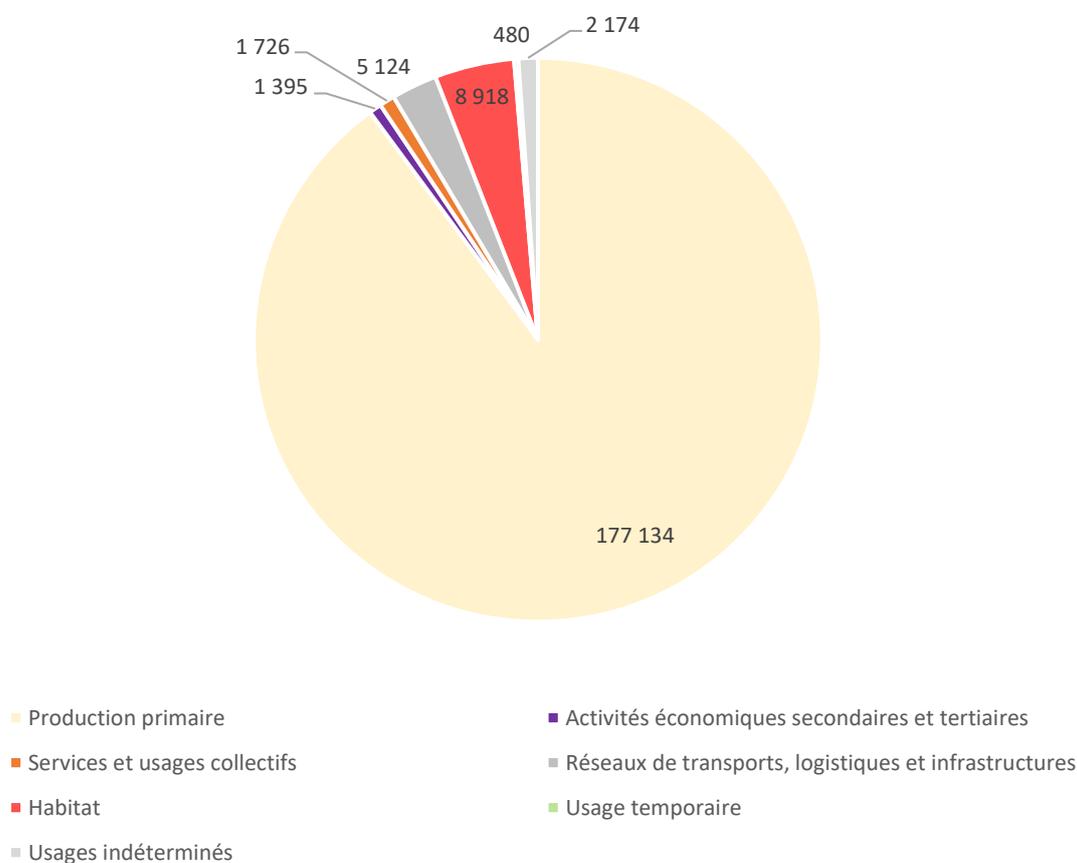
Les surfaces dédiées aux constructions anthropiques représentent en totalité plus de 17 000 hectares réparties comme suit :

- 8 900 hectares pour l'habitat ;
- 5 100 hectares pour les réseaux de transports, logistiques et les infrastructures ;
- 1 700 hectares pour les services et usages collectifs ;
- 1 400 hectares pour les activités économiques secondaires et tertiaires./

Les formations arborescentes occupent également une part importante du territoire. Ainsi, on observe plus de 33 000 hectares de boisements et de forêts.

Les surfaces restantes concernent des usages indéterminés ou temporaires.

Répartition de l'usage des sols par catégories en 2021 en hectares  
(Source : OCS2D 2021)



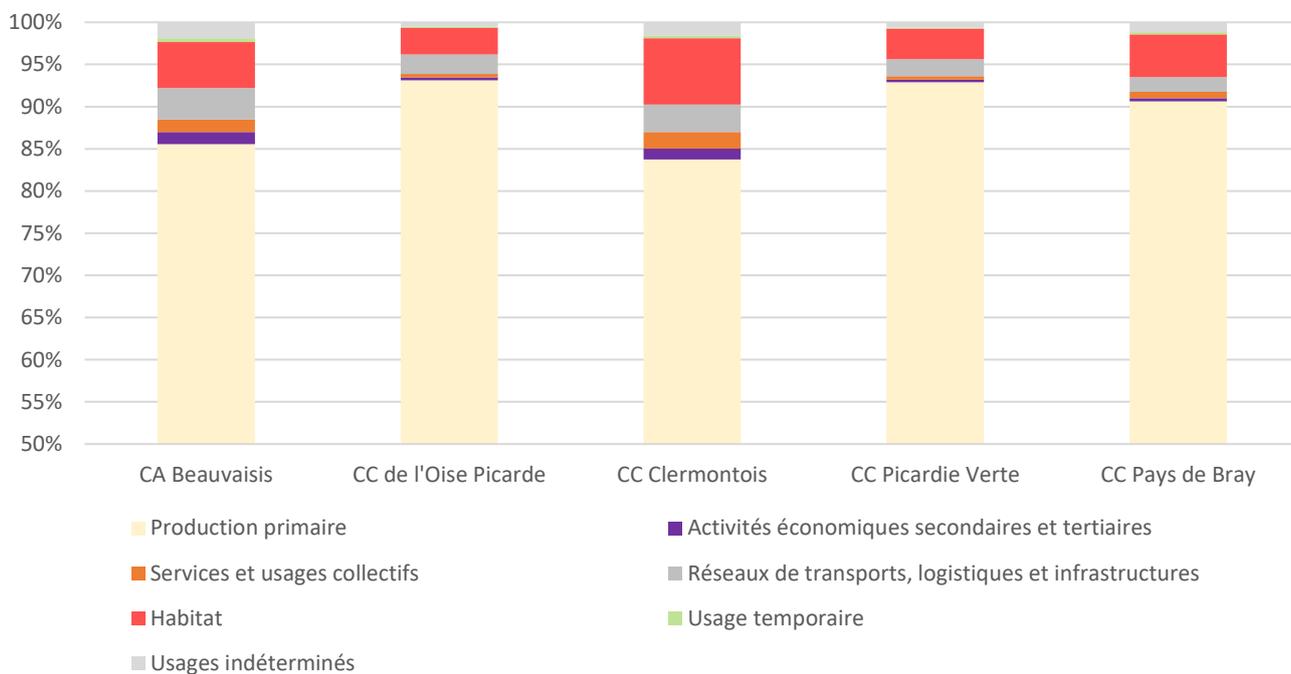
De manière générale, les productions primaires représentent plus de 80% des usages des sols de chaque intercommunalité. On constate, toutefois, des surfaces dédiées aux productions primaires plus importantes pour les Communautés de Communes du Pays de Bray, de l’Oise Picarde et de la Picardie Verte.

Par ailleurs, on observe des particularités territoriales entre les intercommunalités. Les surfaces dédiées à l’habitat sont plus importantes sur la CC du Clermontois, où elles occupent plus de 15% du territoire.

Les activités économiques secondaires et tertiaires sont en proportion plus importantes sur la CA du Beauvaisis et la CC du Clermontois. Néanmoins, ces usages sont également présents sur les CC de l’Oise Picarde et de la Picardie Verte.

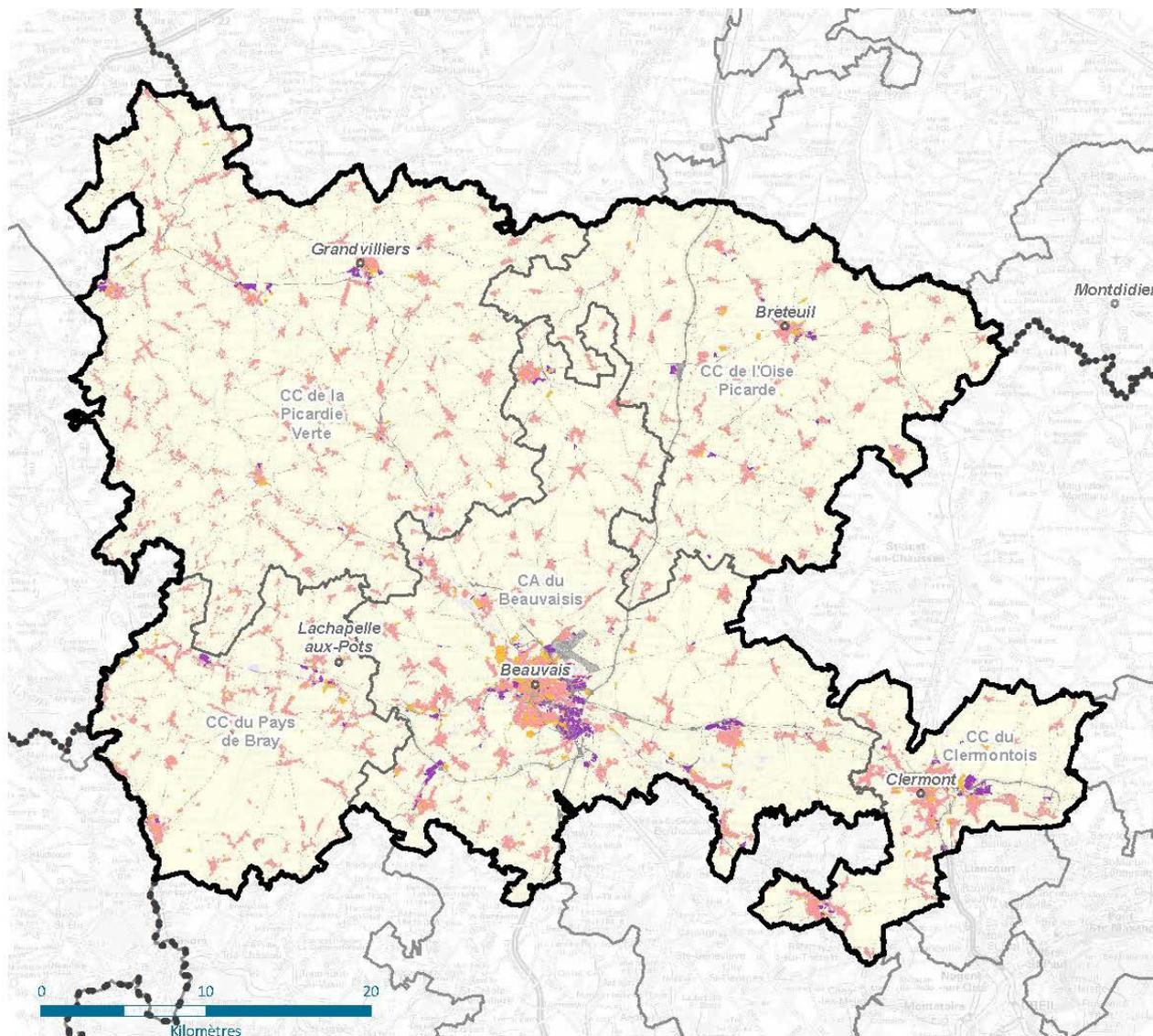
Enfin, on peut également noter que les surfaces dédiées aux réseaux de transports, à la logistique et aux infrastructures sont en proportion plus importantes sur la Communauté d’Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois. Cette caractéristique est expliquée par la présence de l’aéroport de Paris-Beauvais pour la CA du Beauvaisis et par l’importance des infrastructures de mobilité sur ces deux territoires (routes, chemins de fer...).

Répartition de l'usage des sols par catégorie et par intercommunalité en 2021 et en %  
(Source : OCS2D 2021)



## Occupation du sol en 2021 (OCS2D)

### Usage du sol



Sources : IGN - Audited urbanisme 2023  
Sources données : Géo2France

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Occupation du sol (usage du sol) en 2021 :

-  US1 Production primaire
-  US2 Activités économiques secondaires et tertiaires
-  US3 Services et usages collectifs
-  US4 Transports - logistiques et infrastructures
-  US5 Habitats
-  US6 Usages temporaires
-  US7 Usages indéterminés

## 5.2 Une consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en baisse et qui semble suivre la trajectoire du ZAN

### ■ Les chiffres de l'artificialisation des sols

**890,5 hectares consommés**  
entre 2011 et 2021

**0,4% de la surface du territoire consommé** entre 2011 et 2021

**Une consommation divisée par près de 2** entre 2011 et 2021



« L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage » (article 192 de la Loi « Climat et résilience »)



**Les données du portail de l'artificialisation**, issues des Fichiers fonciers, mesurent la consommation d'espaces du territoire.

Les Fichiers fonciers sont une base nationale décrivant le bâti et le non bâti. Sa finesse de mesure, sa mise à jour annuelle et son traitement homogène sur le territoire national lui permettent une utilisation dans de nombreuses thématiques (foncier, occupation des sols, habitat, activité, risques, biodiversité...). La donnée contribue à une mesure annuelle des flux de consommation d'espaces à une maille fine (au moins communale). D'autres indicateurs (période de construction, surface et type de la construction, type de propriétaire...) permettent de qualifier et de déterminer l'objectif et le bénéficiaire de cette consommation.

Les Fichiers fonciers ne permettent cependant pas seuls de mesurer l'artificialisation au sens de la loi Climat et résilience.

Pour mesurer l'artificialisation, ces fichiers fonciers sont croisés à la nomenclature de l'occupation des sols en 13 postes. Pour une fiabilité optimale, il est conseillé de l'utiliser en 2 postes : Naturel, Agricole et Forestier (NAF) d'une part, et urbanisé de l'autre.

**La mesure est présentée en tant que mesure statistique.**

### **Les obligations introduites par la Loi Climat et Résilience**

- L'inventaire des zones d'activités économiques

Comme le précise l'article L.318-8-1 du Code de l'urbanisme, doivent être considérées comme des ZAE, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

- Le rapport triennal de l'artificialisation des sols

Ce rapport doit être réalisé par le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale. Ce rapport est ensuite présenté devant l'organe délibérant.

Le rapport a pour objectif de rendre compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation.

- Mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier (OHF)

Cet observatoire a pour mission d'analyser la conjoncture des marchés foncier et immobilier ainsi que l'offre foncière disponible. Il doit être mis en place au plus tard trois ans après que le PLH a été rendu exécutoire et contribue à éclairer le porteur du PLH sur l'état de réalisation de ce programme et sur son besoin d'adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

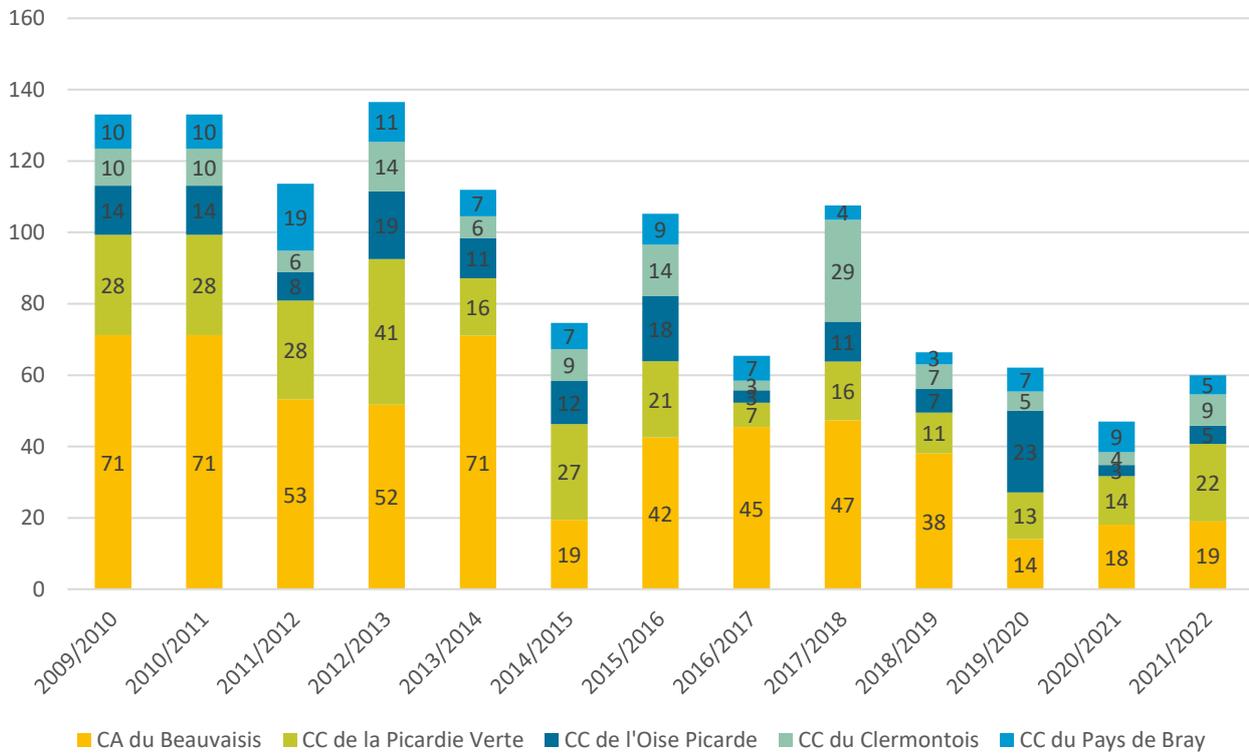
Sur la période 2011-2021, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis s'élève à 890,5 hectares, soit 0,4% du territoire. Toutefois, on constate que la consommation foncière annuelle a fortement régressé entre 2011 et 2021. En effet, elle est passée de près de 130 hectares de consommation en 2011 à 60 hectares en 2021. Ainsi, sur une période de 10 ans, la consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers a été divisée par 2. Cette tendance semble s'ancrer dans les objectifs de réduction de la consommation d'espaces introduits par la Loi Climat et Résilience et qui impose aux territoires de réduire par deux leur consommation d'espaces entre les périodes 2011/2021 et 2021/2031.

En revanche, on constate à l'échelle du PETR, une forte disparité de la consommation d'espaces entre les cinq intercommunalités. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis concentre 45% de l'artificialisation des sols sur la période 2011-2021, toutes destinations confondues. Les autres intercommunalités affichent une consommation plus basse : 22% pour la Communauté de Communes de la Picardie Verte, 13% pour la CC de l'Oise Picarde et 10% pour la CC du Clermontois. La Communauté de Communes du Pays de Bray est celle qui a consommé le moins d'espace agricoles sur la période 2011/2021 :

moins de 10% de la consommation d'espaces à l'échelle du PETR soit 83 hectares. Cette disparité de consommation foncière semble cohérente en vue des fonctions et obligations détenues par la CA du Beauvais

On peut également constater que la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de la CA du Beauvaisis a diminué de manière sensible entre 2011 et 2021.

Evolution de la consommation foncière de 2009 à 2022 par intercommunalité en hectares  
(Source : Portail de l'artificialisation, CEREMA)



### 5.2.1 Une consommation foncière liée à l’habitat en baisse qui permet de répondre aux besoins des ménages existants

#### ■ Une consommation foncière corrélée aux dynamiques démographiques

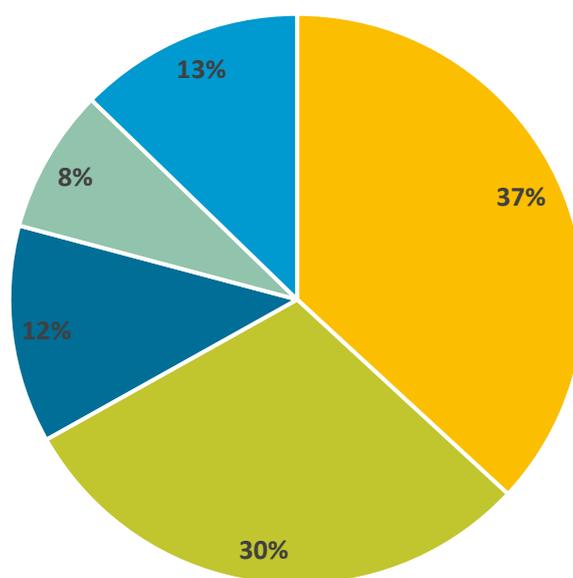
Sur la période 2011-2021, la consommation d’Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis liée au développement de l’habitat s’élève à 457,7 hectares. Il s’agit du poste de consommation le plus important à l’échelle du PETR. En effet, la consommation d’espaces liée à l’habitat représente plus de la moitié de la consommation d’espaces totale à l’échelle du PETR.

On constate également que la consommation foncière annuelle dédiée à l’habitat a fortement régressé entre 2011 et 2021. En effet, elle est passée de près de 68 hectares de consommation en 2011 à 33 hectares en 2021. Ainsi, sur une période de 10 ans, la consommation annuelle d’espaces naturels, agricoles et forestiers liée à l’habitat a été divisée par 2. Cette tendance semble s’ancre dans les objectifs de réduction de la consommation d’espaces introduits par la Loi Climat et Résilience et qui impose aux territoires de réduire par deux leur consommation d’espaces entre les périodes 2011/2021 et 2021/2031.

L'analyse révèle des disparités importantes entre les différentes intercommunalités du territoire. La Communauté d’Agglomération du Beauvaisis est la plus consommatrice d’espaces dédiés à l’habitat (39,7% de la consommation totale dédiée à l’habitat). Elle est suivie par la Communauté de Communes de la Picardie

Verte qui représente près de 30% de la consommation d'espaces dédiés à l'habitat à l'échelle du PETR. Toutefois, il convient de mentionner que la Communauté d'Agglomération du Beauvais concentre un nombre d'habitant bien plus élevé que les autres EPCI. Par conséquent, la part plus importante de la CA du Beauvais dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers liée à l'habitat semble justifiée par sa population plus élevée.

Répartition de la consommation d'ENAF liée à l'habitat en % par intercommunalité entre 2011 et 2021  
(Source : Portail de l'artificialisation, CEREMA)



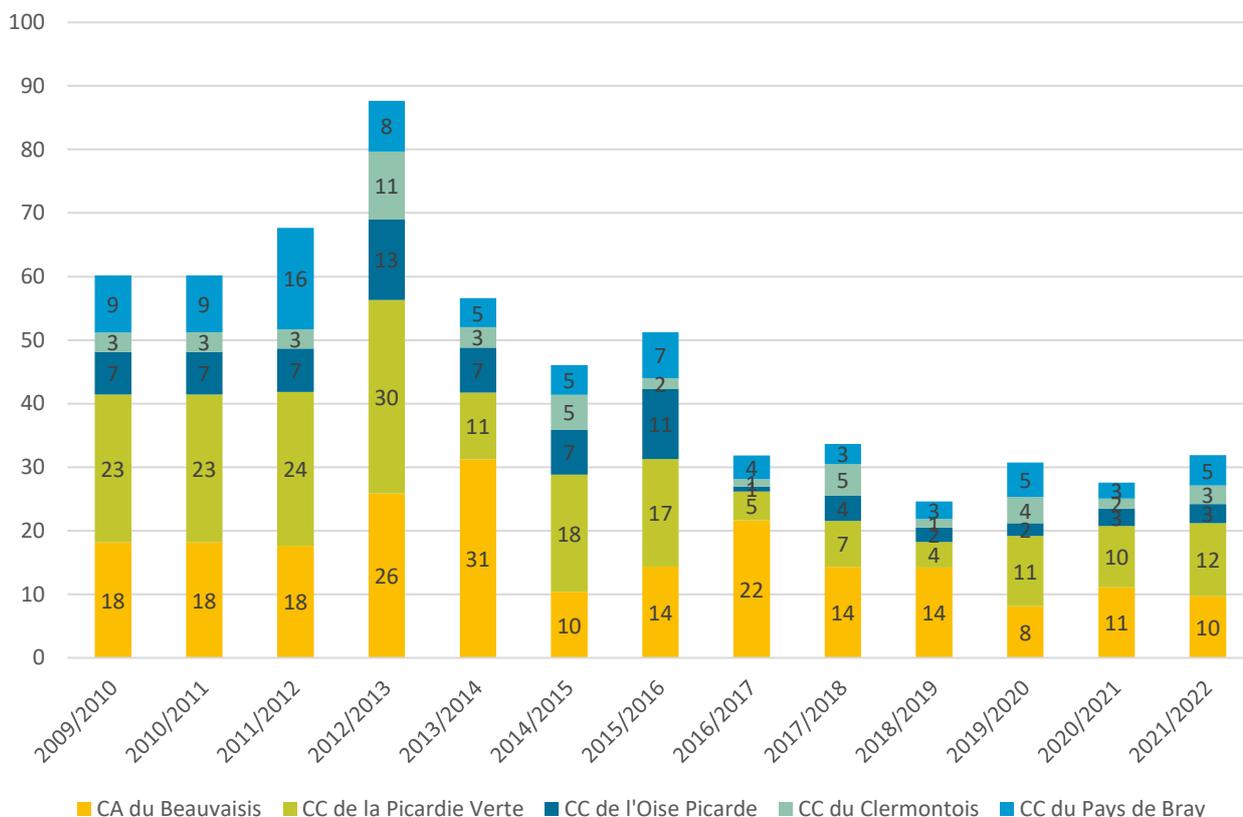
■ CA du Beauvais ■ CC de la Picardie Verte ■ CC de l'Oise Picarde ■ CC du Clermontois ■ CC du Pays de Bray

Il existe une certaine cohérence entre la part de la consommation foncière liée à l'habitat et les dynamiques démographiques. Ainsi, il n'est pas étonnant que la CA de Beauvais, qui concentre près de la moitié de la population du PETR et qui a gagné des habitants depuis le début des années 2000, soit également l'intercommunalité qui a consommé le plus de foncier pour l'habitat.

En revanche, la part de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dédiée à l'habitat de la CC de la Picardie Verte est plus étonnante. En effet, il s'agit de la collectivité qui a gagné le moins d'habitant, et qui connaît même une baisse relative de sa population depuis 2015 et pourtant elle est la deuxième collectivité la plus consommatrice du PETR. Cette situation semble davantage être expliquée par la taille du territoire. Constituant un territoire relativement vaste, la consommation foncière a été diffusée au sein des différents tissus urbanisés des centres-bourgs et villages.

La Communauté de Communes du Clermontois présente un cas particulier : elle a connu une augmentation de sa population tout en ayant la plus faible part de consommation foncière pour l'habitat.

Consommation foncière liée à l'habitat de 2009 à 2022 en hectares  
(Source : Portail de l'artificialisation, CEREMA)



En mettant en regard les évolutions démographiques et la consommation d’espaces naturels, agricoles et naturels dédiée à l’habitat des intercommunalités, on constate que cette dernière a essentiellement permis de répondre au desserrement des ménages et non au maintien et à l’accroissement de la population. En effet, excepté pour la CA du Beauvaisis et la CC du Clermontois, les autres intercommunalités ont perdu des habitants sur la période 2014/2020 malgré une consommation foncière non négligeable.

	Evolution du nombre d'habitants 2014-2020 en %	Evolution du nombre de ménages 2014-2020 en %
<b>CA Beauvaisis</b>	+ 3,7 %	+ 6,0 %
<b>CC de la Picardie Verte</b>	-1,8 %	+ 2,1 %
<b>CC de l’Oise picarde</b>	-2,0 %	+ 2,3 %
<b>CC du Clermontois</b>	+1,1 %	+ 5,3 %
<b>CC du Pays de Bray</b>	-1,3 %	+ 3,5 %

**Tableau 3.** Les évolutions démographiques observées par EPCI entre 2014 et 2020

## ■ Une production de logement consommatrice d'espaces et qui semble aggraver la vacance du territoire

Le PETR Grand Beauvaisis a connu ces dernières années une consommation importante d'espaces naturels, agricoles et forestiers liée à l'habitat.

L'augmentation de l'offre de logements neufs, notamment dans les zones périphériques des communes, a parfois conduit à une surproduction de logements qui ne correspond pas toujours aux besoins réels de la population. Cette situation est particulièrement marquée dans les Communautés de Communes de l'Oise Picarde et de la Picardie verte, où le taux de vacance est plus élevé que la moyenne nationale.

Cependant, il est important de noter que la vacance des logements n'est pas uniquement causée par l'artificialisation des sols et l'offre de nouvelles constructions. D'autres facteurs peuvent également jouer un rôle, tels que :

- La qualité des logements anciens : certains logements anciens peuvent être vétustes ou mal entretenus, ce qui les rend moins attractifs pour les locataires ou les acheteurs.
- Les critères énergétiques : la réglementation thermique en vigueur impose des normes de performance énergétique de plus en plus strictes, ce qui peut rendre certains logements anciens moins attractifs et plus difficiles à louer.
- La disposition et la taille des logements anciens : les logements anciens peuvent parfois se trouver inadaptés aux nouveaux besoins de la population (taille, équipements, dispositions, ...).

Ainsi, il n'est pas possible de conclure que l'augmentation du nombre de logements vacants est uniquement dû à une production de logements en extension urbaine même si elle y contribue.

	Evolution du nombre de logements vacants en % entre 2014 et 2020
<b>CA Beauvaisis</b>	+ 2,6 %
<b>CC de la Picardie Verte</b>	+ 16,4 %
<b>CC de l'Oise picarde</b>	+ 24,6 %
<b>CC du Clermontois</b>	+ 12,1 %
<b>CC du Pays de Bray</b>	+ 12,2 %

**Tableau 4.** Evolutions du nombre de logements vacants entre 2014 et 2020 (Source : INSEE, RP)

## 5.2.2 Une consommation foncière liée à l'activité économique concentrée sur les polarités qui n'a pas permis de maintenir l'emploi

Entre 2011 et 2021, 293 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés, représentant 32% de la consommation foncière totale sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis.

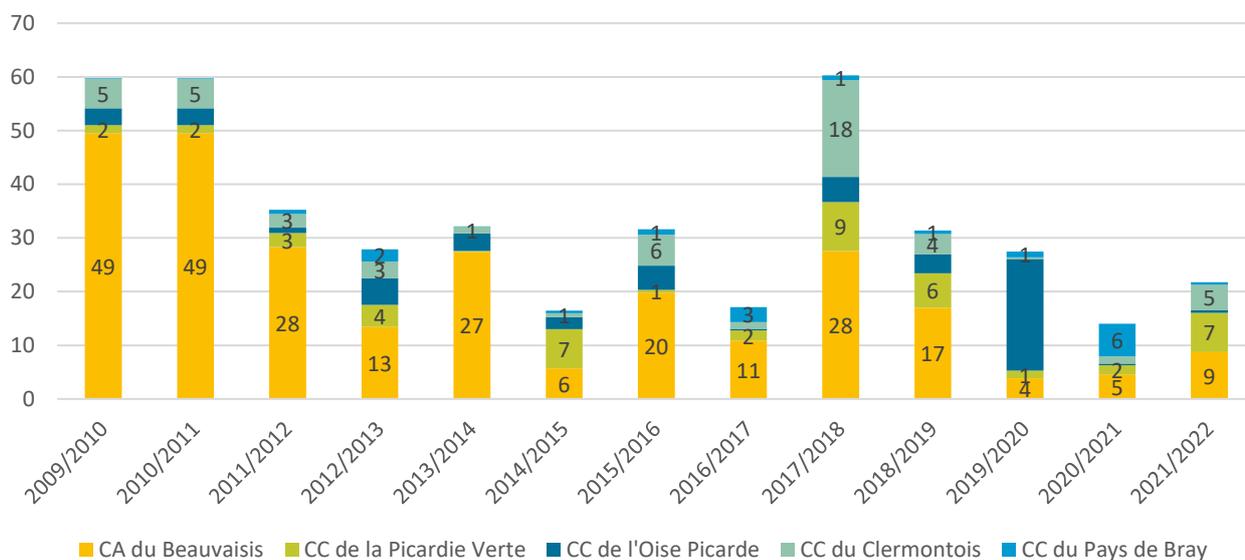
Si une diminution de la consommation d'ENAF est observée sur la période, avec une moyenne annuelle proche de 20 hectares, il est important de noter des variations significatives d'une année à l'autre. Un pic de

consommation a été enregistré en 2017/2018, atteignant 60 hectares. Ce dernier est principalement lié à la viabilisation ou à l'extension de zones d'activités à Beauvais (Champs Dolent, P.A.E du Haut Villé) et dans le Clermontois (plateforme Weldom).

En 2019, la communauté de communes de l'Oise picarde a également connu une consommation importante de 28 hectares due à la viabilisation ou à l'extension de ces zones d'activités (Breteuil, Belle-Assise à Oisel-Maison).

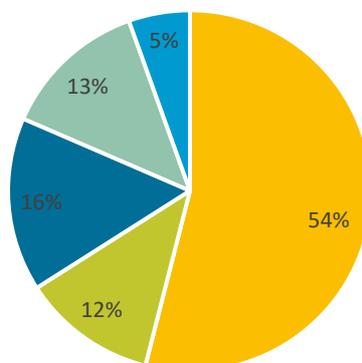
### Consommation foncière liée aux activités économiques de 2009 à 2022 en hectares

(Source : Portail de l'artificialisation, CEREMA)



La communauté d'agglomération du Beauvaisis concentre plus de 50% de la consommation d'ENAF sur la période, soulignant la pression foncière importante liée à son dynamisme économique et démographique. Le Clermontois arrive en deuxième position avec 13% de la consommation totale, illustrant également son développement économique, notamment autour de la plateforme Weldom. Il est important de noter une consommation foncière non négligeable en milieu rural et dans les polarités, souvent dans la continuité des activités économiques et artisanales déjà en place.

Répartition de la consommation d'ENAF liée aux activités économiques en % par intercommunalité entre 2011 et 2021  
(Source : Portail de l'artificialisation, CEREMA)



■ CA du Beauvaisis ■ CC de la Picardie Verte ■ CC de l'Oise Picarde ■ CC du Clermontois ■ CC du Pays de Bray

La consommation d'ENAF sur le territoire du PETR n'a pas permis de maintenir le nombre d'emplois sur le territoire. En effet, toutes les intercommunalités ont vu leur nombre d'emplois diminuer, à l'exception du Clermontois où il s'est stabilisé. La communauté de communes du Pays de Bray a connu la plus forte baisse d'emplois, avec une diminution de près de 10%.

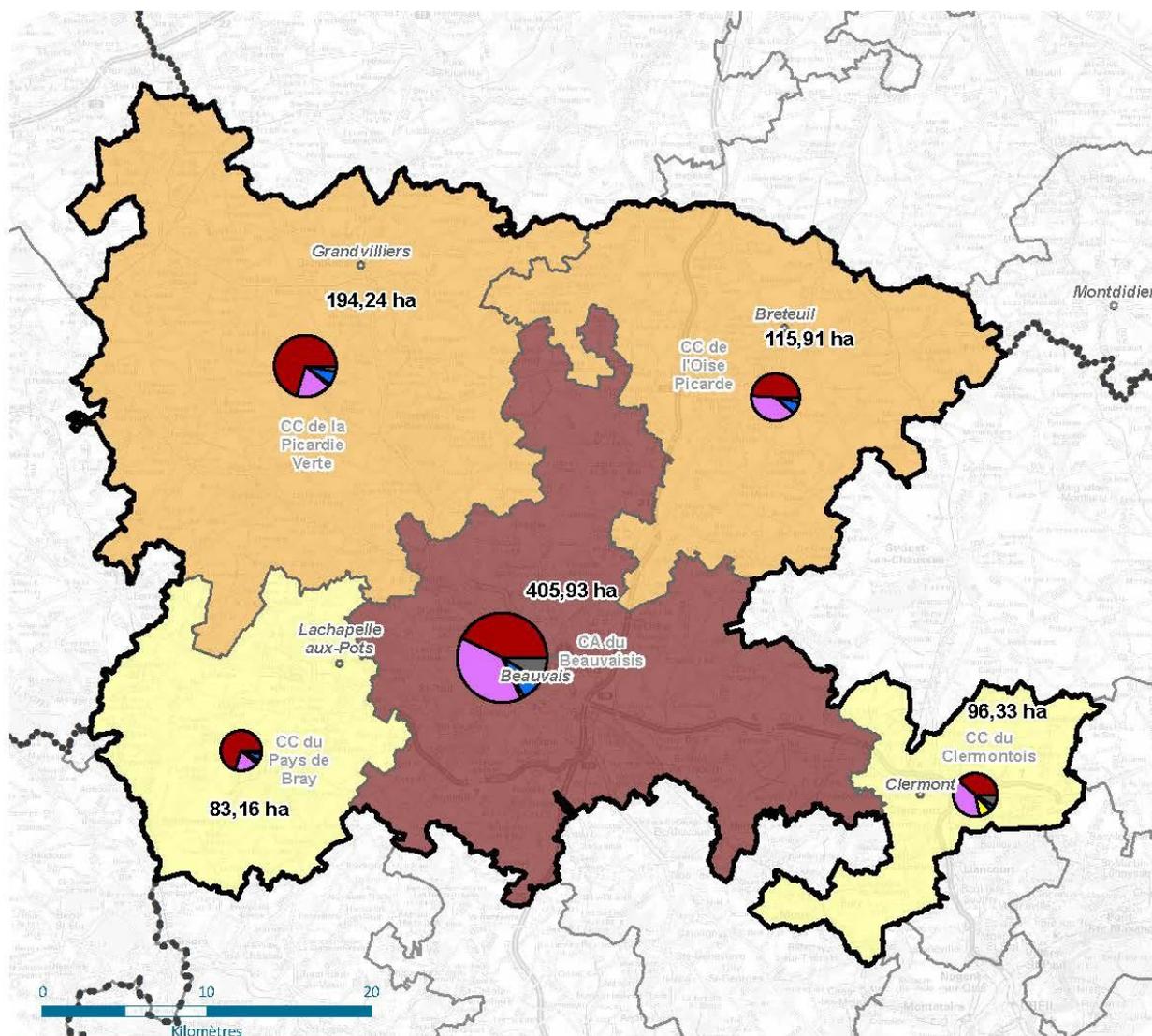
La diminution du nombre d'emplois sur le territoire du PETR peut s'expliquer par plusieurs facteurs, dont la conjoncture économique nationale et internationale, la transformation des modes de production et de consommation et la concurrence des pôles d'emplois voisins.

Ainsi, la consommation d'ENAF pour les activités économiques a potentiellement permis de limiter la fuite des actifs du territoire vers les pôles d'emplois voisins. En effet, la création de zones d'activités économiques a pu inciter certaines entreprises à s'implanter sur le territoire et à maintenir des emplois localement. La perte d'emplois aurait pu être d'autant plus importante sur le territoire du PETR sans la consommation d'ENAF pour les activités économiques.

	Evolution du nombre d'emplois dans la zone en % entre 2014-2020
<b>CA Beauvaisis</b>	- 2 %
<b>CC Clermontois</b>	- 0,1 %
<b>CC Picardie Verte</b>	- 3,2 %
<b>CC Oise Picarde</b>	- 5,2 %
<b>CC Pays de Bray</b>	- 9,9 %

**Tableau 5.** L'évolution du nombre d'emplois dans la zone entre 2014 et 2020 par intercommunalité en %  
(Source : INSEE, RP)

### Consommation d'espace entre 2011 et 2021 et répartition



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : CEREMA Observatoire de l'artificialisation

- Périimètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

**Consommation d'espace entre 2011 et 2021 :**

- Moins de 100 ha
- Entre 100 et 250 ha
- Plus de 250 ha

**Répartition :**

- 210
- Habitat
- Activité
- Mixte
- Inconnu
- Route
- Ferroviaire

### 5.2.3 La production de logement



Les statistiques de construction de logements sont élaborées à partir des données Sitadel2, base de données qui rassemble des informations contenues dans les formulaires de permis de construire. Les séries retracent le nombre de logements et leur surface pour les différents types de logement (individuel pur, groupé, collectif, en résidence) et leur statut (permis autorisés et les permis mis en chantier).

L'essentiel des données de cette base, alimentée par les collectivités territoriales et les directions départementales du territoire, est diffusé chaque mois en même temps que les statistiques sur la construction neuve (logements et locaux). Sont mises à disposition les autorisations d'urbanisme délivrées depuis 2013, qu'il s'agisse de permis de construire (PC) et de déclarations préalables (DP) créant au moins un logement, de permis de construire et de déclarations préalables de création ou d'extension de locaux non résidentiels, de permis d'aménager (PA) ou encore de permis de démolir (PD).



Une construction est considérée comme commencée (ou mise en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées. Les données sont présentées en date réelle.

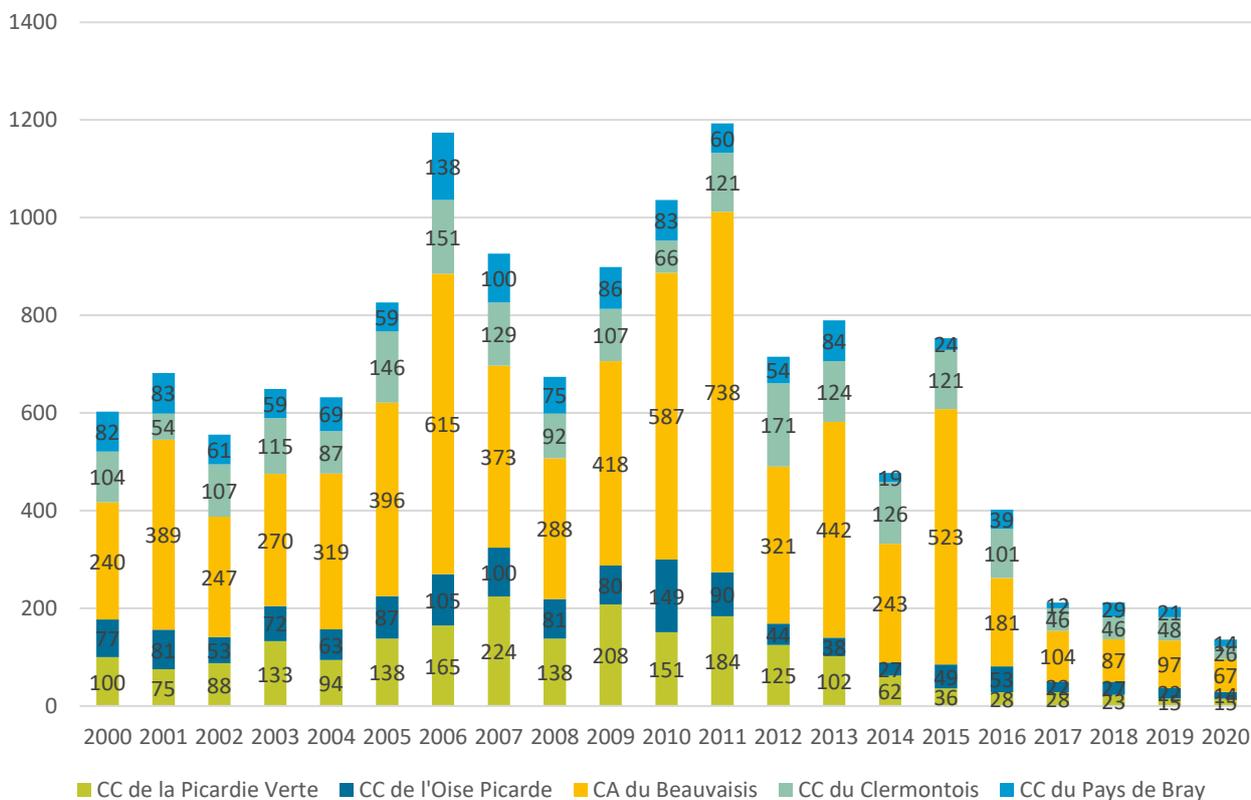
Le nombre de logements commencés sur le territoire du PETR a connu une évolution en dents de scie au cours des deux dernières décennies. Entre 2000 et 2006, on observe une augmentation importante du nombre de logements commencés, signe d'un dynamisme démographique et économique certain. Cette tendance s'est ensuite inversée brutalement à partir de 2007, suite à la crise financière mondiale. La chute du nombre de logements commencés a été particulièrement marquée en 2008 et 2009, illustrant l'impact de la crise sur le marché immobilier local.

Après la crise, une légère reprise s'est amorcée entre 2010 et 2011, avec une augmentation du nombre de constructions. Cependant, cette embellie a été de courte durée. Depuis 2011, la tendance est à la baisse continue, avec un nombre de logements commencés en constante diminution sur l'ensemble des intercommunalités du PETR. Cette situation reflète plusieurs facteurs, dont la stagnation du marché immobilier, les difficultés d'accès au crédit et les nouvelles réglementations en matière de construction.

En analysant la répartition des constructions par intercommunalité, on remarque que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis concentre la grande majorité des logements commencés sur la période 2011-2020. En effet, plus de la moitié des constructions ont été réalisées sur ce territoire, confirmant son rôle de pôle économique et attractif au sein du PETR.

### Répartition et évolution du nombre de logements commencés par intercommunalités entre 2010 et 2020

(Source : SOeS, Sit@del)



## 5.3 Réhabiliter les friches, quelles opportunités de renouvellement urbain ou de renaturation ?



Au sens de l'article L.111-26 du Code de l'Urbanisme, on entend par friche « tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables ».

Dans un contexte de raréfaction du foncier et d'urgence environnementale, les friches urbaines et économiques constituent un gisement précieux pour le renouvellement urbain. Ces terrains délaissés, souvent en friche depuis des années, offrent de multiples opportunités pour redynamiser les territoires et répondre aux besoins des populations locales.

La reconversion des friches en espaces économiques attractifs peut générer de nombreux emplois et contribuer à la diversification des activités locales. Logements, bureaux, commerces, artisanat, industries innovantes : les possibilités sont multiples et doivent être adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Le renouvellement urbain des friches offre également l'opportunité de mettre en œuvre des solutions durables et innovantes : dépollution des sols, construction de bâtiments éco-responsables, mise en place d'aménagements paysagers et de mobilités douces, création d'espaces verts et de biodiversité...

Enfin, les friches peuvent également être transformées en lieux de vie et d'échanges, favorisant la mixité sociale et le bien-être des habitants. Des projets d'équipements publics, d'espaces culturels et sportifs, de jardins partagés ou encore d'agriculture urbaine peuvent contribuer à la création d'une ville plus inclusive et plus conviviale.

L'inventaire des friches constitue la première étape du travail de reconversion, et permet d'avoir une vision stratégique du territoire, pour prioriser et échelonner dans le temps les différentes opérations nécessaires. Actuellement, plusieurs méthodes sont testées pour repérer et qualifier les sites et espaces abandonnés.



Le site d'inventaire national des friches du Cerema, contient à ce jour plus de **8300 friches sur l'ensemble de la France**, issues d'observatoires locaux, des appels à projets « fonds friche », d'un retraitement des bases Basias-Basol et de remontées par des utilisateurs.

Ainsi, il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif. Les sites recensés proviennent avant tout d'une déclaration d'un propriétaire ou de l'exploitant. Ainsi, de nombreuses friches en état d'abandon ou des fonciers bâtis vacants peuvent ne pas être répertoriés. Par ailleurs, les données peuvent ne pas tenir compte d'éventuels projets de requalification en cours ou à venir.

A l'instar des données du CEREMA, l'outil Cartofriche permet un repérage des friches sur le territoire. Toutefois, cette base de données est réalisée à partir de remontée d'informations des territoires ou porteurs de projet et n'est donc pas exhaustive. C'est pourquoi, il peut être intéressant d'utiliser les données OCS2D en particulier, les terrains repérés comme à usage temporaire ou vacant pour identifier les potentielles friches du territoire.

### 5.3.1 Des sites en friche inégalement répartis et qui concernent principalement des biens vacants

Il est important de noter que les données disponibles sur les friches ne sont pas exhaustives et pas forcément mises à jour. En effet, de nombreux sites peuvent ne pas être répertoriés (vacance de courte durée, terrains viabilisés mais non bâtis, bien sans maître...).

Plus de la moitié des sites en friche issus de la base de données, du territoire du PETR appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (55 sites). La majorité des autres sites se situent sur la Communauté de Communes Picardie Verte (22) et la Communauté de Communes du Clermontois (12).

	Sites avec projet	Sites sans projet	Friches potentielles	TOTAL
<b>CA Beauvaisis</b>	11	9	50	<b>55</b>
<b>CC Clermontois</b>	3	0	9	<b>12</b>
<b>CC Picardie Verte</b>	1	0	21	<b>22</b>
<b>CC Oise Picarde</b>	1	0	5	<b>6</b>
<b>CC Pays de Bray</b>	2	0	6	<b>8</b>
<b>Total</b>	18	9	91	<b>103</b>

**Tableau 6.** Nombre de sites identifiés sur Cartofriche par EPCI

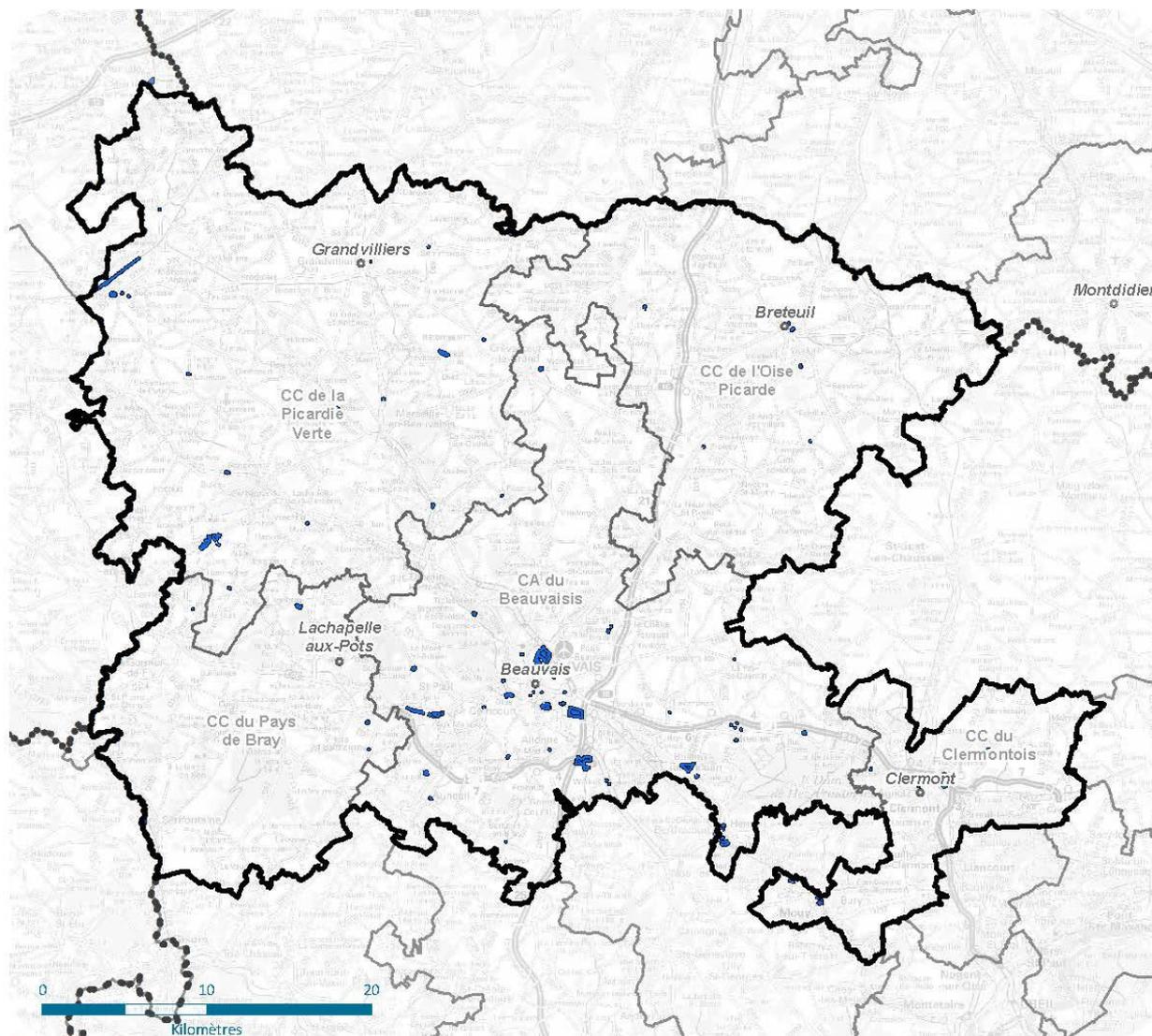
Sur le territoire du PETR Grand Beauvais, la grande majorité des friches correspondent à des espaces urbains vacants. Ces sites offrent un potentiel important pour le renouvellement urbain et la création de nouveaux espaces de vie.

Les friches économiques, c'est-à-dire les anciennes zones d'activité industrielle ou commerciale, se concentrent principalement autour de Beauvais. Cette concentration s'explique par le passé industriel de la ville et par la mutation économique qu'elle a connu ces dernières années.

Par ailleurs, on constate qu'une part importante des friches correspond à des espaces d'exploitation du sol et du sous-sol, tels que les anciennes carrières. Ces sites peuvent présenter des risques spécifiques et nécessitent des traitements adaptés avant de pouvoir être reconvertis. Elles sont particulièrement importantes sur la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Le territoire du PETR dispose d'un important gisement de friches, dont la reconversion offre de multiples opportunités pour le développement économique, la création d'espaces de vie et la transition écologique. La réalisation d'un inventaire exhaustif et précis de ces friches est une étape essentielle. Il est nécessaire de connaître la taille, la nature, l'ancienne activité présente et l'insertion dans la zone urbaine de chacun des sites avant de considérer les sites comme des friches potentielle. Cet inventaire est important afin de mettre en place une stratégie de renouvellement urbain ambitieuse et adaptée aux besoins du territoire.

### Sites référencés dans Cartofriches

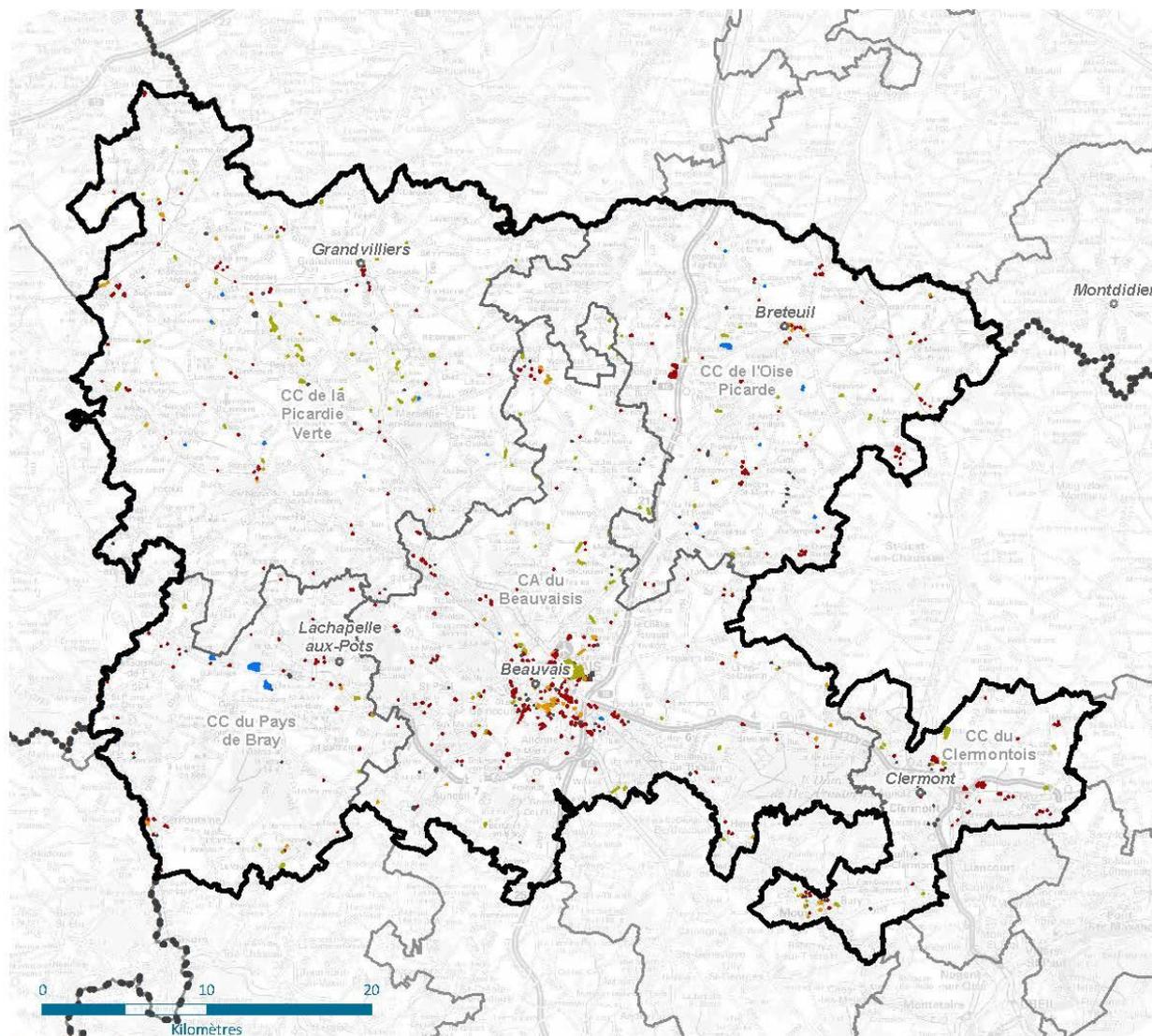


Sources : IGN - Auditedé urbanisme 2023  
Sources données : CEREMA

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Site référencé dans Cartofriches

## Occupation du sol en 2021 (OCS2D)

### Usages temporaires ou délaissés en 2021



Sources : IGN - Auditedé urbanisme 2023  
Sources données : Géo2France

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### US6.1 Zones en mutation

-  US6.1.1 Chantiers
-  US6.1.2 Extraction de matériaux en mutation

#### US6.2 Zones délaissées

-  US6.2.1 Friches économiques
-  US6.2.2 Vacants urbains
-  US6.2.3 Espaces agricoles non exploités

## 5.4 Synthèse

### Forces

Une richesse environnementale avec des surfaces agricoles, naturelles et forestières qui couvrent près de 93,4% du territoire en 2018 selon CORINE Land Cover.

Un territoire majoritairement concerné par des surfaces agricoles (usages tournés vers la production primaire).

Une part importante des formations arborescentes au Sud du territoire.

### Faiblesses

Une diminution de la part des surfaces agricoles, naturelles et forestières au profit des zones urbanisées.

Une disparité entre le sud-est et la frange ouest du territoire.

Une sous-représentation des zones humides, cours d'eau et surfaces en eau.

### Opportunités

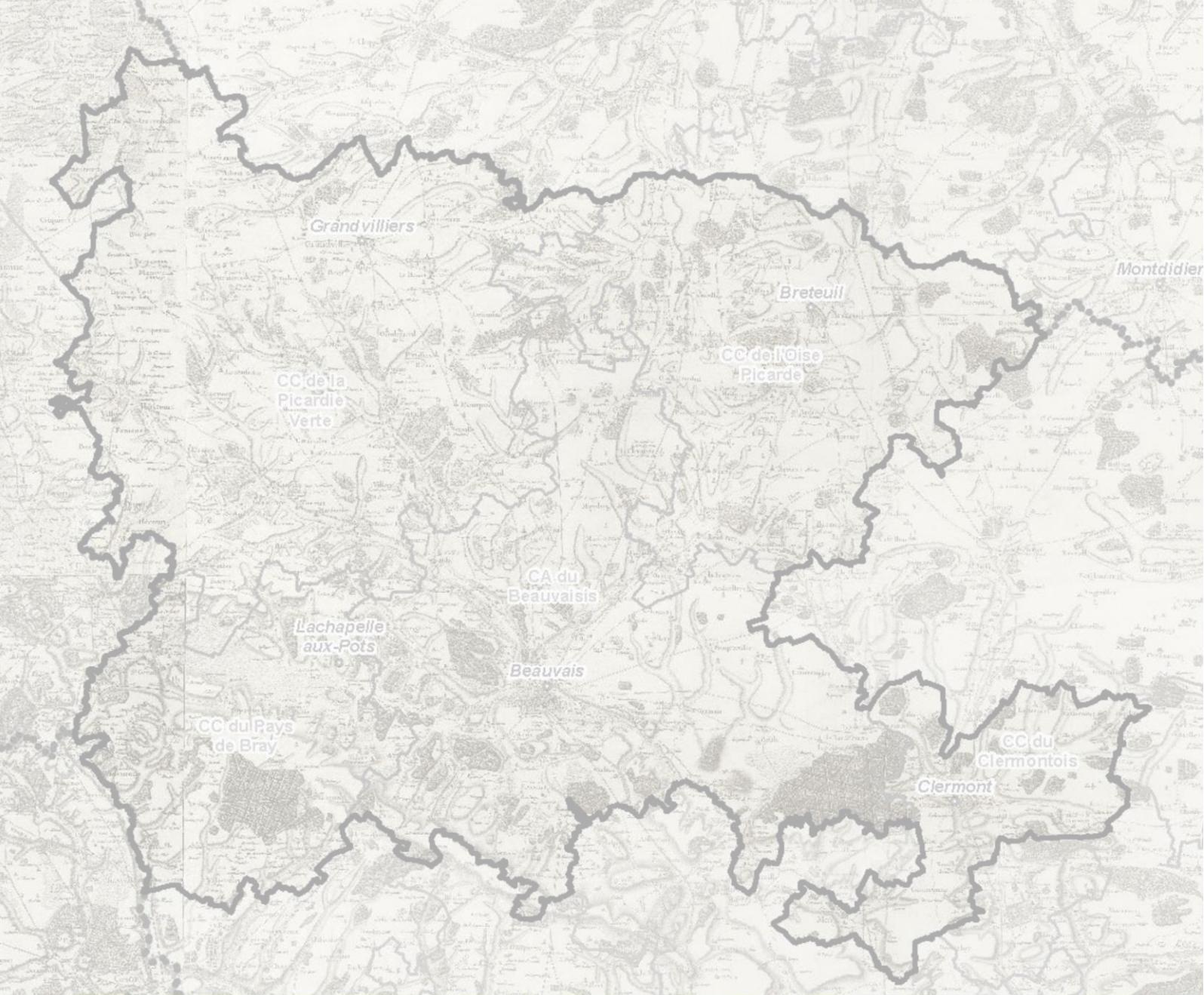
Des espaces naturels, agricoles et forestiers qui peuvent être supports d'activités économiques et de loisirs plus durables.

### Menaces

Une pression anthropique (habitat, activités, économiques et logistiques) qui peut peser sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

## Enjeux

- La protection et la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers existants (corridors écologiques).
- La valorisation du potentiel naturel et forestier support d'activités économiques durables.
- Un équilibre à atteindre entre le développement urbain (habitat et économie) et les espaces naturels, agricoles et forestiers.



# EQUIPEMENTS COMMERCES SERVICES

## 6.1 Un territoire multipolarisé et des polarités complémentaires

### 6.1.1 Un territoire tirailé entre plusieurs bassins de vie

Un territoire concerné par **15 bassins de vie**

**6 bassins de vie** qui polarisent particulièrement le territoire : **Beauvais, Clermont, Breteuil, Crèvecœur-le-Grand, Bresles et Grandvilliers.**



Selon l'INSEE, le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants »

Le fonctionnement général du territoire peut être analysé à partir des bassins de vie de l'INSEE. Le zonage des bassins de vie est construit autour des pôles intermédiaires et supérieurs. La méthode consiste à déterminer les zones d'influence de ces pôles en regardant où les habitants peuvent accéder au plus proche (en temps de trajet) aux équipements de proximité et intermédiaires.

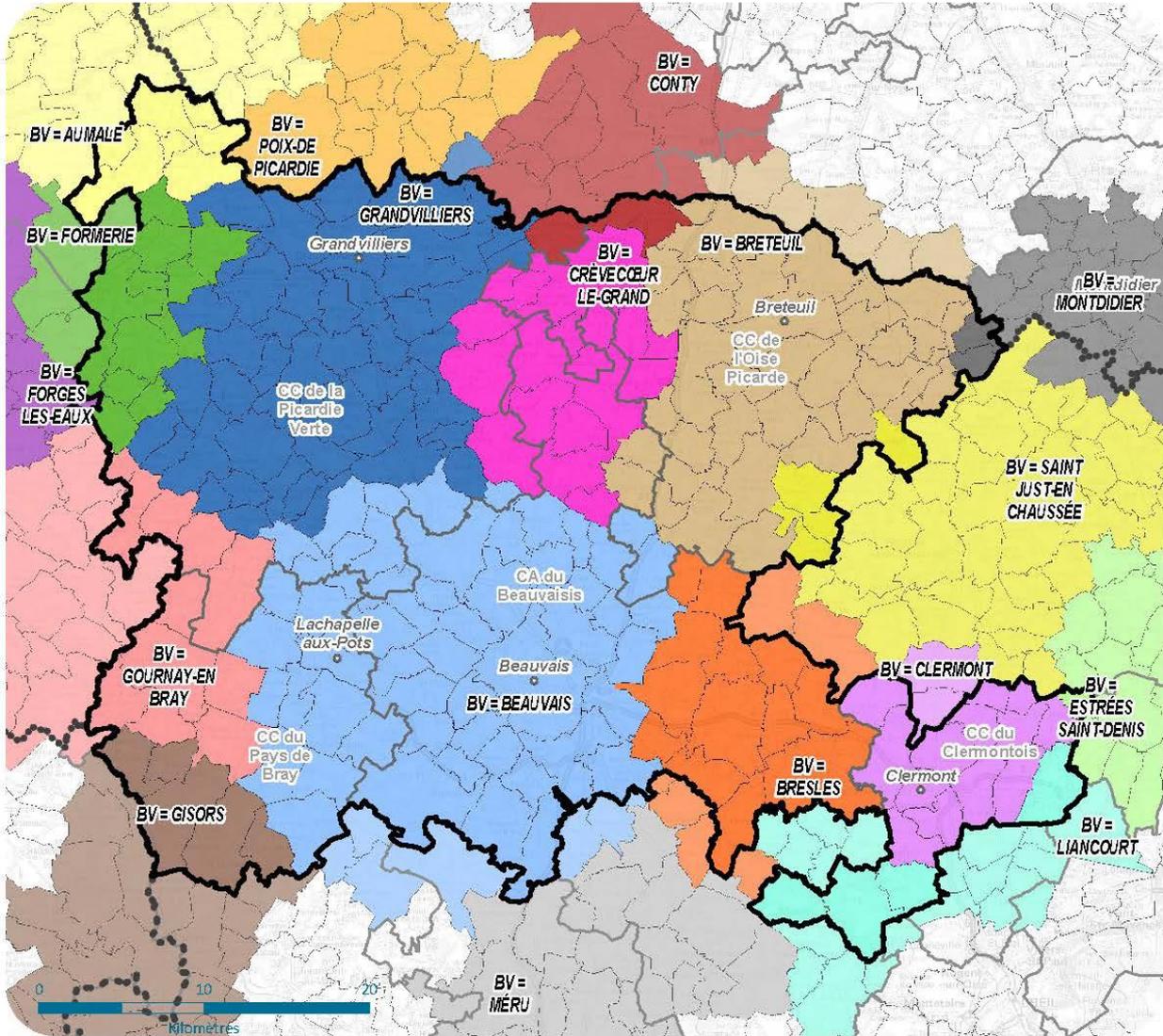
L'étude des bassins de vie est définie à une échelle plus fine que celle des aires d'attraction. En effet, l'échelle des aires d'attraction englobent plusieurs bassins de vie. Ainsi, l'analyse des bassins de vie ne remet pas en cause celle des aires d'attraction. Pour rappel, à l'échelle du PETR, l'aire d'attraction la plus importante sur le territoire est celle exercée par la commune de Beauvais.

Appliquée au PETR et à son environnement immédiat, cette méthode permet de constater que le territoire du Grand Beauvaisis se localise à la croisée de plusieurs bassins de vie. Une grande majorité du territoire est influencée par le bassin de vie du Beauvaisis. Les bassins de vie de Grandvilliers et de Breteuil sont également importants sur le territoire. D'autres bassins de vie sont également à prendre en compte, mais ils ont un rayonnement moins important : Formerie, Bresles, Clermont et Crèvecœur-le-Grand.

Ces bassins de vie font sens avec l'analyse de la BPE et de l'identification des pôles supérieurs et intermédiaires. En effet, ces sept communes sont celles identifiées comme polarité de gamme intermédiaire ou supérieure par la BPE (voir ci-dessus). De plus, certaines communes du territoire sont sous l'influence de bassins de vie situés en dehors du PETR Grand Beauvaisis. Ces bassins de vie externes sont les suivants : Aumale, Estrées-Saint-Denis, Gournay en Bray, Gisors, Liancourt, Saint-Just-en-Chaussée, Conty et Montdidier.

On peut ainsi observer que le PETR du Grand Beauvaisis est un territoire multipolaire à la croisée de plusieurs bassins de vie.

### Les bassins de vie au 1er Janvier 2022



Sources : IGN - Audited urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites communales
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

**Bassins de vie à proximité du PETR au 1er Janvier 2022 :**

- |  |                     |  |                        |
|--|---------------------|--|------------------------|
|  | Aumale              |  | Forges-les-Eaux        |
|  | Beauvais            |  | Formerie               |
|  | Bresles             |  | Gisors                 |
|  | Breteuil            |  | Gournay-en-Bray        |
|  | Clermont            |  | Grandvilliers          |
|  | Conty               |  | Liancourt              |
|  | Crèvecœur-le-Grand  |  | Montdidier             |
|  | Estrées-Saint-Denis |  | Méru                   |
|  |                     |  | Poix-de-Picardie       |
|  |                     |  | Saint-Just-en-Chaussée |

## 6.1.2 Un territoire qui s'inscrit dans le maillage territorial régional

L'ossature régionale du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), résulte du croisement de deux niveaux d'analyse :

- Une analyse fonctionnelle à l'échelle des pôles urbains (pôles urbains du zonage en aire urbaine 2010 de l'INSEE), permettant de définir les pôles ayant un rôle majeur dans le développement régional au regard de 4 fonctions (« Hub », « Tête de réseau », « Pôle de services supérieurs » et « Porte d'entrée régionale »). Les 4 fonctions sont approchées autour d'indicateurs synthétisés dans un score global permettant de normaliser chacune des dimensions retenues. Deux notions complémentaires pour identifier des pôles structurants ont été retenues dans l'analyse : un effet de concentration de la fonction avec des indicateurs de niveau et un effet de spécialisation ou de diffusion du pôle avec des indicateurs de densité ;
- Une analyse communale permettant de repérer les communes structurantes au regard des équipements présents nécessaires à la population, calculée à partir de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE.

Selon les données issues du SRADDET Hauts-de-France, le PETR Grand Beauvaisis dispose de :

- 1 pôle d'envergure régional : Beauvais ;
- 8 pôles intermédiaires, répartis sur l'ensemble des intercommunalités exceptée la CC du Pays De Bray qui n'en dispose pas.

On peut constater que le territoire du PETR est bordé par de nombreuses polarités. Ainsi, 3 polarités d'envergure régionale sont situées dans un rayon de 30 km à 50 km du territoire : Compiègne, Creil et Senlis. Il faut également noter que certaines communes de la frange nord du PETR sont situées à moins de 30 km du pôle régional secondaire d'Amiens.

Ainsi, le PETR Grand Beauvaisis constitue un territoire de transition entre l'agglomération amiénoise et les polarités péri-urbaines en bordure de l'Île-de-France. Le maintien et le développement des polarités secondaires et de proximité sont essentiels pour la planification urbaine et la structuration du territoire. En rapprochant les éléments essentiels de la vie quotidienne, tels que les écoles, les centres de santé, les espaces récréatifs, les marchés locaux et les services publics, les polarités de proximité facilitent un accès plus rapide et plus pratique aux ressources nécessaires et répondent aux besoins des habitants.

### 6.1.3 Un réseau de polarités intermédiaire et de proximité dense à l'échelle locale

#### ■ Une approche localisée des polarités : la Base Permanente des Equipements (BPE)



Selon l'INSEE, la **base permanente des équipements (BPE)** est une base à vocation statistique. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Grâce au traitement des données de la Base Permanente des Equipements (BPE), il est possible d'identifier davantage de polarités.

Ainsi, cette analyse prend appui sur l'exploitation de la BPE, qui est une base de données statistiques proposée par l'INSEE. La Base Permanente des Equipements permet d'étudier les structures de l'offre en équipements, commerces et services d'un territoire. Ainsi, les différents équipements, commerces et services sont classés par gammes (les gammes supérieures, intermédiaires, et de proximité). Ces gammes sont définies selon les services rendus à la population dans une logique d'implantation (s'ils sont présents simultanément au sein des communes). Cela permet ainsi de réaliser une hiérarchisation des territoires en termes de services rendus à la population.

L'INSEE répartit l'offre d'équipements, commerces et services en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. Ainsi, ces trois catégories permettront de faire émerger du traitement de la BPE des polarités ; c'est-à-dire des territoires qui offrent une plus grande concentration d'équipements, commerces et services sur leur ban communal. On distingue ainsi :

- **L'offre de proximité**, qui comprend notamment les commerces et services tels qu'une poste, une boulangerie, un médecin généraliste, une pharmacie, etc. est assez répandue ;
- **L'offre intermédiaire**, qui comprend notamment les gendarmeries, magasins de vêtements, d'optique, orthophonistes, laboratoires, supermarchés, vétérinaires, collèges, etc. est moins répandue ;
- **L'offre supérieure**, qui comprend notamment les hypermarchés, établissements de santé, services d'urgences, etc. concerne davantage les polarités.

Pour établir les polarités selon les gammes d'équipements, de commerces et de services offertes, il a été considéré que :

- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements supérieurs sont des pôles supérieurs ;
- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements intermédiaires sont des pôles intermédiaires ;
- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements de proximité sont des pôles de proximité.

## Proximité

### Services aux particuliers

Bureau de poste  
Réparation automobile  
Maçon  
Plâtrier, peintre  
Menuisier, charpentier, serrurier  
Plombier, couvreur, chauffagiste  
Electricien  
Entreprise générale du bâtiment  
Coiffure  
Restaurant  
Agence immobilière  
Institut de beauté

### Commerces

Epicerie, supérette  
Boulangerie  
Boucherie, charcuterie  
Fleuriste, jardinerie

### Santé

Médecin généraliste  
Chirurgien dentiste  
Infirmier  
Masseur kinésithérapeute  
Pharmacie

### Transports

Taxi- VTC

### Sports, loisirs, culture

Boulodrome  
Tennis  
Salle ou terrain multisports  
Terrain de grands jeux  
Bibliothèque

## Intermédiaire

### Commerces

Supermarché  
Librairie, papeterie, journaux  
Magasin de vêtements  
Magasin d'équipement du foyer  
Magasin de chaussure  
Magasin d'électroménager  
Magasin de meuble  
Magasin d'articles de sports, loisirs  
Droguerie, quincaillerie, bricolage  
Horlogerie, bijouterie  
Magasin d'optique  
Magasin de matériel médical  
Station service

### Enseignement

Collège  
Ecole maternelle

### Services aux particuliers

Police, gendarmerie  
Centre de finances publiques  
Maisons de service au public  
Banques  
Service funéraires  
Contrôle technique automobile  
Ecole de conduite  
Vétérinaire  
Pressing, laverie

### Sports, loisirs, culture

Salle de sport spécialisée  
Bassin de natation  
Athlétisme  
Roller, skate, bicross

### Santé

Sage-femme  
Orthophoniste  
Pédicure, podologue  
Psychologue  
Laboratoire d'analyses  
Ambulance  
Hébergement personnes âgées  
Service d'aide personnes âgées  
Crèche

## Supérieure

### Santé

Etablissements de santé  
Etablissements psychiatriques  
Urgences  
Centre de santé  
Structures psychiatriques ambulatoires  
Dialyse  
Spécialistes (cardiologie, dermatologie, ORL, imagerie médicale, pneumologie, pédiatrie, ophtalmologie, psychiatrie, hépatologie, gynécologie gastro-entérologie)  
Orthoptiste  
Audio prothésiste  
Psychomotricien  
Diététicien  
Soins à domicile personnes âgées  
Enfants handicapés (services à domicile et hébergement)  
Adultes handicapés (services, hébergement et accueil)  
Aide social à l'enfance (Hébergements)

### Services aux particuliers

Pôle emploi  
Location de véhicules  
Agence de travail temporaire

### Enseignement

Lycée général et technologique  
Lycée professionnel  
Formation santé  
CFA

### Commerces

Hypermarché  
Produits surgelés  
Poissonerie  
Magasin de revêtement (murs et sols)  
Parfumerie, cosmétique

### Transports

Gare

### Sports, loisirs, culture

Parcours sportif  
Théâtre, cirque, art de rue  
Cinéma  
Lieux d'exposition et patrimoine

■ Une concentration des polarités dans la vallée du Thérain et dans les bourgs-centre historique

33 pôles de proximité sur le  
PETR

5 pôles intermédiaires

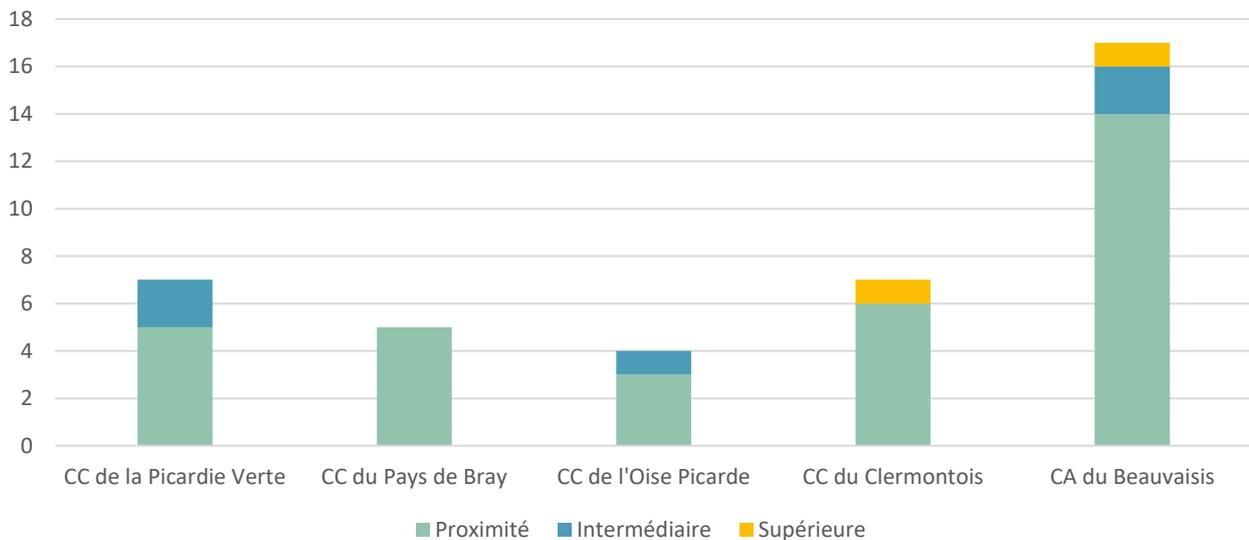
2 pôles supérieurs

Ainsi, à l'échelle du PETR, on recense :

- 33 communes des pôles de proximité : Rochy-Condé, Noyers-Saint-Martin, Saint-Omer-en-Chaussée, Moliens, Rainvillers, Laversines, Warluis, Le Coudray-Saint-Germer, Saint-Paul, Agnetz , Ons-en-Bray, La Neuville-en-Hez, Ansauvillers, Lachapelle-aux-Pots, Froissy, Goincourt, Feuquières, Marseille-en-Beauvaisis, Troissereux, Hermes, Bailleul-sur-Thérain, Bury ,Breuil-le-Sec, Milly-sur-Thérain, Fitz-James, Breuil-le-Vert, Tillé, Sérifontaine, Saint-Germer-de-Fly, Songeons, Allonne, Auneuil, Mouy ;
- 5 pôles intermédiaires : Crèvecœur-le-Grand, Bresles, Formerie, Breteuil, Grandvilliers ;
- 2 pôles supérieurs : Beauvais et Clermont.

La répartition des 40 communes pôles sur le territoire du PETR est relativement hétérogène. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est le territoire qui détient le plus de communes identifiées comme pôle par la BPE. En effet, sur son territoire, 14 communes sont des pôles de proximité, 2 sont intermédiaires et 1 est supérieure. La Communauté de Communes du Clermontois présente 6 polarités de proximité et une supérieure. Les trois autres Communautés de Communes ne détiennent pas de polarités supérieures mais ont toutes des communes pôles de proximité et/ ou intermédiaires. La Communauté de Communes du Pays de Bray est la seule à ne pas disposer de polarités intermédiaire ou supérieure.

Répartition des polarités selon la BPE par intercommunalités  
(Source : INSEE, BPE 2021)



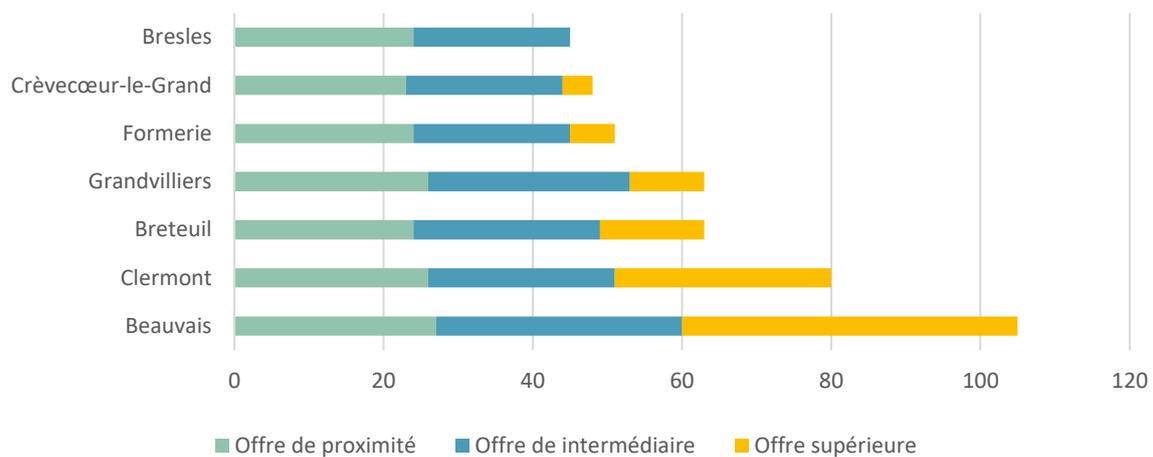
En termes d'offre d'équipements et de services, la commune de Beauvais se distingue très nettement comme celle présentant l'offre d'équipements, de commerces et de services la plus importante en nombre mais également la plus diversifiée. La commune de Clermont propose également une gamme de services et d'équipements relativement importante et diversifiée.

Viennent ensuite les communes de Breteuil, Grandvilliers, Formerie et Crèvecœur-le-Grand dont l'offre d'équipements de proximité et intermédiaire est assez étoffée, avec également quelques services et équipements de la gamme supérieure.

La commune de Bresles, est également une polarité mais à la différence des autres communes, elle ne détient qu'une offre de proximité et intermédiaire.

### Variété des équipements et services au sein des polarités intermédiaires ou supérieures

(Source : BPE 2021)



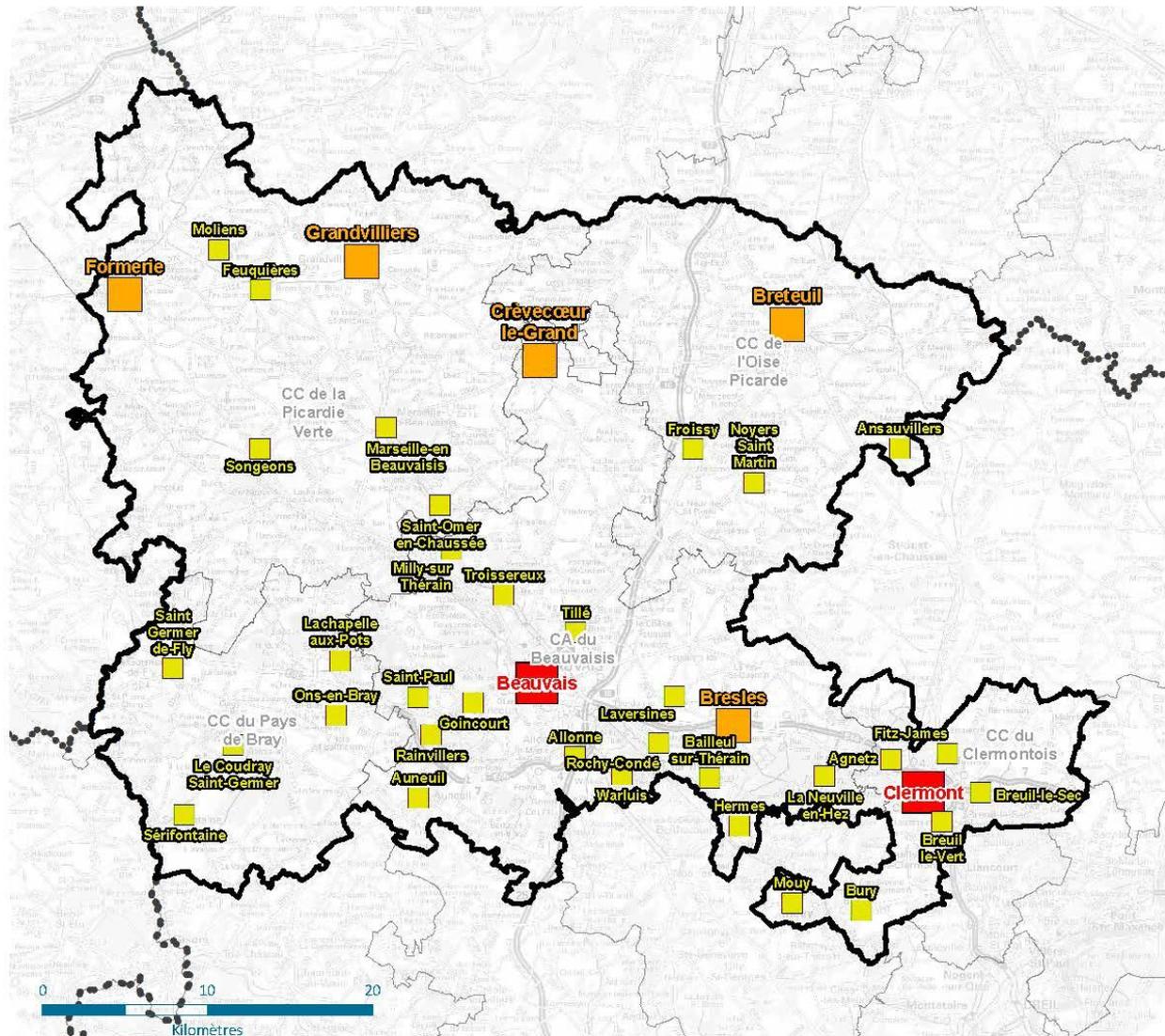
On peut constater sur la carte ci-dessous qu'il existe une disparité entre la frange nord et la frange sud du territoire du PETR. En effet, sur les territoires de la CC Picarde Verte, CC Oise Picarde et la partie nord de la CA de Beauvais, on peut remarquer qu'il existe moins de commune considérée comme pôle (de tout type) par la BPE. Cependant, il est important de souligner que sur les cinq communes pôles intermédiaires du territoire, quatre d'entre elles se trouvent sur la frange nord.

En revanche, sur la partie sud du territoire, CC Pays de Bray, la CC du Clermontois et le reste de la CA du Beauvaisis, la concentration de communes pôles est bien plus importante. La grande majorité des polarités sur la frange sud sont des polarités de proximité. Toutefois, il est à noter que sur la partie sud du territoire, on retrouve les deux communes supérieures du territoire : Beauvais et Clermont. De plus, entre ces deux communes de gamme supérieure, on retrouve également Bresles, commune de gamme intermédiaire.

Au final, on constate une concentration des communes pôles le long de la vallée du Thérain, à proximité des communes de Beauvais et Clermont, ainsi que dans les bourgs-centre historique (Formerie, Breteuil, Crèvecœur-le-Grand).

Les documents d'urbanismes type SCoT et PLUi du territoire ont pu définir diverses polarités territoriales adaptées à chaque contexte spécifique.

### Les gammes d'équipements, commerces et services



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : BPE - INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

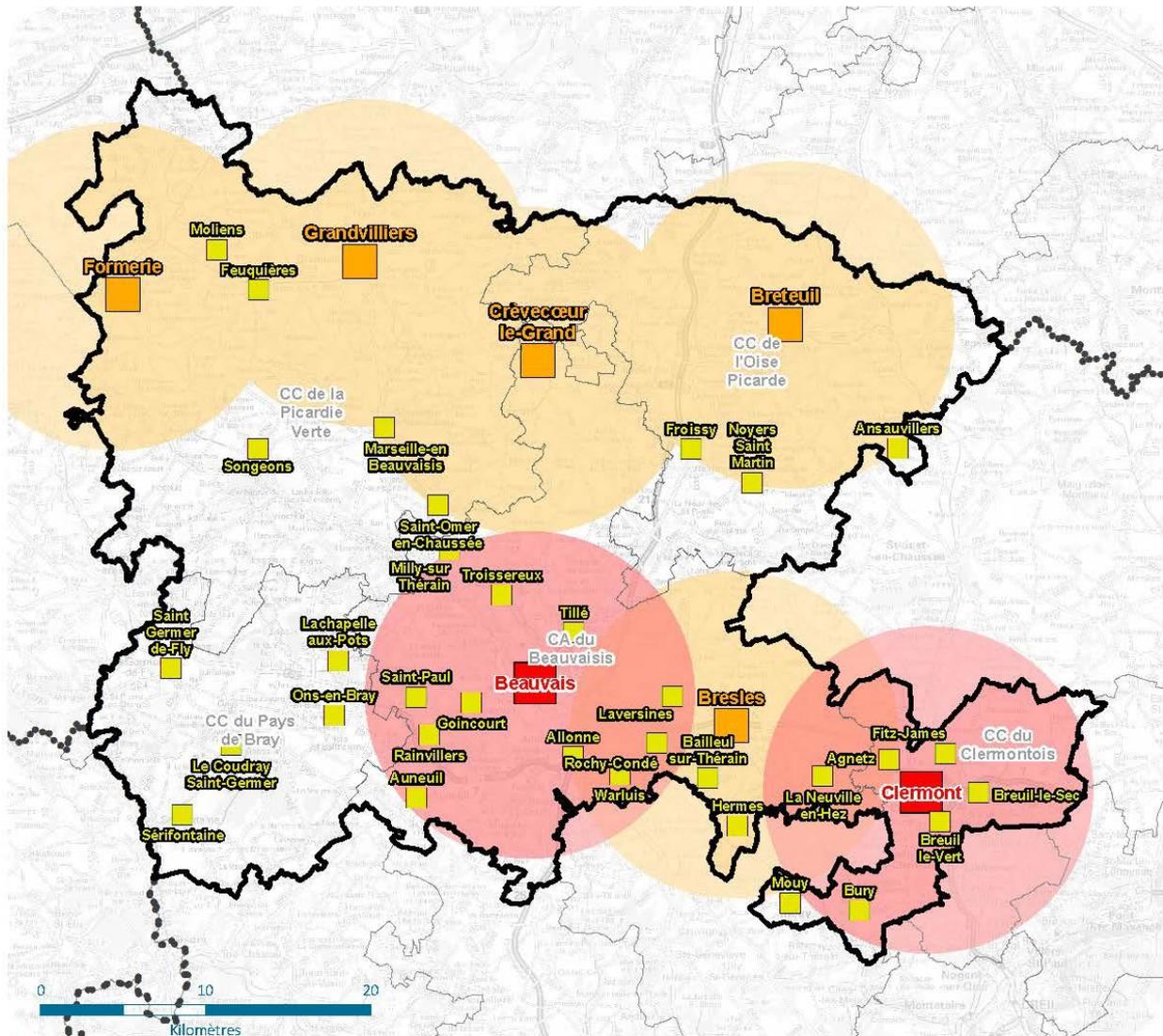
**Classification par gamme des équipements de la BPE :**

-  Gamme supérieure
-  Gamme intermédiaire
-  Gamme de proximité

Grâce à cette répartition territoriale des polarités, une très grande partie du territoire se situe à moins de 10 kilomètres d'une polarité de gamme intermédiaire et supérieure.

Toutefois, il faut noter que la frange ouest du territoire, sur les Communautés de Communes de la Picardie Verte et du Pays de Bray, semble plus isolée et située à plus de 10 km des premières polarités intermédiaires ou supérieures du territoire. Même si de nombreuses polarités de proximité sont situées sur cette partie du territoire, cette particularité géographique peut entraîner un certain isolement et entraîner divers impacts tant sur les déplacements domicile-travail, sur l'accès aux biens et services de première nécessité mais également aux équipements sportifs, culturels et de loisirs. De plus, cet isolement peut obliger les communes à se tourner vers des polarités des territoires voisins.

### Secteurs du PETR situés à moins de 10 kilomètres des polarités de gamme supérieure et gamme intermédiaire



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : BPE - INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Classification par gamme des équipements de la BPE :

-  Gamme supérieure
-  Gamme intermédiaire
-  Gamme de proximité

-  Partie du territoire à moins de 10 kilomètres du centre-bourg d'une polarité de gamme supérieure
-  Partie du territoire à moins de 10 kilomètres du centre-bourg d'une polarité de gamme intermédiaire

■ Un taux d'équipement proche de la moyenne départementale

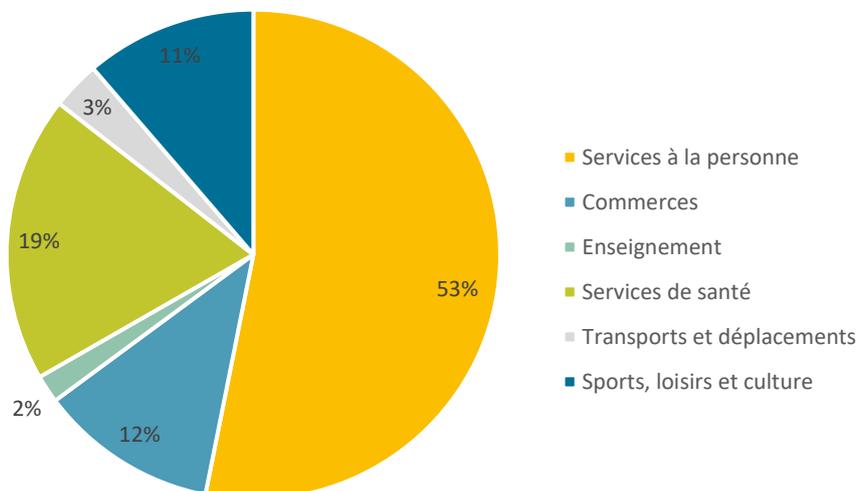


Le **taux d'équipement** rapporte le nombre d'équipements localisés dans un secteur géographique à la population résidente. La région Hauts-de-France met à disposition des données sur les taux d'équipements des territoires qui la composent. Ces données sont disponibles à différentes échelles dont celles à l'EPCI ou au département. Le taux d'équipement est une mesure utilisée pour évaluer la présence des équipements dans un territoire par rapport à la population. Calculé à partir de la BPE pour 1 000 habitants, cet indice quantifie les équipements spécifiques pour chaque tranche de 1 000 habitants dans un territoire. Le taux d'équipement est calculé de la façon suivante :

$$1000 * \text{nombre\_équipements} / \text{population}$$

D'après les données de la BPE, les services à la personne prédominent à l'échelle du PETR, représentant 53% de l'ensemble des offres en 2021. Les services de santé suivent, représentant 19% de l'ensemble des équipements et commerces. Les commerces occupent la troisième place parmi les types d'équipements les plus présents sur le territoire, avec une proportion de 12%, suivis par les équipements de sports, loisirs et culture à 11%. En revanche, les équipements liés à l'enseignement ainsi qu'aux transports et déplacements ne représentent qu'un faible pourcentage de l'offre totale, respectivement 2% et 3%. Ces pourcentages réduits ne signifient pas nécessairement une absence de ces équipements sur le territoire, mais indiquent plutôt que leur part est moins significative par rapport aux services, commerces et autres types d'équipements. Enfin, cette répartition doit être mise en regard des besoins de la population : le nombre de médecins généralistes peut être plus importants sur territoire que le nombre d'écoles sans que cela reflète un manque ou une insuffisance des équipements.

Répartition de l'offre d'équipements, commerces et services sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis  
(Source : INSEE, BPE 2021)

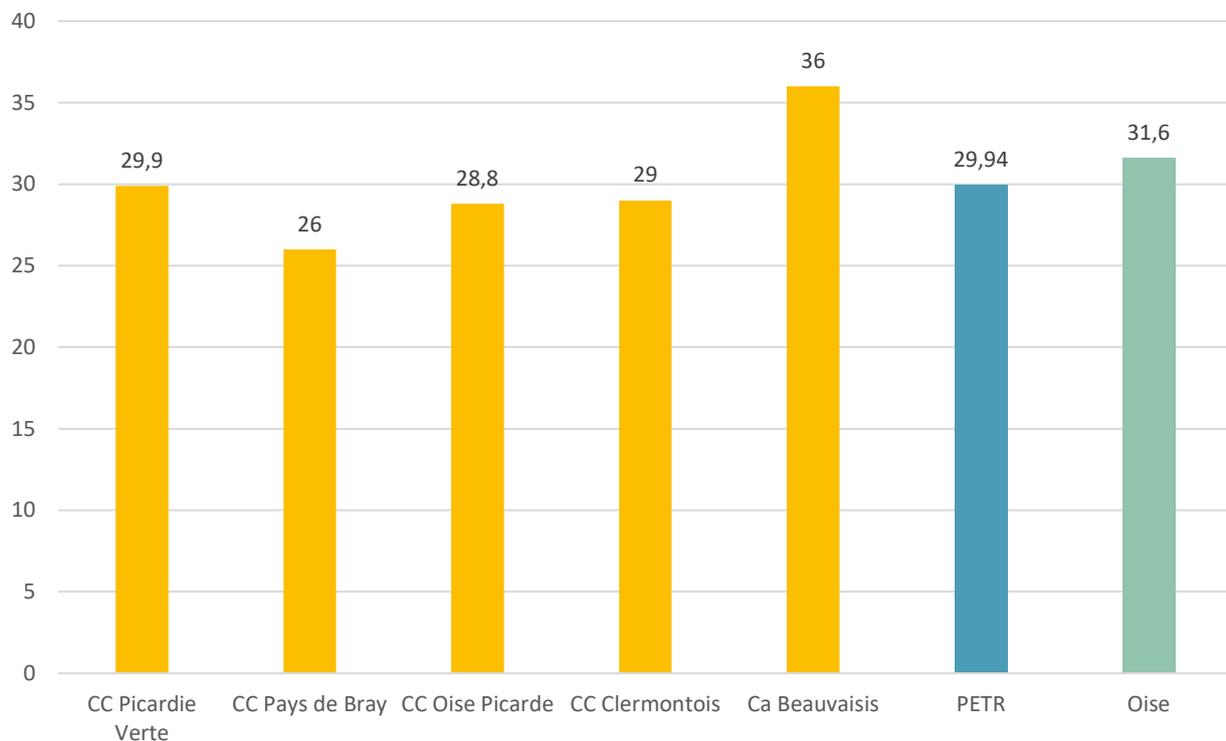


A l'échelle du PETR, le taux d'équipement s'élève à 29,94 équipements, commerces et services pour 1 000 habitants. Cette donnée est légèrement inférieure au taux du département de l'Oise (31,6).

Au sein du PETR, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se distingue du reste du territoire avec 36 équipements, commerces et services pour 1 000 habitants dépassant le taux départemental. Cela fait sens avec les données de la BPE de 2021, puisque la commune de Beauvais est classée comme pôle de gamme supérieure. En revanche, le taux est moins élevé pour le reste des intercommunalités avec un taux oscillant entre 26 et 29,9 pour 1 000 habitants. La Communauté de Communes du Pays de Bray étant celle qui présente le taux d'équipement le plus faible.

Taux équipement pour 1 000 habitants en 2019

(Source : BPE, Hauts-de-France)



## 6.2 Une offre commerciale équilibrée entre grande surfaces et commerces de proximité à conserver

### Une diversité commerciale à maintenir

**Environ 30 équipements pour 1 000 habitants**

**Une offre principalement tournée vers les équipements à la personne**

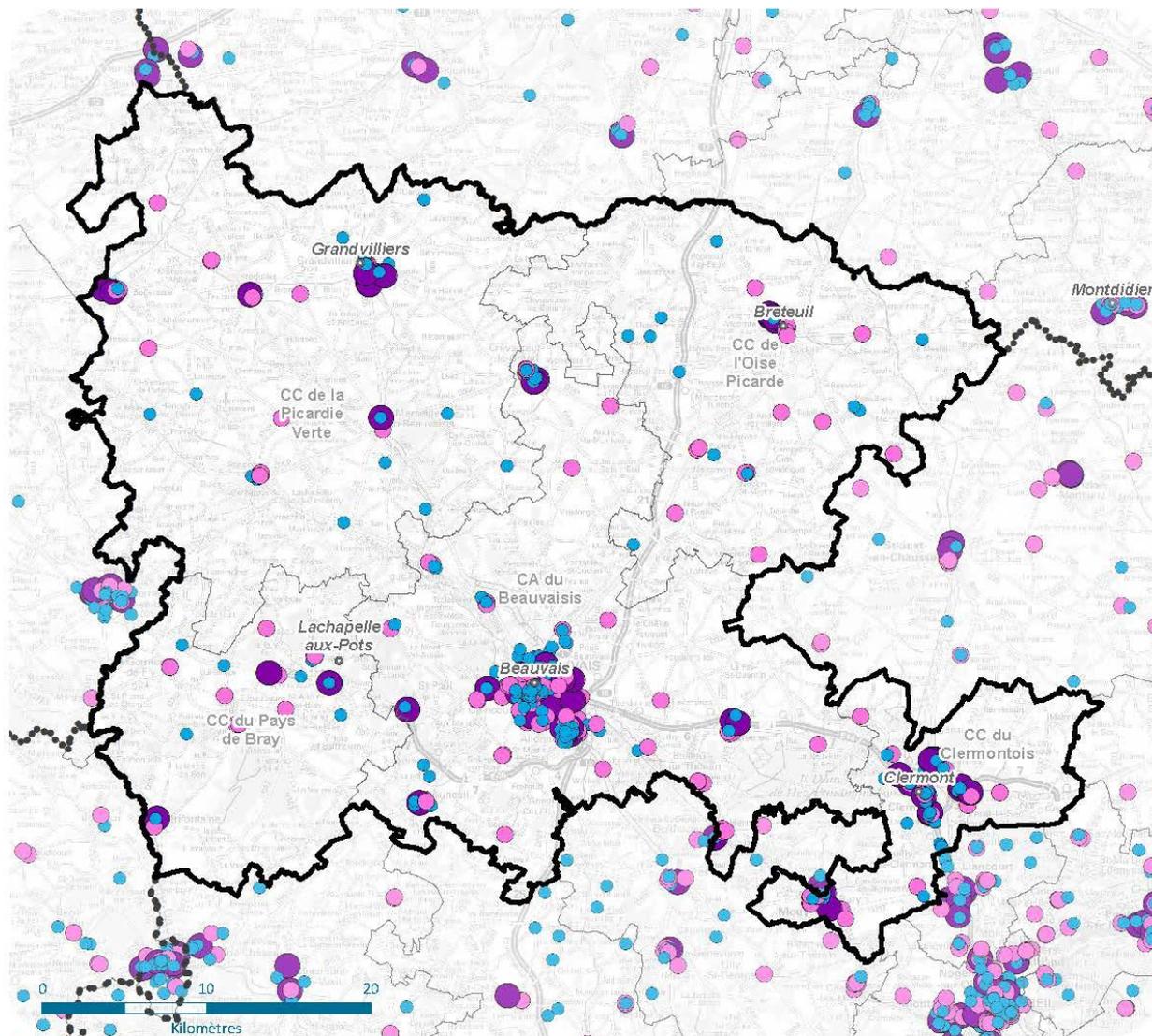
La répartition territoriale de l'offre commerciale suit celle des polarités identifiées précédemment. Les polarités intermédiaires (Formerie, Grandvilliers, Crèvecœur-le-Grand, Breteuil et Bresles) et supérieure (Beauvais, Clermont) présentent les offres commerciales les plus importantes. Toutefois, il faut noter que la commune de Beauvais se détache particulièrement des autres communes en proposant l'offre commerciale la plus importante du territoire du PETR.

De manière générale, le territoire présente une concentration notable de supermarchés et d'hypermarchés au sein des pôles majeurs tels que Beauvais, Clermont, Grandvilliers, Breteuil, Bresles, et Crèvecœur-le-Grand. Cette concentration reflète une accessibilité accrue aux grandes surfaces commerciales, offrant une variété de produits et services à une population plus dense. Toutefois, malgré cette tendance, on observe également le maintien d'un certain commerce de proximité au sein des pôles de proximité et des villages.

Dans ces polarités de proximité et les villages, les commerces de proximité tels que les épiceries, boulangeries, boucheries, supérette, et autres établissements similaires continuent d'exister. La persistance de ces commerces de proximité est cruciale, car ils offrent une série d'avantages essentiels pour les résidents locaux. Ces établissements de proximité contribuent à maintenir un tissu économique local, favorisent la convivialité et jouent un rôle crucial dans la préservation de l'identité culturelle des différents villages. En outre, les commerces de proximité assurent une accessibilité facilitée aux biens de première nécessité, réduisant ainsi la dépendance exclusive aux grandes surfaces éloignées.

Il est donc impératif de reconnaître l'importance de ces commerces de proximité dans les polarités de proximité et les villages du territoire. La préservation de cette diversité commerciale, combinant les avantages des grandes surfaces et des commerces de proximité, contribue à un équilibre économique, social et culturel essentiel pour le bien-être des habitants du territoire.

### Les commerces recensés dans la BPE de 2021



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : BPE 2021

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

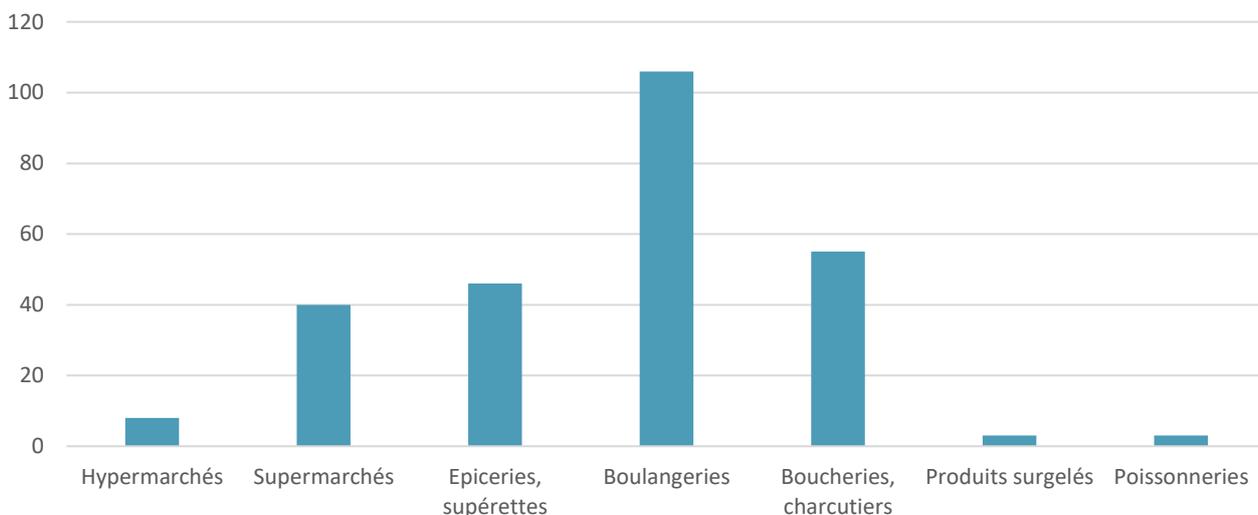
**Commerces :**

-  Grande surface (hypermarché, supermarché, grande surface de bricolage ...)
-  Commerce alimentaire (boucherie, charcuterie, boulangerie, poissonnerie, produits surgelés, supérette, épicerie ...)
-  Commerce spécialisé non alimentaire (droguerie, quincaillerie, bricolage, fleuriste, animalerie, bijouterie, magasin de vêtements, magasin de meubles ...)

## 6.2.1 Zoom sur le tissu commercial alimentaire

Sur les 234 communes qui composent le PETR du Grand Beauvaisis, on retrouve une offre de 261 commerces alimentaires selon la BPE. Cette offre se compose très largement de boulangeries puisqu'on en dénombre 106 sur le territoire. De plus, on recense également 55 boucheries charcuteries, 46 épicerie/supérettes, 40 supermarchés et 8 hypermarchés. Pour finir, il existe également 3 poissonneries et 3 magasins spécialisés sur les produits surgelés.

Répartition des commerces alimentaires sur le territoire  
(Source : BPE 2021)



En complément de l'offre existante sur le territoire, il faut noter la présence de circuits courts sur l'ensemble du territoire. Cette forme de vente permet la commercialisation de produits agricoles en vente directe par le producteur ou par un intermédiaire. Sur les CC de la Picardie Verte, du Pays de Bray, de l'Oise Picarde et de la CA du Beauvaisis, on retrouve 64 producteurs locaux, 8 magasins de produits locaux, 11 marchés de producteurs, 8 AMAP et 3 « Ruche qui dit oui ».

Carte 1. L'offre circuits courts – Source : PETR Grand Beauvaisis, 2020

## 6.3 Des équipements et services de santé peu nombreux et concentrés dans les polarités

**Une offre principalement localisée sur les pôles intermédiaires et supérieurs**

**Un vieillissement des médecins généraliste : 2 généralistes sur 5 sont âgés de plus de 60 ans**

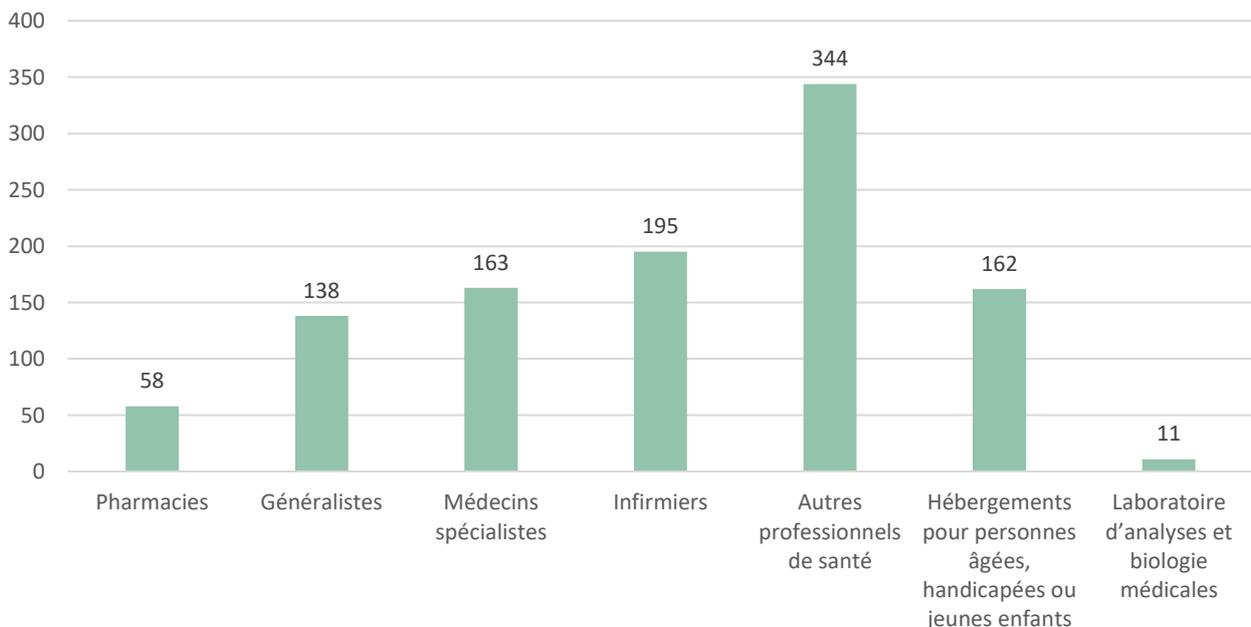
Selon la Base Permanente des Equipements de 2021, on dénombrait 1 071 professionnels et équipements de santé sur le territoire du PETR, dont 138 médecins généralistes et 163 médecins spécialisés.

Ainsi, le territoire présente moins d'un médecin généraliste pour 1 000 habitants. Ce qui est trop peu au regard des enjeux de santé et de vieillissement de la population. En comparaison, en 2021, on comptait 3 médecins généraliste pour 1 000 habitants à l'échelle nationale. En revanche, ce taux est proche de celui du Département de l'Oise, car en 2022 on comptait approximativement 1,5 médecins pour 1 000 habitants. De plus, il faut noter qu'à l'échelle de l'Oise, on constate un vieillissement important des médecins généralistes. En 2016, 2 généralistes sur 5 étaient âgés de plus de 60 ans (Source : Diagnostic territorialisé des Hauts-de-France).

L'offre de santé du territoire est alimentée par la présence de centres hospitaliers sur le territoire. En effet, on retrouve un centre hospitalier avec urgence sur les communes de Beauvais et de Clermont.

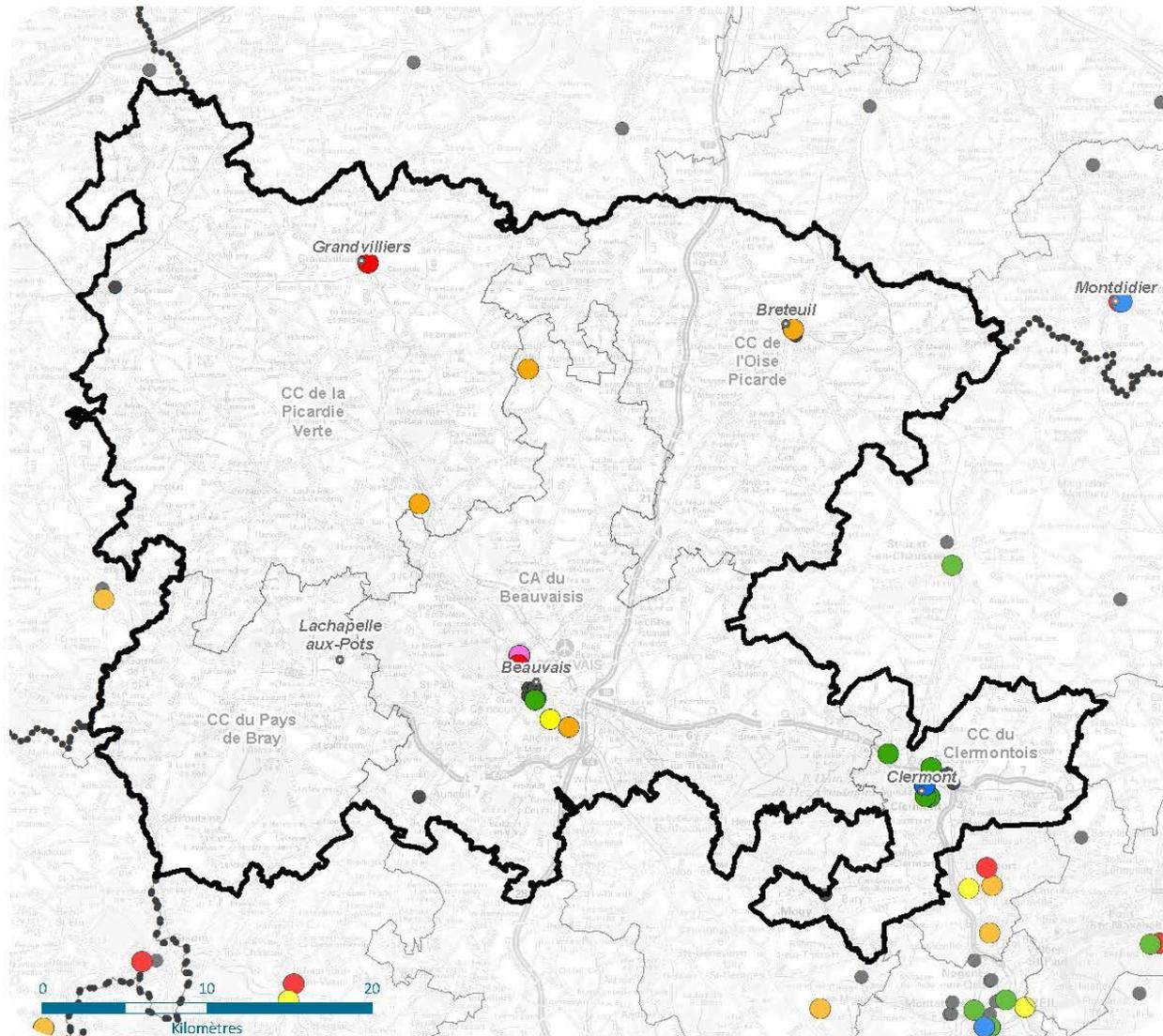
Nombre de services et équipements de santé sur le PETR Grand Beauvaisis

(Source : INSEE, BPE 2021)



Enfin, il faut noter que l'offre de santé est principalement localisée dans les sept communes pôles intermédiaires ou supérieurs du territoire. Cette répartition géographique peut conduire à des difficultés d'accès aux soins pour les populations fragiles, non motorisés ou isolées. En particulier, les médecins généralistes sont peu nombreux en milieu rural.

## Les établissements hospitaliers recensés dans la BPE de 2021



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : BPE 2021

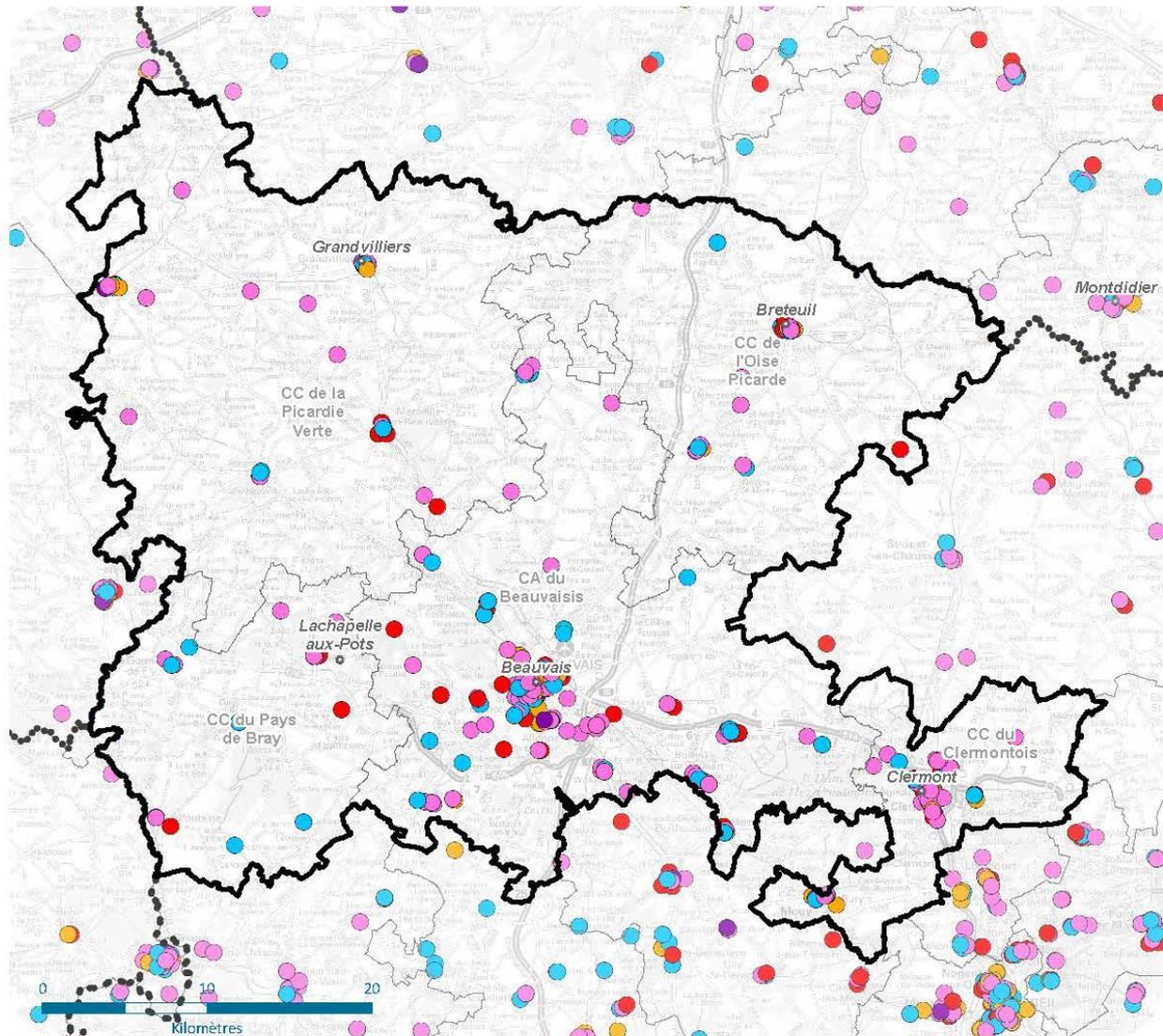
- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

### Etablissements hospitaliers :

- Etablissement de santé pour court séjour
- Etablissement de santé pour moyen séjour
- Etablissement de santé pour long séjour
- Etablissement psychiatrique
- Urgences
- Maternité

Autre établissement de santé (centre de santé, structure psychiatrique en ambulatoire, centre médecine préventive, dialyse, hospitalisation à domicile, maison de santé pluridisciplinaire ...)

## Les fonctions médicales et paramédicales recensées dans la BPE de 2021



Sources : IGN - Audited urbanisme 2023  
Sources données : BPE 2021

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

### Fonctions médicales et paramédicales :

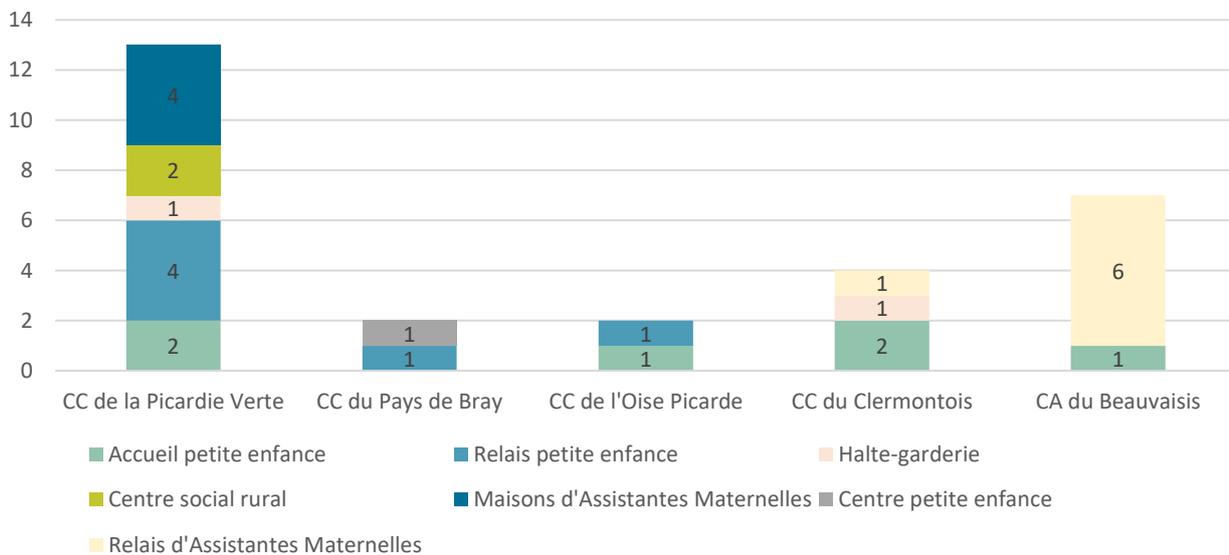
-  Médecin généraliste
-  Médecin spécialiste (dentiste, cardiologue, dermatologue, gynécologue, ophtalmologue, psychiatre, pédiatre, radiologue ...)
-  Profession paramédicale (diététicien, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychologue, psychomotricien, pédicure, podologue ...)
-  Sage-femme
-  Infirmier

## 6.4 Une bonne couverture de service à la petite enfance et de l'enseignement

### ■ Une hétérogénéité des structures d'accueil pour la petite enfance

L'offre en matière de structure pour la petite enfance est relativement hétérogène. LE PETR est doté à la fois d'accueil, de relais petite enfance, de halte-garderie, de centre social, de Maisons d'Assistants Maternels (MAM), de Relais d'Assistants Maternelles (RAM), etc. Toutes les intercommunalités du territoire détiennent au moins deux structures d'accueil pour la petite enfance. L'offre sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte est celle la plus importante.

L'offre petite enfance sur le PETR  
(Source : sites internet des intercommunalités)

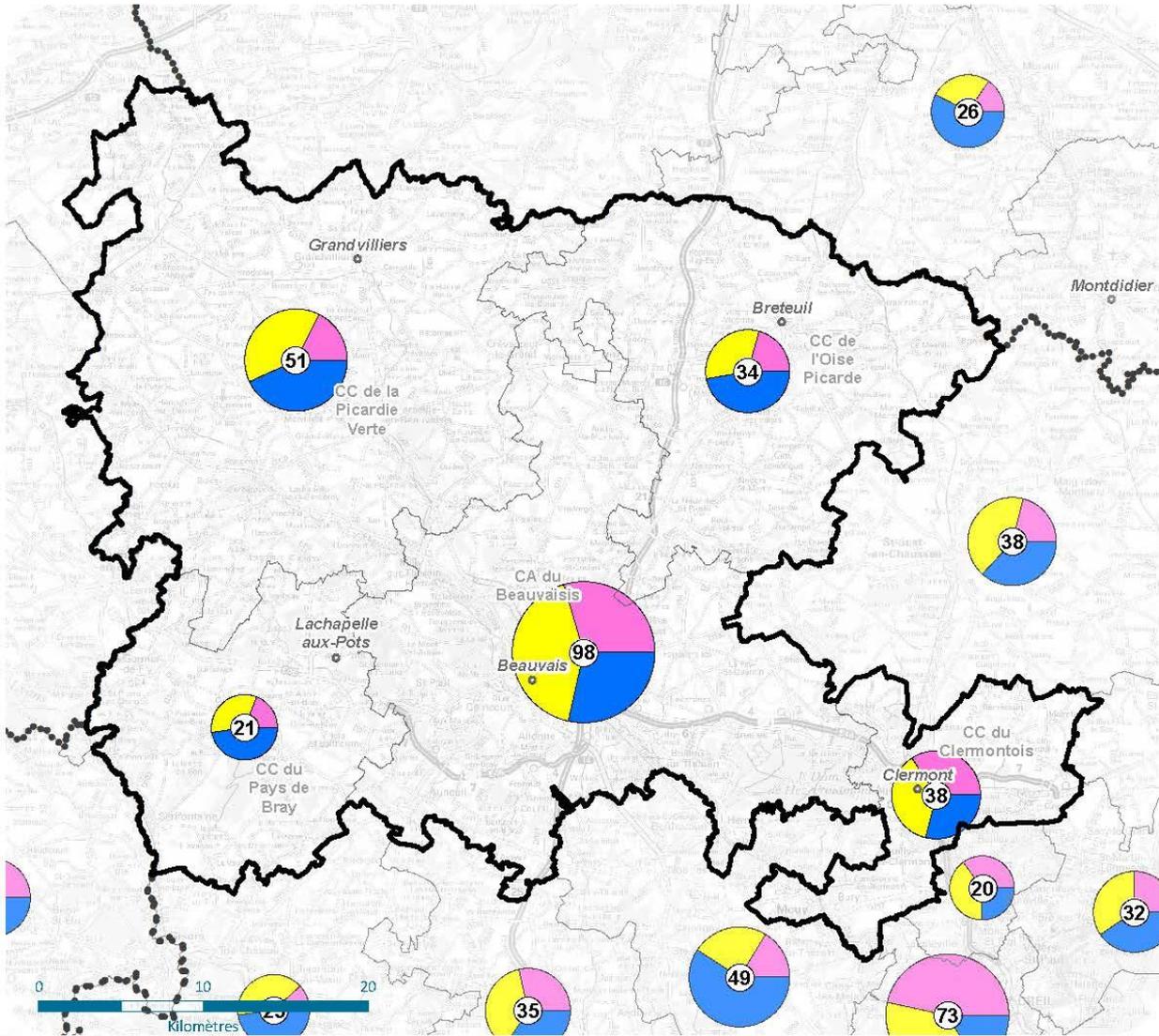


### ■ Une bonne répartition des équipements scolaires du premier degré

Pour les écoles maternelles et élémentaires, l'organisation scolaire semble dépasser les limites des communes et des intercommunalités avec parfois des regroupements entre les intercommunalités du territoire et hors territoire. Le fonctionnement en RPI est majoritaire à l'échelle du PETR. Il est à noter qu'un nombre important de communes ne détiennent pas d'école sur leur territoire.

Les équipements scolaires du premier degré sont plutôt bien répartis sur l'ensemble du territoire du PETR. On constate que l'offre d'établissements, comprenant des écoles primaires, élémentaires et maternelles, est présente dans toutes les intercommunalités. On constate que l'offre est plus conséquente à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis mais ceci est attribuable à une densité de population plus élevée sur cette intercommunalité.

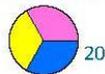
## Répartition des établissements du 1er degré en 2022



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : Géo-éducation

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

### Répartition des établissements du 1er degré en 2022 :



- Ecoles maternelles
- Ecoles élémentaires
- Ecoles primaires
- Nombre total d'établissements du 1er degré

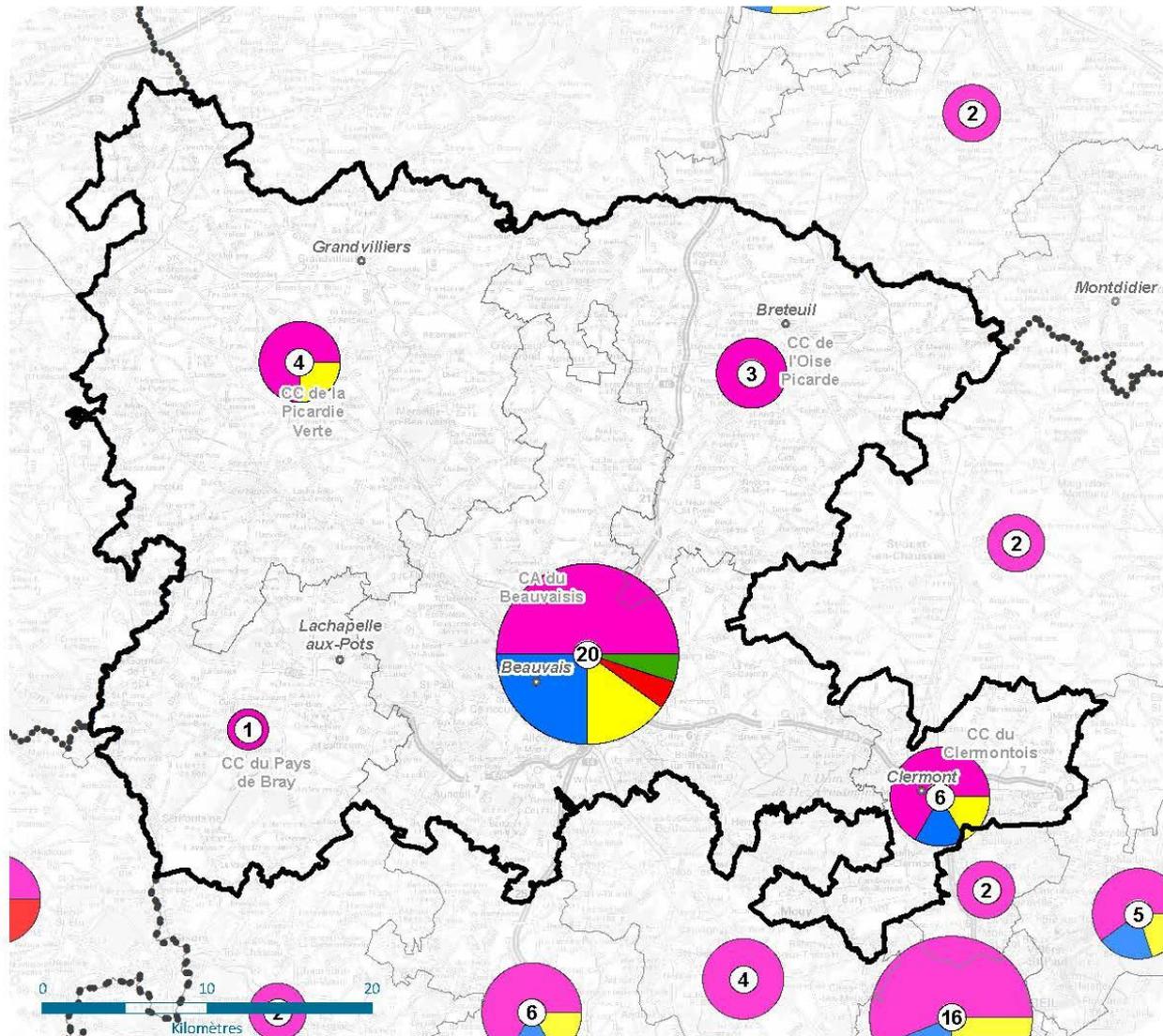
## ■ Une offre de formation du secondaire bien répartie mais plus diversifiée sur le Beauvaisis et le Clermontois

L'offre d'enseignement du second degré sur le territoire du PETR présente une disparité significative, avec une concentration plus marquée dans certaines intercommunalités. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se distingue par une offre plus conséquente et diversifiée, comprenant collèges, lycées généraux/technologiques, lycées professionnels, lycées polyvalents et établissements régionaux d'enseignement adapté. En revanche, la CC du Pays de Bray et de l'Oise picarde ne disposent que de collèges, tandis que la CC Picardie Verte propose également un lycée professionnel.

Ainsi, on compte 21 collèges sur l'ensemble du territoire du PETR et 14 lycées. Parmi ces derniers on recense deux lycées d'enseignement professionnel, 11 lycées d'enseignement général ou technologiques et 1 lycée polyvalent. L'offre d'équipements scolaires secondaires est bien plus importantes et diversifiées sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois. Cette répartition peut entraîner des enjeux de mobilités domicile-études non négligeables.

Notons également la présence de l'Institut de formation IFSI – IFAS – IFAP à Beauvais, offrant des formations paramédicales. Le territoire propose une diversité de formations, allant de l'enseignement supérieur jusqu'à bac+5, ainsi que des formations professionnelles destinées aux adultes demandeurs d'emploi. Toutefois, les formations d'enseignement supérieurs sont peu nombreuses.

## Répartition des établissements du 2nd degré en 2022



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : Géo-éducation

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

### Répartition des établissements du 2nd degré en 2022 :



- Collèges
- Lycées général et technologique
- Lycées professionnels
- Lycées polyvalents
- Etablissements régionaux d'enseignement adapté
- Nombre total d'établissements du 2nd degré

## 6.5 Des équipements culturels et sportifs plutôt bien répartis avec une diversité plus importante sur le Beauvaisis

---

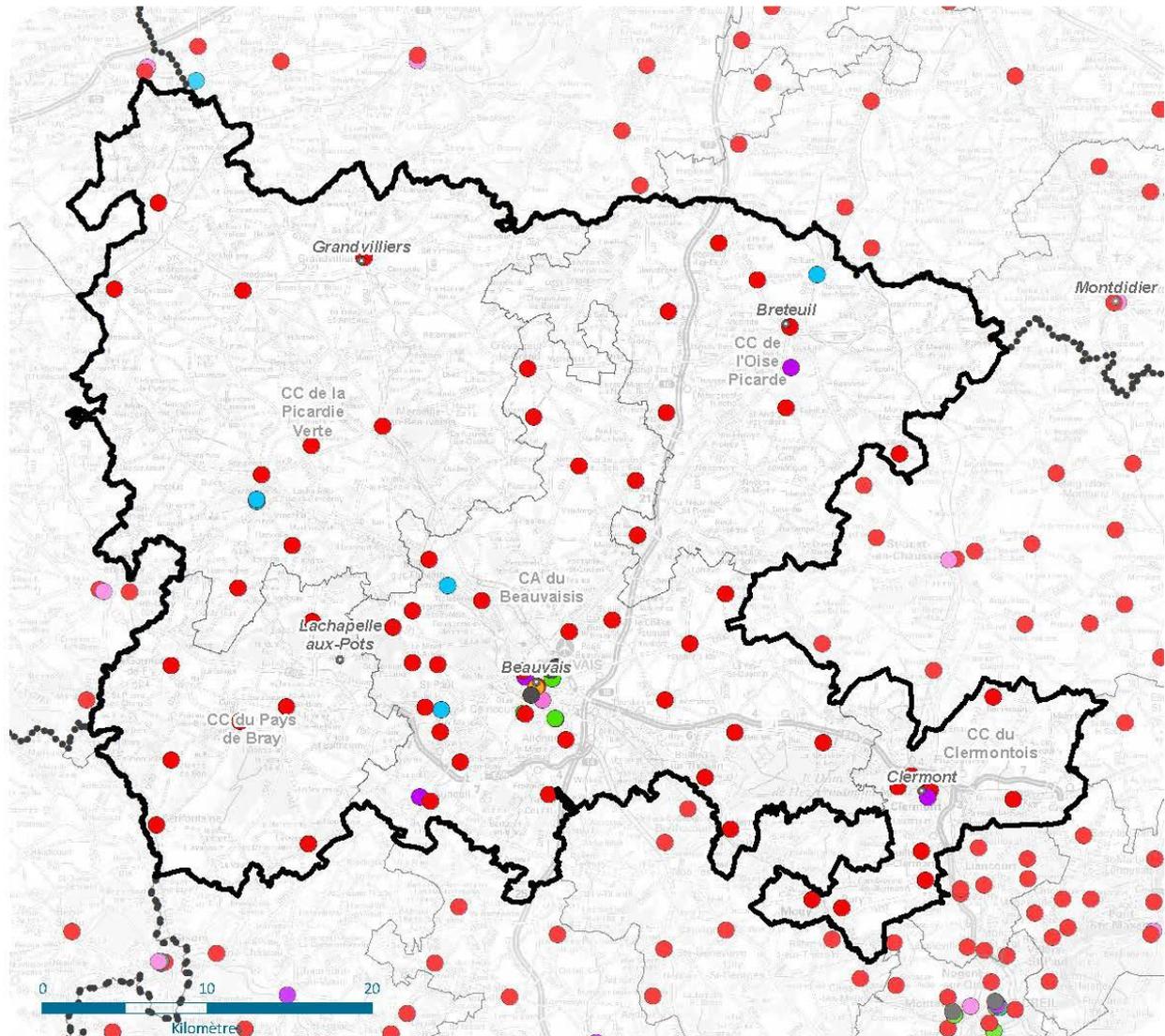
### 6.5.1 Un important réseau de médiathèque et des équipements culturels supérieurs sur la commune de Beauvais

Le territoire du PETR bénéficie d'une répartition équilibrée des bibliothèques et médiathèques, démontrant ainsi un accès généralisé à la culture et à l'information au sein de ses différentes localités. Ainsi, on recense près de 63 bibliothèques sur les cinq intercommunalités.

Cependant, une analyse plus approfondie révèle une concentration notable d'équipements culturels supérieurs au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, en particulier dans la ville de Beauvais elle-même. Cette dernière concentre les équipements culturels de plus grande envergure, tels que les cinémas, les conservatoires, les salles de spectacle et les théâtres. Toutefois, des offres culturelles supérieures sont également présentes sur la commune de Clermont.

Ainsi, bien que l'offre des bibliothèques et médiathèques soit réparti sur l'ensemble du territoire du PETR, la concentration des équipements culturels supérieurs à Beauvais souligne l'importance de cette ville en tant que pôle culturel majeur au sein du territoire.

### Les équipements culturels et socioculturels recensés dans la BPE de 2021



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : BPE 2021

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Equipements culturels et socioculturels :**

-  Archives
-  Arts du spectacle
-  Bibliothèque
-  Cinéma
-  Conservatoire
-  Espace remarquable et patrimoine
-  Exposition et médiation culturelle
-  Livres et presse

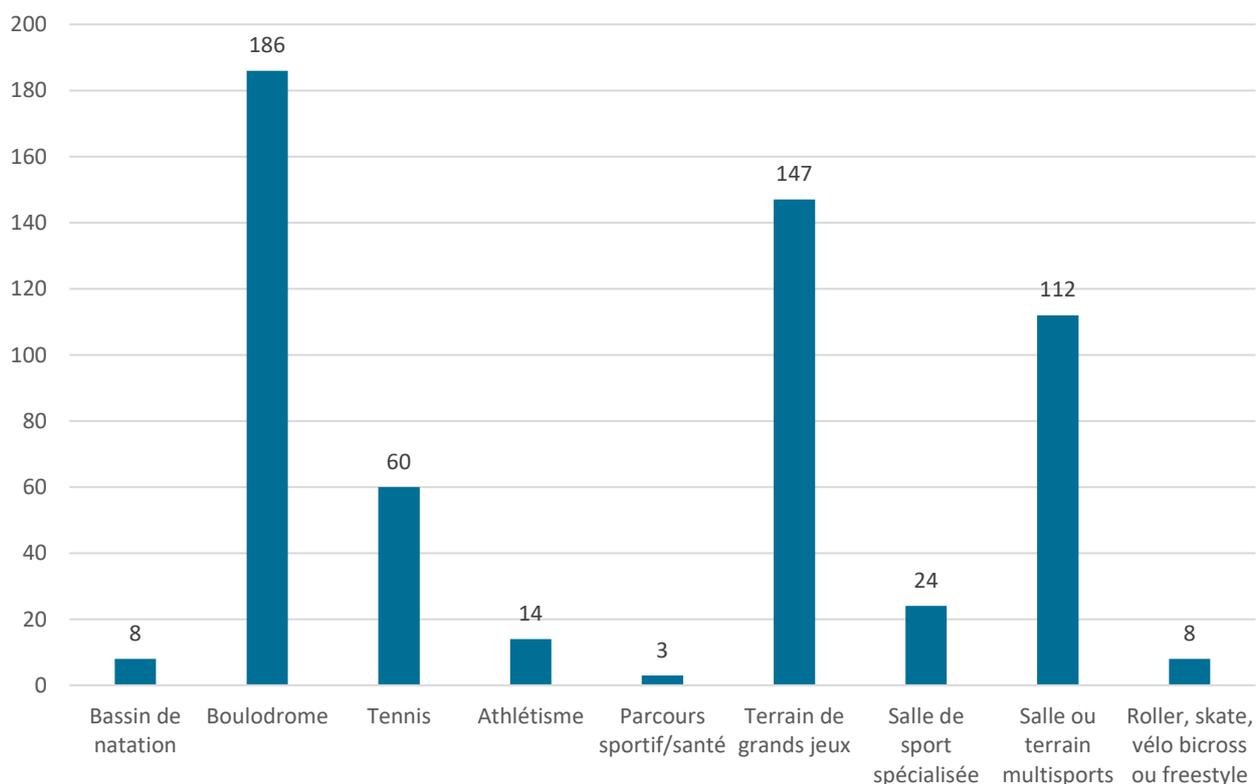
## 6.5.2 Un maillage d'équipements sportifs semblant répondre aux besoins du territoire

La distribution des équipements sportifs à l'échelle du PETR reflète une relative équité, avec une répartition générale satisfaisante sur l'ensemble du territoire. Ainsi, on recense 562 équipements sportifs à l'échelle du PETR. Toutefois, une observation plus précise révèle une concentration significative de ces installations au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, particulièrement dans la ville de Beauvais. Cette centralisation se manifeste de manière particulière en ce qui concerne les salles spécialisées dédiées à des disciplines spécifiques.

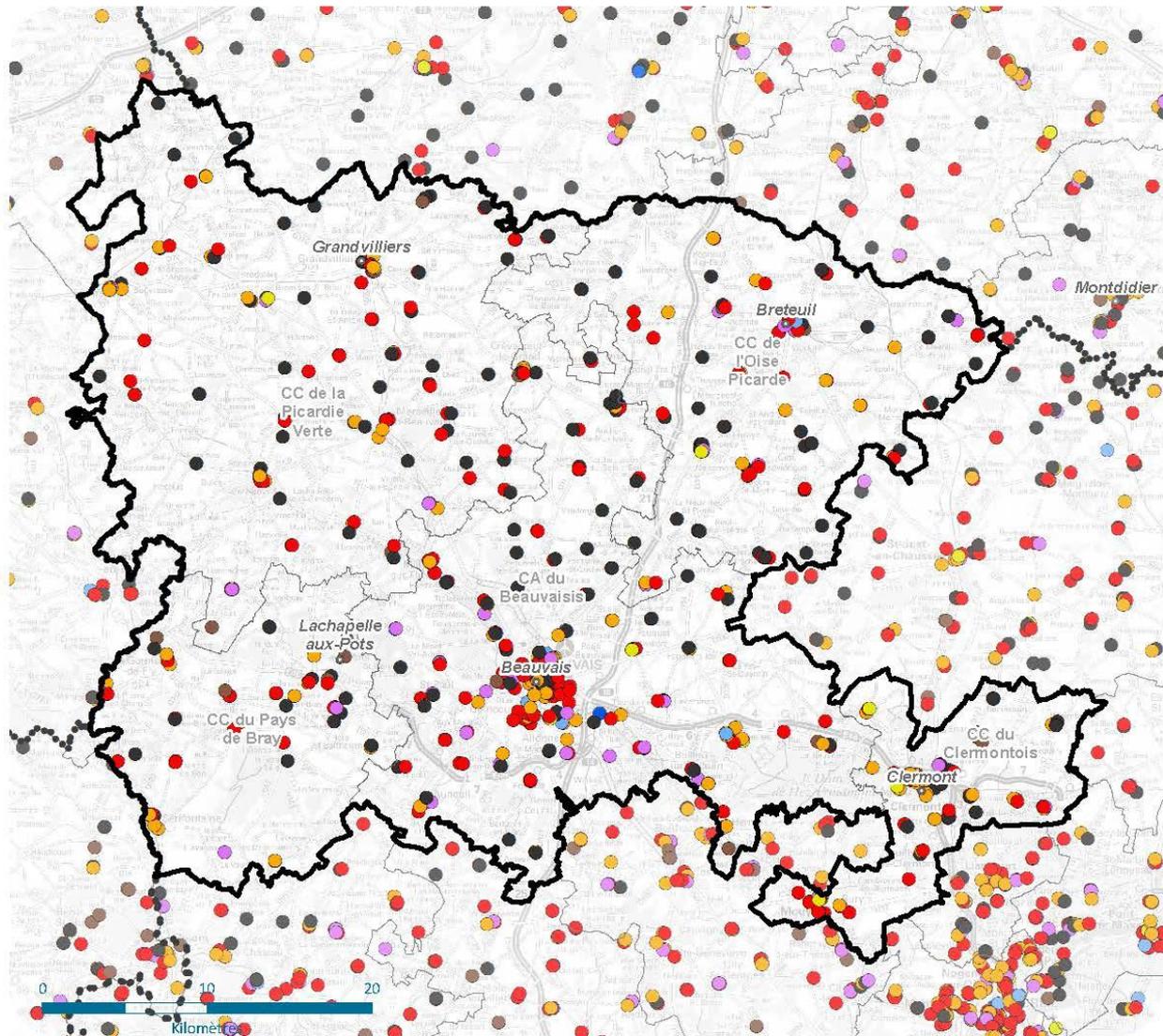
Toutefois, il est à constater que toutes les polarités du PETR présentent une diversité d'équipements sportifs qui semble répondre aux besoins des habitants. Cela indique une attention portée à l'accessibilité des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire, permettant ainsi à la population de bénéficier d'un éventail d'activités physiques adaptées à leurs préférences et à proximité de leur lieux de vie.

L'offre d'équipements sportifs sur le PETR

(Source : BPE 2021)



## Les équipements sportifs recensés dans la BPE de 2021



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : BPE 2021

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

### Equipements sportifs :

-  Athlétisme
-  Boulodrome
-  Centre équestre
-  Sports nautiques
-  Tennis
-  Bassin de natation
-  Salle (salle de combat, salle spécialisée, salle de remise en forme, salle multisports ...)
-  Equipement sportif extérieur (parcours santé, roller, terrain de golf, plateaux et terrains de jeux extérieurs, terrains de grands jeux ...)

## 6.6 Des équipements et des richesses naturelles et patrimoniales propices au tourisme et aux loisirs

### 6.6.1 Un territoire qui contribue à l'attractivité touristique du Département de l'Oise

En 2018, l'activité touristique a contribué à la création de près de 10 000 emplois dans le Département de l'Oise, dont plus de 8 200 sont directement liés au tourisme local. Selon le Département, la répartition sectorielle est variée : 21,4% dans l'hébergement, 17,5% dans la restauration, 28,6% liés aux sports et loisirs, 6% au patrimoine, et 26,5% dans le secteur "autres", incluant notamment les commerces, l'artisanat, les soins, etc. En 2022, le Département a constaté que les parcs d'attractions et les bases de loisirs ont attiré 3,6 millions de visiteurs, tandis que 1,4 million ont visité des éléments de patrimoine bâti tels que les cathédrales, les musées, les châteaux et les abbayes.

Le Département de l'Oise abrite divers types de tourisme, comprenant :

- Le tourisme de loisirs, avec le parc Astérix qui se positionne comme le deuxième parc d'attractions le plus visité de France, générant 2,6 millions d'entrées en 2022 ;
- Le tourisme culturel, mettant en avant des sites incontournables tels que les châteaux de Compiègne, de Chantilly et de Pierrefonds, ainsi que différentes cathédrales ;
- Le tourisme de mémoire, illustré par de nombreux sites rappelant les événements de l'occupation, dont Compiègne et sa Clairière où l'armistice a été signé ;
- Le tourisme sportif, offrant des possibilités de randonnées, de sentiers cyclo-touristiques et des routes équestres ;
- Le tourisme vert, caractérisé par la présence de la forêt de Compiègne et des marais de Sacy, un site d'intérêt écologique présentant une grande diversité avifaunistique.

Avec son patrimoine naturel et historique, le PETR du Grand Beauvaisis s'inscrit pleinement dans ces différentes démarches et participe au tourisme culturel et au tourisme vert et de loisirs.

La stratégie touristique à l'échelle du PETR qui sera engagée dès 2024 devra s'appuyer sur ces éléments.



**Figure 1.** Extrait de la carte touristique de l'Oise - Source : Département de l'Oise – Oise Tourisme

## 6.6.2 Une offre touristique principalement orientée vers le tourisme culturel, de loisirs et de nature

### ■ Un patrimoine bâti et historique propice à la découverte

Avec ses 140 monuments historiques classés ou inscrits, la présence du site patrimonial remarquable de Gerberoy, l'obtention du label "Ville d'Art et d'Histoire" pour la ville de Beauvais, ainsi que la richesse de son patrimoine vernaculaire comprenant le bâti traditionnel et l'héritage rural, le territoire du PETR offre un cadre exceptionnel propice au développement d'un tourisme culturel.

Les monuments historiques, témoins de l'histoire et de l'architecture locales, créent une toile riche d'expériences culturelles pour les visiteurs. Le site patrimonial remarquable de Gerberoy, avec son charme médiéval préservé, constitue une destination emblématique, attirant les amateurs d'histoire et d'authenticité. La ville de Beauvais, honorée du label "Ville d'Art et d'Histoire", confirme son engagement à mettre en valeur son patrimoine exceptionnel, offrant ainsi des parcours culturels passionnants. La cathédrale de Beauvais, de style gothique, construite à l'initiative de l'évêque de Beauvais en 1225 est également un haut lieu de la culture locale.

Par ailleurs, le patrimoine vernaculaire du territoire, qu'il s'agisse du bâti traditionnel ou de l'héritage rural, ajoute une dimension authentique au tourisme culturel. Les villages pittoresques, les maisons traditionnelles et les pratiques héritées du passé créent une atmosphère unique, invitant les visiteurs à découvrir les coutumes et le mode de vie d'antan. Ces éléments sont propices à la mise en place de chemins de randonnées ou d'itinérance.

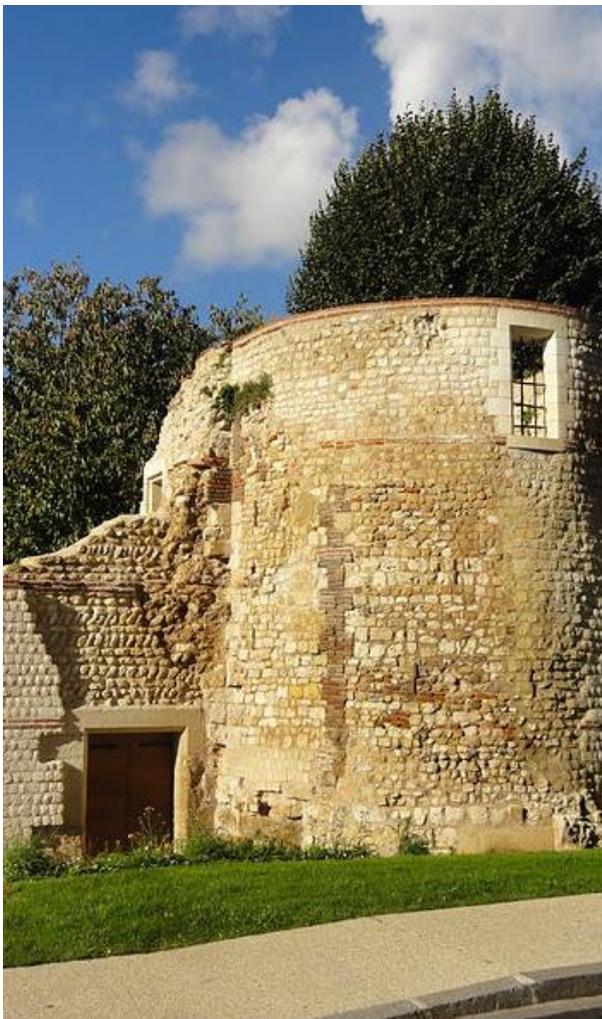
Ainsi, le territoire du PETR se positionne comme une destination privilégiée pour les amateurs de tourisme culturel, offrant une variété d'expériences allant de l'exploration de monuments historiques à la découverte du patrimoine vernaculaire. Cette diversité patrimoniale constitue un atout majeur, favorisant non seulement le développement du tourisme culturel mais également la préservation et la transmission du riche héritage de la région.



Abbaye de Froidmont – Hermes



Eglise Saint-Denis – Hodenc-en-Bray



Remparts gallo-romains - Beauvais



Maison natale d'Hyppolite Bayard –  
Breteuil



L'ancienne commanderie – Neuilly-sur-  
Clermont

**Photo 1.** Quelques Monuments Historiques présents sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis – Source : Monumentum

## ■ Le tourisme vert : support d'activités sportives et de loisirs

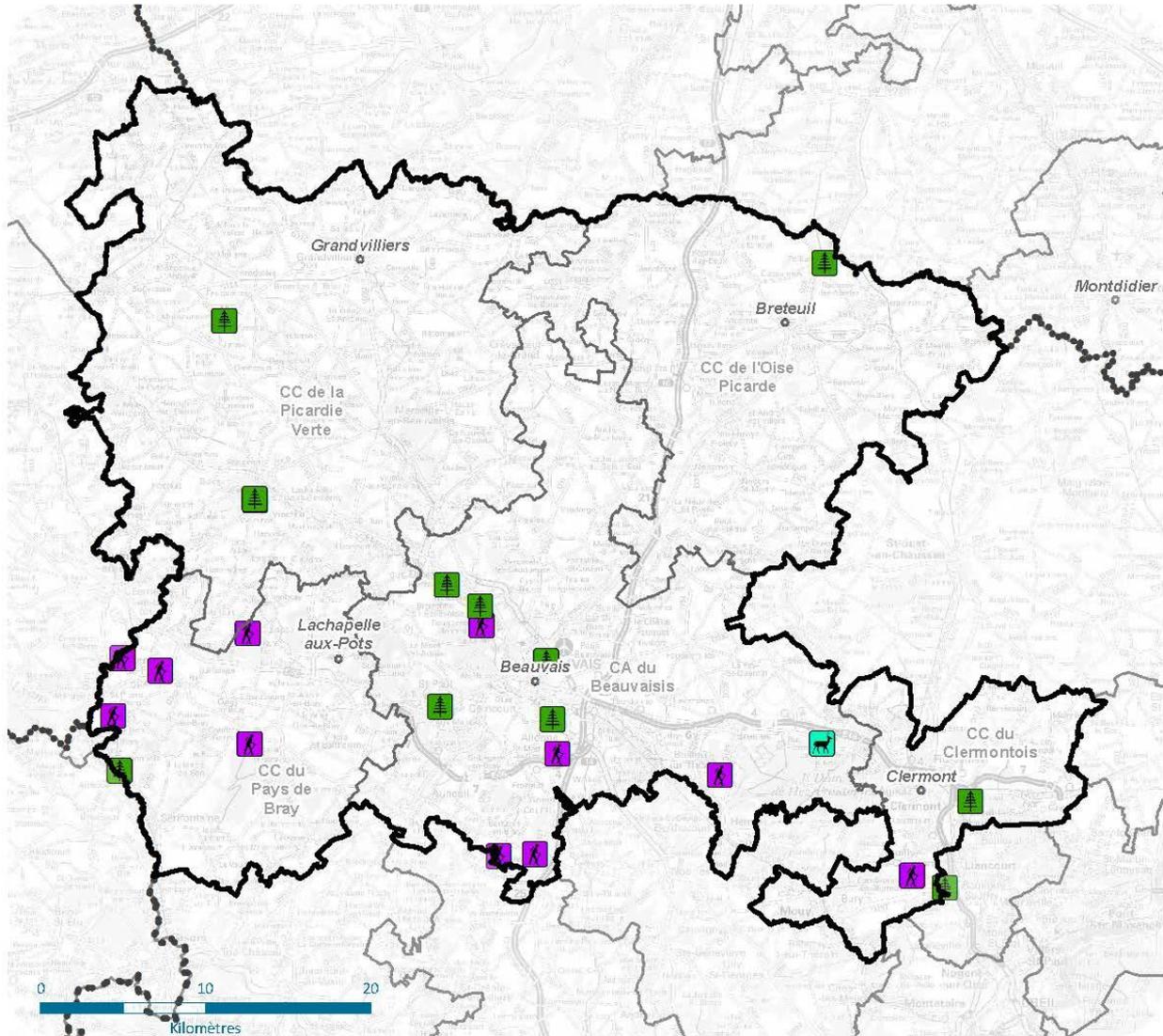
Le tourisme vert ou écotourisme recouvre les activités touristiques en lien avec la nature, la découverte ou la protection de cette dernière. Les trames végétales sont un support idéal pour des activités touristiques sportives et de loisirs (sentiers de randonnées, cyclotourisme, routes équestres, etc.). L'Agence de Développement Touristique de l'Oise a identifié 24 sites naturels propices au tourisme et au loisir.

Presque la moitié de ces sites naturels recensés par l'Agence de Développement Touristique de l'Oise se localise sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Cette offre est en grande partie composée de parcs, forêts, espaces verts et de jardins.

Parmi ceux-ci, on peut citer le Jardin du naturaliste à Talmontiers. Il s'agit d'un jardin de fleurs sauvages. Plusieurs parcours y sont proposés pour flâner et découvrir la végétation du territoire. A l'origine, ce jardin était une pâture abandonnée qui à partir de 1992 a été aménagée.

Il y a également, la Coulée verte qui emprunte l'ancienne ligne de chemin de fer qui reliait Paris à Amiens en traversant le département de l'Oise. Elle est agrémentée d'un sentier botanique et de boucles de randonnées pour les cyclistes et vététistes. Longue de 12 km, elle accueille VTTistes/VTCistes, randonneurs pédestres, cavaliers et attelages. Un sentier botanique (près de 30 essences arborées et arbustives) et plusieurs boucles de randonnées sont balisés pour permettre aux adeptes de la nature et du patrimoine de découvrir les villages alentours et les paysages variés de la Vallée de la Celle.

### Localisation du patrimoine naturel



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : OISE TOURISME

-  Périimètre du PÉTR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

- Patrimoine naturel :**
-  Bois et forêts
  -  Découverte des Sites naturels
  -  Parcs et Jardins

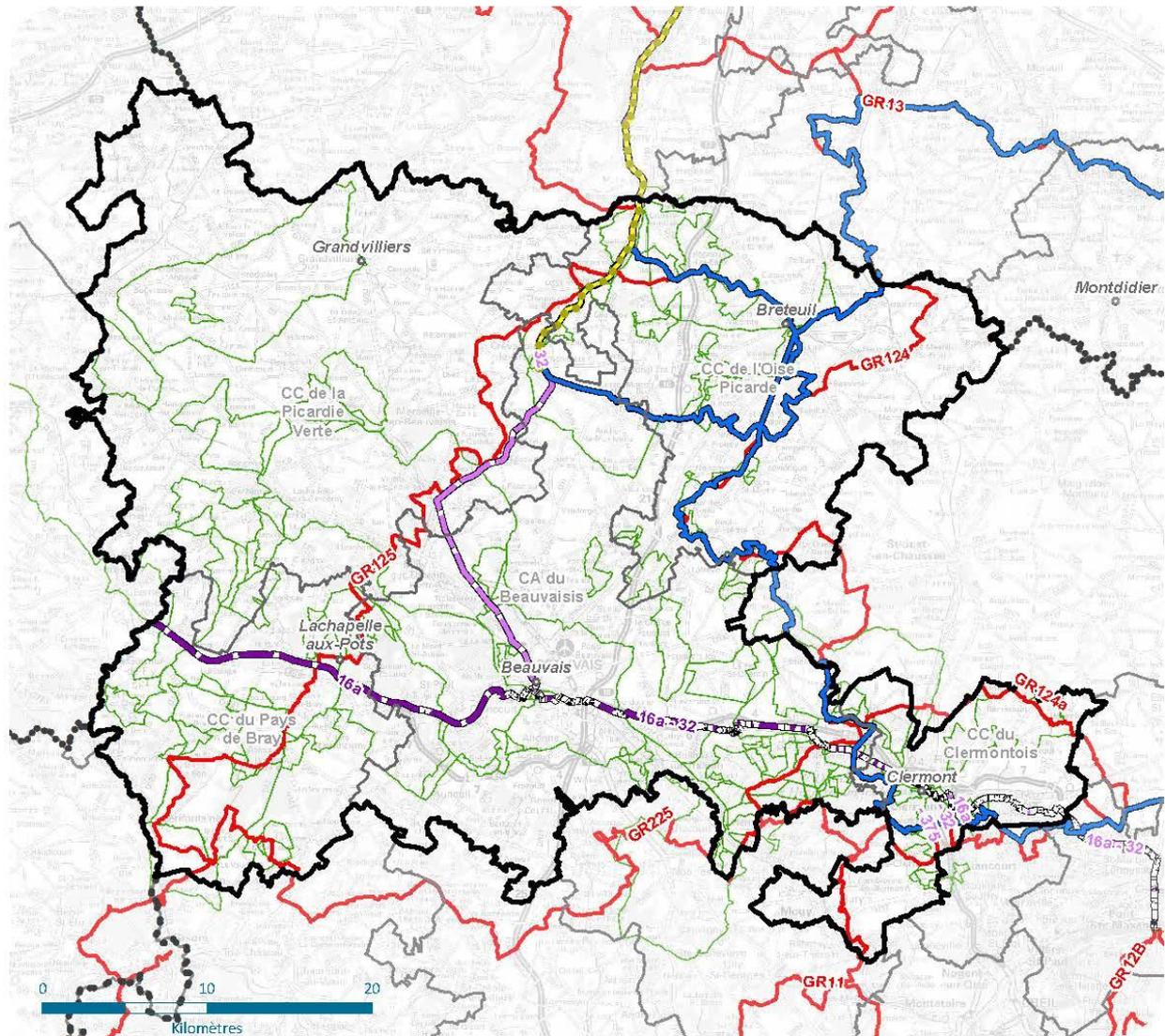
Les espaces naturels revêtent une importance capitale dans le développement de boucles de randonnées touristiques. Ces milieux naturels offrent un cadre privilégié pour les amateurs de plein air, permettant de créer des itinéraires variés et attrayants. La diversité des paysages naturels, qu'il s'agisse de forêts, de collines verdoyantes ou de zones humides, crée des opportunités infinies pour concevoir des boucles de randonnée riches en découvertes. Ces espaces naturels offrent non seulement une expérience immersive dans la nature, mais également des panoramas changeants, des points d'intérêt écologiques et des habitats fauniques uniques.

L'offre de randonnée proposée sur le territoire du PETR est relativement bien développée avec une offre de 133 randonnées dont 83 qui sont inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Les randonnées supportent plusieurs types d'usage : pédestre, Vélo, VTT, Cyclo, Cyclotourisme, Equestre, Roller, parcours d'orientation et sentiers thématiques.

On retrouve 16 randonnées qui traversent la Communauté de Communes de la Picardie Verte, 22 pour la Communauté de Communes du Pays de Bray, 21 pour celle de l'Oise Picarde et 18 pour celle du Clermontois. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est le territoire qui dispose du plus grand nombre de boucles de randonnées avec 65 points de départs recensés. L'ensemble des circuits proposés représente près de 2 230 km.

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis est également traversé par la Route Européenne d'Artagnan. Il s'agit d'un itinéraire équestre européen à vocation touristique et culturelle qui s'étend sur plus de 6 000 km de chemins équestres, voies vertes et petites routes, à travers 6 pays (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie et Espagne).

## Déplacements doux



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : AF3V - SRADDET 2020 - OISE TOURISME - MONGR

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

-  La Coulée verte de Crèvecœur-le-Grand à Amiens
-  La Route Européenne d'Artagnan - Tronçon de la Route Royale
-  Sentiers de Grande Randonnée
-  Balades et randonnées à pied d'Oise Tourisme

### Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SRADDET 2020) :

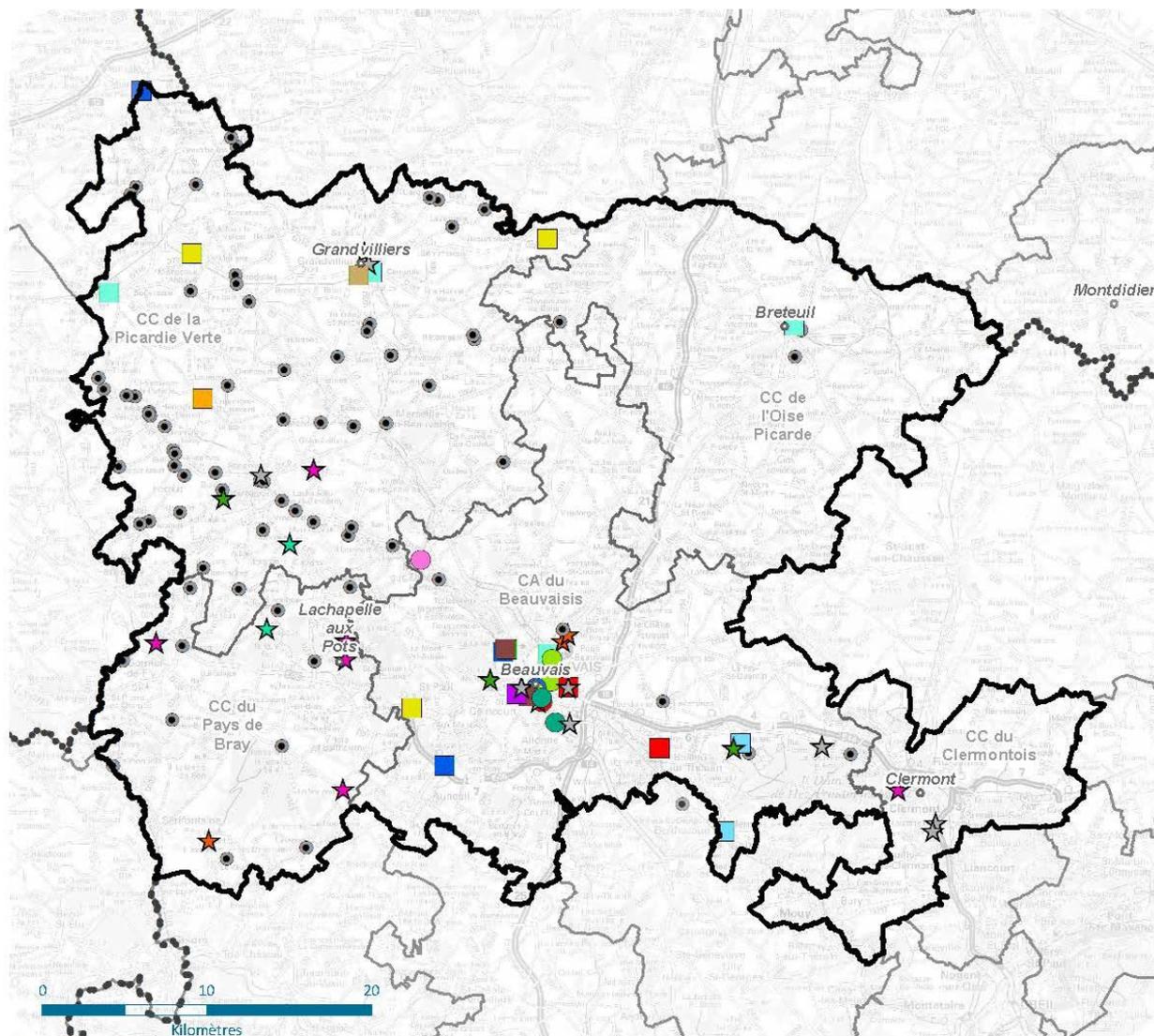
-  Ouvert
-  En projet

## ■ Des équipements culturels et sportifs à destination des habitants mais qui participent à l'offre touristique

Le territoire du PETR propose une diversité de 130 activités sportives, culturelles et itinérantes, dont 60% sont constituées d'aires de pique-nique, c'est-à-dire d'équipements touristiques légers. La Communauté de Communes de la Picardie Verte se distingue en proposant 59 aires de pique-nique sur son territoire, contribuant largement à cette offre. Cette répartition doit être rapprochée de l'importance du réseau de randonnée présent sur l'intercommunalité.

On trouve également quelques parcs à thème, des sites de paintball ou des équipements multisports disséminés sur le territoire du PETR. On peut, notamment, noter la présence d'un parc d'attraction sur le territoire du PETR. Il s'agit du parc Saint-Paul. Ce dernier, niché dans un cadre naturel de 3 hectares, propose 43 attractions, 5 restaurants. Toutefois, on constate une concentration et une plus grande diversité des équipements aux alentours de la commune de Beauvais (site de pêche, base de canoë-kayak, laser-game, bowling, salle de spectacles...).

## Localisation des activités sportives, culturelles et formules itinérantes



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : OISE TOURISME

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

### Activités sportives, culturelles et formules itinérantes :

- |  |                                |  |   |
|--|--------------------------------|--|---|
|  | Base nautique                  |  | Art   |
|  | Canoë kayak                    |  | Centre culturel                             |
|  | Karting, laser game ou bowling |  | Cinéma                                      |
|  | Multi-sports                   |  | Ferme pédagogique                           |
|  | Paintball                      |  | Salle de concert                            |
|  | Parcours acrobatique en forêt  |  | Théâtre                                     |
|  | Piscine                        |  | Aire de pique-nique                         |
|  | Pêche                          |  | Aéronautisme et vol à moteur                |
|  | Remise en forme                |  | Balade à cheval, en attelage ou avec un âne |
|  | Parc à thèmes                  |  | Balade nature                               |
|  |                                |  | Cyclotourisme                               |
|  |                                |  | Circuit auto-moto et balade en voiture      |

## ■ Des savoir-faire à valoriser

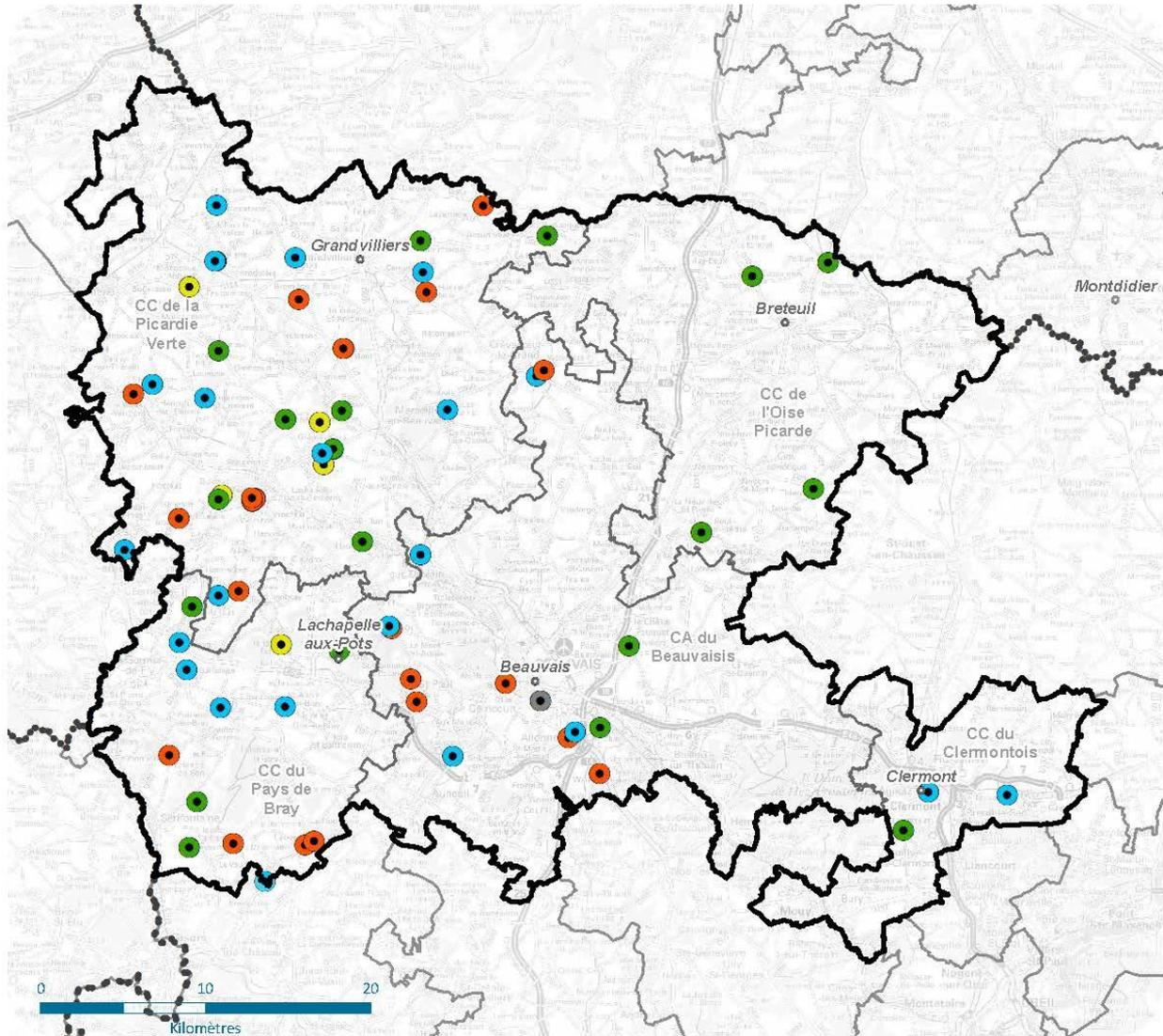
Les savoir-faire locaux jouent un rôle fondamental dans l'enrichissement et la singularité des offres touristiques du PETR. Ces compétences ancrées dans la culture et l'histoire locale ajoutent une dimension authentique et distinctive à l'expérience touristique, créant un lien intime entre les visiteurs et le territoire.

L'intégration des savoir-faire locaux dans les offres touristiques permet de mettre en lumière la richesse artisanale et traditionnelle de la région. Que ce soit dans la création d'objets d'art, la production de produits du terroir, ou la transmission de techniques ancestrales, ces savoir-faire deviennent des témoins vivants du patrimoine culturel du PETR.

Le PETR n'échappe pas à cette tendance, proposant des activités de découverte de l'artisanat, des produits locaux, des visites d'entreprises et des fermes pédagogiques. Cette offre s'est particulièrement bien développée sur le territoire du PETR, avec 73 activités répertoriées, dont 37 se situent dans la Communauté de Communes de la Picardie Verte, représentant ainsi près de la moitié de l'offre globale du PETR.

Bien que de manière moins prononcée, le développement de cette offre est également observable dans la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Pays de Bray. En revanche, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde et la Communauté de Communes du Clermontois présentent une offre plus modeste, avec respectivement 4 et 3 activités.

### Découverte des Savoirs faire



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : OISE TOURISME

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

**Découverte des Savoirs faire :**

- Artisanat
- Ferme de découverte
- Produits locaux
- Visite d'entreprise
- Visite et produits à la ferme

## ■ Des structures muséales qui participent à l'offre culturelle

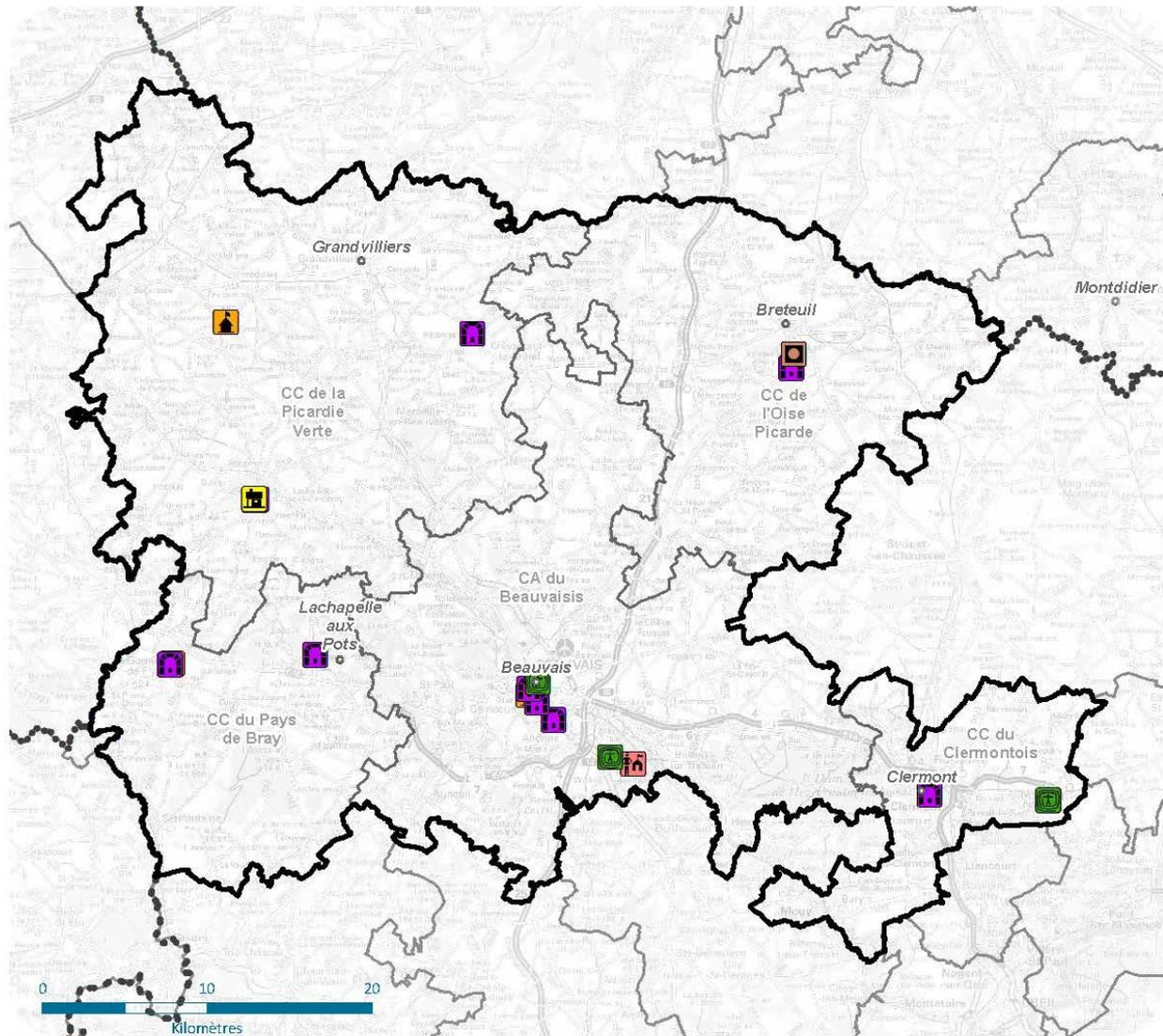
Les offres muséales revêtent complètement l'offre touristique du PETR, contribuant significativement à l'enrichissement de l'expérience des visiteurs.

Les musées au sein du PETR sont des véritables témoins du passé, présentant des collections variées allant des artefacts archéologiques aux œuvres d'art contemporain. Ils offrent une immersion instructive dans les époques révolues, les traditions locales et les événements marquants de la région.

Le PETR du Grand Beauvaisis compte une offre d'activité culturelle variée : sites archéologiques, édifices religieux, châteaux, lieux de mémoire, musées, visites. Cette offre d'activités culturelles est présente sur l'ensemble des territoires du PETR Grand Beauvaisis, avec une concentration plus importante sur la CA du Beauvaisis.

On peut citer le MUDO - Musée de l'Oise - installé dans l'ancien palais des évêques-comtes de Beauvais, le musée de l'aviation à Warluis ou le Musée archéologique de l'Oise à Vendeuil-Caply.

### Localisation du patrimoine culturel



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : OISE TOURISME

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

- Patrimoine culturel :**
-  Archéologie, muches et souterrains
  -  Cathédrales, églises & abbayes
  -  Châteaux
  -  Lieux de mémoire
  -  Musées et lieux de visites
  -  Visites de ville

### 6.6.3 Une offre d'hébergement locatif importante, une offre hôtelière peu présente et concentrée sur Beauvais

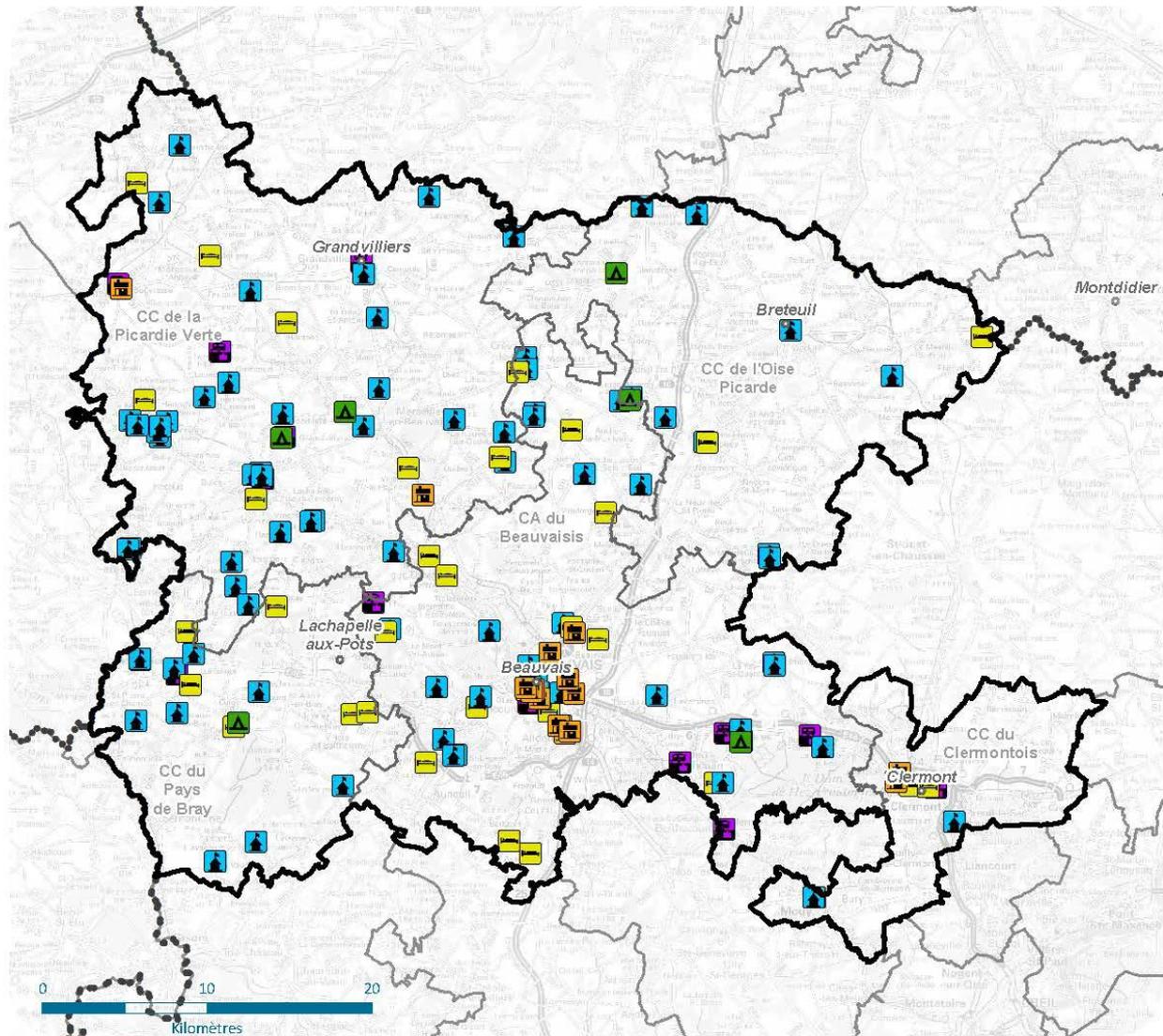
L'offre d'hébergement du PETR Grand Beauvaisis se révèle relativement limitée, comprenant 26 établissements, dont 21 hôtels et 5 campings.

Selon les données de l'INSEE pour l'année 2023, cette offre compte 1 024 chambres d'hôtel et 231 emplacements de camping. Il est à noter qu'aucun "autre hébergement collectif" tel que les résidences de tourisme, les villages vacances, les auberges de jeunesse ou les centres sportifs n'est répertorié sur le territoire du PETR selon l'INSEE.

L'Agence de Développement Touristique de l'Oise dispose d'une base de données détaillée des hébergements dans le département, permettant une vision plus locale de l'offre. Ces données, classées en quatre catégories (aire de camping-car, hébergement locatif, hôtel, hôtel de plein-air/camping), révèlent que les hébergements locatifs dominent, avec 149 gîtes, chambres d'hôte ou logements meublés. Les aires de camping-car, hôtels et campings présentent une offre plus modérée, comprenant respectivement 16 aires de camping-car, 20 hôtels et 6 campings.

Enfin, il faut noter que l'offre hôtelière est limitée et principalement concentrée sur la commune de Beauvais. L'offre d'hébergement haut de gamme (4 étoiles et plus) est très limitée.

### Localisation des hébergements touristiques



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : OISE TOURISME

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Hébergements touristiques :

-  Aire d'accueil des campings-cars
-  Chambre d'hôtes
-  Meublés et Gîtes (de groupe)
-  Hôtel
-  Camping

## 6.7 Synthèse

### Forces

Une large gamme d'activités, d'hébergements et de patrimoine sur le territoire du PETR ;

Tourisme patrimonial et historique riche qui constitue un attrait culturel pour les touristes ;

Un réseau de randonnées développé support solide pour la pérennité et le développement du tourisme vert ;

Offre qualifiée de proximité ;

7 polarités intermédiaires et supérieures réparties géographiquement ;

Territoire multipolaire ;

### Faiblesses

Fonctionnement centralisé sur la CA du Beauvaisis ;

Certaines parties du territoire sont à plus de 10km d'une polarité ;

Certaines communes sont dépourvues de toute offre

Offre d'hébergements et de restauration non homogène sur le territoire ;

### Opportunités

Label Villes et Pays d'art et d'histoire, garantissant la valorisation du patrimoine ;

L'essor du tourisme vert ;

Le tourisme axé sur l'artisanat local et les produits du territoire peut renforcer l'identité du territoire ;

Le Programme LEADER comme soutien pour le développement du territoire à travers le tourisme.

La mise en place de Contrat Local de Santé pour pallier aux problématiques locales de santé.

Stratégie tourisme Grand Beauvaisis

### Menaces

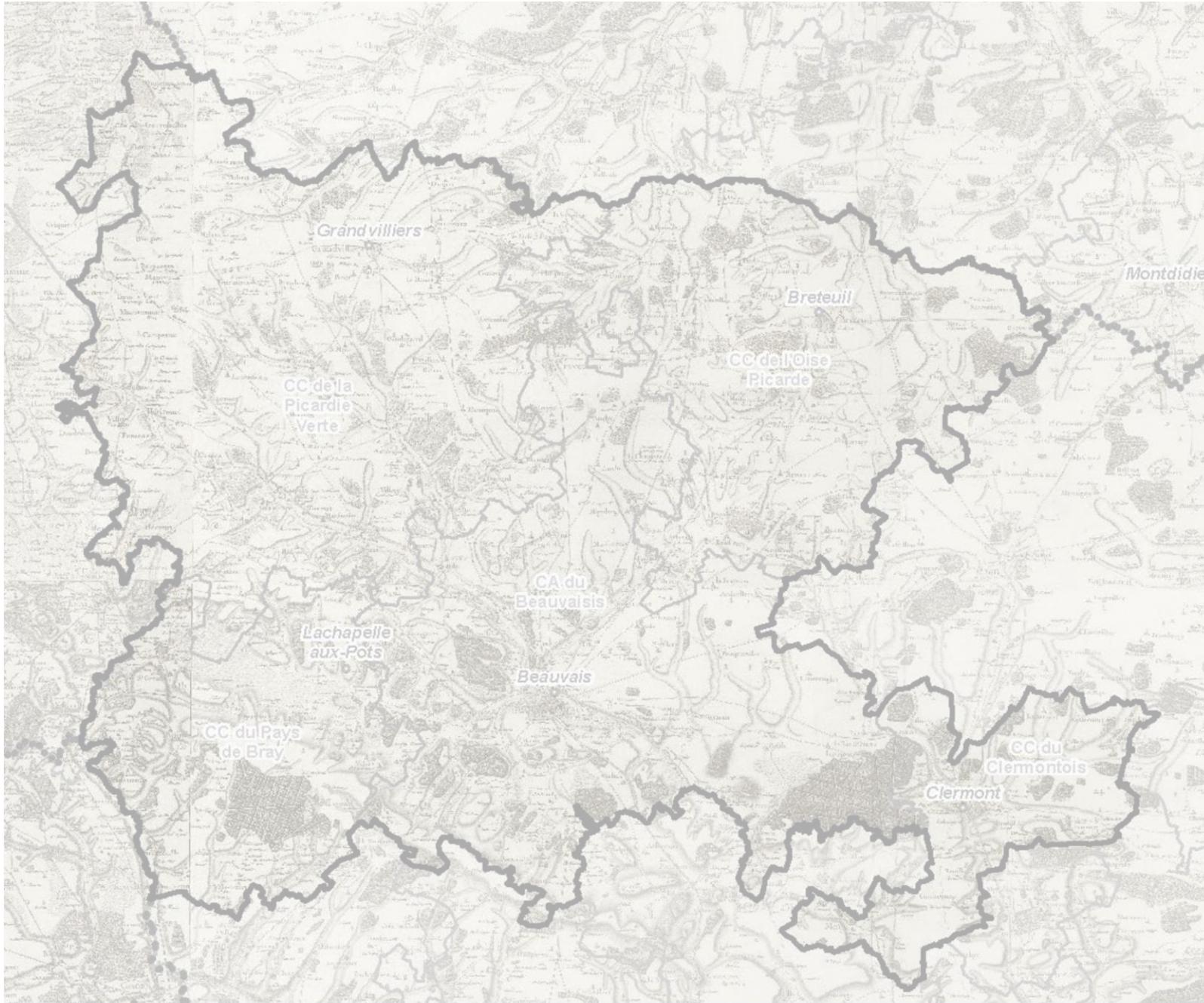
Le manque d'offre de restauration ;

Une offre scolaire polarisée sur Beauvais ;

Une offre de santé sous tension.

## Enjeux

- Maintien et renforcement des pôles de services urbains et ruraux ;
- Conforter et pérenniser l'offre d'équipements, commerces et services de proximité ;
- Renforcer l'accessibilité multimodale à ces équipements ;
- Accroître l'attractivité commerciale ;
- Diversification de l'offre touristique ;
- Valorisation du patrimoine naturel et bâti.



# AGRICULTURE ALIMENTATION

## 7.1 Les caractéristiques géo-morphologiques qui influent sur les pratiques agricoles

### 7.1.1 Le relief



Le **relief** a un impact majeur sur les pratiques agricoles en influençant la disposition des terres, le drainage, la mécanisation, la sélection des cultures et l'accessibilité des terrains. Les agriculteurs doivent souvent adapter leurs méthodes en fonction de la topographie locale pour maximiser la productivité tout en minimisant les impacts environnementaux.

La **topographie** d'une zone détermine la disposition des terrains, en particulier les pentes, les vallées, les collines et les montagnes. Ces caractéristiques topographiques influent sur plusieurs caractéristiques impactantes pour les pratiques agricoles :

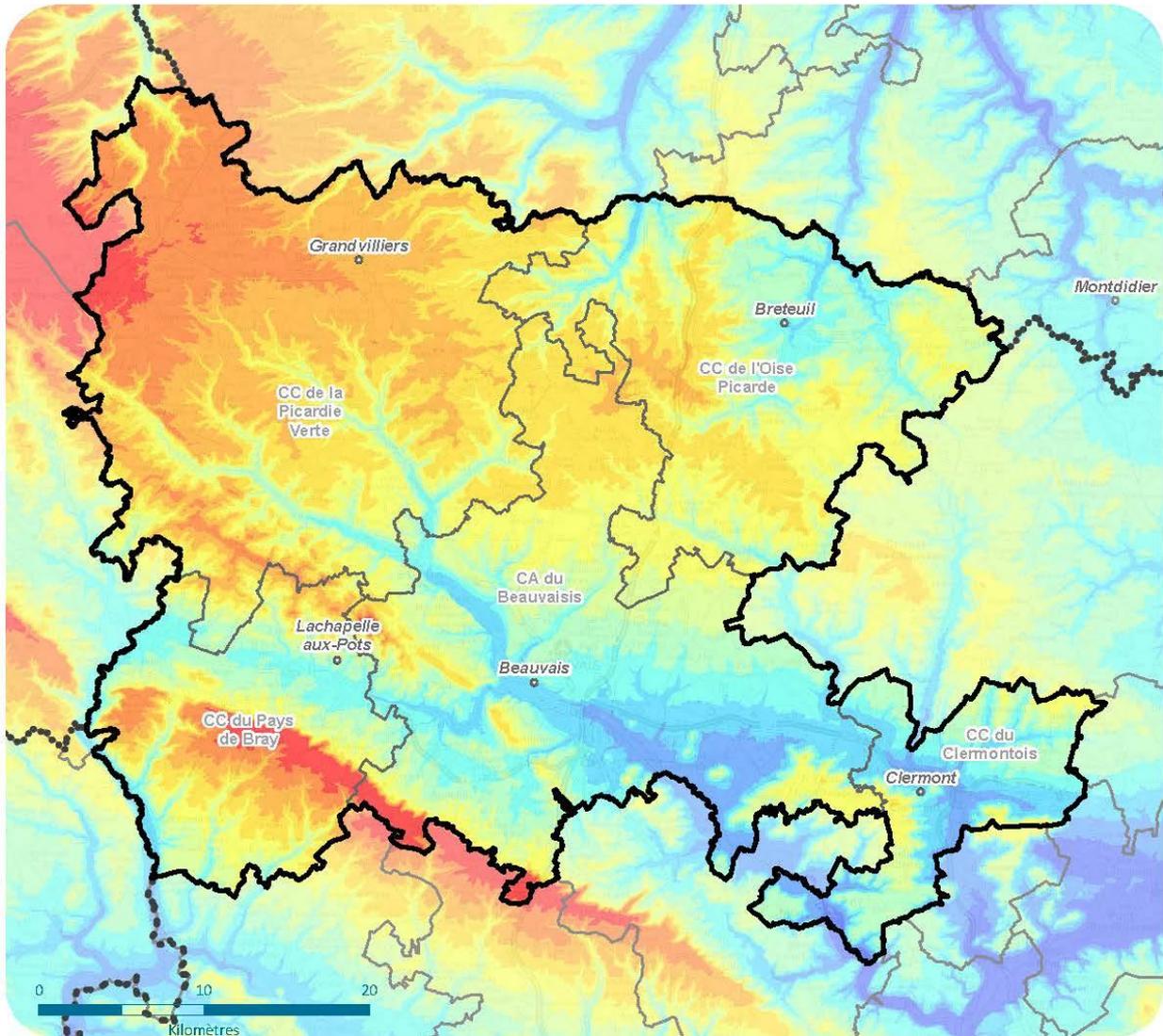
- La présence, la distribution et le drainage de l'eau peuvent affecter la distribution des sols agricoles et les cultures possibles.
- L'accessibilité des terrains par les engins agricoles. Les pentes importantes sont souvent impraticables pour les tracteurs nécessaires aux grandes cultures.
- Les risques associés à certaines cultures : les pratiques de grandes cultures sur des pentes importantes peuvent entraîner des risques de coulées de boue ou d'érosion.

Le territoire présente des altitudes comprises entre 20 mètres et 220 mètres d'altitude. L'un des points culminants du territoire se situe sur la Communauté de Communes du Pays de Bray. Il s'agit du Mont Sainte-Hélène situé sur la commune de Saint-Pierre-les-Champs et qui s'élève à 218 mètres d'altitude.

On constate des variations importantes de la topographie à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis. Le relief est peu accidenté à l'est du territoire, le long des vallées de la Brèche et du Thérain et devient de moins en moins important à l'approche de l'Oise. Au contraire, le relief est plus accidenté sur la frange sud du territoire, à la jonction entre la boutonnière du Bray et le plateau de Thelle. Les pentes y sont relativement marquées. A l'ouest du territoire, à la transition entre l'amont de la vallée du Thérain et du plateau Picard, le relief est également marqué mais présente des pentes plus douces.

Ces caractéristiques topographiques expliquent pourquoi les grandes cultures sont plus présentes sur la moitié Est du PETR et l'élevage plus important sur la partie Sud et Ouest.

## Relief



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : IGN

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

### Altitude (en m) :

-  20 - 40
-  40 - 60
-  60 - 80
-  80 - 100
-  100 - 120
-  120 - 140
-  140 - 160
-  160 - 180
-  180 - 200
-  200 - 220
-  > 220

## 7.1.2 La géologie



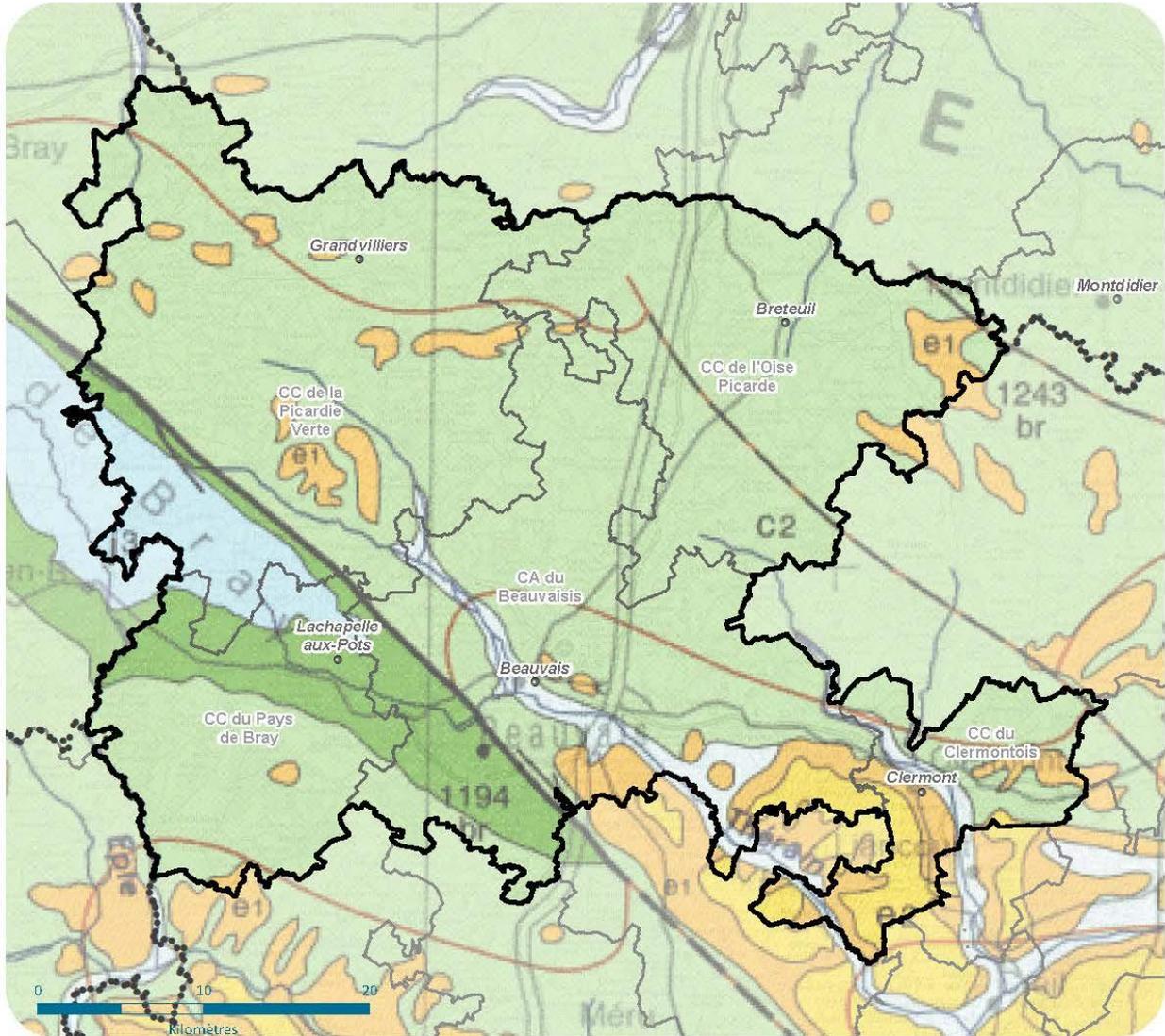
La **géologie** a une influence profonde sur les pratiques agricoles en affectant la composition et la fertilité du sol, le drainage, la formation du relief, la disponibilité des ressources en eau et même le choix des cultures. Les agriculteurs doivent comprendre la géologie de leur région pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion des terres et de production agricole.

Les caractéristiques géologiques influencent de manière importante les pratiques agricoles. Parmi celles-ci on peut citer :

- La composition du sol : La géologie influence directement la composition du sol. Différents types de roches mères donneront naissance à des sols avec des caractéristiques distinctes. Par exemple, les sols dérivés de roches calcaires peuvent être plus alcalins, tandis que ceux issus de roches éruptives peuvent être plus riches en minéraux.
- La fertilité du sol : La composition géologique influe sur la fertilité du sol en déterminant les types de minéraux et de nutriments disponibles. Certains sols peuvent naturellement contenir des niveaux élevés de nutriments essentiels, tandis que d'autres peuvent nécessiter des amendements pour améliorer leur fertilité.
- Le drainage des sols : La géologie influence la perméabilité du sol, ce qui à son tour affecte le drainage. Certains types de sols peuvent être bien drainés, favorisant ainsi la croissance des cultures, tandis que d'autres peuvent retenir l'eau, ce qui peut nécessiter des systèmes de drainage pour éviter l'excès d'humidité.
- La présence des minéraux et nutriments : Certains minéraux présents dans le sol peuvent être bénéfiques ou préjudiciables aux cultures. Par exemple, la présence excessive de certains éléments traces comme le cuivre peut être toxique pour les plantes, tandis que d'autres, tels que le zinc, peuvent être essentiels à leur croissance.
- La gestion des ressources en eau : La géologie joue un rôle dans la disponibilité et la gestion des ressources en eau. La présence ou l'absence de sources d'eau à proximité impacte bien évidemment les types de cultures envisageable sur un sol donné.

Le territoire du PETR présente une géologie diversifiée résultant de l'influence de divers processus géologiques au fil du temps. Il est toutefois situé, en grande partie, dans le Bassin parisien, qui est un vaste bassin sédimentaire. Les couches sédimentaires de cette région se sont formées au cours de millions d'années à partir de dépôts successifs de sédiments dans des environnements marins, lacustres et fluviaux. Les roches sous-jacentes sont principalement constituées de formations calcaires, même si l'on retrouve certaines formations argileuses et quelques dépôts de silex. Enfin, les rivières du territoire, comme celles de la Brèche et du Thérain, peuvent contenir des dépôts d'alluvions, qui sont des sédiments transportés par l'eau et déposés le long des cours d'eau. Ces caractéristiques géologiques sont favorables aux grandes cultures.

## Géologie



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : BRGM

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

## 7.2 Une agriculture en évolution qui façonne l'occupation des sols

**140 738 ha** de Surfaces Agricoles Utilisées (**SAU**) soit près de **55%** du territoire.

**177 000 ha** utilisé pour une **activité primaire** (agriculture, sylviculture, exploitations du sous-sol...) soit **plus de 85 %** du territoire

**24 900 ha** de **prairies** soit **12 %** du territoire

**8 700 ha** de surfaces **exploitées en bio** soit **6,2 % de la SAU** du territoire

### 7.2.1 Une activité bien présente sur le territoire

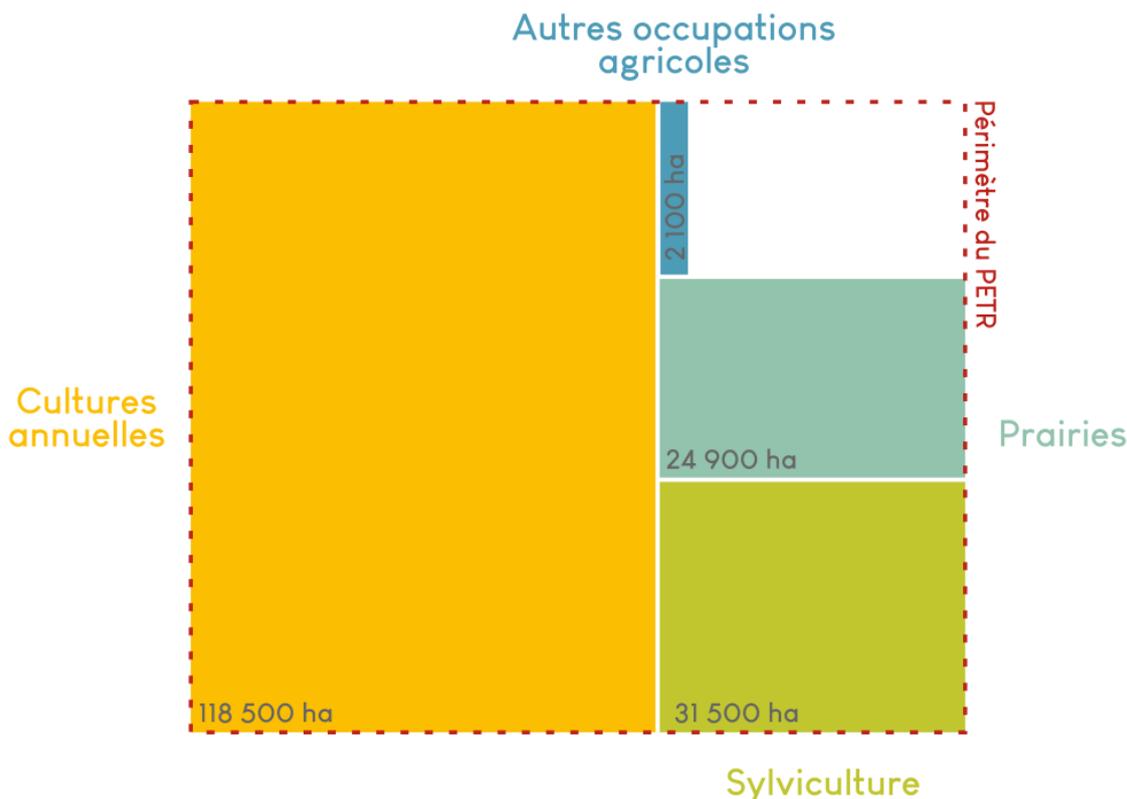
#### ■ Une agriculture qui occupe l'espace et façonne les paysages



Le référentiel OCS2D constitue une base de données chronologique détaillée portant sur l'occupation du sol en deux dimensions au sein des départements des Hauts-de-France. Pour le département de l'Oise, chaque section de territoire analysée offre une description précise du couvert et de l'usage du sol aux années 2010 et 2021. Cette ressource permet ainsi d'acquérir des informations approfondies sur la configuration de l'occupation du sol dans une zone spécifique, facilitant l'observation de divers phénomènes tels que l'artificialisation, l'imperméabilisation, le mitage urbain, les plantations, la renaturation, et d'analyser leurs évolutions entre ces deux dates.

L'activité agricole a de tout temps façonné les sols et les paysages. Sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis, cette occupation de l'espace est restée relativement importante. En 2020, près de 219 000 ha, soit plus de 85% du territoire, sont utilisées pour une activité primaire (agriculture, sylviculture, exploitations du sol et du sous-sol...).

Une grande majorité des surfaces exploitées par une activité primaire sont destinées aux cultures annuelles (céréales, oléagineux et autres grandes cultures). Ces dernières représentent près de 118 500 ha soit plus de 60% du territoire du PETR. La sylviculture est également bien présente sur le territoire, puisque 31 500 ha sont dédiés à cet usage, soit 16% du territoire du PETR. Enfin, les prairies représentent 24 900 ha, soit 12% du territoire du PETR.



*Importance et répartition des surfaces agricoles sur le territoire du PETR (Source : OCS2D). La surface restante en blanc représente l'ensemble des autres affectations du territoire (espaces urbanisés, infrastructures...)*

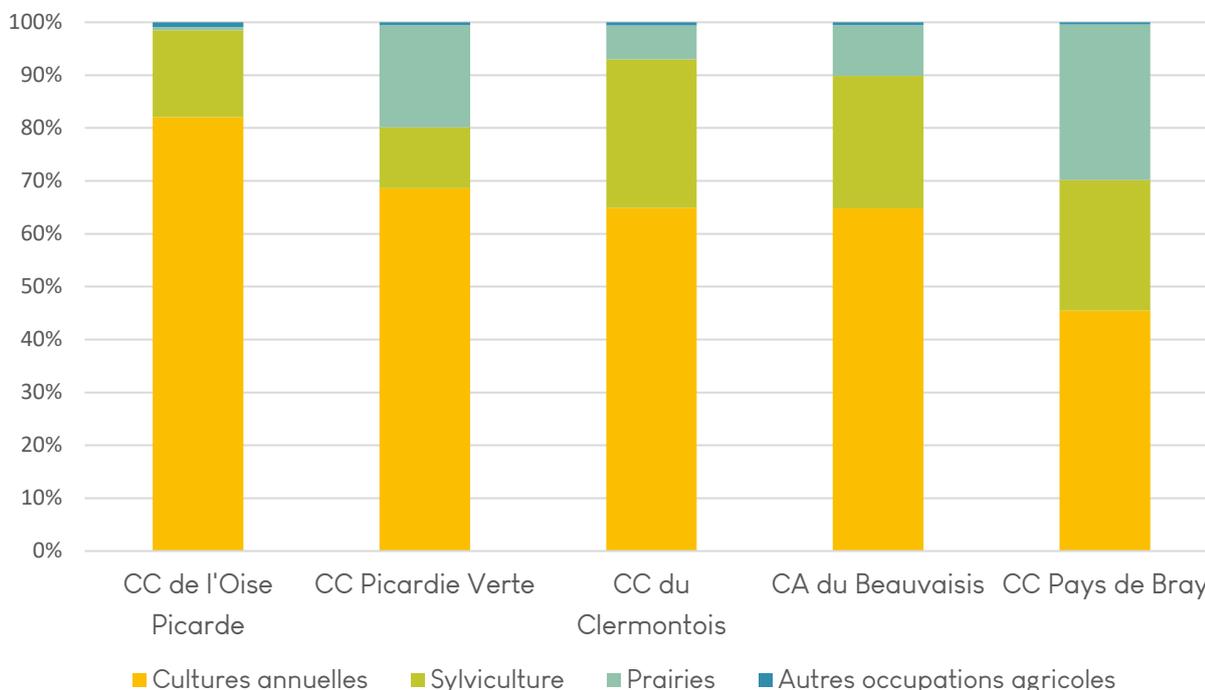
L'occupation des sols par l'agriculture n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire du PETR. Ainsi, on constate une plus grande représentations des grandes cultures sur la Communauté de Communes de l'Oise Picarde. Plus de 80% des surfaces exploitées par une activité primaire correspondent aux cultures céréalières et aux grandes cultures alors que les prairies y sont quasiment absentes.

A l'opposé, la Communauté de Communes du Pays de Bray présente de plus grande surfaces en prairies alors que les culturelles annuelles représentent moins de la moitié des surfaces exploitées par une activité primaire. Les Communautés de Communes de la Picardie Verte, du Clermontois et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis présentent des profils assez similaires : entre 60 % et 70 % des surfaces exploitées par une activité primaire sont destinées aux cultures annuelles.

Il est possible de noter toutefois la particularité de la CC de la Picardie Verte qui présente une plus forte proportion de prairies. Enfin, la sylviculture est généralement comprise entre 10 % et 20 % des surfaces exploitées par une activité primaire, même si on note une présence plus importante sur la CC du Clermontois (près de 25% des surfaces exploitées par une activité primaire).

## Importance et répartition des surfaces agricoles par intercommunalités en 2021

(Source : OCS2D)



Importance et répartition des surfaces agricoles par intercommunalités (Source : OCS2D).

### ■ Une agriculture contrainte par une baisse des espaces agricoles

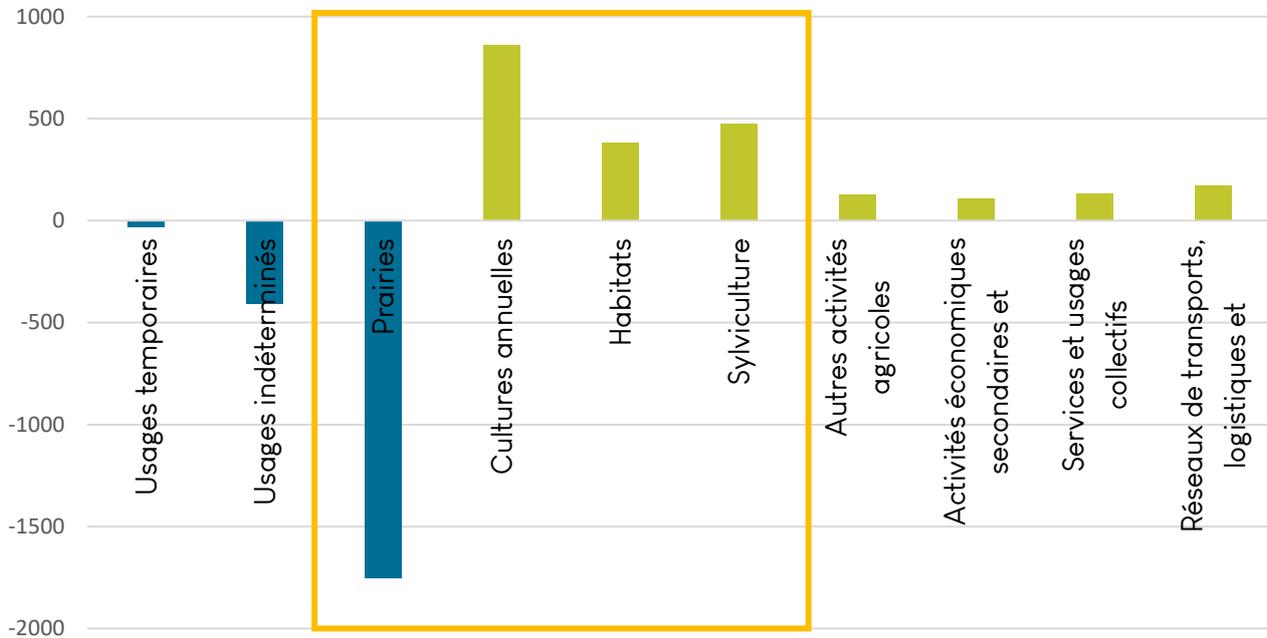
Les évolutions nationales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme n'épargnent pas les activités agricoles du PETR Grand Beauvaisis. Celles-ci se retrouvent affaiblies en raison de divers facteurs, en particulier l'urbanisation et la fragmentation des terres cultivées, ainsi que l'augmentation des coûts fonciers qui entraîne des défis pour les installations et les transmissions.

Selon les données de l'OCS2D, les espaces agricoles (hors sylviculture) ont régressé de plus de 900 hectares entre 2010 et 2021. Cette chute a été particulièrement importante pour les activités d'élevage puisque plus de 1700 hectares de prairies ont disparu sur cette période. Cette baisse des surfaces en prairie s'est faite au profit des surfaces agricoles de cultures annuelles (+ 859 hectares entre 2010 et 2021) et aux surfaces artificialisées (+380 hectares de surfaces pour l'habitat, +110 hectares de surfaces pour les activités économiques et +130 hectares de surfaces pour les services et usages collectifs).

Il est également possible de noter une augmentation des surfaces exploitées par la sylviculture. Toutefois, il faut préciser que cette augmentation est principalement dû à l'augmentation du nombre de boisements sans usages sylvicoles définies ou indéterminés (+300 hectares) et non à la création de nouvelles zones de boisements (-111 hectares de peupleraies et - 77 hectares de plantations récentes).

## Evolution en hectares des principales occupations du sol entre 2010 et 2021.

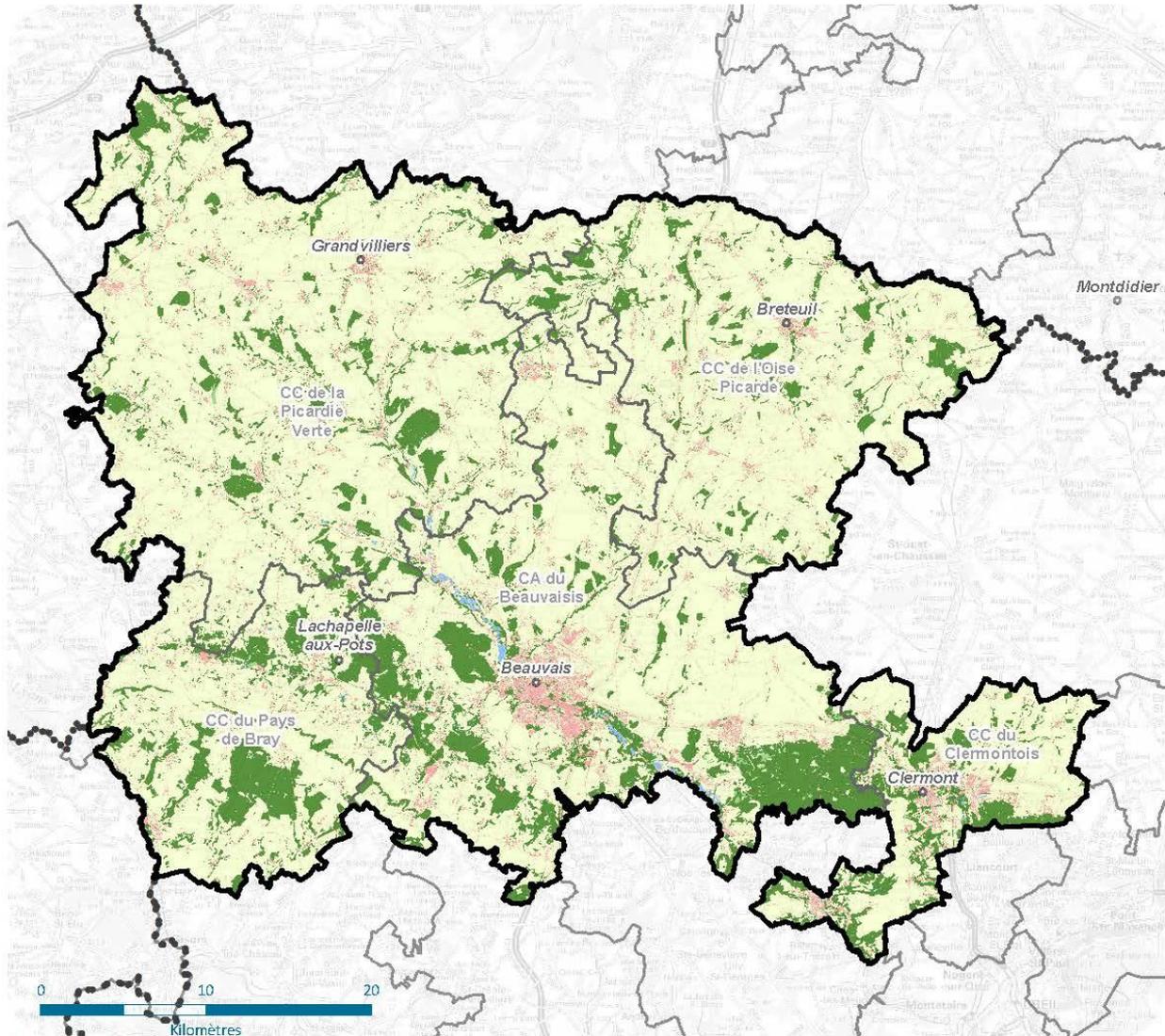
(Source : OCS2D)



Evolution en hectares des principales occupations du sol entre 2010 et 2021 (Source : OCS2D).

## Occupation du sol en 2021 (OCS2D)

### Couvert du sol



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : Géo2France

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Occupation du sol (couvert du sol) en 2021 :

-  CS1 Surfaces revêtues ou stabilisées
-  CS2 Sols nus
-  CS3 Surfaces en eau
-  CS4 Formations arborescentes
-  CS5 Formations arbustives et sous-arbrisseaux
-  CS6 Formations herbacées ou basses

## 7.3 Une diversité de culture, des spécificités territoriales et des changements profonds

### 7.3.1 Un territoire à dominante agricole

#### ■ Un territoire de grandes cultures et d'élevage bovin



La **Surface Agricole Utilisée (SAU)** est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de : terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...) Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables). Il faut préciser que les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes, ou plusieurs départements voire plusieurs régions.

La Surface Agricole Utilisée (SAU) présente sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis s'élève à 140 738 hectares.

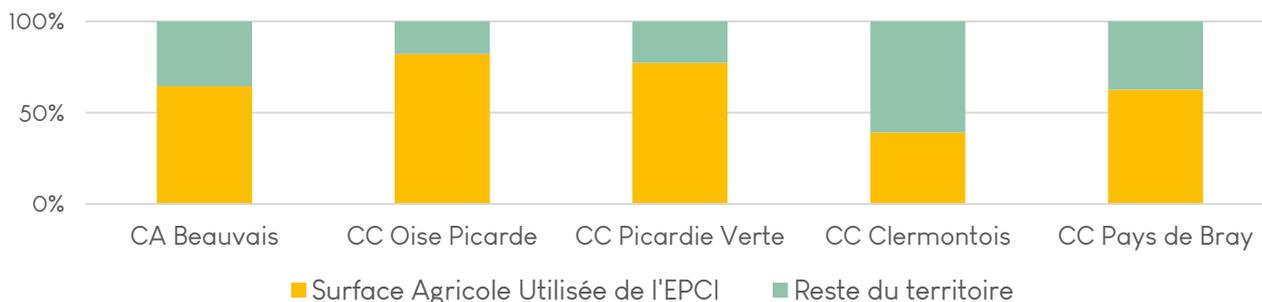
La Communauté de Communes de la Picardie Verte concentre la plus grande part de la SAU du territoire avec 48 889 hectares soit plus d'un tiers de la SAU du PETR.

Malgré son caractère plus urbain, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se place en deuxième position avec 34 760 ha, soit 24,7% du total. Elle est comparable à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde qui présente 32 508 ha de SAU, soit 23,1% de la SAU du PETR Grand Beauvaisis.

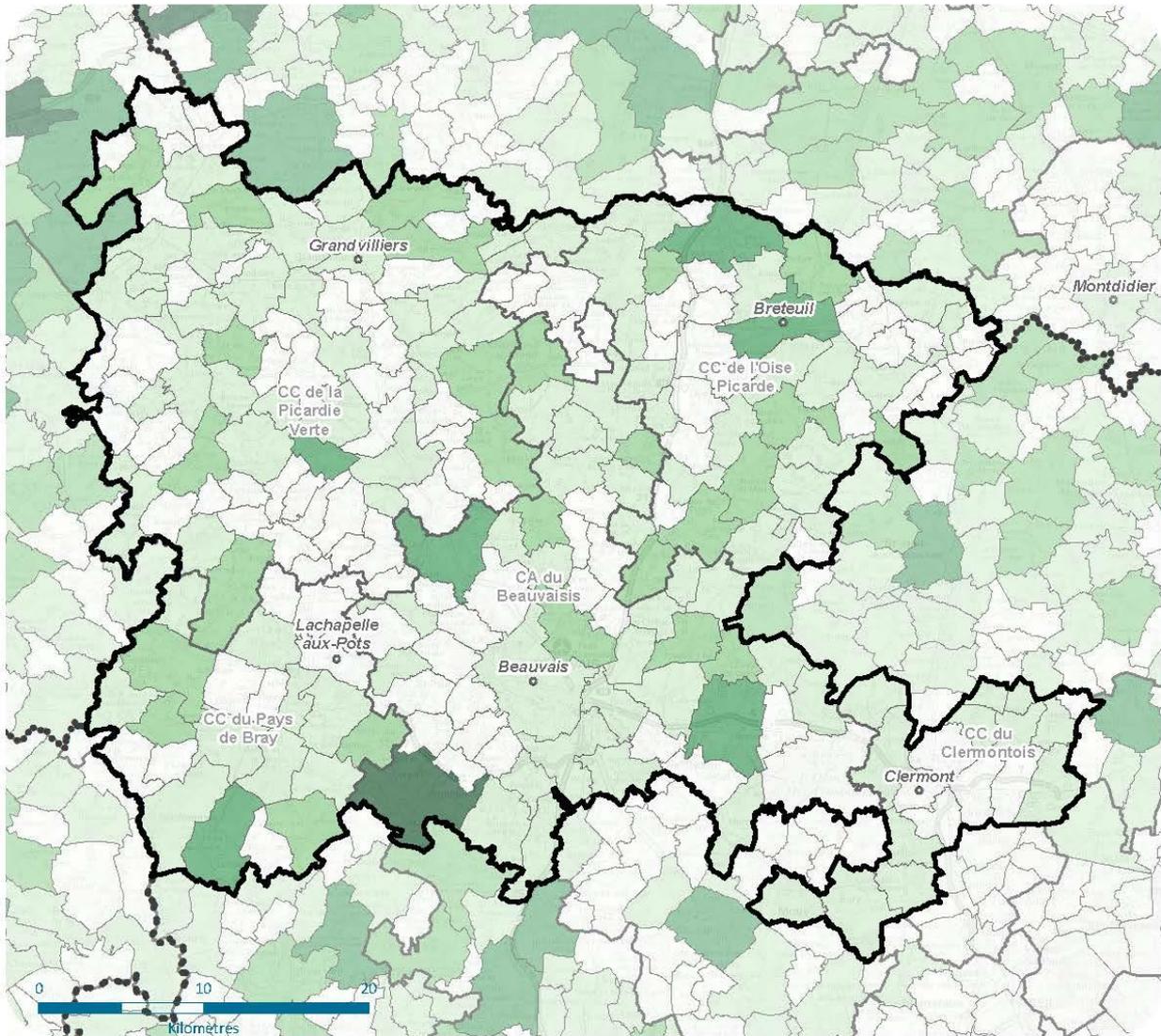
Les Communauté des Communes du Pays de Bray et du Clermontois présente des Surfaces Agricoles Utilisées plus faible. Elles sont respectivement de 15 342 hectares et 9 239 hectares. La proportion plus faible de la SAU pour la CC du Pays de Bray s'explique par la petite taille du territoire et par la présence de nombreux boisements. Pour la CC du Clermontois ces deux facteurs expliquent également la plus faible présence de SAU mais il faut précisé que l'importance de la tâche urbanisée réduit également les surfaces disponibles pour l'agriculture.

#### Proportion de Surface Agricole Utilisée (SAU) par intercommunalité

(Source : RA 2020, AGRESTE)



### Surface Agricole Utile en 2020



Sources : IGN - Audoce urbanisme 2023  
Sources données : RGA 2020

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites communales
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

**Surface Agricole Utile (en ha) en 2020 :**

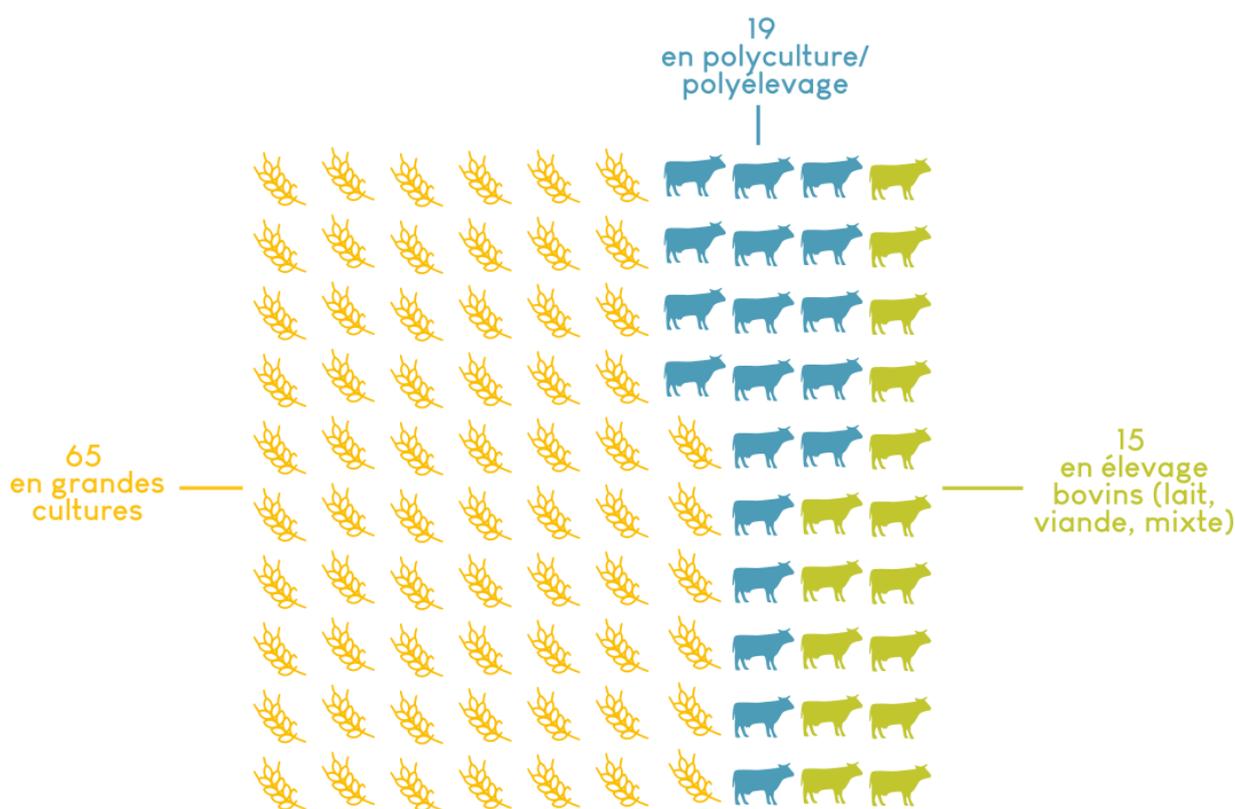
- < 500
- 500 - 1000
- 1000 - 1500
- 1500 - 2000
- > 2000



Pour appréhender les types d'exploitations présentes sur un territoire, les données issues du Recensement Agricole qualifient les exploitations selon leurs Orientations Technico-Economique (OTEX). Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Selon les données du Recensement Agricole de 2020, il est possible de constater la diversité des productions présentes sur le territoire. Tous les types de cultures sont représentés à l'échelle du PETR. Toutefois, il faut noter que trois grands types d'orientation technico-économique dominent les productions du territoire :

- Les grandes cultures comprenant les céréales, les protéagineux et les oléagineux qui concernent 65% des exploitations du territoire ;
- Les activités mixtes en polyculture/polyélevage qui rassemble près de 20 % des exploitations agricoles ;
- Les activités d'élevage bovins (lait, viande, mixte) qui relèvent de 15 % des exploitations.



Source : Recensement Agricole 2020, Agreste

**Figure 2.** Orientation technico-économique des exploitations agricoles pour 100 exploitations du territoire du PETR (Source : RA 2020, Agreste).

■ **Spécialisation entre les différents territoires :**

La catégorie « grandes cultures » est l’OTEX dominante pour l’ensemble des EPCI du territoire du PETR. Cette observation confirme l’importance de cette orientation agricole pour l’économie du territoire. Cette situation souligne la spécialisation des exploitations dans la production de céréales, d’oléagineux et des autres cultures extensives.

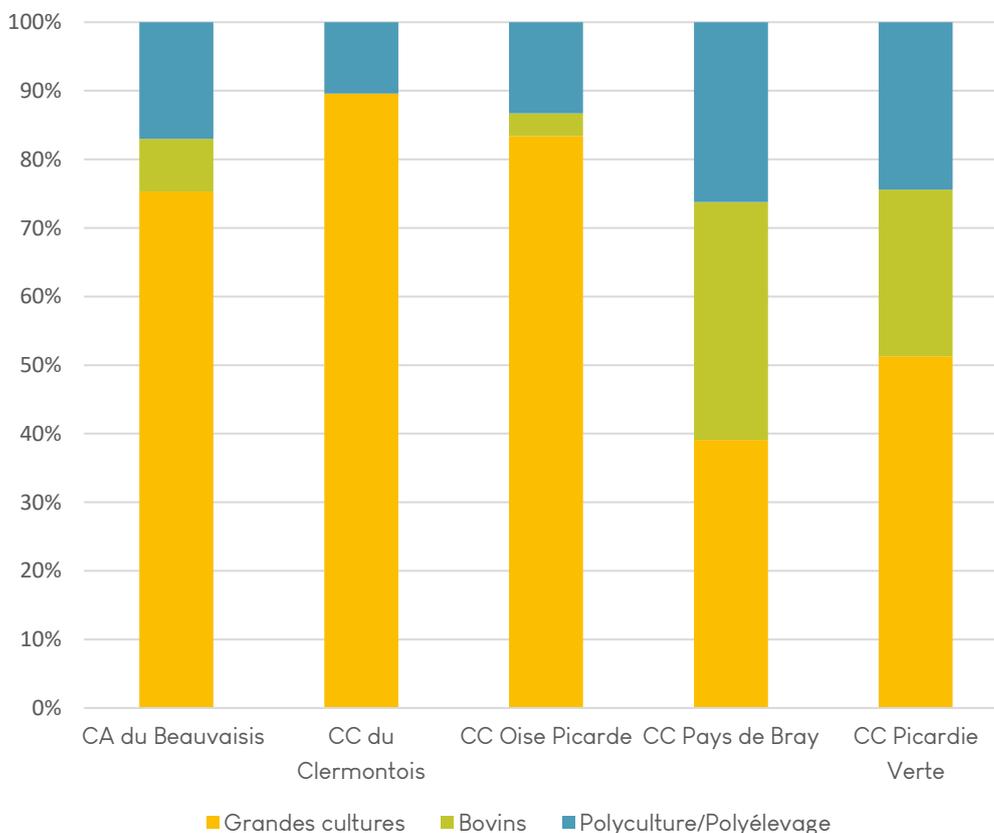
Cependant, des contrastes existent entre les différentes intercommunalités. En effet, dans la Communauté de Communes du Pays de Bray, l’OTEX « bovins et polyculture/polyélevage » occupe une place importante, révélant la présence significative de l’élevage bovin.

De même, en Communauté de Communes Picardie Verte, l’OTEX Polyculture/Polyélevage représente une part de plus de 20%. Cette observation reflète une variété de cultures et d’élevages au sein de ce territoire. Cette diversité peut s’expliquer par des conditions agro-climatiques favorables à différentes productions agricoles.

L’analyse des OTEX dominantes dans le territoire du PETR révèle donc une diversité des productions agricoles et des orientations économiques. Cette diversité est un atout pour le développement durable de l’agriculture locale et permet de répondre aux besoins des consommateurs.

**Répartition des trois principales OTEX par intercommunalité en 2020**

(Source : RA 2020, Agreste)



■ Un territoire avec peu de diversification de l'élevage



L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal (voir tableau ci-dessous pour une vue d'ensemble des coefficients les plus couramment utilisés). L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.

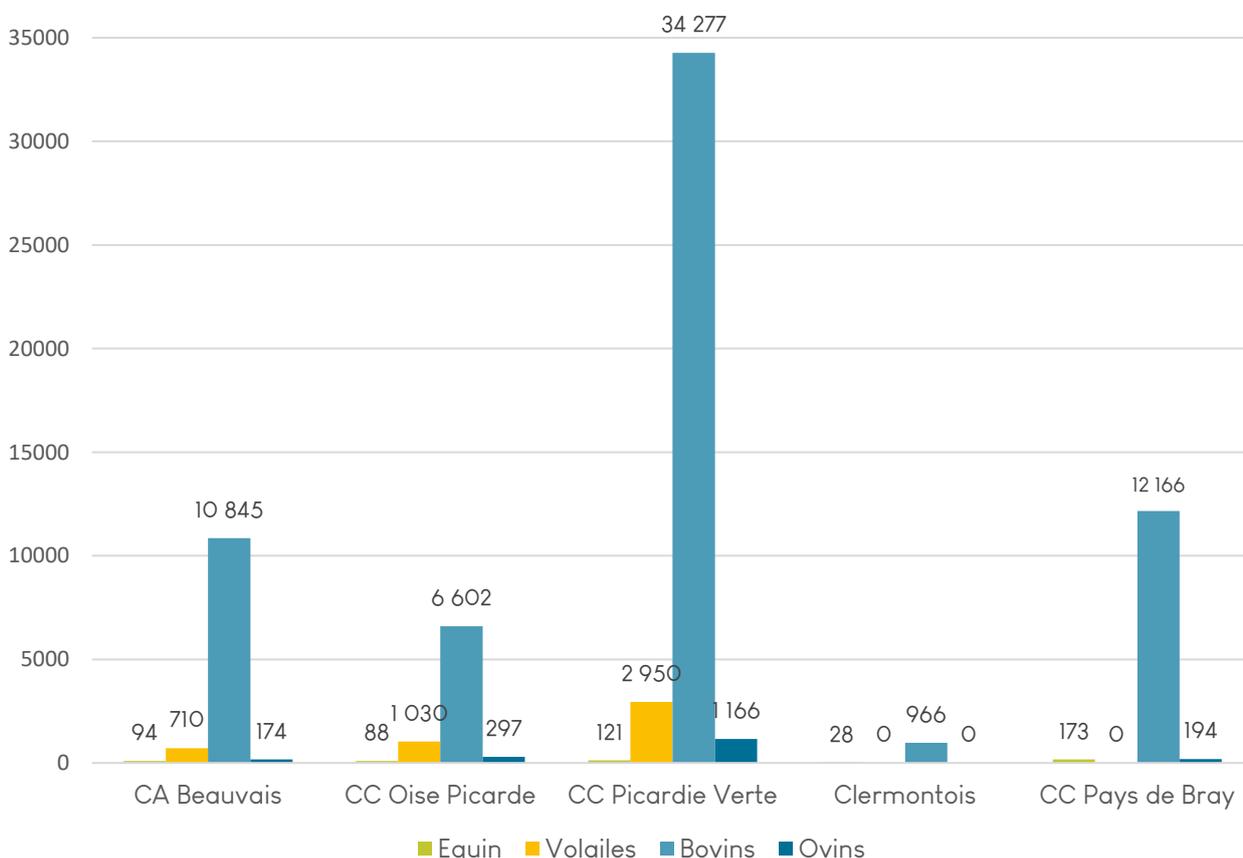
L'élevage dominant sur l'ensemble du territoire du PETR est l'élevage bovin. Les autres catégories d'élevage (volailles, ovins et équins) sont très peu représentées.

Le territoire de la CC Picardie Verte se distingue avec un cheptel de 34 277 UGB, soit plus du triple de la moyenne des autres intercommunalités. Viennent ensuite la Communauté de communes du Pays de Bray (12 166 UGB) et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (10 845 UGB). Les autres intercommunalités ont des cheptels bovins nettement inférieurs à 7 000 UGB.

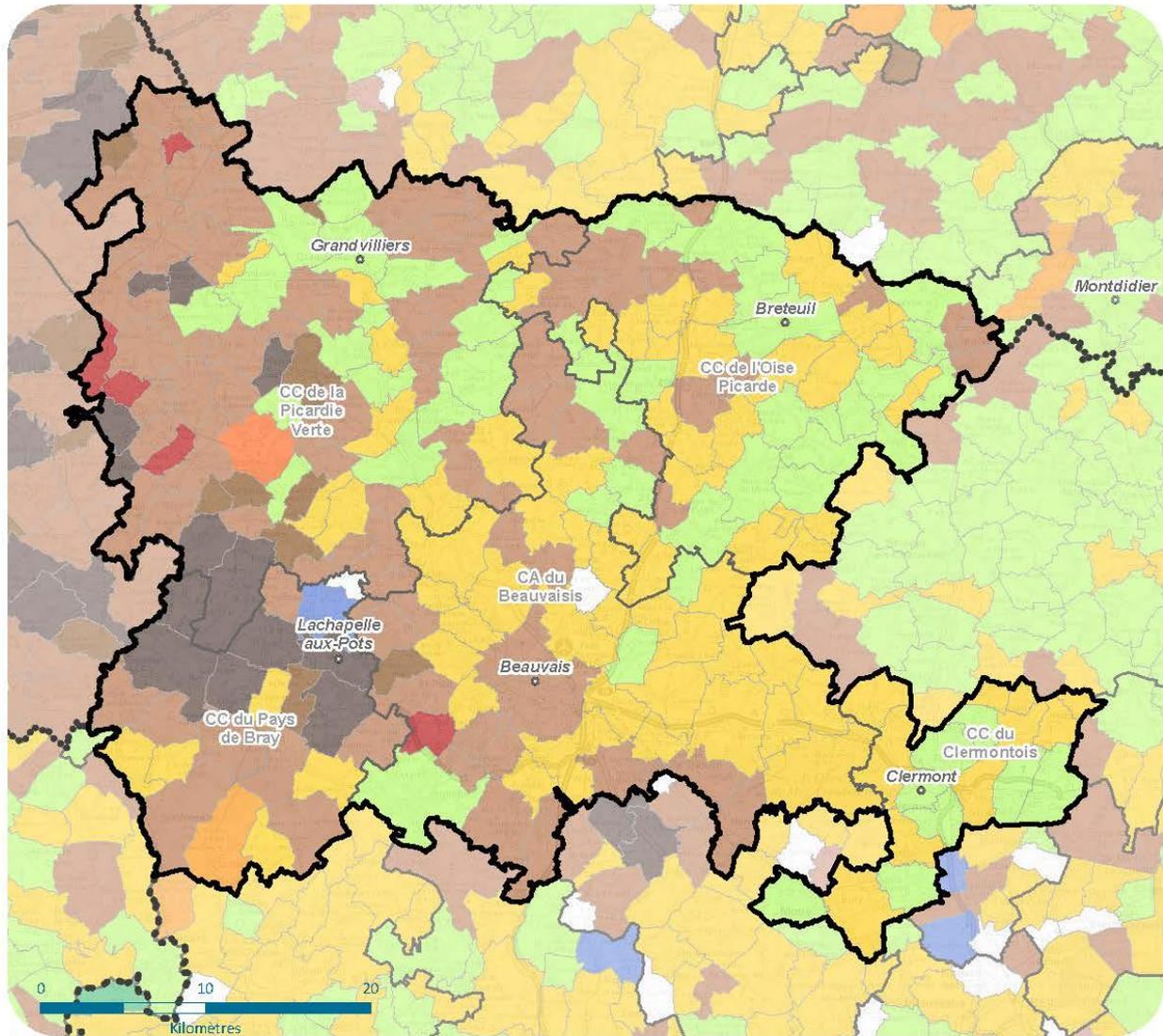
Ainsi, la frange ouest du territoire concentre la majorité des UGB. En effet, les Communautés de Communes du Pays de Bray et de la Picardie Verte avec plus de 60% du cheptel total.

Répartition des cheptels en unités gros bovins (UGB) par intercommunalités en 2020.

(Source : RA 2020, AGRESTE)



### Orientations technico-économique des exploitations agricoles en 2020



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : RGA 2020

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

#### OTEX - Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 :

- Sans exploitation
- Céréales et/ou oléoprotéagineuses
- Autres grandes cultures
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Fruits ou autres cultures permanentes

- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins ou caprins
- Volailles
- Combinaisons de granivores (porcins, volailles)
- Polyculture et/ou polyélevage

### 7.3.2 Une activité qui connaît des mutations profondes

1 274 exploitants agricoles

-237 exploitants entre 2010 et 2021 soit une baisse de 15,7 %.

La SAU moyenne par exploitation a augmenté de plus de 37% entre 2010 et 2020 pour la CC Pays de Bray

80% des exploitations sont des moyennes et grandes exploitations

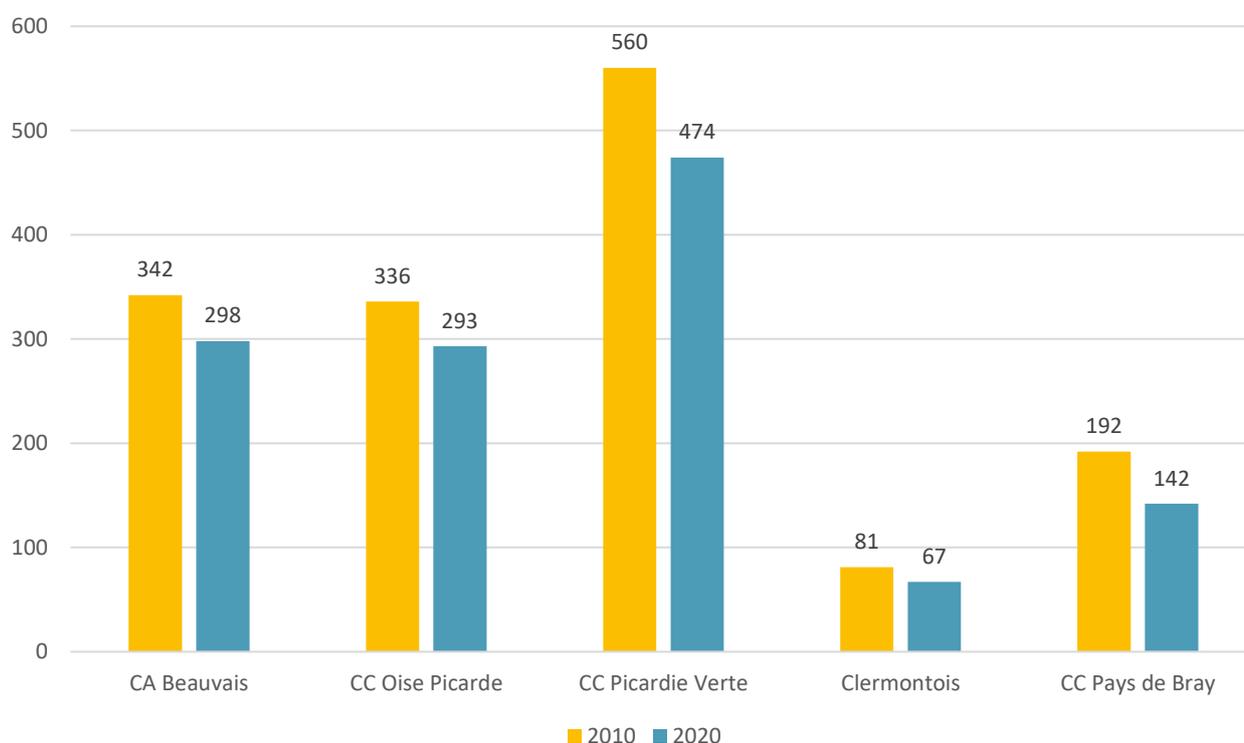
#### ■ Une activité agricole soumise aux contraintes sociétales et économique

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'agriculture française est marquée par de nombreuses évolutions sociétales et économiques. Ainsi, l'adoption croissante de technologies agricoles modernes et de machines a considérablement amélioré l'efficacité, permettant aux agriculteurs de gérer des surfaces plus vastes avec moins de main-d'œuvre. Cette mécanisation, combinée à des économies d'échelle favorables, incite les agriculteurs à étendre leurs exploitations pour accroître leur rentabilité. Ces évolutions ont contribué à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles et à la diminution du nombre d'agriculteurs. Ces tendances ont pu être amplifiées par les changements dans les modes de vie (emplois agricoles jugés inconfortables ou difficiles, non reprise des exploitations par les enfants, désintérêt pour la filière...) et les politiques agricoles.

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis n'a pas échappé à cette dynamique de diminution du nombre d'exploitation et d'augmentation de la taille des exploitations. L'ensemble des intercommunalités ont connu une baisse du nombre d'exploitations d'approximativement 15% entre 2010 et 2020. Sur la même période, la baisse du nombre d'exploitations a été particulièrement marquée sur la CC du Pays de Bray (-26%).

## Evolution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020

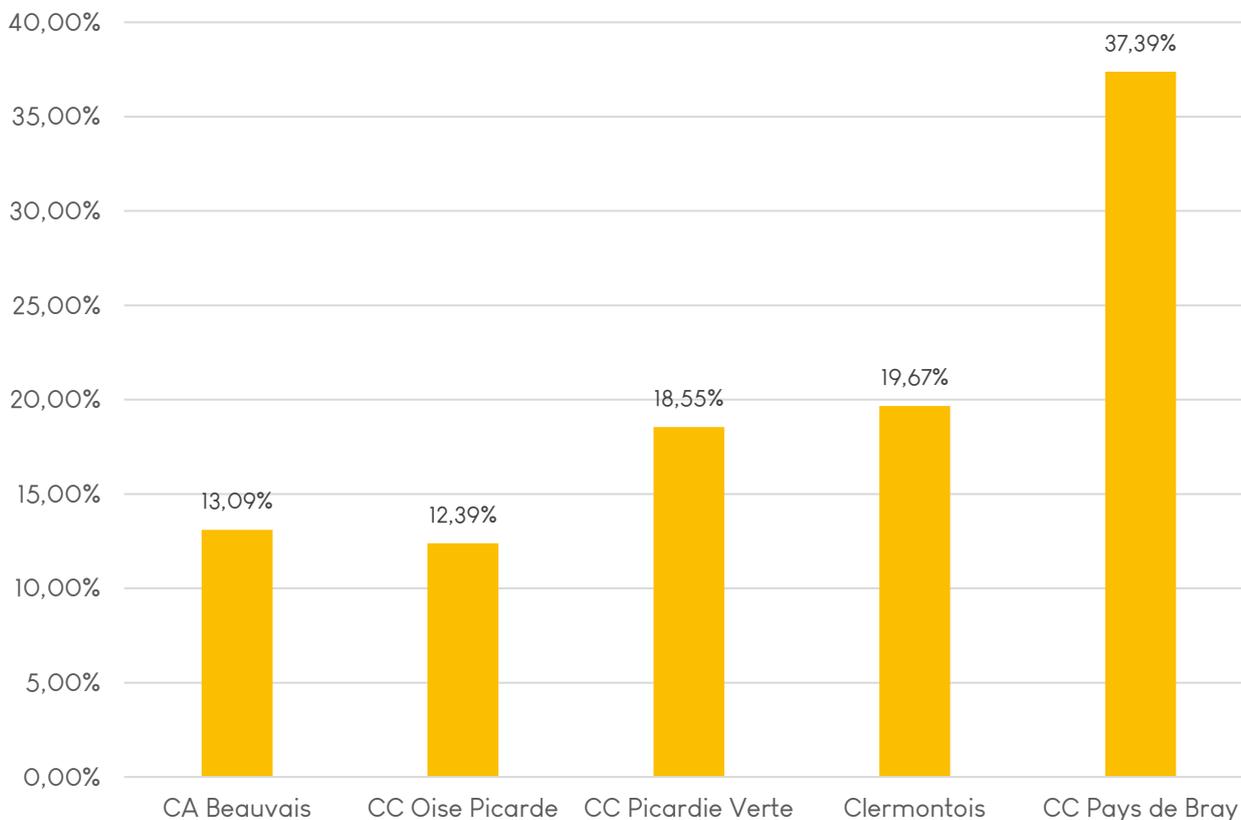
(Source : RA 2020, AGRESTE)



Cette concentration des exploitations a été particulièrement importante dans la CC du Pays de Bray où la Surface Agricole Utilisées (SAU) moyenne des exploitations a augmenté de plus de 35%. Ce constat peut s'expliquer par l'importance des exploitations d'élevage bovin sur ce territoire. Le regroupement des exploitations semble moins important sur la CA du Beauvaisis et la CC Oise Picarde.

## Augmentation en pourcentage de la SAU moyenne des exploitations entre 2010 et 2020.

(Source : RA 2020, AGRESTE)



Depuis des décennies, les constructions humaines s'étendent à un rythme soutenu, détruisant de façon souvent irréversible des terres agricoles fertiles situées à proximité des lieux de vie. Face aux incertitudes qui pèsent sur la capacité à maintenir des rendements élevés – du fait du changement climatique, de l'épuisement des ressources et de l'effondrement de la biodiversité – conserver un maximum de surfaces agricoles productives constitue un élément de résilience de premier plan.

### ■ Une crise de l'élevage qui se manifeste par une augmentation des grandes cultures

La crise de l'élevage bovin en France découle de multiples facteurs complexes. Les éleveurs font face à une volatilité des prix des matières premières, notamment des céréales et des fourrages, impactant directement les coûts de production et compromettant la rentabilité des exploitations.

La pression sur les marges bénéficiaires, la concurrence internationale, les normes réglementaires strictes et les préoccupations environnementales contribuent également à cette crise. Les accords commerciaux internationaux peuvent introduire sur le marché des viandes à moindre coût, mettant en difficulté la compétitivité des éleveurs locaux. De plus, les normes environnementales croissantes imposent aux éleveurs le défi d'adapter leurs pratiques tout en maintenant leur viabilité économique.

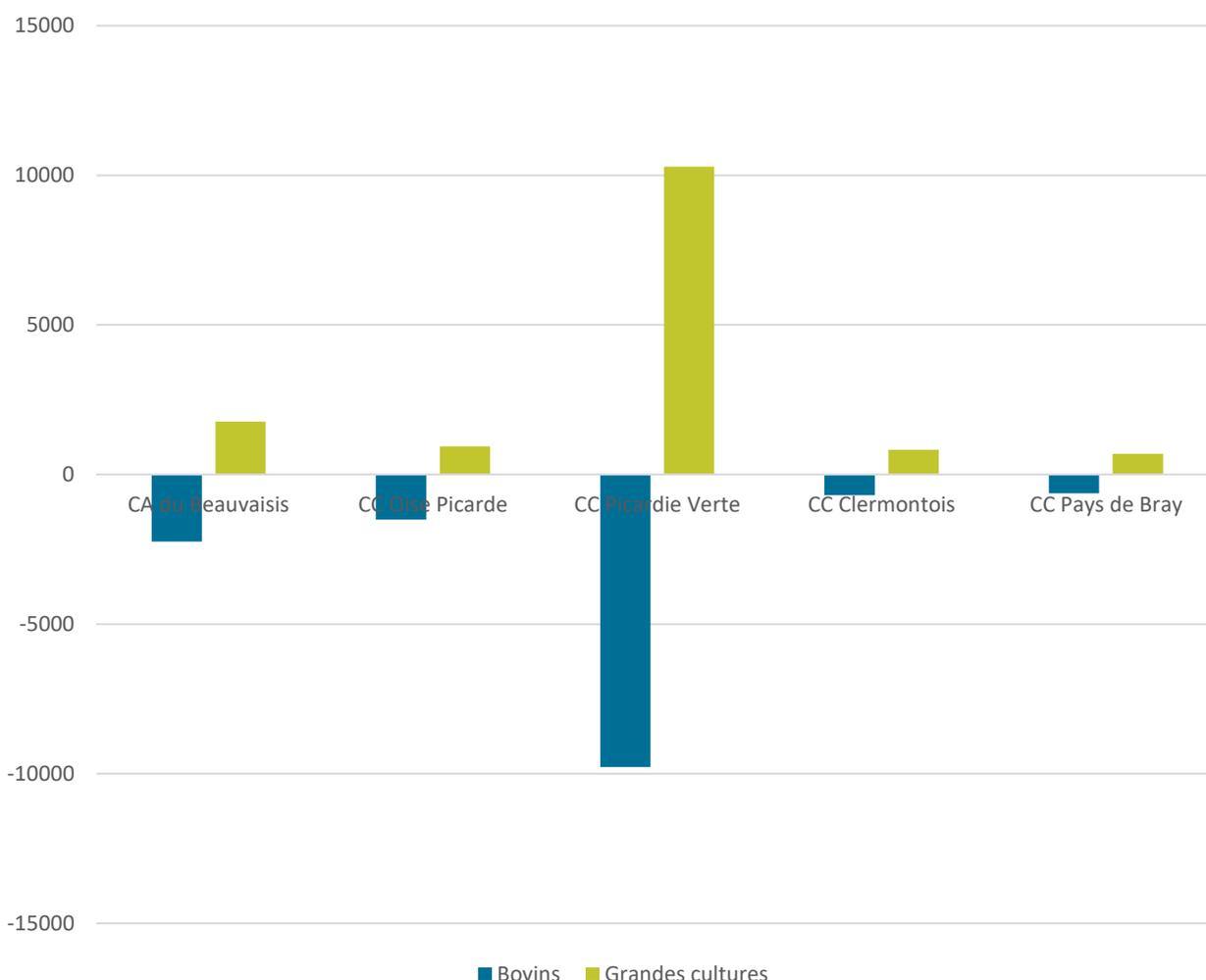
Cette crise de l'élevage bovin se fait également ressentir sur le territoire du PETR du Grand Beauvaisis. Cette tendance peut être analysée grâce aux surfaces exploitées. Sur l'ensemble des intercommunalités, les

surfaces exploitées par les exploitations bovins mixte, bovins lait, bovins viande et polyculture/polyélevage ont toutes régressé entre 2010 et 2020. Cette chute est particulièrement importante sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte puisqu'on constate une baisse de près de 10 000 hectares sur cette période.

Ces évolutions se sont faites quasiment intégralement au profit des grandes cultures (céréales/oléagineux et autres grandes cultures). Ainsi sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la chute des surfaces exploitées par l'élevage fait écho à l'augmentation de plus de 10 000 hectares des surfaces exploitées pour les grandes cultures.

### Evolution en hectares des exploitations bovins mixte, bons lait, bovins viande et polyculture/polyélevage et des grandes cultures

(Source : RA 2020, AGRESTE)



■ **Des exploitations de plus en plus grandes**

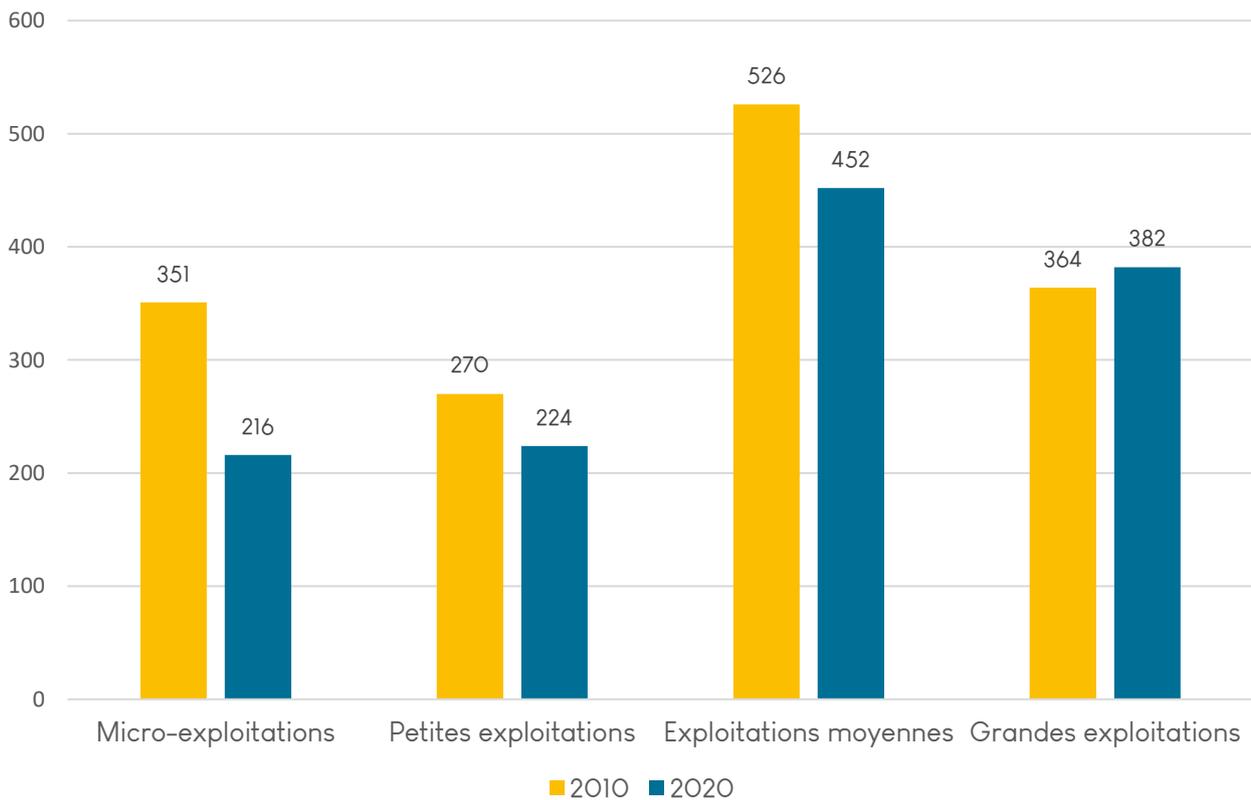


La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. A partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Sur le territoire du PETR, 80% des exploitations sont des moyennes et grandes exploitations (respectivement 43% et 36%). Cette observation souligne une tendance à la concentration des exploitations agricoles sur le territoire du PETR. On constate d'ailleurs, entre 2010 et 2020, une baisse du nombre des micro, petites et moyennes exploitations au profit des grandes exploitations.

**Evolution de la taille des exploitations à l'échelle du PETR  
entre 2010 et 2020**

(Source : RA 2020, AGRESTE)



## 7.4 Un vieillissement des chefs d'exploitation et des exploitations principalement individuelles

**52 ans** âge moyen des chefs d'exploitation

**11 %** des exploitants envisage une reprise

**75%** chefs exploitations ont + 50 ans

**62%** de la main d'œuvre totale sont des chefs exploitants

### ■ Des chefs d'exploitations qui travaillent souvent seuls

Le paysage agricole du PETR est largement dominé par les exploitations individuelles et suit les tendances nationales.

En effet, en 2020, plus de 60% des exploitations agricoles étaient dirigées par un seul chef d'exploitation, sans associé. En prenant en compte la main d'œuvre familiale, plus de 70% de la main d'œuvre agricole est constitué du chef d'exploitation et sa famille.

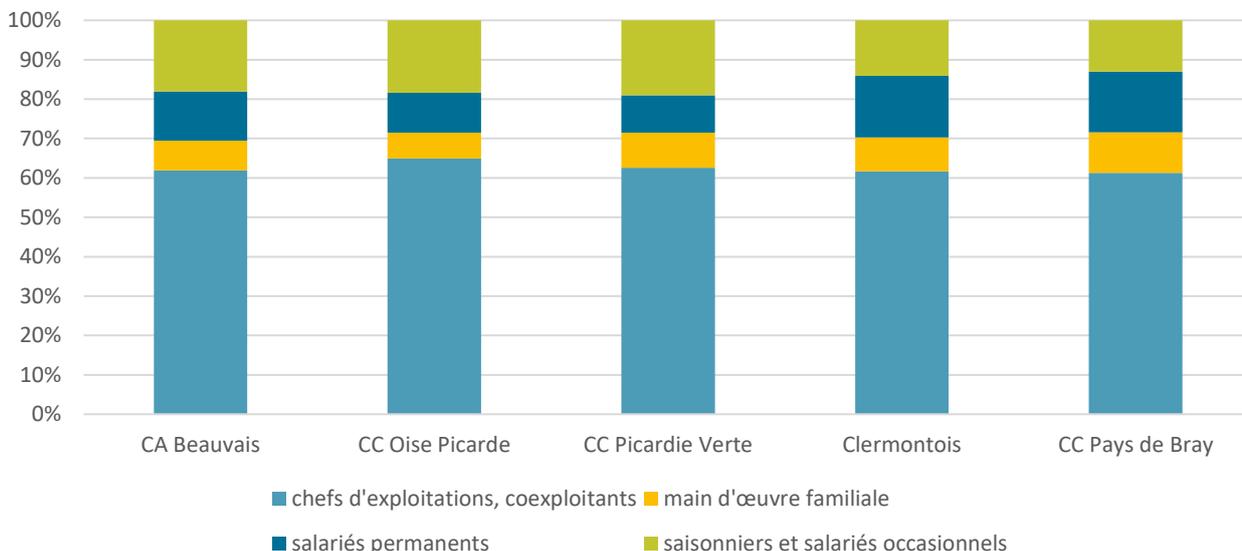
Plusieurs facteurs contribuent à cette situation. Parmi les plus importants, on peut citer la tradition familiale et la transmission du patrimoine agricole ou la simplicité du statut d'exploitant individuel qui est souvent plus facile à gérer et moins coûteux que d'autres formes juridiques, comme les sociétés agricoles.

Cependant, le modèle d'exploitation individuelle n'est pas sans défis. Les chefs d'exploitation individuels doivent assumer toutes les responsabilités de la gestion de l'exploitation, ce qui peut être une source de stress et de fatigue. La difficulté à recruter des salariés agricoles est un problème croissant pour les exploitations individuelles.

Face à ces défis, de nouvelles formes d'organisation agricole émergent comme les groupements d'employeurs qui permettent aux exploitants de mutualiser la main d'œuvre et de partager les charges de travail.

### Répartition de la main d'oeuvre agricole par intercommunalité en 2020 en %

(Source : RA 2020, Agreste)



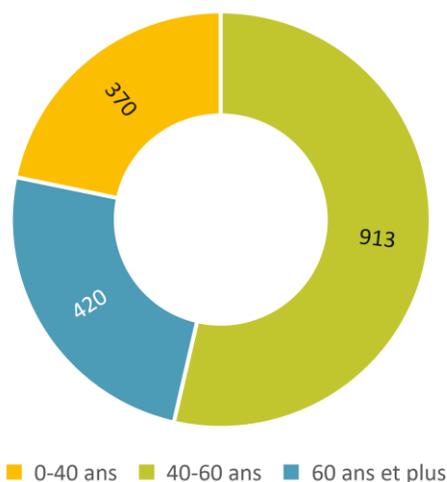
#### ■ Des chefs d'exploitations qui vieillissent

En déclin depuis des décennies, la profession agricole est vieillissante et peine à se renouveler. Pourtant, des agriculteurs en nombre suffisant sont essentiels pour lutter contre l'agrandissement et l'endettement croissants des exploitations agricoles ; lutter contre l'homogénéisation et à la rigidification des systèmes de production agricole ; améliorer leurs conditions de vie ; lutter contre l'isolement social, diminuer leur charge de travail, augmenter leurs revenus ; faire face aux besoins plus élevés en main-d'œuvre des systèmes agroécologiques et limiter l'usage et la dépendance aux machines.

Sur le territoire du PETR, à peine un quart des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans. Ainsi, on constate un certain vieillissement des chefs d'exploitations. Une majorité d'entre eux ont plus de 40 ans et plus d'un quart ont plus de 60 ans. Sans renouvellement des jeunes exploitants, ceci pourrait conduire à des difficultés importantes pour la poursuite des exploitations.

### Répartition du nombre d'exploitants par tranches d'âge en 2020

(Source : RA 2020, Agreste)



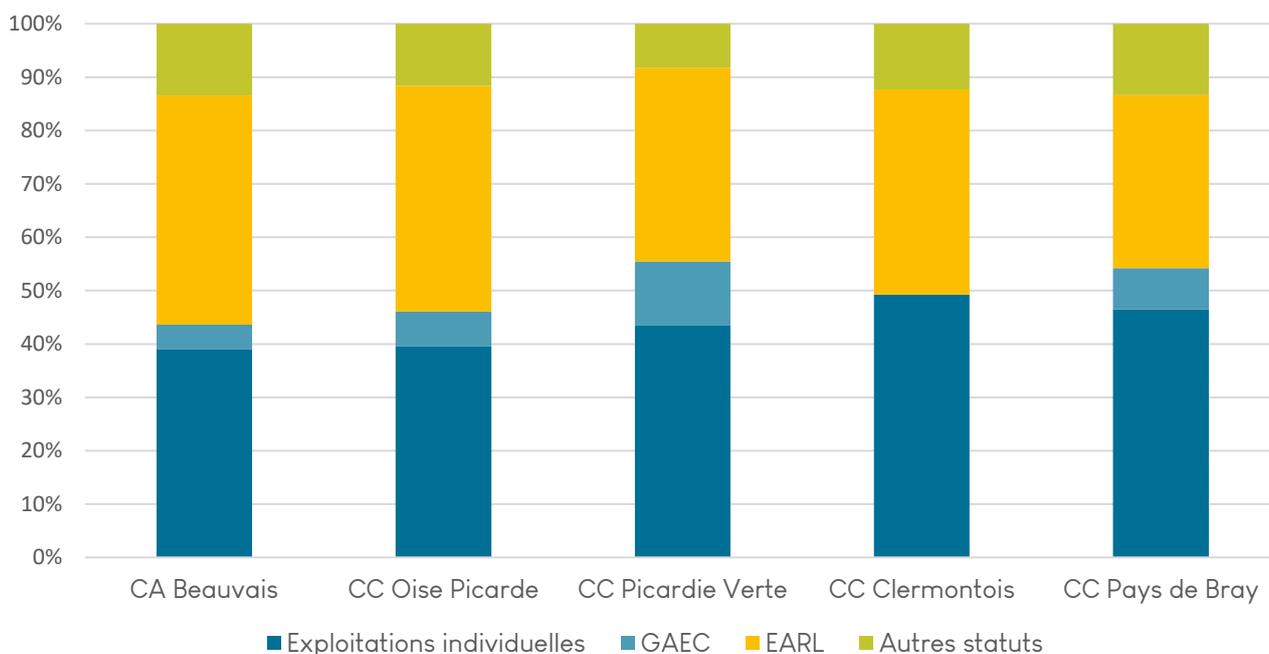
■ **Des exploitations qui restent principalement à titre individuel**

Sur le territoire, deux statuts d'exploitations agricoles prédominent largement, à savoir les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) et les exploitations individuelles. Cette observation demeure valable à l'échelle départementale et régionale, illustrant ainsi une tendance générale dans la répartition des statuts agricoles.

Cependant, il convient de noter que la Communauté de Communes de la Picardie Verte se démarque par une plus grande diversité de statuts au sein de ses exploitations agricoles. Bien que les exploitations individuelles demeurent majoritaires, la CCPV présente un paysage agricole plus varié, accueillant davantage de Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC).

**Répartition des exploitations par statut et par intercommunalité**

(Source : RA 2020, AGRESTE)



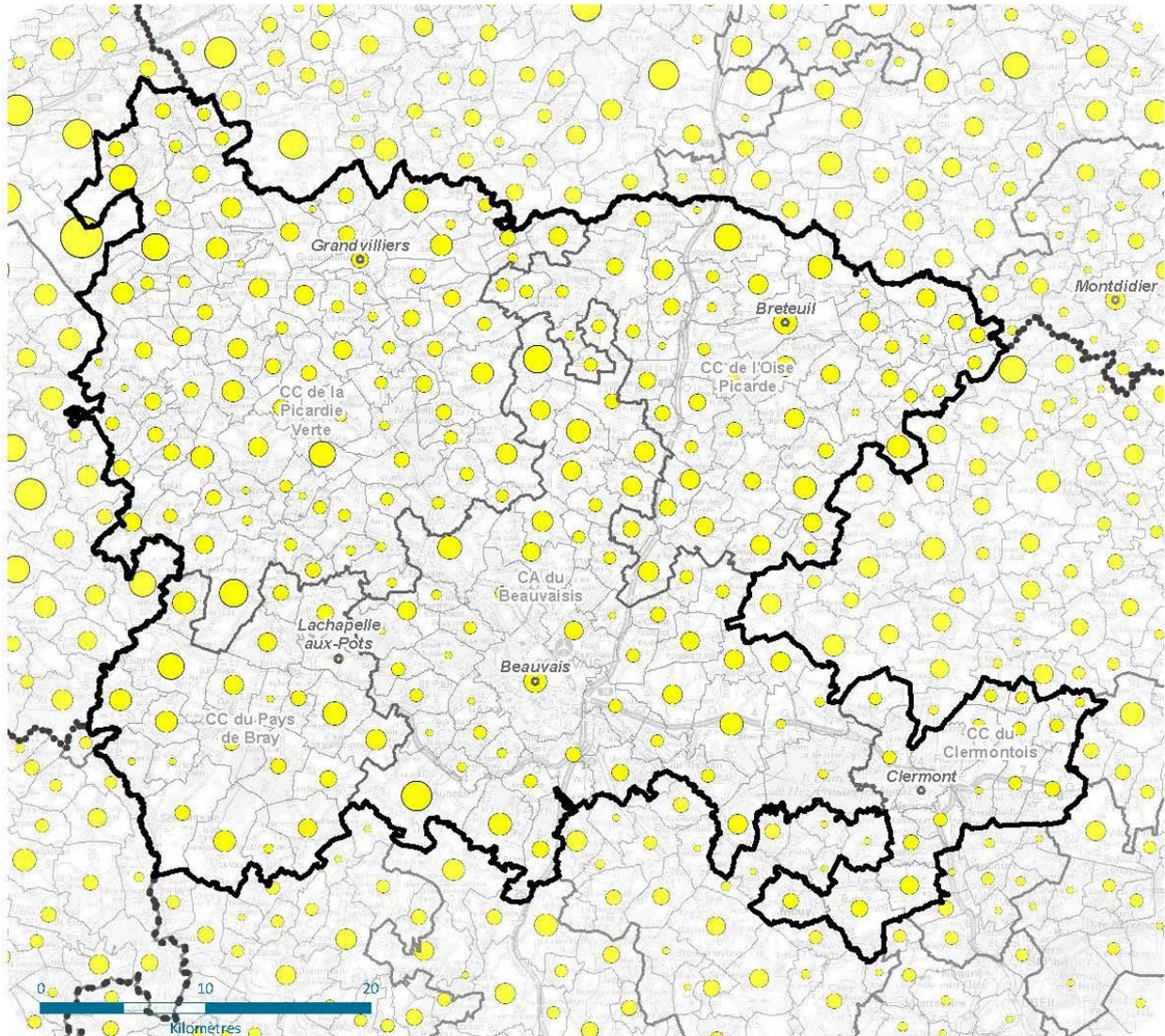
Répartition des exploitations par statut et par intercommunalité (Source : RA 2020, AGRESTE).

La répartition des statuts des exploitations agricoles joue un rôle importante dans la structuration économique et sociale de l'agriculture. Les GAEC offrent des avantages significatifs, notamment la mutualisation des coûts et la stabilité financière accrue grâce à la répartition des risques. La diversification des compétences au sein du GAEC favorise une gestion plus complète de l'exploitation, tandis que la transmission des exploitations entre générations est facilitée. De plus, la collaboration renforce le tissu social et peut attirer les jeunes agriculteurs cherchant une transition en douceur. Cependant, la gestion collective peut être complexe, nécessitant un processus décisionnel par consensus et pouvant entraîner des tensions

liées à la répartition des bénéfices. Les relations interpersonnelles jouent un rôle crucial, et le compromis sur l'autonomie individuelle peut être un facteur limitant.

En comparaison, les exploitations agricoles individuelles offrent une autonomie décisionnelle totale, permettant une réactivité rapide et une prise de décision sans contraintes. Cependant, elles peuvent être plus vulnérables économiquement, avec des coûts individuels plus élevés et une résilience moindre face aux aléas. La diversité des modèles agricoles contribue à la robustesse du secteur, mais les exploitations individuelles doivent relever le défi de la gestion autonome.

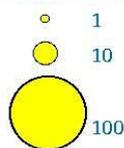
### Nombre d'exploitations agricoles en 2020



Sources : IGN - Audoicé urbanisme 2023  
Sources données : RGA 2020

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites communales
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Nombre d'exploitations agricoles en 2020 :**



## 7.5 Une diversification et une mutation des pratiques agricoles

161 circuits-courts  
dont 149 ventes  
directes

56% de la surface certifiée bio du  
département se situe sur le PETR

67 activités de transformations

Ces dernières années, le paysage agricole a connu une diversification et une mutation significatives des pratiques. Une des évolutions notables est l'essor de l'agriculture biologique, mettant l'accent sur des méthodes de production respectueuses de l'environnement, excluant l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides de synthèse. Cette transition vers le bio est motivée par une demande croissante des consommateurs pour des produits alimentaires plus sains et respectueux de l'écosystème.

Parallèlement, les circuits-courts se sont développés comme une alternative aux chaînes d'approvisionnement traditionnelles. Les agriculteurs privilégient de plus en plus la vente directe aux consommateurs, éliminant ainsi les intermédiaires et établissant des liens plus directs entre producteurs et acheteurs. Les marchés de producteurs, les paniers fermiers et les points de vente à la ferme se multiplient, offrant aux consommateurs des produits locaux, frais et souvent de saison.

### 7.5.1 Un territoire marqué par une production biologique significative

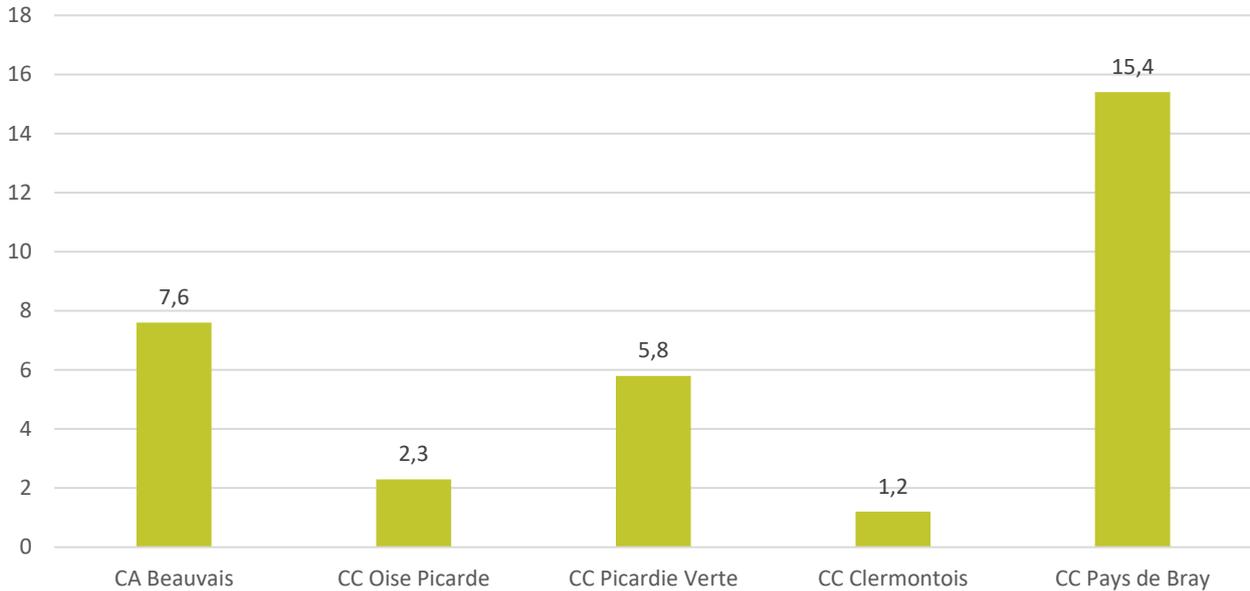


Les données diffusées correspondent aux parcelles déclarées en **agriculture biologique** et en **conversion** lors des demandes d'aides de la **Politique Agricole Commune (PAC)** au titre des campagnes 2019, 2020 et 2021 - dans leur situation connue et arrêtée par l'administration en fin d'instruction, après le 30 juin de l'année N+1. Ces données comprennent 80 à 85% du total des parcelles conduites selon le mode de production biologique, toutes les parcelles conduites en bio ne faisant pas l'objet d'une demande d'aide PAC.

Le département de l'Oise est le deuxième département de la Région Hauts-de-France en termes de surfaces agricoles exploitées en bio. Mais à l'intérieur du département, il faut souligner que 56% de la surface agricole certifiée bio se concentre sur les terres agricoles du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

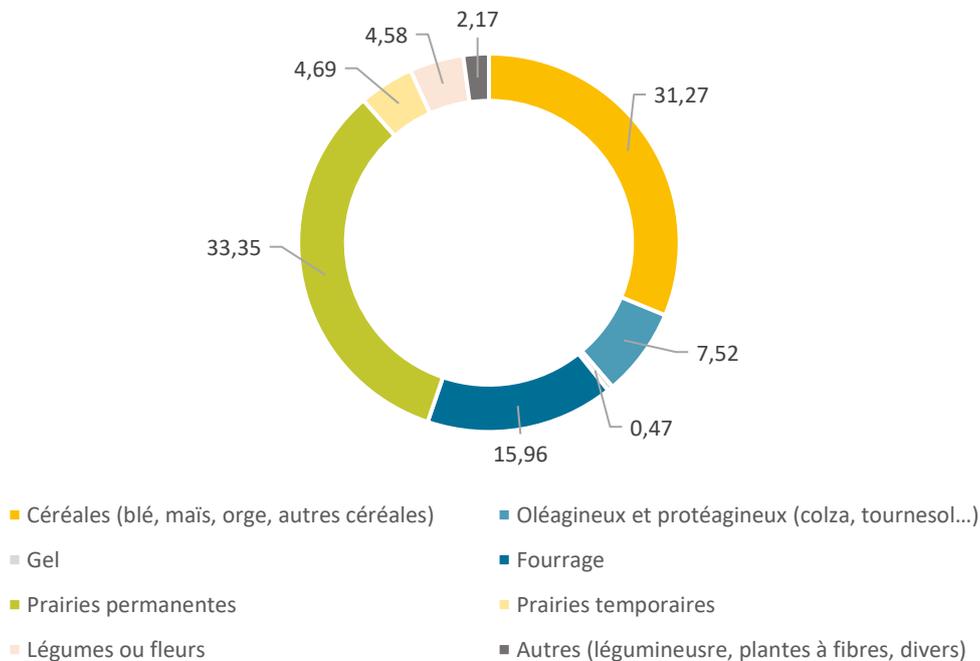
Cette importance souligne l'engagement significatif du territoire faveur de l'agriculture biologique. Toutefois, une analyse détaillée révèle d'importantes disparités territoriales. Les Communautés de Communes du Clermontois et de l'Oise Picarde affichent une part de surface certifiée nettement inférieure par rapport à d'autres intercommunalités telles que la Communauté d'Agglomération de Beauvais, la CC Picardie Verte, et la CC Pays de Bray. Cette dernière se distingue avec une part de surfaces bio largement supérieure, atteignant 15,4%.

Part de surfaces en agriculture biologique par intercommunalité en %  
(Source : AGENCEBIO 2022)



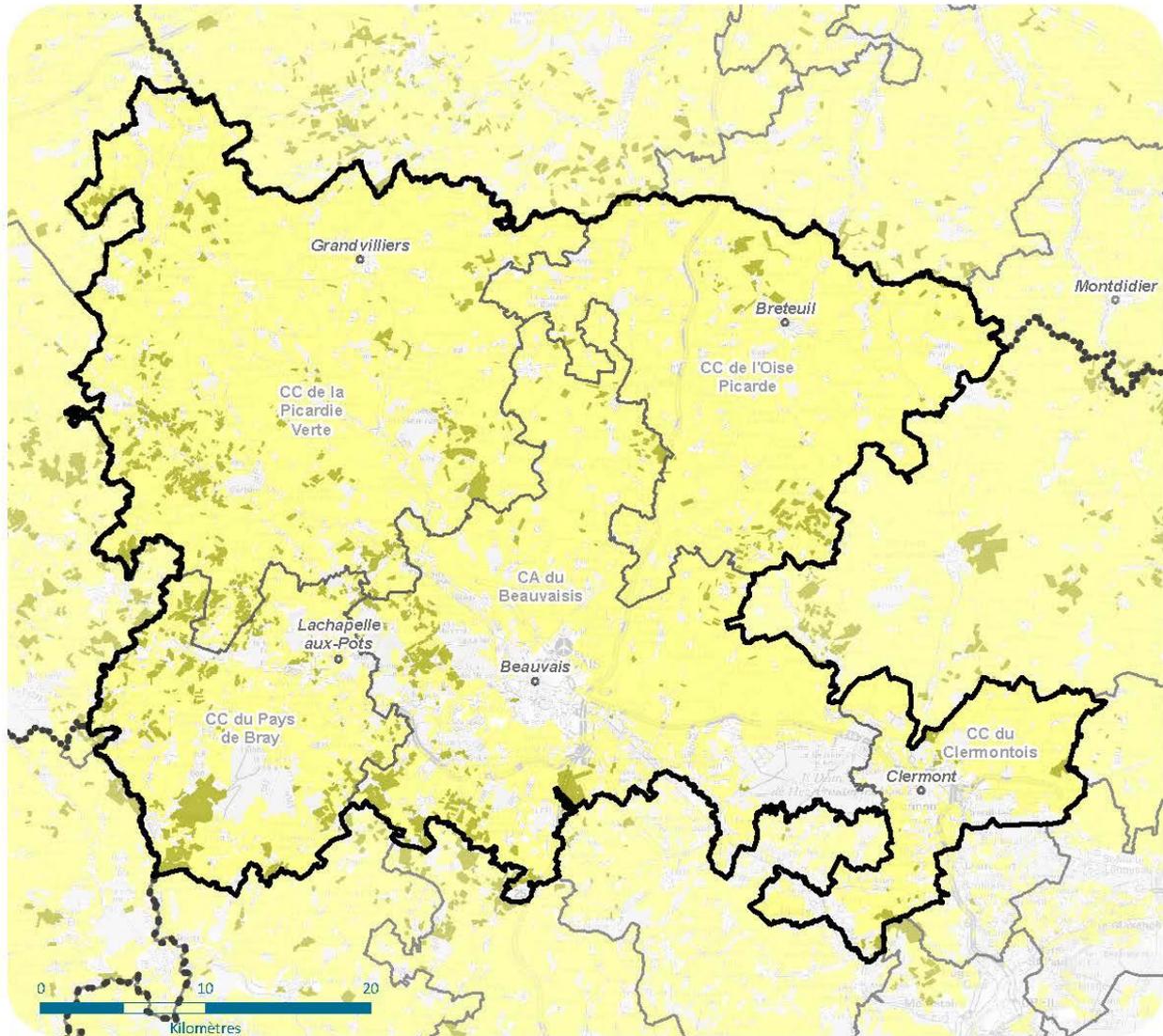
En ce qui concerne les cultures certifiées bio, les prairies permanentes émergent comme les surfaces les plus représentatives du territoire en représentant plus d'un tiers des surfaces certifiées bio. Elles sont suivies de près par les céréales qui représentant 31% de la surface certifiée bio.

Répartition des cultures certifiées bio sur le territoire du PETR en %  
(Source : RPG 2021)



Les surfaces certifiées bio se concentrent principalement sur la frange ouest du territoire, principalement dans les vallées de l'Epte, de l'Avelon et du Thérain. Néanmoins, plusieurs îlots culturels certifiés bio sont également visibles au nord de Breteuil, au sud de la CC de l'Oise Picarde ainsi qu'au nord et au sud de Clermont.

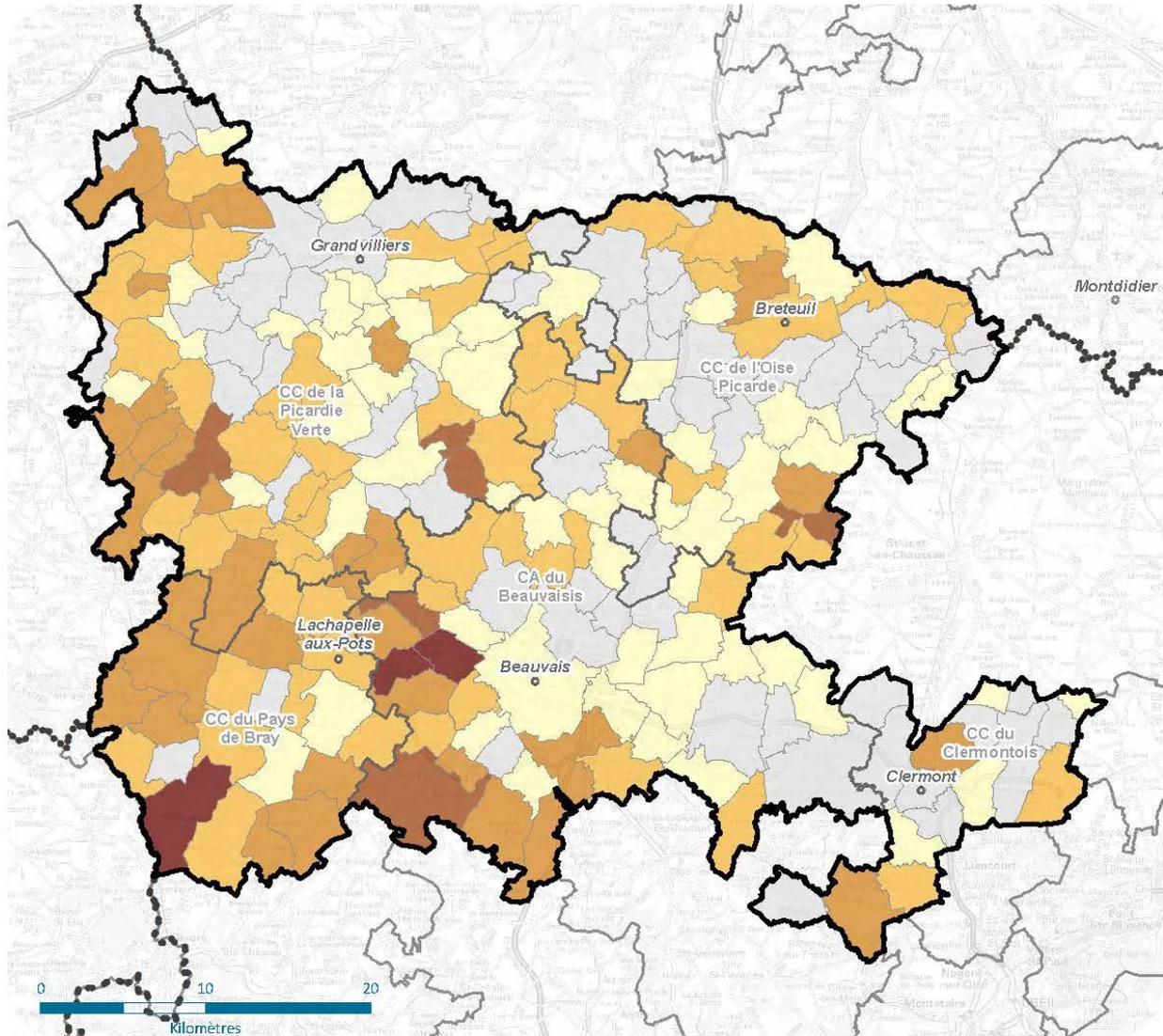
### Production biologique sur le territoire en 2021



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : RPG 2021

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Parcelles en Agriculture Biologique (AB) déclarées à la PAC (en 2021)
-  Parcelles déclarées à la PAC (en 2021)

**Part de la production biologique sur le territoire du PETR en 2021**



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : RPG 2021

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Part de la production en Agriculture Biologique (AB) par rapport aux parcelles déclarées à la PAC :**

-  Pas de production en Agriculture Biologique
-  < 1%
-  Entre 1% et 10%
-  Entre 10% et 25%
-  Entre 25% et 50%
-  > 50%

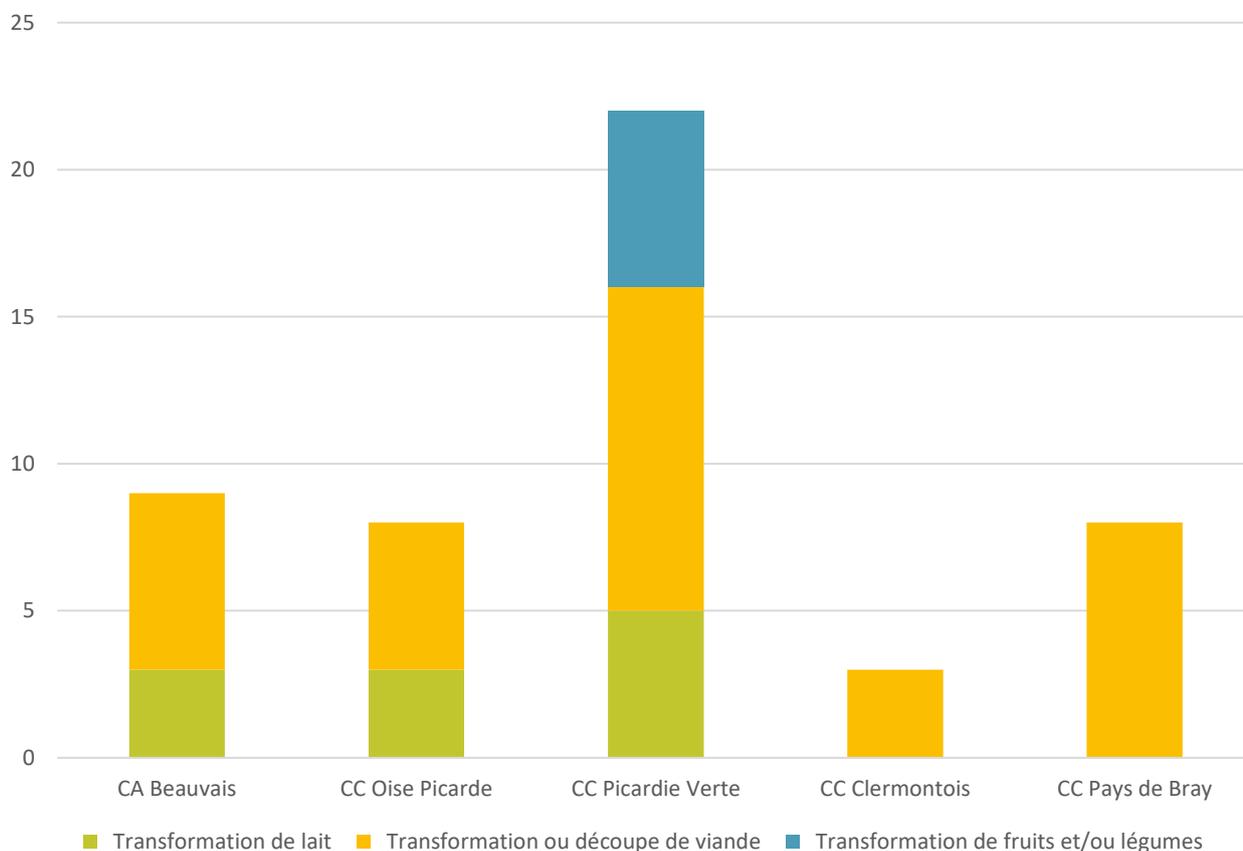
## 7.5.2 Des filières et des équipements agricoles permettant la valorisation de circuits courts

### ■ Des équipements de transformations locaux

Les outils de transformation des produits agricoles jouent un rôle essentiel dans le développement économique, social et environnemental d'un territoire. Ces installations, qu'il s'agisse de moulins, d'usines de transformation alimentaire, de laiteries ou d'autres infrastructures similaires, représentent des pivots majeurs dans la chaîne de valeur agricole. Les outils de transformation permettent aux agriculteurs de valoriser leurs produits locaux. En transformant les matières premières sur place, les producteurs peuvent créer des produits finis à haute valeur ajoutée, contribuant ainsi à diversifier l'offre agricole. Cela favorise également la création d'emplois locaux, renforçant ainsi la dynamique économique du territoire.

A l'échelle du PETR Grand Beauvaisis on recense 67 activités de transformation. La grande majorité concerne la transformation ou la découpe de viande. Ces dernières sont présentes sur l'ensemble des intercommunalités du territoire. La deuxième activités de transformation la plus importante est celle de la transformation de lait. On la retrouve sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et les Communautés de Communes de l'Oise Picarde et de la Picardie Verte. Enfin, on recense quelques activités de transformations de fruits et de légumes sur la CC de la Picardie Verte. Cette dernière est l'intercommunalité qui présente le plus d'activités de transformations (22 activités recensées en 2020).

Nombre d'activités de transformation présentes sur le territoire  
(Source : RGA 2020, Agreste)



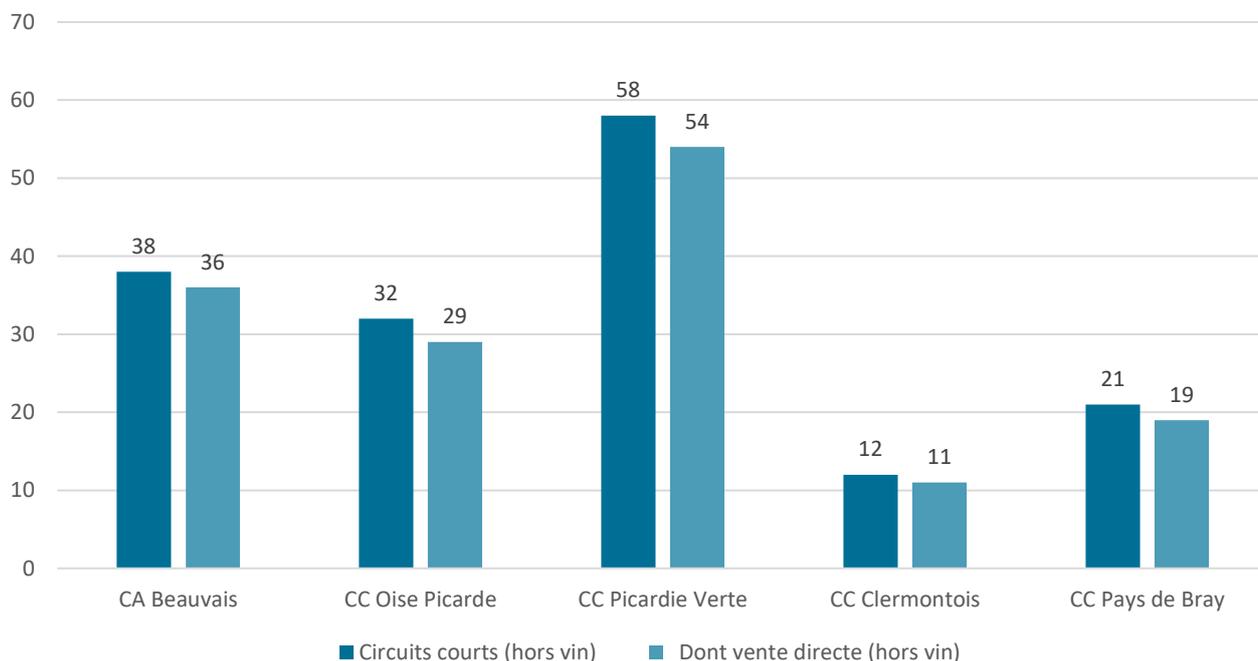
### ■ Un réseau de ventes directes à la ferme important

Les circuits courts et la vente directe représentent des leviers puissants pour dynamiser et renforcer les territoires, offrant une myriade d'avantages économiques, sociaux et environnementaux. L'importance de ces pratiques réside dans leur capacité à créer des liens directs entre producteurs et consommateurs, transformant ainsi la manière dont les communautés interagissent avec leur alimentation et leur environnement local. En raccourcissant la chaîne d'approvisionnement, ces pratiques permettent aux agriculteurs de percevoir des prix plus équitables pour leurs produits, favorisant ainsi la viabilité financière des exploitations agricoles locales. De plus, la vente directe crée des opportunités d'emploi au niveau local, que ce soit dans les exploitations, les marchés de producteurs ou les points de vente à la ferme, contribuant ainsi à la vitalité économique des communautés rurales.

A l'échelle du PETR Grand Beauvaisis on recense 161 circuits courts dont 149 points de vente directe. Toutes les intercommunalités présentes des circuits courts mais la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et les Communautés de Communes de l'Oise Picarde et de la Picardie Verte sont les territoires qui en présentent le plus. Le nombre de circuits courts et de ventes directes est moins important sur la Communauté de Communes du Clermontois et du Pays Bray à cause de la petite superficie de ces territoires.

Nombre de circuits courts et de ventes directes présentes sur le territoire

(Source : RA 2020, Agreste)



## 7.6 Un système agricole soumis aux conséquences du changement climatique

Des prélèvements en eau pour **l'irrigation multipliés par 5** entre 2012 et 2020

Les volumes en eau prélevés sur le territoire du PETR ne représentent que **4% des volumes prélevés sur le Département de l'Oise.**

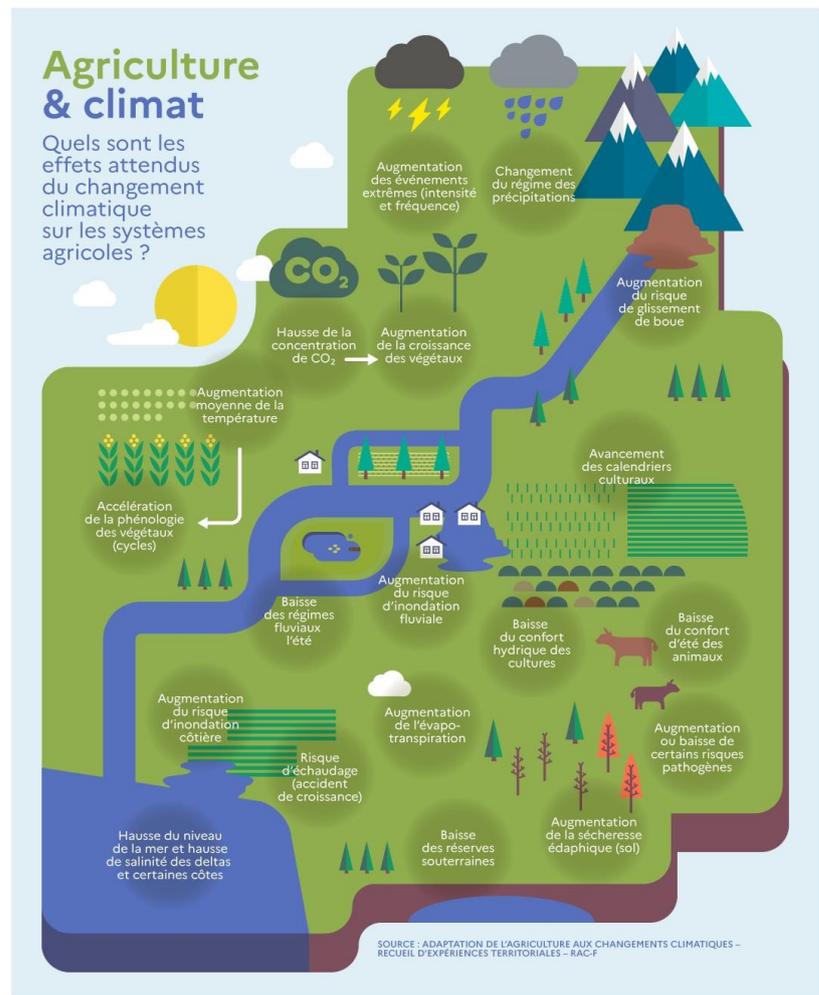
Les surfaces agricoles irriguées représentent, en 2020, **moins de 1% des surfaces agricoles utiles du PETR.**

Le changement climatique exerce des pressions sans précédent sur les exploitations agricoles, engendrant des conséquences significatives à l'échelle mondiale. Les variations des températures, les modifications des régimes de précipitations et l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes créent un environnement plus complexe et incertain pour les agriculteurs. Les conséquences sont multiples et touchent différents aspects de la production agricole.

Les modifications climatiques affectent la disponibilité de l'eau, essentielle à la croissance des cultures. Des régions autrefois propices à l'agriculture peuvent devenir plus arides, tandis que d'autres subissent des inondations excessives. Ces changements altèrent les calendriers de plantation et de récolte, créant des défis logistiques et impactant la productivité. De plus, l'augmentation des températures favorise la prolifération de parasites et de maladies qui peuvent compromettre les rendements et exiger des efforts accrus de gestion.

La variabilité accrue des conditions climatiques pose également des risques financiers pour les exploitants agricoles. Les fluctuations imprévisibles des marchés agricoles, résultant des perturbations climatiques, peuvent entraîner des pertes économiques importantes. Les agriculteurs sont confrontés à la nécessité d'adapter leurs pratiques agricoles et d'investir dans des infrastructures plus résilientes pour faire face à ces défis.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

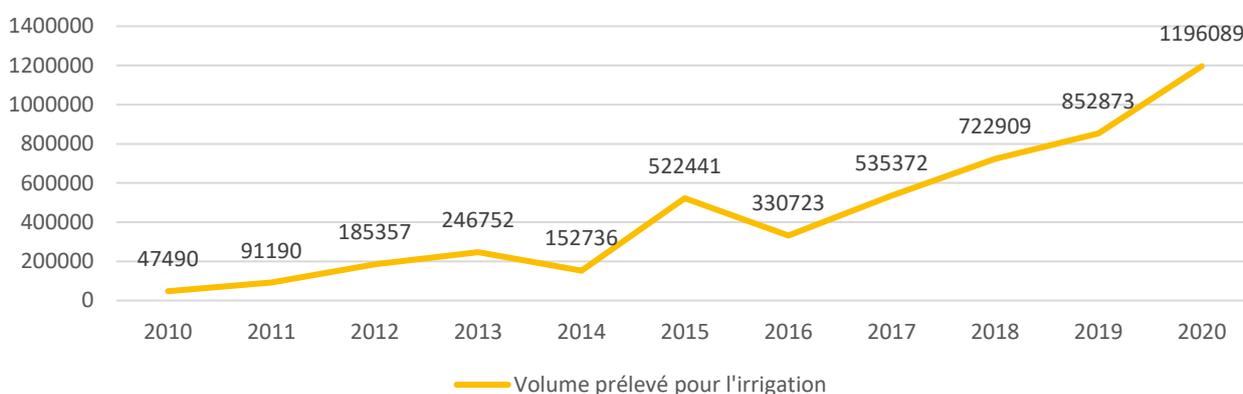


### 7.6.1 Une pression sur la ressource en eau qui s'intensifie

Malgré la présence de surfaces agricoles de grandes cultures, le territoire du PETR Grand Beauvaisis est peu irrigué. Les précipitations modérées et régulières ont toujours permis d'assurer l'irrigation naturelle des sols agricoles. Ainsi, les volumes en eau prélevés sur le territoire pour l'agriculture ne représentent que 4% des volumes prélevés à l'échelle du Département de l'Oise et seulement 1% des surfaces agricoles utiles du PETR sont irriguées.

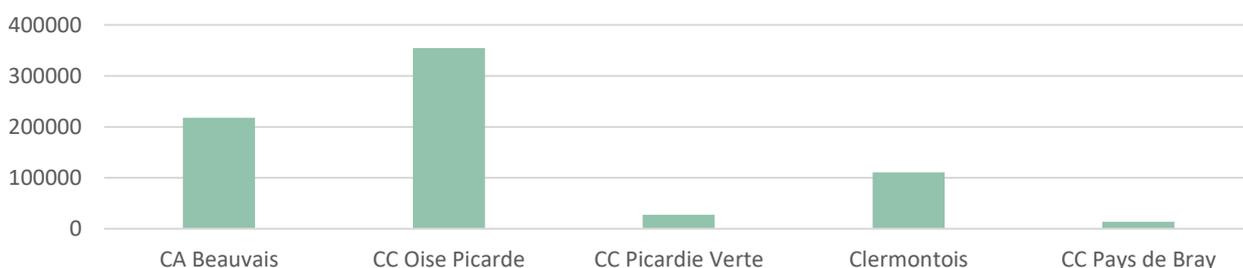
Toutefois, on constate une augmentation sensible des volumes prélevés pour l'irrigation entre 2010 et 2020. Sur cette période, les prélèvements pour l'irrigation ont été multipliés par 5, passant de moins de 50 000 m<sup>3</sup> à près de 1 120 000 m<sup>3</sup>. Cette évolution fait écho aux épisodes de sécheresse qu'a pu connaître le territoire ces dernières années et à l'augmentation des surfaces agricoles exploitées en grandes cultures.

Volumes prélevés pour l'irrigation en m<sup>3</sup> sur le périmètre du PETR  
(Source : BNPE)



On constate également des disparités territoriales. Les collectivités présentant une majorité de grandes cultures présentent des prélèvements en eau pour l'irrigation plus importants. C'est le cas de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde qui est celle qui prélève le plus en 2020. Elle est suivie par la Communauté d'Agglomération du Beauvais où 220 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés la même année. A l'inverse, les Communautés de Communes du Pays de Bray et de la Picardie Verte, où les exploitations de polyculture/polyélevage et les élevages bovins sont plus importants présentent des prélèvements en eau pour l'irrigation relativement faible.

Répartition des prélèvements en eau pour l'irrigation par intercommunalité en m<sup>3</sup> en 2020  
(Source : BNPE)



## 7.6.2 Un recours aux produits phytosanitaires plus important qu'à l'échelle départementale



Afin d'apprécier les avancées du plan Ecophyto et les évolutions des usages des produits phytosanitaires, un indicateur de suivi du recours aux produits phytopharmaceutiques a été défini avec l'ensemble des parties prenantes, c'est le NODU : « NOMBRE de Doses Unités ».

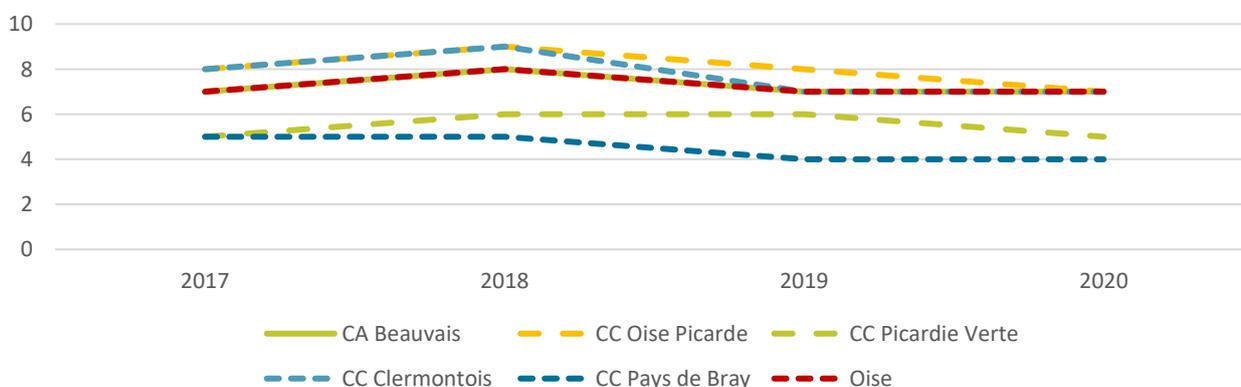
Calculé à partir des données de vente des distributeurs de produits phytopharmaceutiques, le NODU correspond à un nombre de traitements « moyens » appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale. Il s'affranchit des substitutions de substances actives par de nouvelles substances efficaces à plus faible dose puisque, pour chaque substance, la quantité appliquée est rapportée à une dose unité (DU) qui lui est propre. Ainsi, rapporté à la surface agricole utile (SAU), le NODU permet de déterminer le nombre moyen de traitements par hectare.

L'utilisation d'intrants chimiques dans les exploitations agricoles conventionnelles est une pratique courante pour accroître la productivité des cultures. Les intrants chimiques comprennent des fertilisants, des herbicides, des insecticides et des fongicides, entre autres. Ces substances sont appliquées pour contrôler les mauvaises herbes, les ravageurs, et améliorer la fertilité des sols. Cependant, cette utilisation intensive soulève des préoccupations liées à l'environnement, à la santé humaine et à la durabilité à long terme de l'agriculture conventionnelle.

L'un des indicateurs utilisés pour évaluer la quantité d'intrants chimiques appliqués est le "Nombre de Doses Unités" (NODU). Le NODU représente le nombre de fois où une dose unitaire d'intrant chimique est appliqué sur une superficie donnée. Par exemple, pour les herbicides, le NODU peut indiquer le nombre d'applications nécessaires pour contrôler les mauvaises herbes. Cette mesure permet d'évaluer l'efficacité des pratiques agricoles et de quantifier l'impact potentiel sur l'environnement.

### Intensité d'usage de pesticides (NOD/SAU) par intercommunalité

(Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des Quantités de Substances Actives achetées (Office Français de la Biodiversité, 2015 à 2020), des Doses Unités des substances actives (Ministère d



A l'échelle du PETR, on observe une légère diminution de l'intensité d'usage des pesticides (exprimé en NODU/SAU) entre 2017 et 2020 par les agriculteurs présents sur le territoire. Toutefois, certaines intercommunalités présentent des taux d'utilisation de produits phytosanitaires bien plus important que d'autres. C'est le cas de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de Communautés de Communes de l'Oise Picarde et du Clermontois. On peut également remarquer au sein de ces intercommunalités une intensité d'usage de pesticides plus importante que la moyenne départementale.

Réduire le NODU est devenu un objectif important pour promouvoir une agriculture plus durable. Cela implique d'optimiser l'utilisation des intrants, en les appliquant de manière plus ciblée et efficace. Les avancées technologiques, telles que la télédétection et les systèmes de gestion agricole de précision, aident les agriculteurs à ajuster les applications d'intrants en fonction des besoins réels des cultures, réduisant ainsi les quantités utilisées. L'adoption de pratiques agricoles plus durables, telles que la rotation des cultures, la couverture végétale, et la gestion intégrée des ravageurs, contribue également à minimiser le recours aux intrants chimiques, favorisant ainsi une agriculture plus respectueuse de l'environnement

## 7.7 Synthèse

### Forces

Une diversité de cultures et de productions : des grandes cultures et des cultures céréalières dans la Vallée du Thérain et au Nord-Est du territoire et des activités d'élevage plus importante à l'Ouest.

Un territoire davantage tourné vers l'agriculture biologique : 6,2 % de la SAU en bio sur le territoire du PETR contre 2,9 % de la SAU à l'échelle régionale.

### Faiblesses

Une baisse du nombre d'exploitants sur le PETR constatée sur la période 2010-2020.

### Opportunités

Des territoires engagés dans les démarches de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour valoriser les productions agricoles locales.

Labellisation territoire bio pour la CC Pays de Bray

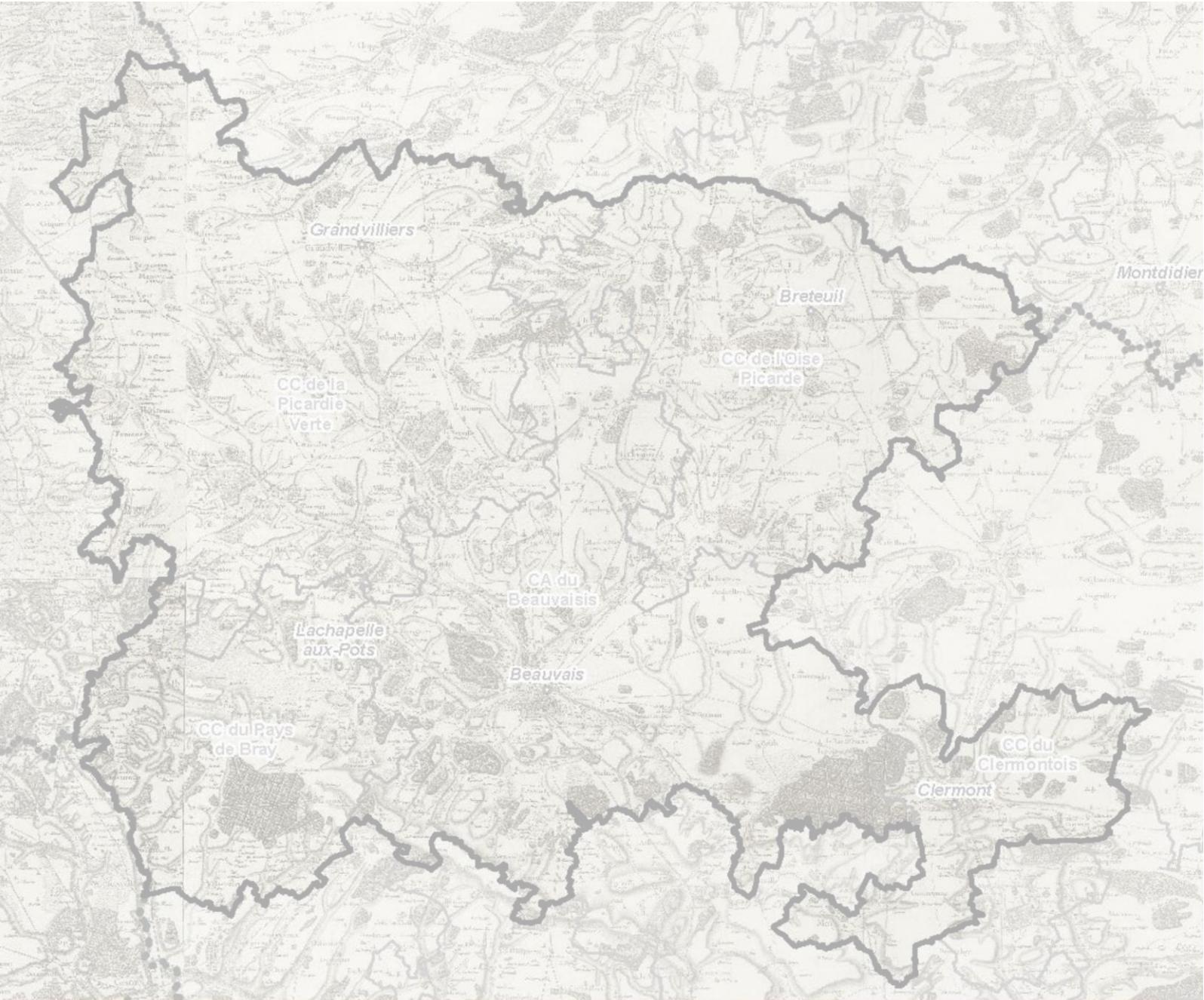
### Menaces

Une agriculture de plus en plus gourmande en eau, ce qui pourrait avoir des impacts importants pour les exploitations dans un contexte de changement climatique.

Un vieillissement des chefs d'exploitations et des incertitudes sur la reprise des activités : près d'un tiers des chefs d'exploitation en âge de partir à la retraite n'ont pas de projet de reprise.

## Enjeux

- Une nécessaire adaptation des pratiques agricoles pour faire face aux changements climatiques et à ses conséquences : approvisionnement en eau, adaptation face aux catastrophes naturelles, etc.
- La préservation de la diversité des productions agricoles permettant d'envisager l'organisation d'une filière courte et durable dans le cadre de la démarche de PAT.
- La préservation du foncier agricole et l'identification des fonciers susceptibles d'accueillir des exploitations alternatives (maraîchage, agroécologie, agroforesterie).



# MOBILITE DEPLACEMENTS

## 8.1 Un territoire relativement bien desservi

Présence de l'autoroute A16, de la D1001 et proximité de l'A29

16 gares

4 lignes de bus sur la CC du Clermontois et 9 sur la CA du Beauvaisis

Présente de l'Aéroport Paris-Beauvais, 10<sup>ème</sup> aéroport de France

### 8.1.1 Un réseau routier et autoroutier bien développé

#### ■ Un territoire traversé par l'A16 et à proximité de l'A29

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis est traversé du nord au sud par l'autoroute A16 qui relie les portes de l'Île-de-France à la Belgique, en passant par les départements du Pas-de-Calais et du Nord. Les intercommunalités concernées par le passage de l'autoroute sont la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ainsi que la Communauté de Communes de l'Oise Picarde. Plusieurs infrastructures ont été créées en lien avec l'autoroute :

- Trois échangeurs vers la RN31 et D1001 et D927 à Beauvais Sud et vers la RN31 et E46 à Beauvais Nord ainsi qu'au niveau d'Hardivillers ;
- Des gares de péages à Beauvais Sud, Beauvais Nord et Hardivillers ;
- Des aires de repos : une à Auteuil, deux à Bonlier et une à Hardivillers.

L'autoroute A16 présente un intérêt non négligeable pour le territoire du PETR, notamment en lui garantissant une desserte optimale et en le reliant directement aux principaux pôles économiques du nord des Hauts-de-France et de l'Île-de-France. Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Picardie Verte se trouve à proximité du passage de l'Autoroute A29 qui relie la ville d'Amiens à celle de Le Havre. Un échangeur autoroutier est localisé sur la commune d'Aumale, située à moins de 15 minutes du territoire du PETR Grand Beauvaisis.

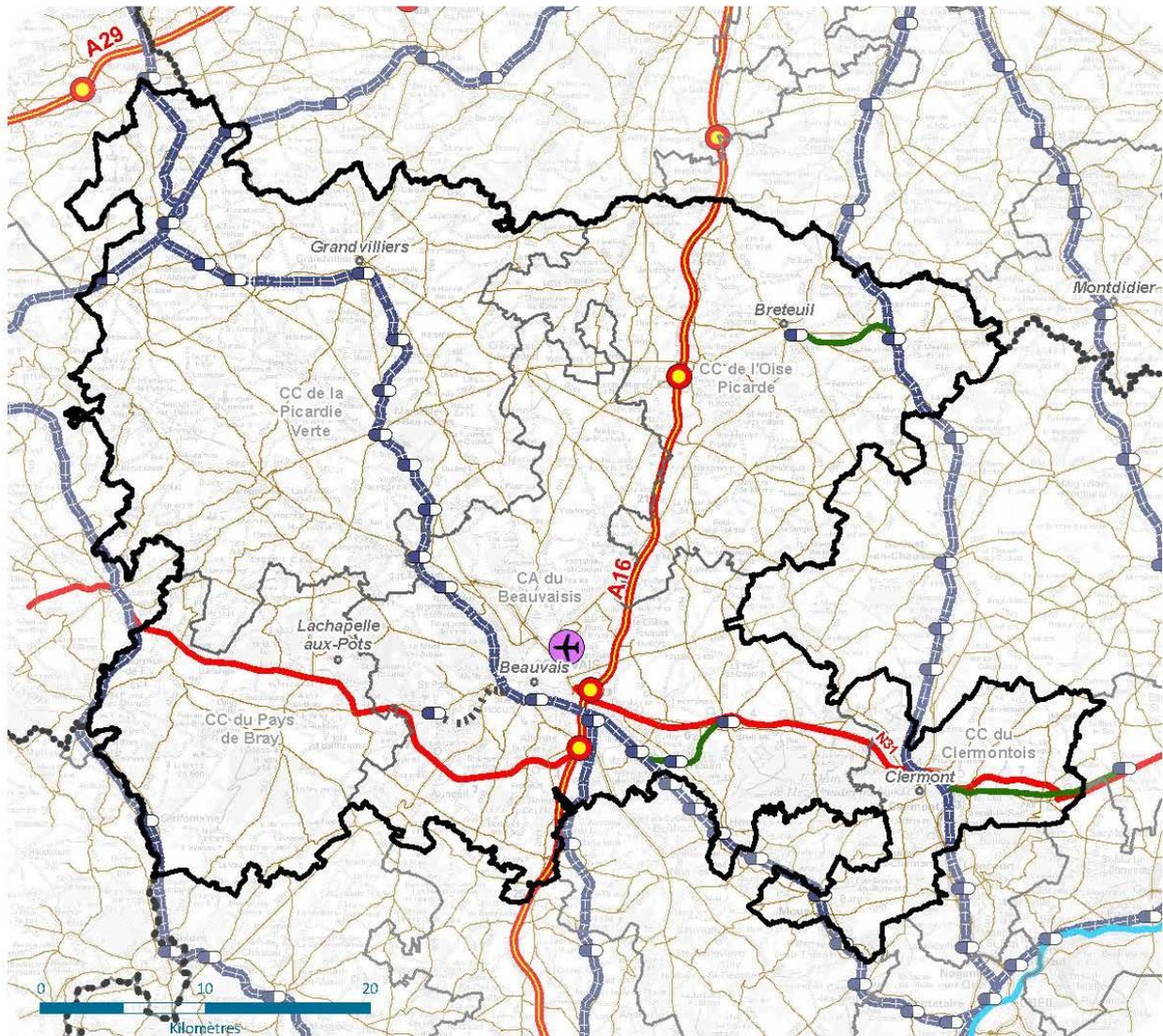
#### ■ Un réseau viaire relativement bien développé à l'échelle du PETR Grand Beauvaisis mais avec des disparités entre les intercommunalités

Le PETR Grand Beauvaisis dispose également d'un maillage routier performant permis et dense autour de routes départementales et nationales qui quadrillent le territoire. Ces voies sont très empruntées puisqu'elles permettent d'une part, de relier les communes entre elles, et d'autre part, de connecter entre eux les différents pôles urbains du Département (Creil, Compiègne, Senlis).

Sur le territoire du PETR, il est possible de distinguer neuf axes identifiés comme routes à grande circulation avec huit routes départementales (901, 915, 916, 930, 931, 981, 1001, 1016) et une route nationale (RN31).

La Route Nationale 31 permet de relier Reims à Rouen. Cet axe fait partie du grand contournement de Paris ainsi que de la route européenne 46 (reliant Cherbourg à Liège en Belgique). La RN31 est transformée en une voie rapide deux fois deux voies et contourne aujourd'hui le centre des villages. Cette route nationale française traverse la Communauté de Communes du Pays de Bray, la Communauté de Communes du Clermontois ainsi que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Les deux axes majeurs du territoire, c'est-à-dire la RN31 et l'A16 convergent sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. L'axe D1001 à l'instar de la A16, traverse le territoire du nord au sud.

### Réseaux de communication



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : IGN - VNF

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

- Réseau ferré :**
- Gare
  - Ligne exploitée
  - Ligne exploitée FRET
  - Ligne non exploitée
- Réseau routier :**
- Autoroute
  - Nationale
  - Départementale
  - Echangeur autoroutier

- Autres :**
- Aéroport Paris-Beauvais
  - Réseau fluvial navigable (L'Oise)

## 8.1.2 Une desserte ferroviaire principalement orientée vers Beauvais et Creil

### ■ 16 gares et haltes sur l'ensemble du territoire

Le territoire bénéficie de la présence de voies ferrées. Ainsi, il est possible de dénombrer 16 gares et haltes sur l'ensemble du territoire du PETR Grand Beauvaisis. L'ensemble des intercommunalités du territoire ont au moins une gare sur leur territoire.

Il faut noter que plusieurs gares ou haltes du territoire sont inexploitées depuis quelques années. C'est le cas des gares de Saint-Paul, Moliens, Achy, Fontaine-Lavaganne, Villers-sur-Thère et de Grez-Gaudechart.

Ces gares étaient à l'époque desservies par la ligne Epinay-Villetaneuse (Ile-de-France) à Tréport-Mers (Normandie). Leurs arrêts ont été supprimés en 2007 pour Moliens, Grez-Gaudechart, Achy et Fontaine-Lavaganne puis en 2014 pour la gare de Villers-sur-Thère.

### ■ 8 lignes voyageur exploitées sur le PETR Grand Beauvaisis

L'offre ferroviaire du territoire se traduit par la présence de plusieurs lignes qui font halte sur les gares et arrêts cités dans le tableau en page suivante.

Le territoire du Grand Beauvaisis est desservi par 8 lignes ferroviaires organisées autour des polarités de Beauvais et de Clermont-en-Beauvaisis.

- ▶ C10 – Paris <> Amiens (via Clermont et Breteuil) ;
- ▶ C17 – Paris <> Beauvais ;
- ▶ K10 – Paris <> Amiens (express via Clermont) ;
- ▶ P10 – Creil <> Amiens (via Clermont)
- ▶ P30 – Beauvais <> Abancourt <> Le Tréport – Mers-les-Bains ;
- ▶ P32 – Beauvais <> Creil ;
- ▶ P45 – Rouen <> Amiens (via Formerie et Abancourt) ;
- ▶ K45 – Rouen <> Amiens (express via Abancourt) ;
- ▶ PROXI 527 – Serqueux <> Sérifontaine <> Gisors.

La ligne ferroviaire présentant le plus d'arrêt sur le territoire est la ligne TER Hauts-de-France P30 reliant la ville de Beauvais à Le Tréport-Mers-les-Bains. Cette ligne ferroviaire fait un arrêt dans les communes d'Abancourt, Grandvilliers, Feuquières-Broquiers, Marseille-en-Beauvaisis, Mouy-Bury, Beauvais, Herchies et Milly-sur-Thérain.

La seconde ligne qui présente le plus d'arrêt sur le territoire est la ligne P32 Creil-Beauvais avec quatre haltes sur le territoire du PETR : à Beauvais, Rochy-Condé, Hermes-Berthecourt et Mouy-Bury.

En plus des lignes ferroviaires destinées au public, plusieurs lignes de fret pour le transport de marchandises transitent sur le territoire du PETR du Grand Beauvaisis, il s'agit des lignes de fret « Rochy-Condé – Bresles », « Breteuil-embranchement – Breteuil-Ville » et « Clermont – Avrigny ».

Le territoire est également connecté aux Métropoles avoisinantes : Amiens et Paris. En effet, la ligne TER Paris-Amiens traverse le territoire en passant par Clermont et la ligne TER Paris-Beauvais permet une desserte directe de la capitale à la ville de Beauvais.

	EPCI	P30 Beauvais – Abancourt – Le Tréport	P45 Amiens – Abancourt – Rouen	P32 – Beauvais - Creil	C17 Paris – Beauvais	K 10 – Paris – Amiens	P 10 Amiens - Creil	C 10 – Paris – Amiens	Serqueux - Gisors
Abancourt	CCPV	X	X						
Grandvilliers	CCPV	X							
Feuquières-Broquiers	CCPV	X							
Marseille-en-Beauvaisis	CCPV	X							
Saint Omer en Chaussée	CCPV	X							
Formerie	CCPV								
Fouilloy	CCPV								
Breteuil embauchement	CCOP								
Clermont l'Oise	CCC					X	X	X	
Mouy - Bury	CCC	X		X					
Beauvais	CAB	X		X	X				
Herchies	CAB	X							
Milly sur Thérain	CAB	X							
Rochy-Condé	CAB			X					
Hermes-Berthecourt	CAB			X					
Sérifontaine	CCPV								X

**Tableau 7.** Lignes ferroviaires voyageurs desservant les gares du territoire

## ■ Une fréquentation en gare en légère augmentation

Au regard des données relatives aux taux de fréquentation des gares, il apparaît que sur l'ensemble des gares du territoire, 3 151 326 voyageurs ont transité sur le territoire du PETR en 2022 contre 2 013 245 voyageurs en 2020.

Les trois gares les plus empruntées en 2022 sont celles :

- De Beauvais, avec une fréquentation annuelle de 1 636 319 voyageurs ;
- De Clermont, avec une fréquentation annuelle de 986 046 voyageurs ;
- De Bury-Mouy, avec une fréquentation annuelle de 186 546 voyageurs.

A elles trois, elles accueillent près de 90% des voyageurs qui transitent sur le territoire du Grand Beauvaisis.

Les gares d'Abancourt, Grandvilliers, Feuquières-Broquiers, Marseille-en-Beauvaisis et Breteuil comptent une fréquentation annuelle respective de 71 517, 82 200, 32 339, 59 797 et 43 095 voyageurs en 2022. Même si leur fréquentation est moins importante que pour les trois autres gares citées ci-dessus, elle reste des gares de proximité importante. En revanche, les gares de Saint-Omer-en-Chaussée, Formerie, Fouilloy, Herchies, Milly-sur-Thérain, Rochy-Condé et Sérifontaine présentent des fréquentations beaucoup plus faibles.

L'évolution de cette fréquentation entre 2019 et 2022 ne fait qu'augmenter sur l'ensemble des gares du territoire. Ainsi, la fréquentation passe en 2019 de 2 688 986 voyageurs à 3 151 326 voyageurs en 2022.

Gares	EPCI	Total voyageurs 2022	Total voyageurs 2021	Total voyageurs 2020	Total voyageurs 2019
Abancourt	CCPV	71 517	51 811	32 396	42 685
Grandvilliers	CCPV	82 200	64 382	50 401	43 744
Feuquières-Broquiers	CCPV	32 339	23 020	14 701	12 362
Marseille-en-Beauvaisis	CCPV	59 797	41 085	27 336	28 586
Saint Omer en Chaussée	CCPV	8 454	5 610	4 458	4 522
Formerie	CCPV	15 057	12 409	9 130	10 336
Fouilloy	CCPV	4 942	2 151	1 692	1 747
Breteuil	CCOP	43 095	35 539	30 912	41 007
Clermont l'Oise	CCC	986 046	813 582	709 439	980 971
Bury-Mouy	CCC	186 546	155 861	133 980	177 877
Beauvais	CAB	1 636 319	1 241 717	988 279	1 327 596
Herchies	CAB	6 915	4 076	2 344	2 949
Milly sur Thérain	CAB	9 119	4 557	4 098	5 878
Rochy-Condé	CAB	6 234	3 828	3 031	4 026
Sérifontaine	CCPB	2 746	522	1 048	4 700
<b>Total voyageurs</b>		<b>3 151 326</b>	<b>2 460 150</b>	<b>2 013 245</b>	<b>2 688 986</b>

**Tableau 8.** Fréquentation des gares du PETR Grand Beauvaisis– Source : ressources.data.sncf.com

De manière générale, on constate que les mouvements les plus importants se font entre les communes de Creil et Beauvais que ce soit dans un sens ou dans l'autre. En revanche, les déplacements depuis et vers l'ouest du territoire (entre Abancourt et Beauvaisis) sont très faibles.

## ■ Une accessibilité aux gares importantes mais avec des disparités territoriales

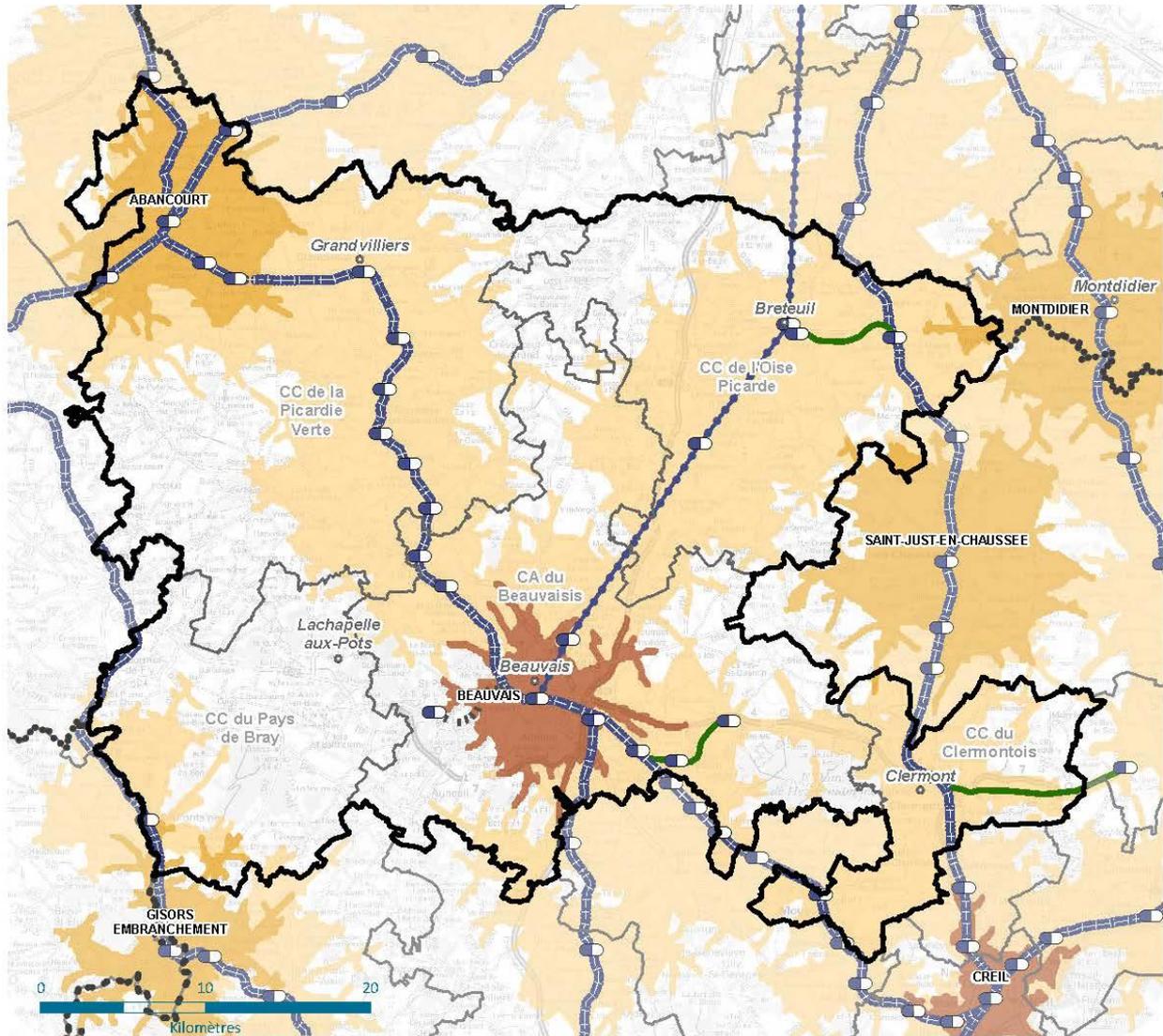
Les **isochrones** sont des mouvements ondulatoires dont la période reste constante quelle que soit l'amplitude, c'est-à-dire, des mouvements qui sont réalisés à temps égaux. Ainsi, la carte des isochrones permet d'appréhender la zone géographique à l'intérieur de laquelle les individus se trouvent dans un intervalle de temps de déplacement donné depuis un point. Dès lors, les isochrones permettent de visualiser rapidement les aires couvertes et accessibles depuis un point donné (à pied ou en voiture), dans un temps de parcours déterminé ou une distance précise.

La carte ci-après présente les zones géographiques accessibles en moins de 10 minutes en voiture des gares exploitées du PETR Grand Beauvaisis et à proximité immédiate.

On constate que l'accessibilité aux gares sur le territoire présente des disparités notables. En effet, si les Communautés de Communes du Clermontois et de la Picardie Verte ainsi que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont plutôt bien desservies, on constate qu'une part significative du territoire est située à plus de 10 minutes en voiture d'une gare. C'est le cas de la Communauté de Communes du Pays de Bray qui est peu desservie malgré la gare de Gisors située en dehors du territoire. C'est également le cas de la frange ouest de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ainsi que le nord et l'est de la CA du Beauvaisis.

Cette réalité souligne la nécessité de prendre des mesures pour améliorer l'accessibilité de ces territoires. La recherche de solutions de multimodalité et d'intermodalité pour les secteurs éloignés des gares revêt une importance capitale pour favoriser le développement durable, l'accessibilité et l'efficacité du système de transport.

### Isochrones de 10 min en voiture autour des gares ou des points d'arrêt



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : SNCF - IGN - owlapps

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|  | Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis + CC du Clermontois |  | Gare ou point d'arrêt  |
|  | Limites des intercommunalités                             |  | Ligne de cars entre Amiens et Beauvais   |
|  | Limites départementales                                   |  | Ligne exploitée  |
|   |   |  | Ligne exploitée FRET   |
|   |   |  | Ligne non exploitée  |
|   |   |  | Isochrone de 10 min en voiture autour d'une gare de correspondance desservie par des trains grandes lignes |
|   |   |  | Isochrone de 10 min en voiture autour d'une gare de correspondance   |
|   |   |  | Isochrone de 10 min en voiture autour d'une gare ou d'un point d'arrêt                                     |

■ **Une connexion possible avec l’est parisien : le projet de barreau de Roissy-Picardie**

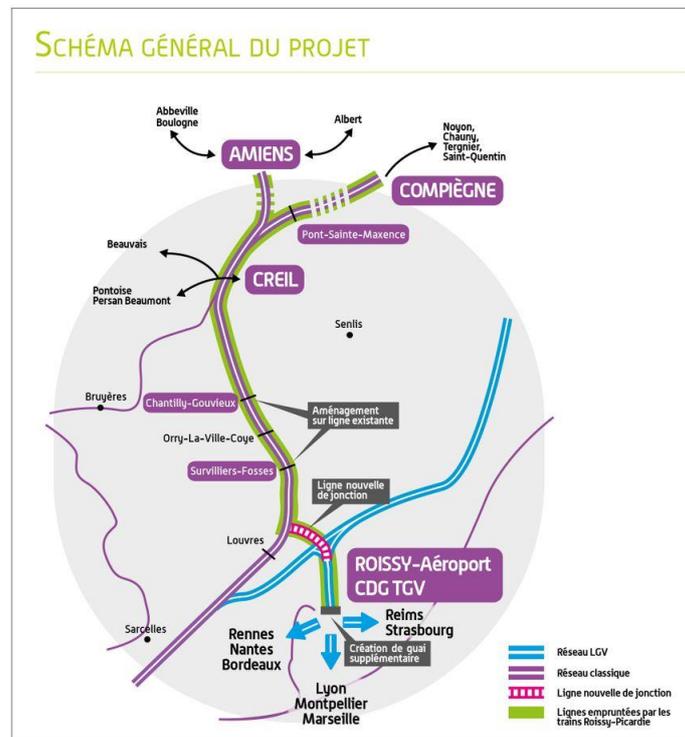
Le barreau Roissy-Picardie est un projet de création d’une nouvelle liaison ferroviaire double voie d’une longueur de 6,5 km et circulaire à 160 km/h. L’objectif étant de raccorder la ligne Amiens-Creil-Paris au réseau à grande vitesse en direction de la plateforme aéroportuaire de Roissy, au niveau de Marly-la-Ville. Ce projet a ainsi pour ambition de renforcer l’intermodalité air-fer. Le projet a été déclaré d’Utilité Publique par Arrêté Interpréfectoral du 21 janvier 2022.

Outre la création d’un barreau neuf permettant de faire la jonction entre la ligne ferroviaire classique et la ligne grande vitesse, le projet permettra de réaliser des aménagements capacitaires sur le réseau adjacent (création de nouveaux quais, adaptation de la signalisation des lignes existantes, création d’un passage grande faune en forêt de Chantilly, électrification de 3 voies du faisceau Amiens Marchandises afin d’augmenter la capacité de remise du complexe ferroviaire, etc.) et d’améliorer la desserte en transports en commun du pôle de Roissy.

Les communes concernées par les travaux du projet de Barreau Roissy-Picardie sont situées dans les départements du Val d’Oise, de l’Oise, de la Somme, ainsi qu’en Seine et Marne et Seine Saint Denis.

A partir de 2025, le Train à Grande Vitesse connectera sans changement Amiens à Roissy Charles De Gaulle depuis Chantilly, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Clermont et Compiègne. Les principales vocations de ce projet sont d’améliorer les liaisons de transport en commun vers le bassin d’emploi autour de la plateforme de Roissy, et d’impulser le développement économique, grâce à l’accès aux trains à grande vitesse.

Toutefois, si le territoire du PETR Grand Beauvaisis n’est pas directement impacté par le projet, il pourrait avoir des retombées positives pour ce dernier. En effet, grâce à la ligne ferroviaire Beauvais-Creil, le territoire pourrait être connecté au barreau Roissy-Picardie et à l’est parisien.



**Figure 3.** Le projet de barreau de Roissy-Picardie – Source : SNCF

### 8.1.3 Des offres de transports en commun mises en place sur le Beauvaisis et le Clermontois

L'ensemble des ECPI du PETR adhère au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise qui leur permet de bénéficier de ses services et de son expertise.

Créé en décembre 2006, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise rassemble l'ensemble des autorités organisatrices de transports présentes sur le Département de l'Oise dont la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de l'Agglomération Clermontoise.

Les Communautés de Communes de la Picardie Verte, du Pays de Bray et de l'Oise Picarde sont dépourvues de services de transports en commun sur le territoire. Toutefois, plusieurs lignes de transport en commun transitent et s'arrêtent au sein de ces EPCI.

L'offre de transport en commun proposée par la Communauté de Communes du Clermontois se nomme « Le bus ». Elle propose :

- 4 lignes régulières ;
- 2 lignes interurbaines ;
- 30 lignes scolaires ;
- 4 lignes de TAD.

L'offre de transport en commun proposée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se nomme « Corolis ». Elle propose :

- 2 lignes urbaines structurantes ;
- 12 lignes secondaires dont trois navettes ;
- 21 lignes scolaires ;
- 3 lignes périurbaines structurantes ;
- 4 lignes de TAD.

Le Réseau Oise, service à l'échelle du département propose également une offre de transport scolaire et de transport interurbain. L'offre sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis est supervisée par l'opérateur TRIO1. Parmi cette offre, il est recensé deux lignes de bus express les lignes 601 et 602. Les vingt-deux autres lignes sont des cars scolaires.

Enfin, il est à noter que la Communauté de Communes du Pays de Bray propose une offre de transport collectif locale avec la mise à disposition d'un car. Ce dernier est proposé pour les membres actifs adhérents au service de transport du Centre Social Rural Intercommunal « François Maillard ». Le car a une capacité d'accueil de 55 personnes et le service est disponible tous les jours de la semaine.



### 8.1.4 Un équipement d'envergure nationale : l'Aéroport Paris-Beauvais

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis accueille un équipement d'envergure nationale : l'Aéroport de Paris-Beauvais. Cet équipement est un atout important pour le développement économique du territoire du Grand Beauvaisis. L'aéroport est une porte d'entrée majeure de flux internationaux.

L'aéroport de Beauvais-Tillé permet de relier le territoire du PETR Grand Beauvaisis à plusieurs villes et capitales européennes. En 2018, l'aéroport de Paris-Beauvais propose 56 destinations. En 2022, il a accueilli 4 614 424 passagers. Malgré une baisse ponctuelle durant la période de la COVID-19, le nombre de passager n'a fait qu'augmenté depuis 2018.

L'aéroport est accessible depuis la commune de Beauvais. En effet, des navettes gratuites sont proposées depuis la gare de Beauvais. Des navettes en bus payantes sont également proposées entre l'aéroport et la ville de Paris.

Le territoire du PETR du Grand Beauvaisis bénéficie également de la proximité de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, situé à moins d'une heure et demie. Avec plus de 57 millions de passagers en 2022, il est le premier aéroport le plus fréquenté de France, le deuxième européen et le dixième mondial.

### 8.1.5 Une offre de mobilité douce principalement orientée sur le tourisme et les loisirs



Par définition, **les mobilités douces** recouvrent l'ensemble des mobilités collectives ou individuelles très faiblement émetteur de gaz à effet de serre (déplacements faiblement carbonés voire non carbonés). Alors que les mobilités actives impliquent d'utiliser l'énergie musculaire pour se déplacer (marche à pied, vélos, trottinettes, rollers, etc.). Dans le langage courant, le terme de « mobilités douces » reste toutefois plus souvent employé.

#### ■ Une offre de cheminement doux autour des chemins de randonnées

Le Département de l'Oise, en lien avec Oise-Tourisme, a établi les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). L'objectif étant de préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Le territoire du PETR Grand Beauvaisis dispose ainsi d'un maillage doux facilitant les déplacements piétons, cycles et équestres. En effet, sur l'ensemble du territoire, 83 itinéraires ont été recensés.

Les chemins de Grande Randonnée (GR) inscrits au PDIPR sont les suivants :

- Le GR 124 entre Cires-lès-Mello (Oise) et Rebreviette (Pas-de-Calais) qui traverse la Communauté de Communes de l'Oise Picarde et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- Le GR 124 A qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois ;
- Le GR 125 entre Blancfossé (Oise) et Saint-Valéry-sur-Somme (Somme) qui traverse la Communauté de Communes de la Picardie Verte et celle du Pays de Bray ;

- Le GR 126 qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes de la Picardie Verte et la Communauté de Communes du Pays de Bray ;
- Le GR 129 qui traverse la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;
- Le GR 129 A qui traverse la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;
- Le GR 225 qui traverse la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois.

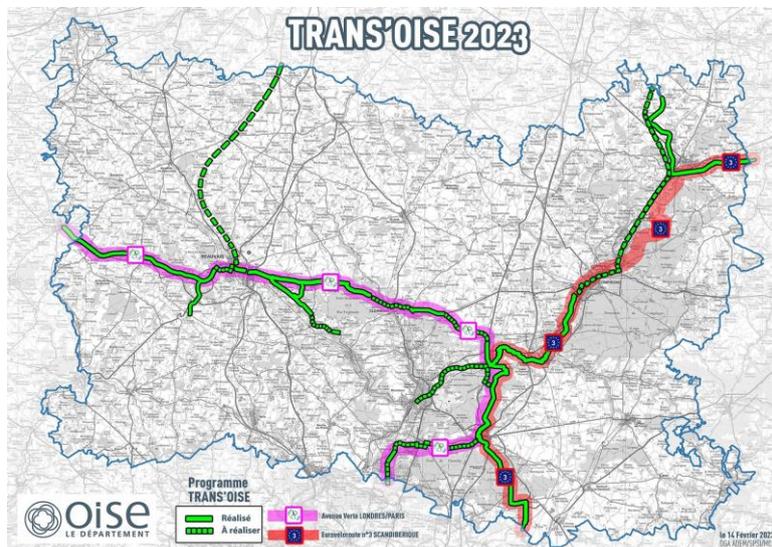
Le territoire est également concerné par plusieurs chemins équestres :

- Le circuit « le chemin départemental n°110 » qui traverse la Communauté de Communes du Clermontois ;
- Le circuit « le chemin départemental n°540 » qui traverse la Communauté de Communes du Clermontois ;
- Le circuit « le chemin rural de Cannettecourt » qui traverse la Communauté de Communes du Clermontois ;
- Le circuit « le chemin rural de la rue des Merles au hameau de Cannettecourt » qui traverse la Communauté de Communes du Clermontois ;
- Le circuit « le chemin dit ruelle des Figarettes » qui traverse la Communauté de Communes du Clermontois ;
- Le circuit « le chemins ruraux » qui traverse la Communauté de Communes du Clermontois ;
- Le circuit « le chemin vicinal n°6 » qui traverse la Communauté de Communes du Clermontois ;
- L'itinéraire « circuit en Vexin-Thelle » qui traverse la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la Communauté de Communes du Pays de Bray ;
- L'itinéraire « circuit en Oise-Normande » qui traverse la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, la Communauté de Communes du Pays de Bray ;
- Le circuit « l'ancienne route de Gournay » qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- Le circuit « le chemin de la Jonquière » qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- Le circuit « le chemin du Quart » qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- Le circuit « le chemin rural n°2 du Grumesnil à Sinancourt » qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- Le circuit « le chemin rural n°3 de Villiers-Saint-Barthélémy à Rainvilliers par Monchy » qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- Le circuit « le chemin rural de Courcelles » qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- La voie communale n°4 d'Armentières à Détroit » qui traverse la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- Le circuit « le Tour du Beauvaisis » qui traverse la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

### ■ Un itinéraire structurant : la Trans'oise

Une voie verte traversant le département de l'Oise, appelée Trans 'Oise est en cours d'aménagement. D'une longueur de 240 km, ce réseau de voies douces traverse 70 communes, 2 communautés d'agglomération, 15 communautés de communes ainsi que le PNR Oise Pays de France.

Cette infrastructure supporte deux itinéraires internationaux : le Paris-Londres (132km) et le Scandibérique (Eurovélo route n°3 – 100km). Ce dernier itinéraire relie Saint-Jacques de Compostelle à Trondheim en Norvège. En plus de supporter des activités touristiques, la Trans 'Oise est également utilisée dans le cadre des déplacements quotidiens et les activités de loisirs des habitants et usagers du territoire.



**Carte 3.** Tracé de la voie verte Trans 'Oise – source : département de l'Oise

### ■ Un itinéraire équestre d'envergure : la Route Européenne D'Artagnan

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis est également traversé par la Route Européenne d'Artagnan. Il s'agit d'un itinéraire équestre européen à vocation touristique et culturelle qui s'étend sur plus de 6000 km de chemins équestres, voies vertes et petites routes, à travers 6 pays (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie et Espagne). Cet itinéraire vise à mettre en lumière les territoires, leur patrimoine historique, le tissu économique local et le patrimoine équestre à travers une offre touristique durable.

Le tracé de la Route d'Artagnan relie Lupiac dans le Gers (lieu de naissance de d'Artagnan, Capitaine-Lieutenant des Mousquetaires du Roi Louis XIV) jusqu'à Maastricht au Pays-Bas (lieu de décès). La Route Européenne d'Artagnan propose six itinéraires thématiques qui peuvent se pratiquer librement à cheval, à pied ou à vélo.

Le circuit de « La Route Royale » sillonne l'Est du PETR Grand Beauvaisis en traversant trois intercommunalités : CC du Clermontois, CC de l'Oise Picarde et la CA du Beauvaisis.

### ■ Des itinéraires qui s'inscrivent au sein du Schéma Départemental des Circulations Douces de l'Oise (SDCD)

Le Schéma Départemental des Circulations Douces de l'Oise (SDCD) a été adopté en 2010 et vise à faciliter la mise en œuvre collective et cohérente de projets de réalisation de chemins de promenade (marche à pied, cycles, roller, déplacements équestres, etc.). Ce schéma se compose d'une dimension à la fois touristique, utilitaire, environnementale et sociale, et s'accompagne d'un guide technique spécifique au Département de l'Oise et mis à disposition des collectivités pour les aider dans leur démarche lors de la réalisation de leurs projets.

### ■ Une mobilité douce domicile-travail en cours de réflexion au sein des documents de planification

Dans le cadre de l'élaboration des documents de planification, en particulier des PLUi-HM et Plan de Mobilité Simplifié (PMS), les intercommunalités se saisissent du sujet de la mobilité douce pour se rendre au travail. Ainsi, les équipements et infrastructures existantes et plutôt orientés vers une offre touristique pourraient trouver une fonction plus utilitaire.

## 8.2 Des flux domicile-travail entrants et internes principalement orientés vers Beauvais et des flux sortants orientés vers Creil et l’Ile-de-France

56,5% des actifs du PETR travaillent dans leur Département de résidence

86% des ménages du PETR sont véhiculés et 40% sont multi-motorisés

84% des déplacements domicile/travail se font en voiture, camion ou fourgonnette

De nouvelles pratiques de mobilité se développent sur le territoire

### 8.2.1 Des migrations alternantes à globalement limitée à l’échelle départementale



L’analyse des navettes domicile/travail permet d’avoir un aperçu des déplacements des habitants au quotidien. Cela permet notamment d’identifier les polarités du territoire, c’est-à-dire, les communes attractives qui génèrent de l’emploi, se dissocient de par la présence de services, de commerces de proximité et d’équipements ou encore de par la présence de sièges des administrations publiques. L’analyse des déplacements permet ainsi d’adapter les infrastructures de transports aux flux, ou encore d’adapter les politiques de déplacement (développer des lignes de transport collectif, etc.).

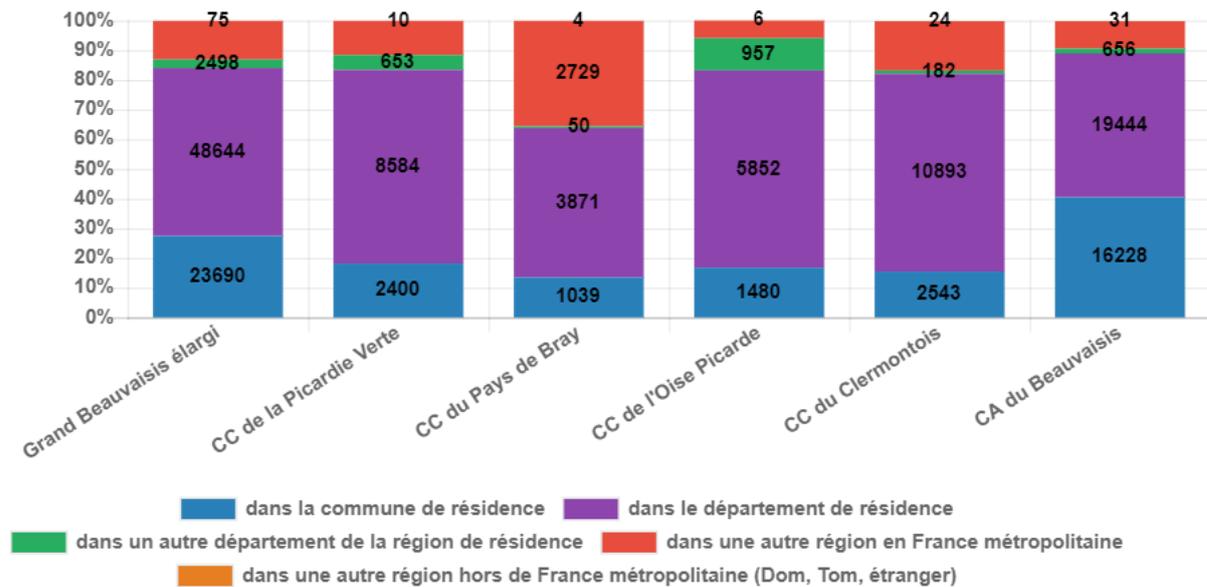
Dans l’ensemble du PETR, 56,5 % des actifs ont choisi de travailler dans leur département de résidence, soulignant une préférence pour la proximité géographique. Cette tendance s’explique par le désir de nombreux individus de concilier vie professionnelle et vie personnelle, en privilégiant des trajets domicile-travail plus courts. De plus, 28 % des actifs ont trouvé des opportunités professionnelles au sein même de leur commune de résidence.

Cependant, la CC Pays de Bray se distingue avec une proportion notable (35 %) d’actifs travaillant dans une autre région. Cette dynamique peut être attribuée à la position géographique de la communauté de communes, qui se situe en proximité directe avec l’Ile-de-France, l’Eure et la Seine-Maritime.

Du côté de la CA du Beauvaisis, la concentration significative d’emplois et de population sur le pôle du Beauvaisis explique que 40 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

Enfin, la CC Oise Picarde présente une part plus importante d’actifs se rendant dans un autre département de la région de résidence (11%). Cette tendance met en évidence l’influence de l’agglomération amiénoise sur la frange nord du PETR. Les habitants de cette zone sont attirés par les opportunités professionnelles et les services offerts par la métropole amiénoise, créant ainsi un flux de travailleurs régional.

Commune de résidence / lieu d'emploi en 2020



Sources: INSEE – Recensements de la population

## 8.2.2 Des flux internes et entrants orientés vers Beauvais des flux sortants orientés vers Amiens et la région parisienne



Les flux de déplacement analysent les déplacements des navetteurs entre leur domicile et leur lieu de travail.

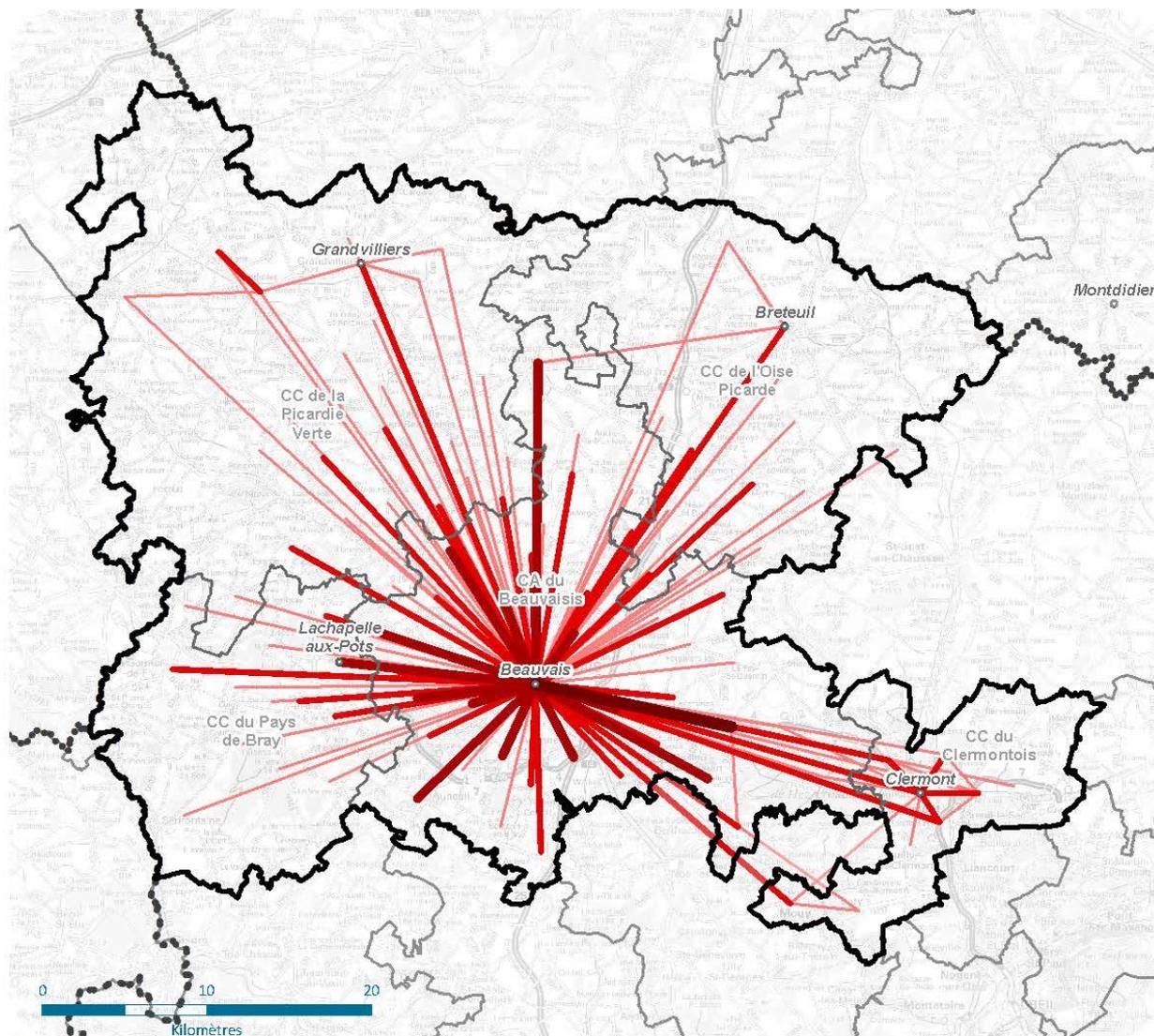
Certains actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence. Ces navetteurs effectuent un trajet plus ou moins long pour se rendre à leur lieu de travail. Le flux de ces navetteurs est étudié afin de comprendre les dynamiques de déplacement entrants et sortants qui s'opèrent sur les différents territoires.

### ■ Des flux internes quasi exclusivement orientés vers la ville de Beauvais

En ce qui concerne les flux interne au PETR, l'analyse des données relatives aux déplacements domicile-travail révèle une dynamique significative, avec une tendance marquée vers le pôle d'emplois central qu'est Beauvais. Cette dernière a un rayon d'attraction relativement important puisqu'elle attire des actifs des cinq intercommunalités.

Les flux internes vers d'autres polarités sont relativement faibles. Seules quelques pôles d'emplois secondaires se détachent : Clermont, Breteuil, Feuquières.

**Nombre de navettes domicile-lieu de travail (flux internes)**



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

- Nombre de navettes domicile-lieu de travail (flux internes) :**
-  50 à 100
  -  100 à 250
  -  250 à 500
  -  > 500

## ■ Des flux entrants orientés vers Beauvais

Le territoire du PETR attire de nombreux actifs des territoires voisins. Près de la moitié des flux entrants sont générés par des travailleurs provenant des Communautés de Communes du Plateau Picard et de la Thelloise. Ces deux intercommunalités bordent le territoire du PETR, et les pôles d'emplois de Beauvais et Clermont se positionnent comme des centres d'activité professionnelle de proximité pour ces actifs.

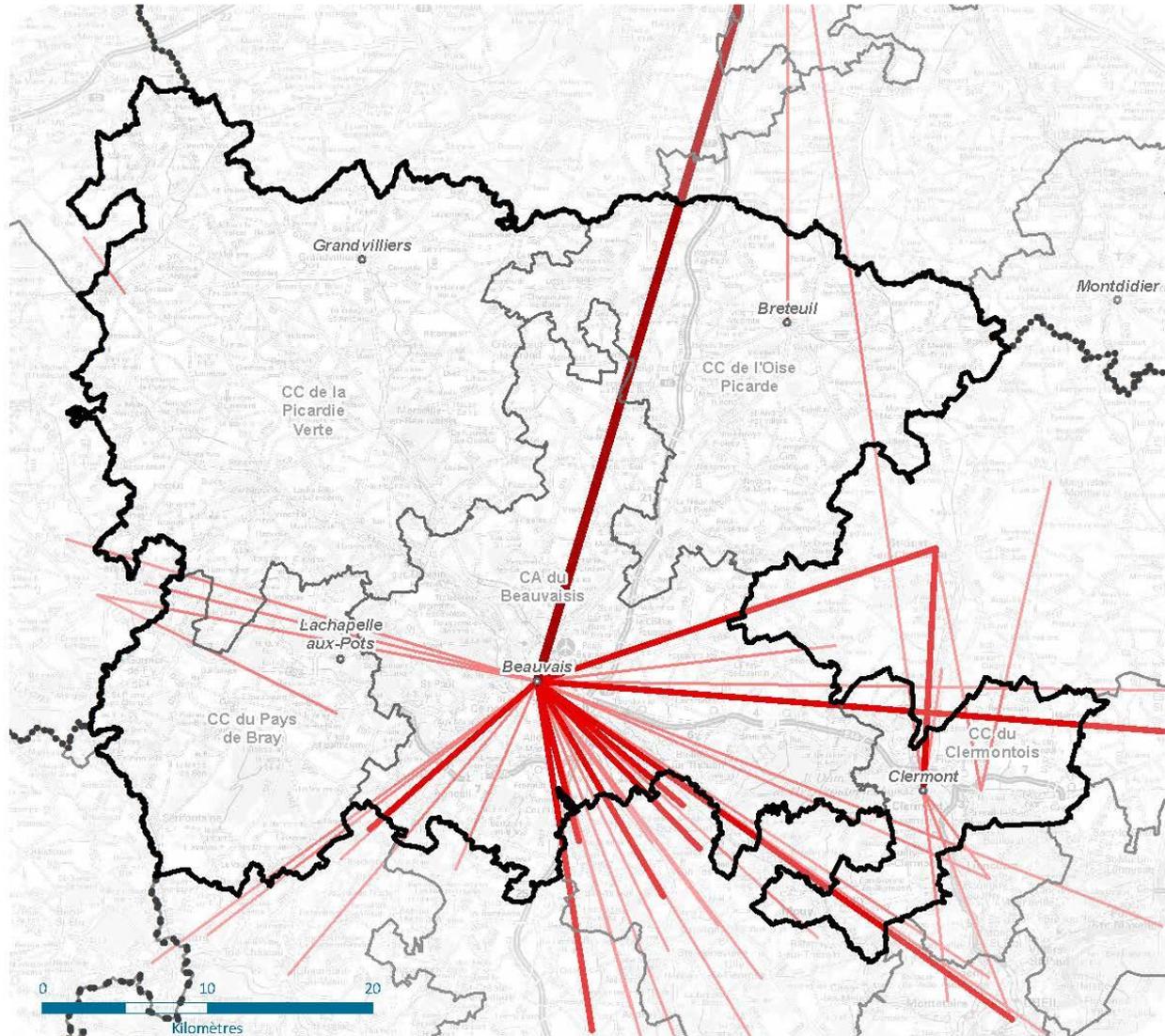
En parallèle, il est essentiel de noter que le territoire du PETR ne se limite pas à une attractivité locale. En effet, une proportion significative d'actifs provient également de zones plus éloignées telles qu'Amiens, Creil, et même de la région parisienne. Cette diversité dans l'origine des travailleurs atteste de la dynamique économique régionale, où le PETR joue un rôle majeur en tant que lieu d'opportunités professionnelles et de vitalité économique.

En revanche, on constate que les flux entrants sont quasi-exclusivement orientés vers la commune de Beauvais même si certains actifs se déplacent vers le pôle d'emploi de Clermont. Les déplacements depuis les départements de Seine-Maritime et de l'Eure sont très limités.

Origine des flux	Déplacements par jour	%
CC du Plateau Picard	3102	25%
CC Thelloise	2775	22%
CC des Quatre Rivières	1111	9%
CA Amiens Métropole	953	8%
CA Creil Sud Oise	768	6%
CC des Sablons	751	6%
CC du Vexin-Thelle	517	4%
Métropole du Grand Paris	514	4%
CC de la Plaine d'Estrées	417	3%
CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle	416	3%
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	302	2%
CC de l'Aire Cantilienne	299	2%
CC du Vexin Normand	199	2%
CC Senlis Sud Oise	159	1%
CC des Deux Vallées	130	1%
CC du Pays de Valois	120	1%
<b>TOTAL</b>	<b>12536</b>	<b>100%</b>

**Tableau 9.** Flux entrants sur le territoire du PETR par EPCI, INSEE 2019

**Nombre de navettes domicile-lieu de travail (flux entrants)**



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Nombre de navettes domicile-lieu de travail (flux entrants) :**

-  50 à 100
-  100 à 250
-  250 à 500

## ■ Des flux sortants en direction de la région Parisienne et de Creil

Si le PETR Grand Beauvaisis attire des actifs extérieurs à son territoire, la réciproque est également vraie. Ainsi, près d'un quart des flux sortants de la zone sont dirigés vers la Métropole du Grand Paris et ses nombreux pôles d'emploi.

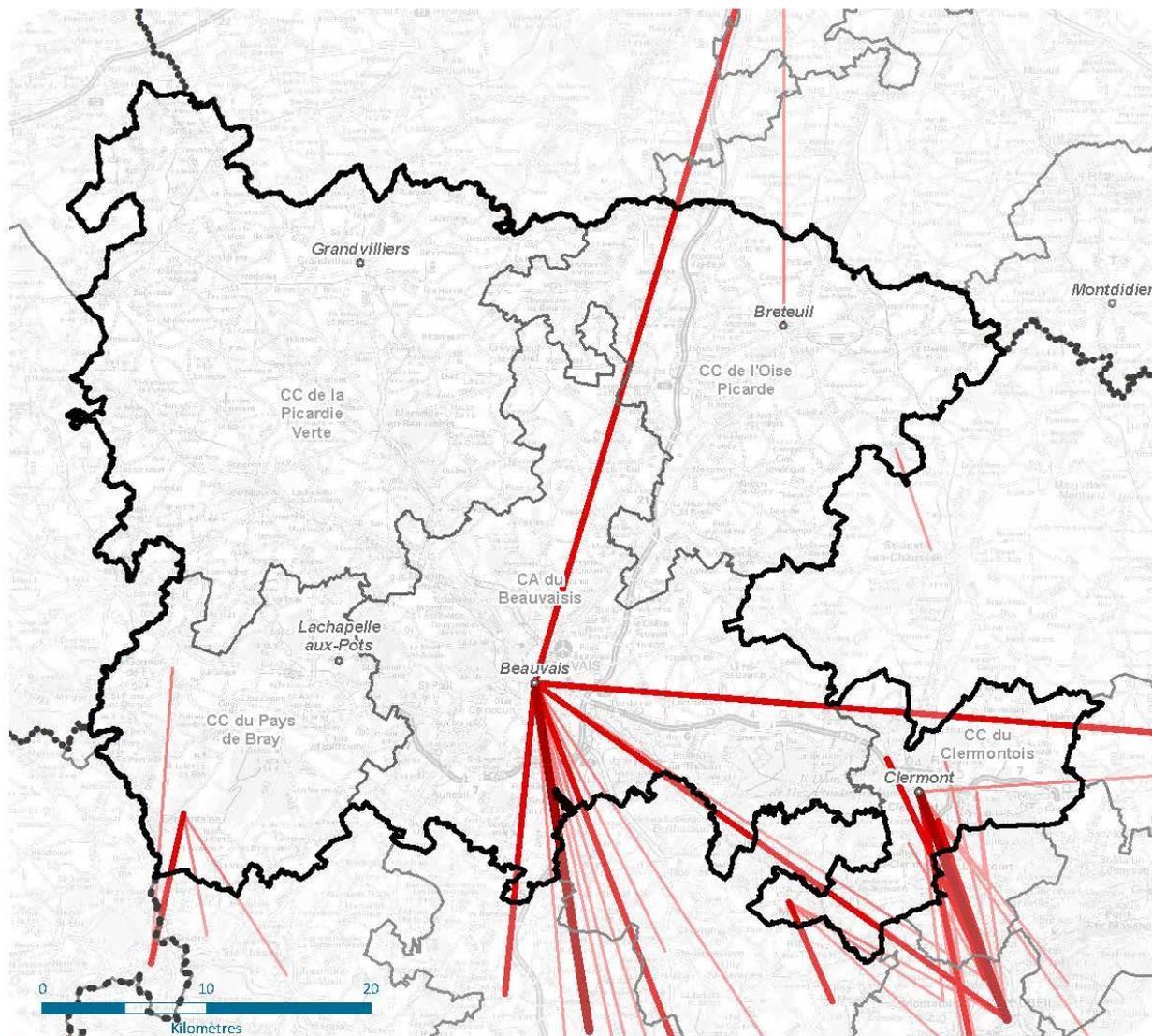
De plus, une part significative des actifs du PETR Grand Beauvaisis se dirige vers la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise. Ils représentent 17% des flux sortants. Cette connexion souligne l'importance des liens économiques entre le Grand Beauvaisis et la CA Creil Sud Oise, mettant en évidence une interdépendance économique départementale. Les échanges de main-d'œuvre entre ces deux territoires contribuent à renforcer les complémentarités professionnelles et à favoriser une répartition équilibrée des opportunités d'emploi.

Par ailleurs, on constate que de nombreux actifs sont également attirés par les pôles d'emplois des communautés de communes voisines et de la région Amiénoise. En revanche, les déplacements vers les départements de Seine-Maritime et de l'Eure sont très limités.

Destination des flux	Déplacements par jours	%
<b>Métropole du Grand Paris</b>	4597	23%
<b>CA Creil Sud Oise</b>	3484	17%
CC Thelloise	1727	9%
CC des Sablons	1445	7%
CC du Liancourtois	1231	6%
CA Amiens Métropole	1156	6%
CC du Plateau Picard	948	5%
CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne	935	5%
CC des Quatre Rivières	829	4%
CC du Vexin Normand	702	4%
CC du Vexin-Thelle	614	3%
CC de l'Aire Cantilienne	583	3%
CC Senlis Sud Oise	488	2%
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	473	2%
CC de la Plaine d'Estrées	336	2%
CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle	254	1%
CC du Pays de Valois	92	0%
CC des Deux Vallées	52	0%
<b>TOTAL</b>	<b>19946</b>	<b>100%</b>

**Tableau 10.** Flux sortants sur le territoire du PETR par EPCI, INSEE 2019

**Nombre de navettes domicile-lieu de travail (flux sortants)**



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INSEE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Nombre de navettes domicile-lieu de travail (flux sortants) :**

-  50 à 100
-  100 à 250
-  250 à 500

### 8.2.3 Une dépendance à la voiture individuelle qui reste prégnante...

 Selon l'INSEE, un **navetteur** est une personne en emploi travaillant en dehors de sa commune de résidence.

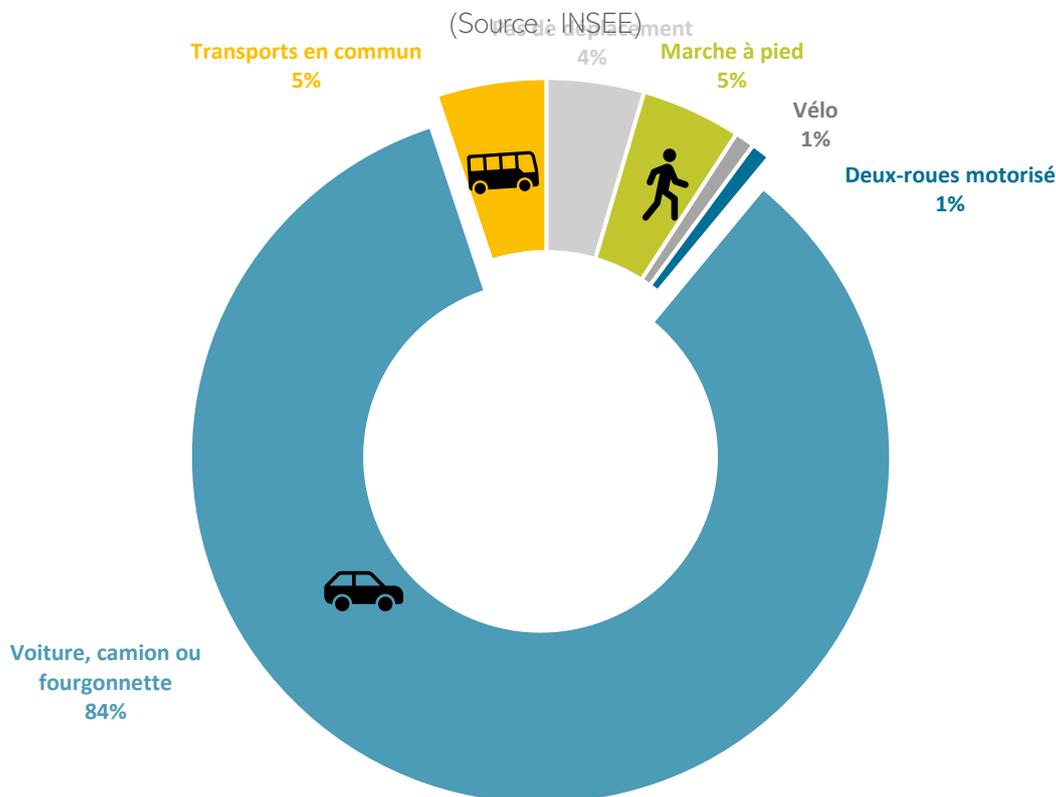
Le **taux de motorisation des ménages** correspond au nombre moyen de voitures par ménage.

La proportion d'actifs utilisant une voiture, un camion ou une fourgonnette est significativement plus élevée sur le PETR (84%) que sur les deux autres échelles de comparaison que sont le Département de l'Oise (78,8%) et la Région des Hauts-de-France (78,8%).

Par ailleurs, selon les données INSEE de 2020, il apparaît que 8,9% des actifs utilisent les transports en commun à l'échelle régionale pour leurs déplacements, contre 10,8 % à l'échelle départementale. A l'échelle du PETR Grand Beauvaisis, ils ne représentent que 5% des actifs. Ce constat est à mettre en parallèle avec l'absence d'offre en transports en commun sur certains territoires. La présence d'infrastructures routières et la performance du maillage favorisent l'utilisation des véhicules motorisés : les habitants restent donc captifs de la voiture.

Les modes de déplacement doux apparaissent ainsi sous représentés dans les modes de déplacement des actifs. La marche à pied représente 5,5% des déplacements et les déplacements en vélo représentent à peine 1% des déplacements des actifs.

Répartition des actifs selon le mode de déplacements à l'échelle du PETR

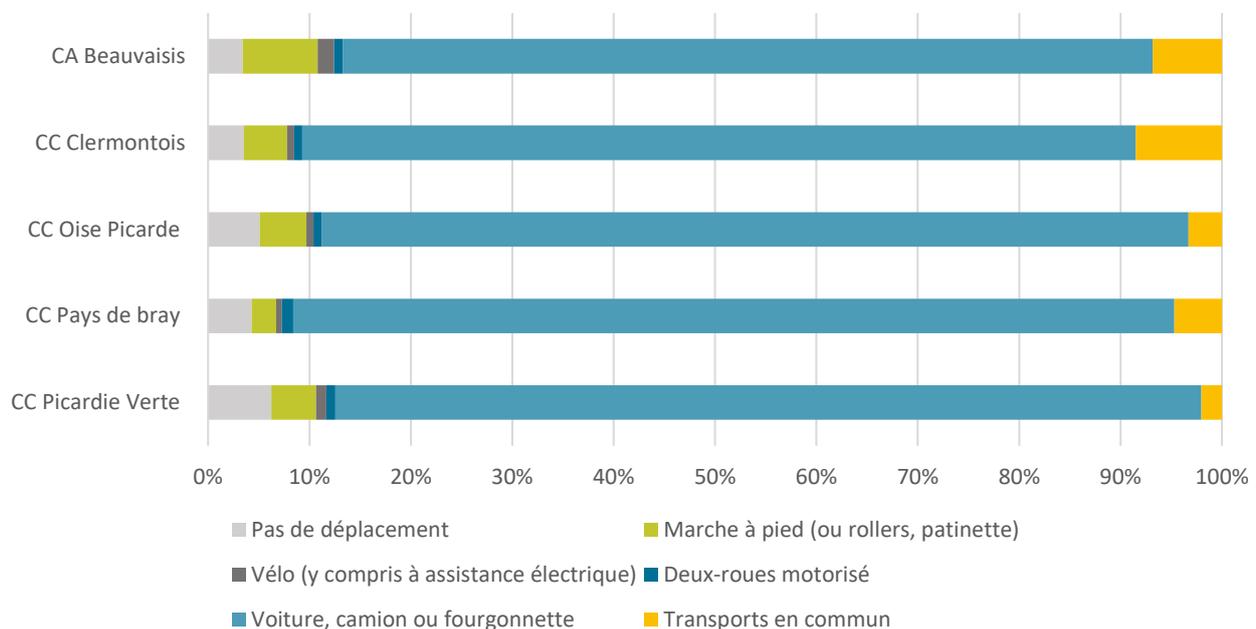


Sans surprise, sur les intercommunalités rurales les actifs utilisent leur véhicule motorisé. Ainsi, ce mode de déplacement représente entre 85% et 87% des déplacements pour les Communautés de Communes Picardie Verte, du Pays de Bray et de l’Oise Picarde.

Même si l’usage de ce mode de déplacement représente entre 80 et 82% des transports utilisés par les actifs de la CC du Clermontois et de la CA du Beauvaisis, ces deux intercommunalités se distinguent des autres territoires par une part plus importante d’actifs qui utilisent les transports en commun (entre 7 et 9%).

### Répartition des actifs selon le mode de déplacement à l'échelle des EPCI

(Source : INSEE)

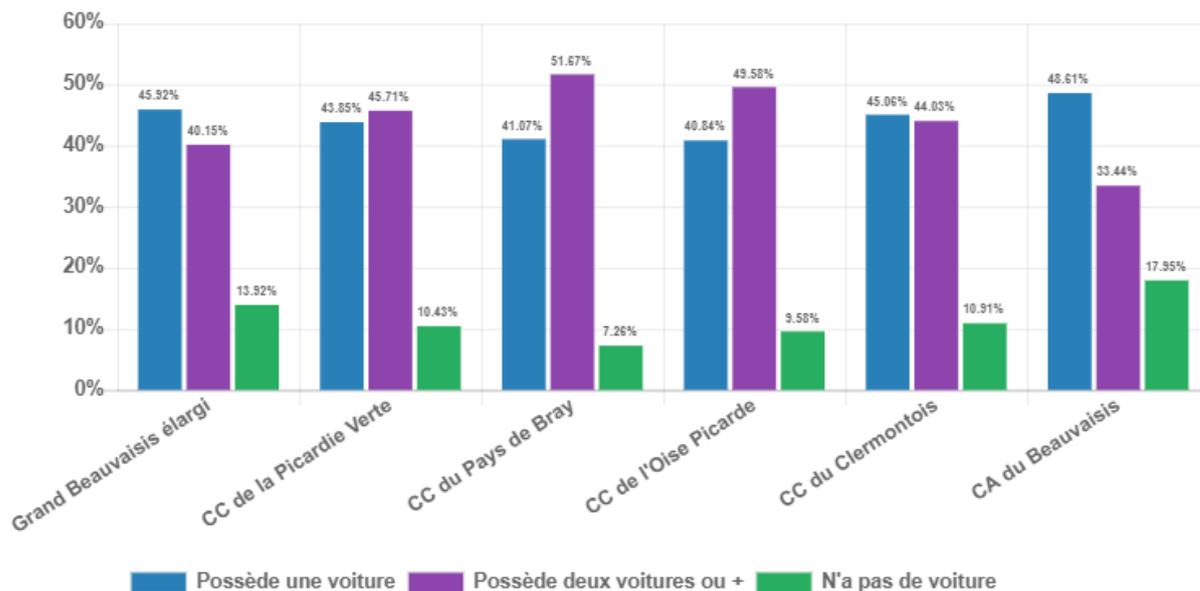


Ainsi, cette dépendance à l’automobile peut s’expliquer par la ruralité du territoire et le manque d’offre en transports en commun, qui nécessitent un moyen de locomotion pour accéder aux principaux équipements, commerces et services ou encore pour effectuer des déplacements domicile/travail.

Dès lors, il est observé une forte motorisation des ménages. 86 % des ménages du PÉTR Grand Beauvaisis sont véhiculés (au moins une voiture ou plus). Cette proportion est sensiblement la même que celle constatée à l’échelle du Département de l’Oise.

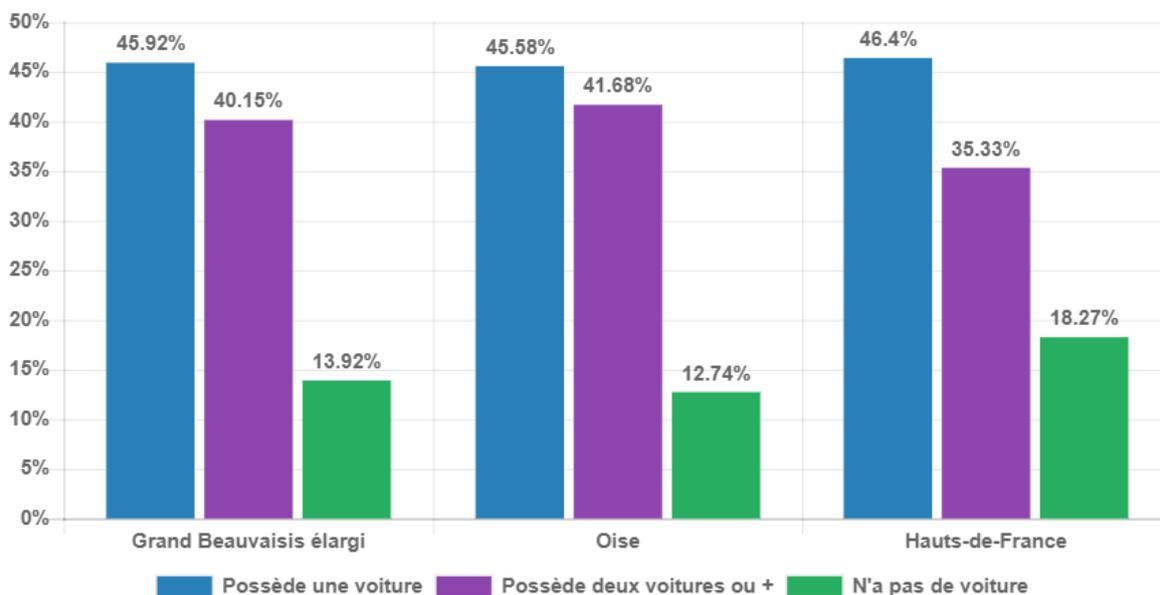
Parmi les 86% de ménages véhiculés du Grand Beauvaisis, 40% des ménages sont multi motorisés avec une possession de 2 voitures ou plus. A contrario, seulement 13,92% des ménages du PÉTR ne détiennent pas de véhicule particulier. Ce phénomène doit être pris en compte dans les politiques de mobilité. En effet, lorsqu'une personne ou un ménage n'a pas accès à un moyen de transport individuel, et que les alternatives de déplacement public sont limitées ou inexistantes, cette situation peut conduire à une forme de captivité ou d'isolement géographique.

### Équipement des ménages en automobiles en 2020 (%)



Sources: INSEE – Recensements de la population

### Équipement des ménages en automobiles en 2020 (%)



Sources: INSEE – Recensements de la population

## 8.2.4 ... Même si des pratiques alternatives se développent

### ■ Des pratiques de covoiturage qui s'organisent

Le territoire compte un taux de motorisation relativement élevé puisqu'environ 86 % des ménages possèdent au moins un véhicule. Le covoiturage apparaît comme une alternative au « tout automobile » et à l'autosolisme<sup>3</sup> en mutualisant le véhicule.

Avec la mise en place de la loi du 17 août 2015 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités sont incitées à mettre en place un schéma des aires de covoiturage. Ce dernier vise à structurer la pratique du covoiturage et sa sécurité en évitant les stationnements dangereux.

Les axes routiers importants rendent favorables le covoiturage sur le territoire du Grand Beauvaisis, qui pourrait répondre à une demande de flux domicile-travail. Le Département de l'Oise a notamment entrepris de disposer des bornes signalisant la présence d'une aire de covoiturage, afin de les rendre plus accessibles.

Il existe des plateformes dédiées facilitant la mise en relation des « covoitureurs » : site Oise-Mobilité, plateforme de covoiturage Blablacar, etc.

Plusieurs aires de covoiturage existent sur l'ensemble du territoire du PETR Grand Beauvaisis. Chaque intercommunalité dispose d'au moins une aire de covoiturage. Ces dernières sont la plupart du temps situées à proximité immédiate d'une polarité ou d'une zone d'activité.



Le territoire est également concernée par une offre de covoiturage organisé via la plateforme Klaxit. Il s'agit d'un service de covoiturage domicile-travail financé par la CAB afin de contribuer au désengorgement des axes structurants de l'agglomération. La CAB subventionne en partie le trajet en covoiturage si la commune de départ ou d'arrivée du trajet est membre de cette dernière.

Klaxit est déployée à l'échelle de la CAB depuis 2020 et expérimentée sur la CCPV depuis octobre 2023.

<sup>3</sup> Autosolisme : action de rouler seul dans une automobile

Selon les données récoltées par le bureau d'études TTK<sup>4</sup>, le service comptait en 2023 près de 15 000 inscrits, dont près de 11 000 covoitureurs actifs. Les principales origines-destinations du service sur le territoire du PETR étaient en 2023 :

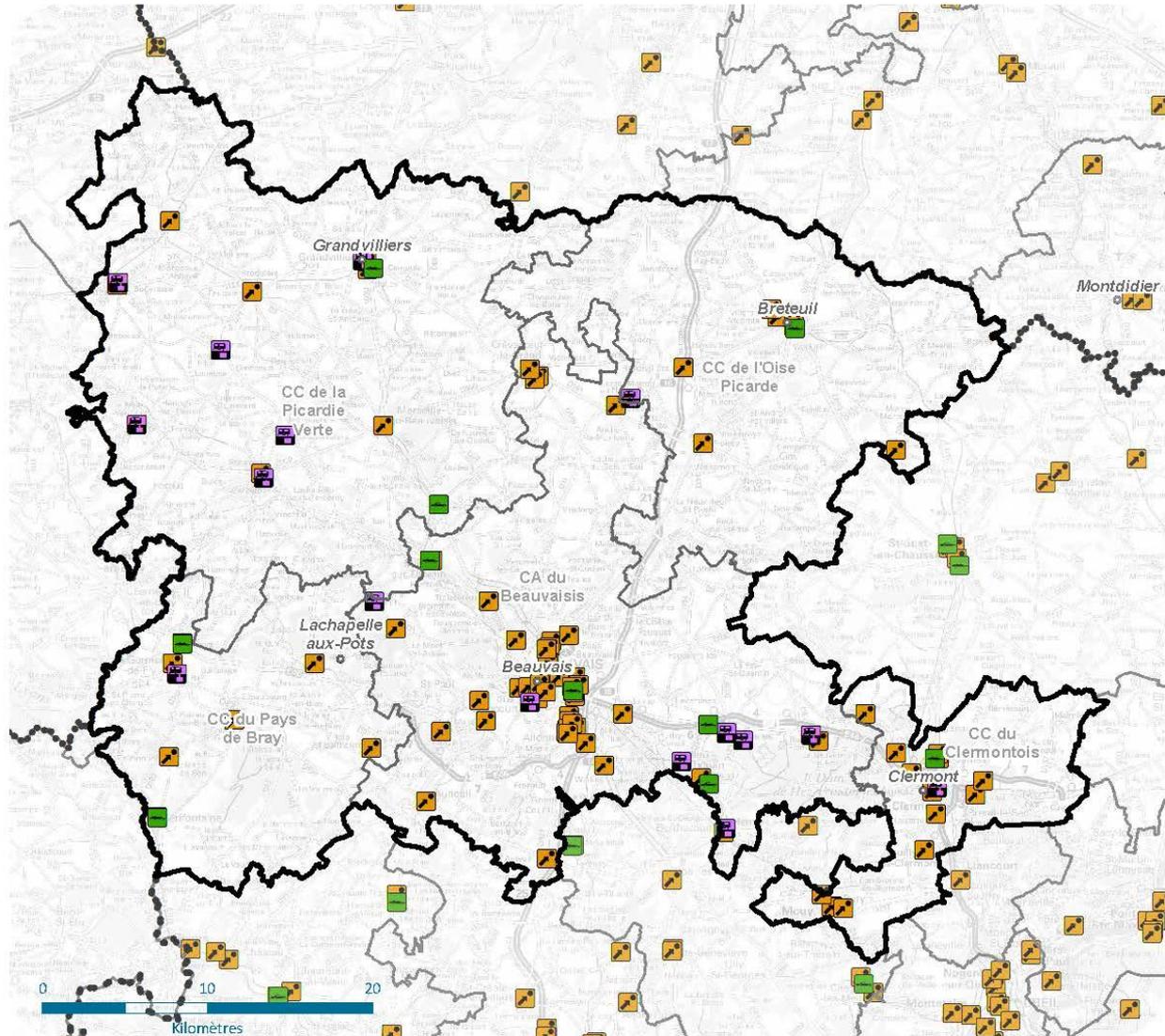
- ▶ Beauvais <> Beauvais (trajets internes – 20 000 voyages)
- ▶ Beauvais <> Milly-sur-Thérain (1 000 voyages)
- ▶ Beauvais <> Tillé (1 000 voyages)
- ▶ Beauvais <> Breteuil (1 000 voyages)

Le trajet moyen parcouru avec le service est de 20 kilomètres. L'aire de desserte de Klaxit dépasse ainsi les limites administratives de la CAB et irrigue également les autres territoires du PETR, ce qui explique que la CCPV ait décidé de lancer une expérimentation du service à l'échelle de son territoire également.

---

<sup>4</sup> Etude mobilité et ferroviaire réalisée en 2024

### Localisation des équipements associés à la mobilité automobile



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : DREAL HDF - OISE MOBILITE - OISE TOURISME

- |   |  |
|---|--|
|  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis |  Aire de covoiturage                          |
|  Limites des intercommunalités         |  Aire de camping-car                          |
|  Limites départementales               |  Borne de recharge pour véhicules électriques |

## ■ Une augmentation du nombre véhicules électriques et hybrides rechargeables qui conduira à prévoir les bornes de recharge nécessaires

Avec le Grenelle de l'Environnement, le Gouvernement a fait du développement des véhicules "décarbonés" une priorité importante de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le déploiement des véhicules rechargeables et des infrastructures de recharge associées vise à répondre à plusieurs enjeux et notamment à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 1990.

Dès 2009, le Plan National a eu pour ambition de faire circuler 2 millions de voitures électriques et hybrides rechargeables à l'horizon 2020.

En France, plus de 800 000 véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables circulent actuellement sur un parc global de plus de 33 millions de véhicules particuliers (soit 2,5%).

Les ventes de véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables ont augmenté de 115% en 2020 (en comparaison à 2019) et plus de 31% en 2021 (en comparaison à 2020). 30 921 immatriculations ont été enregistrées en 2017 en France dont 1477 en Région Hauts-de-France. La France a d'ailleurs été le 1<sup>er</sup> pays européen à franchir le cap des 100 000 véhicules électriques (le 23 mars 2017, véhicules particuliers et utilitaires cumulés depuis 2010).

La loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte précise que le France se fixe comme objectif d'installer au moins sept millions de points de charge sur les places de stationnement des ensembles d'habitations et autres types de bâtiments, ou sur des places de stationnement accessibles au public, et ce, avant 2030.

Ainsi, les collectivités et territoires ont un rôle important à jouer dans le déploiement de l'infrastructure de recharge accessible au public.

## ■ Des services de locations de vélos électriques sur certaines portions du territoire

Plusieurs territoires proposent des locations de vélos et de vélos à assistance électrique. Ce service est une solution pour favoriser les circulations douces sur le territoire du PETR.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis propose la location de vélo. Cette location tout public est mise en place par l'association Beauvélo, dont le but est de promouvoir les modes de déplacement actifs dans le Beauvaisis depuis 2010. Pour cela, l'association propose effectivement la location tout public mais aussi le prêt de vélos aux lycéens, des ateliers de réparation et d'auto-réparation, la récupération et le reconditionnement de vélos ainsi que des animations en milieu scolaire.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte propose également un service de location de vélos électriques. Ce service de location de vélos à assistance électrique est proposé en partenariat avec le Centre Social Rural du Canton de Grandvilliers.

## 8.3 Synthèse

### Forces

Maillage et desserte routière performante permettant la desserte des polarités voisines (Amiens, Creil, Île-de-France) ;

Diversité et importance des infrastructures de transports routiers et ferroviaires ;

La présence de l'aéroport Beauvais-Paris ;

L'importance des pôles d'emploi de l'agglomération du Beauvaisis qui permettent de limiter les déplacements domicile-travail.

### Faiblesses

Une dépendance à la voiture ;

Une offre de transport en commun inégale et insuffisante pour répondre aux besoins ;

Des disparités sur l'accès rapide aux gares ferroviaires.

Des actifs qui travaillent principalement sur le territoire du PETR ou dans le Département de l'Oise. Toutefois, la CC du Pays de Bray est plus dépendante des territoires voisins (Eure, Seine Maritime, Île-de-France) et la CC Oise Picarde est sous légère influence de l'agglomération amiénoise.

### Opportunités

Développement des itinéraires de mobilités douces ;

Développement des offres alternatives à la pratique de l'autosolisme ;

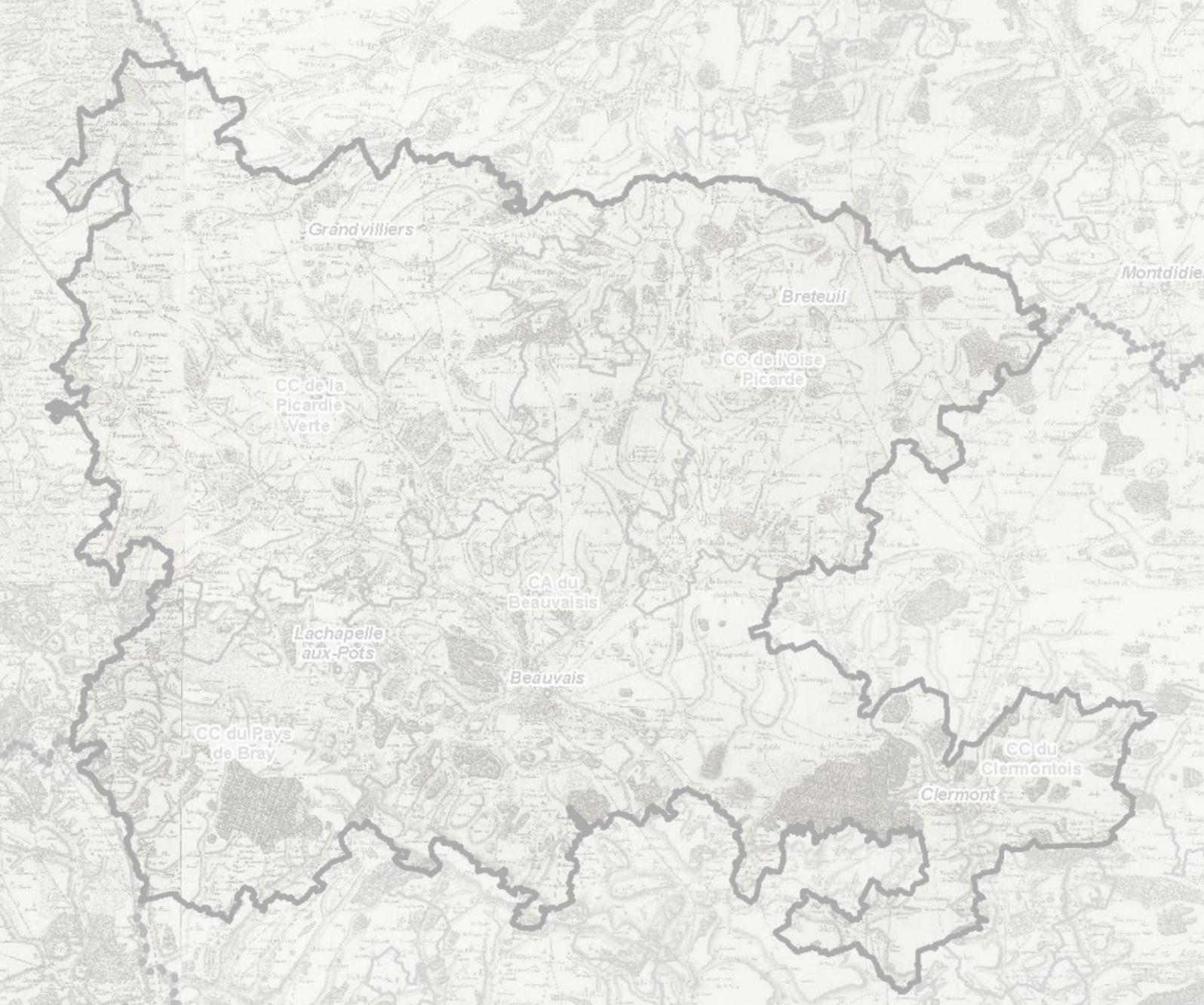
Le développement du Barreau Roissy-Picardie permettant le raccordement à l'Est parisien.

### Menaces

Des coûts de l'énergie plus importants qui pourraient rendre les déplacements vers les lieux d'emplois ou de services plus difficiles (voire inégaux selon les ménages).

## Enjeux

- Le potentiel de développement multimodal facilité par la diversité des infrastructures existantes sur le territoire ;
- L'isolement des territoires ruraux et la difficulté pour certaines personnes de se déplacer en cas de renchérissement du prix de l'énergie ;
- Le rééquilibrage territorial des flux domicile-travail pour éviter la saturation de l'agglomération du Beauvaisis ;
- L'adaptation et la relocalisation des équipements et services pour favoriser la multimodalité ;
- Réflexions et actions communes à l'échelle du Grand Beauvaisis.



# RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

## 9.1 Un territoire principalement soumis au risque d'inondation

### 9.1.1 Une présence notable des risques naturels

741 arrêtés de catastrophes naturelles recensés depuis 1982

49 communes concernées par un risque inondation

31 communes concernées par un périmètre de PPRI



La notion de **risque naturel** recouvre l'ensemble des menaces que certains **phénomènes et aléas naturels** font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux sur les plans humain, économique ou environnemental. La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels.

Le risque résulte de la rencontre de l'aléa (phénomène naturel) avec un enjeu (les personnes et les biens) :

$$\text{Aléa} \times \text{Enjeu} = \text{Risque}$$

#### ■ Des catastrophes naturelles plus fréquentes ou plus intenses et principalement causé par des inondations

Depuis 1982, sur le périmètre du PETR, 741 arrêtés ont été recensés. Une analyse révèle que près de la moitié de ces arrêtés ont été émis au cours de la dernière décennie, laissant présager une accentuation des aléas sur le territoire.

Il faut également préciser que 58,4 % des arrêtés recensés depuis 1982 concernent les risques d'inondation au sens large (inondation et/ou coulée de boue, inondation par remontée de nappe).

La Communauté de Communes de la Picardie Verte et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis recensent le plus grand nombre d'arrêtés. Inversement, les Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Bray présentent moins de 10% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles pris sur le territoire.

■ La mise en place d'outils de gestion des risques : les Plans de Prévention des risques

2 PPR Mouvements de Terrain

3 PPR Inondations

1 PPR Retrait-gonflement des argiles



Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) constitue l'un des instruments de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Le PPRN est un document réglementaire ayant valeur de servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en termes d'indemnisations pour catastrophe naturelle. Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques (inondations, séismes, mouvements de terrain, incendies de forêt, avalanches, etc.).

Les PPRN constituent l'un des outils essentiels d'intervention de l'Etat dans l'ensemble des mesures de prévention des risques naturels.

Sur le territoire du PETR ont été mis en œuvre des Plans de Prévention des Risques (PPR) pour faire face aux menaces spécifiques liées aux inondations et aux mouvements de terrain. Trois PPR inondation (PPRi) ont été élaborés, couvrant respectivement la vallée du Thérain et du Petit Thérain, le Thérain aval, ainsi que l'Avelon. Ces plans visent à anticiper, prévenir et gérer les risques d'inondation, garantissant ainsi la sécurité des habitants et la protection des biens dans ces zones vulnérables.

Parallèlement, trois PPR mouvement de terrain (PPRMt) ont été instaurés, concernant les communes d'Esquenoy, Clermont, et Escles-Saint-Pierre. Pour cette dernière, il s'agit de prendre en compte le risque de retrait/gonflement des argiles. Ces plans ciblent les mouvements de terrain potentiels, assurant une approche proactive pour minimiser les risques liés à ces phénomènes et préserver la stabilité des sols.

## 9.1.2 Un risque inondation important et qui concerne les agglomérations les plus denses

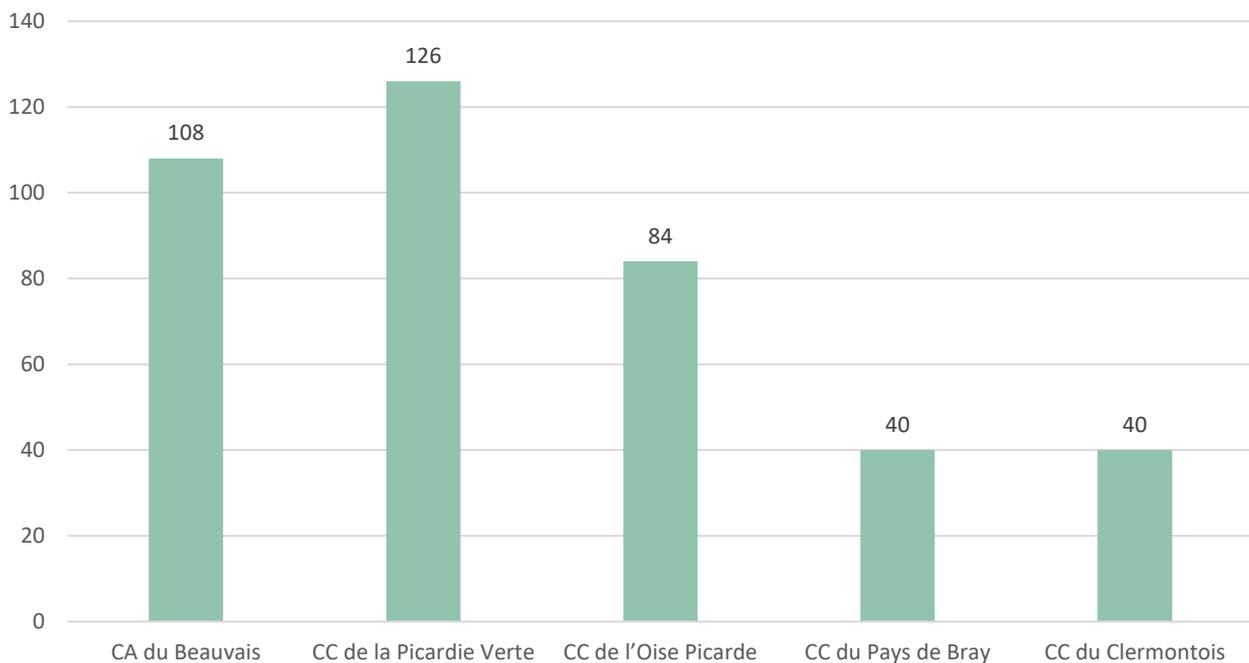


Le risque d'inondation est à l'origine d'approximativement **80 % du coût des dommages** dus aux catastrophes naturelles en France et **60 % du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles**. Il concerne environ 280 000 kilomètres de cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire national.

### ■ Un risque plus fort dans la vallée du Thérain mais qui touche toutes les intercommunalités

Le risque inondation touche l'ensemble des intercommunalités du PETR. Il faut noter que deux intercommunalités sont particulièrement touchées par ce risque, il s'agit de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ce risque concerne particulièrement les communes situées dans la vallée du Thérain. Toutefois, les autres vallées peuvent également être concernées par ce risque en particulier le Petit Thérain et l'Avelon.

Nombre d'arrêtés de reconnaissances de catastrophes naturelles pour inondation entre 1982-2023  
(Source : Journal Officiel)



## ■ Des outils de gestion : les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi)

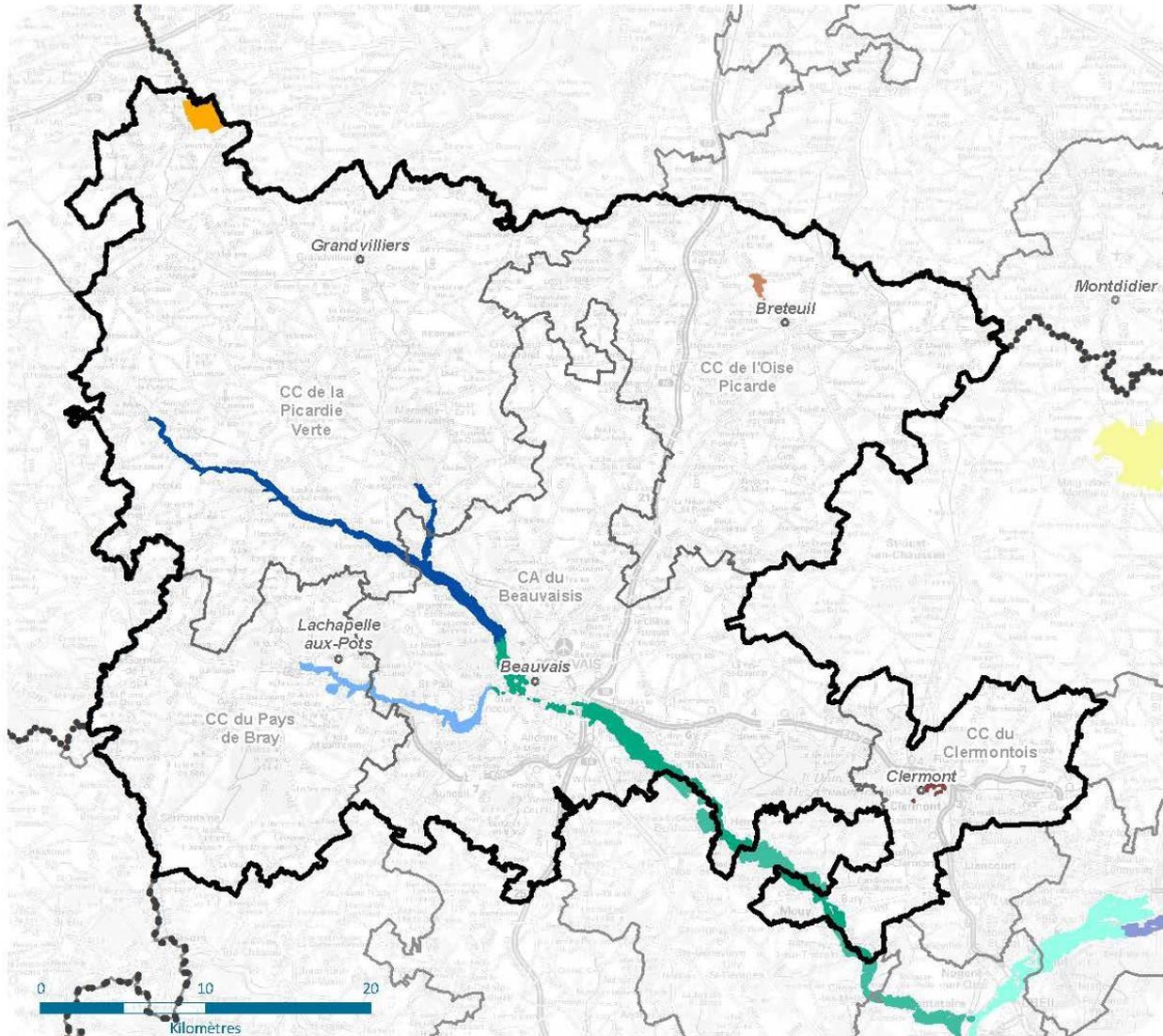


Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** définit des prescriptions pour prévenir des dommages liés aux inondations par débordement de cours d'eau. Son **zonage** et son **règlement** sont établis en croisant les aléas (phénomène d'inondation) et les enjeux (vulnérabilité des hommes, des biens et de l'environnement vis-à-vis de l'aléa inondation) du bassin permettant de définir le niveau du risque.

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis est concerné par trois Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRi) :

- Le PPRi de la Vallée du Thérain Amont et du Petit Thérain a été approuvé le 12 mars 2010. Il concerne 16 communes dont 12 sont situées sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;
- Le PPRi du Thérain aval a été approuvé en juin 2005. Il concerne la Communauté d'Agglomération du Beauvais et la Communauté de Communes du Clermontois et impacte 9 communes ;
- Le PPRi de l'Avelon a été approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2010. Il concerne 8 communes situées sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Pays de Bray.

## Communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : Géorisques

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

### Plans de Prévention des Risques Mouvements de Terrain (PPRMT) :

- PPRMT de la commune de Clermont
- PPRMT de la commune d'Esquennoy
- PPRMT des communes de Courcelles Epayelles et Tricot

### Plans de Prévention des Risques Mouvements de Terrain (PPRMT) retrait-gonflement des argiles :

- PPRMT différentiels d'Escles Saint Pierre

### Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) :

- PPRI de la Vallée de l'Avelon
- PPRI de la rivière Oise, section Brenouille - Boran Sur Oise
- PPRI de la rivière Oise, bief Compiègne - Pont Ste Maxence
- PPRI de la Vallée du Thérain amont
- PPRI de la Vallée du Thérain aval

## ■ Une prise en compte des inondations par ruissellement



Une inondation par ruissellement pluvial est déclenchée uniquement par les précipitations tombant sur une zone urbaine ou sur de petites zones naturelles ou rurales périphériques, dont les écoulements suivent des cours d'eau naturels ou artificiels à faible débit, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement urbain ou par les routes. Il s'agit donc d'une inondation qui n'est pas causée par le débordement d'un cours d'eau permanent traversant la zone urbaine et recevant les écoulements pluviaux. Ce type d'inondation survient lors de fortes précipitations. Il peut arriver que les bassins versants concernés n'aient jamais été inondés auparavant, même de manière modérée, et qu'ils soient soudainement touchés par une inondation exceptionnelle.

Au sein du périmètre du PETR, une évaluation du risque de ruissellement et de coulée de boue a été conduite dans le bassin versant de la Troësne. Les villages nichés au pied des coteaux cultivés se révèlent parmi les plus vulnérables face aux phénomènes de ruissellement dans le département de l'Oise. Ce bassin, englobant partiellement la partie Sud du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray, a donné lieu à la création d'un atlas détaillant les axes de ruissellements. Ainsi, sept communes au sein de la CC du Pays de Bray font face à un risque élevé de ruissellement des eaux, à savoir Le Vaumain, Labosse, Le Vauroux, Flavancourt, Lallandelle, Auneuil et Auteuil.

Dans le but de mieux comprendre et appréhender ce risque, la Direction Départementale des Territoires (DDT) supervise la réalisation d'un Atlas des Zones de Ruissellement (AZOR) couvrant l'ensemble du département de l'Oise. Sur le périmètre du PETR, 50 communes sont concernées par l'Atlas des Zones Inondables, représentant ainsi 21,4 % des communes constituant le PETR. Ces communes se concentrent principalement sur deux bassins versants, celui de la Bresle et de l'Epte.

## ■ Un risque d'inondation par remontée de nappes phréatiques plus important sur le sud du territoire dans les vallées de l'Avelon et du Thérain



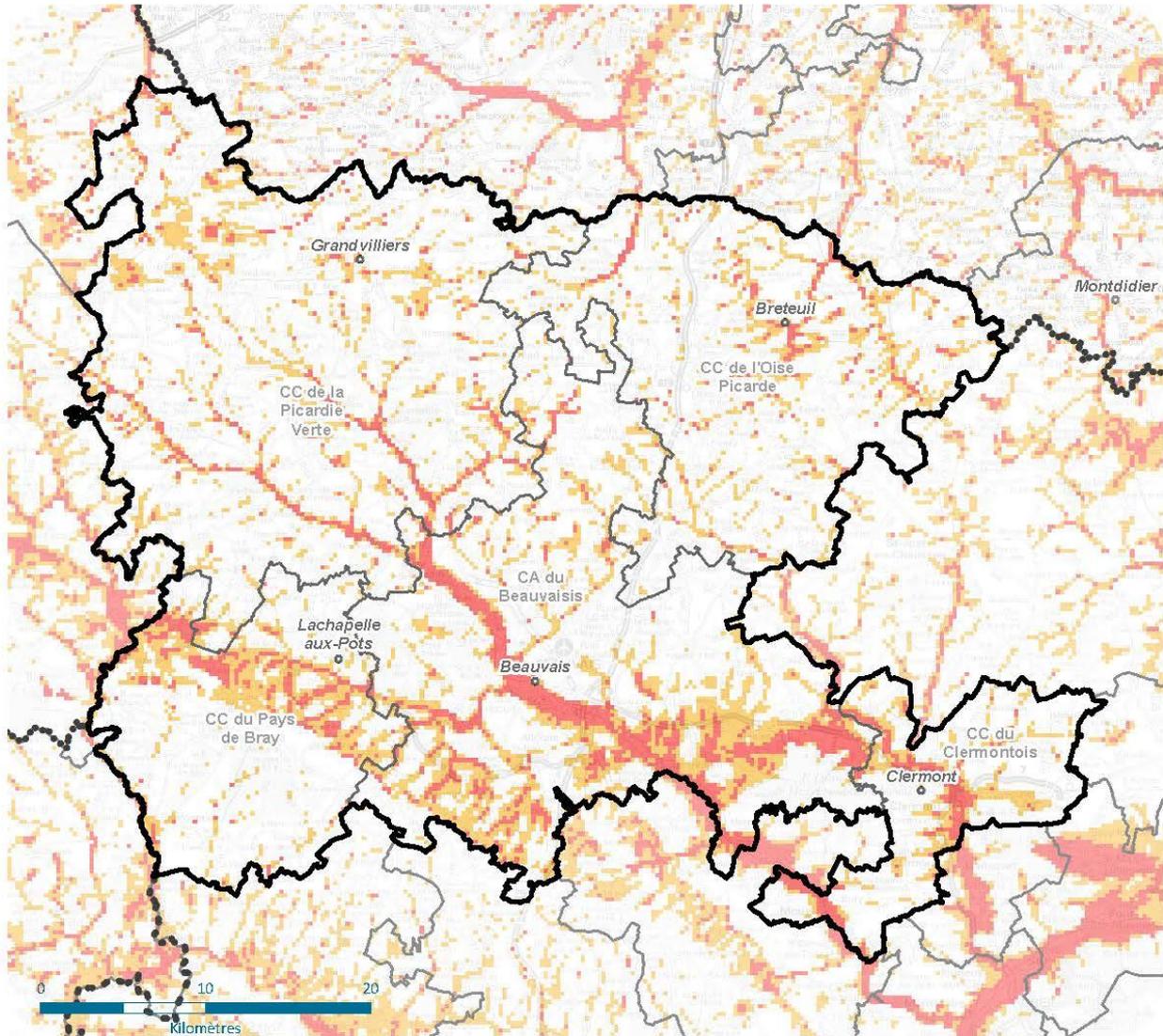
Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou alluviaux et peut perdurer.

Est appelé zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Au sein du territoire du PETR du Grand Beauvaisis, les vallées de Thérain et d'Avelon se trouvent particulièrement exposées aux risques de débordement des nappes phréatiques. De plus, dans la région du Clermontois, le risque de débordement au niveau de l'Oise accentue la vulnérabilité de cette zone.

Ces débordements peuvent entraîner des conséquences néfastes sur l'environnement local, affectant potentiellement les infrastructures, les terres agricoles et les zones habitées.

### Remontées de nappes



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : Géorisques - BRGM

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
-  Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

## ■ Une donnée complémentaire : les Atlas des Zones Inondables (AZI)



L'objectif de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) est de faciliter la compréhension des risques d'inondations pour les collectivités territoriales, les services de l'État et le grand public.

Ces atlas sont élaborés par les services de l'État et partagés avec les collectivités et les établissements responsables de l'élaboration des documents d'urbanisme. Il est important de souligner que l'AZI n'a pas un caractère réglementaire, mais plutôt une fonction d'outil informatif. Il sert de support à la prise de décision et à l'intégration des risques liés aux inondations dans le processus d'aménagement du territoire, tant à l'échelle des documents d'urbanisme que dans le cadre d'initiatives d'aménagement opérationnel.

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis est concerné par deux Atlas des Zones Inondables (AZI) : celui du bassin versant de l'Epte et celui du bassin versant de la Bresle.

### • Atlas des zones inondables du bassin versant de l'Epte

La zone d'étude de l'atlas prend en compte la rivière de l'Epte sur un tronçon d'environ 40 km à la frontière avec le département de l'Eure.

Les communes du PETR où les enjeux et les risques naturels sont les plus importants concernent les zones urbanisées des communes suivantes : Saint Pierre-es-Champs/Montel, Talmontiers, Sérifontaine.

Une partie ou la totalité de ces villes et villages est incluse soit dans le lit majeur soit dans le lit moyen. Lorsque des habitations se situent dans le lit moyen, le risque qu'elles subissent des dommages liés aux inondations est moyen à fort. Lorsqu'elles sont localisées dans le lit majeur, le risque est faible mais reste réel.

Concernant les zones susceptibles d'être affectées par un phénomène de ruissellement, elles sont majoritairement situées sur la rive gauche de la vallée en amont de Sérifontaine.

### • Atlas des zones inondables du bassin versant de la Bresle

Le bassin versant de la Bresle couvre une superficie de 748 km<sup>2</sup> dont 10% dans le département de l'Oise. La Bresle prend sa source à Habancourt, s'écoule ensuite à la limite des départements de la Somme et de la Seine Maritime sur 72 km pour se jeter dans la Manche.

La zone d'étude de l'atlas prend en compte 4 communes du PETR : Abancourt, Lannoy Cuillère, Quincampoix-Fleuzy et Saint-Valery-sur-Bresle.

Au total, 7 communes du PETR sont identifiées dans les atlas des zones inondables.

### 9.1.3 Des risques de mouvement de terrain ponctuellement importants

490 cavités recensées

48% des logements concernés par un aléa moyen ou fort au retrait gonflement des argiles

3 PPR Mouvements de terrain



Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du **sol ou du sous-sol** sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Ils sont fonctions de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire sur le territoire par :

- Un **affaissement** plus ou moins brutal de **cavités souterraines** ou artificielles (mines, carrières, muches, cagnas...);
- Des phénomènes de **retraits-gonflements des argiles** liés aux changements d'humidité des sols ;
- Des **glissements de terrains** par rupture d'un versant instable.

#### ■ Des outils de gestion : les Plans de Prévention des Risques Mouvement de terrain (PPRmt)

Le territoire du PETR Grand Beauvaisis est concerné par trois Plans de Prévention des Risques Mouvements de Terrain (PPRmt) :

- Le PPRMt d'Esquennoy a été approuvé le 28 décembre 2007. Il fait suite aux désordres en surface qui se sont développés à divers endroits de la commune de Esquennoy. Le 18 août 2004, un effondrement important a eu lieu, suite à la rupture du toit de cavités situées à faible profondeur dans la craie. Une partie de la chaussée, une maison et plusieurs terrain publics et privés ont été sinistrés, nécessitant des travaux importants et la coupure de la Route Départementale 1001.
- Le PPRMT de Clermont a été approuvé le 20 février 1989. La commune de Clermont a été le siège de mouvements de terrain importants entre 1939 et 1941 et en 1984. La municipalité a donc demandé l'établissement d'un plan d'exposition aux risques (P.E.R.) mouvements de terrain. Ce PER a été requalifié Plan de Prévention des Risques conformément au décret d'application de la Loi Barnier de 1995.
- Le PPRMt de Escles-Saint-Pierre a été approuvé le 2 mai 2016. La commune de Escles-Saint-Pierre fait partie des onze communes de l'Oise dont une grande majorité du bâti existant est couvert par un risque fort en termes de retrait-gonflement des argiles.

■ Un risque de retrait-gonflement des argiles important sur la frange sud-est du PETR



Sous l'effet de certaines **conditions météorologiques** (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieures à la normale), les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément.

Sur les **formations argileuses**, cette dessiccation (élimination de l'humidité d'un corps) se traduit par un phénomène de retrait, avec un réseau de fissures parfois très profondes. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité.

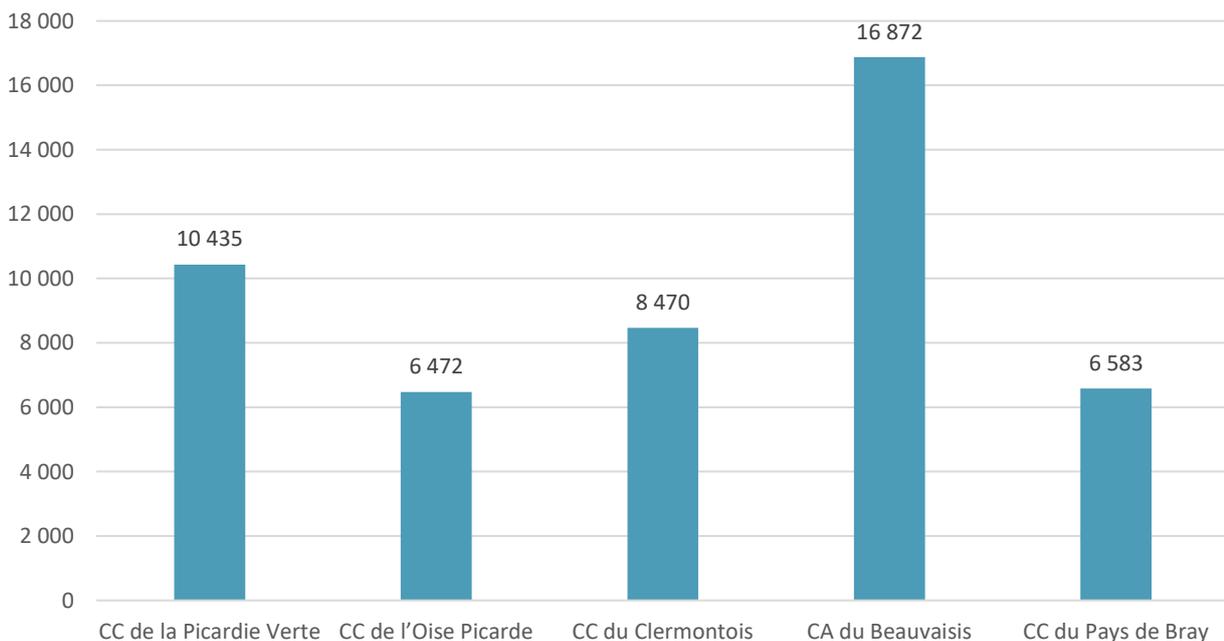
Lorsque ce phénomène se développe **sous le niveau de fondations**, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.

De manière générale, le territoire du PETR est concerné par un aléa moyen de retrait/gonflement des argiles. Toutefois, la frange sud-est du territoire est ponctuellement concernée par un aléa fort au retrait/gonflement des argiles. Les zones les plus exposées par un aléa fort se situent sur la CC du Clermontois et la CA du Beauvaisis. Ce sont les zones où la densité de logement au sein des enveloppes urbaines est la plus forte.

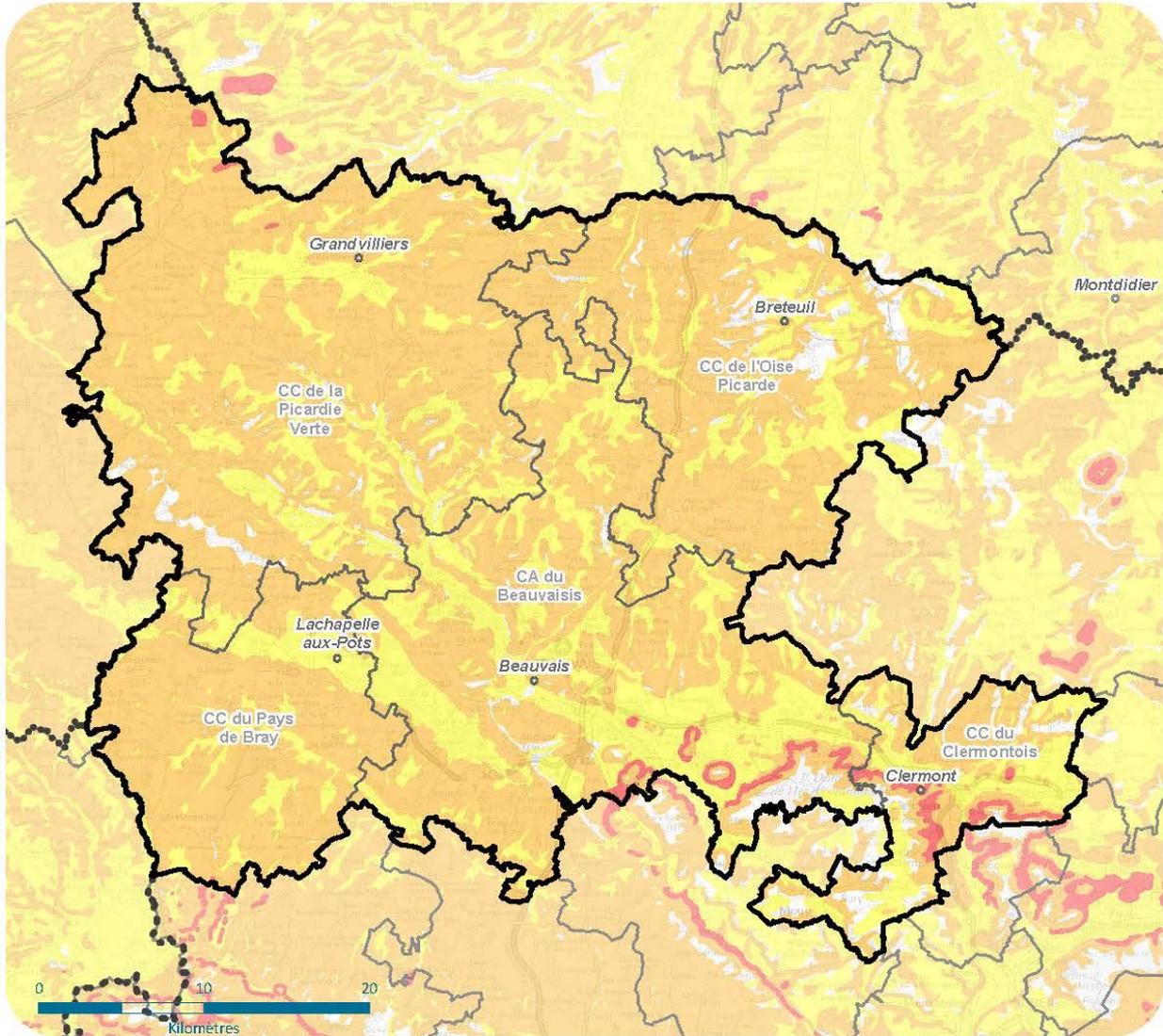
Ainsi, environ 48 % du parc est concernés par un aléa moyen ou fort au retrait et gonflement des argiles. Les maisons individuelles les plus exposées par un aléa fort se situent en grande partie sur la CC du Clermontois et la CA du Beauvaisis. Ce sont également les zones où le nombre de logements commencés est le plus important.

Nombre de maisons individuelles exposées à un aléa moyen ou fort au retrait/gonflement des sols argileux

(Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)



**Aléas gonflement / retrait des argiles**



Sources : IGN - Audoicé urbanisme 2023  
Sources données : Géorisques - BRGM

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

- Aléas gonflement/retrait des argiles :**
-  Faible
  -  Moyen
  -  Fort

■ Un risque lié aux cavités souterraines particulièrement important sur les secteurs urbanisés



Le contexte géologique a constitué par le passé une opportunité pour l’approvisionnement local en matériaux, notamment pour la fabrication de chaux et la production de pierre à bâtir.

Les cavités, séquelles de cette exploitation, sont à l’origine d’un risque d’effondrement considéré comme majeur par le dossier départemental des risques majeurs (DDRM). Le BRGM a réalisé en octobre 2011 un inventaire des cavités souterraines (hors mines) du Département de l’Oise.

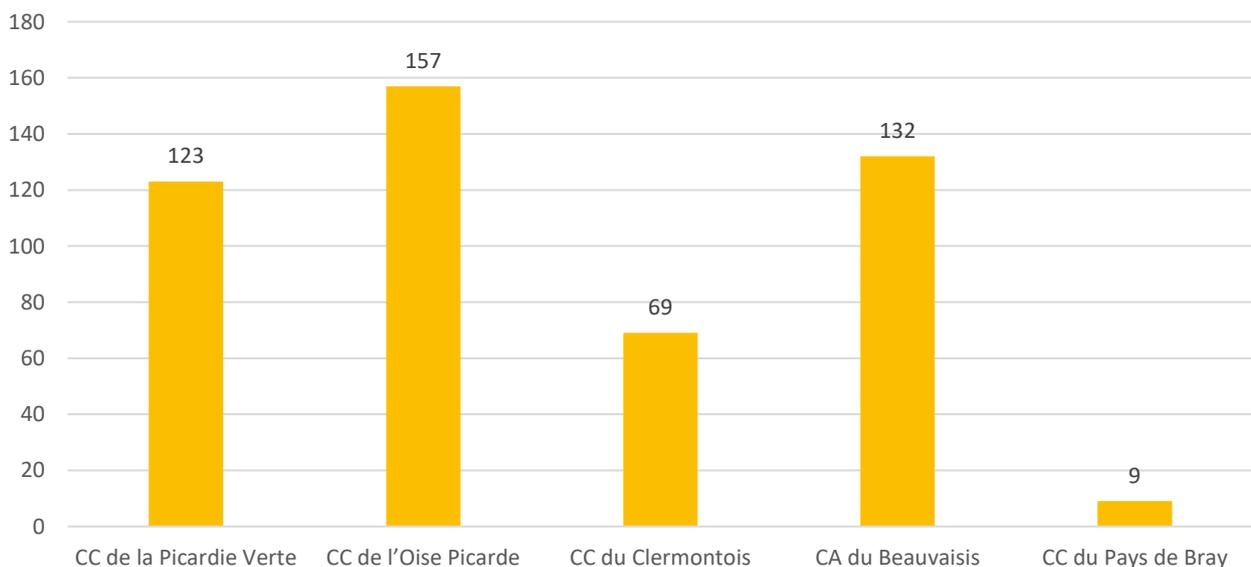
A l’échelle du département de l’Oise, 2 391 cavités recensées dans l’inventaire dont plus de 40% concernent des carrières souterraines.

Sur le PETR, 107 communes sont concernées par au moins une cavité, soit presque la moitié des communes du territoire. Néanmoins, 3 communes sont particulièrement concernées et comprennent entre 30 et 60 cavités souterraines : Beauvais (45), Clermont (41) et Esquennoy (42).

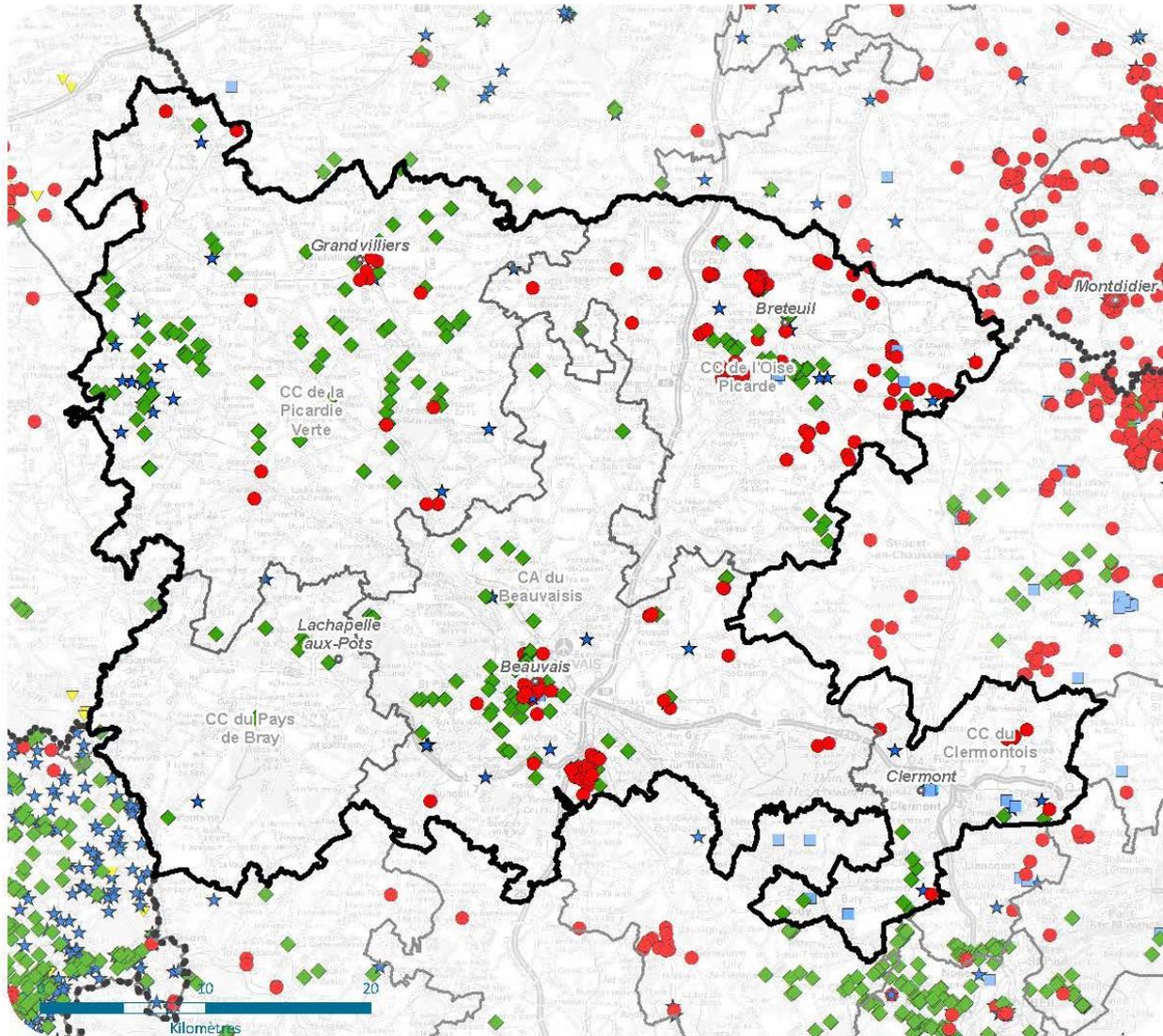
Toutefois, dans une large mesure la répartition des carrières est assez diffuse. Ainsi, la CC de l’Oise Picarde concentre la plus grande part des cavités recensées sur le périmètre PETR (157 cavités recensées), suivie de près par la Communauté d’Agglomération du Beauvaisis (132 cavités recensées) et la Communauté de Communes de la Picardie Verte (123 cavités recensées). La Communauté de Communes du Pays de Bray semble être moins concernée car seulement 9 cavités ont été répertoriées.

A noter, que plus d’un tiers des cavités recensées se situent au sein des enveloppes urbaines. Ce qui signifie que le risque est potentiellement plus important.

Répartition des cavités par intercommunalités  
(Source : Géorisques)



### Cavités souterraines



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : Géorisques

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Types de cavité souterraine :**

-  cave
-  carrière
-  naturelle
-  indéterminé
-  ouvrage civil
-  ouvrage militaire

## 9.2 Un territoire qui accueille des activités industrielles pouvant être sources de nuisances et de risque

3 PPR technologique

434 sites ICPE

28% des sites CASIAS du département de l'Oise



Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves et parfois irréversibles pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Les conséquences d'un accident dans ces industries génèrent des effets thermiques (explosion, inflammation), mécaniques (surpression, onde de choc), ou toxiques (inhalation).

### 9.2.1 Différents Plans de Préventions des Risques Technologiques

Sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis, trois Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) seuil haut ont été instaurés. Ces plans sont élaborés dans le dessein de protéger la population, l'environnement et les biens face aux dangers associés à des installations industrielles à seuil haut. Il s'agit des PPRT suivants :

- Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Kuehne+Nagel, classé SEVESO Seuil Haut pour la rubrique stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfié, à Bresles a été institué le 10 janvier 2011 ;
- Plan de Prévention des Risques Technologiques de Addivant France SAS à Catenoy approuvé le 27 novembre 2013 ;
- Plan de Prévention des Risques Technologiques de BASF à Breuil le Sec, Classée SEVESO Seuil Haut pour les rubriques concernant l'emploi ou le stockage de produits toxiques et dangereux pour l'environnement, le stockage et l'emploi de peroxydes organiques et le stockage de liquides inflammables, a été adopté le 27 novembre 2013.

L'institution de ces PPRT seuil haut implique plusieurs conséquences significatives. Tout d'abord, elle impose des restrictions spécifiques aux activités humaines dans les zones à risques, réglementant notamment l'urbanisation et les constructions nouvelles. Ces mesures visent à minimiser les impacts potentiels des accidents technologiques sur les personnes et les biens.

De plus, la mise en place de ces plans nécessite souvent la réalisation d'études approfondies pour évaluer les risques et définir des mesures de prévention, de protection et de gestion de crise. Ces mesures peuvent comprendre des aménagements spécifiques, des équipements de sécurité, des plans d'évacuation, et d'autres dispositifs visant à réduire les conséquences néfastes en cas d'accident.

Enfin, la sensibilisation et l'information du public sont des éléments clés dans la mise en œuvre des PPRT seuil haut. Il est essentiel d'impliquer activement la communauté locale dans la compréhension des risques, les consignes de sécurité, et les actions à entreprendre en cas d'incident. Cela contribue à renforcer la résilience collective face aux risques technologiques et à favoriser une approche proactive dans la gestion de ces situations potentiellement critiques.

## 9.2.2 Des activités industrielles, anciennes et récentes, potentiellement sources de nuisances



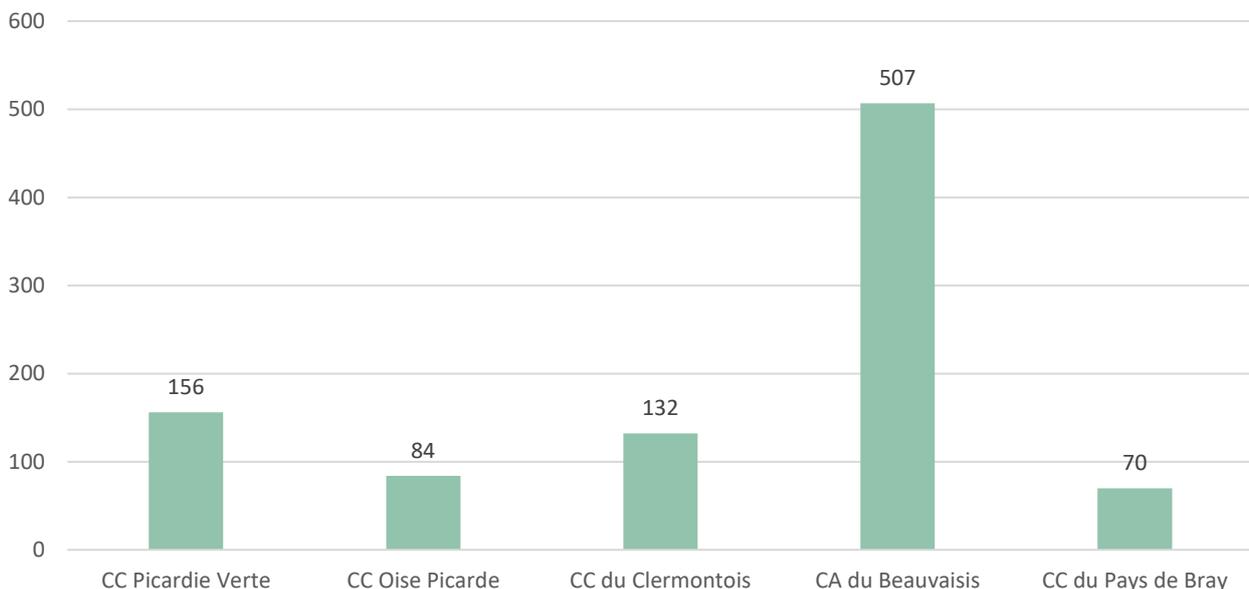
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

La Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS) a été introduite par l'article 173 de la Loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et le Décret d'application 2015-1353 du 26 octobre 2015. Réalisée sur la base des données BASIAS, la Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS) recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles (qu'il s'agisse d'industries lourdes, manufacturières, etc.) ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes (par exemple les blanchisseries, les stations-services et garages, etc.). Elle témoigne notamment de l'histoire industrielle d'un territoire depuis la fin du 19ème siècle. A l'avenir, la CASIAS sera régulièrement complétée et actualisée par des données d'établissement industriels ou de service après cessation d'activité provenant d'autres bases de données de l'État.

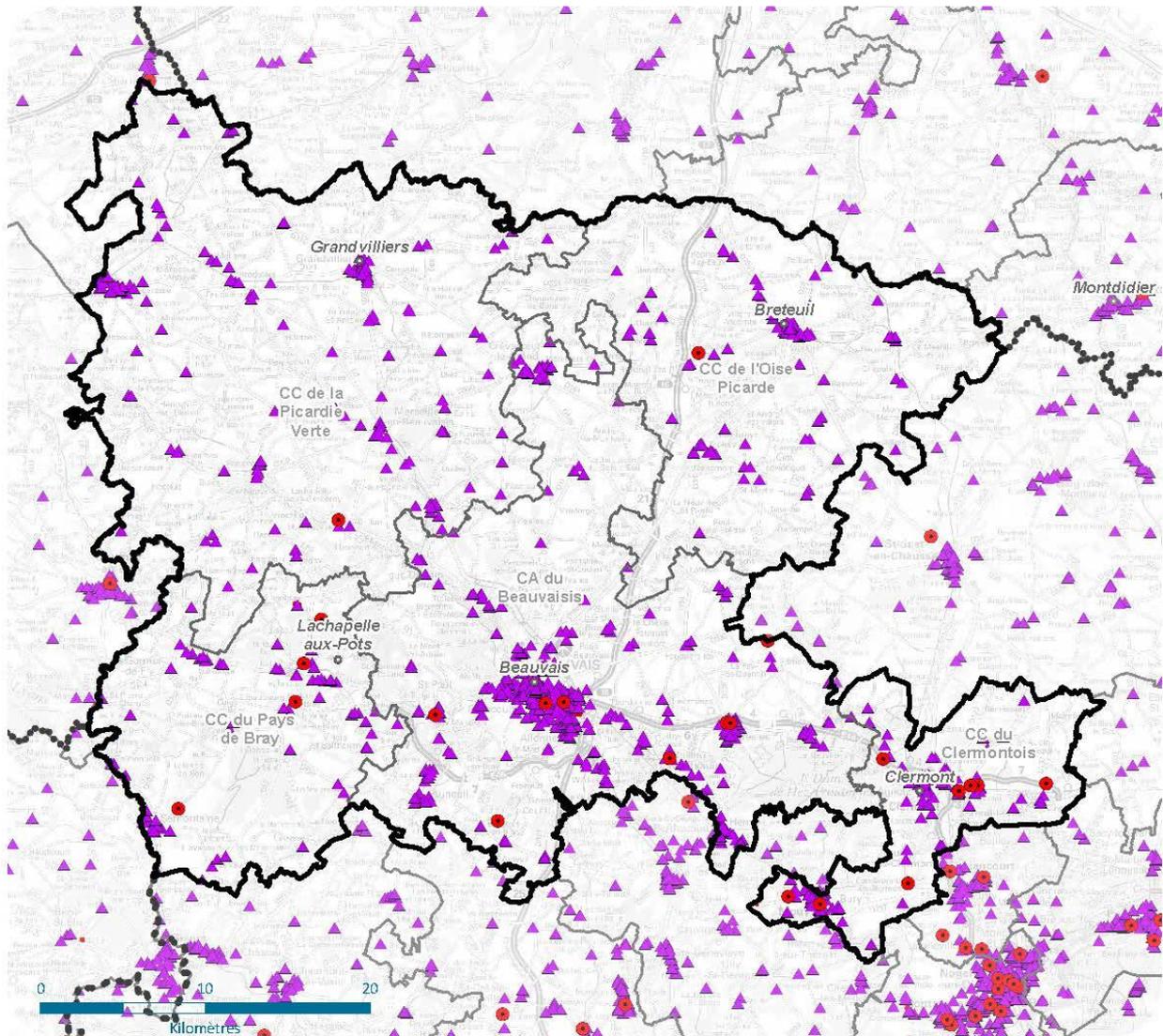
Les sites CASIAS se concentrent pour plus de la moitié au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, soit 53.4 % totale des sites recensés au sein du PETR.

Parmi les sites et sols potentiellement pollués, les trois quarts des sites BASOL se situent sur la Communauté de Communes Clermontois et la Communauté d'Agglomération Beauvaisis. Il faut noter que ces EPCI comprennent une densité de population et de logement plus importantes. Ainsi, ces secteurs peuvent impacter davantage de population.

Répartition des sites CASIAS par intercommunalité  
(Source : CASIAS)



### Pollution des sols : sites BASOL et CASIAS



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : BRGM - Géorisques

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Site CASIAS (ex BASIAS, anciens sites industriels et activités de services)
-  Site BASOL (sites et sols pollués ou potentiellement pollués)
-  Site BASOL (sites et sols pollués ou potentiellement pollués)

### 9.2.3 Un territoire industriel concerné par de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Afin de limiter l'occurrence et les conséquences des **risques industriels**, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. La Loi de 1976 sur les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E)** distingue plusieurs régimes de classement des installations :

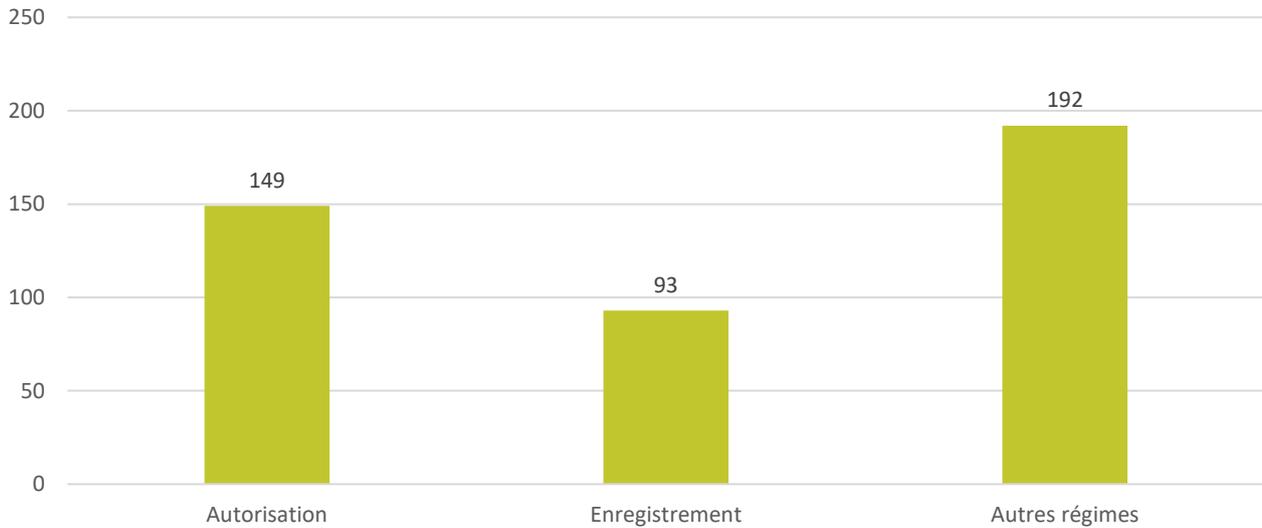
- **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en Préfecture est nécessaire ;
- **Enregistrement** : pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues (stations-service, entrepôts...), un régime d'autorisation simplifiée, ou régime dit d'enregistrement, a été créé en 2009.
- **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le Préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement ;
- Les plus dangereuses, dites « **installations Seveso** » sont assujetties à une réglementation spécifique (Loi de juillet 1987 et directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite directive Seveso 3, relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, entrée en vigueur le 1er juin 2015).

Parmi les 434 sites recensés, 12 d'entre eux relèvent du régime Seveso. Les communes hébergeant ces sites Seveso se caractérisent par une économie fortement industrielle. Ils sont principalement localisés dans la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois.

On constate également quelques particularités territoriales. Le Sud du PETR, notamment le long des vallées du Thérain et de l'Avelon, est concerné par une présence plus importante de carrières, reflétant l'importance de l'activité extractive sur ce secteur. Le Nord et l'Ouest du territoire sont plus marqué par la présence d'ICPA liées à l'élevage. Enfin, on constate une concentration des ICPE liées aux activités industrielles le long de la vallée du Thérain et à proximité des bourgs-centres (Breteuil, Grandvilliers, Bresles, Beauvais, Clermont). Néanmoins, on constate que les activités industrielles sont également présentes en milieu rural de manière diffuse.

### Répartition des ICPE selon le régime

(Source : Géorisques)

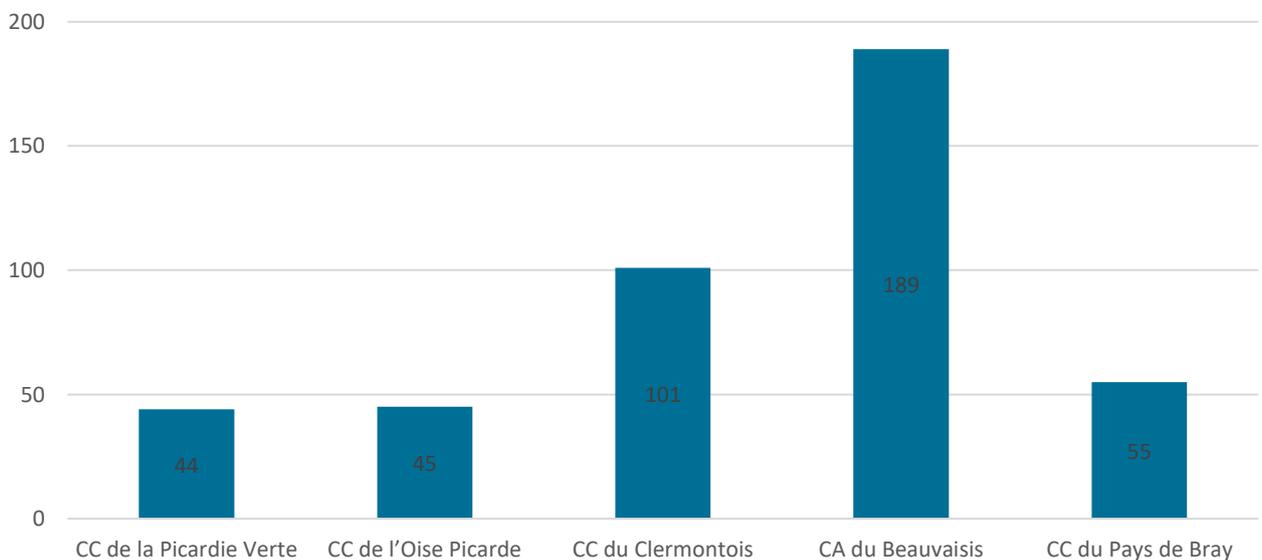


L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui concentre la plus grande proportion de sites classés pour la protection de l'environnement (ICPE) est la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, concentrant 43,5% des ICPE répertoriés au sein du périmètre du PETR. Cependant, malgré cette concentration élevée, la densité d'établissements industriels à risque pour 1 000 km<sup>2</sup> se révèle plus marquée au sein de la Communauté de Communes du Clermontois à cause de la petite taille du territoire et de la proximité entre tissu urbanisé et tissu industriel.

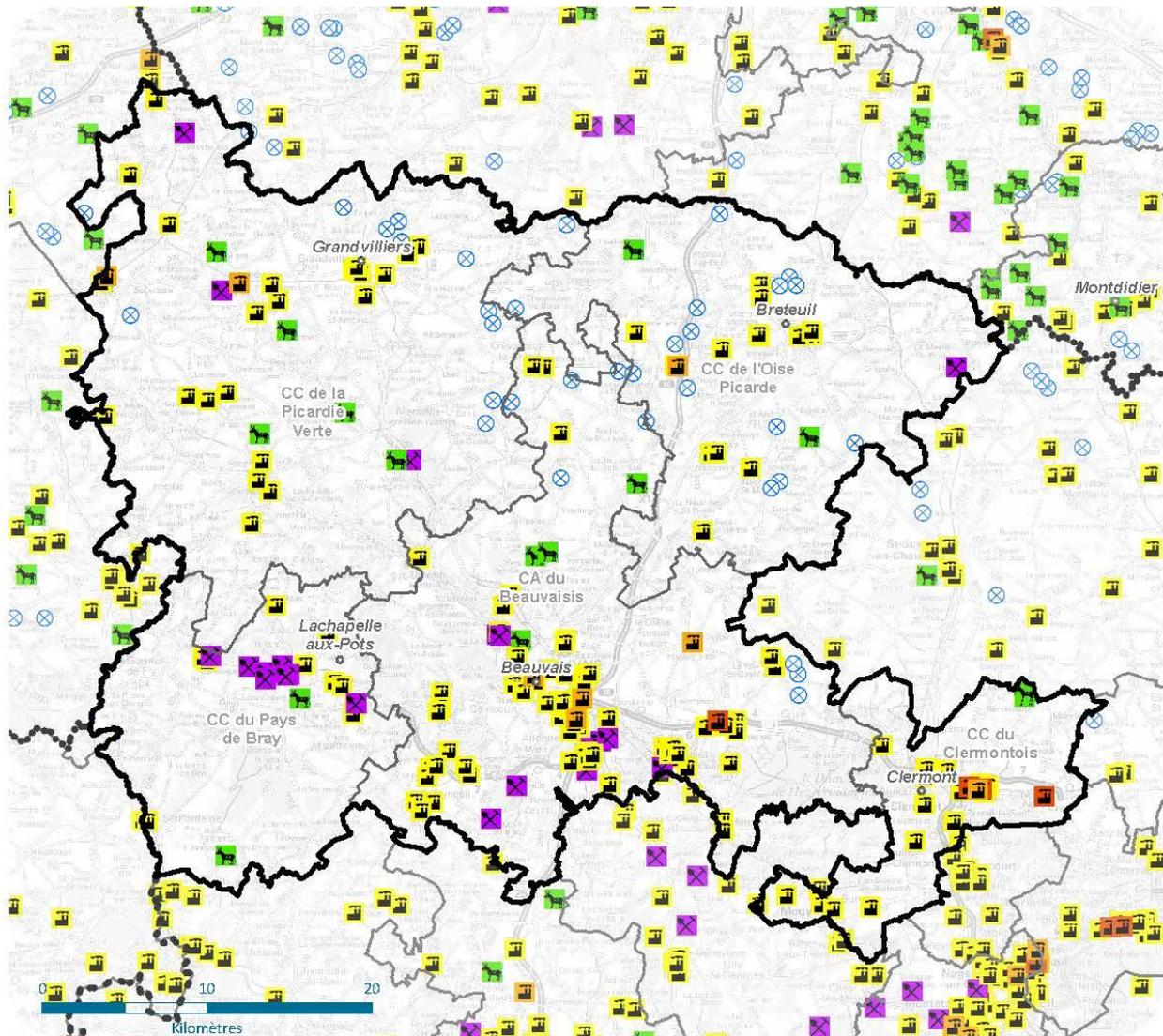
Ces disparités soulignent la variabilité des enjeux liés aux installations industrielles à risque au sein du territoire du PETR. Tandis que la CA du Beauvais concentre une grande proportion de sites ICPE, la CC du Clermontois présente une densité d'établissements industriels plus élevée, avec une couverture significative par des mesures de prévention via les PPRT.

### Répartition des sites industriels classés ICPE par intercommunalité

(Source : Géorisques)



## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : Géorisques

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

### Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation ou à enregistrement (seuil Seveso)

-  Industrie (seuil haut)
-  Industrie (seuil bas)
-  Industrie (non Seveso)
-  Carrière (non Seveso)
-  Elevage (non Seveso)
-  Eolienne (non Seveso)

## 9.2.4 Un risque lié au transport de marchandises dangereuses limité est concentré sur la partie sud-est du territoire



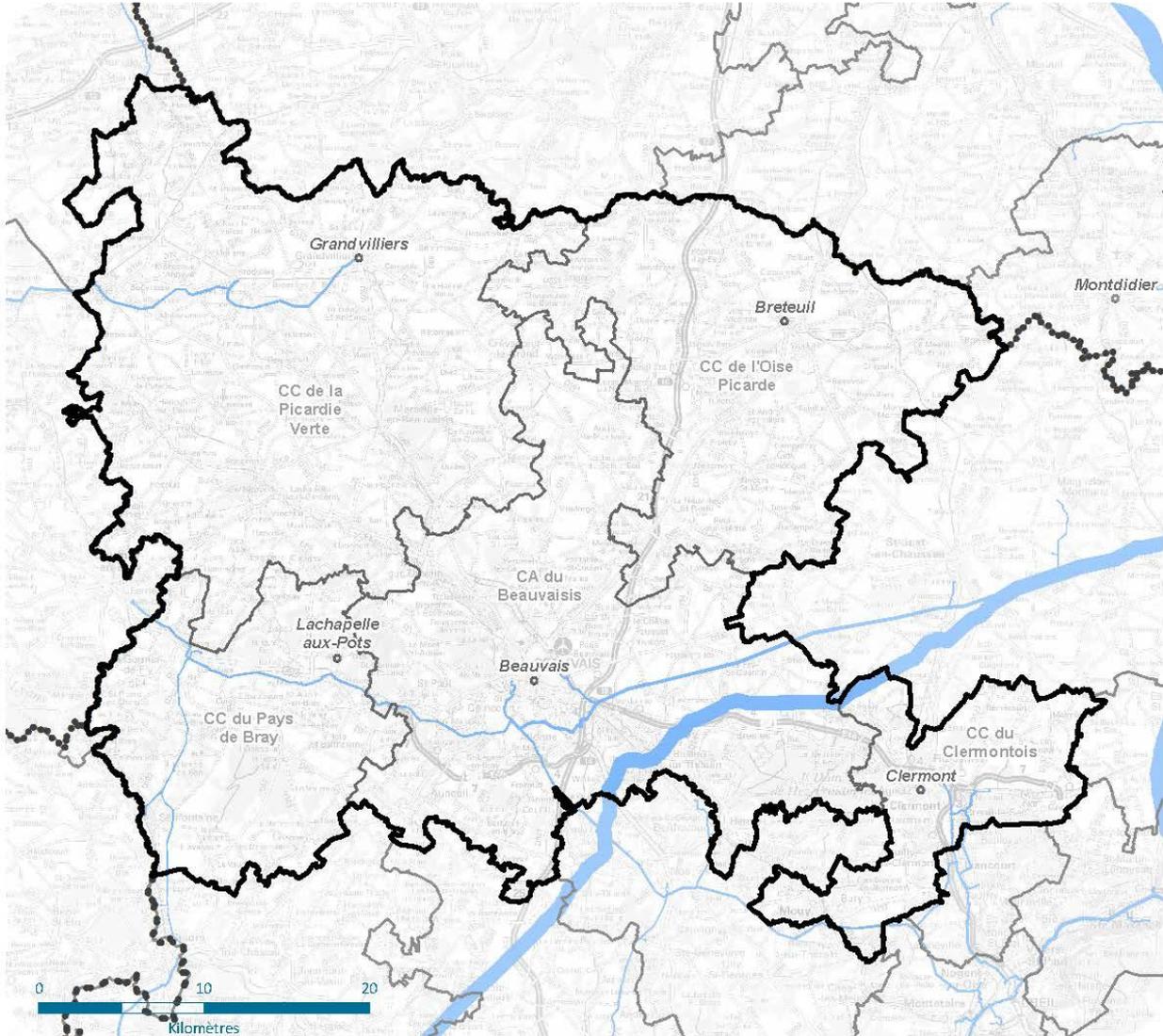
Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le transport de matières dangereuses concerne principalement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (environ 1/3 du trafic) ; la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic. Le risque peut être diffus (trafic) ou ponctuel au niveau de multiples points d'arrêt (aires de stationnement, plates-formes logistiques, gares de triage...), ce qui rend sa gestion complexe.

L'Oise et le territoire du PETR du Grand Beauvaisis sont principalement concernés par le passage de canalisations souterraines transportant du gaz naturel.

Les quatre intercommunalités du territoire sont concernées par le risque de transport de matières dangereuses. Toutefois, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est particulièrement concernée par ce risque car elle est traversée par le réseau principal de canalisations et par des réseaux secondaires.

### Transport de marchandises dangereuses



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : Géorisques

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Types de canalisations de matières dangereuses :**

-  Gaz naturel

## 9.3 Des nuisances à maîtriser pour pérenniser la qualité du cadre de vie

### 9.3.1 Un territoire soumis aux nuisances sonores liées aux transports routiers et à l'aéroport



De nombreuses études ont mis en avant les **effets néfastes du bruit sur la santé**. Ces effets sont multiples et varient selon les niveaux, durées et types d'exposition. Au-delà des risques physiologiques (acouphènes, perte d'audition) engendrés par une exposition à des niveaux sonores importants (activités professionnelles ou récréatives par exemple), le bruit peut entraîner de nombreux troubles (fonctionnels, du sommeil et de la concentration) résultants d'une exposition quotidienne à un élément stressant.

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'indice Lden a été défini afin d'évaluer le bruit dans l'environnement. Cet indicateur représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24h.

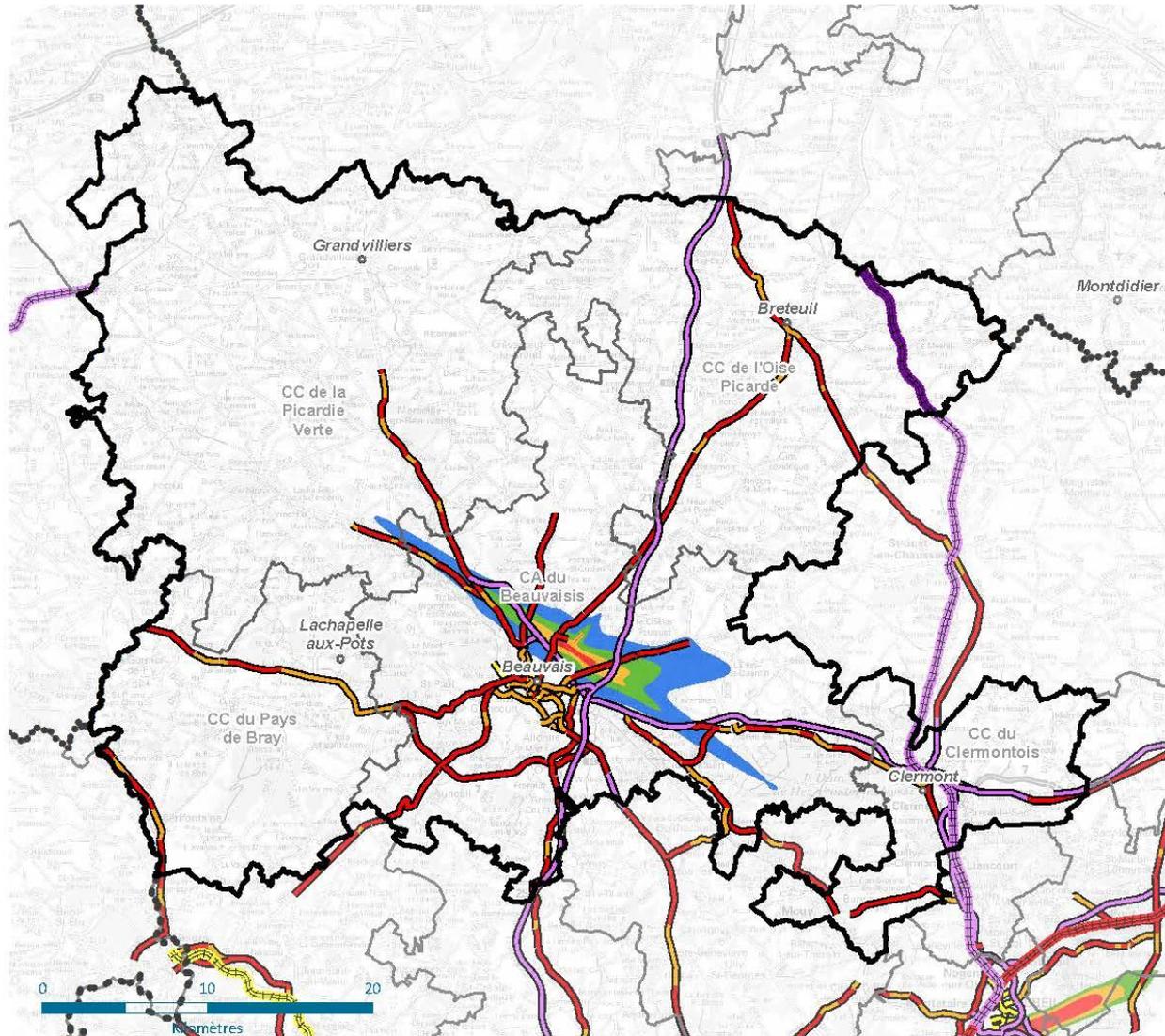
#### ■ Des nuisances sonores liés aux transports qui impactent particulièrement le Beauvaisis et le Clermontois

Les arrêtés préfectoraux de modification du classement sonore du département de l'Oise, datant du 23 novembre 2016 pour les infrastructures de transports routiers et du 20 juillet 2016 pour les infrastructures de transports ferroviaires, sont en vigueur. Ils ont classé un de nombreuses routes et infrastructures ferroviaires comme nuisantes au niveau sonore.

Pour les voiries, l'ensemble des EPCI du territoire du PETR du Grand Beauvaisis possèdent des infrastructures de transports classées 3 ( $70 < L \leq 76$ ) et 4 ( $65 < L \leq 70$ ). Une infrastructure de transport classée 2 ( $76 < L \leq 81$ ) traverse la CA du Beauvaisis, la CC de l'Oise Picardie et la CC du Clermontois. Toutefois, il faut noter que les ces infrastructures impactent particulièrement la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois.

Une seule voie ferrée classée comme nuisante traverse le territoire du PETR. Elle impacte la grange est de la CC de l'Oise Picardie (catégorie 1,  $L > 81$ ) et traverse la commune de Clermont (catégorie 2,  $76 < L \leq 81$ ).

## Nuisances sonores des infrastructures de transport



Sources : IGN - Auditedé urbanisme 2023  
Sources données : DDT60

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

### Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Beauvais-Tillé :

- Zone A : Zone de bruit fort où Lden > 70 ou IP > 96
- Zone B : Zone de bruit fort où Lden < 70 et dont la limite extérieure est comprise entre Lden 65 et 62 ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89
- Zone C : Zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieure de la zone B ou IP = 89 et une limite comprise entre Lden 57 et 55 ou IP entre 84 et 72
- Zone D : Zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à Lden 50

### Classement sonore des voies :

- Catégorie 1 (300 mètres de part et d'autre)
- Catégorie 2 (250 mètres de part et d'autre)
- Catégorie 3 (100 mètres de part et d'autre)
- Catégorie 4 (30 mètres de part et d'autre)
- Catégorie 5 (10 mètres de part et d'autre)

### Classement sonore des voies ferrées :

- Catégorie 1 (300 mètres de part et d'autre)
- Catégorie 2 (250 mètres de part et d'autre)
- Catégorie 3 (100 mètres de part et d'autre)
- Catégorie 4 (30 mètres de part et d'autre)
- Catégorie 5 (10 mètres de part et d'autre)

## ■ Des nuisances sonores causées par l'aéroport



Le **Plan d'Exposition au Bruit (PEB)** est un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances. Il anticipe à l'horizon 15/20 ans le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne.

Un plan d'exposition au bruit permet de quantifier de manière précise et objective les niveaux sonores générés par les opérations aériennes, notamment lors des phases de décollage et d'atterrissage. En identifiant les zones les plus touchées, il offre la possibilité d'appréhender les nuisances sonores de manière ciblée.

Ce plan joue un rôle crucial dans la gestion des contraintes environnementales. Il offre une base solide pour définir des mesures d'atténuation, telles que l'aménagement des couloirs aériens, l'utilisation de procédures de vol moins bruyantes, ou la mise en place de restrictions horaires. Ces actions contribuent à minimiser l'impact sonore sur les populations avoisinantes, favorisant ainsi une cohabitation plus harmonieuse entre l'aéroport et son environnement local.

Le Plan d'Exposition au Bruit pour l'aéroport de Paris-Beauvais a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 juin 2012. Il définit quatre zones :

- La zone A où les nuisances sont les plus importantes ( $L_{den} > 70$ ) concerne une seule commune (Tillé) ;
- La zone B où les nuisances sont fortes ( $L_{den}$  compris entre 70 et 65/62) concerne 6 communes : Beauvais, Tillé, Nivillers, Laversines, Therdonne, Troisseux ;
- La zone C où les nuisances sont modérées concerne 7 communes : celles de la zone A ainsi que la commune de Fouquerolles ;
- La zone D est la zone de bruit comprise entre la limite de la zone C et celle correspondant à  $L_{den} > 50$  concerne 19 communes : celles de la zone C ainsi que Bailleul-sur-Thérain, Bonlier, Bonnières, Bresles, Le Fay-saint-Quentin, Fouquénies, Herchies, Hermes, Milly-sur-Thérain, La Neuville-en-Hez, Rochy-Condé, Velennes.

### 9.3.2 Une pollution lumineuse qui concerne principalement les tissus urbanisés les plus denses



La **pollution lumineuse** est un excès nocturne de production lumineuse en milieu ouvert, d'origine humaine, conduisant à dégrader la **perception de l'environnement**.

L'éclairage artificiel nocturne dérègle les horloges biologiques des espèces vivantes et impacte leurs processus physiologiques. Par un pouvoir d'attraction ou de répulsion, il perturbe les déplacements de la faune et désoriente certaines espèces. Il modifie les relations entre espèces (compétition, relation proie-prédateur, pollinisation, dispersion des graines). A l'échelle du paysage, il constitue une barrière infranchissable qui fragmente le territoire et conduit à un isolement géographique et génétique des populations. La pollution lumineuse est un facteur susceptible d'augmenter la fragmentation générée par les espaces artificialisés.

Chez les humains, la pollution lumineuse peut altérer les rythmes biologiques, en troublant le sommeil. De plus, elle réduit la visibilité du ciel nocturne et, sur le plan économique, conduit à une dépense inutile quand la lumière produite est dirigée vers le ciel.

Sur le territoire du PETR du Grand Beauvaisis, 2 EPCI sont très fortement impactées par cette pollution lumineuse, la CA du Beauvaisis et la CC du Clermontois, en raison de l'importance du tissu urbain et de la densité de population. La pollution lumineuse est maximale autour des communes de Clermont et notamment de Beauvais.

## 9.4 Synthèse

### Forces

La présence de Plans de Prévention qui permettent une certaine maîtrise des risques ;

Un territoire moins sensible aux risques que le reste du Département de l'Oise.

### Faiblesses

Un risque inondation particulièrement marqué sur la vallée du Thérain qui impacte les territoires les plus urbanisés ;

Un territoire avec un passé industriel important qui peut être source de pollution.

Un territoire qui attire de nombreuses entreprises mais qui peuvent être sources de nuisances ou de risques.

### Opportunités

Mettre en œuvre les PPR et les stratégies locales pour pallier aux risques (entraide amont/aval) ;

Désimperméabiliser les sols pour limiter les ruissellements et lutter contre les îlots de chaleur urbains ;

Tendre vers une gestion naturelle des risques via des techniques d'hydraulique douce ;

Adapter les techniques de constructions face au risque RGA.

La prise en compte des risques à travers les PLUi

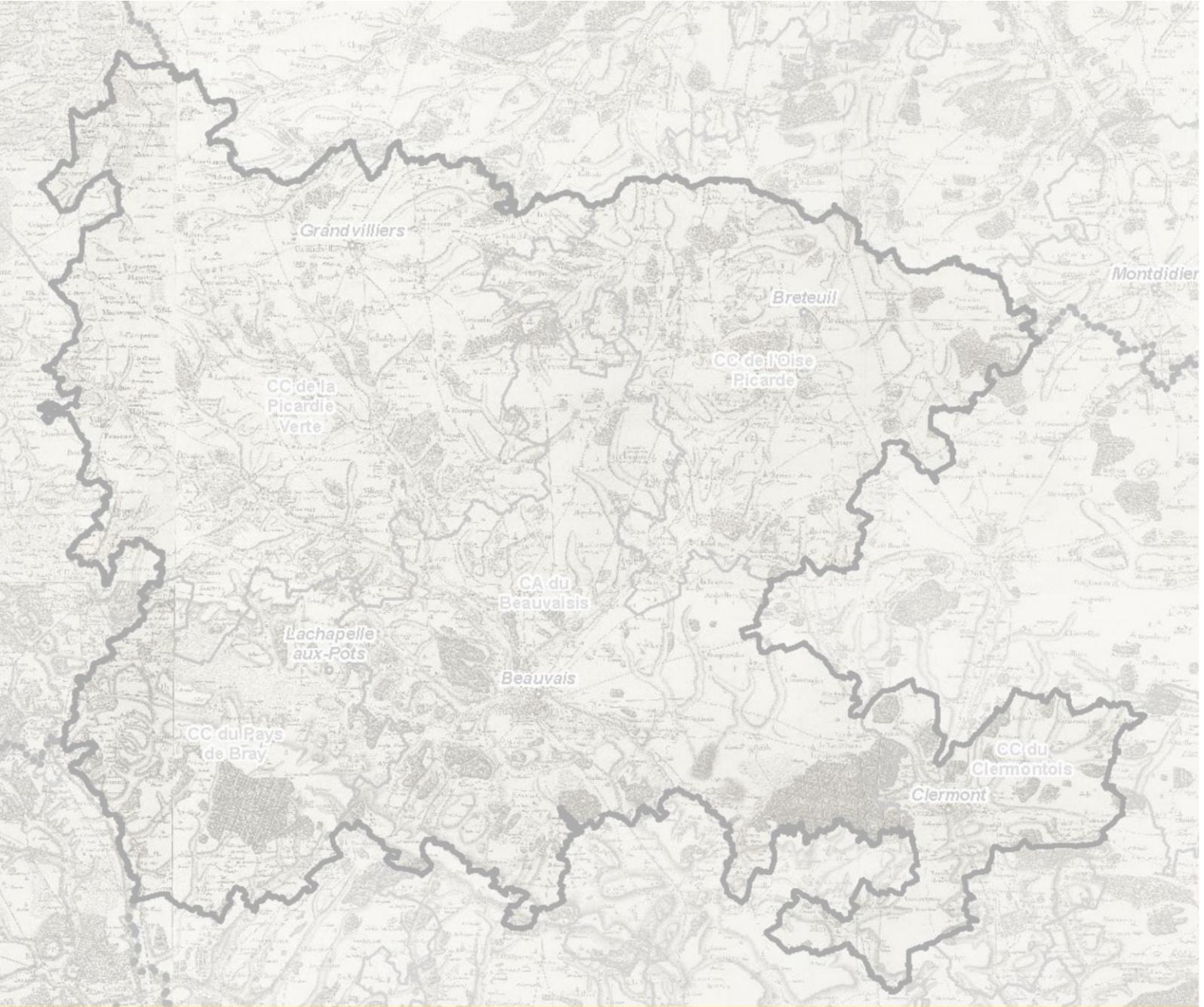
### Menaces

Des risques qui pourraient devenir plus importants avec les effets du changement climatique (RGA).

Un territoire concerné par d'anciens sites potentiellement pollués qui peuvent faire l'objet d'opération de requalification ou de renaturation.

## Enjeux

- La maîtrise des risques et la réduction de la vulnérabilité du territoire ;
- Une prise en compte des risques dans les projets d'aménagement ou de constructions ;
- La requalification des anciens sites industriels ou potentiellement pollués pour limiter les risques et les nuisances.



# RESSOURCES NATURELLES TRANSITIONS

## 10.1 Des pollutions atmosphériques qu'il convient de maîtriser

### 10.1.1 Des émissions de polluants similaires aux tendances régionales

**7,5 Teq CO<sub>2</sub>/hab émises en 2020** contre 7,4 Teq CO<sub>2</sub>/hab à l'échelle régionale

Un taux d'émission de **SO<sub>2</sub> 2 fois supérieur au taux régional**



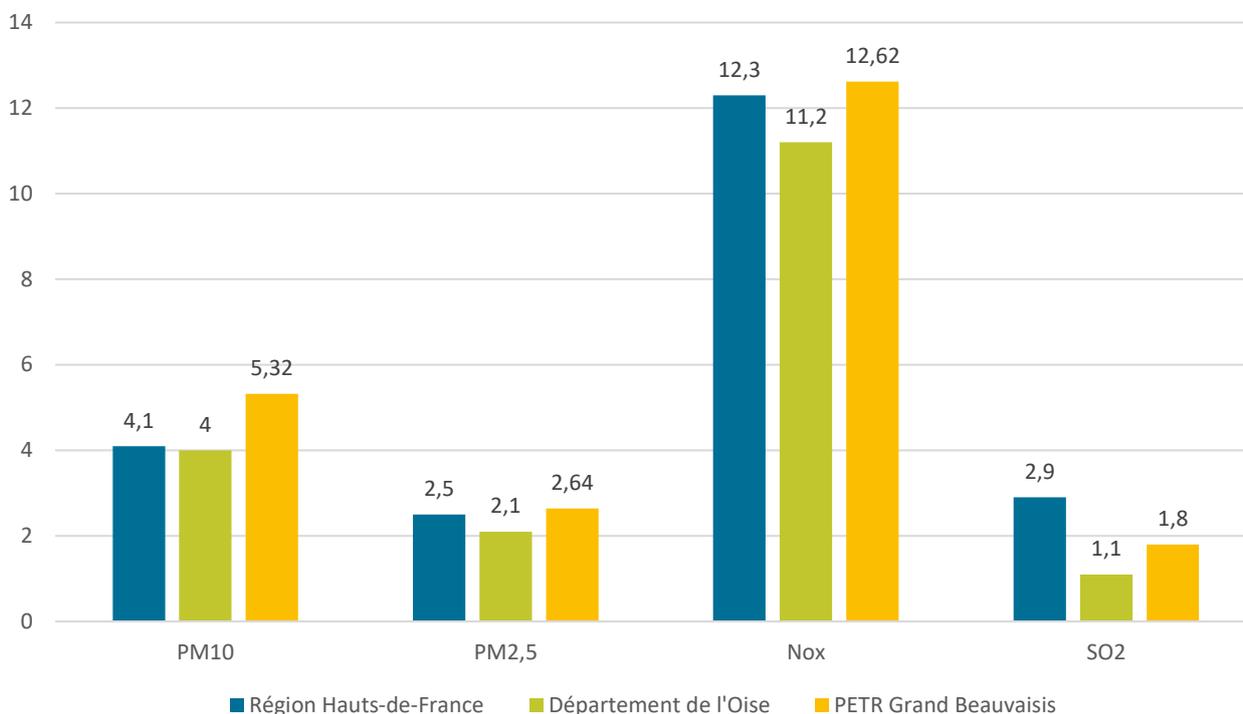
Les émissions de polluants atmosphériques peuvent être approchés à partir de 5 polluants réglementés :

- Les particules en suspension (notées PM en anglais pour Particulate matter) incluent les matières microscopiques en suspension dans l'air ou dans l'eau. Les particules en suspension dans l'air se nomment aérosol. Les **PM10** regroupent les particules de diamètre inférieur à 10 µm, **les PM2,5** celles inférieures à 2,5 µm.
- Le dioxyde d'azote (**NO<sub>2</sub>**). Il, se forme dans l'atmosphère à partir du monoxyde d'azote (NO) qui se dégage essentiellement lors de la combustion de combustibles fossiles, dans la circulation routière, par exemple
- L'ozone (**O<sub>3</sub>**). Il se forme à partir d'autres polluants émis par les activités humaines ainsi que par la végétation sous l'influence de l'activité solaire. Une concentration trop élevée d'ozone dans l'air est néfaste pour la santé humaine et les écosystèmes.
- Le dioxyde de soufre (**SO<sub>2</sub>**). Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des combustibles fossiles (charbons, fuels, ...), au cours de laquelle les impuretés soufrées contenus dans les combustibles sont oxydées par l'oxygène de l'air O<sub>2</sub> en dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>

Le territoire du PETR présente une moyenne d'émissions de polluants par habitant supérieure à celles observées à l'échelle régionale ou départementale.

Cette tendance est particulièrement marquée en ce qui concerne les particules fines (PM10, PM2,5) et le dioxyde d'azote. Ces émissions sont attribuables principalement à des flux de circulation routière importants ainsi qu'à l'ampleur significative de l'activité agricole au sein du territoire. Toutefois, il faut préciser qu'excepté pour les particules en suspensions PM10, les émissions de polluants atmosphériques du PETR Grand Beauvaisis sont assez similaires à celle de la Région Hauts-de-France.

Répartition des émissions de polluants (en kg/habitant)  
(Source : ATMO Hauts-de-France)



### ■ L'effet cumulé des substances émises dans l'air : les Gaz à Effet de Serre (GES)



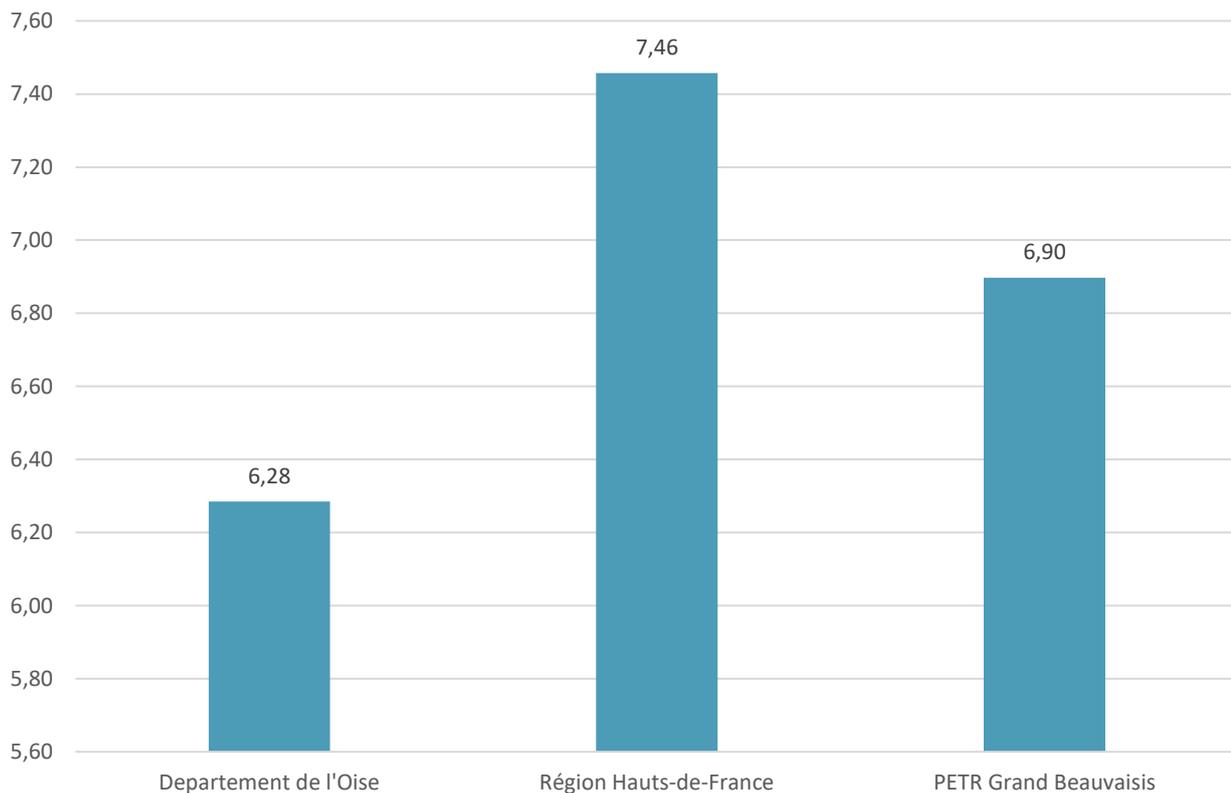
**Le pouvoir de réchauffement global (PRG)** exprime en milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO<sub>2</sub>. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte, à savoir le dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> (non biotique), le méthane CH<sub>4</sub>, le protoxyde d'azote N<sub>2</sub>O, les hydrofluorocarbures HFC les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF<sub>6</sub>.

Le PRG est exprimé sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO<sub>2</sub> pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH<sub>4</sub>) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en comptes les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme.

En 2020, le département de l'Oise affichait une moyenne d'émissions de GES par habitant de 6,28 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, tandis que la moyenne pour la région Hauts-de-France était de 6,90 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. La même année, le PETR Grand Beauvaisis affichait une moyenne d'émissions de GES par habitant de 6,90 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit un taux supérieur à la moyenne départementale mais inférieur à celui constaté en région.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence, tels que les structures économiques présentes, la densité de population ou les politiques locales en matière d'environnement.

Emission de gaz à effet de serre hors puits par habitant en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2020  
(Source : Atmo Hauts-de-France)



En regardant à l'échelle des intercommunalités, on constate que les émissions de gaz à effet serre par habitants sont plus importantes dans les intercommunalités rurales. Ainsi, les Communautés de Communes du Pays de Bray, de l'Oise Picarde et de la Picardie verte présentent des taux d'émissions de gaz à effet serre supérieurs à la moyenne du PETR Grand Beauvaisis et à 7 tonne équivalent CO<sub>2</sub>.

Sur le territoire du PETR, les émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent de trois secteurs majeurs : le transport routier, l'agriculture et l'industrie.

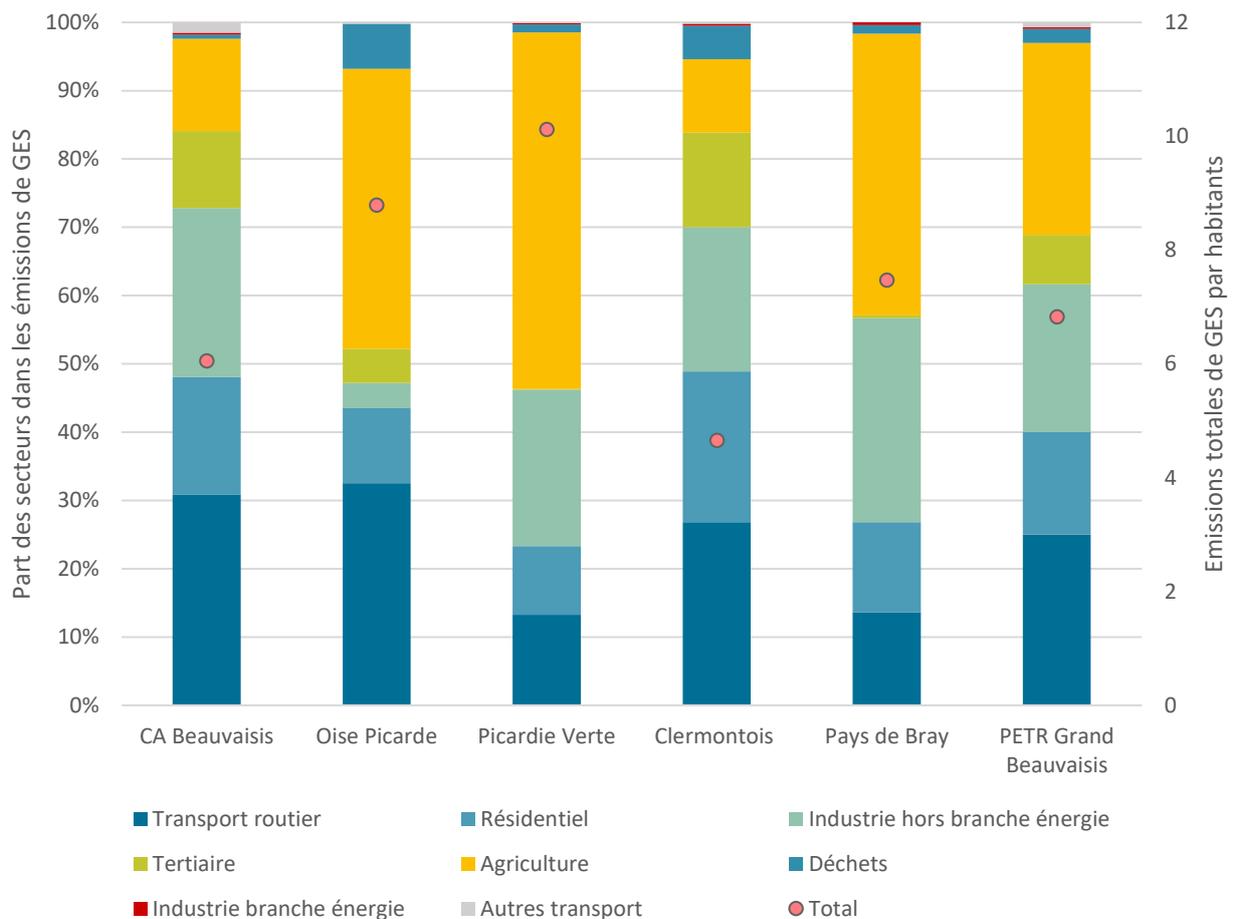
Le transport routier émerge comme un contributeur significatif aux émissions de GES, particulièrement sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes de l'Oise Picarde. Les déplacements routiers massifs dans ces zones génèrent une part substantielle des émissions de gaz à effet de serre par habitant.

L'activité agricole alimente la proportion des émissions de gaz à effet de serre les Communautés de Communes de l'Oise Picarde, du Pays de Bray et de la Picardie Verte. Les pratiques agricoles, souvent énergivores et liées à l'utilisation de fertilisants, contribuent significativement à ce bilan.

En parallèle, le secteur industriel participe également aux émissions de gaz à effet de serre, bien que dans une mesure moindre comparée aux secteurs du transport routier et de l'agriculture.

Enfin, de manière générale le secteur résidentiel représente entre 10% et 20% des émissions de gaz à effet de serre de toutes les intercommunalités. Ce secteur est davantage marqué sur les territoires urbains (CC du Clermontois et CA du Beauvaisis).

Répartition des gaz à effet de serre par intercommunalité et par secteur en tonne équivalent CO2  
(Source : Atmo Hauts-de-France)



## 10.1.2 Les conséquences du changement climatique à prendre en compte

Des systèmes de précipitations fortement modifiés

Une hausse de la température moyenne : +2°C estimé entre 1955 et 2017

Une baisse du nombre de jours de gel : - 4,3 jours par décennie depuis 1955

### ■ Des systèmes de précipitations fortement modifiés

On observe une tendance à la hausse du cumul annuel moyen de précipitations, avec une augmentation moyenne de +12,6 mm par décennie depuis 1955. Cependant, face au réchauffement climatique, il est probable que les systèmes de précipitations deviennent plus irréguliers, caractérisés par des épisodes de pluies plus intenses et concentrées sur des périodes spécifiques.

Cette évolution climatique potentielle soulève des préoccupations significatives, notamment en ce qui concerne les phénomènes d'inondation et d'érosion. Les pluies plus intenses et ponctuelles peuvent entraîner des risques accrus d'inondations, affectant les zones basses et les infrastructures urbaines. De plus, l'érosion des sols peut être exacerbée, avec des conséquences néfastes sur l'environnement et la stabilité des terrains.

Sur le plan agricole, ces changements dans les modèles de précipitations peuvent avoir des répercussions considérables. L'augmentation de l'irrégularité des précipitations nécessitera une gestion plus attentive de l'irrigation pour faire face aux périodes de sécheresse potentielles. De plus, cela pourrait perturber les processus végétatifs des cultures, entraînant des décalages dans les cycles de croissance et de récolte.

Il est impératif de prendre en compte ces changements climatiques pour élaborer des stratégies d'adaptation efficaces, que ce soit en renforçant les infrastructures de protection contre les inondations, en promouvant des pratiques agricoles résilientes ou en développant des systèmes d'irrigation plus durables, afin de minimiser les impacts négatifs sur le territoire et les activités économiques locales.

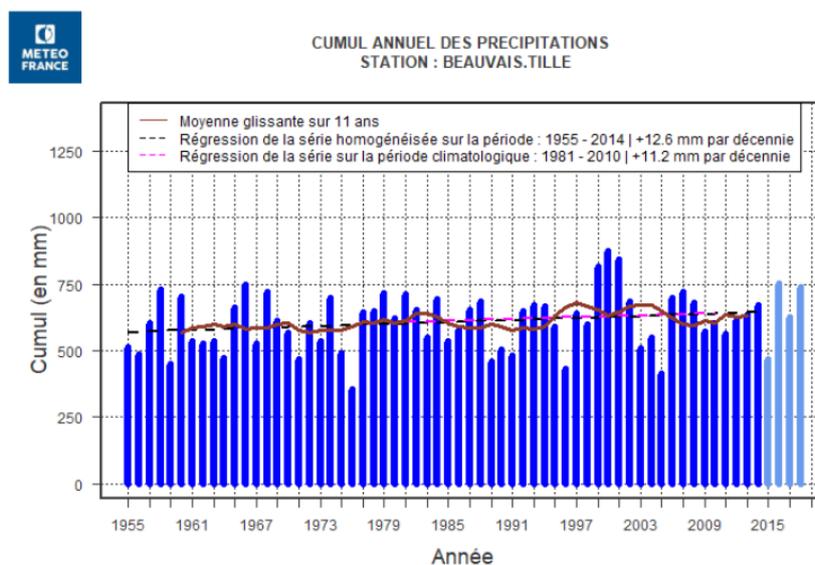


Figure 4. Cumul annuel des précipitations – Station : Beauvais.

### ■ Une hausse significative des températures moyennes

Il est également constaté une tendance à la hausse des températures moyennes, d’approximativement +0,31 °C par décennie en moyenne depuis 1955. Cela se traduit par une augmentation significative de +2,0 °C sur la période homogénéisée allant de 1955 à 2017. Cette augmentation progressive des températures constitue un indicateur clair du réchauffement climatique à l’échelle de cette période.

En parallèle, une autre tendance notable est la baisse du nombre annuel moyen de jours de gel, avec une diminution moyenne de -4,3 jours par décennie depuis 1955. Cette réduction dans le nombre de jours où les températures descendent en dessous de zéro degré Celsius témoigne également des changements climatiques en cours. Ces variations ont des implications importantes pour divers secteurs, y compris l’agriculture, l’environnement et les infrastructures.

L’augmentation des températures moyennes peut avoir des impacts divers, allant de la modification des habitats naturels à des défis accrus en matière de gestion de l’eau et d’adaptation des cultures agricoles aux nouvelles conditions climatiques. Parallèlement, la diminution du nombre de jours de gel peut influencer les cycles naturels, affectant les écosystèmes et les activités humaines.

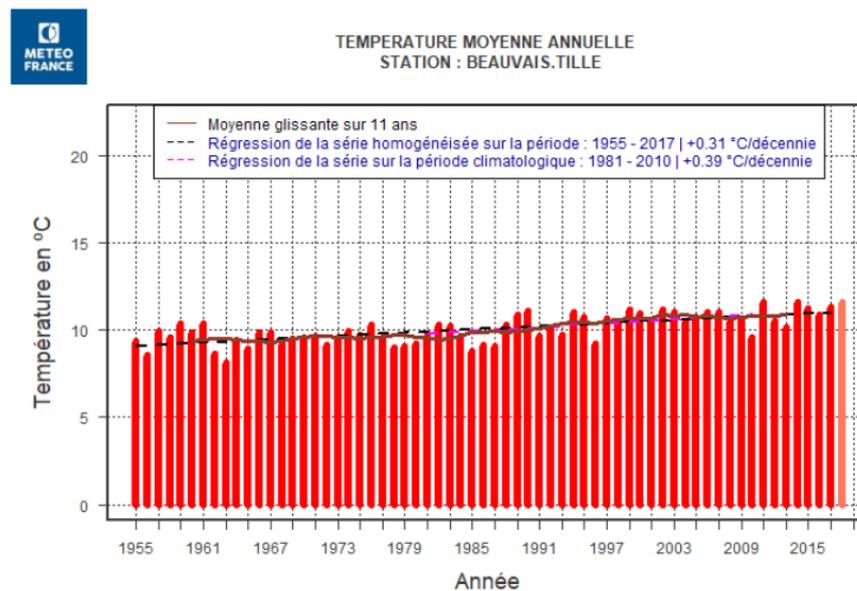


Figure 5. Température moyenne annuelle – Station : Beauvais.

## 10.2 Une production d'énergie renouvelable principalement orientée vers l'éolien



Selon l'article L211-2 du Code de l'Énergie, les sources d'énergies renouvelables sont « l'énergie éolienne, l'énergie solaire thermique ou photovoltaïque, l'énergie géothermique, l'énergie ambiante, l'énergie marémotrice, houlomotrice et les autres énergies marines, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz ». En 2015, elles représentaient 15 % de la consommation finale brute d'énergie en France.

Pour l'électricité renouvelable, les principaux modes de production sont l'éolien, les centrales photovoltaïques, les centrales hydroélectriques et les unités de cogénération.

### 10.2.1 Une production d'ENR importante à l'échelle de l'Oise

**791 GWh** de production locale d'énergie renouvelable en 2020

**63%** de la production d'ENR du PETR produit sur les CC Oise Picarde et Picardie Verte

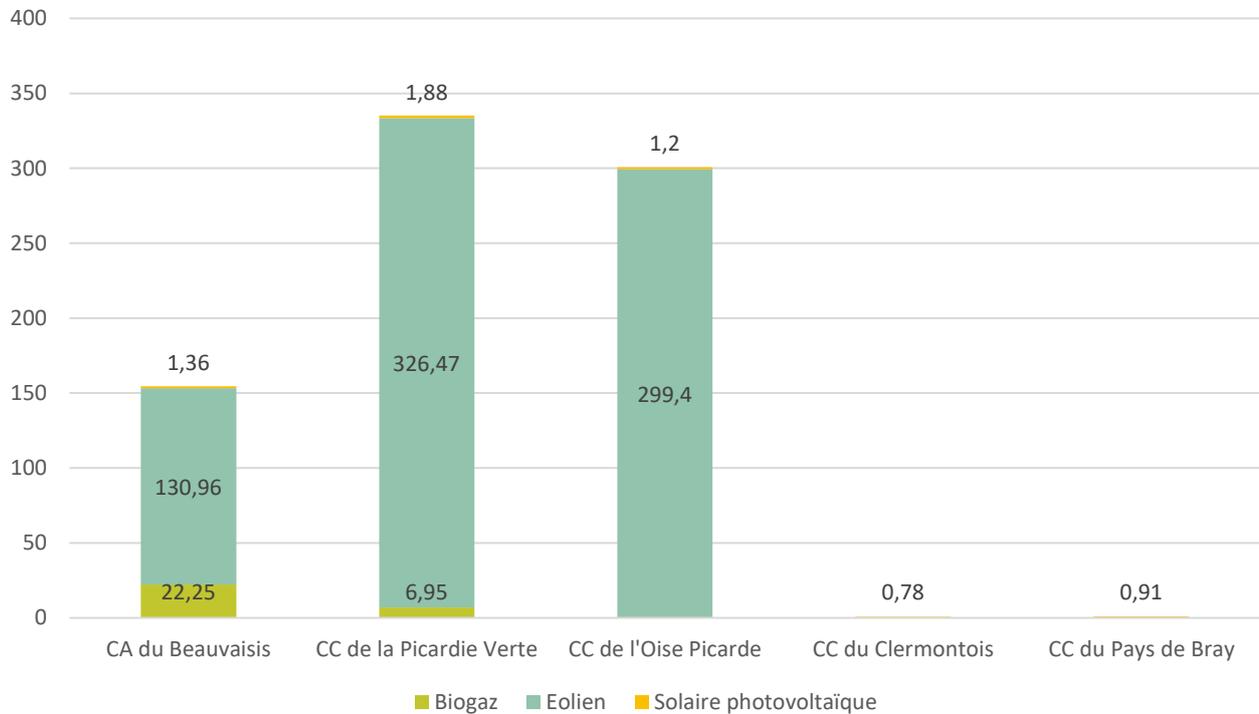
**72% de l'électricité produite par les éoliennes** à l'échelle du Département de l'Oise provient du territoire du PETR

La filière éolienne se distingue comme la composante prédominante du paysage énergétique du territoire du PETR, générant une production annuelle de plus de 750 GWh, soit une part dépassant les 90% de la production totale d'énergies renouvelables (ENR) du territoire. La production de biogaz est estimée à 29,2 GWh en 2020. La production d'énergie renouvelable à partir du rayonnement solaire s'élève à 6,13 GWh en 2020.

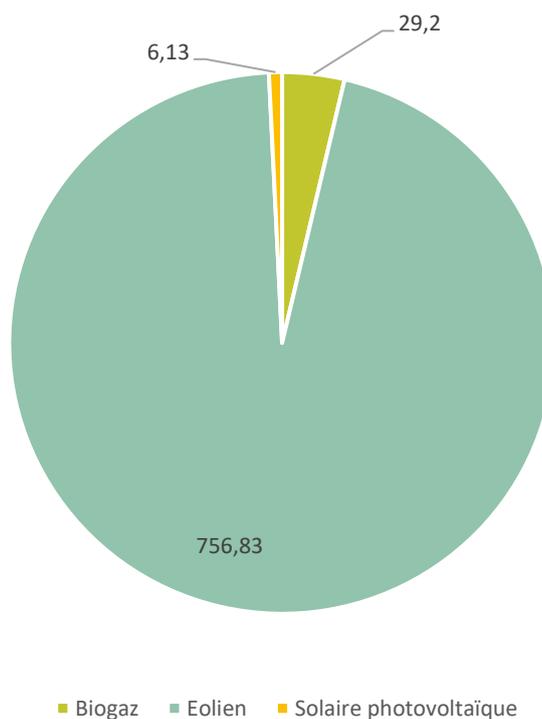
Il est important de souligner que cette production éolienne est exclusivement issue de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi que des Communautés de Communes de la Picardie Verte et de l'Oise Picarde. Les Communautés de Communes du Pays de Bray et du Clermontois présentent très peu d'installations de production d'ENR.

En revanche, les autres sources d'énergies renouvelables telles que le solaire photovoltaïque, la géothermie et le biogaz ne représentent qu'une part marginale, équivalant à seulement 4% de la production totale des énergies renouvelables sur le territoire. Bien que ces technologies jouent un rôle, leur contribution relative reste modeste par rapport à la puissance générée par l'énergie éolienne. Une analyse approfondie de ces secteurs émergents pourrait révéler des opportunités pour stimuler leur croissance et diversifier davantage le mix énergétique.

Répartition de la production d'énergie renouvelable par filière en GWh  
(Source : Production des énergies renouvelables – TrACES Hauts-de-France)



Répartition de la production d'ENR à l'échelle du PETR en GWh  
(Source : Production des énergies renouvelables – TrACES Hauts-de-France)



## 10.2.2 Les différentes installations de productions d'ENR présentes et les potentiels restants

187 mâts éoliens en activité

2 installations de production de biogaz

Très peu d'installations de production d'énergie à partir du rayonnement solaire

- **Très peu d'installations de production d'énergie à partir du rayonnement solaire mais un levier pour la diversification du mix-énergétique**

A l'échelle du PETR Grand Beauvaisis la production d'énergie renouvelable à partir du rayonnement solaire (en dehors des systèmes de productions individuels en toiture) est estimée à 6,13 GWh en 2020.

Cette production est marginale. Toutefois, il s'agit d'une production énergétique encore peu développée car la production d'énergie renouvelable solaire photovoltaïque du département de l'Oise est estimé 12 GWh en 2020.

Ainsi, la production d'énergie renouvelable à partir du rayonnement solaire peut être un axe de diversification important du mix énergétique. Pour ce faire, il serait intéressant d'estimer la production d'énergie photovoltaïque en toiture à l'échelle de chaque intercommunalité et de disposer d'un cadastre solaire afin d'identifier les potentiels de production existants.

- **Une production et un potentiel d'énergie éolienne importants**

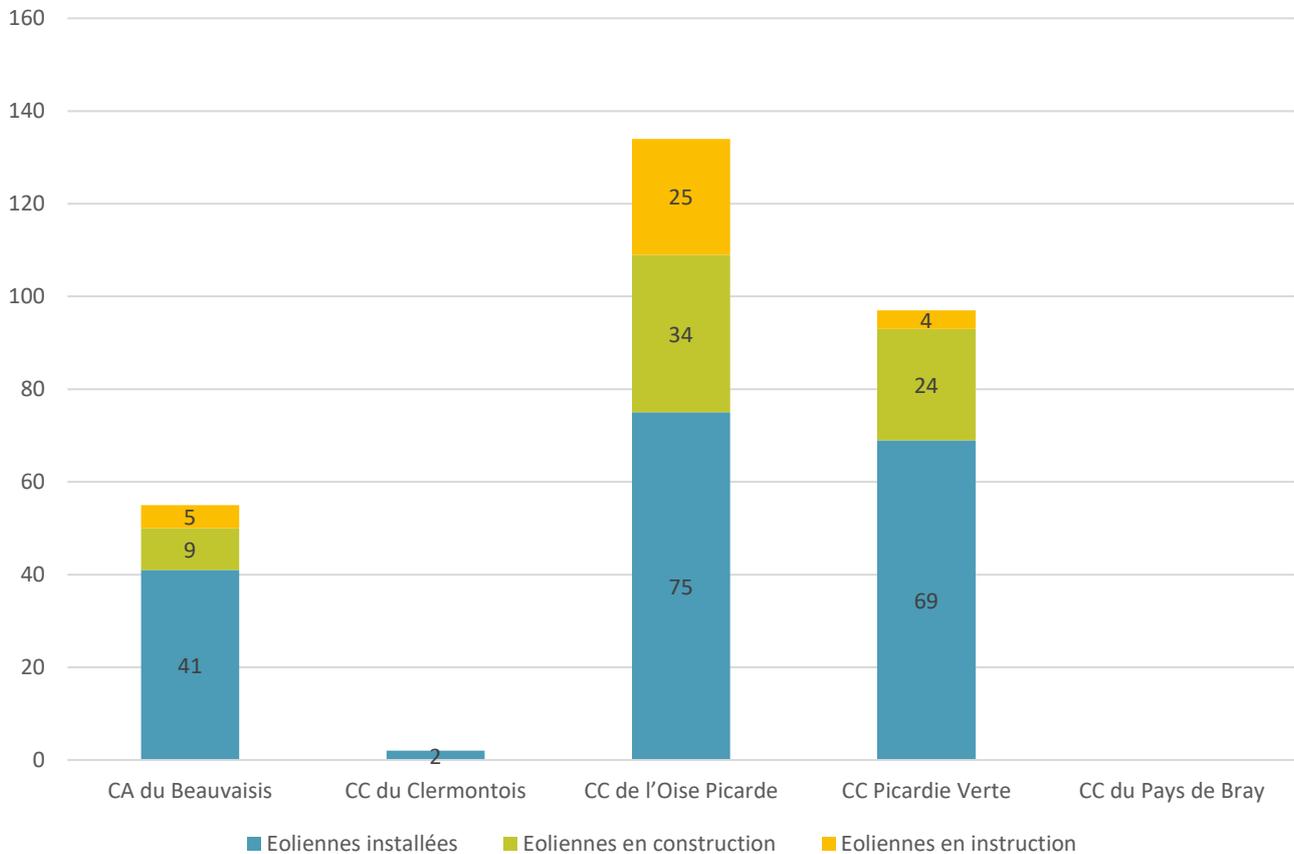
On observe une disparité significative dans la répartition de l'énergie éolienne au sein du PETR. En effet, la quasi-totalité des éoliennes sont implantées sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et les Communautés de Communes de l'Oise Picarde et de la Picardie Verte.

Les Communautés de Communes du Pays de Bray et du Clermontois présentent très peu, voire aucune installation éolienne.

Ainsi, les mâts éoliens impactent particulièrement la frange nord du territoire. Toutefois, on constate également un développement important au nord de la Communauté de Communes du Clermontois sur la Communauté de Communes du Plateau Picard.

### Nombre d'éoliennes installées, en construction ou en instruction par intercommunalités en 2023

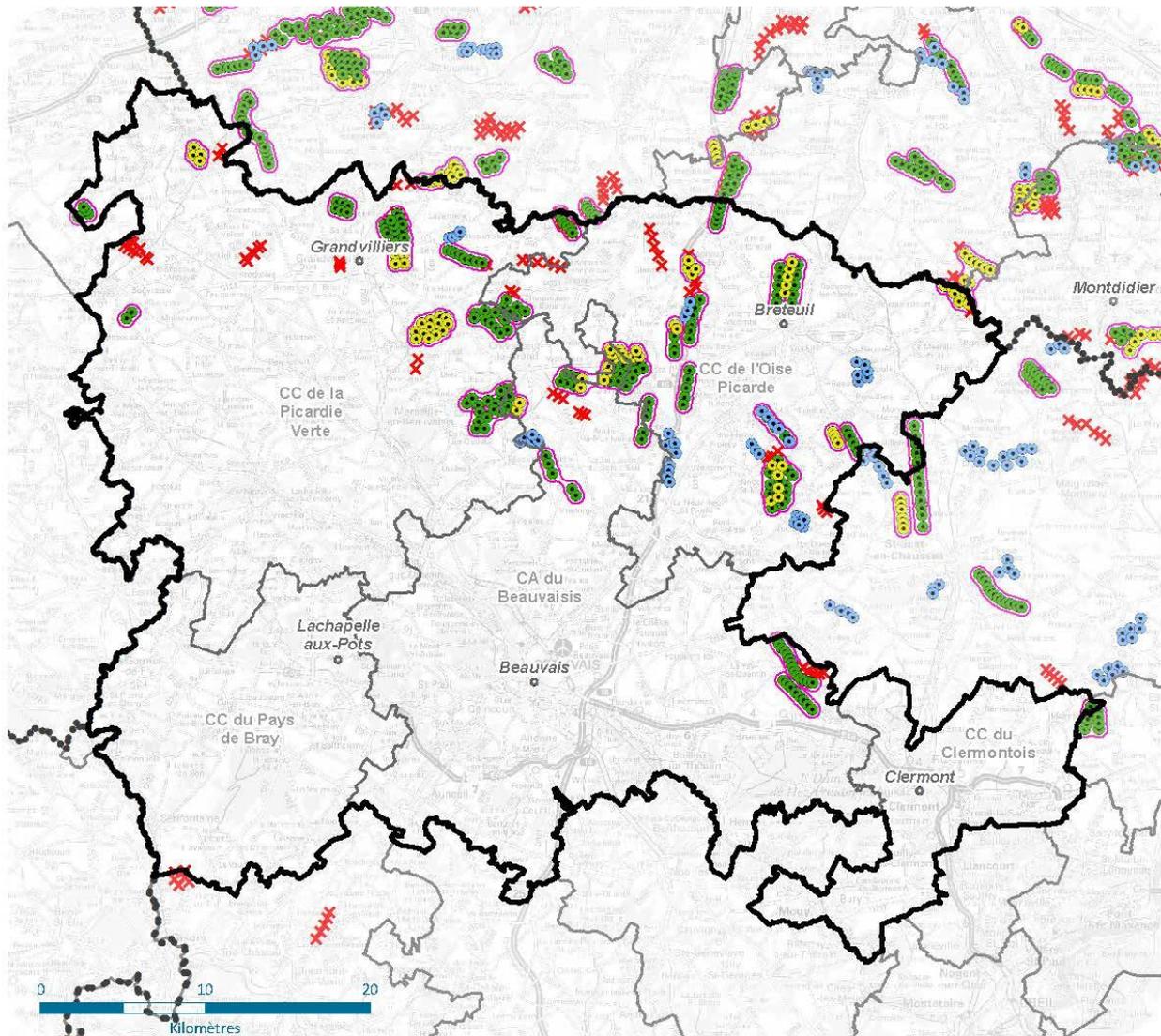
(Source : Observatoire éolien des Hauts-de-France)



Le potentiel éolien du PETR se trouve essentiellement concentré dans la frange nord, et ce en raison des caractéristiques topographiques spécifiques ainsi que de la puissance des vents. Une analyse approfondie met en lumière le fait que cette partie du territoire offre des altitudes et des espaces ouverts favorables à la captation de l'énergie éolienne.

La topographie e de la frange nord, associée à des conditions ventées exceptionnelles, représente un atout majeur pour le déploiement des installations éoliennes. Toutefois, le développement éolien devra tenir compte à la fois des contraintes réglementaires (distance d'éloignement vis-à-vis des habitations et des infrastructures de transport) mais également des caractéristiques paysagères du territoire.

### Contexte éolien au 01/12/2023



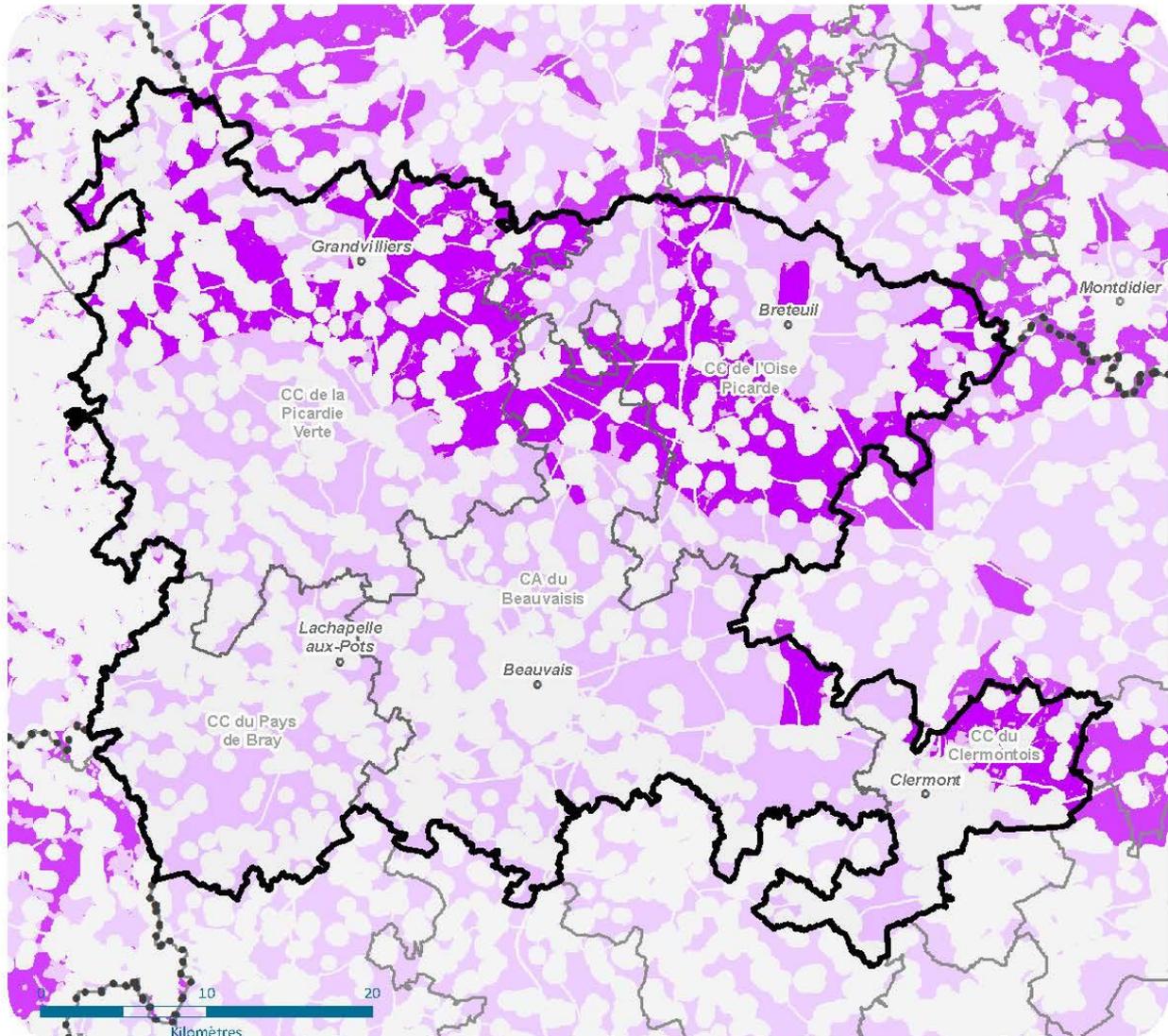
Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : DREAL HDF

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

#### Contexte éolien au 01/12/2023 :

-  Mât éolien - réalisé
-  Mât éolien - accordé ou en construction
-  Mât éolien - en cours d'instruction
-  Mât éolien - refusé, abandonné ou démonté
-  Parc éolien (PE)

### Potentiel éolien réglementaire



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : Portail ENR

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Potentiel éolien réglementaire :**

-  Zones rédhibitoires
-  Zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
-  Zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
-  Zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)

## ■ Une production de biogaz limitée mais un potentiel important

2 points d'injection de biométhane

3,6% de la production d'ENR en 2020

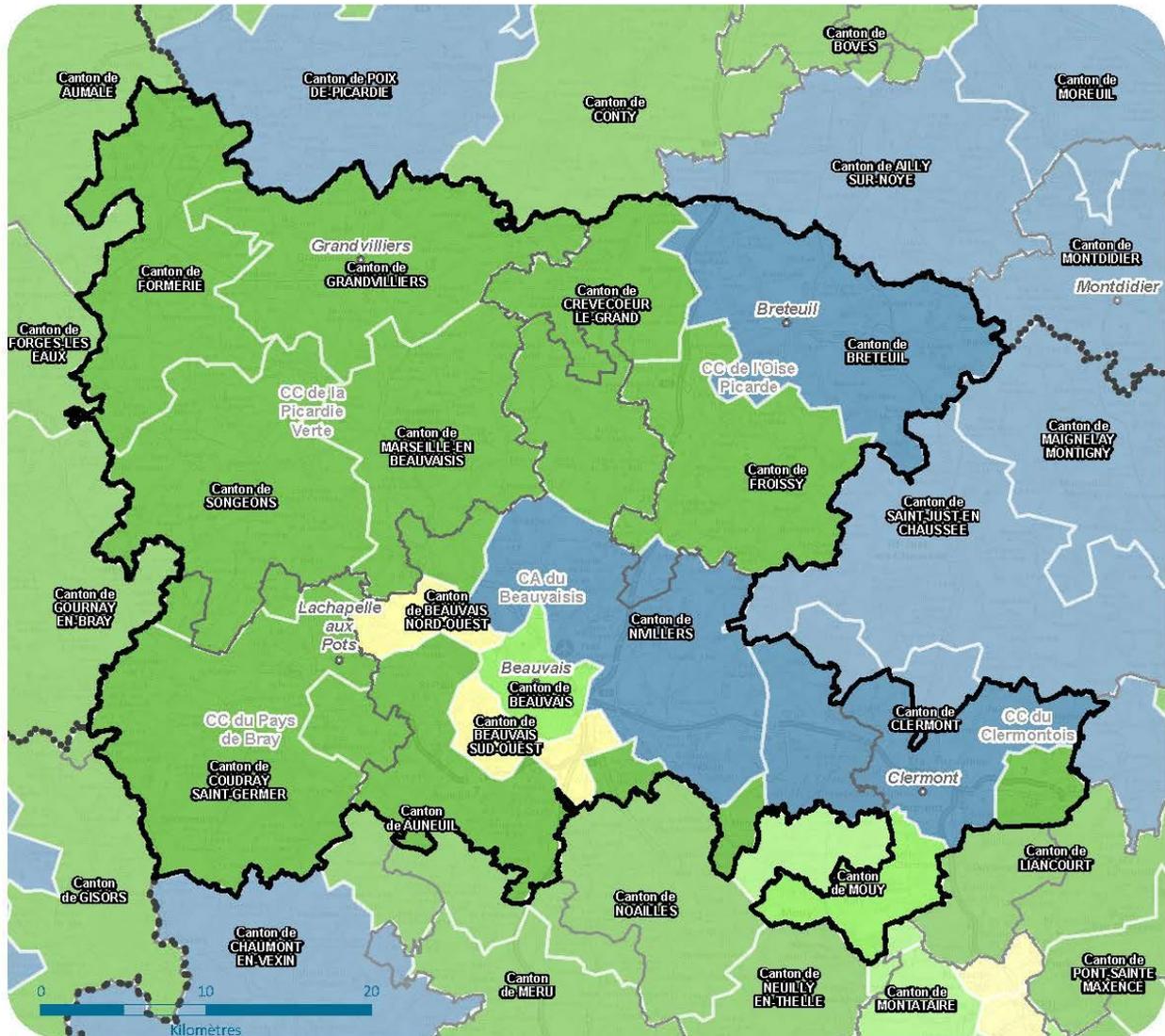
En 2023, la production de biogaz sur le PETR est très limitée. Elle ne représente que 3,6% de la production totale des énergies renouvelables au sein du territoire. Les installations de production sont essentiellement liées à des exploitations agricoles existantes.

Parmi les acteurs clés de cette progression, la Communauté d'Agglomération du Beauvais se démarque, enregistrant la production de biogaz la plus importante avec un total de 8,53 GWh en 2023. Cette augmentation substantielle témoigne de l'engagement croissant en faveur du biogaz en tant que source d'énergie renouvelable sur le territoire du PETR, démontrant une transition significative vers des pratiques énergétiques plus durables et diversifiées.

Le potentiel de développement du biogaz sur le PETR s'avère particulièrement intéressant, surtout à la lumière des caractéristiques agricoles distinctives qui le définissent. Une analyse approfondie met en évidence la frange est du PETR comme une zone particulièrement propice à l'essor du biogaz.

Les caractéristiques agricoles de cette région offrent les caractéristiques nécessaires à l'implantation d'installations de production de biogaz. Les exploitations agricoles présentes dans la frange est possèdent une abondance de matières organiques potentielles, telles que les résidus de culture, les déchets alimentaires et les sous-produits agricoles, fournissant une source abondante de biomasse pour la production de biogaz.

### Potentiel méthanisable par canton



Sources : IGN - Auddiçé urbanisme 2023  
Sources données : Portail ENR

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

#### Répartition des potentiels de méthanisation envisagés à l'horizon 2050 par canton (en GWh) :

- < 25
- 25 - 50
- 50 - 100
- 100 - 250

## 10.3 Une ressource en eau importante qu'il convient de préserver

---

### 10.3.1 Un réseau hydrographique complexe

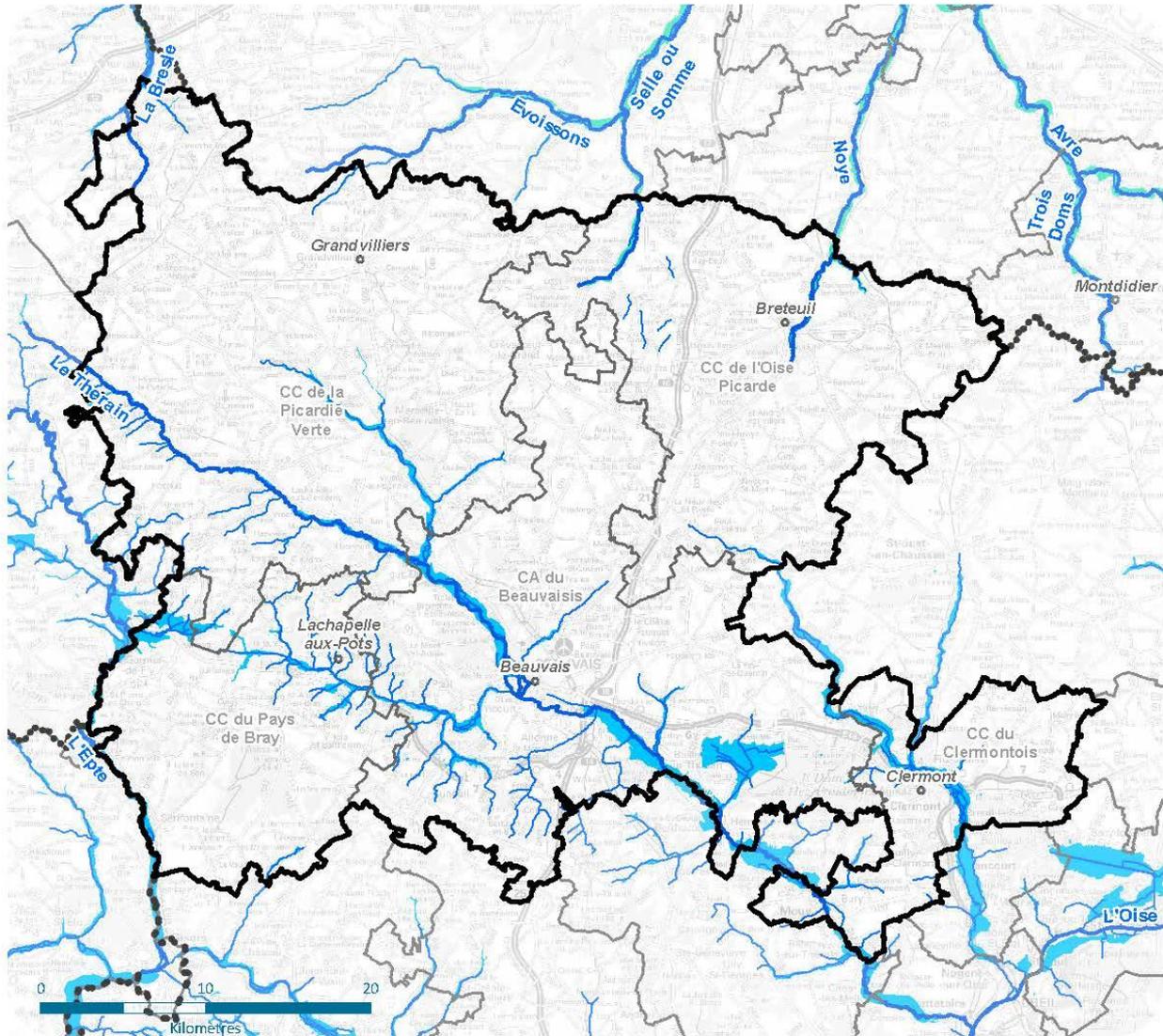
#### ■ Un territoire principalement structuré autour des affluents de l'Oise : le Thérain, l'Avelon et la Brèche

Le réseau hydrographique du PETR Grand Beauvaisis est principalement structuré autour des affluents de l'Oise. Toutefois, la frange nord du territoire est traversée, sur des petites portions par les affluents de la Somme (Noye, Evoissons, Selle).

Les principales artères aquatiques, telles que la rivière Thérain, l'Oise et leurs affluents, tracent des parcours sinueux à travers le paysage, créant des liens essentiels entre les différentes zones du PETR Grand Beauvaisis. Ces cours d'eau ne se contentent pas seulement de sculpter le territoire, mais ils offrent également des écosystèmes riches et diversifiés, abritant une faune et une flore variées.

Au-delà de leur rôle esthétique, ces voies d'eau jouent un rôle crucial dans la vie quotidienne des habitants du PETR Grand Beauvaisis et ont contribué à l'organisation territoire du territoire. En effet, elles ont conditionné le développement urbain et la localisation des principales polarités.

### Hydrographie et Zones à Dominante Humide des SDAGE



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : IGN - Agence de l'eau Artois-Picardie - Agence de l'eau Seine-Normandie

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Réseau hydrographique
-  Zone à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
-  Zone à dominante humide du SDAGE Seine-Normandie

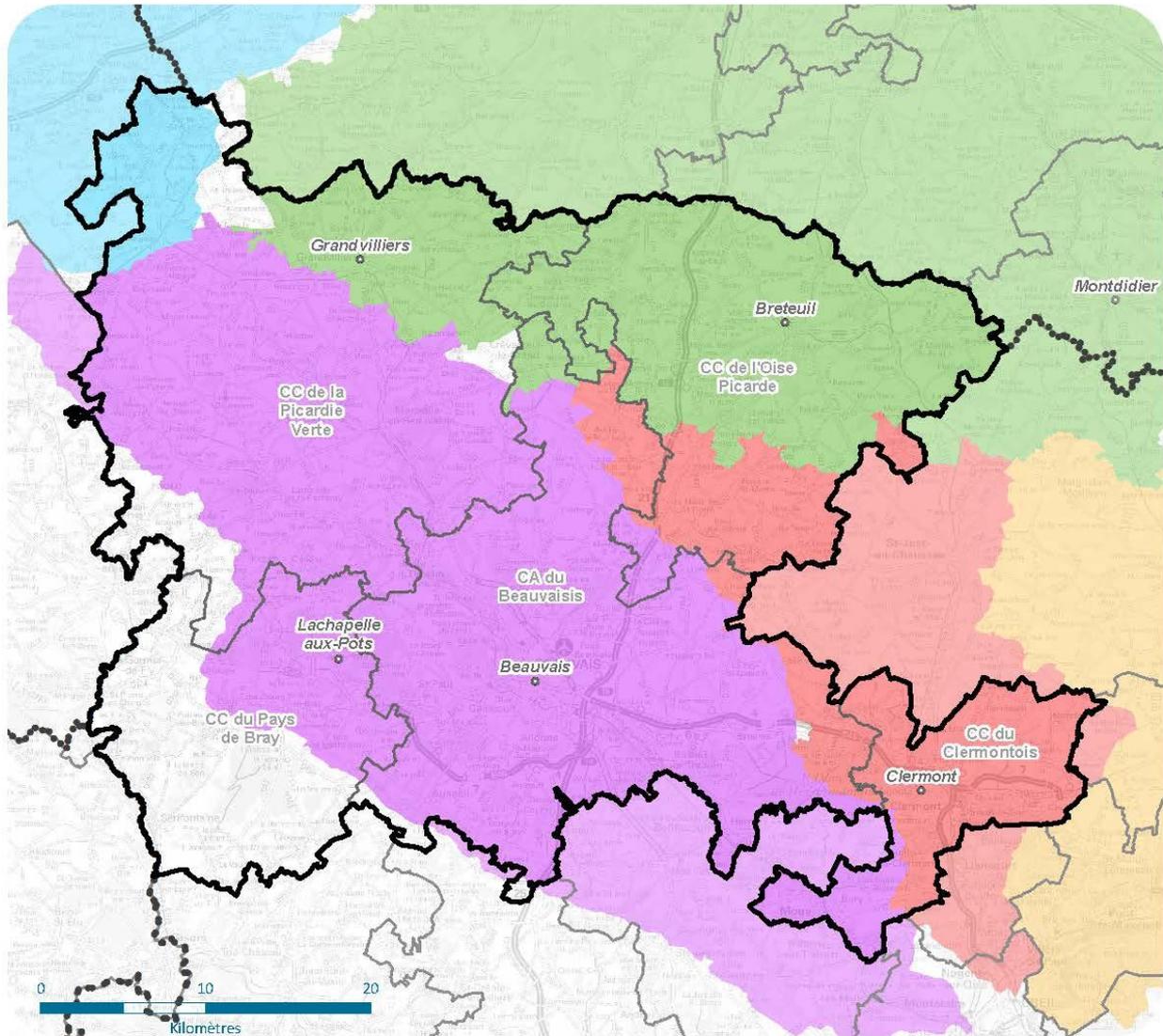
## ■ Un territoire couvert par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le territoire du PETR du Grand Beauvaisis est concerné par un 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- Le SAGE de la Brèche concerne la frange est du territoire. Il a été approuvé le 21 octobre 2021. Les principaux enjeux sont la préservation de la ressource en eau, la lutte contre les risque inondation et le ruissellement et la gestion et la protection des milieux naturels ;
- Le SAGE du Thérain est le plus important en surface et concerne l'ensemble des intercommunalités du territoire. Il est en cours d'élaboration. Les principaux enjeux sont la réhabilitation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement, l'amélioration du traitement des rejets des sites industriels, la préservation des zones humides et la réduction de la vulnérabilité des masses d'eaux souterraines ;
- Le SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers concerne la frange nord du territoire. Il a été approuvé le 6 août 2019. Les principaux enjeux concernent la préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau, la protection de milieux naturels aquatiques et la préservation des risques naturels majeurs.
- Le SAGE de la Vallée de la Bresle quelques communes de la grand nord-ouest du PETR Grand Beauvaisis. Il a été approuvé le 18 août 2016. Les principaux enjeux sont la préservation et l'amélioration de l'état qualitatif des masses d'eau souterraines, la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, la maîtrise du ruissellement et la gestion durable de l'eau potable.

Seules quelques communes situées au sud du territoire (Pays de Bray, Beauvaisis) et sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte ne sont pas couvertes par un SAGE.

### Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



Sources : IGN - Audoicé urbanisme 2023  
Sources données : GESTEAU

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

- SAGE :**
-  Brèche
  -  Oise-Aronde
  -  Somme aval et Cours d'eau côtiers
  -  Thérain (en instruction)
  -  Vallée de la Bresle

### 10.3.2 Des prélèvements en eau stables mais avec une pression plus importante des activités agricoles et industrielles

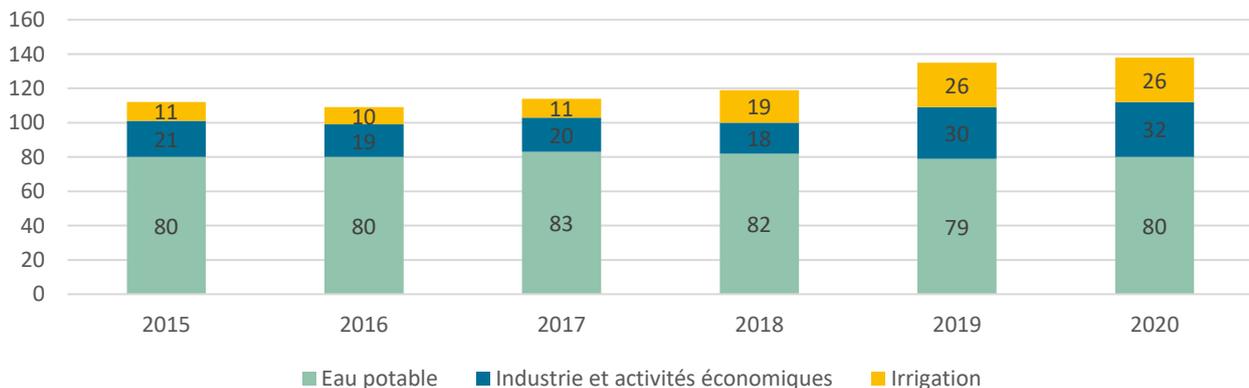
**138 points de prélèvements et 20 millions de m<sup>3</sup> prélevés en 2020**

**6 Aires d’Alimentation de Captages soit 804 km<sup>2</sup> de surfaces**

Entre 2015 et 2020, le nombre de points de prélèvement est resté constant pour l'alimentation en eau potable au sein du PETR Grand Beauvaisis. Cependant, sur la même période, on constate une augmentation significative du nombre de points de prélèvement pour d'autres usages tels que l'irrigation ainsi que pour les activités industrielles et économiques.

Evolution du nombre de point de prélèvements sur le territoire du PETR

(Source : BNPE)



Particulièrement concentrées sur la commune de Beauvais, certaines activités industrielles et économiques, se révèlent être les principales consommatrices d'eau sur le territoire. Bien que les prélèvements pour ces secteurs soient globalement stables, une pointe a été observée en 2018, témoignant de variations conjoncturelles. Notamment, les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation connaissent une augmentation substantielle sur la période de 2015 à 2020, passant de 522 000 m<sup>3</sup> à 1 120 000 m<sup>3</sup>. Cette croissance souligne l'importance croissante du recours à l'irrigation pour les activités agricoles, notamment pour les grandes cultures.

### Evolution des prélèvements en eau par type d'usage

(Source : BNPE)



### 10.3.3 Des outils pour protéger la ressource en eau

#### ■ 6 Aires d’Alimentation de Captage (AAC)



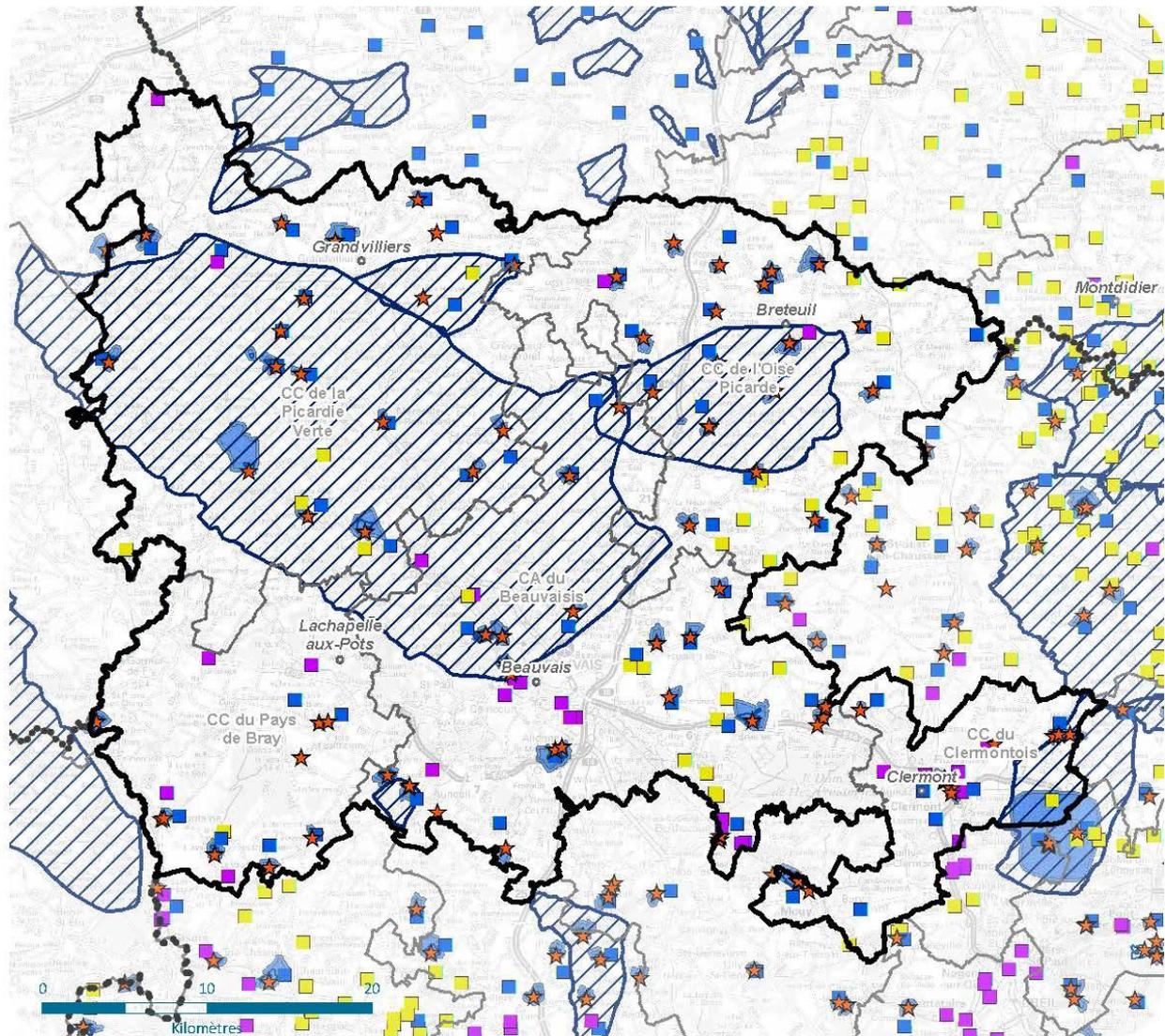
L'aire d'alimentation du captage (AAC) est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.

Le territoire du PETR compte six Aires d'Alimentation des Captages (AAC), couvrant une superficie de plus de 800 km<sup>2</sup>. Ces zones d'influence des captages sont principalement concentrées dans la frange Nord-ouest du territoire, en particulier le long du cours du Thérain en amont de Beauvais.

Ces Aires d'Alimentation des Captages revêtent une importance cruciale dans la préservation de la qualité de l'eau, jouant un rôle majeur dans la protection des ressources hydriques du PETR. La localisation prédominante le long du Thérain en amont de Beauvais souligne l'importance stratégique de ces zones dans la préservation de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Notamment, douze captages situés sur le territoire du PETR sont identifiés comme des points de prélèvement sensibles en accord avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie et Seine Normandie. Cette reconnaissance met en évidence la nécessité de surveiller attentivement ces zones afin de garantir une gestion responsable des prélèvements d'eau, en accord avec les directives régionales en matière de préservation des ressources en eau.

### Protection de la ressource en eau



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : DDT60 - SANDRE

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

-  Aire d'alimentation de captages
-  Point de captage AEP
-  Périmètre de protection rapprochée du captage
-  Périmètre de protection éloignée du captage

**Forages (Source BNPE) en 2021 :**

-  EAU POTABLE
-  INDUSTRIE et ACTIVITES ECONOMIQUES (hors irrigation, hors énergie)
-  IRRIGATION

## ■ Protection des captages et Déclaration d'Utilité Publique



En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du Code de l'Environnement (CE), les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) comprennent pour chaque bassin hydrographique une liste des captages dont la qualité est dégradée par les pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides).

Ces captages sont considérés comme prioritaires pour la mise en œuvre d'un plan d'action qui vise à la restauration et la préservation de la ressource à l'échelle de leur aire d'alimentation. En France actuellement, environ 1000 ouvrages sont considérés comme prioritaires.

Suite au Grenelle de l'environnement en 2009, un peu plus de 500 captages ont été désignés comme prioritaires. L'expression captages « Grenelle » est souvent utilisée pour évoquer ces captages.

En 2013, à l'occasion de la Conférence environnementale, il a été demandé l'identification de 500 nouveaux ouvrages prioritaires pour doubler l'effort de prévention mis en œuvre depuis le Grenelle de l'environnement. Aujourd'hui 1000 captages prioritaires (500 ouvrages « Grenelle » et 500 ouvrages « Conférence environnementale ») sont inscrits dans les SDAGE.

L'analyse des captages prioritaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie et Seine Normandie révèle une attention particulière portée aux problématiques de qualité de l'eau souterraine, en mettant en évidence des concentrations de nitrate (NO<sub>3</sub>) et/ou de pesticides dépassant les seuils de risque dans certaines zones.

Sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis, 10 captages sont prioritaires. Il s'agit des captage suivants :

- Ons-en-Bray qui présente des concentrations élevées en nitrates et pesticides, soulignant des défis potentiels en matière de qualité de l'eau dans cette zone ;
- Sérifontaine où aucune problématique n'est signalée à ce jour mais qui nécessite une surveillance particulière ;
- Clermont concerné par des problème de pesticides et qui nécessitent une surveillance accrue et des mesures de protection pour préserver la qualité de l'eau souterraine ;
- Auneuil qui présente des concentrations élevées en nitrates et pesticides, justifiant une attention particulière pour prévenir tout impact sur la qualité de l'eau potable ;
- Fouquénies où aucune problématique n'est signalée à ce jour mais qui nécessite une surveillance particulière ;
- Bresles qui présente des concentrations élevées en nitrates et pesticides ;
- Le Mesnil Conteville où des problèmes de pesticides ont été identifiés ;
- Hardvilliers qui présente des concentrations élevées en nitrates ;
- Vendeuil Caply qui présente des pollutions aux pesticides.

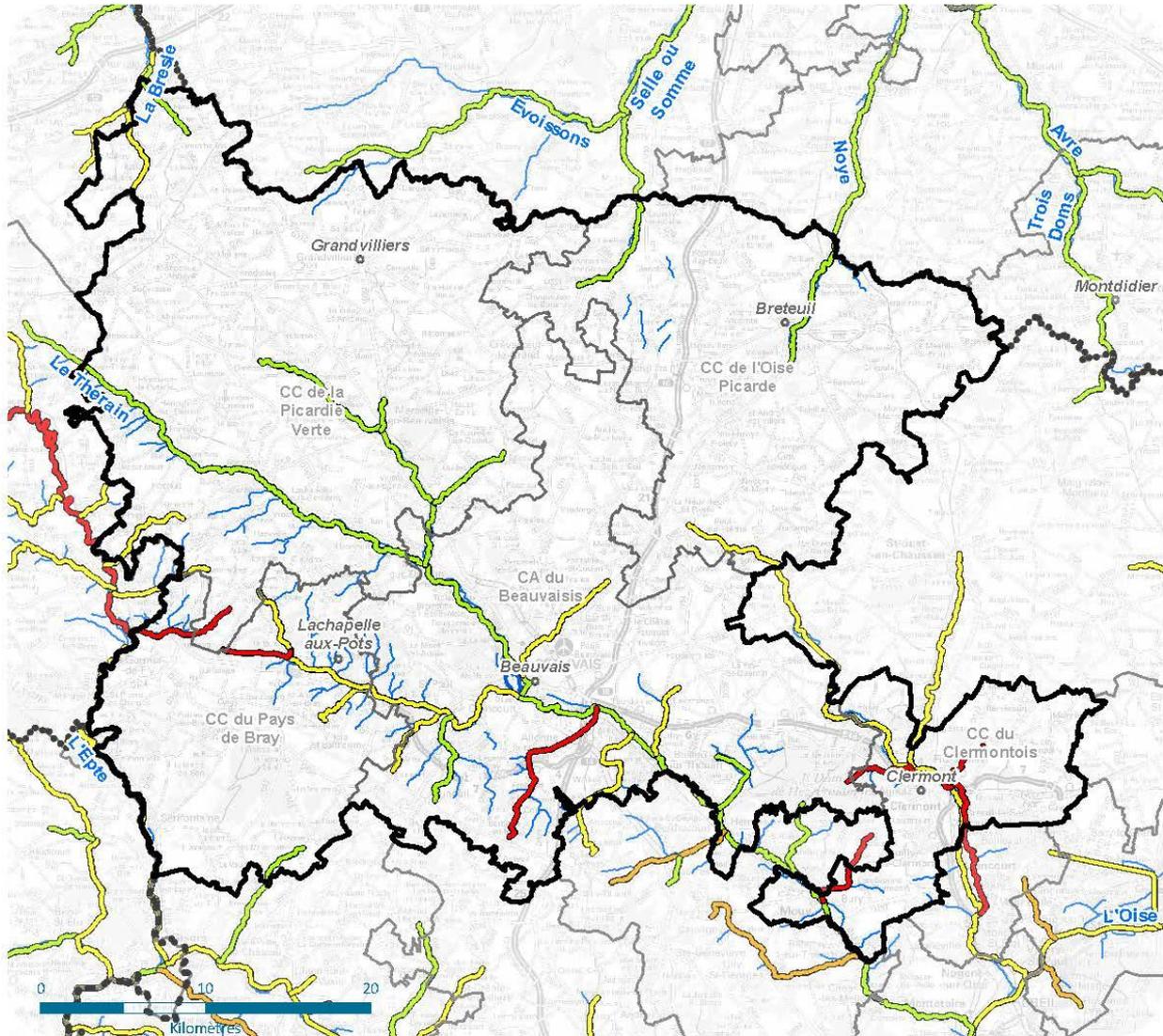
### 10.3.4 Des cours d'eau qui se dégradent

Exceptés le Thérain, le Petit Thérain et les affluents de la Somme, les cours du territoire présentent des états écologiques moyen, médiocre voir mauvais.

Les principaux facteurs contribuant à la détérioration de la qualité des masses d'eau souterraines et affleurantes sont les hydrocarbures (HAP) et les nitrates. Ces éléments, présents dans ces sources d'eau, sont des agents déclassants qui nécessitent une attention particulière en termes de gestion et de prévention.

Concernant les cours d'eau, bien que le Thérain affiche un état écologique considéré comme bon, cette évaluation favorable ne se retrouve pas dans ses affluents ni dans ceux de l'Oise. En effet, des rivières telles que l'Avelon et la Brèche présentent des états écologiques allant de moyen à mauvais, mettant en évidence des défis spécifiques liés à la qualité de l'eau et à la préservation de l'écosystème fluvial.

### Etat écologique des cours d'eau (SDAGE 2022-2027)



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : IGN - Agence de l'eau Artois-Picardie - Agence de l'eau Seine-Normandie

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

-  Réseau hydrographique
- Etat écologique des cours d'eau (SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie 2022-2027) :**
-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais

### 10.3.5 Une ressource en eau souterraine particulièrement vulnérable

En l'année 2022, les masses d'eau souterraines et captives situées au sud du territoire, relevant du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie, démontrent un état chimique favorable. Cela concerne spécifiquement les zones telles que l'Eocène du Valois, le Pays de Bray et la Craie Picarde. Cependant, les nappes affleurantes de ces régions affichent un état médiocre, tout comme la masse d'eau superficielle de la Craie de la moyenne vallée de la Somme, relevant du SDAGE Artois-Picardie.

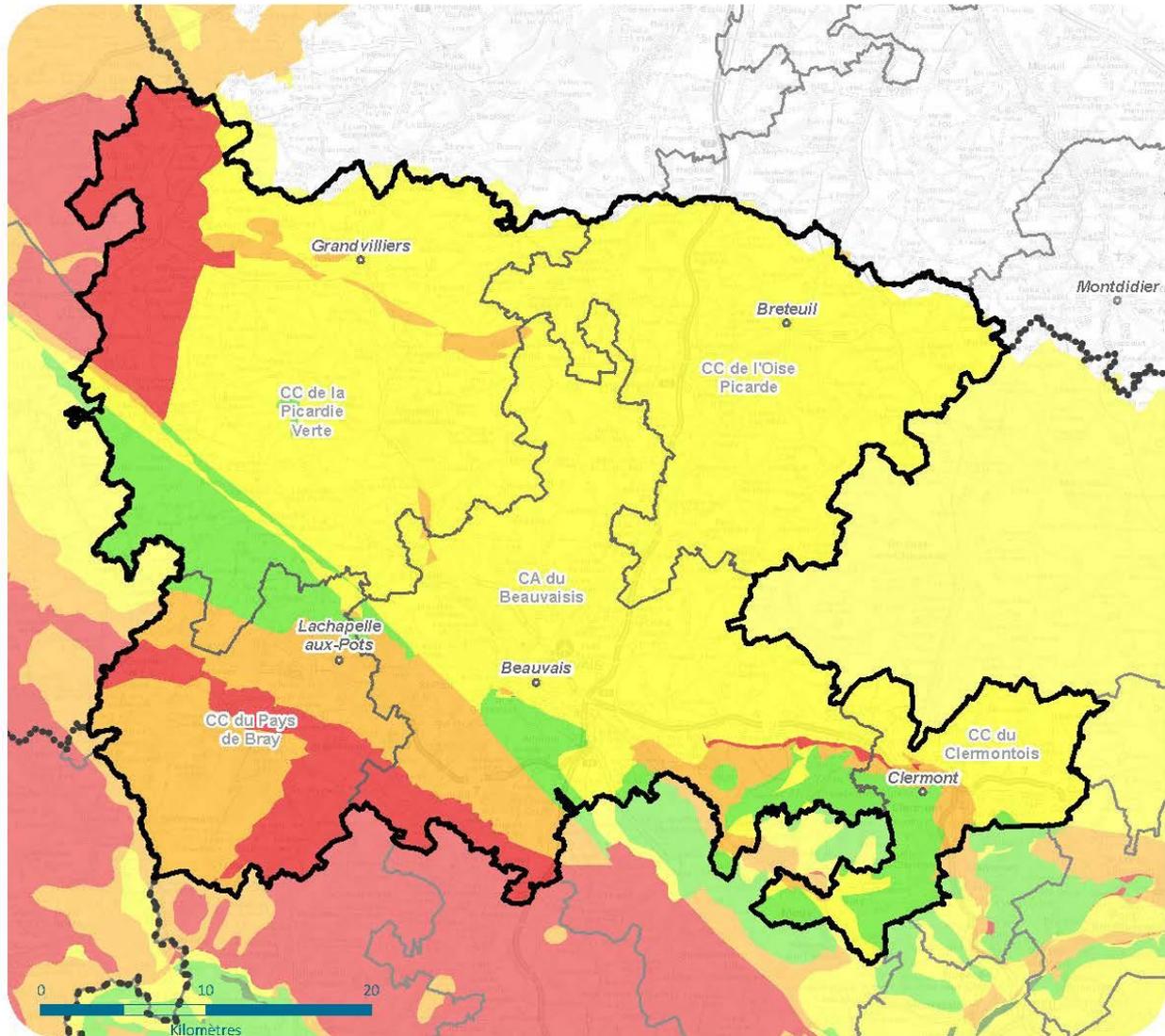
Toutefois, la vulnérabilité des nappes aquifères du territoire du PETR est un sujet préoccupant, notamment en ce qui concerne la nappe de la Craie, la nappe de l'Eocène du Valois et les nappes des Alluvions de l'Oise. Selon les données du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) disponibles dans le Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines (SIGES), la nappe de la Craie affiche une vulnérabilité moyenne à forte aux polluants.

En ce qui concerne les nappes de l'Eocène du Valois et des Alluvions de l'Oise, la situation est plus préoccupante, car elles présentent une vulnérabilité forte, voire localement très forte aux polluants. Cette vulnérabilité accrue s'explique par leur proximité avec la surface, augmentant ainsi le risque de contamination par des agents polluants.

En conséquence, les eaux souterraines sur l'ensemble du territoire du PETR sont exposées à une vulnérabilité significative face aux polluants. Plus spécifiquement, les eaux souterraines de la Communauté de Communes du Pays de Bray, de l'ouest de la CC de la Picardie Verte, ainsi que du sud-est de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, se distinguent par une vulnérabilité très marquée aux polluants. Cette situation concerne 45 communes du territoire.

Cette mise en lumière de la vulnérabilité des eaux souterraines souligne l'importance cruciale de mettre en place des mesures de protection et de surveillance strictes pour prévenir la contamination des nappes aquifères et garantir la qualité des ressources en eau souterraine pour les communautés locales. Il est essentiel de promouvoir des pratiques agricoles et industrielles durables ainsi que des politiques de gestion des eaux souterraines efficaces pour minimiser les risques de pollution.

### Vulnérabilité des eaux souterraines



Sources : IGN - Audoilé urbanisme 2023  
Sources données : Agence de l'eau Seine-Normandie

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

**Vulnérabilité des eaux souterraines :**

-  Vulnérabilité faible à nulle
-  Vulnérabilité faible
-  Vulnérabilité moyenne
-  Vulnérabilité forte
-  Vulnérabilité très forte

### 10.3.6 Une gestion de l'assainissement à conforter

**80 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées traités par jour**

**48 stations d'épuration**

**21% des communes couvertes par un service d'assainissement collectif**

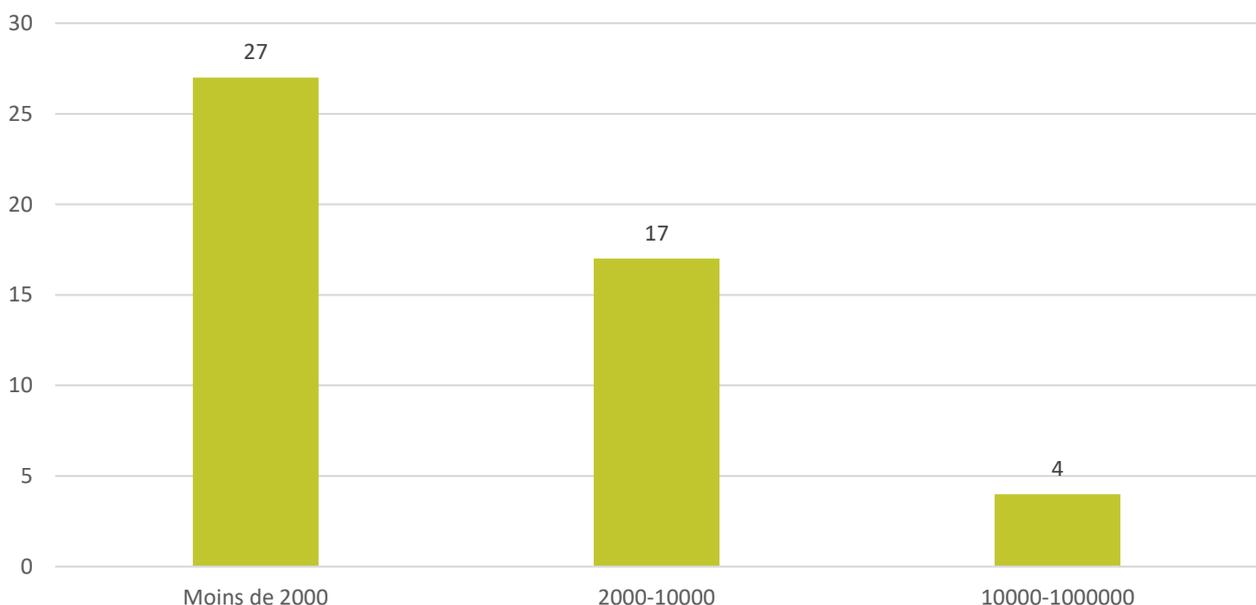
En 2020, 21% des communes au sein du territoire bénéficient d'un service d'assainissement collectif, principalement concentré dans les secteurs les plus urbanisés. Cette démarche témoigne d'une focalisation sur les zones densément peuplées, où la mise en place de systèmes d'assainissement collectif est plus efficace et adaptée aux besoins de la population.

Parmi les 48 stations d'épuration réparties sur le territoire, seulement trois semblent avoir atteint leur limite de capacité. Ces stations, situées à Sainte-Eusoye, Hanvoile et Therdonne, signalent une pression accrue sur les infrastructures d'assainissement dans ces zones spécifiques. Il est crucial de surveiller attentivement ces situations pour anticiper et résoudre tout problème émergent lié à la capacité des stations d'épuration.

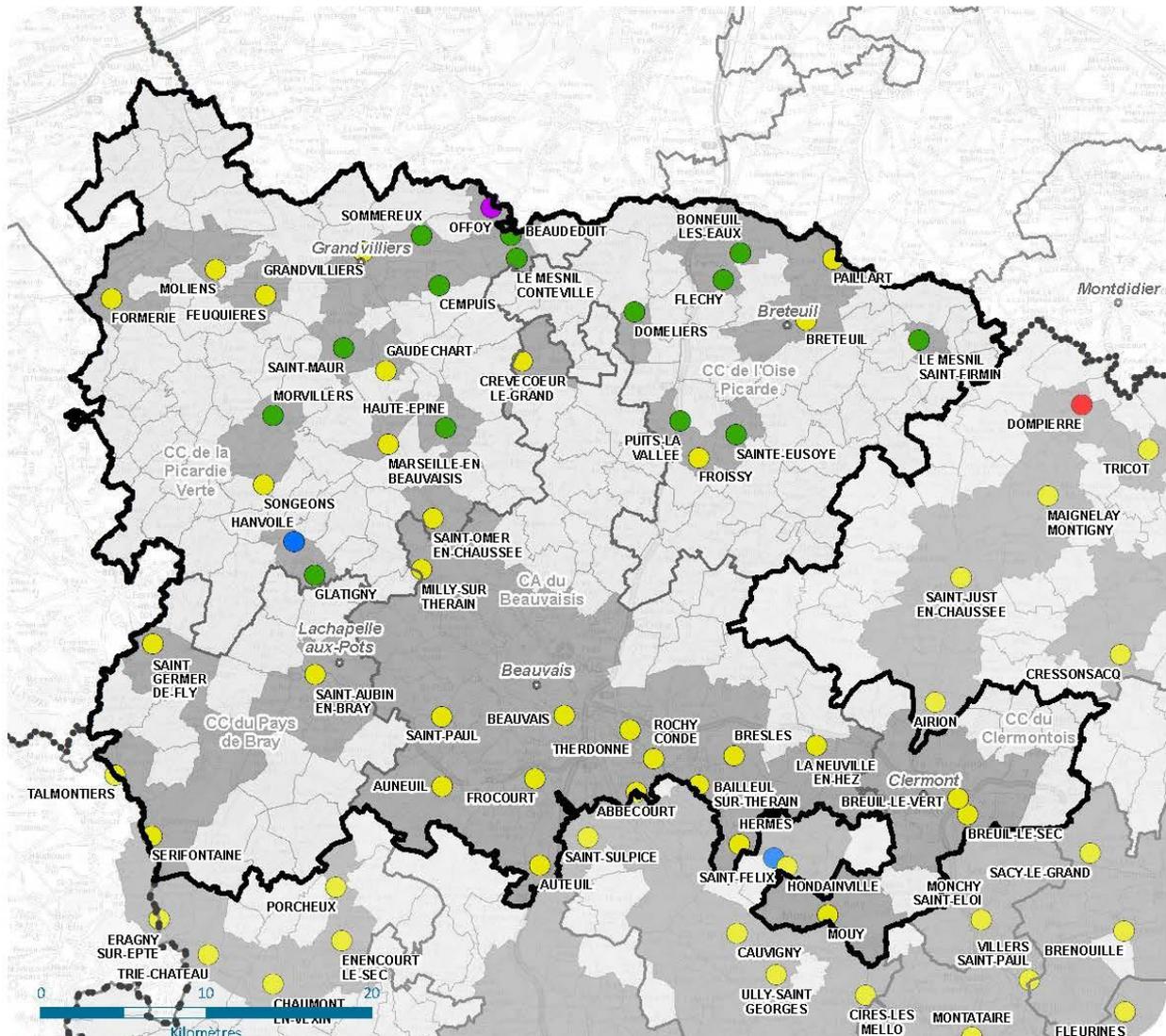
Par ailleurs, le territoire se caractérise par la présence majoritaire de stations de traitement de petites tailles et de proximité. Cette approche favorise une gestion décentralisée des eaux usées, contribuant à une meilleure adaptabilité aux caractéristiques locales. Les stations de traitement de plus grande envergure se concentrent principalement dans l'agglomération du Beauvaisis, soulignant la nécessité de répondre à une demande plus importante dans ces zones urbanisées.

En conclusion, l'accent mis sur l'assainissement collectif dans les zones urbanisées, la surveillance proactive des stations d'épuration en limite de capacité et la diversification des tailles des stations de traitement démontrent une approche nécessaire et adaptée à la diversité des besoins au sein du territoire. Cependant, il importe de rester vigilant pour garantir une gestion durable et efficace de l'assainissement dans l'ensemble du PETR Grand Beauvaisis.

Répartition des stations d'épuration selon leur taille en EH  
(Source : Eaufrance)



## Stations d'épuration



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : DDT60

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales

### Stations d'épuration dans l'Oise :

- Boues activées
- Disques biologiques
- Epandage superficiel
- Filtres plantés roseaux
- Lagunage

### Raccordement des communes de l'Oise à une station d'épuration :

- Communes raccordées à une station d'épuration
- Communes non raccordées à une station d'épuration

## 10.4 Synthèse

### Forces

Une bonne répartition des captages à l'échelle du PETR.

Un système d'assainissement présentant des capacités suffisantes et conformes en équipements et performances.

### Faiblesses

12 captages d'eau destinée à la consommation humaine identifiés comme points sensibles donc bénéficiant d'une surveillance particulière.

Un territoire présentant des taux de pollution supérieurs à la moyenne départementale (trafic routier, activités économiques...).

Des masses d'eau souterraines en bon état mais des nappes affleurantes qui se dégradent.

Une production d'énergies renouvelables relativement importante mais quasi exclusivement orientée vers l'éolien.

### Opportunités

Un territoire qui devrait être couvert presque entièrement par des SAGE suite à l'approbation du SAGE du Thérain.

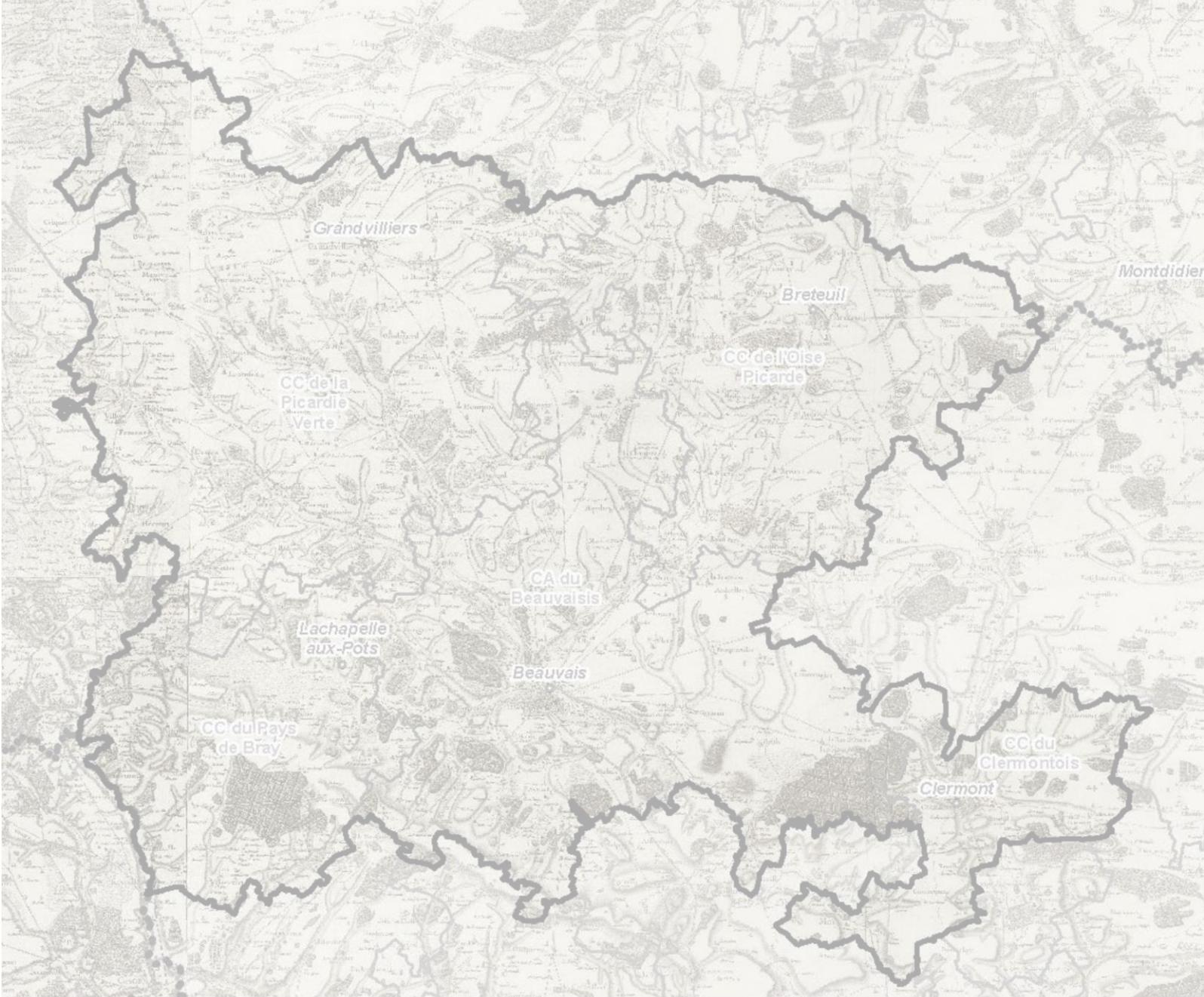
### Menaces

Le changement climatique et l'accueil de nouvelles activités pourraient augmenter la pression sur la ressource en eau.

Hausse de la demande énergétique et du coût de l'énergie.

## Enjeux

- La diversification du mix énergétique en étudiant les possibilités de production d'ENR en dehors de l'éolien;
- La maîtrise des taux de pollution via la mise en œuvre d'activités et de pratiques de mobilité décarbonées;
- La gestion rigoureuse de la ressource en eau, tant en qualité et en quantité, dans un contexte de changement climatique;
- Le maintien d'un assainissement de qualité, tant collectif que non collectif, afin d'éviter la dégradation des milieux naturels et des cours d'eau.



# PATRIMOINES NATURELS PAYSAGERS HISTORIQUES

## 11.1 Des milieux naturels reconnus

9 sites Natura 2000

 77 sites ZNIEFF de type 1 et 7  
 ZNIEFF de type 2

1 Réserve Naturelle Régionale



Sous le terme de « **zones naturelles d'intérêt reconnu** » sont regroupés :

- Les **espaces naturels protégés** par : les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les Réserves Biologiques de l'ONF (RNB), les sites Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), les Arrêtés de Protection de Biotope (APB), les Espaces Naturels Sensibles (ENS)...
- Les **espaces inventoriés** au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...

### 11.1.1 Sites Natura 2000

 9 sites NATURA 2000 représentant  
 3 157,5 ha

 La moitié des sites NATURA 2000 du département de l'Oise  
 sont situés sur le PETR


Les Directives européennes 92/43, dite **directive « Habitats-faune-flore »**, et 79/409, dite **directive « Oiseaux »**, sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La **Directive « Oiseaux »** propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union Européenne en tant que **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.

La **Directive « Habitats faune flore »** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Sites d'Importance Communautaire (SIC), futures **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées. Il y a aujourd'hui plus de 20 000 ZSC pour 12 % du territoire européen.

L'ensemble de ces **ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000**. Ce réseau écologique européen est destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.



Le **réseau Natura 2000** n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait proscrite. La procédure de concertation mise en place en France permet à un comité de pilotage constitué localement, avec une forte représentation des collectivités territoriales et une représentation de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

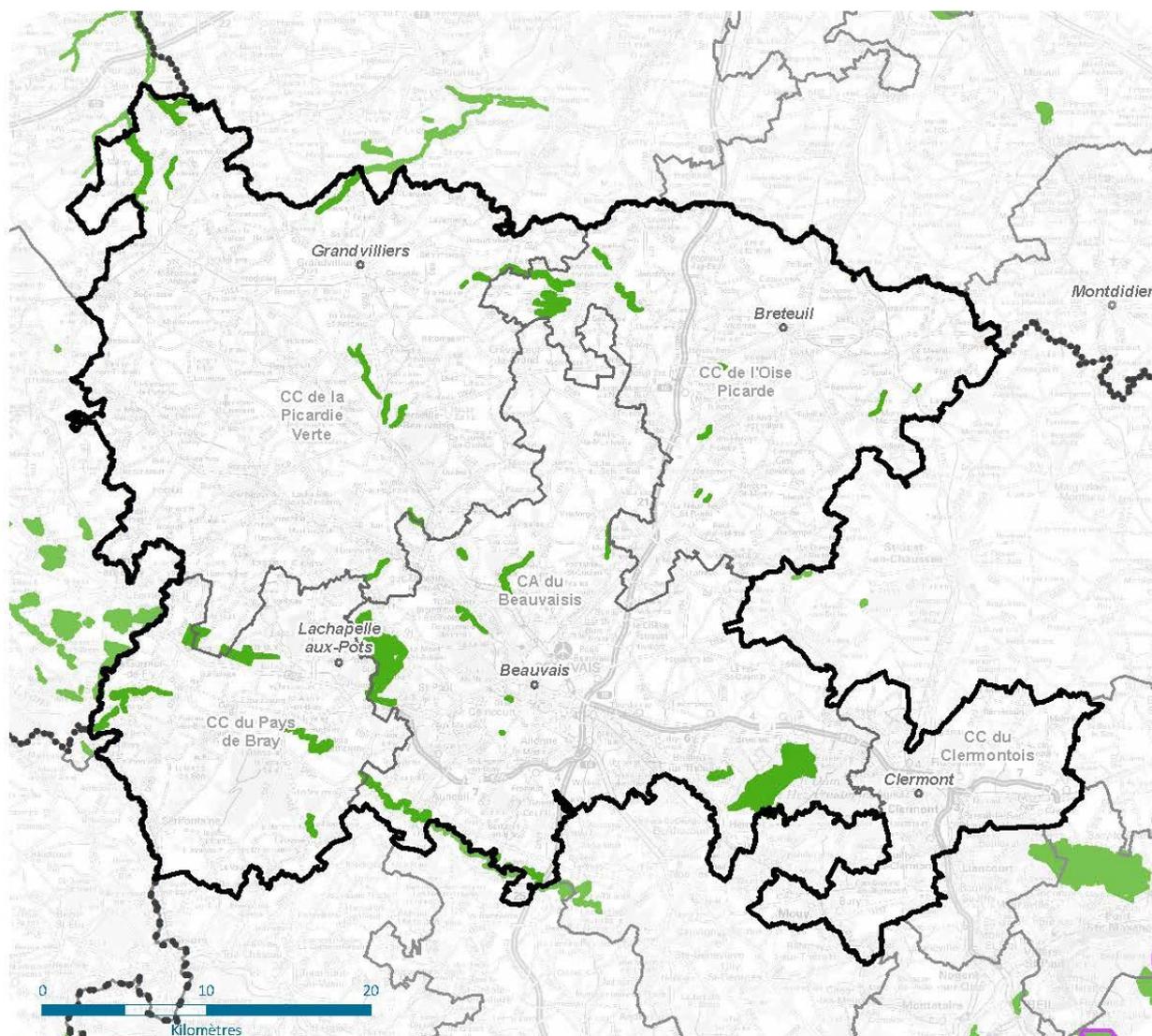
Le territoire du PETR est concerné par 9 sites Natura 2000. L'ensemble des 9 sites recouvrent 1.6 % de la surface totale du périmètre PETR.

L'ensemble des sites Natura 2000 recensés relèvent essentiellement d'habitats naturels de type forêts caducifoliées. Il est possible de noter également au sein des sites Natura 2000 identifiés, la présence de prairies semi-naturelles humides et pelouses sèches.

Nom du site Natura 2000	Superficies en ha sur le PETR
Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-N'ud	1,636
Cuesta du Bray	429,539
Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise	229,88
Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César	828,524
Massif forestier du Haut Bray de l'Oise	644,734
Pays de Bray humide	4,863
Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	338,228
Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle	406,633
Vallée de la Bresle	270,845

**Tableau 11.** Liste des sites NATURA 2000 présents sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis (Source : INPN)

## Réseau Natura 2000



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INPN

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Zone de Protection Spéciale
-  Zone Spéciale de Conservation

## 11.1.2 Inventaire des ZNIEFF

28 118 ha de ZNIEFF de  
type 1

47 417 ha de ZNIEFF de type 2

13,4% du territoire du PETR  
concernés par une ZNIEFF

### ■ Le cadre réglementaire



Le programme **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. **L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable aux tiers.**

Deux types de zones sont définis :

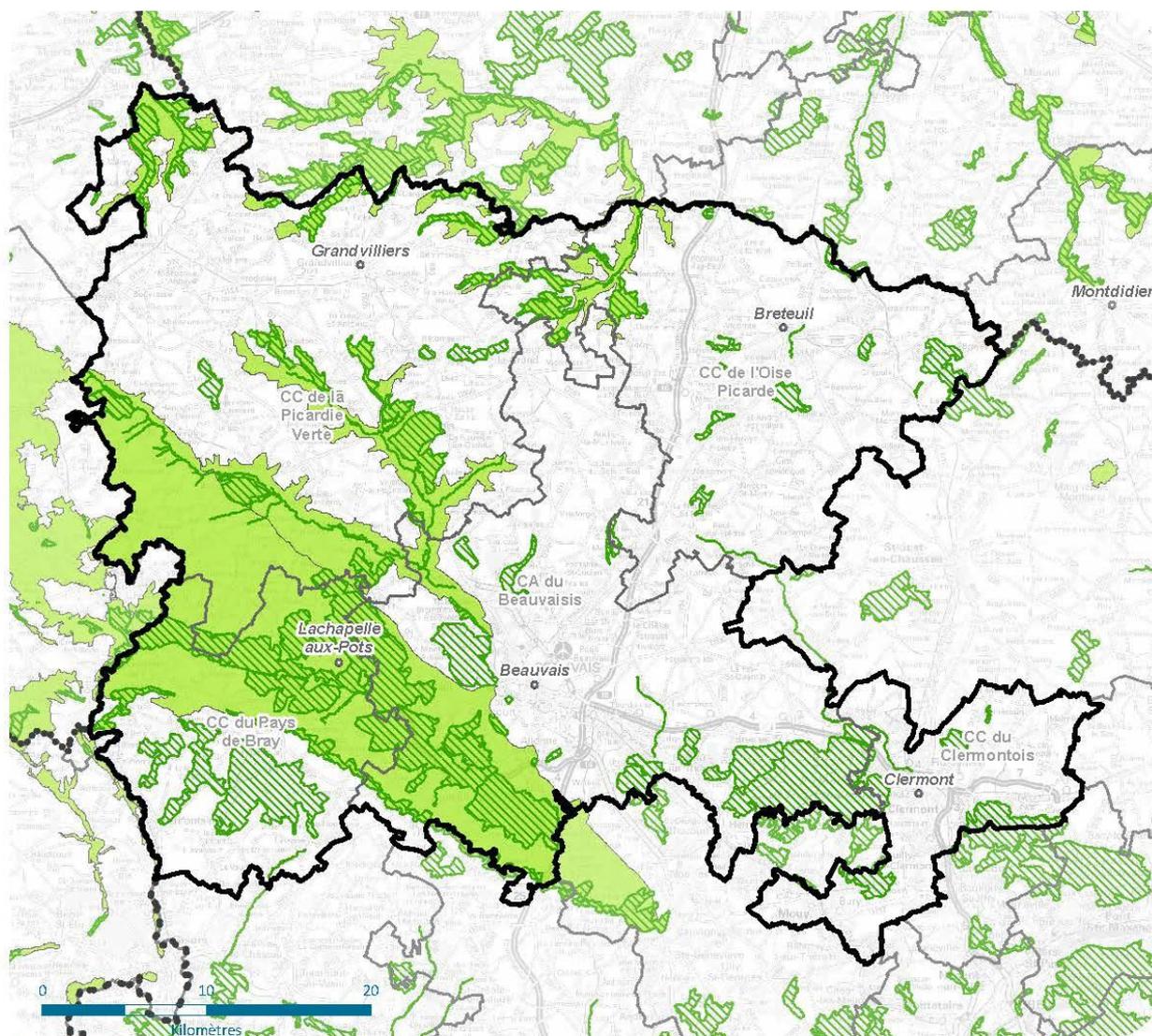
- **ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Le territoire du PETR comprend au total 77 ZNIEFF de type I et 7 ZNIEFF de type II. Ainsi, 13,4% du territoire du PETR Grand Beauvaisis est couvert par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Le Pays de Bray se distingue par une couverture importante de surface en ZNIEFF contrairement aux Communautés de Communes du Clermontois et de l'Oise Picarde.

	Part ZNIEFF TYPE1	Part ZNIEFF TYPE 2
CA Beauvais	20,2 %	21,1 %
CC de la Picardie Verte	8,7 %	34 %
CC de l'Oise Picarde	5,6 %	5,7 %
CC du Pays de Bray	32,7 %	49,2 %
CC du Clermontois	9,3 %	0 %

**Tableau 12.** Part des intercommunalités couvertes par une ZNIEFF en % (Source : INPN)

## Zones Naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : INPN

-  Périmètre du PETA du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

### 11.1.3 Un patrimoine géologique important ayant fait l'objet de nombreuses exploitations



Les **Inventaires Régionaux du Patrimoine Géologique (IRPG)** sont un chantier national ayant pour but de fournir une connaissance sur les **objets et sites géologiques** en vue de définir leur intérêt patrimonial.

Le **patrimoine géologique** fait partie intégrante du patrimoine naturel. Il s'inscrit dans toutes les disciplines des sciences de la Terre (sédimentologie, paléontologie, tectonique, pédologie, géomorphologie, hydrogéologie, etc.) et est visible sur le terrain (patrimoine in situ : roches, fossiles, minéraux, failles, affleurements, méandres, dunes, etc.) ou via des collections (patrimoine ex situ : espaces muséographiques, universitaires, privées, etc.).

Le Département de l'Oise compte 24 sites repérés à l'inventaire régional du patrimoine géologique. Parmi ceux-ci 8 sont présents sur le territoire du PETR Grand Beauvaisis :

- Une entité de grande ampleur : le plissement anticlinal du Pays de Bray au Tertiaire qui couvre 56 communes ;
- 7 sites géologiques présentés dans le tableau ci-dessous.

Sites géologiques	Commune	Typologie	Intérêt géologique principal
Le gisement stratotypique des sables thanétiens de Bracheux : la butte de la justice à Beauvais	Beauvais	Affleurement	Stratigraphique
Sablrière et carrière du Wealdien à Savignies	Savignies	Carrière	Stratigraphique
Collection géologique du musée départemental de l'Oise à Beauvais	Beauvaisis	Collection	Paléontologie
Collection géologique de l'institut La Salle à Beauvais	Beauvais	Collection	Paléontologie
La limite stratigraphique Thanétien Yprésien de la sablière de Therdonne	Therdonne	Carrière	Stratigraphique
Pendage caractéristique de l'anticlinal du Pays de Bray à la carrière de Lhéraule	Lhéraule	Carrière	Tectonique
Sédimentation des sables du wealdien à l'ancienne carrière de Glatigny	Glatigny	Carrière	Stratigraphique

*Source : sites de l'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique des Hauts-de-France, INPG, 2019*

La plupart des sites recensés par l'inventaire régionale des sites géologiques, et en particulier ceux présents sur le territoire du PETR, ont fait l'objet d'une exploitation anthropique. En effet, le sous-sol du territoire est constitué de roches et de sédiments propices à la construction des habitants ou des infrastructures.

## 11.2 Des protections règlementaires à développer

Les aires protégées participent pleinement au maintien de la richesse de la biodiversité et à la résilience des milieux naturels. Leur développement est nécessaire pour la préservation de la nature.

Elles contribuent pleinement à la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) publiée en janvier 2021. Cette nouvelle stratégie concrétise l'ambition nationale de protéger dès 2022, 30% du territoire et des espaces maritimes sous juridiction française, dont un tiers sous protection forte. Elle repose sur deux piliers :

- Un objectif de 30% d'aires protégées, qui constituent la trame de protection du territoire ;
- Un objectif de 10% de protection forte, avec un niveau plus élevé de protection (notamment via les réserves naturelles nationales).

### ■ Les réserves naturelles



Les **réserves naturelles** sont des territoires classés en application du Code de l'Environnement pour conserver la faune, la flore, le sol, les eaux et le milieu naturel en général, présentant une importance ou une rareté particulière. Ce sont des sites classés à l'initiative des acteurs publics ou de propriétaires.

Le PETR comporte une Réserve Naturelle Régionale (RNR). Il s'agit des « Larris et tourbières de Saint-Pierre-lès-Champs » situés sur la Communauté de Communes du Pays de Bray. D'une superficie de 79,5 ha, la réserve naturelle régionale est constituée de cavités souterraines, de marais, d'étangs et de pelouses calcicoles.

Situé à la limite de l'Oise, la réserve Naturelle Régionale s'étend du bord de la vallée de l'Epte à la cuesta du Bray. Élément de relief remarquable, la côte Sainte-Hélène offre depuis son sommet un panorama saisissant sur l'Epte et le Pays de Bray. Elle se caractérise par une grande diversité de milieux naturels, sur les coteaux, les pelouses sur calcaire constituent l'intérêt majeur du site.

A l'initiative de la commune de Saint-Pierre-ès-Champs, le site a été classé Réserve Naturelle Volontaire en 1992 puis en Réserve Naturelle Régionale en 2010 par délibération du Conseil Régional de Picardie. Elle est ainsi la première réserve de Picardie.

### ■ Arrêtés de protection de biotope



Les **arrêtés de protection de biotope (APB)** visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

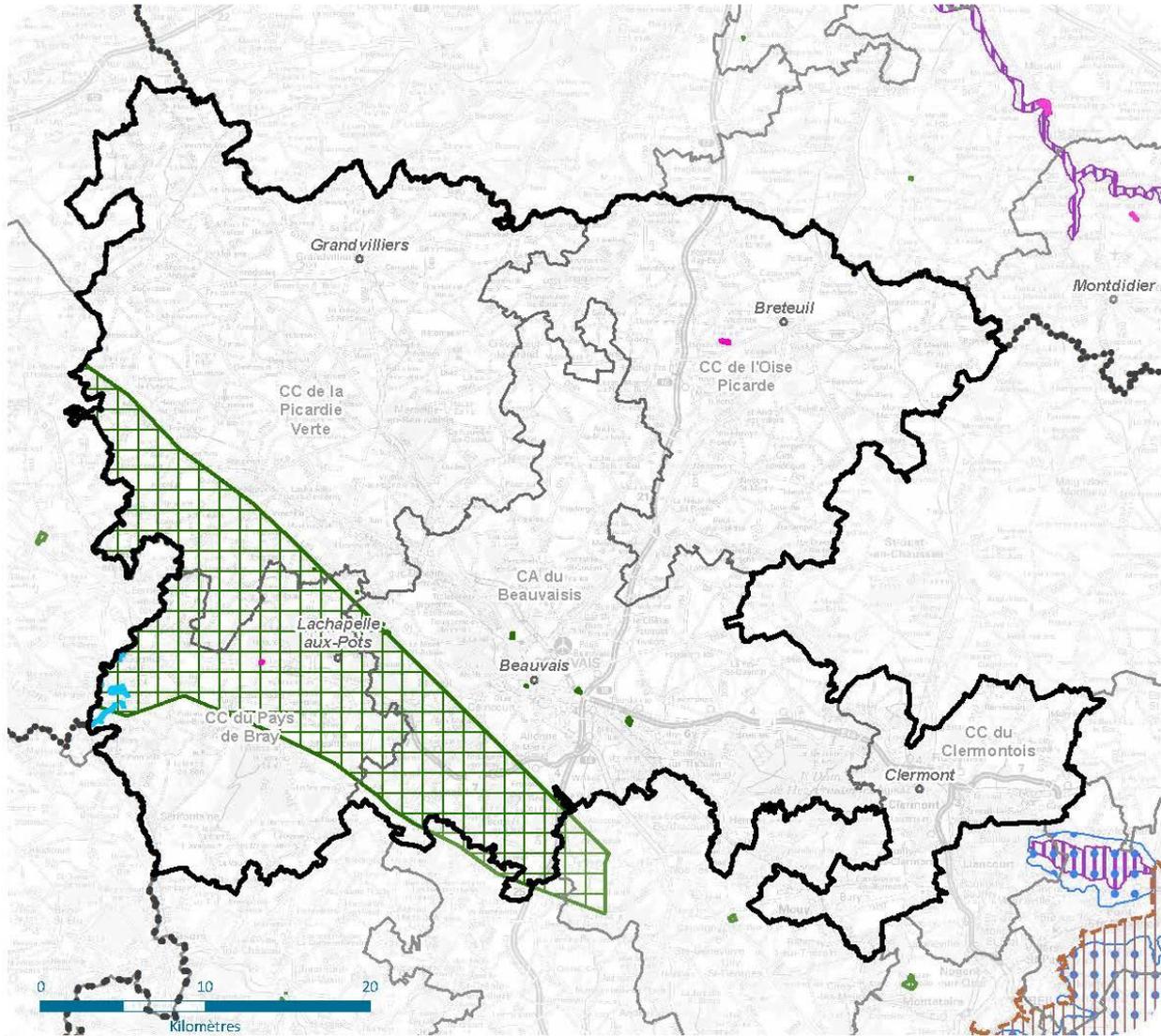
Ils permettent aux préfets de département de fixer des mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées, qu'il s'agisse de faune ou de flore, et à interdire les actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux. Ils fixent des prescriptions ou des interdictions pour limiter l'impact des activités socio-économiques sur les biotopes nécessaires aux espèces protégées mais n'imposent pas de gestion particulière.

Sur le territoire PETR, deux zones couvertes par un arrêté préfectoral de protection de biotope sont identifiées :

	<b>« Bois des Tailles »</b>	<b>« la Montagne sous les Brosses »</b>
<b>Localisation</b>	Blacourt	Hardivilliers
<b>Date de création</b>	06/08/2009	18/11/2011
<b>Habitats d'intérêt les plus représentés</b>	Forêts caducifoliées, prairies humides, mésophiles	Forêts caducifoliées
<b>Surface</b>	2,5 ha	7,8 ha

Mis à part la réserve naturelle régionale de Saint-Pierre-ès-Champs et les arrêtés de protection de biotope, il existe peu d'espaces naturels ayant fait l'objet de protections réglementaires. Ainsi, le territoire est loin d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP).

### Autres zones naturelles protégées



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : INPN

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Inventaire national du patrimoine géologique
-  Arrêté de Protection de Biotope
-  Réserve Naturelle Régionale
-  Parc Naturel Régional
-  Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
-  Zone humide protégée par la Convention de Ramsar

### 11.2.1 Les Espaces Naturels Sensibles

**64 Espaces Naturels Sensibles**

**56 847 ha de surface d'Espaces Naturels Sensibles**

**61 communes concernées par un périmètre ENS**



Les politiques portées par les pouvoirs publics, dont la compétence des Départements sur les **Espaces Naturels Sensibles**, répondent au besoin prégnant de préservation des richesses et des dynamiques naturelles mais n'ont pas permis d'inverser la tendance au déclin de la biodiversité, à la banalisation des paysages et au déséquilibre de certaines fonctionnalités écologiques (déplacement des espèces, cycle de l'eau...).

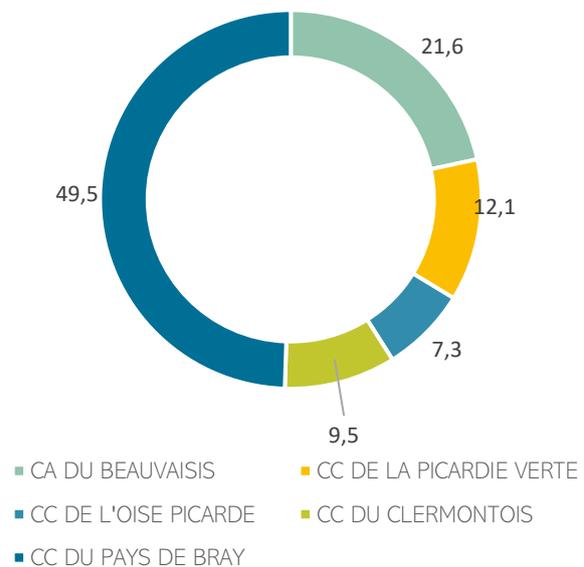
À travers le **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles**, l'objectif de chaque Département est de proposer une stratégie ambitieuse et ouverte sur les enjeux actuels liés à la biodiversité puis de la décliner en un plan d'actions inscrit dans le partenariat et la durée.

Espace Naturel Sensible par EPCI	
CA du Beauvais	21
CC de la Picardie Verte	14
CC de l'Oise Picarde	15
CC du Pays de Bray	10
CC du Clermontois	11
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>

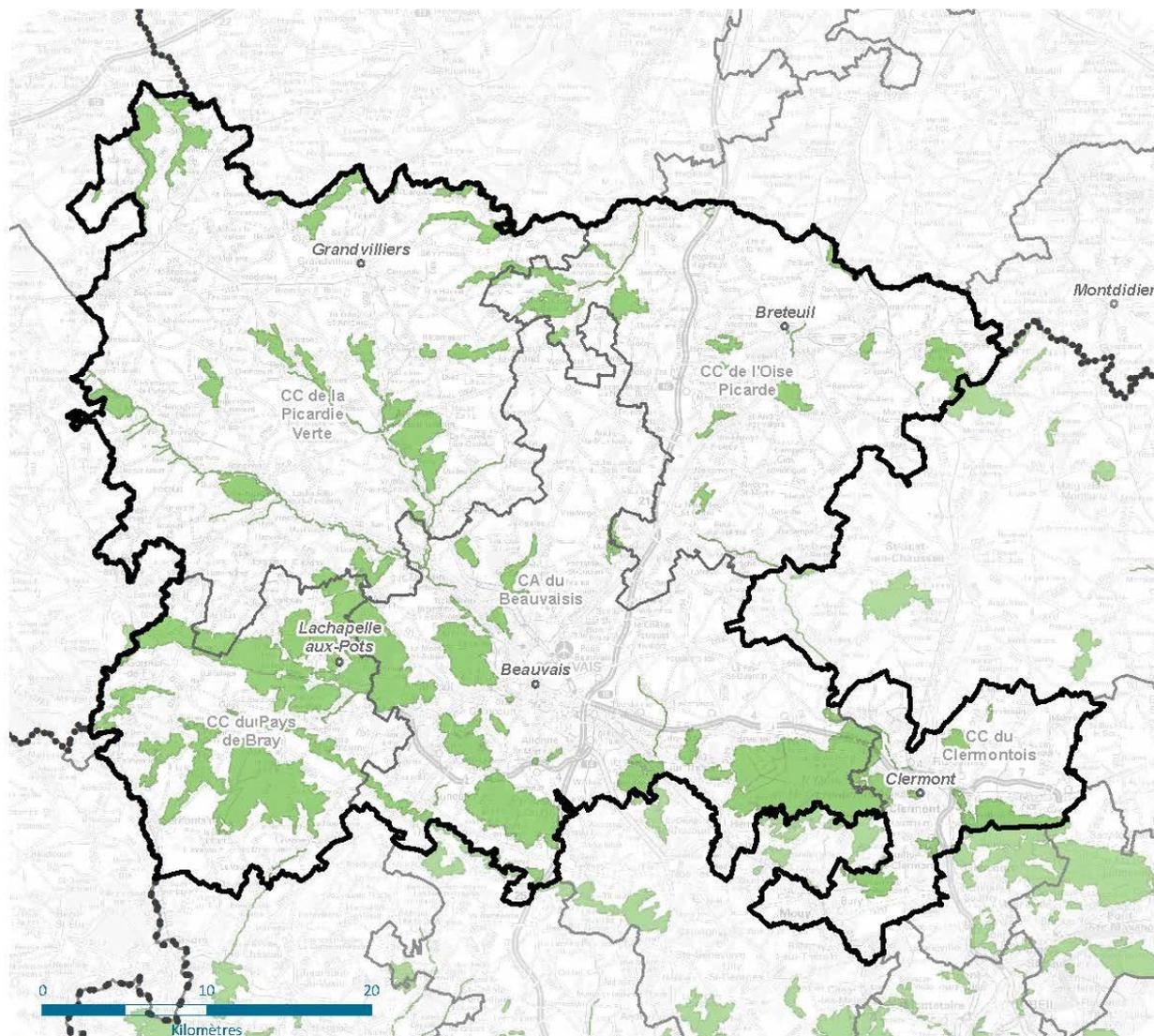
Sur l'intégralité du PETR Grand Beauvaisis, on comptabilise 21 979 ha, soit 11.2 % du territoire, d'espaces naturels faisant l'objet d'un Espace Naturel Sensible (ENS).

La Communauté de Communes du Pays de Bray est celle qui concentre les plus grandes surfaces classées en ENS. Ainsi, près de la moitié des surfaces en Espaces Naturels Sensibles du PETR sont situées sur cette intercommunalité. Au contraire, la CC de l'Oise Picarde et du Clermontois présentent moins de surfaces en ENS.

Répartition des surfaces d'Espaces Naturels Sensibles en %  
(Source : Département de l'Oise)



### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Oise



Sources : IGN - Audlice urbanisme 2023  
Sources données : CD60

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Espace Naturel Sensible

## 11.3 Un patrimoine naturel riche constitué de boisements, de cours d'eau et de systèmes prairiaux

### 11.3.1 Un patrimoine forestier important

#### ■ La couverture forestière

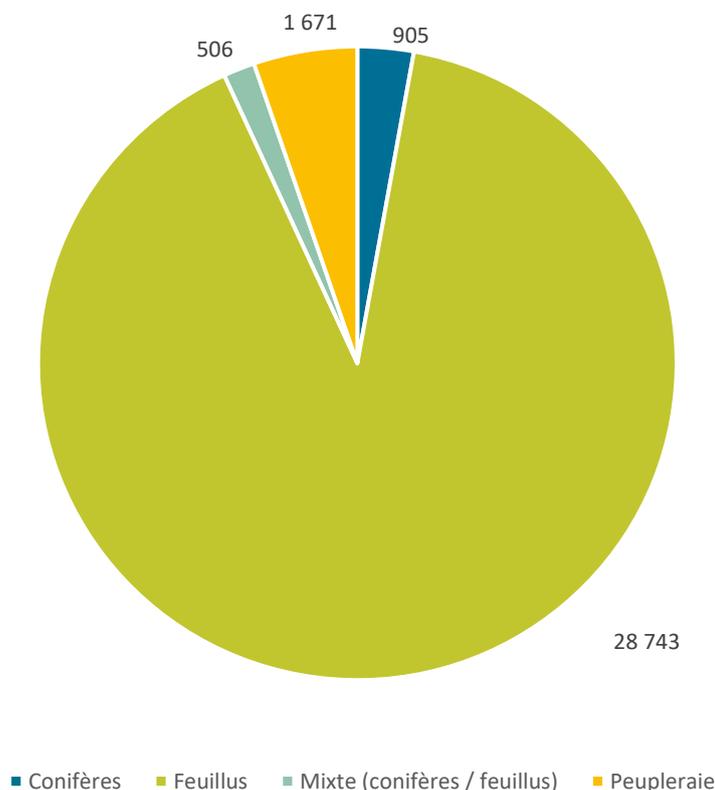


La **forêt** est un bien foncier immeuble détenu par un ou plusieurs propriétaires fonciers. Elle est le plus souvent caractérisée par une formation végétale composée d'arbres et d'arbustes, et considérée par l'**ONF** comme l'unité spatiale de référence pour l'aménagement forestier et la mise en œuvre de la gestion durable. L'**ONF** est gestionnaire de forêts par voie légale (régime forestier) ou contractuelle.

Le PETR du Grand Beauvaisis présente une couverture forestière non négligeable : plus de 32 000 ha de boisements y sont recensés soit plus de 16% du territoire.

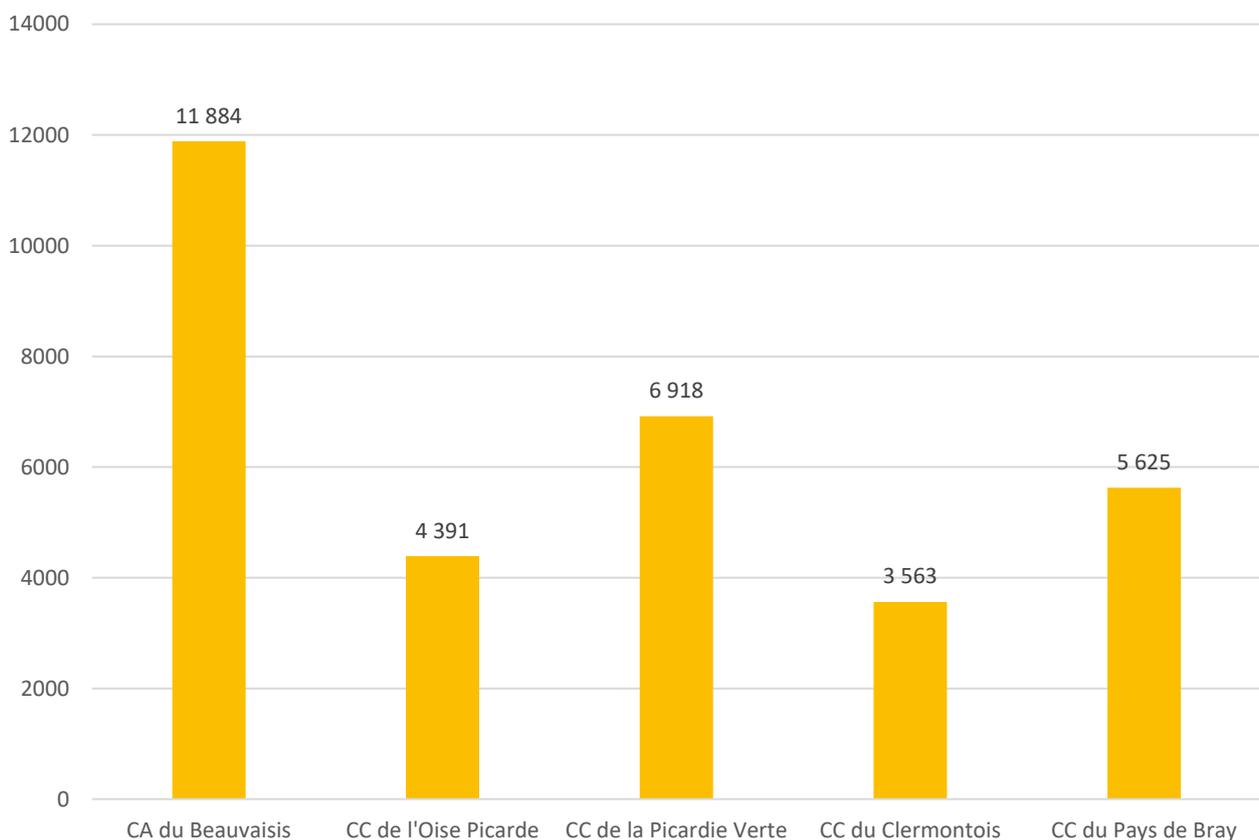
La forêt et les boisements du PETR sont essentiellement constitués de feuillus. Ces boisements représentent 28 700 ha. Les forêts mixtes et de conifères ne sont pas absentes et couvrent près de 1400 ha. Toutefois, il faut noter que les peupleraies se sont développées de manière importante et représente en 2020 près de 1 600 hectares.

Répartition des surfaces boisées en fonction des types d'essences, en hectare  
(Source : BDFORET)



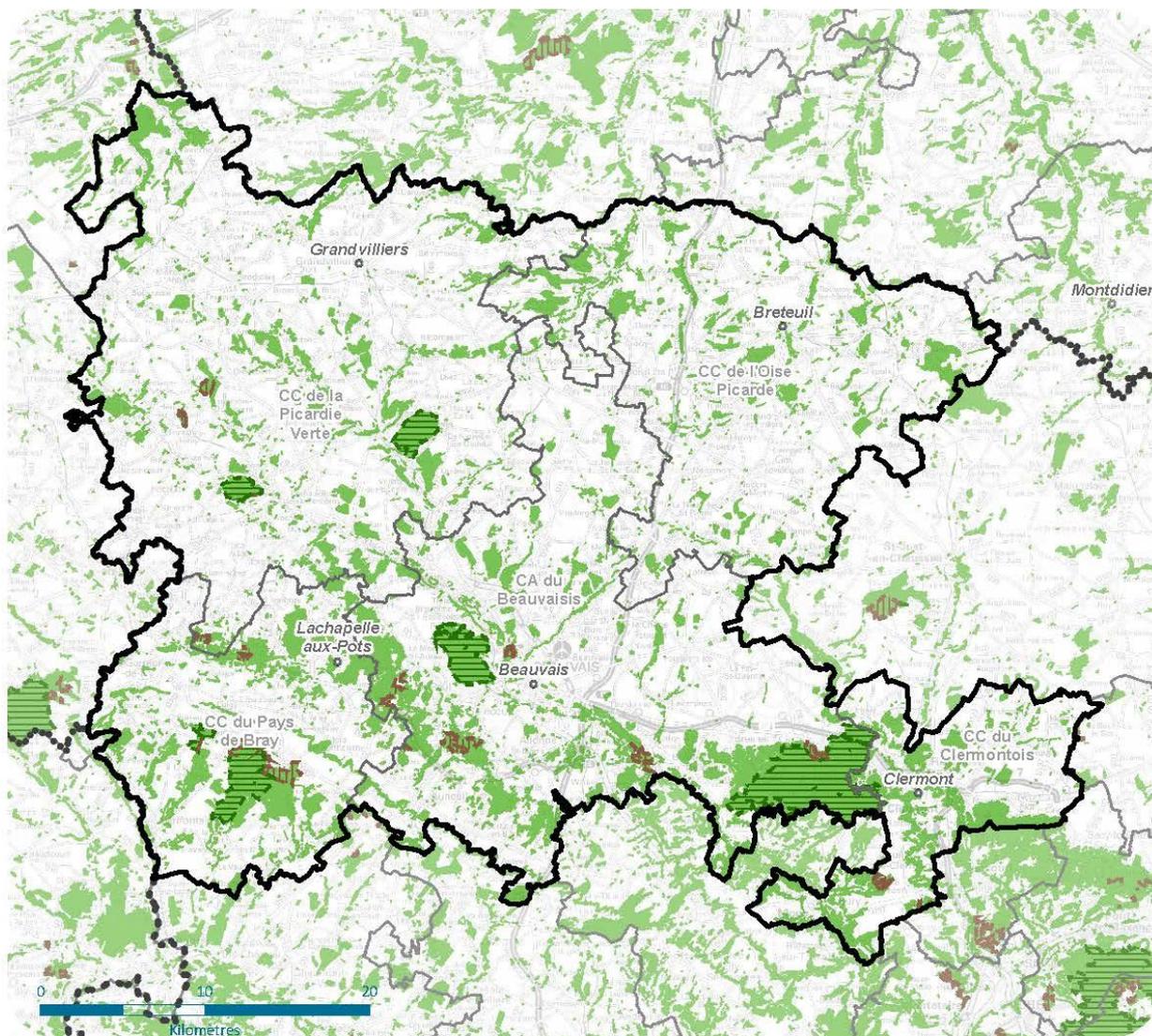
On constate certaines disparités territoriales dans la répartition de surfaces boisées. Ces dernières sont principalement concentrées sur la frange sud le long des vallées du Thérain et de l’Avelon. Ainsi, la Communauté d’Agglomération du Beauvaisis présente à elle seule près de 12 000 hectares de boisements. Les autres intercommunalités présentent des surfaces boisées comprises entre 4 000 et 7 000 hectares.

Répartition des surfaces boisées par intercommunalité en ha  
(Source : BD FORET, IGN)



Enfin, il faut préciser qu’une grande partie des boisements du territoire sont l’objet de plantations privées. Ainsi, les forêts publiques ne concernent que 5 986 ha des surfaces boisées du territoire.

## Forêts et boisements



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : ONF - IGN

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

-  Boisements
- Forêts publiques :**
-  Forêts domaniales
-  Forêts non domaniales

## ■ Un ensemble bocager qui persiste à l'ouest du territoire

La disparition progressive des linéaires de haies, constatée dans de nombreuses régions, a des conséquences significatives sur l'environnement et l'équilibre écologique. Ces structures linéaires, constituées d'alignements d'arbres et d'arbustes, jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la stabilité des écosystèmes.

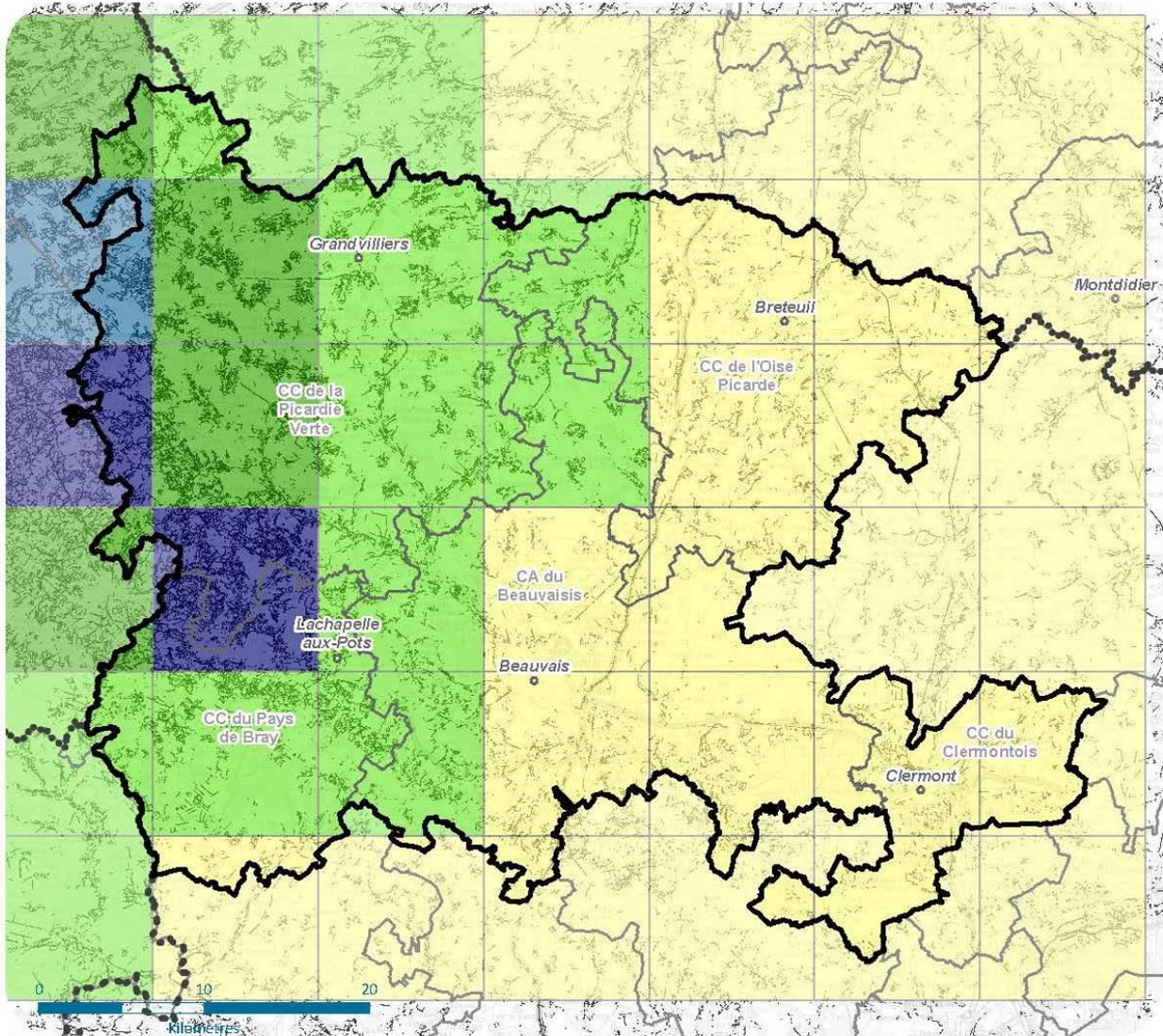
La principale conséquence de la disparition des linéaires de haies réside dans la perte de biodiversité. Ces structures abritent une diversité d'espèces végétales, animales et aviaires, créant ainsi des corridors écologiques essentiels pour la circulation des espèces dans le paysage. En fournissant des habitats variés, les haies favorisent la reproduction, le refuge et la nourriture pour de nombreuses espèces, contribuant ainsi à la richesse biologique des milieux agricoles et naturels.

De plus, les haies jouent un rôle crucial dans la préservation de la qualité de l'eau en agissant comme des filtres naturels. Elles limitent l'érosion des sols, réduisent le ruissellement des eaux de surface et contribuent à la régulation des cours d'eau. La disparition de ces structures peut entraîner une augmentation des risques d'inondations, une dégradation de la qualité de l'eau et une perte de fertilité des sols.

Le caractère bocager du territoire du PETR a fortement évolué ces dernières années. Avec le développement des grandes cultures et le retrait de l'élevage de nombreuses haies ont disparu du paysage local. Ainsi, on retrouve une forte disparité sur la densité de linéaire de haies à l'échelle du PETR. Cette disparité s'observe d'Ouest en Est, avec une densité de haies compris entre 30 à 45 mètres de linéaire par hectare, contre 0 à 15 mètres de linéaire par hectare à l'Est du périmètre PETR.

Ce sont principalement les secteurs du Bray et dans une certaine mesure la Picardie Verte, là où l'on constate le relatif maintien de l'élevage qui présentent les densités de haies les plus importantes.

### Densité du linéaire de haies



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : IGN - DINSB

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

 Haie

**Densité de haies (en m/ha) par maille de 10x10km :**

-  0 à 15 mètres par hectare
-  15 à 30 mètres par hectare
-  30 à 45 mètres par hectare
-  45 à 60 mètres par hectare
-  60 à 80 mètres par hectare

### 11.3.2 Un vaste complexe humide le long des vallées du Thérain et de l’Avelon

7 428 ha de surface à dominante humide

46,1% des zones à dominante humide sur la CA du Beauvaisis



Les zones humides sont « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

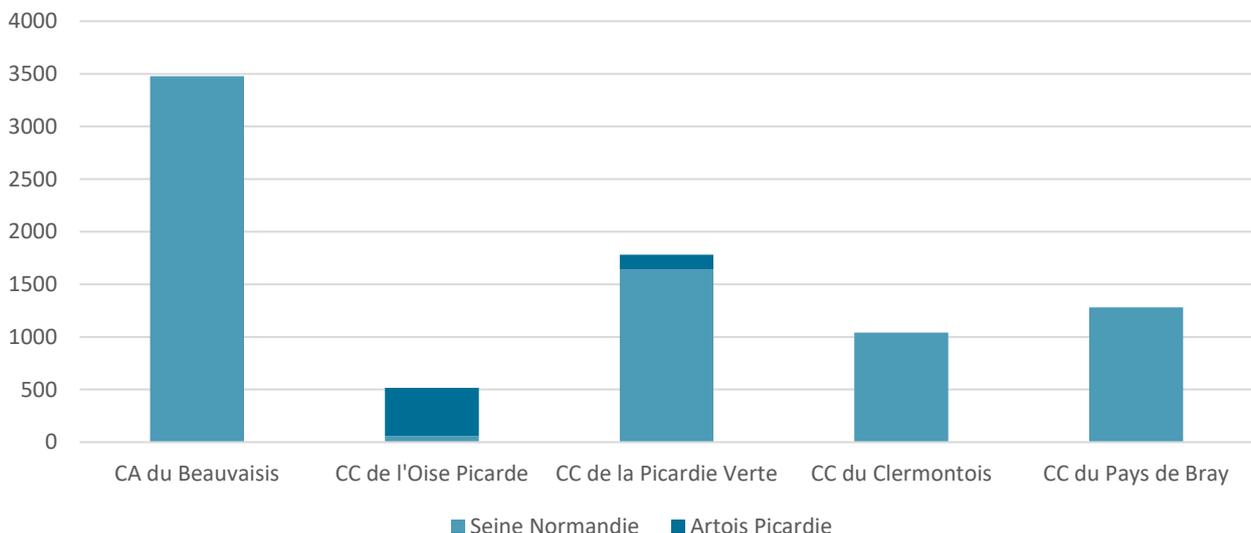
Les zones à dominante humide sont principalement localisées le long de la vallée du Thérain et de l'Avelon, ainsi qu'aux abords des cours d'eau qui traversent le périmètre du PETR.

Une concentration significative de ces zones humides est observée sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, qui concentre près de la moitié des surfaces répertoriées sur le périmètre du PETR (46.1%). La Picardie Verte est également notablement concernée par ces milieux humides car situé en amont du Thérain. En revanche, l'Oise Picarde présente une faible présence de zones à dominante humide. Cette caractéristique s'explique par sa situation en amont des cours d'eau, réduisant les linéaires de cours d'eau traversant le territoire.

Il est important de souligner que cette concentration de zones humides est particulièrement marquée sur les territoires urbanisés du périmètre (Beauvais, Clermont). Ainsi, la gestion de ces milieux revêt des enjeux significatifs en lien avec l'attractivité urbaine sur le territoire et la préservation de la biodiversité. La nécessité de concilier le développement urbain avec la conservation de ces écosystèmes humides souligne l'importance de stratégies d'aménagement respectueuses de l'environnement et axées sur la préservation de la biodiversité.

Répartition des Zones à Dominante Humide du SDAGE par intercommunalité, en hectares

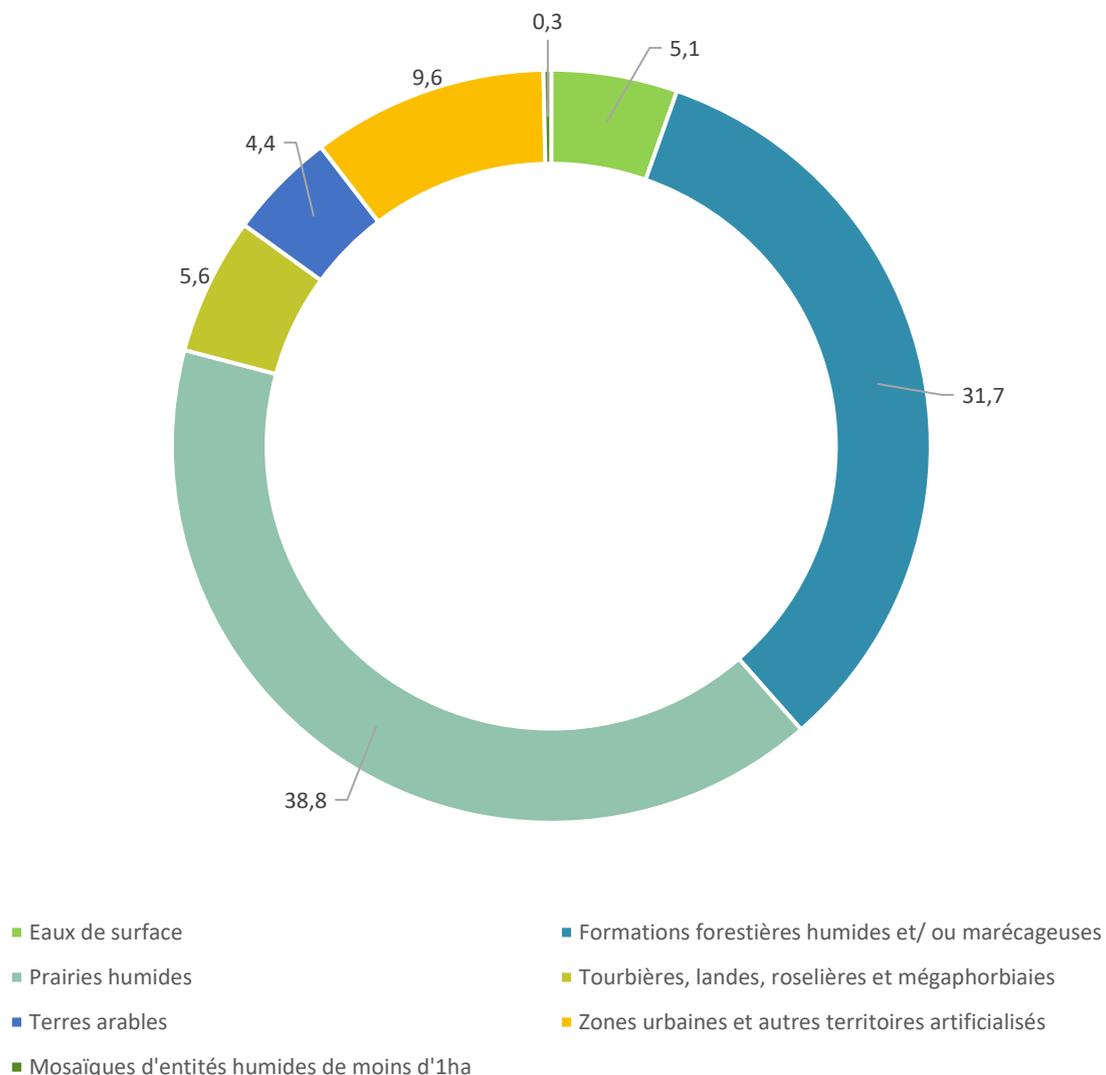
(Source : SDAGE Seine Normandie, SDAGE Artois-Picardie)



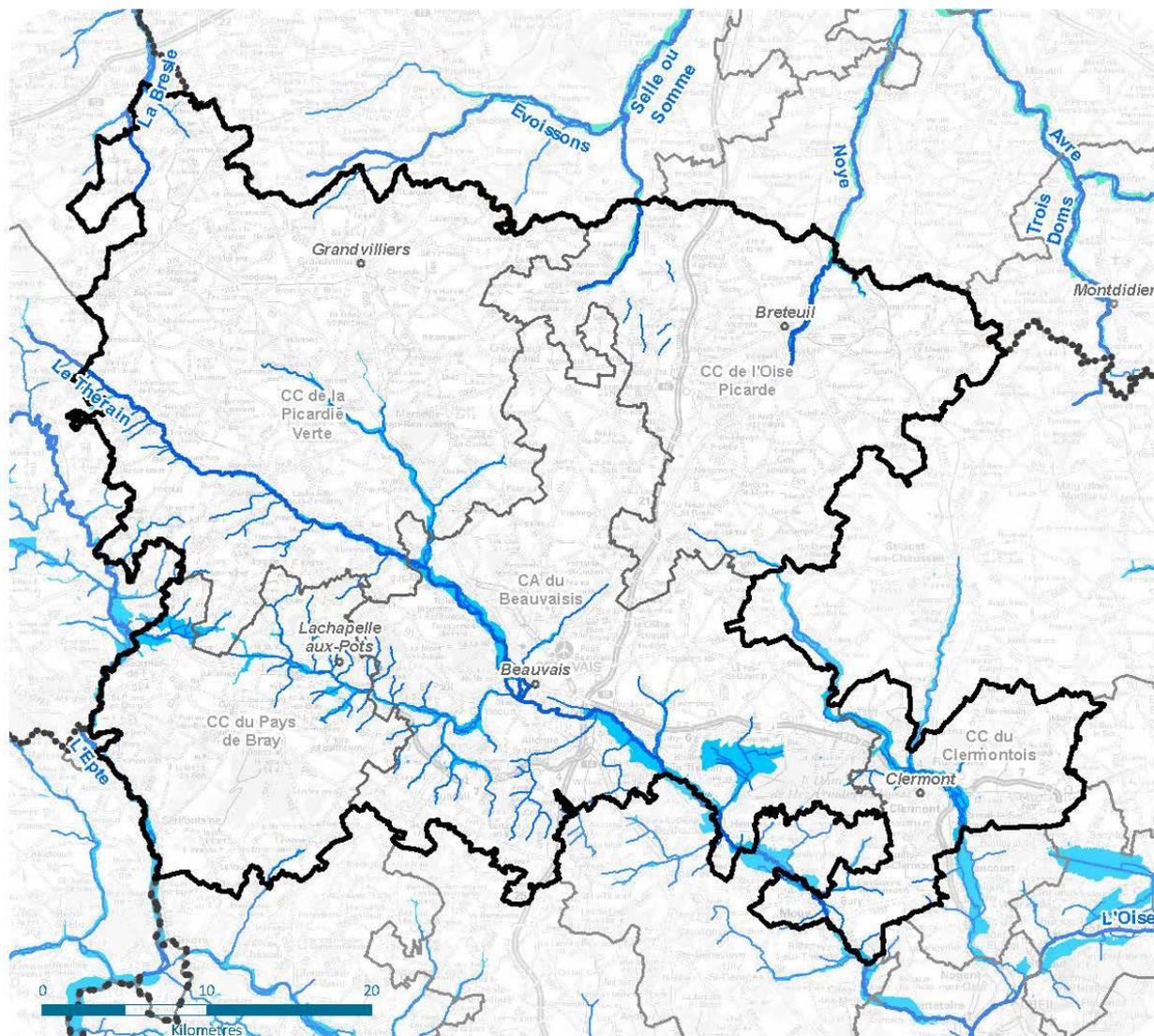
Les zones à dominante humide recensées dans le périmètre du PETR se caractérisent principalement par des prairies humides ainsi que des formations forestières humides et/ou marécageuses. Cette caractéristique s'explique par la concentration de ces zones dans des territoires où la présence de milieux forestiers prédomine.

Dans une mesure moindre, certaines zones à dominante humide comprennent des tourbières, des landes, des roselières et des mégaphorbiaies, représentant ainsi 5.1% de la surface totale des zones à dominante humide. Il est à noter que les eaux de surface ne sont pas incluses dans la définition des zones humides selon le code de l'environnement.

Répartition des typologies de zones à dominante humide en %  
(Source : SDAGE Artois-Picardie, SDAGE Seine Normandie)



## Hydrographie et Zones à Dominante Humide des SDAGE



Sources : IGN - Auddice urbanisme 2023  
Sources données : IGN - Agence de l'eau Artois-Picardie - Agence de l'eau Seine-Normandie

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

-  Réseau hydrographique
-  Zone à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
-  Zone à dominante humide du SDAGE Seine-Normandie

## 11.4 Un corridor écologique d'envergure régionale : la vallée du Thérain

2 corridors ouverts et multi-trames

Des réservoirs de biodiversité forestiers et aquatiques

1 zone à enjeux d'identification de corridors bocagers

### 11.4.1 Un territoire traversé par de nombreuses continuités écologiques



La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit.

La trame verte et bleue est le réseau écologique formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques** identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente. Il s'agit d'un outil d'aménagement durable du territoire. Les **continuités écologiques** constituant la trame verte et bleue comprennent des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques**.

Les continuités écologiques s'entendent également pour le déplacement des espèces du sol. Il est alors question de **trame brune**. Les premiers centimètres de la croûte terrestre abritent en effet des bactéries, champignons, faune invertébrée (nématodes, collemboles, lombrics, ...), des mammifères (rongeurs, insectivores, carnivores et autres constructeurs de terriers, galeries) ou encore des végétaux (par leur système racinaire). Il est estimé que plus d'un quart des espèces terrestres seraient présentes dans les sols. Pour tous ces organismes, le sol est à la fois un lieu de vie et de déplacement. Ces déplacements sont susceptibles de se heurter à de nombreux obstacles souterrains (fondation des habitations, réseau de transport d'énergie (ex : gazoducs), extraction de matériaux ...).

#### ■ Des continuités écologiques définies à l'échelle régionale



La Loi NOTRe confie à la Région l'élaboration d'un document de planification, prescriptif et intégrateur des principales politiques publiques sectorielles, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**. Celui de la Région Hauts-de-France a été approuvé le 4 août 2021.

Les investigations menées à l'échelle régionale ont permis de déceler divers réservoirs de biodiversité au sein du territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), en mettant en évidence des zones clés principalement situées dans le long du Thérain, englobant l'ensemble des boisements entre Lachapelle-aux-Pots et Clermont.

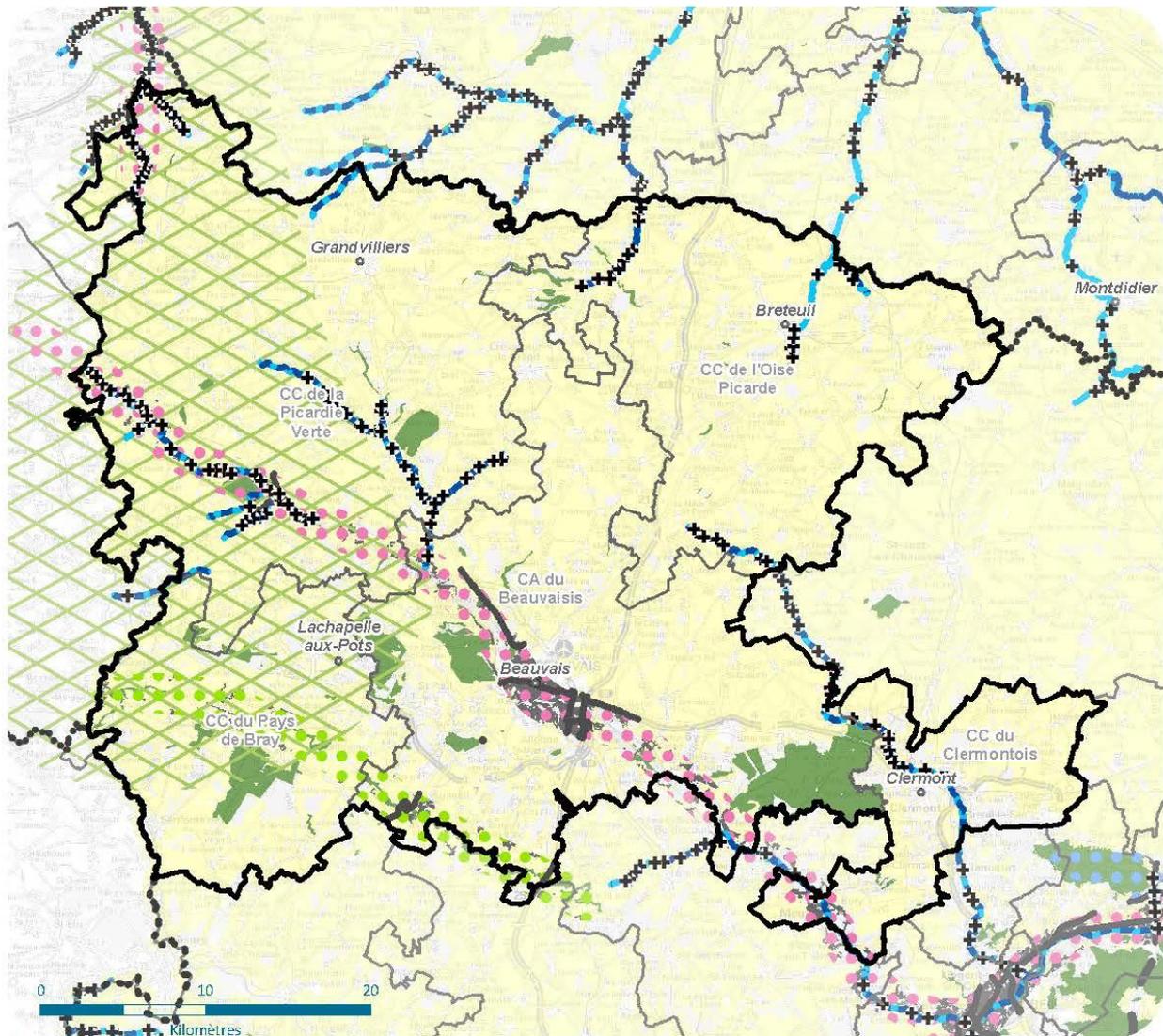
Plus spécifiquement, plusieurs réservoirs aquatiques ont été identifiés le long des vallées importantes telles que la Brèche, le Thérain, le Petit Thérain, la Noye et la Selle. Ces zones revêtent une importance particulière en tant que refuges et habitats favorables à la biodiversité aquatique.

Le PETR se trouve essentiellement concerné par des corridors fluviaux le long des vallées, et deux corridors écologiques d'importance régionale qui traversent le territoire d'est en ouest ont été identifiés. Le premier est un corridor ouvert le long de la Boutonnière de Bray, tandis que le second est un corridor multitrane le long de la vallée du Thérain. Ces corridors constituent des voies cruciales pour la migration des espèces et le maintien de la diversité biologique

Il est également à noter que l'ouest du territoire est classé comme zone présentant un enjeu particulier pour l'identification de corridors bocagers. Ces zones revêtent une importance stratégique dans le maintien des liaisons écologiques à travers les paysages bocagers.

Enfin, plusieurs obstacles aux continuités écologiques ont été recensés sur l'ensemble du territoire. Il s'agit principalement d'obstacles significatifs à l'écoulement des eaux dans les vallées. Des obstacles ont également été identifiés dans des tissus urbanisés, en particulier autour de Beauvais, qui peuvent gêner la progression des espèces animales et végétales. Ces obstacles représentent des défis majeurs pour la préservation des corridors écologiques et nécessitent une attention particulière dans le cadre des initiatives de conservation de la biodiversité.

**Les continuités écologiques régionales (SRADDET 2020-2025)**



Sources : IGN - Auditedé urbanisme 2023  
Sources données : DREAL HDF

- Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales
- Réservoirs de biodiversité**
  - Réservoirs de Biodiversité de la trame verte
  - Réservoirs de Biodiversité de la trame bleue (cours d'eau de la liste 2 + réservoirs biologiques des SDAGE)
- Corridors principaux**
  - Corridors humides
  - Corridors ouverts
  - Corridors multitrames
- Corridors fluviaux
- Zones à enjeux**
  - Zones à enjeu d'identification de corridors bocagers
  - Zones à enjeu d'identification de corridors boisés
  - Zones à enjeu d'identification des chemin ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels
- Obstacles à la continuité écologique**
  - Urbanisation
  - Obstacle lié au réseaux routier et ferroviaire
  - Obstacles majeurs à l'écoulement

### ■ Des trames écologiques reprises à l'échelle locale

Les territoires couverts par des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) en vigueur, à savoir le Pays de Bray et la Picardie Verte, ont préfiguré des trames vertes et bleues pour orienter le développement territorial de manière durable. Dans le cadre du SCoT de la Picardie Verte, les principaux réservoirs de biodiversité sont associés à plusieurs vallées telles que celles du Thérain, du Petit Thérain, des Evoissons et de la Bresle. Ces vallées sont complétées par des réservoirs boisés et forestiers, disséminés sur les plateaux agricoles. Les pelouses calcicoles, considérées parmi les milieux les plus riches en biodiversité, représentent un patrimoine local incontestable qui mérite d'être préservé.

De manière similaire, dans le Pays de Bray, les principaux réservoirs de biodiversité sont associés à la vallée de l'Avelon, en tant que zones humides, aux massifs boisés, et aux pelouses calcicoles. Ces éléments sont essentiels pour la conservation de la biodiversité locale et contribuent à la richesse écologique du territoire.

Pour tenir compte de ces spécificités territoriales et des enjeux de préservation de la biodiversité, la sous-trame des milieux calcicoles se démarque sur le territoire du PETR. Cette approche distincte vise à mettre en avant l'importance de ces milieux particuliers dans la trame verte et bleue du PETR, soulignant ainsi leur rôle crucial dans la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes locaux.

## 11.4.2 Une pollution lumineuse importante à l'apport des agglomérations de Clermont et Beauvais



La **pollution lumineuse** est un excès nocturne de production lumineuse en milieu ouvert, d'origine humaine, conduisant à dégrader la perception de l'environnement. La totalité de la lumière dégagée par l'éclairage public, les habitations, les zones d'activités et l'éclairage des infrastructures de transport, crée la nuit une ambiance lumineuse. Cette ambiance lumineuse impacte négativement le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant le comportement de nombreux animaux ou en créant des barrières écologiques.

L'éclairage artificiel nocturne dérègle les horloges biologiques des espèces vivantes et impacte leurs processus physiologiques. Par un pouvoir d'attraction ou de répulsion, il perturbe les déplacements de la faune et désoriente certaines espèces. Il modifie les relations entre espèces (compétition, relation proie-prédateur, pollinisation, dispersion des graines). A l'échelle du paysage, il constitue une barrière infranchissable qui fragmente le territoire et conduit à un isolement géographique et génétique des populations. Ainsi, certaines espèces ou groupes d'espèces, majoritairement nocturnes ou crépusculaires, peuvent être négativement influencés dans leurs déplacements ou leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) par un éclairage artificiel excessif ou mal orienté.

La lumière générée par les systèmes d'éclairage pendant la nuit a de graves conséquences pour la biodiversité. Par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se repèrent et s'orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par ces sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères. Au contraire, d'autres espèces comme les chauves-souris (chiroptères) fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur habitat. La présence de la lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux. Pour lutter contre ces effets, la démarche de trame noire a été mise en place avec pour objectif de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne.

De plus, chez les humains, la pollution lumineuse peut altérer les rythmes biologiques, en troublant le sommeil. De plus, elle réduit la visibilité du ciel nocturne et, sur le plan économique, conduit à une dépense inutile quand la lumière produite est dirigée vers le ciel. La pollution lumineuse est donc un facteur susceptible d'augmenter la fragmentation générée par les espaces artificialisés.

Plusieurs actions peuvent être mises en place pour limiter la pollution lumineuse comme : la limitation de la quantité de lumière émise, la hauteur et l'orientation des candélabres, la sélection de lumières chaudes, la répartition des points lumineux ou la planification temporelle de l'éclairage.

Sur le territoire du PETR du Grand Beauvaisis, deux intercommunalités sont davantage impactées par cette pollution lumineuse. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Clermontois qui présentent des tissus urbains et des densités de population plus importants. La pollution lumineuse est plus importante encore autour des communes de Clermont et de Beauvais.

### 11.4.3 Des paysages diversifiés, alternant entre coteaux, fonds de vallée et tissus urbanisés



Le **paysage** se définit comme une perception esthétique de l'espace, qui traduit la relation entre la société et l'espace géographique qu'elle occupe (histoire, activités, occupations, influences culturelles, etc.). Ainsi, en constante évolution, les paysages sont définis en fonction du relief, de la géologie, des entités végétales, des infrastructures, des espaces urbains, des sociétés qui les peuplent, etc.

Dans son ouvrage « Court traité sur le paysage », Alain Roger rappelle que le paysage est avant tout une dimension artistique, ce qui suppose qu'historiquement, l'espace a été façonné par l'Homme. Michel Corajoud évoque « Une connivence obligatoire entre le paysage et le paysan », qui traduit la complicité laborieuse qu'entretient le paysan agricole avec le pays/paysage qu'il façonne (pays façonné par l'intermédiaire de l'outil et perçu comme paysage par le citoyen).

La préservation des paysages est aujourd'hui un enjeu majeur, car ils contribuent à l'attractivité du bourg et garantissent la qualité du cadre de vie.

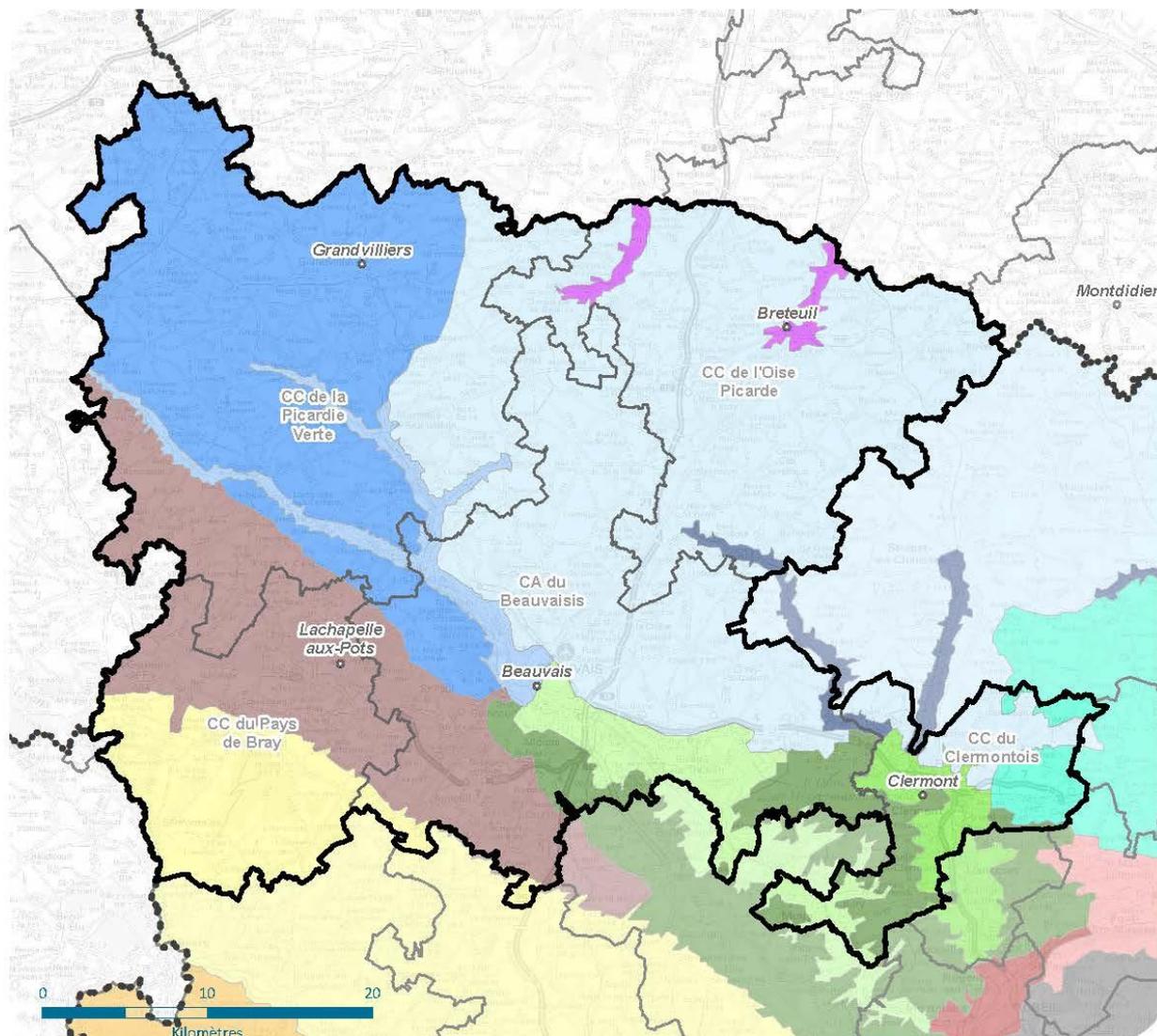
Selon l'Atlas des Paysages de l'Oise, le territoire du PETR se découpe en grandes entités paysagères :

- Au Nord, le Plateau Picard ;
- A l'extrémité Nord, les Vallées de la Selle et de la Noye ;
- Au Sud-Est, le Clermontois ;
- A l'Ouest, la Boutonnière de Bray ;
- Au Sud-Ouest, le Plateau de Thelle et la vallée de la Troësne.

Le territoire est majoritairement concerné par les paysages du Plateau Picard. Dans une moindre mesure, les paysages du Clermontois dominent la partie Sud-Est, tandis que la partie Sud-Ouest appartient à l'entité paysagère de la Boutonnière de Bray.

Si une grande partie des entités paysagères se caractérise par de grandes cultures, l'entité paysagère de la boutonnière de Bray se distingue par des paysages de bocage et d'herbage humides.

## Entités paysagères de l'Atlas des paysages de l'Oise



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : LADYSS-CNRS - Atlas des paysages de l'Oise

- |  |  |  |
|--|--|--|
| Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis              | La vallée du Thérain-amont                 | <b>Vallées de la Selle et de la Noye :</b> |
| Limites des intercommunalités                      | Le plateau de la Picardie verte            | Les vallées de la Selle et de la Noye      |
| Limites départementales                            | Les petites vallées : Brèche, Arré, Aronde | <b>Valois multien :</b>                    |
| <b>Plateau de Thelle et vallée de la Troisne :</b> | Le plateau du Pays de Chaussée             | Le plateau du Valois multien forestier     |
| Le plateau de Thelle et la vallée de la Troisne    | <b>Vallée de l'Oise :</b>                  | <b>Clermontois :</b>                       |
| <b>Plateau du Vexin français :</b>                 | La vallée de l'Oise compiégnoise           | La vallée du Thérain-aval                  |
| Le plateau du Vexin français                       | La vallée de l'Oise creilloise             | La vallée de la Brèche-aval                |
| <b>Plateau picard :</b>                            |  | Les plateaux du Clermontois                |
| La plaine d'Estrées Saint-Denis                    |  | <b>Boutonnière de Bray :</b>               |
|  |  | La boutonnière de Bray                     |

## ■ Plateau Picard

Le Plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au Nord et au Sud. Le plateau présente ainsi une ligne de crête qui marque d'Est en Ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme (au Nord), et celui de l'Oise (au Sud).

Au sein du Plateau Picard, le PETR est concerné par l'ensemble des sous-entités paysagères du Plateau Picard.

### ● Plateau de la Picardie Verte situé à l'Ouest du Plateau Picard

Partie haute du Plateau Picard, la Picardie Verte présente un paysage rural de grandes cultures avec des îlots d'herbage autour des villages et dans les vallons secs. Les terres reposent sur une couverture limoneuse irrégulière.

Parmi les motifs identitaires de cette sous-entité paysagère : la Picardie Verte présente de très beaux exemples de villages-rue (Morvillers, Sarnois) avec tour de ville (Chemin enserrant le courtil) ou des couronnes de pré vergers autour des villages (Moliens et Broquiers).

Il est possible de distinguer plus particulièrement un grand ensemble paysager de vallon avec larris : « Vallon de Lannoy-Cuillère ». A noter également la présence d'un paysage singulier : Gerberoy et son site.

### ● Plateau du Pays de Chaussée, couvrant près de la moitié de l'entité du plateau picard

Dans une moindre mesure, cette sous-entité recouvre la moitié du périmètre du PETR. Partie très vallonnée du Plateau Picard, le Pays de Chaussée présente des paysages de grandes cultures avec de nombreux vallons secs et ponctués de bandes boisées.

Parmi les motifs identitaires de cette sous-entité paysagère : les bosquets et rideaux ainsi que les fermes à cour et granges en cœur de bourg.

Il est possible de distinguer plus particulièrement au sein de cette sous-entité : la Vallée de la Selle, un secteur exceptionnel d'herbage (Vendeuil-Caply) sur le pourtour du Bois de Calomont.

Dans une moindre mesure, cette sous-entité paysagère est interceptée par la Vallée de la Brèche (Montreuil-sur-Brèche, Reuil-sur-Brèche). Petite vallée à fond plat ouverte sur le Plateau Picard, la Vallée de la Brèche présente un paysage de fond de vallée humide, boisé et post industriel.

### ● Vallée du Thérain-amont, s'étendant sur la Picardie Verte et une partie du Pays de Bray

Ancienne vallée industrielle aux versants ouverts, la Vallée du Thérain présente des paysages à caractère post-industriel et périurbain.

Parmi les motifs identitaires de cette sous-entité paysagère : le petit bâti industriel (anciens moulins) et le bâti rural traditionnel (maisons à colombage à Saint Densicourt, abbaye en pierre à Lannoy) ainsi que le paysage post industriel des étangs de loisirs (anciennes exploitations de gravats de Milly-sur-Thérain).

### ● Les Petites Vallées : Brèche, Arré, Aronde

Les Petites Vallées du Plateau Picard ont pour similitudes leurs versants ouverts aux grandes cultures du plateau et leur fond humide, le plus souvent boisé, par endroit cultivé (Arré). L'exploitation de ce dernier,

notamment par des tourbiers, a fait la réputation et l'identité de certaines d'entre elles (Brèche, Aronde). Les paysages y sont aujourd'hui totalement fermés par les boisements et par les peupleraies (Brèche, Aronde). Ils prennent, à l'abord des villages, un caractère périurbain (Arré, Aronde) lié à la proximité de Clermont et de la vallée de l'Oise, dont elles subissent à divers degrés, l'influence urbaine.

Parmi les motifs identitaires de cette sous-entité paysagère : les ambiances de fonds de vallée à dominante boisée et humide, l'urbanisation des versants et les ambiances périurbaines.

Il est possible de distinguer plus particulièrement au sein de cette sous-entité plusieurs paysages emblématiques : le secteur de la ferme de Mauregard (de Reuil-sur-Brèche à Montreuil-sur-Brèche), le secteur de Montreuil-sur-Brèche à Etouy, le château de St-Rémy-en-l'Eau et son site.

## ■ Clermontois

Le Clermontois est un massif calcaire situé au centre du Département de l'Oise. Il est traversé par les rivières du Thérain et de la Brèche qui se jettent, au Sud, dans l'Oise. Cette entité concentre une diversité paysagère étonnante allant de la vallée industrielle fortement urbanisée à dominante de bâti en brique au plateau agricole quasiment désert, constitué de bâti en pierre calcaire.

Au sein de l'entité paysagère du Clermontois, le PETR est concerné par 3 sous-entités paysagères du Clermontois.

- **Plateau du Clermontois situé à l'extrémité sud de la CA du Beauvaisis ;**

Partie singulière du Clermontois, le Plateau du Clermontois présente un paysage peu représentatif de ceux du PETR avec des plateaux calcaires (Mouy, Montataire) occupés par des grandes cultures, des boisements et la montagne de Liancourt.

Parmi les motifs identitaires de cette sous-entité paysagère : un paysage de petite échelle constitué par un maillage de routes, des plateaux et un parcellaire lanieré (buttes d'Aigumont et de Montbernier). La présence de forêts et de boisements (Bois de Saint-Michel, Bois de Mello et la forêt domaniale de Hez-Froidmont).

Il est possible de distinguer plus particulièrement la montagne de Liancourt appelée « Petite Suisse » marquée par la polyculture/polyélevage. On note également la présence de villages perchés sur le Plateau de Montataire.

- **Vallée du Thérain-Aval qui s'étend du Plateau Picard et tout le Clermontois**

Partie très humide du Clermontois, la Vallée du Thérain-Aval est une vallée alluviale à fond plat qui se resserre dans sa partie Sud. Ce paysage à une forte identité post industrielle et industrielle.

Parmi les motifs identitaires de cette sous-entité paysagère : un patrimoine industriel qui a été valorisé, comme c'est le cas des sablières transformées en étangs de loisirs ou les anciennes broseries et moulins de Saint-Félix transformés en écomusée.

Il est possible de distinguer plus particulièrement les fonds de vallée pâturés et boisés du secteur d'Hermès, Villiers-Saint-Sépulcre et Berthecourt ainsi que l'habitat ouvrier en bande des versants urbanisés.

- **Vallée de la Brèche-Aval située entre le Plateau de Montataire et la Montagne de Liancourt**

Partie large du Clermontois, la Vallée de la Brèche-Aval est une vallée aux versants asymétriques et ruraux. Le paysage est contrasté entre les versants à dominante rurale et le fond de vallée humide avec des conurbations, des industries et des activités.

Parmi les motifs identitaires de cette sous-entité paysagère : les villages clairières en fond de vallon comme celui de Neuilly-sous-Clermont et l'habitat ouvrier en brique et pierre concentrés à Clermont, Liancourt, Rantigny et Cauffry.

Il est possible de distinguer plus particulièrement le paysage post-industriel de Liancourt avec les habitats ouvriers en bande.

- **La Boutonnière de Bray**

La Boutonnière de Bray est composée de paysages variés composés de boisements, de bocages et de cultures. Elle est située entre le Plateau Picard et le Plateau du Thelle. Sa géologie complexe (craie, argile) est à l'origine de plissements érodés se traduisant par des dépressions et des cuestas. Cette entité est un vaste plissement orienté Nord-Ouest (Manche) jusqu'à l'Oise au Sud-Est.

Parmi les motifs identitaires de cette entité, il faut noter les herbages humides et les haies à Saint-Aubin-en-Bray, dans les fonds du Bray et en pied de versant du Haut-Bray et un bâti traditionnel combinant de multiples matériaux.

Il est possible de distinguer plus particulièrement le secteur de Saint-Léger-en-Bray et Rainvilliers avec un bâti en brique et en tuile mécanique.

- **Plateau de Thelle et Vallée de la Troësne**

Le Plateau de Thelle et la Vallée de la Troësne est une entité constituant un vaste plateau incliné situé entre les coteaux du Bray et ceux du Vexin. Ce territoire agricole a accueilli dans ses vallées des activités industrielles. La présence d'infrastructures routières et ferroviaires qui traversent le plateau dynamise cette entité.

Parmi les motifs identitaires, on peut remarquer la présence de matériaux de construction traditionnels comme le silex et les implantations industrielles de vallées à fond plat comme l'Esches et l'Epte.

Il est possible de distinguer plus particulièrement le secteur de Méru de la vallée de l'Esches avec un ancien bâti industriel en brique inséré dans le tissu urbain.

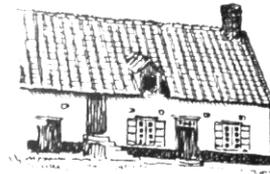
- **Vallée de la Selle et de la Noye**

La Vallée de la Selle et de la Noye est présente sur le territoire du PETR dans une moindre mesure au Nord de l'Oise Picarde.

**Boutonnière de Bray**



**Plateau Picard**



**Centre de l'Oise**



**Plateau de Thelle et Vallée de la Troëgne**



**Clermontois**



**Répartition des maisons paysannes de l'Oise selon les grandes entités paysagères**

**Source : Aline et Raymond Bayard, *Les maisons paysannes de l'Oise*, Eyrolles**

#### 11.4.4 Les grandes évolutions des paysages

##### ■ Le plateau agricole

A l'échelle du PETR, l'implantation de cultures et d'arbres s'intensifie sur les plateaux agricoles. Un recul des herbages et des pré-vergers au profit de grandes cultures est observé. L'élevage est toujours présent mais les cultures fourragères remplacent l'activité de polyculture-élevage avec haies notamment sur le Plateau Picard et en Boutonnière du Bray.

Les pré-vergers disparaissent sur le Plateau Picard. Le Plateau de Thelle et la Vallée de la Troësne, sont également marqués par la disparition des jardins et des vergers près des villages de la cuesta du Vexin et au Nord de la Thelle. Une stabilité des grandes cultures s'observe dans le Plaine d'Estrées-Saint-Denis ainsi qu'une stabilité des paysages de vallons en culture.

##### ■ Les vallées

Une régression des pâtures et des zones humides au profit des cultures et des peupleraies s'observe sur le territoire du PETR. Sur le Plateau Picard et sur le Plateau de Thelle, les vallées sont colonisées par les peupleraies.

En Boutonnière de Bray, les plantations de peupliers et de résineux se développent dans les vallées. Il en est de même dans le Clermontois où les paysages de vallée se ferment avec l'arrivée de cette sylviculture.

On note également une rationalisation des grandes cultures ainsi qu'une régression de la polyculture sur les coteaux.

##### ■ Paysage post-industriel

Le paysage post-industriel est marqué par la reconversion des gravières en étangs de loisirs dans le Clermontois.

Le développement d'activités s'intensifie également, localisé à Beauvais, Clermont, dans la Vallée de la Brèche, dans la vallée de l'Esches en Plateau de Thelle et la Vallée de la Troësne et à proximité de la RN31 en Boutonnière de Bray.

Les extensions de bourgs concernent plusieurs secteurs : les Vallées du Clermontois, en Plaine des Sablons et dans la Vallée de l'Esches sur le Plateau de Thelle et autour de Beauvais et Clermont.

Enfin, le développement des infrastructures routières marque le paysage post-industriel avec la 2x2 voies entre Clermont et Beauvais et la construction de l'A16 avec un accès à Amblainville.

## 11.5 Un patrimoine bâti et culturel participant à la qualité du cadre de vie et propice au développement touristique

5 sites classés

2 sites inscrits

140 monuments  
historiques

1 site patrimonial  
remarquable

### 11.5.1 5 sites classés et inscrits



La législation permet de préserver des espaces, monuments et sites du territoire français qui présentent des caractéristiques artistiques, historiques, scientifiques, pittoresques ou légendaires.

La **protection, en classant ou en inscrivant** ces lieux, constitue une reconnaissance officielle de leur qualité et certifie de placer leur évolution sous contrôle.

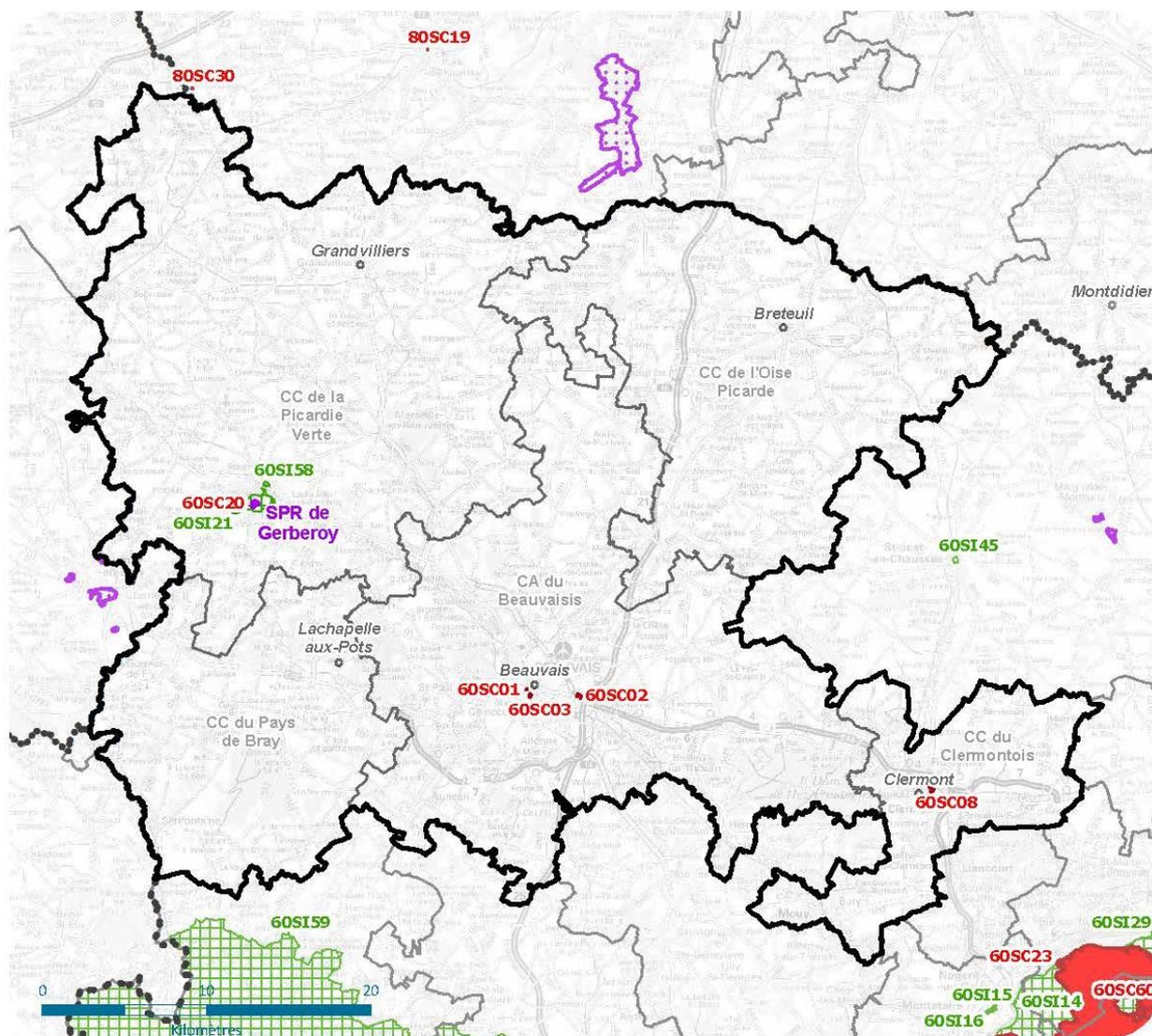
Le **classement** consiste à une volonté de préserver en état des sites « remarquables » notamment paysagers. Il peut inclure des entités bâties représentant un intérêt architectural. En aucun cas, ces monuments et sites ne peuvent être détruits, modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. Il y a obligation d'informer l'administration de tout projet de travaux, de toute modification de l'état ou de l'aspect de ces lieux.

L'**inscription** constitue une garantie de protection pour des sites moins sensibles ou plus humanisés.

Dans le périmètre du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), divers sites classés ont été répertoriés, dont Gerberoy et le Château avec son parc à Songeons. Ces derniers sont situés au sein de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Ces lieux emblématiques, dotés de caractéristiques architecturales, historiques ou naturelles particulières, contribuent à la richesse patrimoniale de la Région.

Le PETR abrite également plusieurs sites inscrits, tels que le févier d'Amérique et le noyer noir d'Amérique à Beauvais, le gisement fossilifère de Bracheux à Beauvais, la Place de l'Hôtel de Ville à Beauvais, la Promenade du Châtelier à Clermont-de-l'Oise, et la Promenade plantée d'arbres à Gerberoy. Ces sites, répartis sur trois des cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) que sont la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et la Communauté de Communes du Clermontois, témoignent de la diversité des attraits culturels, naturels et historiques présents dans la Région. Ils représentent des lieux d'intérêt majeur, contribuant à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine local.

### Sites inscrits / sites classés, Sites Patrimoniaux Remarquables



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : DREAL HDF - Géo2France

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales

-  Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
-  Sites classés :
  - 60SC01 - Le févier d'Amérique et le noyer noir d'Amérique - BEAUVAIS
  - 60SC02 - Gisement fossilifère de Bracheux - BEAUVAIS
  - 60SC03 - Place de l'Hôtel de Ville - BEAUVAIS
  - 60SC08 - Promenade du Châtellier - CLERMONT-DE-L'OISE
  - 60SC20 - Promenade plantée d'arbres - GERBEROY
-  Sites inscrits :
  - 60SI21 - Gerberoy - GERBEROY
  - 60SI58 - Château et son parc - SONGEONS

## 11.5.2 Un patrimoine historiques important et diversifié



La Loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement permet de préserver des espaces du territoire présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou **d'un monument** naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Ces **monuments** font l'objet d'un périmètre de protection constituant une servitude d'urbanisme.

**MONUMENT**



**HISTORIQUE**

Il existe deux niveaux de protection :

Le **classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutives du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel.

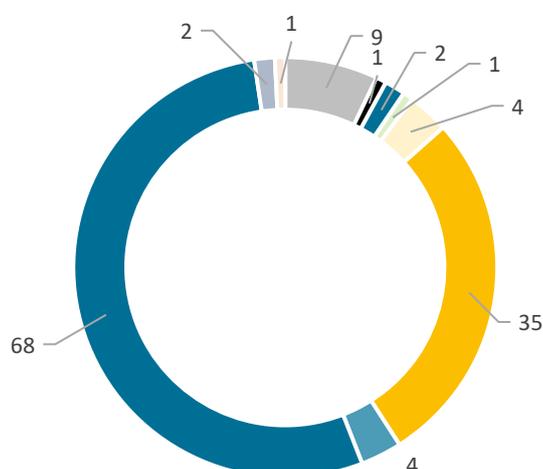
L'**inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Sur le territoire PETR, on recense 140 Monuments historiques dont 42 sont classés et 98 inscrits. Enfin, 12 sites sont identifiés comme partiellement inscrit/classés.

### Répartition des Monuments Historiques par catégorie

(Source : Source : MH, merimee)

- Autres
- Architecture agricole
- Architecture artisanale, commerciale et industrielle
- Architecture de culture - recherche - sport - loisir
- Architecture de l'administration ou de la vie publique
- Architecture domestique
- Architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale
- Architecture militaire et génie civil
- Architecture religieuse et funéraire



La majeure partie des monuments historiques, représentant près de la moitié des édifices répertoriés au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), témoigne d'une riche tradition architecturale religieuse.

Le patrimoine religieux, omniprésent sur le territoire, se distingue principalement par des églises. En outre, plusieurs abbayes sont recensées parmi le patrimoine inscrit, comprenant des sites d'abbaye et de prieurés avec leurs dépendances.

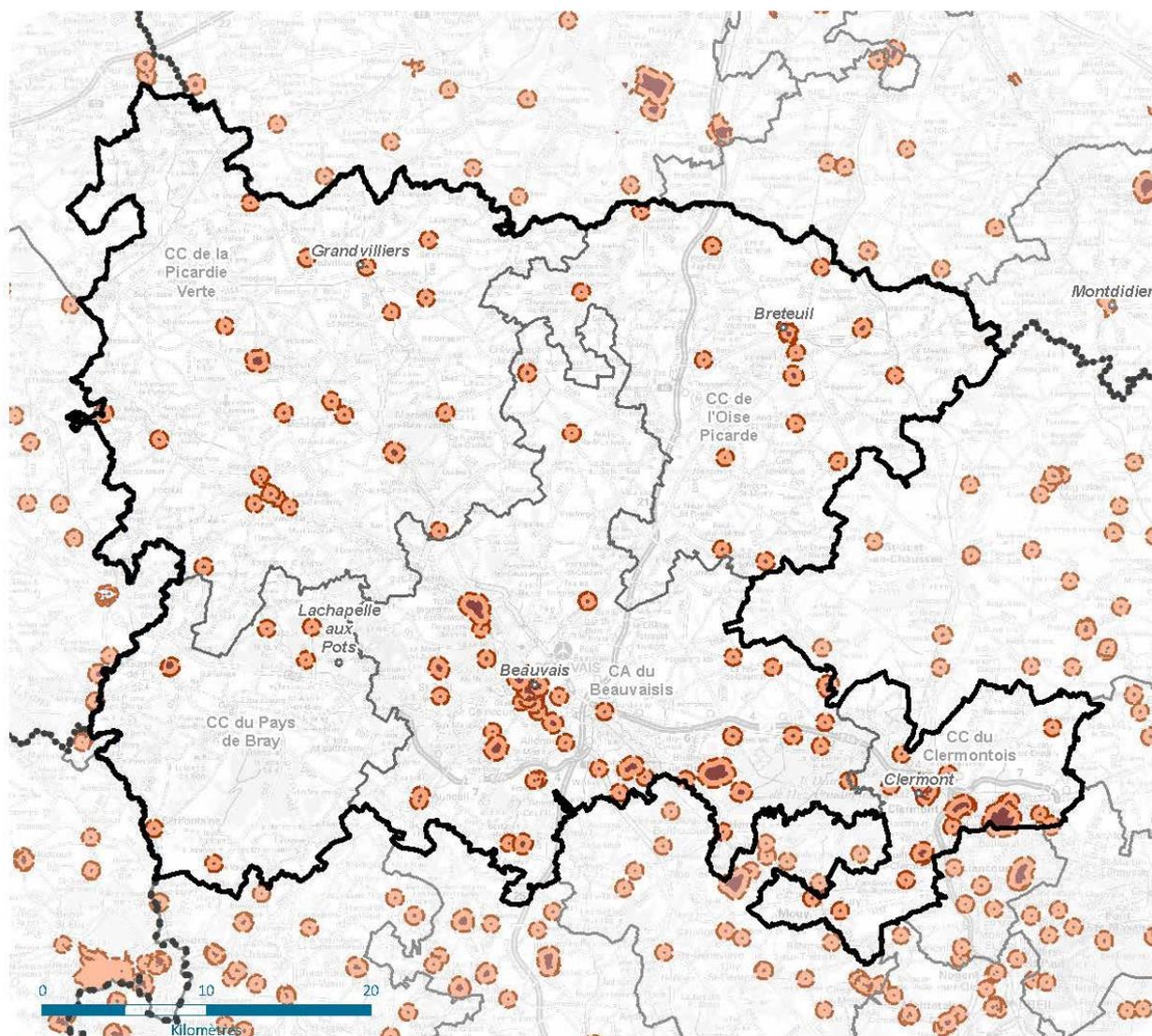
Le patrimoine domestique, également bien représenté, se caractérise surtout par le bâti rural traditionnel. Trois catégories distinctes émergent : les maisons à pans de bois, les châteaux de la Renaissance, et les palais Renaissance reconstruits sous l'évêque Louis Villiers de l'Isle-Adam.

Le patrimoine industriel s'inscrit dans le paysage post-industriel des fonds de Vallée du Thérain amont, tandis que, en aval de Songeons, la petite industrie a laissé son empreinte à travers des moulins et des fabriques le long de la rivière. Certains de ces moulins, tels que Roy-Boissy, La Chapelle-sous-Gerberoy, La Motte, et Crillon, ont été rénovés, préservant ainsi le patrimoine industriel local.

Le patrimoine archéologique, remontant à l'Antiquité, enrichit le territoire. Un camp établi par César à Nointel (CA du Beauvaisis) se manifeste aujourd'hui comme un terrain boisé comprenant des ouvrages de défense datant de l'époque de César. Les remparts gallo-romains à Beauvais, datant du III<sup>ème</sup> siècle, sont une autre pépite historique, s'élevant à plus de 14 mètres de hauteur sur une épaisseur de 2,5 mètres et délimitant le cœur historique de la ville. Cette diversité de patrimoine contribue à enrichir l'identité culturelle et historique du PETR.

Enfin, il faut noter que si l'on retrouve des Monuments Historiques sur l'intégralité du territoire du PETR, une grande partie de ces derniers est située sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de Communes du Clermontois et en particulier sur les villes de Beauvais et Clermont. Cela s'explique par l'histoire et le patrimoine culturel de ces territoires.

## Monuments Historiques



Sources : IGN - Audicé urbanisme 2023  
Sources données : Atlas des patrimoines

-  Périmètre du PETR du Grand Beauvaisis
-  Limites des intercommunalités
-  Limites départementales
-  Monument historique
-  Périmètre de protection autour des Monuments historiques

### 11.5.3 Un Site Patrimonial Remarquable : Gerberoy



Un **Site Patrimonial Remarquable (SPR)** vise à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Créé par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, le SPR est régi par le Code du Patrimoine (articles L. 630-1 à L. 633-1 ET r ; 631-1 0 d ;633-1) et le Code de l'Urbanisme.

Gerberoy incarne l'essence même de l'histoire et du charme architectural. Classé en tant que Site Patrimonial Remarquable, ce village emblématique offre un voyage dans le temps à travers ses ruelles pavées, ses maisons à colombages pittoresques, et ses jardins florissants. Situé sur le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), Gerberoy est un exemple vivant de la richesse patrimoniale de la région.

Ce site exceptionnel est dominé par une architecture médiévale bien préservée, caractérisée par des maisons en pans de bois aux façades colorées et aux toits en ardoise. Les rues étroites invitent à la déambulation, révélant des détails architecturaux uniques et des cours intérieures pittoresques. Gerberoy abrite également l'église Saint-Pierre, un édifice gothique remarquable qui ajoute une dimension spirituelle à l'atmosphère enchanteuse du village.

Les jardins de Gerberoy, créés par le peintre Henri Le Sidaner au début du XX<sup>ème</sup> siècle, ajoutent une touche florale à cette toile vivante. Ces jardins, soigneusement agencés avec une variété de plantes et de fleurs, offrent des vues panoramiques sur le village et créent une atmosphère artistique qui rappelle les œuvres impressionnistes.

Classé en tant que Site Patrimonial Remarquable, Gerberoy bénéficie d'une protection spéciale en raison de son caractère exceptionnel et de son importance historique. Cette reconnaissance souligne l'engagement envers la préservation de son héritage architectural et culturel unique. Gerberoy représente ainsi une destination incontournable, où le passé se mêle harmonieusement à la vie contemporaine, offrant aux visiteurs une expérience immersive au cœur du patrimoine français.



### 11.5.4 Beauvais : une ville labellisée « Ville d'Art et d'Histoire »

Il est essentiel de mettre en lumière l'attribution, depuis 2012, du label « Ville d'Arts et d'Histoire » à la ville de Beauvais. Ce label repose sur trois objectifs fondamentaux, à savoir l'étude, la mise en valeur et la sensibilisation du patrimoine historique et artistique de la ville.



Au cœur de cette démarche, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Beauvais s'engage à promouvoir trois grandes thématiques visant à valoriser et préserver ses précieuses richesses patrimoniales. En premier lieu, l'époque médiévale, apogée de la cité des évêques-comtes, constitue un axe majeur de l'action. Cette période historique, riche en événements et en héritage architectural, est examinée de près pour comprendre son impact sur l'évolution de la cité.

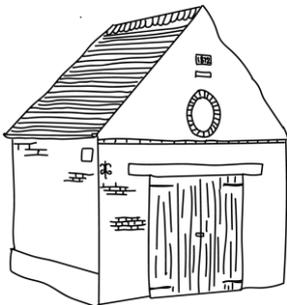
Une autre thématique significative réside dans l'histoire textile de la ville. Beauvais a longtemps été reconnue pour son industrie textile prospère, et cette facette de son passé est explorée et mise en valeur dans le cadre de la convention. Les métiers et savoir-faire liés à l'industrie textile, qui ont contribué à façonner l'identité de la ville, sont ainsi préservés et présentés au public.

Enfin, la troisième grande thématique souligne comment la cité médiévale s'est ouverte à la modernité. Loin de figer son patrimoine dans le passé, Beauvais se positionne comme une ville dynamique qui intègre les enjeux contemporains tout en préservant son héritage. Cette approche équilibrée entre préservation du passé et ouverture à la modernité constitue un pilier central de la démarche engagée par le label « Ville d'Arts et d'Histoire » et contribue à faire de Beauvais une destination culturelle et historique riche et vivante.

### 11.5.5 Un patrimoine vernaculaire participant à l'identité et à la qualité du cadre de vie

Le patrimoine vernaculaire, héritage architectural traditionnel imprégné des coutumes et du savoir-faire d'un territoire, joue un rôle prépondérant dans la création d'un cadre de vie de qualité et dans le dynamisme touristique d'une Région. En effet, ces éléments, souvent modestes et intégrés naturellement au paysage, contribuent à forger l'identité d'un territoire et à offrir une expérience authentique aux habitants et aux visiteurs.

Au sein du PETR Grand Beauvaisis, le petit patrimoine vernaculaire abonde, témoignant d'une histoire rurale riche et variée. Les fontaines, lavoirs, sources, chapelles, maisons à colombages, et autres éléments caractéristiques du territoire incarnent la mémoire collective et offrent un aperçu fascinant du passé de la Région.

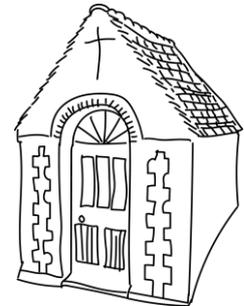


**Bâtiment à pompe,  
Bernapré, Romescamps**

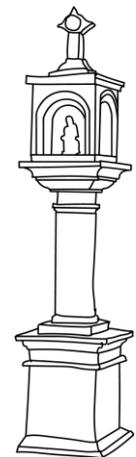
Ces vestiges du patrimoine rural contribuent de manière significative à la qualité du cadre de vie en apportant une touche d'authenticité et de charme. Ils créent des points d'ancrage dans le paysage, rappelant aux habitants et aux visiteurs l'histoire locale et les traditions qui ont façonné le territoire. La préservation de ce patrimoine vernaculaire participe ainsi à l'enrichissement de l'environnement quotidien et à la création d'une atmosphère unique.

Sur le plan touristique, le petit patrimoine joue un rôle attractif majeur. Les visiteurs, en quête d'expériences authentiques, sont attirés par ces éléments qui témoignent du caractère singulier d'une Région. Les fontaines anciennes, les lavoirs pittoresques, les chapelles chargées d'histoire offrent un attrait culturel et esthétique, créant des parcours touristiques enrichissants et incitant à la découverte.

Ainsi, la richesse du petit patrimoine vernaculaire du PETR Grand Beauvaisis ne se limite pas à une simple collection d'éléments historiques, mais constitue une ressource précieuse pour l'amélioration du cadre de vie et la promotion d'un tourisme authentique et durable. La préservation et la mise en valeur de ces trésors patrimoniaux contribuent à pérenniser l'identité régionale et à offrir une expérience mémorable aux habitants et aux visiteurs.



**Chapelle,  
Cuigy-en-Bray**



**Oratoire sur cippe,  
Puisseaux-en-Bray**

## 11.5.6 Des formes urbaines et bâties traditionnelles encore perceptibles

### ■ Une alternance de villages-rue et de villages en étoile

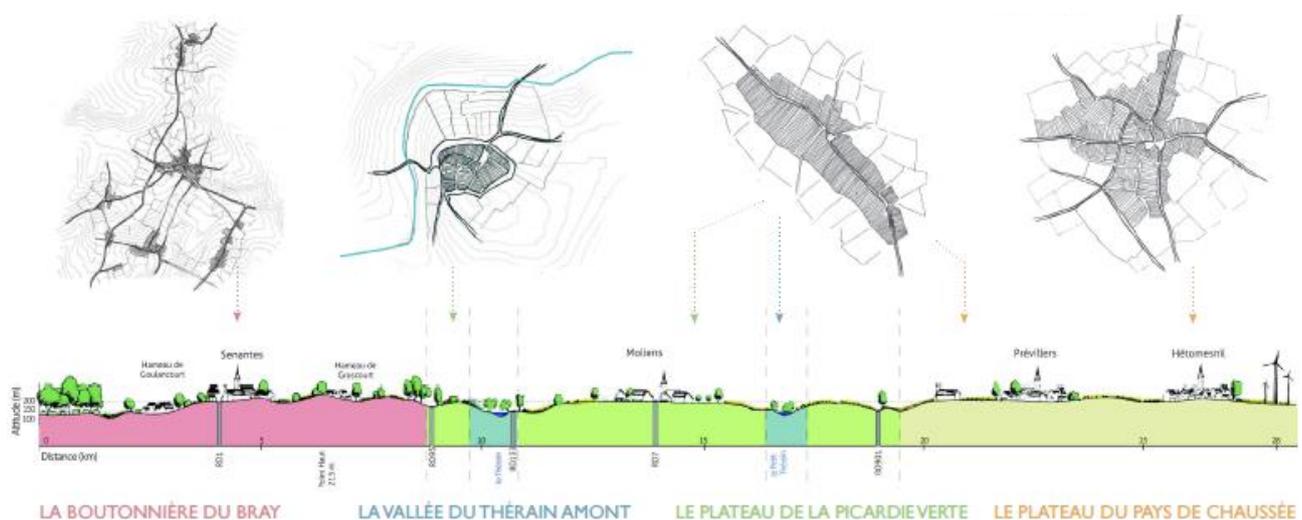
L'habitat sur le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) adopte principalement deux formes, donnant lieu à une diversité de configurations urbaines :

- Les villages-rue, caractérisés par leur alignement le long des voies de communication, sont souvent situés en fond de vallée, suivant le tracé des cours d'eau ;
- Les villages en étoile présentent un noyau central d'où émanent des rues, avec un développement de l'habitat le long de ces axes linéaires.

On note quelques disparités dans les formes urbaines au sein des territoires composant le PETR :

- Sur la Vallée du Thérain, les villages compacts adoptent une implantation promontoire, influencée par les variations topographiques du paysage. Gerberoy, en particulier, se distingue par une configuration singulière ;
- Dans la Boutonnière de Bray, on observe des villages dispersés, composés de plusieurs hameaux, avec une implantation influencée par la topographie locale ;
- La Picardie Verte se caractérise par la prédominance des villages rues, alignés le long des routes. Cette implantation présente des motifs identitaires spécifiques, tels que les parcelles en lanières, et le village-rue est souvent marqué par des éléments distinctifs tels que le courtil et le tour de ville ;
- En revanche, sur le Plateau du Pays de Chaussée, ainsi que sur une grande partie du PETR, les villages en étoile sont prédominants, avec un noyau central d'où rayonnent les rues principales.

Cette diversité de formes urbaines au sein du PETR contribue à la richesse du paysage et à la singularité du territoire. Chaque configuration reflète l'influence de la topographie, de l'histoire locale et des caractéristiques culturelles propres au territoire, créant ainsi une mosaïque d'habitats qui contribue à l'identité variée et dynamique du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

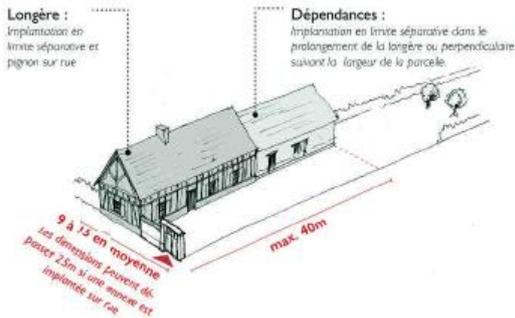


Source : CAUE de l'Oise 2020

■ **Un bâti traditionnel issu de l'histoire rural du territoire**

Les formes bâties traditionnelles, héritées de l'histoire rurale du territoire, perdurent et façonnent toujours le paysage. Les longères et fermes avec pignon sur rue représentent une typologie architecturale prédominante en Picardie Verte, témoignant de l'ancrage de ces structures dans le tissu rural. Au sein du PETR, quelques longères à pans de bois ajoutent une touche distinctive à cette tradition, soulignant la diversité architecturale présente sur le territoire.

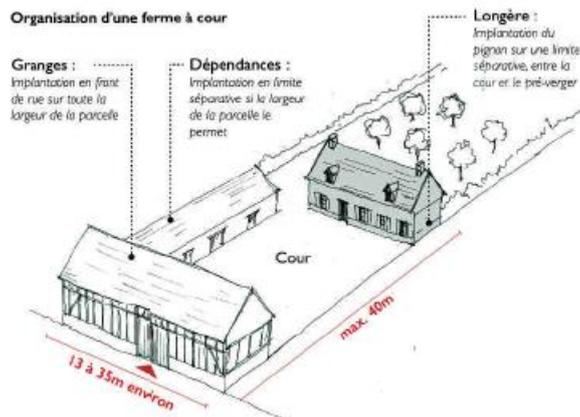
Longère rurale avec pignon sur rue



Source : CAUE de l'Oise, 2020, carnet de territoire

Les fermes à cour carrée occupent une place significative dans les villages picards, caractérisées par d'imposants bâtiments agricoles de grande envergure. Cette typologie, prédominante sur une vaste portion du territoire, trouve son expression la plus marquée dans l'entité paysagère du Pays de Chaussée et sur le Plateau de la Picardie Verte. Ces fermes à cour carrée illustrent la fonctionnalité et la robustesse de l'architecture agricole traditionnelle, avec des structures organisées autour d'une cour centrale, contribuant ainsi à l'identité visuelle et à l'héritage agricole du PETR.

Organisation d'une ferme à cour



Source : Atlas des paysages de l'Oise & Source : CAUE de l'Oise, 2020, carnet de territoire

## 11.6 Synthèse

### Forces

Une diversité écologique et patrimoniale :

La présence de ZNIEFF et de sites Natura 2000 ;

Des corridors écologiques identifiés dans le cadre du SRADDET ;

Un territoire maillé de cours d'eau et de ZDH ;

Un patrimoine architectural d'une grande richesse et un label ;

Une richesse écologique qui participe à la diversité des paysages.

### Faiblesses

Une uniformité des paysages sur certaines entités ;

Des infrastructures générant des césures paysagères ;

Un patrimoine vernaculaire peu ou pas protégé.

### Opportunités

Identifier localement les trames vertes, bleues et noires ;

Protéger les espaces naturels (boisements, haies, etc.) pour préserver l'identité paysagère ;

Atteindre un équilibre entre développement des activités économiques, urbaines et agricoles et préservation des paysages ;

Préserver les éléments du « petit patrimoine ».

### Menaces

Une fragmentation des milieux liée au développement urbain ;

Une évolution des pratiques agricoles vers des grandes cultures intensives au détriment des éléments du paysage ;

Une dégradation des éléments de patrimoine.

Banalisation des formes architecturales

## Enjeux

- La préservation des paysages et de la diversité écologique des milieux ;
- La préservation et la mise en valeur de la diversité du patrimoine bâti vernaculaire .